





L'EUCHARISTIA

NIHIL OBSTAT :
† FR. PAUL DELATTE
Abbas S. Petri de Solesmis.

Níhil Obstat :
V. CANTINEAU
Can. Cens. lib.

IMPRIMATUR
Tornaci, die 17 Maii 1912.
† C. G. Epũs Tornacen.

SCRIPTORIUM SOLESMENSE

II

DOM PAUL CAGIN

L'EUCHOLOGIE LATINE

ÉTUDIÉE DANS LA TRADITION DE SES FORMULES ET DE SES FORMULAIRES

L'EUCHARISTIA

CANON PRIMITIF DE LA MESSE

OU FORMULAIRE ESSENTIEL ET PREMIER DE TOUTES LES LITURGIES

τὰ σὰ ἐκ τῶν σῶν σοὶ προσφέροντες
κατὰ πάντα καὶ διὰ πάντα.
(Liturgie de S. Jean Chrysost.)



SOCIÉTÉ DE SAINT-JEAN L'ÉVANGÉLISTE

DESCLÉE & Cie

ROME — PARIS — TOURNAI

Librairie Alphonse PICARD & FILS, 82, rue Bonaparte. — PARIS (VIe)

1912


THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
ST. MICHAEL'S
COLLEGE
LIBRARY

SVA DE SVIS

PROSPERO GVERANGER

CAROLO COVTVRIER

NECNON ET RMO PAVLO DELATTE

AVSPICANTE BEATO GREGORIO SEPTIMO

DIE VIGESIMA QVINTA MAII MCMVIII

ADDICTISSIMVS FILIVS

VTCVMQVE REDDEBAT

ΕΥΧΑΡΙΣΤΩΝ

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Les fautes typographiques qui ne font aucun doute se corrigeront d'elles-mêmes. Il y en a d'autres qu'il faut signaler à part :

1° Pages 294, l. 59 et 297, l. 28-29, 31 et 34 lire εὐδοκῶν ὤν, ou bien, si cette construction paraît trop insolite, remplacer ces mots par κατὰ τὴν εὐδοκίαν σου. Le rapprochement qui s'impose avec *Ephes.* I, 5 et 9, donne à penser, d'ailleurs, que l'original offrait ici les termes mêmes de l'Apôtre. — Pages 294, l. 4 et 295, l. 67, lire : ὃς τὸ ϑέλημά σου ὡς πληρῶσων.

2° Il y aurait encore à relever les fautes d'accentuation de quelques mots grecs, mais généralement les mêmes mots se retrouvant, à proximité, composés sans faute, la correction de ceux-ci peut équivaloir à la rectification de ceux-là (v. g., p. 255, l. 4; — p. 263, 1re col., l. 4; — p. 286, avant-dernière ligne; — p. 294, l. 63, l'accent circonflexe sur la proclitique; — pp. 296 et 300, l. 130, lire : προσφορὰν; — ib., l. 186, remplacer l'accent aigu de la préposition par une apostrophe; — p. 295, l. 116 : τοῦ θανάτου; — p. 299, l. 4; — p. 300, l. 181; — p. 305, l. 29; — Appendice 1, 47; 2, 16, 62; 3, 24; 4, 56.

3° Supprimer les trois premières lignes de la p. 185.

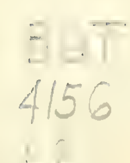
4° Rectifier les références suivantes : Page 5, en note, lire 1900 et non 1909; — p. 165, l. 3 : 105 et non 104; — p. 172, 4e paragraphe : 118 et non 143; — p. 185, dernière ligne : **M** et non T, L, S; — enfin, dans les tableaux polychrômes des pages 148 et 150, lire 216 au lieu du second 214.

5° p. 165, l. 21, lire : qui *le* distinguent; — p. 198, l. 23 : « nous n'avons donc à faire », lire « affaire ».

6° L'orthographe des textes cités est celle qui se trouve dans les documents imprimés ou manuscrits. Par exemple « trment » p. 44, l. 21, est bien la leçon du Missel de Stowe, et ainsi du reste pour ce qui le concerne, et dans les autres cas analogues. Cependant « patentur » (p. 109, l. 19), est un lapsus typographique. Il faut « patenter ».

PREMIÈRE PARTIE

DES CANONS DE LA MESSE LATINE A L'«EUCHARISTIA» PRIMITIVE



PREMIÈRE SECTION.

Restitution de l'«Eucharistia» par la méthode inductive à travers les Canons latins.

I.

Question préjudicielle.

Au nombre des questions que soulèvent les études liturgiques, l'une des plus neuves et des plus fécondes en résultats inattendus, c'est bien la question des origines et de l'évolution de la littérature euchologique. C'est toute une littérature, en effet, que l'euchologie de l'Eglise, et cette littérature a toute une histoire, constitue tout un genre, formerait toute une bibliothèque dont ne se sont guère occupés ni les philologues, qui s'attachent à la littérature patrologique, ni les autres. Si les formulaires qui composent cette bibliothèque et les formules qui remplissent ces formulaires ont depuis longtemps été l'objet de travaux liturgiques, il reste, en effet, à reconnaître et à préciser méthodiquement, par les procédés analytiques et comparatifs de la philologie, les plans historiques auxquels appartiennent ces formulaires et ces formules, et les accidents de transmission qui révèlent leur condition traditionnelle. C'est, il faut bien le dire, un travail délicat, hérissé de difficultés, dans lequel les problèmes surgissent à chaque pas, beaucoup plus que les solutions. Mais aussi les surprises les plus intéressantes attendent et récompensent, parfois bien au delà de ses espérances et de ses peines, le chercheur qui ne craint pas de s'enfoncer à l'aventure dans le labyrinthe, sans se lasser de recueillir patiemment des observations menues, de se livrer à tout hasard à des travaux micrographiques dépourvus d'intérêt immédiat ou d'utilité apparente, et n'aboutissant trop souvent, de fait, qu'à des impasses. En somme, l'euchologie nous met, plus que partout ailleurs, en face de compositions que leur nature, leur anonymat, leur destination protègent infiniment moins que les œuvres des Pères, contre l'accident des interpolations, des mutilations, des transformations de tout genre et de tout âge. La cause de ces accidents est même normale et facile à saisir. Il suffit de supputer les chances qu'ont ces compositions de passer par de telles vicissitudes, en songeant aux nécessités, aux convenances et aux réformes

liturgiques générales et particulières, dont l'action, régulière du reste, mais presque toujours anonyme ou cachée, les atteint fatalement, un jour ou l'autre, et d'une façon ou d'une autre, dans leur identité propre, aussi bien que dans l'économie première de leur emploi liturgique.

Cela n'empêche pas que, tôt ou tard, à cette période de mobilité des formules, considérées en elles-mêmes ou dans l'ordre de leurs relations, ne succède un état définitif, *ne varietur*. Tout au contraire. C'est même une sorte de loi, la plupart du temps, qu'il en soit ainsi, c'est du moins presque toujours l'aboutissement final, à un moment donné, des vicissitudes par lesquelles ont passé, plus ou moins anciennement, nos institutions euchologiques. Mais c'est précisément aussi dans cet état définitif qu'apparait la difficulté de distinguer les plans, de dégager les substructions primitives des constructions postérieures, celles-ci semblant, à première vue, ne faire avec elles qu'un tout homogène, ou du moins indistinct, et parfaitement continu. L'illusion, surtout, est entretenue par l'absence presque complète de documentation extérieure qui nous avertisse de prendre garde, et aussi par le fait que cette possession d'immobilité définitive s'accuse en réalité de temps immémorial, sans qu'il soit possible, le plus souvent, d'assigner une date à des modifications, dont il faudrait, au surplus, commencer par soupçonner l'existence.

Ces généralités préliminaires, on le voit, loin d'être étrangères au sujet qu'annonce le titre de cet écrit, nous y amènent au contraire, et s'y appliquent par excellence, en nous avertissant qu'on peut, et pour quels motifs on peut étudier même le Canon de la Messe, à ce point de vue, c'est-à-dire rechercher les traces d'un Canon de la Messe archaïque, aussi voisin que possible des origines apostoliques, et partiellement différent, par une plus grande simplicité, de celui qui nous est connu de temps immémorial. Evoquer les origines et jusqu'aux temps apostoliques, n'est-ce pas suggérer du même coup que la question peut se poser et pourquoi? Sans doute. Mais en même temps n'est-ce pas déclarer équivalemment, que des recherches qui auraient la prétention de s'aventurer en des régions si lointaines, sont frappées d'avance de stérilité? C'est ce que nous allons voir.

En attendant, c'est précisément pour n'avoir pas distingué dans notre Canon de la Messe les divers plans auxquels il vient d'être fait allusion, et pour avoir fait contribuer indifféremment tous les textes dont il se compose à des rapprochements forcés et sans fondement objectif réel, que, dans certaines études sur les formulaires eucharistiques comparés, on a confondu toutes choses et travaillé péniblement, infructueusement à côté de la question, sans lui faire faire un seul pas, sans aboutir à rien.

Ce n'est pas qu'en employant une autre méthode, en procédant *a priori* dans la distinction de ce qui est primitif et de ce qui ne l'est pas, l'on puisse atteindre un résultat meilleur. L'énoncé seul d'un pareil système le condamne *a priori* lui-même Dès lors que le parti pris seul ou l'arbitraire auront conduit le travail, quelle confiance veut-on qu'inspirent les conclusions qu'on en tire?

Il s'agit d'éviter ces deux écueils. Mais d'abord, en dépit des observations préliminaires par lesquelles je viens d'introduire le sujet, peut-être m'objectera-t-on qu'il n'est pas tellement constant que la question puisse et doive se poser. Laissons Mgr Duchesne formuler le *Videtur quod non.* « Que l'Eglise romaine, dit-il, cette vieille Eglise qui tenait tant à ses traditions, à ses usages; qui, à tout propos, se réclamait de son passé et de ses fondations apostoliques; que l'Eglise romaine ait un beau jour abandonné tous ses usages, pour en adopter d'autres, et cela sans cause ni nécessité apparentes, c'est ce que je ne croirai pas facilement[1]. »

Fort heureusement l'affaire est loin d'être aussi tragique, et personne ne s'est même jamais imaginé que Rome eût « *un beau jour* abandonné *tous* ses usages pour en adopter d'autres, et cela sans cause ni nécessité apparentes. » A notre avis, ce n'est pas « un beau jour » mais insensiblement que la chose se serait faite, et dans les conditions les moins révolutionnaires du monde. Il n'était même question que de la messe dans les pages qui ont soulevé ces dénégations. Encore tout s'y réduit-il à constater que le seul obstacle à l'identification des deux canons, gallican et romain, venant d'une interpolation, c'est-à-dire de l'introduction des Diptyques dans le Canon Romain, il suffit d'élaguer l'interpolation, pour réduire les deux canons à l'unité. L'opération peut-elle se faire à moins de frais?

L'auteur des *Origines du Culte chrétien*, d'accord avec tous les liturgistes, a reconnu, tout le premier, bien d'autres modifications dans les usages de Rome. Sans sortir de la messe, voici la petite série d'assertions, d'ailleurs incontestables, la plupart émises depuis longtemps, sans que personne en ait pris occasion de scandale, et dont on peut lire l'énoncé, de la page 158 à la page 176 de la 1re édition. (Les éditions suivantes n'y ont rien changé). Je cite :

1° Page 158. « Chose assez singulière, le *Kyrie eleison*, qui est plus jeune à Rome que la Litanie, s'est maintenu dans le service de la messe, tandis que la Litanie, plus ancienne, en a été à peu près éliminée. »

2° Page 159. « Dès le commencement du Ve siècle, il n'y avait plus à Rome que deux lectures, l'Epitre et l'Evangile... A l'origine, les lectures avaient été plus nombreuses. Il est même resté dans l'usage actuel plus d'une trace de la leçon prophétique maintenant disparue. D'abord cette leçon subsiste encore à certains jours des IV Temps et du Carême... La suppression de la leçon prophétique à Rome a dû se faire dans le commencement du Ve siècle. »

3° Page 160. « Dans les rares messes où la leçon prophétique s'est conservée, on exécute le Graduel entre cette leçon et l'Epitre, et l'*Alleluia* ou le *Tractus* entre l'Epître et l'Evangile. Ainsi les deux chants ont été d'abord intercalés un à un entre les leçons; puis, la première ayant été supprimée, on les a réunis tous les deux entre l'Epître et l'Evangile. »

---

[1] *Revue d'Histoire et de Littérature religieuse.* Janvier 1909, p. 46-47.

4° Page 162. « Les lectures étaient autrefois précédées d'une invitation au silence... *State cum silentio... Audientes tacete.* »

5° Page 163. « A Rome, l'homélie parait être tombée d'assez bonne heure en désuétude. S. Grégoire, et, avant lui, S. Léon, sont les seuls papes... que l'on sache en avoir prononcé. »

6° Page 164. « La façon dont Grégoire s'explique : *Cumque... ex more diaconus clamaret : Si quis non communicat, det locum!* suppose que cette formule de renvoi ou une formule équivalente était encore en usage de son temps à la fin du VIe siècle. »

7° Page 164. « Il y a un hiatus évident (après l'*Oremus* de l'Offertoire), quelque chose a disparu. Et ce quelque chose n'est rien moins que la *Prière des fidèles* qui, dans toutes les autres liturgies, se place à ce moment. Je suis porté à croire que la disparition n'est pas tout à fait complete, et que la formule usitee jadis dans l'Eglise romaine s'est conservée dans la série des Oraisons solennelles du Vendredi-Saint. »

8° Page 164. « Au VIIIe siècle, ces Oraisons étaient récitées non seulement le Vendredi, mais le Mercredi de la Semaine Sainte. »

8° bis Page 171. « Dans le Sacramentaire d'Hadrien... la préface ne comporte qu'un petit nombre de variantes pour les principales fêtes. Auparavant elles étaient beaucoup plus nombreuses. Le Sacramentaire leonien donne lieu de croire que l'improvisation, ou du moins l'intercalation de phrases préparées par l'Officiant lui-même, était encore pratiquée au VIe siècle. »

9° Page 174. « Il est sûr que nous n'avons encore ici qu'un formulaire très réduit... Ceci ajoute encore à la ressemblance entre le Canon *romain* et la partie correspondante des liturgies grecques ou orientales. » Je me permets d'interrompre Mgr Duchesne et de dire qu'il y aurait même, à ce propos, une observation fort piquante à développer, à savoir que c'est la liturgie romaine et non pas la gallicane, qui se serait orientalisée dans son Canon. (C'est bien du reste ce dont S. Grégoire avait même à se défendre contre ceux qui le lui reprochaient).

10° Page 176. « Avant S. Grégoire, on procédait tout de suite à la Fraction ; c'est lui qui transporte le *Pater* à la suite du Canon... Cette transposition eut pour effet de conformer l'usage de Rome à celui de Constantinople. »

N'y a-t-il pas, dans tous ces précédents, de quoi mettre les chercheurs à l'aise, et faut-il encore établir qu'il peut être question d'un Canon romain plus archaique que celui que nous avons ? Après avoir entendu Mgr Duchesne, exprimer ses répugnances, on l'en croira sans doute quand, forcé par l'évidence, il en vient à dire nettement ceci : « Au fond, je pense, comme elle, (la *Paléographie musicale*), que, dans le Canon romain plusieurs morceaux ne sont pas à leur place primitive... En somme, s'il n'y avait à considérer ici que l'ordre des prières dans le Canon de la Messe, je concèderais qu'il s'est produit à Rome un changement fort grave, et que ce changement ne s'étant pas propagé dans tous les pays latins, il a pu sortir de là une dualité dans les usages liturgiques. Je repousserais la date que la *Paléographie musicale* attribue à ce chan-

gement, je le reporterais aux environs de l'an 300, mais enfin j'admettrais que c'est Rome qui a changé ».[1]

Or, c'est tout ce qu'on demande. Il s'agissait de savoir si l'ordre du Canon gallican était oriental ou romain. On nous concède qu'il est romain, romain de la veille, et que la différence entre les deux ne tient qu'au déplacement de certains morceaux. La cause est entendue. C'était toute la question. Il ne s'agissait pas d'autre chose. Nous voilà d'accord. Il ne resterait plus qu'à discuter la date. Mais qu'à cela ne tienne. On peut même s'assurer que la *Paléographie musicale* était acquise d'avance à la date proposée. « Maintenant, disait-elle (page 73), à quelle époque devrait se placer la réforme dont nous cherchons les traces? Ce devrait être assez longtemps avant la lettre de S. Innocent I à l'évêque d'Eugubium. Pour que le saint Pontife ait pu s'exprimer comme il le fait en 416, sur l'usage de réciter les diptyques avant la Préface, il fallait que l'abandon de cet usage par ses prédécesseurs fût déjà *séculaire*, ou bien qu'il ne fût pas venu à sa connaissance. »

Il est vrai qu'à la suite, on proposait deux ou trois autres dates postérieures. Cela ne tiendrait-il pas à la complexité de la question? Il est certain qu'on aurait tort de la trancher en bloc et d'une manière absolue, puisque nous assistons encore sous S. Grégoire à des transpositions, et, même après lui, Mgr Duchesne vient de nous le rappeler, à des suppressions. Mais enfin, sous cette réserve, il n'en est pas moins certain que la première date, celle sur laquelle Mgr Duchesne est d'accord avec la *Paléographie musicale*, paraît être la bonne, (si même il ne faudrait pas remonter plus haut encore), pour le point de départ et l'essentiel des premières modifications.

J'ai tort de dire les premières modifications, puisque auparavant il y en a eu d'autres, dont il n'a point encore été parlé, dont un lecteur averti peut avoir pressenti la révélation dans les réserves exprimées ailleurs (« Te Deum ou Illatio? » page 298, note 1, et page 323, 366 note 3), et dont il s'agit précisément d'exposer aujourd'hui la preuve, la nature et les conséquences. Ce n'est rien moins, on va s'en convaincre tout à l'heure, que l'introduction du *Sanctus* dans l'Anaphore apostolique, reconstituée cette fois dans sa forme originelle, et même retrouvée qui sait? telle quelle, ou peu s'en faut.

Je sens bien tout ce que la prétention de fouiller si loin l'horizon doit avoir de piquant pour la curiosité, toute disposée qu'elle soit au scepticisme en pareille matière. Mais quelque hâte que j'éprouve moi-même de venir au fait, il est nécessaire auparavant, de prendre nettement possession des résultats acquis de proche en proche, au cours des excursions archéologiques antérieures. On verra mieux comment les derniers résultats dont il nous reste à prendre connaissance, s'harmonisent avec les inductions précédentes, les confirment, les éclairent et les complètent en les synthétisant dans la réalité la plus indiscutable, celle d'un document.

[1] *Revue d'Hist. et de Litt. relig.* loc. cit. pp. 45 et 46.

II.

Plan d'une restitution de l'« Eucharistia » latine dégagée de l'ensemble actuel du Canon.

C'est donc en considérant le Canon gallican comme un témoin suranné de l'antique canon romain que commença d'apparaitre la continuité primitive de ce qu'on peut appeler dès maintenant l'ancienne anaphore latine. Ce n'était cependant pas encore sous l'aspect de sa continuité que nous envisagions alors formellement cette anaphore. Il ne s'agissait à ce moment que d'identifier les Canons gallican et romain, et, plus précisément, de démontrer leur commune origine. Si l'on était curieux de connaitre la justification du procédé qui nous autorisait à faire cette identification, je ne puis que renvoyer à la *Paléographie musicale* (tome V, p. 68 et suiv.). Je reproduis seulement le schema comparé qui résumait synoptiquement, en 1897, l'état des choses, une fois le Canon romain dégagé des Diptyques et autres pièces rapportées[1], mais en modifiant ce schema dans le sens d'observations ultérieures, faites à deux reprises, en cours d'impression[2], et relatives aux deux formules *Te igitur* et *Hanc igitur*.

Je ne prétends pas avoir réussi pleinement, sous cette forme, à restituer définitivement leur véritable place à toutes les formules que je considère comme introduites après coup dans le Canon. On verra même plus loin (VII, § 5, 4°), quelle place conviendrait plutôt aux formules *Hanc igitur* et *Quam oblationem*, d'après l'indication bien fondée que fournit la fonction d'Epiclèse qu'elles remplissent dans le *Post pridie* mozarabe. Mais l'essentiel est de constater 1° que, dans les conditions actuelles, ces formules rompent l'unité du Canon ; 2° qu'on retablit cette unité moyennant leur réintégration à un rang qu'on suppose etre le leur, et qu'on suppose tel non pas gratuitement, mais par une induction tirée de leur teneur et de certaines analogies, certaines identités même de leur texte avec celui des formules gallicanes correspondantes, et, bien entendu, situées, elles, en dehors du Canon ; 3° qu'on obtient ainsi des lignes générales conformes aux lignes gallicanes, d'abord, et, plus largement encore, aux lignes essentielles de toutes les liturgies.

Tel était l'état de la question, quand il ne s'agissait que d'identifier les liturgies latines entre elles. Tout en conservant son intérêt, cette position devient maintenant secondaire, étant donné le point de vue plus général et supérieur, où nous nous plaçons désormais : celui de la continuité radicale de l'Anaphore.

[1] *Paléog. music.*, t. V, p. 77.

[2] *Paléog. music.*, loc. cit. p. 93 et la note I de la page 104 à la page 107.

TABLEAU COMPARÉ DES PARTIES DU CANON GALLICAN ET DU CANON ROMAIN.

	1. Canon romain dans l'état actuel c'est-à-dire augmenté des Diptyques etc.		2. Canon gallican.		3. Canon romain dans l'état primitif c'est-à-dire dégagé des Diptyques etc.	
Diptyques et Prières d'Offertoire			I.	*Præfatio Missæ.*		
			II.	*Collectio sequitur (ante Nomina).*		
					IX.	*Memento des vivants.*
			III.	*Récitation des Diptyques.*	X.	*Communicantes (ou X, IX, XI).*
					XVI.	*Memento des morts.*
			III[bis].	*Collectio post Nomina.*		
	V.	*Secreta.*			V.	*Secreta.*
					XI.	*Super oblata « Hanc igitur ».*
					XII.	*Quam oblationem.*
			IV.	*Collectio ad pacem.*		
Anaphore	VI.	Vere dignum (Préface).	VI.	Vere dignum (Contestatio, Illatio, Immolatio missæ).	VI.	Vere dignum.
	VII.	Sanctus.	VII.	Sanctus.	VII.	Sanctus.
	VIII.	*Te igitur.*				
	IX.	*Memento des vivants.*				
	X.	*Communicantes.*				
	XI.	*Hanc igitur (super oblata).*				
	XII.	*Quam oblationem.*				
			XIII.	Post Sanctus.	XIII.	Vere Sanctus du Missel de Stowe, etc.
	XIV.	Qui pridie.	XIV.	Qui pridie.	XIV.	Qui pridie.
	XV.	a) Unde et memores. b) Supra quæ. c) Supplices te rogamus.	XV.	Post pridie (Anamnèse et Epiclèse).	XV.	a) Unde et memores. b) Supra quæ. c) Supplices te rogamus.
	XVI.	*Memento des morts.*				
	XVII.	*Nobis quoque peccatoribus.*				
	XVIII.	Per quem hæc omnia semper bona creas.	XVIII.	Per quem omnia creas (Cf. *Paléog. mus.* V, 83). Fractio.	XVIII.	Per quem hæc omnia semper bona creas. Fractio.
Oraison Dominicale	XIX.	Præceptis salutaribus.	XIX.	Ante orationem dominicam.	XIX.	Præceptis salutaribus.
	XX.	Pater noster.	XX.	Pater noster.	XX.	Pater noster.
	XXI.	Libera nos.	XXI.	Post orationem dominicam.	XXI.	Libera nos.
					[VIII.	*Te igitur.*
					XI.	*Hanc igitur.*
					XII.	*Quam oblationem.*
					XVII.	*Nobis quoque peccatoribus.*]
	Fractio.					

III.

Continuité de l'Anaphore latine. Position de la question.

La continuité d'une formule unique, voilà donc l'objectif que nous nous proposons dans ces nouveaux essais de restitution de la messe primitive. C'est dans cette direction qu'on devra constamment avoir l'esprit orienté, sous peine de ne pas apercevoir la portée des développements qui vont suivre.

Mais qu'entendons-nous par une formule unique et par sa continuité? Pourquoi vouloir que tel ait été le formulaire primitif? Je n'ajoute pas : quel intérêt peut avoir cette curiosité? Ce doit être, il me semble, la curiosité de quiconque cherche à pénétrer l'économie des paragraphes dont se compose le Canon romain. Personne, je suppose, n'est jamais sorti pleinement satisfait des explications analytiques que, depuis le moyen âge jusqu'à nos jours, les liturgistes donnent de ces paragraphes. Ce n'est pas, à coup sûr, que parfois ces explications ne soient excellentes, à d'autres points de vue, parfaitement adaptées à leur objet même, pris individuellement. Mais, précisément, c'est le morcellement de ces explications qui déconcerte, ni plus ni moins, au surplus, que le morcellement du texte expliqué. En un mot ce qui manque, et ce qu'on cherche, c'est le pourquoi de la succession de tous ces paragraphes, dont certains — c'est même évident à priori — ne dépendent logiquement ni de ce qui les précède ni de ce qui les suit. Bref, l'économie littéraire de l'ensemble se présente un peu comme une mosaïque assez mystérieuse de pièces euchologiques assemblées on ne sait comment.

Dès lors il est tout indiqué qu'on cherche le lien commun qui met en contact suivi les divers morceaux juxtaposés. Et s'il arrive, comme c'est le cas, que ni grammaticalement, ni logiquement, on ne peut les rattacher au même fil, on n'en veut pas moins rechercher encore si, moyennant certaines éliminations, on ne parviendrait pas à découvrir malgré tout, une unité quelconque, à dégager un plan déterminé. C'est le problème que nous abordons, et ce sont ces éliminations que nous allons essayer et justifier. Justifier du moins en principe. Car une fois la conviction acquise, d'une façon ou d'une autre, que telle portion du formulaire actuel de la Messe n'en a pas toujours fait partie intégrante, une fois le formulaire unique et continu dégagé de toutes les portions qui le désagrègent ainsi, c'est une question qui n'intéresse plus aussi directement notre dessein de savoir d'où viennent ces interpolations, de décider si l'interpolateur les a trouvées toutes rédigées à d'autres endroits de la Messe et à quels sièges antérieurs, ou bien s'il les a créées exprès pour la circonstance. Je ne néglige pas tout à fait cette autre question cependant, et l'on va voir que, si parmi les solutions que je propose dès à présent il en est qui réclament plus de précision, d'autres paraissent on ne peut plus satisfaisantes. Mais tout ce que je demande en abandonnant à la critique ces points secondaires, c'est la reconnaissance d'abord que

les éliminations s'imposent rationnellement, et puis qu'elles accusent historiquement autant d'interpolations. Cela bien posé, ce qui demeurera justifiera de son côté la démonstration par la continuité parfaite avec laquelle se développera la formule unique ainsi obtenue.

Comme on le pense bien, la question de continuité, par certains côtés, nous ramène au problème précédent, et c'est pourquoi j'ai rappelé la solution de celui-ci, figurée dans le schema qu'on vient d'avoir sous les yeux. L'économie de cette figuration permet d'embrasser d'un seul coup d'œil premièrement l'état actuel du canon romain, c'est-à-dire augmenté des Diptyques et autres pièces rapportées (milieu de la col. 1); puis son état archaïque restitué, c'est-à-dire dégagé des interpolations, (milieu de la col. 3). On verra tout de suite, en se reportant successivement à chaque discordance des lignes horizontales, la marche qu'il nous faudra suivre dans la direction nouvelle où nous nous engageons.

Ainsi, dès l'abord, les interpolations qui faisaient obstacle à l'identification des Canons gallicans et du Canon romain, se retrouvent ici pour faire maintenant obstacle à la continuité de l'Anaphore latine (lignes VIII, IX, X, XI, XII, XVI et XVII).

La question de ces interpolations une fois vidée, moyennant un supplément d'informations s'ajoutant aux solutions précédemment acquises, et les précisant, la question principale, celle de la continuité des parties dégagées de ces interpolations évidentes, demeure toutefois entière. Du moins on peut se demander si cette continuité même a jamais existé traditionnellement, originellement. Mais soulever un pareil doute, c'est poser en d'autres termes la question du thème originel de l'Anaphore. Or, là non plus, et moins encore que dans le cas des interpolations, la solution n'aura besoin d'être cherchée longtemps. Il suffira de rappeler à grands traits comment on est arrivé récemment à reconnaître ce thème typique.

Dès lors, la voie est libre, on peut étudier si le Canon romain conserve, en fait, les éléments primitifs de ce thème commun, et, dans l'affirmative, s'il est possible de relier ces éléments entre eux, de manière à obtenir une formule eucharistique continue.

Tout d'abord, et pour peu qu'on s'arrête aux titres distincts que portent certaines parties : Préface, *Post Sanctus*, Anamnèse, Epiclèse (ou *Post Secreta*, *Post pridie*, *Post mysterium*, *Ad confractionem*), on ne voit pas très bien comment tous ces tronçons, ou ces pièces d'apparence autonome, peuvent être les parties intégrantes, constitutives, d'un seul et même tout. Rien pourtant n'est plus simple, comme on le verra successivement, dans l'ordre où se présenteront, d'après notre schema, ces apparentes difficultés.

Quelques mots encore pour achever de tracer les lignes maitresses auxquelles devront être rapportées les explications parfois assez touffues destinées à la justification de notre colonne 3.

Nous laisserons de côté la partie du thème commun conservée dans le début de l'Anaphore (ligne VI), qui porte maintenant le nom de Préface. En réalité, la difficulté ne commence pas à la Préface ni au *Sanctus* (ligne VII). Elle commence surtout après le *Sanctus*, et cela particulièrement dans le Canon romain. Dans son état actuel, celui-ci n'offre en effet rien qui corresponde au *Post Sanctus* gallican, nécessaire pourtant à la continuité (ligne XIII). Ce n'est plus une interpolation qui nous arrêterait ici, c'est une lacune. Nous comblerons cette lacune, et nous conduirons ainsi la Préface, de raccord en raccord, jusqu'au *Qui pridie quam pateretur* inclusivement (ligne XIV).

Mais là nous sommes arrêtés de nouveau. S. Isidore distingue tout ce qui précède (en y reconnaissant avec nous une seule et même formule, sa « *quinta oratio* »), de ce qui suit, c'est-à-dire du *Post pridie* (ligne XV), qu'il appelle « *sexta oratio* ». C'est donc la personnalité de l'Epiclèse qui se dresse devant nous, soit pour réclamer les prétendus droits essentiels et distincts que l'Orient actuel lui attribue, soit pour s'isoler numériquement avec S. Isidore et faire valoir, sous prétexte des inscriptions propres qu'elle reçoit dans les livres gallicans, ses titres à cet isolement. Nous aurons à rétablir contre la distinction numérique de S. Isidore et contre le particularisme apparent des inscriptions gallicanes, la continuité de la Préface, disons plutôt de l'Anaphore latine, jusqu'à la fin de l'Epiclèse inclusivement. Nous aurons à déduire de cette continuité, comme aussi des conditions exceptionnelles dans lesquelles s'y révèle la portion centrale, celle de la Consécration, l'inanité des prétentions orientales en faveur de leur Epiclèse.

Ce ne sera cependant pas tout encore. Notre Préface, ou notre Anaphore comme on voudra, n'a pas de conclusion. Cette conclusion pourtant existe. C'est le *per quem hæc omnia*. Mais deux interpolations, les dernières, (lignes XVI et XVII), nous en séparent. Nous devrons montrer son appartenance directe, immédiate, à notre Préface enfin restaurée depuis le *Vere dignum* jusqu'à la doxologie finale.

On le voit, nous sommes à l'entrée d'un champ d'exploration passablement obstrué de toutes parts, déconcertant comme un labyrinthe. Mais grâce au fil conducteur dont nous voilà maintenant pourvus, nous pouvons aller à la découverte, assurés de nous retrouver aisément, si nous nous perdons.

IV.

Éliminations nécessaires a la restitution de la continuité primitive de l'« Eucharistia » latine. Leur justification.

a)

preuves de l'absence primitive du memento des morts a son siège actuel.

Et d'abord les interpolations nous barrent la route dès l'entrée. Qu'allons-nous faire? En supprimant l'obstacle, nous passons. Mais comment supprimer l'obstacle, et de quel droit qualifions-nous d'interpolations les formules des lignes VIII, IX, X, XI, XII, XVI et XVII? N'est-ce pas à peu près procéder comme on fait parfois dans les mathématiques, en supposant *a priori* le problème résolu? C'est un peu la même méthode en effet. Eh bien, pourquoi cette méthode ne serait-elle pas légitime au cas particulier, si nous sommes certains par ailleurs de pouvoir justifier immédiatement, au cours et en vertu même de la démonstration ultérieure, nos qualificatifs et nos exclusions? Le reste n'est plus qu'un artifice d'exposition, qui permet d'aller droit au but, en épargnant au lecteur les tâtonnements par lesquels on a dû nécessairement passer. La route étant désormais frayée, pourquoi feindre de la chercher encore? Mieux vaut l'indiquer tout de suite et supprimer l'obstacle. C'est ce que nous faisons.

De fait, il n'est aucune des pièces élaguées du schema de notre restitution, soit entre le *Sanctus* et le groupe du *Qui pridie*, soit entre ce groupe et le *per quem hæc omnia*, qui ne nous apparaisse, plus ou moins fréquemment, dans des situations diverses et tout autres que celles que le Canon romain leur a données de temps immémorial. *De temps immémorial* n'est même pas à dire de toutes ces pièces. En tout cas, on ne saurait l'appliquer au *Memento* des morts. Il est très connu maintenant que cette formule est totalement absente du Canon d'un certain nombre de sacramentaires, même grégoriens, ou bien qu'elle est jointe au *Memento* des vivants. Or, dans cette dernière situation, ce n'est ni plus ni moins qu'une *Oratio post Nomina*. Il est bon d'en reproduire ici la preuve, déjà donnée dans la *Paléographie Musicale* :

« Nous n'avons encore obtenu, disait-elle (Tome V, p. 79), 1° que l'absence du *Memento* des morts après la Consécration, 2° son union avec le *Memento* des vivants. Voici maintenant une formule tirée de la première partie du *Missale gallicanum vetus* [1], qui va reculer le tout avant la Préface. C'est en effet une *Collectio post*

[1] Tommasi, VI, 373.

Nomina, c'est-à-dire la Collecte qui succédait à la récitation des Diptyques des vivants et des morts. Or, cette formule n'est autre, dans toute sa seconde moitié, que le texte de conclusion du *Memento* des morts au Canon romain. Nous mettons en regard la formule romaine telle qu'elle figure maintenant après la Consécration, et la *Collectio post Nomina* gallicane, attestant l'usage de réciter cette même formule avant la Préface, et par conséquent, avec elle, les Diptyques qu'elle concluait.

Canon romain.	Collectio post Nomina du Missale gallicanum vetus.
Memento etiam, Domine, famulorum famularumque tuarum N. et N.	Placare, Domine, quæsumus humilitatis nostræ precibus et hostiis et ubi nulla suppetant suffragia meritorum, tuæ nobis indulgentiæ succurre præsidiis : et eorum nomina...
(Ici la récitation des noms des défunts.)	
qui nos præcesserunt cum signo fidei et dormiunt in somno pacis. Ipsis Domine, et omnibus in Christo quiescentibus, locum refrigerii, lucis et pacis, ut indulgeas deprecamur. Per eumdem Christum Dominum nostrum.	qui nos præcesserunt cum signo fidei et dormiunt in somno pacis, ipsis et omnibus in Christo quiescentibus, locum refrigerii, lucis et pacis, ut indulgeas deprecamur. Per eumdem Christum Dominum nostrum.

La phrase « *et eorum nomina qui nos præcesserunt...* » ou bien, « *ipsis et omnibus* » pourrait bien être une de ces clausules de protocole qui donnaient aux Collectes *post Nomina*, plus adaptées aux circonstances liturgiques qu'à leur fonction, ce qu'il fallait pour justifier leur titre, au moins en finissant.

La finale suivante, qu'on lit également en manière de conclusion d'une Collecte *post Nomina* du *Missale Gothicum* [1] n'est qu'une variante du même texte.

Caris etiam nostris, *qui nos in somno pacis præcesserunt* perennis ævi beatitudinem et perpetuæ *lucis* gratiam remunerare dignetur.

De même cette autre *Collectio post Nomina :* [2]

Defunctis *refrigerium* præstet. Et quorum texuit recitatio præmissa sortem, inter electos jubeas aggregare.

Evidemment c'est un thème final familier de la récitation des Diptyques.

B

TRACES D'OCCUPATION PRIMITIVE D'UN AUTRE SIÈGE
PAR QUELQUES AUTRES FORMULES ÉLIMINÉES.

1° *Le* COMMUNICANTES *et les Diptyques.* — Au surplus, c'est toute une monographie qu'il faudrait à cet intéressant sujet de l'euchologie commune et particulière des Diptyques. Je dois me borner à le noter en passant, non toutefois sans avoir recueilli

[1] TOMMASI, ibid. 2[illegible]5. [2] TOMMASI, ibid. 250.

dans le Missel Mozarabe une indication qui permet de rétablir à son tour, le *Communicantes et memoriam facientes*... dans la zône de l'Offertoire. L'*Oratio post Nomina* que nous allons lui emprunter à cet effet, se lit au quatrième Dimanche de l'Avent. Mais il y en a d'autres du même genre. Voici d'abord la formule, commune à toutes les messes, qui précède l'*Oratio post Nomina*, propre à chacune :

Dicat Presb. Per misericordiam tuam Deus noster in cujus conspectu sanctorum Apostolorum et Martyrum Confessorum atque Virginum nomina recitantur. ℟. *Chorus.* Amen.

Dicat Presb. Offerunt Deo Domino oblationem Sacerdotes nostri : Papa romensis : et reliqui pro se et pro omni clero ac plebibus ecclesie sibimet consignatis : vel pro universa fraternitate : item offerunt universi Presbyteri Diachoni : Clerici ac populi circumastantes : in honorem sanctorum pro se et suis. ℟. *Chorus.* Offerunt pro se et pro universa fraternitate.

Dicat Sacerdos : Facientes commemorationem beatissimorum Apostolorum et Martyrum : gloriose Sancte Marie Virginis, Zacharie, Joannis, Infantum, Petri, Pauli, Joannis, Jacobi, Andree, Philippi, Thome, Bartholomei, Matthei, Jacobi, Symonis et Jude, Matthie, Marce et Luce. ℟. *Chorus.* Et omnium martyrum.

Item pro spiritibus pausantium, Hilari, Athanasii, Martini, Ambrosii, Augustini, Fulgentii, Leandri, Isidori, David, Juliani. Item Juliani, Petri, item Petri, Johannis, Servi Dei, Visitani, Viventi, Felici, Cypriani, Vincentii, Gerontii, Zacharie, Cenapoli, Dominici, Justi, Saturnini, Salvati. Item Salvati, Bernardi, Reimundi, Johannis, Celebruni, Gundisalvi, Martini, Roderici, Johannis, Guterii, Sancii. Item Sancii, Dominici, Juliani, Philippi, Stephani, Johannis. Item Johannis, Felicis. ℟. *Chorus.* Et omnium pausantium.

Dicat Presb. Post Nomina. Sanctorum tuorum Domine COMMUNICANTES MEMORIÆ Patriarcharum, Prophetarumque tuorum *non sumus immemores :* ipsis enim renunciantibus : adventus tuus claruit mundo. Memoramus etiam Apostolos tuos : qui adventum tuum a Prophetis Patriarchisque predicatum : oculis suis cernere meruerunt. *Facimus quoque et tuorum Martyrum mensionem :* qui te Dominum redemptionem jam venisse confessi : ad mortem usque sunt servati pro veritate. *Fidelium preterea tuorum* in hac adhuc peregrinatione degentium nomina recensemus : protestantes : ut eorum vite cursum et perfectionem consummes : quos Sanctos tuos apud te in celesti habitaculo cautos perfectosque jam retines. *Non obliviscimur quoque defunctos* nature nostre ac fidei socios. Sed precamur te Dominum amplissime pietatis : *ut eis refrigeria tribuas sempiterne quietis* [1].

Il est impossible de le méconnaître, c'est tout l'appareil de l'un et l'autre *Memento* joints au *Communicantes* du Canon Romain, que le Missel Mozarabe nous rétablit, sous la forme wisigothique, à sa vraie place, et, pour ainsi dire, en action, de la façon la plus intéressante.

Pour achever l'identification, je citerai, d'après trois sacramentaires grégoriens manuscrits, la Secrète (je dis bien la Secrète) de leur *Missa Sancti Sigismundi*. La teneur de cette Secrète est purement et simplement le *Communicantes* soudé à la finale du *Memento* des vivants. Il ne se peut rien désirer de plus clair, ni de plus

[1] *Missale Mixtum ... Mozarabes* (ed. LESLEY), pp. 3, 4 et 15.

opportun, pour indiquer le siège traditionnel de formules introduites depuis longtemps dans le Canon, mais dont la liturgie mozarabe, les trois sacramentaires grégoriens que je viens de citer, enfin la portée même de leur rédaction nous révèlent ainsi l'appartenance originelle à la région des Diptyques.

Canon romain	Lucques	Florence	Padoue
	(Miscellanea de Baluze. ed. Mansi, II, 310)	*(Bibl. Laurent. Aedilium 123, f. 8)*	*D. 47, fo 297.*
	Secrète.	*Secrète.*	*Secrète.*
Memento Domine famulorum famularumque tuarum N., et omnium circumstantium quorum tibi fides cognita est et nota devotio, pro quibus tibi offerimus vel qui tibi			
offerunt hoc sacrificium laudis, pro se suisque omnibus, pro redemptione animarum suarum, pro spe salutis et incolumitatis suæ,	Offerimus tibi Domine	Offerunt tibi Domine	Offerimus tibi Domine (*pour mémoire :* pro ardore febrium)
tibique reddunt vota sua æterno Deo, vivo et vero.	vota Deo vivo et vero in nomine electi tui Sigismundi pro ardore febrium	votiva vota sancto Deo vivo et vero in nomine Unigeniti tui Domini nostri et in electi tui Sigismundi per ardorem febrium	vota sancta Deo vivo et vero in nomine Unigeniti tui Domini nostri et in electissimi Sigismundi pro ardore febrium
Communicantes et memoriam venerantes in primis gloriosæ semper Virginis Mariæ genitricis Dei et Domini nostri Jesu Christi :	communicantes et memoriam facientes	communicantes et memoriam facientes beatissimæ Mariæ semper Virginis	communicantes et memoriam facientes beatissimæ Mariæ semper Virginis
sed et beatorum apostolorum	beatissimorum	et sanctorum	et sanctorum
	Patriarcharum	apostolorum, patriarcharum	apostolorum, patriarcharum
ac martyrum tuorum, Petri et Pauli, Andreæ, Jacobi, Joannis, Thomæ, Jacobi, Philippi, Bartholomæi, Matthæi, Simonis et Thaddæi : Lini, Cleti, Clementis, Xysti, Cornelii, Cypriani, Laurentii, Chrysogoni, Joannis et Pauli, Cosmæ et Damiani et	et martyrum	prophetarum, martyrum et confessorum, virginum	prophetarum et martyrum
omnium sanctorum tuorum : quorum meritis precibusque concedas, ut in omnibus protectionis tuæ muniamur auxilio.	omnium sanctorum tuorum quorum precibus meritisque concedas ut in omni protectione confirmati muniamur ejus auxilio.	omnium sanctorum precibus meritisque concedas ut in omnibus protectionibus tuis infirmus muniatur auxilio.	omniumque sanctorum precibusque concedas ut in omnibus meritis tuis famulum tuum illi muniatur auxilium.

On voit si c'est arbitrairement que nous avons reporté le *Communicantes* et les *Mementos* du Canon romain parmi les prières des Diptyques. En fait, la clausule finale et les textes s'en retrouvent encore, assez bien conservés dans les liturgies gallicanes, et, même en milieu romain, parfois oubliés dans cette position.

2° *Le* QUAM OBLATIONEM. — Or, il n'est pas impossible de rencontrer des précédents analogues qui autorisent ou justifient, d'une façon ou d'une autre, l'élimination des autres pièces du Canon romain, que présente mon tableau de restitution archaïque. N'y eût-il que le fait des aventures diverses de certains de ces textes, c'en serait assez pour nous révéler, dans leur histoire, une période d'instabilité succédant au moment où ils furent déracinés pour la première fois.

On m'objectera peut-être que le *Quam oblationem* nous est attesté déjà dans le *De Sacramentis* (fin du IV[e] s.) comme étroitement uni au *Qui pridie*. C'est exact. Mais, on vient de le voir, je n'ai jamais demandé mieux, d'accord avec Mgr Duchesne, que de situer chronologiquement certaines innovations (certaines, non pas toutes) bien avant la date à laquelle appartient le *De Sacramentis*.

Faut-il noter toutefois que ce n'est pas « QUAM *oblationem* » qu'on lit dans le *De Sacramentis*, mais bien : « FAC HANC *oblationem* »? Le relatif QUAM, ou plutôt la substitution de ce QUAM au FAC HANC primitif n'a peut-être pas de signification, mais cette modification grammaticale n'aurait-elle pas tout de même été jugée nécessaire pour emboiter, par le moyen de ce raccord, une intercalation postérieure dans le reste du contexte? Or, cette intercalation ne serait autre évidemment que celle du *Super Oblata* : « Hanc igitur oblationem ». Nous aurions ainsi pour *terminus a quo* de l'introduction de ce *Super Oblata* dans le Canon, la date du *De Sacramentis* (fin du IV[e] s.); tandis qu'à cette date le « *Fac hanc oblationem* » y était déjà.

Je compte revenir ailleurs sur ce *Quam oblationem*.

3° *La Formule* HANC IGITUR. — On remarquera le nom de *Super Oblata* que je donne à la formule « *Hanc igitur oblationem* ». Aux inductions qui pouvaient autoriser déjà cette appellation, d'après la note de la *Paléographie musicale* (tome V, p. 168-169), j'ajoute une preuve de fait qui me détermine. C'est formellement en effet sous l'inscription *Super Oblata*, que nous trouvons l'*Hanc igitur*, et l'*Hanc igitur* joint au *Quam oblationem* (sous cette commune rubrique), dans le manuscrit Sessorien 136, de Côme[1], l'un des documents qui m'avaient précisément fourni le fondement de mes premières inductions. Or, *Super Oblata*, c'est le titre que donnaient autrefois à la *Secrète* un grand nombre de sacramentaires, et l'on pourrait produire d'autres citations, tendant à démontrer que de très vieilles traditions s'obstinent à maintenir dans la zone de la *Secrète*, la formule *Hanc igitur* avec ou sans le *Quam oblationem*. Ainsi, jusque dans un missel du XIII[e] siècle, (de S. Michel de Lyon) conservé à la

[1] Missel plénier du XI[e] siècle, coté 2110, à la Bibliothèque Vittorio Emmanuele de Rome.

Bibliothèque Vaticane (fonds Barberini, Cod. XII. 2 (1863), c'est bel et bien avant le *Lavabo* qu'on lit, sous la rubrique explicative : *Quando panem et vinum super altare ponit*, ce texte où n'a pas encore pénétré l'addition grégorienne, bien connue, du *diesque nostros*... :

Hanc oblationem quæsumus, omnipotens Deus, ut placatus accipias et omnium offerentium et eorum, pro quibus Tibi offertur, peccata indulge.

Mais si le *diesque nostros* n'y est pas encore, l'*omnium offerentium* y est toujours, attestant la fonction de cette prière après la récitation des noms, avant son transfert au cœur du Canon.

Ce n'est ni tout à fait au hasard, ni tout à fait de préférence, que j'indique ce manuscrit plutôt qu'un autre, c'est à cause de sa date relativement tardive (XIII[e] siècle). Mais il n'en manque pas qu'on pourrait aisément citer à d'autres titres. Ainsi le Sacramentaire de Moissac (Paris, Bibl. Nat. Latin 2293) nous fait lire, au X[e]-XI[e] siècle, exactement la même rubrique et la même formule :

f° 14. *Quando panem et vinum super aram ponitur.* Hanc oblationem quæsumus [f° 14'] omnipotens Deus placatus accipe et omnium offerentium et eorum pro quibus offertur peccata indulge.

Au reste, il suffit d'avoir parcouru les *Ordines Missæ* recueillis par Dom Martène, Ebner, etc., pour être averti que leurs prières préparatoires de l'Offrande recèlent une véritable mine d'observations curieuses à ce point de vue, comme à beaucoup d'autres.

Dans un autre sacramentaire, dont les archaismes sont souvent remarquables, et que connaissait bien le pieux et savant Cardinal Tommasi, le manuscrit B. 23 de la Bibliothèque Vallicellane, du XI[e]-XII[e] siècle (très probablement d'Arezzo), la formule est tellement réduite qu'on n'y trouve plus qu'une partie du *Quam oblationem*, mais sous la rubrique « *Super hoblatam* » dont nous suivons les vicissitudes, et, bien entendu, dans la région des prières de l'Offertoire. La voici :

Sanctifica, Domine, hanc salutarem hostiam *ut nobis fiat unigeniti tui corpus*

Notons en passant que cette position du *Quam oblationem* dans la région de l'Offertoire, en lui enlevant la valeur d'Epiclèse, que lui donnerait peut-être sa teneur, et en réduisant au rôle d'une simple prière préparatoire sa signification, n'empêche pas qu'il n'ait été peut-être dans un siège d'Epiclèse, — épiclèse de rechange — antérieurement à tout cela. Nous le retrouverons, en effet, plus loin dans un *Post pridie* mozarabe. L'Epiclèse romaine est d'ailleurs facile à reconnaître dans les formules qui suivent la Consécration (*Unde et memores*..., *Supra quæ*..., *Supplices*...) et qui n'ont jamais quitté ce siège traditionnel. Qu'au surplus la liturgie romaine ait eu très anciennement des formules variées d'Epiclèse, elle aussi, semblables au *Post pridie*, *Post Mysterium*, *Post Secreta*, etc., des liturgies gallicanes, c'est possible, et le Chapitre « *Une Epiclèse déclassée* », de *Te Deum ou Illatio?* n'est pas pour rendre l'hypothèse

invraisemblable [1]. Je répète qu'on trouvera plus loin deux oraisons *Post pridie* mozarabes, qui sont presque uniquement formées, l'une du *Te igitur* et du *Quam oblationem*, l'autre du *Hanc igitur*, et qui pourraient être considérées comme nous ayant conservé des Epiclèses romaines de rechange actuellement rassemblées en tête du Canon.

Comment toutefois ne pas tenir compte d'indices, en nombre respectable et de nature diverse, qui semblent au contraire associer la formule *Hanc igitur* à la récitation des noms? celui-ci par exemple [2], qui, tout en se trouvant *infra actionem* ne nous en reporte pas moins, par sa teneur, à la terminologie finale des oraisons *post Nomina*. Il figure à la fois dans les Sacramentaires léonien et gélasien. Par contre, la formule à laquelle il appartient est bien demeurée dans le Sacramentaire grégorien et dans le Missel romain, mais l'indice dont nous parlons en a disparu :

Sacram. Léonien (MURATORI I, 318). *Ms. de Verone.*	Sacram. Gélasien (TOMMASI I, XLV, 77).	Sacram. Grégorien (MURATORI II, 66, etc.)
Vere dignum...		Vere dignum...
	Infra actionem. COMMUNICANTES...	COMMUNICANTES...
Hanc igitur oblationem	*Item intra Act.* Hanc igitur oblationem servitutis nostræ sed et cunctæ familiæ tuæ	Hanc igitur oblationem... servitutis nostræ sed et cunctæ familiæ tuæ
Quam tibi offerimus pro his	Quam tibi offerimus pro his quoque	Quam tibi offerimus pro his quoque
Quos ex Aqua et Spiritu Sancto regenerare dignatus es tribuens eis remissionem omnium peccatorum	Quos regenerare dignatus es ex aqua et Spiritu Sancto tribuens eis remissionem omnium peccatorum	Quos regenerare dignatus es ex aqua et Spiritu Sancto tribuens eis remissionem omnium peccatorum
	ut invenires eos in Christo Jesu Domino nostro.	
Quæsumus placatus accipias	Quæsumus Domine placatus accipias.	Quæsumus Domine ut placatus accipias etc.
	Pro quibus majestati tuæ supplices fundimus preces	
EORUMQUE NOMINA ASCRIBI IUBEAS	UT NOMINA EORUM ASCRIBI JUBEAS	
IN LIBRO VIVENTIUM PER.	IN LIBRO VIVENTIUM DIESQUE NOSTROS	
COMMUNICANTES...		

[1] *Scriptorium Solesmense*, I, 1, pp. 215 à 238. Cf. *Paléog. Music.* V, pp. 82 à 92.

[2] La formule suivante, bien que se présentant isolément dans le Sacramentaire léonien, (Muratori I, 331) rentre tout à fait dans le genre de celle que je cite ici :

XVI. *Coniunctio oblationis virginum sacratarum.* Hanc etiam oblationem Dne tibi virginum sacratarum quarum ante sanctum altare tuum oblata *nomina recitantur* quæsumus placatus accipias pro quibus maiestatem tuam supplices deprecamur ut propositum castitatis quod te Auctore professæ sunt te Protectore custodiant per.

Ainsi que le fait observer le Rev. Feltoe (« The position of *Hanc igitur* before *Communicantes* if intentional, is curious »), la position du *Communicantes* après la formule *Hanc igitur*, dans le Sacramentaire de Vérone, a droit de retenir l'attention. S'ajoutant à tant d'autres, cette nouvelle preuve de l'instabilité de notre formule *Hanc igitur* ne laisse pas que d'être significative. Une formule si désorientée, si peu sûre d'elle-même, en possession de tant de sièges divers, ne nous avertit-elle pas qu'il doit y avoir eu, dans son histoire, quelque ancienne aventure qui l'aura déconcertée durant un certain temps, jusqu'à la conquête définitive du siège hospitalier qu'elle finit par trouver (de bonne heure du reste) dans le Canon?

Mais ce n'est pas le moment de nous arrêter sur tout cela. Toute conclusion trop précise et trop ferme serait encore prématurée. Il suffit que, d'une façon ou d'une autre, nous trouvions en dehors du Canon les pièces dont la présence y produit aujourd'hui le morcellement. C'est tout ce qui nous importe.

V.

Unité continue des parties du Canon latin qui demeurent, après ces éliminations.

§ I.

Embolismes et Hiatus qui donnent a l'ensemble des textes, tant romain que gallican, l'apparence d'une juxtaposition de formules complètes en elles-mêmes et discontinues.

REVENONS au schema de la *Paléographie Musicale*. Le Canon romain, tel qu'il nous apparait en raccourci dans la colonne 3 de ce schema, c'est-à-dire dégagé des Diptyques ou des prières quelconques, — quels qu'en soient les sièges antérieurs et la définition — qui l'interpolaient, s'y présente, en somme, sous une forme qui met sur la voie d'une restitution plus archaïque. On pourrait déjà pressentir qu'originellement il ne s'agissait que d'une Action de Grâces continue, l'Eucharistie par excellence, s'étendant de la Préface à l'Epiclèse inclusivement, et trouvant la conclusion qui lui manquait sans cela, dans le *Per quem hæc omnia* dont la séparent aujourd'hui le *Memento* des morts et le *Nobis quoque peccatoribus*. Au contraire les *Amen* qui limitent, dans le Canon non restitué, certaines formules (col. 1) accusent formellement l'autonomie de ces formules et leur intrusion par rapport à l'Action de Grâces, à laquelle leur teneur est d'ailleurs étrangère... Toutefois l'élimination de ces interpolations laisse béant l'espace qui reste entre le *Sanctus* et le *Qui pridie*. Nous sommes bien forcés de convenir qu'il y a, du moins en cet endroit, solution de continuité.

Prenons garde également, avant d'aller plus loin, que le Canon gallican, tout en bénéficiant du crédit que lui donne l'absence de toutes ces interpolations, nous oppose à son tour une difficulté préalable, dès que nous voulons employer son témoignage à la démonstration de la continuité primitive de l'Anaphore latine.

Du moins l'apparence d'indépendance propre que certains commencements de phrases et même le contexte donnent parfois à la formule variable du *Post Sanctus* dans le Canon gallican, suffirait à donner, à première vue, l'impression qu'il y a là quelque chose d'étranger à la continuité dont je parle. Or, cette impression n'est ni entièrement exacte, ni entièrement trompeuse. Et cela se conçoit.

La multiplicité même des rédactions du *Post Sanctus*, si habilement qu'en soient ménagées les transitions, jointe au fait, non moins accusateur, du titre distinct que portent ces formules, les feraient prendre en effet, à bon droit, pour une interpolation dans l'Anaphore. L'impression, de ce côté, se justifie. En y regardant de plus près, cependant, on s'aperçoit qu'il en faudrait dire autant de la Préface elle-même, aussi bien dans le Canon romain que dans le Canon gallican; puis, mais dans ce dernier

seulement, du *Post pridie* (= *Post Mysterium* etc.) et de la Préface du *Pater*. Mais, à tout prendre, dans aucun de ces cas, la continuité eucharistique n'est rompue nulle part. Elle se maintient par l'artifice des raccords reliant les uns aux autres des textes, qui ne sont, au fond, que des substitutions de formules synonymes, des pièces de rechange, rapportées toujours au même endroit d'une formule continue par ailleurs, et demeurant invariable sur d'autres points. La seule différence à relever entre les deux canons, à cet égard, c'est que le gallican multiplie ces variantes, que non pas le romain, plus près, une fois de plus, en cela, des liturgies orientales et de la simplicité primitive.

§ 2.

RAPPORT DE CES EMBOLISMES, ETC.
AVEC LE DÉVELOPPEMENT HISTORIQUE DE L'EUCHOLOGIE.

En réfléchissant à cette condition particulière de la liturgie gallicane, qui la met, de ce chef, aux antipodes des liturgies orientales (qu'on lui donne si gratuitement pour congénères), la pensée m'est venue d'examiner si l'on ne pourrait pas retrouver, au fond de tous ces embolismes de l'Anaphore latine (Préface ou *Contestatio*, *Illatio*, *Post Sanctus*, *Post pridie*), le thème commun, ou plutôt la donnée originelle primitive qui en avait été le point de départ plus ou moins uniforme.

Ici encore je dois renvoyer les lecteurs qu'intéresserait cette phase des tentatives de restitution d'un Canon archaïque, à l'étude dont les Préfaces et les *Post Sanctus* ont été l'objet récemment dans le Ier volume du *Scriptorium Solesmense*[1]. Voici seulement les résultats.

On constate d'abord que le thème de toutes les Anaphores orientales, se ramène, d'une manière générale, à une proclamation des perfections de Dieu un en trois Personnes, et de son œuvre créatrice et rédemptrice. Tel est le fonds commun qui se dégage, à peu près, de toutes les formules. Sur quoi l'on se demande s'il n'est pas permis de croire primitif un usage liturgique universellement adopté par tant d'Églises, étrangères, hostiles parfois, les unes aux autres. Et l'on conclut que, l'induction paraissant en effet bien légitime, il n'est donc pas téméraire de regarder le thème théologique et christologique ainsi obtenu, comme représentant le thème ou du moins l'un des thèmes de l'Anaphore primitive. Les deux parties du thème théo-christologique pourront ne recevoir aucun développement, n'être là qu'à l'état rudimentaire. C'est tout ce qu'il faut néanmoins pour que les liturgies orientales nous fournissent, à la fois et par le fait même de leur accord, le moyen de découvrir les éléments premiers du type ou du thème, et, — c'est presque une tautologie — les preuves de sa permanence en Orient jusqu'à nos jours.

[1] *L'Euchologie latine étudiée dans la tradition de ses formulaires et de ses formules. Te Deum ou Illatio?* 4e partie, pp. 337 et suiv.

Mais que dire des liturgies latines? Il semble bien que là rien ne subsiste du thème primitif. Quelle est la raison de cette différence? Je crois la trouver dans la liberté qu'ont eue les Eglises d'Occident, et que n'ont point eue celles d'Orient, de multiplier sur certains points les rédactions de leurs Eucharisties, liberté qui devait aboutir et finit en effet par aboutir à la liberté du thème à rédiger. Voici comment on peut se représenter cette marche évolutive. Je cite :

« Je déterminerai d'abord, d'une manière générale, les causes d'unité, puis celles de différenciation.

« L'uniformité de thème dut s'établir naturellement par le fait même que ce thème était déjà traditionnel en partie, dans l'euchologie juive et notamment dans la célébration de la Pâque. Il n'y avait plus qu'à continuer l'histoire surnaturelle jusqu'à la consommation de l'œuvre rédemptrice. L'universalité du thème dut s'établir encore, et non moins naturellement, sur la tradition des Apôtres.

« Suivant qu'on se tenait plus près de la tradition juive que de celle des Apôtres, ou qu'on les combinait diversement, une première bifurcation dut engager ici les traditions sur des voies un peu divergentes.

« Je laisse en ce moment de côté la question de savoir si certaines différences de rédactions ne provenaient pas aussi et surtout de la différence même des circonstances générales auxquelles elles étaient destinées. On conçoit très bien en effet, que la liturgie solennelle baptismale, dans la nuit de Pâques, ait dû fournir naturellement le développement historique judéo-chrétien du VIII[e] livre des Constitutions Apostoliques. On conçoit que la liturgie dominicale ordinaire n'exigeât pas habituellement un si long mémorial. On conçoit que la liturgie quotidienne ait dû s'affranchir encore plus d'un usage auquel la liturgie juive n'avait habitué qu'une fois par an. On conçoit enfin que d'autres circonstances accidentelles, telles que l'administration des sacrements autres que le Baptême, aient pu réduire encore le mémorial, *jusqu'à n'en plus conserver que l'expression chrétienne exclusivement.* Je ne veux pas, pour le moment, entrer plus avant dans ces considérations. Je devais néanmoins les indiquer en passant.

« Pour en revenir au point de bifurcation dont cette parenthèse ne doit pas nous écarter, j'expliquerais volontiers par la différence des rapports soit avec la tradition juive, soit avec la tradition des Apôtres, quelles que soient les causes ou les occasions de divergence, les deux formes de développements que les documents nous révèlent, et auxquelles j'ai déjà fait allusion ; je veux parler : *a)* du développement par les faits, suivant le modèle des synthèses historiques, tel qu'il apparait au chapitre X de la Sagesse, dans plusieurs psaumes, dans l'Anaphore clémentine, etc.; *b)* et du développement plutôt doctrinal, tel que l'Anaphore de S. Basile en est un modèle, et tel, en somme, qu'il a fini par prévaloir, comme devait prévaloir en même temps, partout, l'esprit du christianisme sur la lettre de la Loi.

« Mais il est évident que nous ne connaissons pas tous les agents de diversification. A côté des influences qui viennent d'être notées, n'y aurait-il pas lieu d'en reconnaitre d'autres, procédant, cette fois, non plus des choses, mais des personnes, c'est-à-dir

d'une certaine liberté qui leur était laissée de se livrer soit à l'inspiration charismatique, soit à la spontanéité de leur esprit propre et de leur piété personnelle, à la condition, bien entendu, que rien ne fût changé substantiellement dans les lignes générales du thème commun? On conçoit très bien que des influences subjectives ainsi libres de s'exercer sur ce thème, aient pu lui imprimer autant de marques individuelles qu'il y avait d'improvisateurs. En disant cela, je suppose, on le voit, deux choses : premièrement que les compositions euchologiques pouvaient être régulièrement l'une des manifestations du prophétisme chrétien, tout au moins le résultat d'une improvisation personnelle libre de se développer dans de certaines limites; et deuxièmement qu'au moment où ces compositions tendent à se créer des courants traditionnels, nous sommes toujours à l'époque soit de ce prophétisme, soit de cette liberté relative d'improvisation personnelle. Cela nous donne encore une certaine marge. Est-il besoin de remarquer par ailleurs, combien deviennent intéressants les horizons de la littérature euchologique ainsi envisagée, dans ses origines, son évolution, sa réglementation, sa fixation canonique.

« De ce point de vue, nous pourrions peut-être entrevoir l'origine du partage en deux grands versants, des formes liturgiques autour desquelles se groupent respectivement l'Orient et l'Occident. Les choses s'expliqueraient ainsi :

« La variété des charismes et des inspirations personnelles aurait engendré peu à peu la variété de plus en plus grande des formes, jusqu'au jour où, des abus intolérables (entrevus déjà par S. Paul : Cf. I Cor. XIV; Rom. XII) s'étant introduits à la faveur d'une trop grande liberté laissée à l'initiative individuelle, l'autorité disciplinaire aurait pris, en Orient, le parti d'arrêter dans chaque Église deux ou trois formules officielles *ne varietur*, rarement davantage, et, en Occident, celui d'en former des recueils plus ou moins canoniques, tout en laissant aux évêques une certaine initiative de choix ou même de nouvelles rédactions.

« Ceci n'est même déjà plus une hypothèse. Du moins, à un moment donné de l'histoire, mon hypothèse est un fait dont on peut fournir plusieurs preuves. Bornons-nous à reconnaître quelques jalons. »

Nous passons sur les preuves. On les trouvera tout de suite après la citation qui vient d'être faite, et qui signale, en résumé, comme on le voit : 1° les facteurs de l'unité primitive; 2° les agents de la diversification postérieure, à savoir : a) la variété des circonstances liturgiques, b) le double courant juif et apostolique, c) la spontanéité personnelle et l'inspiration prophétique; 3° le double courant régulateur de ces initiatives.

Suivent les développements et les preuves, et, pour terminer, cette vue d'ensemble du mouvement traditionnel.

« Par tout cet ensemble de textes et d'observations, on voit comment on pourrait peut-être définir à grands traits les principales périodes de l'histoire euchologique dans l'antiquité latine :

Période d'improvisation — charismatique ou autre — et de tradition verbale, d'abord libre, puis organisée;

Période de compositions écrites, mais libres encore et même un peu touffues;

Période de recueils formés à peu près par le premier venu, sans garantie de compétence ni d'orthodoxie;

Période de révision de ces recueils et de fixation de formulaires officiels;

Période de compilations gélasiennes, grégoriennes et autres;

Période d'unification définitive.

« Il serait difficile d'assigner des dates, et surtout des dates semblables pour toutes les Eglises, à ce triple travail de composition et de fixation, puis de sélections diverses et de compilations, et finalement d'unification.

« On a pu voir tout à l'heure que, tandis que Rome et Milan possédaient déjà des formulaires canoniques et communs, à la fin du IVe siècle, l'Afrique était encore, vers la même époque, dans une anarchie euchologique à laquelle les Conciles allaient enfin se préoccuper de mettre bon ordre...[1]

« En somme, la différence des solutions disciplinaires adoptées dans les Eglises orientales, d'une part, et les Eglises latines, d'autre part, tiendrait peut-être à ce qu'en Orient on se serait immobilisé plus près des origines, tandis qu'en Occident, on aurait laissé plus longtemps et plus largement aux initiatives régulières et légitimes, une certaine part d'aisance et de liberté, qui devaient d'elles-mêmes, par l'ascendant de Rome et le besoin d'unité, se resserrer toujours progressivement.

« Arrivés à ce point de l'évolution générale de l'euchologie, nous... mettons le pied sur un terrain d'observations objectives, suggérées par le témoignage même, précis et formel, des documents.

« A quelle époque sommes-nous au juste, au moment où nous abordons ces documents? Je n'en sais rien. Je sais seulement que nous sommes vraisemblablement assez loin déjà de l'époque primitive, que l'Orient est définitivement immobilisé dans ses traditions plus ou moins pures, que l'Occident est irrévocablement entré dans ses voies, de plus en plus divergentes de la tradition.

« C'est pourquoi, laissant désormais de côté les Anaphores orientales, qui nous ont fourni tout à l'heure les données premières dont nous avions besoin, je voudrais maintenant suivre dans ses diverses directions l'Anaphore latine, interroger les souvenirs des âges antérieurs qui peut-être y subsistent encore, et finalement essayer la restitution de l'une des Anaphores latines les plus voisines des origines qu'il est possible, si c'est possible...[2]

[1] *Te Deum* ou *Illatio?* p. 352.

[2] *Te Deum* ou *Illatio?* pages 354 355.

VI.

La continuité eucharistique, depuis le « Vere dignum » jusqu'au « Qui pridie ». Maintien des traditions primitives dans les embolismes dominicaux.

§ 1.

Le thème traditionnel de la Préface.

« En attendant, disons encore qu'en étudiant les divers types de Préfaces, on arriverait à restituer autant de formes sous lesquelles ont dû commencer, puis se multiplier, les innovations. Nous pourrions reconnaître, en même temps, le caractère de ces innovations. A l'occasion de certaines circonstances liturgiques exceptionnelles, on aurait introduit une, deux, trois rédactions d'Anaphores complètement différentes de l'une ou l'autre Anaphore commune, la seule connue jusque là. Ces rédactions elles-mêmes, qui, somme toute, auraient pu, l'identité du thème une fois sauvegardée, n'être que des synonymes de la rédaction typique, inauguraient un principe entièrement nouveau. Ce n'était plus l'ensemble des perfections divines ou de l'œuvre surnaturelle qui en était l'objet invariable, c'était un objet précis, un point détaché de cette œuvre surnaturelle. Du drame complet, le thème se bornait à viser un point, et ce point variait suivant les circonstances liturgiques, si bien que, de proche en proche, on en vint à des thèmes où le point de vue premier lui-même disparaissait, pour faire place à des circonstances purement hagiographiques, ascétiques, parénétiques, etc.

« J'ajoute que les rédactions elles-mêmes ont été multiples, suivant les églises, pour une même circonstance liturgique, et que ce nouveau genre de variétés pourrait marquer encore autant d'étapes, ou du moins un nouveau caractère de cette évolution de l'Anaphore latine.

« Pour conclure, on doit voir maintenant : *a*) comment, par ces différenciations, par la corrélation progressive que l'Occident laisse s'établir à titre normal, essentiel en quelque sorte, entre la diversité des circonstances liturgiques et l'adaptation de l'Anaphore à ces circonstances, on a pu s'écarter de plus en plus du système primitif, tel à peu près qu'il se maintenait en Orient ; *b*) comment, en s'engageant dans la voie des embolismes proprement dits,[1] on a pu s'acheminer graduellement vers un système tout

[1] Les nécessités de l'exposition m'ont forcé d'employer une terminologie conventionelle dont il faut que je donne la clef. J'appelle *protocoles* les portions initiale et finale qui sont parfois communes à plusieurs rédactions variées d'une formule euchologique, et *embolismes* les portions propres insérées entre le protocole initial et le protocole final de cette formule. Ainsi, dans la Préface, toute la portion

nouveau, dont l'application à l'euchologie tout entière finit parfois par s'étendre si loin (les liturgies gallicanes en font foi), que les Conciles et les Papes durent y mettre bon ordre ; *c)* comment ont pu se constituer peu à peu des protocoles, par le fait de la permanence des parties extrêmes, en dépit des modifications affectant toujours le même point central ; et enfin comment ces protocoles, loin de représenter nécessairement le type complet, n'en sont peut-être le plus souvent que des vestiges, et les derniers témoins survivants.[1] »

On pourrait arrêter ici la citation. Je la poursuis néanmoins pour achever de noter les vicissitudes de cette littérature euchologique.

« Ce n'est pas seulement la superposition des embolismes aux protocoles, qui nous révèle un mouvement d'alluvion seculaire, d'une stratification à l'autre des Anaphores latines. Les protocoles eux-mêmes nous offrent à leur tour une coupe de terrain, dans laquelle il est difficile de ne pas reconnaître plusieurs couches, s'étageant et se différenciant à mesure qu'on s'éloigne de la première stratification.

« Ce n'est point raffiner que de pousser l'analyse jusque là. La chose est trop évidente. Il suffit de comparer entre eux les protocoles eux-mêmes, pour être amené à conclure que réellement la rédaction de ces protocoles a traversé diverses phases, elle aussi. Mais il ne suffit pas de reconnaître cette distinction d'une manière générale. En procédant avec méthode, on s'aperçoit bientôt que ces distinctions elles-mêmes supposent quatre états des choses, quatre progressions.

« Il y a d'abord le fait de passer de l'unité à la multiplicité, je veux dire le fait de passer, par exemple, de la rédaction constante *x* aux rédactions variées *Per quem majestatem*, *Et ideo cum Angelis*, *Propterea profusis gaudiis*, *etc.*, ou bien de l'une de celles-ci aux autres.

« Il y a secondement le fait de transformer ces rédactions nouvelles, originellement solitaires, chacune dans son genre, en autant de formules protocolaires, auxquelles on finit par constituer progressivement toute une clientèle d'embolismes, qui se réclament, en plus ou moins grand nombre, de chacune d'elles.

« Il y a, troisièmement, le fait de constituer à certains protocoles eux-mêmes, non plus une clientèle d'embolismes, mais une vraie famille d'autres protocoles qui s'en détachent, en les abrégeant, en les paraphrasant, en les adaptant librement, bref en les modifiant d'une manière quelconque, tout en s'y raccordant encore, néanmoins, par la conservation de certains signes incontestables de parenté, notamment par des *incipit* tels que *Unde merito*, *Cui merito*, *Merito tibi*, *etc.*

initiale *Vere dignum et justum est* etc., sera le *protocole initial*, et la portion qui s'etend des mots *Et ideo cum Angelis* jusqu'au *Sanctus* sera le *protocole final*. Les *embolismes* seront, à Noël : *Quia per incarnati Verbi mysterium* etc., à l'Epiphanie : *Quia cum Unigenitus tuus* etc.

[1] *Te Deum* ou *Illatio?* p. 367.

« Finalement, il y a les rédactions absolument solitaires, sans famille, et qui ne conservent plus avec les rédactions traditionnelles, d'autre lien que celui des idées à développer.[1]

Ne semblerait-il pas, après tout cela, que la difficulté se révèle plus grande que jamais de retrouver la trace du thème théo-christologique originel dans les Préfaces latines? Pas si grande qu'on pourrait le croire. Il suffit de ne pas égarer ses recherches, c'est-à-dire de ne pas les faire porter inutilement sur des textes qu'à priori l'on doit croire influencés par des fêtes et des mystères déterminés, imposant un thème spécial. C'est à la liturgie la plus ordinaire qu'il faut ici faire appel, et, pour préciser, non pas aux circonstances quotidiennes de cette liturgie ordinaire, mais aux circonstances dominicales. Dans les circonstances ordinaires quotidiennes, on a dû naturellement abréger, réduire à la plus simple expression, comme il est advenu de notre Préface commune, toute en protocoles. A cette condition, les fouilles pourront n'être pas infructueuses.

Reprenons nos citations.

« D'assez bonne heure, la littérature euchologique s'était mise en frais pour doter de Préfaces propres un plus ou moins grand nombre de dimanches ordinaires. Mais aujourd'hui la liturgie romaine y pourvoit exclusivement par la Préface dite de la Trinité. Or, il est possible que, ce faisant, l'Eglise romaine n'ait fait que revenir en arrière, au delà de la période des Préfaces propres à chaque Dimanche. Dans le principe, avant qu'on dotât chaque Dimanche d'un texte particulier, il est possible, dis-je, que ce soit précisément cette Préface qui ait rempli déjà, dans les circonstances ordinaires *dominicales*, le rôle que remplissait la Préface commune dans les mêmes circonstances *quotidiennes*.

« Même, à n'en juger qu'à priori, c'est dans cette direction qu'on devrait s'attendre à rencontrer quelques restes de l'une des Anaphores latines les plus conformes au thème traditionnel oriental. Vérification faite, ceci est de l'histoire, ou peu s'en faut; et ce n'est pas sur des hypothèses que nous allons nous appuyer pour le démontrer c'est sur des faits. Je vais mettre ces faits sous les yeux du lecteur. Il me parait difficile de ne pas apercevoir à travers les textes que je vais transcrire, et à leur base, une même [Eucharistia] originelle, dont les traditions auraient été diversement exprimées — et même pas toujours diversement — à différentes époques et en différents lieux.

« J'insiste sur le caractère des rencontres que nous allons constater dans les Anaphores dominicales. J'y vois l'indice de leur fidélité à conserver le thème théo-christologique. L'argument qu'on en peut tirer aurait moins de force évidemment, si ces rencontres se présentaient isolément, je veux dire s'il ne s'agissait que d'une seule rencontre doctrinale, qu'on pourrait toujours soupçonner d'être fortuite.

Te Deum ou *Laudatio* [illegible] ,68.

« Mais si la rencontre affecte un caractère général et systématique : *a*) si la circonstance où elle se produit est précisément et toujours celle où les traditions primitives ont le plus de chance de s'être perpétuées fidèlement : le dimanche ; *b*) s'il s'agit d'un témoignage auquel contribuent, chacune à sa manière, toutes les liturgies latines, les seules en cause, et si ce témoignage, chez quelques-unes d'entre elles, se renouvelle plusieurs fois, toujours dans les mêmes conditions, — n'est-il pas vrai qu'alors nous sommes vraiment en droit d'y reconnaître une tradition commune? Et *c*) si cette tradition est, dans ses grandes lignes, conforme à celle des Anaphores orientales, n'est-il pas vrai qu'alors cette tradition serait l'une de nos traditions primitives, et que nous serions arrivés à notre but, qui est, ne l'oublions pas, de reconstituer l'Anaphore latine primitive.

« Or ce sont toutes ces constatations que nous allons faire. Que les dimanches aient fini par être soumis à la loi des embolismes, eux aussi, c'est entendu, je viens de le dire. Mais ces embolismes eux-mêmes peuvent n'être pas tous des nouveautés. Il peut s'en trouver qui ne soient guère autre chose que des synonymes d'un thème plus ancien, comme sont à peu près, les unes vis-à-vis des autres, les Anaphores orientales, comme sont surtout les Anaphores syriaques vis-à-vis de leur Anaphore-mère, celle de S. Jacques. C'est là précisément qu'est l'intérêt.

« Je le répète, il s'agit d'abord d'un thème dominical ou ordinaire, et *a*) le dimanche est le jour liturgique par excellence et le plus ancien comme tel; *b*) le dimanche, en tant que dimanche, est, par lui-même, étranger aux circonstances qui ont motivé successivement, ici et là, des rédactions spéciales. Pour ces deux motifs, il est dans les conditions les plus favorables à la permanence des formes les plus anciennes.

« Il s'agit ensuite d'un témoignage que fournissent les liturgies romaine, ambrosienne et celtique, aussi bien que la liturgie gallicane et la liturgie mozarabe, et qu'elles fournissent — les dernières plusieurs fois — toujours au même point.

« Il s'agit enfin d'un thème à la fois théologique et christologique réparti d'ailleurs avant et après le *Sanctus*, comme il l'est dans l'Anaphore de S. Jacques.[1] »

Nous pouvons passer outre les développements qui concernent la restitution du thème théologique. On le trouvera dans l'endroit indiqué de *Te Deum ou Illatio?*[2] Cette prétérition n'est pas subterfuge. On pourra s'en convaincre en se référant à la synthèse synoptique des contributions apportées à cette restitution par toutes les liturgies latines indistinctement. Seulement la démonstration que je vise ayant déjà fait l'un des principaux objets du premier volume du *Scriptorium Solesmense*, l'on conviendra que je suis plus que dispensé de la reprendre ici dans son entier. Sans doute la place en eût été marquée naturellement au point où nous sommes, et c'est même pour cela, précisément, qu'il a fallu nous y arrêter, au moins pour mémoire. Mais puisque le fond de l'affaire est acquis par ailleurs, les citations qui précèdent suffisent à nous établir dans une position qui n'est plus à prendre.

[1] *Te Deum ou Illatio?* pp. 373 et 374. — [2] Principalement aux pages 374, 378, 386-394.

§ 2.

LE THÈME TRADITIONNEL DU « VERE SANCTUS ».

A) Le « Vere Sanctus » dominical du Missel de Stowe, de la liturgie mozarabe et des liturgies gallicanes.

S'il est bon de montrer que, d'une façon ou d'une autre, un jour ou l'autre, ou plutôt de préférence au jour dominical, toutes les liturgies latines se rencontrent dans une tradition générale, quant au thème de leurs Préfaces, cela laisse intacte la question de leur rencontre dans les autres parties du Canon, cela laisse entière, surtout la question de la continuité que nous cherchons à découvrir entre la Préface et le *Qui pridie* du Canon romain. Comme il a été dit plus haut, ce n'est en réalité que là, c'est-à-dire à partir du *Sanctus*, que commence la difficulté, à partir de là seulement qu'il est nécessaire de faire ressortir l'enchainement du texte, et tout d'abord le prolongement de la Préface romaine jusqu'au *Qui pridie quam pateretur* inclusivement. Je dis la Préface romaine, parce que le titre des *Post Sanctus* du Canon gallican ne nous faisant plus illusion, nous sommes bien forcés de convenir que le *Vere Sanctus*, d'une part, y continue le *Sanctus*, comme le *Sanctus* y continue la Préface, et, d'autre part, qu'il se rattache nécessairement, par ses derniers mots, au *Qui pridie*, que souvent même il amorce en toutes lettres, tandis que celui-ci le réclame non moins impérieusement par son tout premier mot, le relatif *Qui*.

Or, si la chose est fort claire pour le Canon gallican, l'on conviendra qu'elle ne l'est pas autant pour le nôtre. Celui-ci, dégarni maintenant des interpolations qui s'étayaient tant bien que mal sur son *Qui pridie*, demeure béant à l'endroit où ce *Qui pridie* devrait trouver un point d'attache répondant à son relatif, et sans lequel il reste en suspens. Mais précisément cette situation béante proclame qu'une lacune s'est produite ici dans le Canon romain, une lacune qui ne peut être que l'équivalent d'un *Post Sanctus* gallican. Un raccord purement grammatical avec la fin du *Sanctus*, joignant directement le *Qui pridie quam pateretur* au *Benedictus qui venit in nomine Domini*, servirait à peine de pont pour passer de l'un à l'autre, mais le vide serait toujours là. Sans doute il faut peu de chose pour le combler. Mais encore faut-il que nous arrivions moins brusquement au Memorial de la Passion, sans y avoir été préparés, suivant l'exigence du thème christologique fondamental, au moins par quelque autre fait de la vie du Sauveur, mentionné d'une manière un peu moins générale que par cet unique *Qui venit in nomine Domini*. Bref cette lacune appelle tellement quelque chose d'analogue au *Post Sanctus* gallican qu'*a priori* l'on devrait conclure que ce quelque chose a réellement existé dans le Canon romain primitif.

Eh bien oui, le Canon romain primitif a connu ce quelque chose entre le *Sanctus* et le *Qui pridie*. Nous en trouvons la preuve dans un *Vere Sanctus*, non seulement sans titre de *Post Sanctus*, mais fondu dans le *Sanctus*. Je le relève dans l'un des

trois documents confrontés à l'endroit cité de *Te Deum ou Illatio?* pour faire ressortir l'identité du thème théo-christologique traditionnel fourni par ces trois documents, c'est-à-dire : le Sacramentaire Gélasien, le Missel Mozarabe, et le Missel de Stowe. Le Canon du Missel de Stowe, en cet endroit, n'est autre que le Canon romain. Les trois textes sont disposés parallèlement, page 375 et suivantes de *Te Deum ou Illatio?* Ils y sont divisés en outre en colonnes horizontales numérotées pour faciliter la confrontation. Or, le n° 8 du Missel de Stowe n'est autre qu'un *Post Sanctus* sans titre. Mettons-le en regard du texte mozarabe, muni, lui, de son titre et du raccord normal *Vere Sanctus*.

Missel de Stowe	*Missel Mozarabe*
	Oratio post Sanctus
	Vere Sanctus : vere
benedictus	benedictus
	Dominus noster Jesus Christus filius tuus
Qui venit de celis	Qui venit e celis
ut conversaretur in terris	ut conversaretur in terris :
homo factus est	Caro factus est
	ut habitaret in nobis
ut delicta carnis deleret,	
hostia factus est ut per passionem suam	
vitam æternam credentibus daret,	
per Dominum (Qui pridie).	Christus Dominus ac Redemptor eternus.

A partir d'ici je ne puis mieux faire que de reproduire à peu près tout ce qui concerne le *Post Sanctus* dans « *Te Deum ou Illatio?* » Il s'agit d'une acquisition décisive sur un point important dans la restitution du Canon archaïque de la Messe romaine.

« Le texte de ce *Post Sanctus* se rattache en effet originellement à celui de la Préface. Il s'y rattache même de si près, qu'on le voit traverser à peu près les mêmes phases évolutives que le texte principal, dont il n'est, après tout, on finit par s'en apercevoir, qu'un élément détaché précisément au cours de l'évolution.

« C'est un secours inattendu, parce que notre Anaphore latine ne s'étant présentée jusqu'à présent que renfermée dans les limites d'une Préface, nous découvrons qu'il y a lieu de sortir de ces limites pour obtenir une restitution complète, si tant est qu'elle soit possible. C'est surtout un secours précieux, si l'on prend garde à l'importance des éléments dont, grâce à lui, nous retrouvons la trace.

« Pour tous ces motifs, et pour obtenir le maximum de clarté dans une matière aussi touffue, c'est donc tout un nouveau sujet qu'il nous faut prendre, à part, en considération.

« On va voir tout de suite si nous avons été bien servis par le hasard du premier coup de pioche, qui vient de mettre à découvert le *Post Sanctus* du Missel de Stowe. D'abord en se présentant sans titre, en faisant corps, en quelque sorte, avec la Préface,

ce texte ne s'en réclame que mieux d'une commune origine avec elle. C'est déjà quelque chose. Mais ce qu'il nous tient en réserve nous intéresse beaucoup plus encore.

« Il y a des raisons de croire, en effet, qu'en nous conservant ce *Post Sanctus*, ce que nous conserve le Missel de Stowe ne serait ni plus ni moins que la partie « christologique » d'une ancienne [Eucharistia], la même [Eucharistia] dont la partie « théologique » se trouve dans le préambule et l'embolisme (nos 1 à 5) de la Préface, que vient compléter ce *Post Sanctus*, après l'intercalation du *Sanctus* et de son introduction.

« J'attache une réelle importance à cette observation, et pour tout dire, il m'est tout à fait évident *a)* que, d'une manière générale d'ailleurs, les *Post Sanctus* sont le complément des embolismes, en ce sens qu'ils sont à la portion « christologique » de l'ancienne Anaphore, ce que les embolismes sont à sa portion « théologique », c'est-à-dire qu'ils en procèdent et qu'ils en représentent respectivement le double thème, à peu près au même degré de fidélité, suivant les cas; *b)* que, par le fait, leur histoire est corrélative à celle des Préfaces, et, particulièrement, que l'influence du mouvement d'évolution dans lequel ont été entraînés les embolismes, et surtout les protocoles de transition au *Sanctus*, s'est fait sentir, pour les mêmes causes et par analogie, dans le *Post Sanctus*.

« Cela même me paraît à la fois si évident et d'une portée liturgique si intéressante, que je me demande s'il n'aurait pas été à propos de reprendre ici, pour ces formules, l'enquête consacrée précédemment à l'évolution des protocoles.

« Je crois cependant qu'il suffit d'avoir mis en éveil l'attention sur des analogies qu'il est impossible de méconnaître, une fois qu'elles ont été signalées. Je bornerai donc la justification de ces observations générales au cas particulier qui m'y amène. Nous reviendrons, dans la section suivante, à l'embolisme de cette même messe ordinaire du Missel de Stowe. La contribution que son *Post Sanctus* apporte à notre essai de restitution d'une Anaphore latine préhistorique est assez considérable par son objet, pour donner une raison d'être distincte, en dernière analyse, à la présente section.

« Je pose en fait que la mesure dans laquelle le *Post Sanctus* aurait été soumis à l'évolution serait analogue, — je ne dis pas tout à fait identique, — à celle que nous avons constatée dans l'évolution du protocole final, plutôt qu'à celle dont témoignent les embolismes. Ce qui précède immédiatement le *Sanctus*, et le raccorde à l'embolisme, d'une part, ce qui le suit immédiatement et le raccorde au récit de la Cène et à la Consécration, d'autre part, en somme tout le cadre du *Sanctus*, aurait donc à peu près suivi la même loi d'évolution. Dans le principe, le cadre et le *Sanctus* ne font qu'un. L'évolution survenant, nous l'avons vu, la partie supérieure, le protocole, modifie ses formes; les embolismes se multiplient bien plus encore — puisqu'il y en a autant que de circonstances — et se répartissent entre les diverses formes protocolaires. Eh bien, je crois que la partie inférieure du cadre, le *Post Sanctus*, a dû se

trouver dans des conditions assez analogues à celle de la partie supérieure, le protocole, c'est-à-dire passer, elle aussi, de l'unité à la pluralité, puis donner naissance à un certain nombre de formules communes, de clichés, ainsi qu'à plusieurs textes propres et solitaires, toujours comme la partie supérieure du cadre, le protocole. Et voici ce qui me le fait penser. C'est que non seulement le *Post Sanctus* du Missel de Stowe y figure dans une messe ordinaire, dans une sorte d'*ordo communis*, mais qu'il se retrouve dans plusieurs autres liturgies, dans les mêmes conditions d'un ordinaire courant, sous la physionomie, en quelque sorte protocolaire, des formules réduites à la plus simple expression, qu'on pouvait se contenter, à la rigueur, de confier à la mémoire sans les transcrire.

« Le *Missale Gothicum* nous la présente deux fois à l'usage de la *Missa Dominicalis*. Voici les deux rédactions :

« LXXV. *Missa Dominicalis. Post Sanctus :* Vere sanctus, vere benedictus, Dominus noster Jesus Christus Filius tuus. Qui venit de cælis ut conversaretur in terris : homo factus, ut habitaret in nobis : Hostia effectus, ut nos faceret Sacerdotes. Ipse enim qui prid.[1]

« LXXX. *Item Missa Dominicalis... Post Sanctus :* Osanna in excelsis. Benedictus qui venit de cælis ut conversaretur in terris caro factus, ut per Passionem suam vitam credentibus daret. Ipse enim qui prid.[2]

« Le Mozarabe la donne à Noël et c'est là que je l'ai prise, pour permettre à la Préface du 3e Dimanche après l'Epiphanie de ce Missel, déjà semblable, par ailleurs, aux deux autres Préfaces de mon tableau synoptique, de soutenir, avec le Missel de Stowe, la confrontation jusqu'au bout.

« On peut considérer comme une variété de cette formule, celle que je trouve, également à Noël, dans le *Missale Gothicum :*

« *In Vigilia Natalis Domini... Coll. post Sanctus.* Vere sanctus, vere benedictus, Dominus noster Jesus Christus Filius tuus, manens in cælis, manifestatus in terris. Ipse enim pridie quam pat.[3]

« On pourrait augmenter encore le nombre de variétés qui seraient considérées comme sortant du même tronc, si l'on entrait pleinement dans cette voie d'identifications approximatives. On arriverait, par exemple, à cette formule du *Missale Gothicum :*

« *Ordo Missæ in Circumcisione Domini nostri Jesu Christi... Post Sanctus.* Vere Sanctus, vere benedictus Dominus noster Jesus Christus Filius tuus : qui venit quærere et salvum facere quod perierat. Ipse enim pridie quam.[4]

et surtout à celle-ci, qui aurait l'avantage de nous ramener, pour ainsi dire, au *Post Sanctus* du *Te Deum*, et que nous pouvons lire à la fois dans le Missel mozarabe (*Missa pro Diachono vel Subdiachono*, p. 461, l. 60) :

---

[1] TOMMASI, Opera, t. VI, p. 330. — [2] TOMMASI, Opera, t. VI, p. 337.
[3] TOMMASI, Opera, t. VI, p. 232. — [4] TOMMASI, Opera, t. VI, p. 245.

« *Post Sanctus alta voce.* Osanna in excelsis. Vere sanctus : vere benedictus Dominus noster Jesus Christus filius tuus : qui mortem moriens superavit : et resurgendi nobis januam patefecit. Christus Dominus ac redemptor eternus. *Post Pridie*, etc.

et dans le *Liber Ordinum* (XXXIV. *Item ordo unius defuncti*, p. 396) :

« *Post Sanctus.* Vere sanctus, uere benedictus Dominus noster Jhesus Christus, Filius tuus, qui mortem moriens superavit, et resurgendi nobis januam patefecit. Christus Dominus. *Post pridie*, etc.

« Je le répète, ce *Post Sanctus* nous conduit à deux pas de celui du *Te Deum* où nous lisons : *Tu, devicto mortis aculeo, aperuisti credentibus regna cælorum.* Mais notre formule elle-même n'est déjà plus, dans son état en quelque sorte protocolaire, qu'un souvenir du développement christologique qui fait, nous l'avons vu, le fond commun de la partie de [l'« Eucharistia »] postérieure au *Sanctus*, dans les Liturgies de S. Jacques et ses dérivées, et dans le *Te Deum.*

« Cette formule devait atteindre un dernier degré de réduction ; le *Missale Gothicum* l'accuse sous les formes suivantes :

« LXXVI. *Item Missa Dominicalis... Post Sanctus.* Vere Sanctus. Vere in excelsis Dominus Deus noster Filius tuus Rex Israhel. Qui pridie.[1]

« LXXVIII. *Item Missa Dominicalis... Post Sanctus.* Sanctus in Sanctis, benedictus in terris Dominus noster Jesus Christus. Qui pridie.[2]

et la deuxième Messe gallicane de Mone, sous cette autre forme, qui ne devait pourtant pas encore être le dernier terme :

« *Post Sanctus.* Uere Sanctus. Uere benedictus dominus noster Ihs Xps filius tuus. Qui pridie.[3]

« Il est en effet arrivé très souvent que le copiste a pris le parti de ne plus l'exprimer du tout, sous aucune forme. C'est le cas, 14 fois sur 16, dans le *Missale Gallicanum vetus*, et 46 fois sur 67 dans le *Missale Gothicum*.[4] On sait que le Sacramentaire de Bobbio n'a même aucun *Post Sanctus* exprimé, ce que j'explique par la conviction où était le copiste, qu'il était inutile de transcrire une formule présente à la memoire au même titre que le *Qui pridie.*

[1] TOMMASI, VI, 332. Il est vrai que ce *Post Sanctus* pourrait se rapporter plutôt à celui de la Messe LXXVII... *Post Sanctus :* Vere Sanctus, vere benedictus in excelsis Dominus noster Jesus Christus Filius tuus, Rex Israhel. Qui sicut ovis ad occisionem ductus, et sicut agnus coram tondente se *sine voce*, sic non aperuit os suum. Ipse enim qui pridie. (*Item Missa Dominicalis.* — TOMMASI, Ibid. 333).

[2] TOMMASI, Ibid., p. 335.

[3] MONE, *Lateinische u. Grieschische Messen*, p. 18.

[4] Dans le Missale Gothicum, les 46 Messes où le *Post Sanctus* n'est pas transcrit sont les suivantes : N° 7, 10, 13 à 16, 18-19, 22-23, 25-26, 38 à 48, 51 à 64, 66 à 74. Les 21 autres sont les Messes numérotées 3 à 6, 8, 11-12, 17, 20-21, 27-28, 36-37, 65, 75 à 80. — Dans le *Missale Gallicanum vetus*, les seules Messes où le *Post Sanctus* ait été transcrit sont la 1re et la 5me. Les 14 autres sont les Messes numérotées 4, 15, 26 à 37.

« A moins que nous ne préférions supposer qu'on en aurait fait complètement l'économie, même à l'autel, pour se contenter de transformer la deuxième partie du *Trisagion* en *Post Sanctus*, comme dans les messes mozarabes *De uno defuncto* du *Liber Ordinum* :

« XXXV. *Item Missa de uno defuncto... Post Sanctus.* Domine Deus Sabaoth, pleni sunt celi et terra gloria maiestatis tue. Osianna, fili Dauid, benedictus qui uenit in nomine Domini. - Christus. (Qui pridie).

« *Post pridie*, etc. (*Lib. Ord.* p. 398).

« *Ordo de uno defuncto... Post Sanctus.* Domine Deus Sabaoth, pleni sunt celi et terra Maiestatis tue. Hosanna in excelsis! Benedictus qui uenit in nomine Domini. — Christus Dominus (Qui pridie.)

« *Post pridie*, etc. (*Lib. Ord.* p. 406-407).

soit que le *Trisagion* ait été diminué d'autant, soit plutôt que le *Post Sanctus* aurait repris cette partie du *Trisagion*, en la réitérant sans plus de façons. Le *Post Sanctus* du *Commune plurimorum Martyrum*, dans le Missel mozarabe (p. 430, l. 5), semble même nous mettre sur la voie de cette interprétation :

« *Commune plurimorum martyrum... Post Sanctus.* Vere Sanctus : vere Dominus. Quia[1] pleni sunt celi et terra gloria majestatis tue : osanna in excelsis. Benedictus qui venit in nomine Domini : Christus Dominus ac redemptor sempiternus. (Qui pridie.)

« *Post pridie*, etc.

« Il est plus probable, cependant, étant donné le caractère ordinaire et commun, déjà constaté, de la rédaction conforme à celle du Missel de Stowe, que c'est à celle-ci qu'on avait à se reporter en l'absence du *Post Sanctus* propre.

« Il résulte de tout cela que la formule du Missel de Stowe réunit tous les caractères traditionnels qui prouvent sa dépendance d'une tradition primitive, et même commune à toutes les liturgies : caractère de généralité, puisque nous la trouvons dans toutes les liturgies latines ; caractère d'uniformité, puisqu'elle est en fonction de formule ordinaire, soit dans la *Missa communis* ou *dominicalis*, soit probablement même dans les Messes qui n'ont point de *Sanctus* propre ; caractère d'antiquité, puisque sa teneur est analogue à celle de la partie correspondante des plus anciennes Anaphores orientales. La convergence vers ces trois points, des témoignages suffisamment nombreux et variés que nous avons recueillis, prouve ainsi la permanence de l'ancien thème christologique dans la liturgie dominicale et ordinaire. C'est précisément ce que nous cherchions, ce qu'il s'agissait de dégager.

« En même temps, les diverses constatations que nous avons dû faire, jalonnent de façon curieuse et peut-être inattendue, l'histoire des morcellements, désagrégations

---

[1] En liant *Vere* à *quia*, comme dans les *Vere quia dignum et justum est* de la liturgie ambrosienne, par exemple, reprenant le *Dignum et justum est* précédent.

et réductions successives et insensibles des *Post Sanctus.*[1] Il arrive un moment où les abréviations finissent par atteindre un degré de simplification tel qu'on ne recule même plus devant le fusionnement du *Post Sanctus* avec le *Trisagion.* Oublié par suite, ou négligé par les copistes eux-mêmes, ce pauvre *Post Sanctus* devait disparaître peu à peu. C'est ce qui est arrivé. Finalement, certaines modifications liturgiques aidant, nous voyons que, dans la liturgie romaine, a bel et bien disparu jusqu'au souvenir du passé.[2] »

B) Le Vere Sanctus de la Benedictio major salis et aquæ, la veille de l'Epiphanie, dans la région du schisme d'Aquilée.

En écrivant ces derniers mots, je ne pensais pas à la *Missa sicca* de la *Benedictio salis et aquæ* qui se célèbre la veille de l'Epiphanie dans plusieurs anciens diocèses, principalement de Vénétie, Rhétie, Pannonie, Norique, etc., et qui, jusqu'en 1890, figurait en Appendice dans tous les Rituels romains imprimés à Venise.[3] Or il y restait un *Vere Sanctus.*

Il y restait même dans des conditions qui montrent bien qu'on avait perdu de vue son rapport nécessaire, étroit, immédiat, avec le *Sanctus.* A une époque inconnue, mais certainement ancienne dès lors, il prit fantaisie, je ne sais à quel interpolateur malavisé, de l'en séparer par un exorcisme. Le *Vere Sanctus* demeura malgré tout oublié, fort heureusement.

Le voici dans ses rapports primitifs qui se rétablissent aussitôt dès qu'on les isole des interpolations que je signale entre crochets :

Vere dignum et justum est... Domine Deus cœli et terræ... [Amen.]

Iterumque — dulcorasti [Ant. Baptizatur... Ant. Baptizat miles] Benedicere — abscedat. Per Christum Dñm nñm, per quem majestatem tuam laudant Angeli ... concelebrant cum quibus et nostras voces... dicentes.

Sanctus, Sanctus... Hosanna in excelsis.

[Exorciso te, spiritus immunde ... elongentur. Per eum qui venturus est judicare vivos et mortuos et sæculum per ignem.]

---

[1] « Outre cette série d'accidents, le *Post Sanctus* n'a pas échappé à la désaffectation : il suffit pour le prouver, de rappeler la dernière des formules qui ont fait l'objet de nos remarques dans l'article 1er du chapitre consacré à la désaffectation. Voici cette antienne :

« Sanctus, Sanctus, Sanctus, Dominus Deus Sabaoth, qui per Spiritum Sanctum descendit in uterum Virginis et natus est Dei Filius, Redemptor Israël. »

[2] *Te Deum ou Illatio?* pp. 380 à 385.

[3] Cet appendice fut imprimé même à Rome. Au moment du retour de la France à la liturgie romaine, la librairie lyonnaise Périsse la fit imprimer dans toutes ses éditions du Rituel, autant qu'il est permis de le conclure de sa présence dans celles de 1838, 1840, 1843, 1845, 1848, 1851, 1852, 1854, 1857 et 1858.

[Oremus] Vere Sanctus, vere benedictus, terribilis metuendus, et adorandus es Domine Deus noster : ab occultis nostris munda nos, et ab alienis parce servis tuis : ut cum fiducia valeamus dicere orationem illam regalem quam Dominus et Salvator noster per Evangelium suum orare docuit dicens : Pater noster qui es in cœlis, etc... Sed libera nos a malo. Libera nos quæsumus Domine, ab omnibus malis præteritis, presentibus et futuris, libera nos quæsumus Domine famulos et famulas tuas a gladio, a fame, a tentatione diaboli, a percussione sæculi, et ab infirmitatibus malis, per Liberatorem et Redemptorem Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum qui tecum vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

Ailleurs on s'y prit autrement. Comme il s'agissait d'une *Missa sicca*, par conséquent sans *Qui pridie* ni *Post pridie*, ce *Vere Sanctus* introduisait directement au *Pater*, et, par le fait, n'était en définitive qu'une transition du *Sanctus* au *Pater* qu'il annonçait. Soit donc que le rapport final de ce *Vere Sanctus* au *Pater* eût fait perdre de vue son rapport initial au *Sanctus*, soit qu'on eût cédé surtout à la préoccupation d'unifier les rites, il arriva qu'au *Vere Sanctus* traditionnel de cette *Missa sicca*, l'on finit par substituer le *Præceptis salutaribus* du Canon eucharistique, et cela presque partout, sauf à Venise et dans les diocèses qui lui empruntèrent sa tradition, ou y revinrent vers le commencement du XVIe siècle.[1]

Inversement, je trouve dans le *Locupletissimus Thesaurus... benedictionum* de Gelasius di Cilia, le cas d'une *Benedictio Calami* dans laquelle ce même *Vere Sanctus* est employé tel quel, avec son *Pater* et le *Libera* du *Pater*, sans même y avoir été amené comme dans le cas précédent, par une *Missa sicca*. Il y est traité comme une formule complète en elle-même, indépendante à plus forte raison du *Sanctus*, qui n'apparait naturellement pas, mais dont elle continue, malgré tout, de se réclamer par les premiers mots de son texte. C'est la bénédiction 36e du 2e chapitre (p. 149 de la 5e édition, Augsbourg, 1738) :

Exorcismus alius supra calamum : Itaque adjuro te creatura calami... et agonizantem et mortuum. Qui tecum etc.

Oremus. Vere Sanctus, vere benedictus atque metuendus et adorandus es Domine Deus noster, ab occultis nostris munda nos, et ab alienis parce servis tuis, ut cum fiducia valeamus dicere orationem illam regalem quam Dominus et Salvator noster per Evangelium suum orare decrevit dicens : Pater noster, etc. Sed libera nos a malo. Amen.

Libera nos quæsumus Domine ab omnibus malis præsentibus et futuris, libera nos quæsumus Domine famulos tuos et famulas tuas, a gladio, a fame, a fraude et tentatione diabolica, a persecutione sæculi, ab infirmitatibus malis, per liberatorem et redemptorem nostrum Jesum Christum Filium tuum qui tecum vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

On doit comprendre pourquoi je m'attarde à suivre dans ses aventures une formule qui n'apporte pourtant à notre argument d'autre appui que son point d'attache initial au *Sanctus*. C'est précisément qu'il appartient originellement à une Messe, — *Missa*

---

[1] Ces affirmations, auquelles je me borne pour le moment, seront, ailleurs, appuyées de toutes les preuves et documents qu'on peut désirer.

sicca, c'est entendu —, mais enfin à un véritable *ordo missæ*, calqué sur l'ordo de la Messe romaine; et où l'enchaînement continu de la Préface au *Sanctus*, du *Sanctus* au *Post Sanctus* se révèle avec une évidence incontestable. Nous ne sommes plus ici dans l'hypothèse, nous sommes dans la réalité. Nous saisissons un fait, et nous le saisissons sur le vif.

D'abord, malgré le morcellement de la Préface en trois tronçons séparés par un *Amen*, puis par deux antiennes, nous sommes assurés par une large documentation — ce n'est pas le lieu de la produire en ce moment — que le fragment *Iterumque.. dulcorasti* et le fragment *Benedicere... abscedat* sont parties intégrantes d'une formule totale commençant au *Domine Deus cœli* qui suit le *Vere dignum*, pour se verser dans le *Sanctus*, par la voie du *per quem majestatem*, après la finale *abscedat* du troisième fragment. Ensuite, pour ce qui est du *Vere Sanctus*, sa teneur seule rapprochée de la teneur uniforme de tous les *Post Sanctus* que nous connaissons, réclame sa réunion au *Sanctus* dont il est violemment séparé par l'intrusion d'un Exorcisme qui vient rompre, à cet endroit, toutes les analogies par son intervention.

L'intérêt principal de toutes ces constatations saute aux yeux. Nous trouvons cette fois, en acte, je le répète, dans une Messe sèche imitée de la Messe romaine proprement dite, l'opération analogue à celle que nous proposons de reconnaître dans le type formellement eucharistique de cette Messe.

Notons-le bien : la *Missa sicca* de la *Benedictio major salis et aquæ* la veille de l'Epiphanie, n'appartient pas à la tradition des églises des Gaules, non plus qu'à celles de la Grande Bretagne ou de la péninsule ibérique. Les églises qui paraissent avoir conservé plus particulièrement cette tradition sont celles que le schisme d'Aquilée retint plus longtemps dans l'immobilité d'une vieille discipline liturgique, par conséquent dans un état d'esprit réfractaire aux dispositions nouvelles que pouvait introduire dans cette discipline l'Eglise dont on s'isolait opiniâtrement. Or, nous venons de le reconnaître, ce qu'il y avait de remarquable dans la *Missa sicca* de la discipline antérieure au schisme, et surannée, c'était précisément un Canon dont toutes les parties s'enchainaient sans interruption d'aucune sorte, c'était l'unité de la formule eucharistique. C'est donc que le type de la Messe proprement dite sur lequel on s'était modelé *a*) n'était pas encore, à l'époque de la formation de cette Messe sèche, interpolé, lui non plus; *b*) qu'on y trouvait un *Vere Sanctus*; *c*) bref que le formuiaire en était également continu, la formule une.

c) Le Vere Sanctus de la Bénédiction des Palmes dans quelques sacramentaires romains, notamment des Abruzzes. Eléments qu'on y retrouve de l'Euchologie dominicale.

Il n'est pas douteux qu'en examinant attentivement les anciens sacramentaires et les vieux rituels, on ne trouve encore, oubliées çà et là, quelques épaves de ce genre. Ainsi, dans une autre *Missa sicca*, celle de la Bénédiction des Palmes, on peut lire encore un *Vere Santus* que nous a conservé, par un heureux hasard, le Missel plénier

du Xe-XIe siècle, coté 4770 à la Bibliothèque Vaticane, et provenant, suppose-t-on, d'un monastère bénédictin des Abruzzes (?) dédié à S. Pierre. Pas plus que pour le précédent, on ne semble s'être préoccupé du rapport de cet autre *Vere Sanctus* au *Sanctus*, et, par conséquent, de son caractère complémentaire. On lui donne un titre autonome : « *Item benedictio* ». Du reste, il ne s'agit plus ici d'une introduction au *Pater*, et la *Missa sicca*, grâce à ce *Vere Sanctus*, s'avance jusqu'aux dernières limites de l'assimilation à la Messe proprement dite. La formule y est versée, non plus dans le *Pater*, mais dans une sorte d'Épiclèse sollicitant la grâce du sacramental, objet de la bénédiction des rameaux d'olivier. Il sera plus amplement question de tout cela dans un travail ultérieur auquel je viens de faire allusion. Rien n'empêche de donner, dès à présent, le texte de ce *Vere Sanctus :*

F° 35. *Item benedictio.* Vere Sanctus, vere benedictus vere mirabilis et metuendus deus : Per quem salus mundi. Per quem vita hominum : per quem resurrectio mortuorum : per quem remissio peccatorum ; Per ipsum supplices petimus et rogamus : Ut hanc creaturam olive quam et materie lignum producere iussisti : Quam columbam in arcam regrediens pacificum protulit eorum, et benedicere et sanctificare digneris. Per.

Il est remarquable qu'on retrouve le « *Per quem salus mundi, per quem vita hominum, per quem resurrectio mortuorum* », dans la Messe de Stowe, à l'endroit où l'on passe de la Préface au *Vere Sanctus.*

Lisons le texte de Stowe tel qu'il est entouré :

Vere dignum et justum est æquum et salutare est nos tibi hic semper et ubique gratias agere domine sancte, omnipotens æterne deus, per Christum dominum nostrum qui cum unigenito tuo et spiritu sancto deus es unus et inmortalis, deus incorruptibilis et inmotabilis, deus invisibilis et fidelis, deus mirabilis et laudabilis deus honorabilis et fortis, deus altissimus et magnificus deus vivus et verus, deus sapiens et potens, deus sanctus et spiciosus, deus magnus et bonus, deus terribilis et pacificus, deus pulcher et rectus, deus purus et benignus, deus beatus et iustus, deus pius et sanctus non unius singulariter personæ sed unius trinitatis substantiæ te credimus, te benedicimus, te adoramus et laudamus nomen tuum in eternum et in sæculum seculi *per quem salus mundi per quem vita hominum per quem resurrectio mortuorum.* Per quem majestatem tuam laudant angeli adorant dominationes, tremunt potestates cœli cœlorumque virtutes ac beata saraphim socia exultatione concelebrant cum quibus et nostras voces ut admitti iubeas deprecamur supplici confessione dicentes Sanctus Sanctus Dominus deus sabaoth; pleni sunt cœli et universa terra gloria tua Osanna in excelsis benedictus qui venit in nomine domini osanna in excelsis, benedictus qui venit de cœlis ut conversaretur in terris homo factus est ut delicta carnis deleret, hostia factus est ut per passionem suam vitam æternam credentibus daret, ... [qui pridie quam pateretur].

N'y aurait-il pas ici quelque indication précieuse à recueillir, quelque révélation d'une ancienne tradition désorientée? Notons en effet : 1° que dans la Bénédiction des Palmes ce *per quem salus mundi*, etc. forme le début du *Vere Sanctus* et lui appartient :

Item benedictio. Vere sanctus vere benedictus vere mirabilis et metuendus deus : Per quem salus mundi, etc.

2° que, dans la Messe de Stowe, il avance un peu, de manière à terminer la Préface, qu'il conclut mal cependant, et où il semble n'être remonté que pour associer — maladroitement d'ailleurs — au protocole PER QUEM *majestatem tuam laudant angeli*, une série d'autres PER QUEM... sans rapport avec celui-là :

... per quem salus mundi, per quem vita hominum, per quem resurrectio mortuorum [per quem majestatem tuam laudant angeli... Sanctus Sanctus. . benedictus qui venit in nomine Domini O. in exc. benedictus] qui venit de cœlis ut conversaretur...

3° que, dans les sacramentaires gélasiens, grégoriens et ambrosiens, où nous le trouvons aussi, c'est franchement au début de la Préface (d'une Messe des morts) qu'on se décide à le faire remonter. Je transcris la *Contestatio* du Sacramentaire Gélasien du bienheureux Tommasi :

Contestatio VI). Per Christum Dominum nostrum. *Per quem salus mundi*, *per quem vita omnium*, *per quem resurrectio mortuorum*. Per ipsum te, Domine, suppliciter deprecamur : ut anima famuli tui *Illius*, cujus diem *Illum* celebramus, indulgenter largiri perpetuam digneris : atque contagiis mortalitatis exutam, in æternæ Salvationis partem restituas cum Angelis et Archangelis.[1]

Nous aurons peut-être l'occasion d'utiliser ces indications. Pour le moment, ne sortons pas du *Vere Sanctus*. L'instabilité de la portion disloquée de celui-ci : *per quem salus mundi*, etc. nous laisse entrevoir déjà la désaffectation d'une formule type de *Vere Sanctus* qui aurait compris tout d'abord cette portion.[2] Or, ce ne serait pas le seul *Vere Sanctus* dont les débris auraient été recueillis dans la première partie de l'Anaphore. En voici un qui constitue tout seul une Préface, tout en y conservant, par une précieuse inadvertance, ses premiers mots révélateurs « *Vere Sanctus.* » On le trouvera dans une *Missa propria Sacerdotis* du beau Sacramentaire Fuldensis de la Bibliothèque Vaticane (Nº 3806, du IXe siècle), édité par Angelo Rocca. Je le répète, cette Préface est toute en *Vere Sanctus*. Mais, chose curieuse, une autre *Missa propria Sacerdotis* du même Sacramentaire venait de donner, à peine un feuillet plus haut, le même texte désemparé sous forme de *Intra Actionem* « *Hanc igitur oblationem*, etc. » Plusieurs Sacramentaires, poussant encore plus loin la désaffectation, font sortir finalement du Canon la formule toute entière, qui devient chez eux purement et simplement une *Secrète*. Il est bon d'avoir sous les yeux, tel qu'il est, utilisé sous ces différentes formes, le texte en question :

[1] Sacram. Gélas. l. III, c. VI. — Sauf de légères variantes, la leçon grégorienne est la même dans MURATORI (Lit. Rom. Vet.) II, 290 et 355. Pour la leçon ambrosienne, semblable à la grégorienne, Cf. *Auct. Solesm.* Nº 1431.

[2] Ce qui donne à cette remarque un véritable intérêt, c'est la rubrique irlandaise, à laquelle je n'avais pas pris garde tout d'abord, et qui se lit entre la fin du *per quem salus mundi* et le *per quem majestatem* : « isund totet dignum intórmaig ind máid per quem bes in nadiudidh thall » ce que WARREN traduit ainsi : « Anglicè, Here the ' Dignum ' receives the addition if ' per quem ' follows in the text. »

Sacramentaire de Fulda, col. 197-198.	Sacramentaire de Fulda, col. 197.	Sacramentaire de Gellone CCCVII f. 136.	Sacramentaire ambrosien de Bergame (*Auctarium Solesmense*, n° 1301).
ITEM ALIA MISSA (SPECIALIS SACERDOTIS).	ITEM ALIA MISSA (SPECIALIS SACERDOTIS).	MISSA B. AUGUSTINI EPISCOPI IN NATAL. SACERDOTIS[1].	ITEM ALIA MISSA SACERDOTIS PROPRIA.
Præfatio	*Infra actionem.*	*Secreta*	*Infra actionem*
Vere dignum, et justum est, æquum et salutare, Nos tibi semper et ubique gratias agere, Domine Sancte, Pater omnipotens æterne Deus : VERE SANCTUS, vere gloriosus Jesus Christus Filius tuus : in cujus honore hæc munera etc. : indignus, pro emendatione vitiorum, et redemptione peccatorum meorum offero tibi,			
hæc,	Hanc igitur oblationem servitutis meæ,	Hæc	Hanc igitur oblationem servitutis meæ
Sancte Pater omnipotens æterne Deus,	Pater Sancte	tibi Pater Sancte	Pater Sancte
licet meis manibus offerantur	licet manibus meis offeratur	licet meis manibus offerantur	licet meis manibus offeratur;
quia nec invocatione tui nominis	qui nec invocationem nominis tui	qui nec invocatione tui nominis	qui nec invocationem tui nominis
dignus sum	facere dignus sum præ multitudine iniquitatis meæ	dignus sum	facere dignus sum, præ multitudine iniquitatum mearum
sed quia per sanctum	tamen quia per sanctum	tamen quia per sanctum	tamen quia per
atque sanctificatum		atque sanctificatum	sanctificatum
Filii tui nomen oblationes offeruntur	Filii tui nomen eam offero humiliter postulo ut placatus accipias	Filii tui nomen oblationes offeruntur	Filii tui nomen hanc offero humiliter postulo
sicut incensum in conspectum tuum	ut sicut incensum ascendat in conspectum tuum	sicut incensum in conspectu tuo	ut sicut incensum in conspectu tuo
cum odore suavitatis ascendant	in odorem suavitatis	cum odore suavitatis ascendant *Ægrum nominant.*	ascendat in odore suavitatis
	diesque nostros.		diesque nostros in tua.
Per Christum Dominum nostrum.			

[1] Dans Pamelius et dans le Sacramentaire d'Epternach (lib. III, XXIII, f° 187vo), le titre est : *Item Missa B. Augustini, feria I.* Le Sacramentaire de Nevers, page 336, donne la même pièce sous le titre *Item alia Missa pro Sacerdote.* Le *Missale vetus romanum monasticum Lateranense* édité par ANTONELLI (Romæ, 1754) sous le patronage d'Azevedo, offre, sous le titre *Pro semetipso Sacerdote*, et comme *Secreta*, le texte suivant : *Hæc munera tibi, Domine, sancte Pater omnipotens æterne Deus, meæ devotionis hostiam suppliciter immolo, et licet indignis meis manibus offerantur, quæ nec invocatione tui nominis dignus sum, tamen, quia per sanctum, atque sanctificatum Filii tui nomen offeruntur, hoc oro, pariterque deprecor clementiam tuam, ut, sicut incensum in conspectu tuo, cum odore suavitatis ascendant. Per.* (pages 312-313).

La rubrique *ægrum nominant* dans la *Secrète* du Sacramentaire de Gellone autorise à penser qu'avant de devenir *Secrète*, la formule voyageuse s'était arrêtée précédemment à l'étape des *Post Nomina*. Du reste, la dernière partie du texte ne peut manquer de reporter la pensée du côté des prières de l'Offertoire dans l'*Ordo Missæ* romain : Offerimus... *In spiritu humilitatis* surtout)... *Veni Sanctificator*. Que si, dès lors, réfléchissant à la tonalité d'Épiclèse dans laquelle est écrite cette trilogie de l'Offertoire, on se demandait s'il ne faudrait pas, plutôt, voir aussi derrière notre Secrète? — *Post nomina?* — Préface? — *Vere Sanctus?* non pas seulement une Épiclèse déclassée, mais une centonisation de fragments d'Anaphore primitive, je n'y contredirais pas.

Somme toute, s'il n'y avait, dans la liturgie romaine, à maintenir l'existence et la fonction du *Post Sanctus*, que le *Vere Sanctus* du Missel suranné de Stowe, ou le *Vere Sanctus* de la *Benedictio Salis et aquæ quæ fit in Vigilia Epiphaniæ*, mise de côté par la Congrégation des Rites en 1890, ou le *Vere Sanctus* de la Bénédiction des Palmes, oublié dans un manuscrit du XI[e] siècle, ou le *Vere Sanctus*, désorienté, de la *Missa propria Sacerdotis*, ou tel *Vere Sanctus* qu'on ne peut manquer de trouver ou d'identifier encore çà et là dans les manuscrits, s'il n'y avait, dis-je, que ces témoignages aujourd'hui périmés, il demeurerait vrai de dire que tout souvenir du passé, pratiquement, a disparu.

Fort heureusement la liturgie ambrosienne qui, sur tant d'autres points, notamment en ce qui concerne le maintien de la Fraction avant le *Pater*, nous a conservé l'état des rites romains avant saint Grégoire, fort heureusement, dis-je, la liturgie ambrosienne est là, qui, de nos jours encore, une fois par an, le Samedi-Saint, (sans plus s'inquiéter des *Te igitur*, *Memento* des vivants, *Communicantes*, *Hanc igitur*, *Quam oblationem*, qu'elle récite comme nous, en dehors de cette circonstance, tous les autres jours de l'année , passe directement du *Sanctus* au *Qui pridie*, sans autre transition que celle d'un *Vere Sanctus*, et, coïncidence assurément remarquable, la teneur de cet unique *Post Sanctus*, objet traditionnel d'une fidélité suprême dans l'antique Παννυχίς du Samedi-Saint Milanais, nous ramène, en dernière analyse à la note du *Vere Sanctus* de Stowe, par conséquent à la teneur semblable du *Vere Sanctus* mozarabe, par conséquent à la teneur semblable aussi du *Vere Sanctus* du *Missale Gothicum*, dont nous avons reconnu les analogies mutuelles avec celui de Stowe, bref au *Vere Sanctus* qui paraît être le type de toutes les traditions latines.

Le Sacramentaire ambrosien de Bergame[1] va nous donner ce texte, précédé de celui de la Préface à laquelle il est associé :

Prefatio. Vere dignum .Equum et salutare. Nos te quidem Domine omni tempore benedicere. Sed in hac potissimum nocte. profusius exultantibus animis predicare. cum Pascha nostrum immolatus est Christus. Ille est enim verus agnus qui abstulit peccata mundi. Qui mortem

[1] *Auctarium Solesmense*. Nos 546 et 547.

nostram moriendo destruxit. et vitam nobis resurgendo reparavit. Unde profusis gaudiis totus in orbe terrarum mundus exultat. Sed et supernæ Virtutes et angelicæ concinunt Potestates. Ymnum gloriæ tuæ sine fine dicentes. Sanctus.

Post Sanctus. Vere Sanctus. vere benedictus Dominus noster Jhesus Christus Filius tuus qui cum Dominus esset majestatis descendit de cœlo. formam servi qui primus perierat suscepit. et sponte pati dignatus est. ut eum quem ipse fecerat de morte liberaret. Unde et hoc paschale sacrificium tibi offerimus. pro his quos ex aqua et Spiritu Sancto regenerare dignatus es dans eis remissionem omnium peccatorum. ut invenires eos *in Christo Jhesu Domino nostro.*[1] [Pro quibus tibi Domine supplices fundimus preces ut nomina eorum pariterque famuli tui *illius* Imperatoris scripta habeas in libro viventium *per Christum Dominum nostrum.*] Qui pridie quam pro nostra et omnium salute pateretur. accipiens panem. elevavit oculos ad cœlos.

§ 3.

RÉSULTAT DE CES PREMIERS ESSAIS DE RESTITUTION.

Il est temps de condenser sous une forme concrète le résultat auquel aboutissent définitivement ces observations. Nous avons éliminé certains éléments considérés comme étrangers à l'Anaphore romaine primitive : *Te igitur*, *Memento*, *Communicantes*, *Hanc igitur*, *Quam oblationem*. Nous avons constaté la nécessité de lui restituer un élément primitif perdu, le *Vere Sanctus*. Nous avons reconnu le thème commun qui doit en principe relier entre elles toutes les parties de l'Anaphore primitive. Voyons donc maintenant quel texte nous allons obtenir moyennant ces opérations et conformément à ce principe.

Comme c'est le Canon romain du Missel de Stowe qui nous a conservé le *Post Sanctus* dans son état le plus impersonnel (puisqu'il est sans titre et le plus engagé dans la continuité de la Préface), il faut lui laisser l'honneur de représenter la tradition romaine, toute réserve faite des développements et interpolations qui lui seraient propres, ce qui, du reste, est assez difficile à discerner. J'en élimine seulement, cela va sans dire, toutes les parties du formulaire que nous avons renvoyées, comme il est convenu (voir le schéma ci-dessus, page 8) soit dans la région de l'Offertoire, soit dans celle de l'Épiclèse, soit, provisoirement, après le *Pater*. Nous aurons bientôt l'occasion de justifier péremptoirement celles de ces exclusions qui pourraient encore sembler arbitraires.

1 Vere dignum et justum est equm et salutare est
2 Nós tibi híc semper et ubique gratias agere
3 domine sancte, omnipotens æterne deus,

[1] J'inscris entre crochets la phrase suivante (Pro quibus...), qui paraît être une interpolation. Le raccord au *Qui pridie* se trouvait déjà ménagé dans l'incise finale « *ut invenires eos in Christo Jhesu Domino nostro.* » L'interpolation, comme on le voit, a déterminé, non sans tautologie, le recours à un nouveau raccord : « *Per Christum Dominum nostrum* Qui pridie ». Ceci n'empêche pas, du reste, la phrase *Unde et hoc paschale sacrificium* d'être elle-même une première interpolation.

4 per Christum dominum nostrum
5 Qui cum unigenito tuo et spiritu sancto
6 deus es unus et inmortalis, deus incorruptibilis et inmotabilis
7 deus invisibilis et fidelis, deus mirabilis et laudabilis
8 deus honorabilis et fortis deus altisimus et magnificus
9 deus vivus et verus, deus sapiens et potens,
10 deus sanctus et spiciosus, deus magnus et bonus,
11 deus terribilis et pacificus, deus pulcher et rectus,
12 deus purus et benignus, deus beatus et iustus,
13 deus pius et sanctus
14 non unius singulariter personæ
15 sed unius trinitatis substantiæ
16 té credimus, té benedicimus, té adoramus
17 et laudamus nomen tuum in æternum et in sæculum seculi.
18 per quem salus mundi, per quem vita hominum
19 per quem resurrectio mortuorum (*rubrique irlandaise*)
20 *Per quem maestatem tuam laudant Angeli*
21 *Adorant dominationes, trment potestates*
22 *Celi celorumque virtutes ac beata saraphim*
23 *Socia exsultatione concelebrant*
24 *Cum quibus et nóstras voces ut admitti iubeas deprecamur*
25 *Suplici confessione dicentes; Sanctus* (*rubrique irlandaise*)
26 *Sanctus sanctus Dominus deus sabaóth;*
27 *Pleni sunt celi et universa terra gloria tua.*
28 *Ossanna in excelsís benedictus qui venit in nomine domini*
29 *Ossanna in excelsís, benedictus*
30 Qui venit de celís ut conversaretur in terrís,
31 homo factus est ut dilicta carnis deleret,
32 hostia factus est ut per passionem suam
33 Vitam æternam credentibus daret :
34 Per dominum.........[1]
35 Qui pridie quam pateretur
36 Accipit panem in sanctas ac venerabiles manus suas
37 Elevatis oculis suís ad cælum
38 ad te deum patrem suum omnipotentem
39 tibi gratias egit Benedixit, fregit
40 Dedit discipulís suís diciens
41 Accipite et manducate ex hoc omnes

[1] Je passe naturellement par dessus les pages ou s'interposent avant le *Qui pridie* les parties qui doivent en être éliminées d'après nos conventions : *Canón dominicus papæ gilasi. Te igitur... Memento... Communicantes... Hanc igitur... Quam oblationem...*

42 Hoc est enim corpus meum
43 Simili modo posteaquam cenatum
44 Accipit et hunc preclarum calicem
45 in sanctas ac venerabiles manus suas
46 Item tibi gratias agiens, Benedixit,
47 dedit discipulís suís, dicens,
48 Accipite et bibite ex hoc omnes
49 hic est enim calix sancti sanguinis mei
50 novi et æterni testamenti, mysterium fidei
51 Qui pro vobis et pro multis effundetur
52 in rimissionem peccatorum.
53 Hæc quotienscumque feceretis
54 in mei [memoriam faciatis
55 passionem meam predicabitis
56 resurrectionem meam adnuntiabitis,
57 adventum meum sperabitis
58 donec iterum veniam ad vos de cælís]
59 Unde et memores sumus domine,
60 nos tui servi, sed et plebs tua sancta,
61 Christi filii tui domini nostri
62 tam beatæ passionis
63 nec non et ab inferis resurrectionis,
64 sed et in cælos gloriosæ Ascensionis
65 offerimus præclare maiestati tuae
66 de tuís donís ac datís
67 hostiam puram, hostiam sanctam, hostiam immaculatam,
68 Panem sanctum vitæ æternae, et calicem salutis perpetuæ
69 supra quæ propitio ac sereno vultu
70 aspicire dignare, et acceptu habere,
71 sicuti accepto habere dignatus és
72 munera pueri tui Abel
73 et sacrificium patriarche nostri Abrache
74 et quod tibi obtilit summus sacerdos tuus Melchisedech,
75 sanctum sacrificium inmaculatam hostiam
76 Suplices té rogamus et petimus Omnipotens deus
77 Jube perferri per manus sancti angeli tui
78 in sublimi altari tuo
79 in conspectu divinæ maistatis tuæ
80 Ut quotquot ex hoc altari sanctificationis
81 sacrosanctum filii tui corpus et sanguinem sumserimus
82 omni benedictione et gratia replemur (Memento etiam... — Oratio Ambrosii... Nobis quoque peccatoribus
83 per [Christum dominum nostrum]

84 Per quem hæc omnia, domine,
85 Semper bona creas ✝
86 Sanctificas ✝
87 vivificas ✝
88 benedicis ✝
89 et præstas nobis
90 per ipsum et cum ipso et in ipso
91 est tibi deo patri omnipotenti
92 in unitate spiritu sancti
93 Omnis honor et gloria per omnia sæcula sæculorum

§ 4.

CONTINUITÉ DU CHANT DE LA PRÉFACE AU DELÀ DU SANCTUS.

On le voit : Préface (ligne 1-25), *Sanctus* (26-29), *Post Sanctus* (30-34), *Qui pridie* (35-58), *Unde et memores* (59-68), *Supra quæ* (69-75), *Supplices te rogamus* (76-82), *Per quem hæc omnia* (83-93), tout cela qui, par l'intervention de titres distincts donnés à certains paragraphes, ou par l'interposition d'*Amen* intermédiaires, ou par la survenance de formules interpolées, terminées ou non par ces *Amen*, tous ces éléments fragmentés, dont la distinction s'accuse d'autant plus que les uns sont chantés, tandis que les autres se récitent à voix basse, tout cela, dis-je, qui, dans l'état actuel du Canon romain, n'apparaît plus que disloqué, sous forme d'un agrégat d'autant de formules qu'il y a de titres ou de paragraphes, se succédant sans cohésion mutuelle, tout cela n'est définitivement, une fois rendu à sa simplicité primitive, qu'une seule et même formule, une seule et même Eucharistie, se développant sans discontinuité, depuis le *Vere dignum*, jusqu'au *Per quem hæc omnia*, suivant un ordre de progression doxologique et commémorative assez semblable en somme à la succession des articles d'un *Symbolum fidei*. Ce n'est même pas autre chose qu'un symbole de foi d'allure lyrique, disons plutôt eucharistique, au cours duquel se renouvelle, conformément au précepte du Seigneur, en même temps qu'on l'exprime, qu'on le confesse et qu'on le chante, le mystère de la Rédemption, jusques et y compris le mystère de la Pentecôte, avec et, jusqu'à un certain point, par l'Épiclèse.

Oui, à mesure qu'on le chante, car c'est jusque là qu'il faut aller, jusqu'à ce degré de continuité, pour rendre l'Anaphore latine à son économie primitive d'Action de grâces, uniquement occupée d'accomplir divinement le précepte du mémorial eucharistique. Ce que nous appelons la Préface n'est qu'une partie, n'est qu'un reste de cette Anaphore, la partie du début, la moins essentielle, à tout prendre, la seule cependant qui ait conservé la forme extérieurement enthousiaste de tout l'ensemble.

Il ne s'agit pas ici, disons-le bien vite, et une fois pour toutes, de regretter qu'il n'en soit plus de même aujourd'hui, ni de proposer, sous prétexte d'archéologie, l'utopie d'un retour au passé, plus que passé, voire préhistorique, comme s'en avisèrent au XVIIIe siècle, des jansénistes qui ne reculaient devant aucun ridicule. Ce qui est fait,

est fait et bien fait, et certes, les magnificences de notre Messe n'y perdent rien. L'intention eucharistique ne perd pas davantage à s'être laissée compénétrer des intentions déprécatoires que les Diptyques associés maintenant à l'Anaphore mêlent à l'Action de grâces, et qu'ils versent en quelque sorte au plus intime du sacrifice, comme la goutte d'eau supplémentaire des saints et des fidèles vivants et défunts. Comment la continuité du mémorial eucharistique, quoi qu'il en soit de la formule, y perdrait-elle? En donnant ainsi jusque dans le cœur du Canon, comme une expression propre à l'*adimpleo quæ desunt passionum Christi* de l'Apôtre, ne semble-t-on pas exprimer davantage, ou du moins accuser plus explicitement, la continuité bien autrement réelle et vivante qu'est, par l'union des membres et du chef, l'unité du Sacrifice du Christ et de son corps mystique? Il ne s'agit donc pas, je le répète, de déprécier, de critiquer le présent par le passé, il s'agit seulement, en interrogeant les origines, de prendre une conscience plus nette, plus pénétrante de ce qui demeure du passé dans le présent, et de donner, par conséquent, aux explications, non pas de la Messe bien entendu, mais du Canon de la Messe, une base historique aussi solide que possible; il s'agit de renouveler un peu la synthèse qu'on s'en fait et qu'elle représente, en retrouvant la trace de la conception liturgique originelle, d'aussi loin qu'on peut la suivre, jusqu'au milieu des intentions, explicitées postérieurement, qui la compliquent, et, fondues qu'elles sont depuis si longtemps dans la conception première, en feraient peut-être oublier ou perdre de vue parfois la simplicité saisissante et la véritable portée.

Ceci bien entendu pour toujours, et toute arrière-pensée tendancieuse étant bien écartée, nous pouvons parler du *chant* continu de la Préface à travers le Canon. Dans les proportions et dans la forme où se présente à nous le Canon restitué de la Messe à son origine, ce chant de la Préface, on le pense bien, ne pouvait s'arrêter et ne s'arrêtait certainement pas brusquement au *Sanctus*. Aujourd'hui encore, si l'on y prend garde, la mélodie elle-même du *Sanctus* n'interrompt pas celle de la Préface. Il suffit de moduler consécutivement l'une et l'autre sur leur teneur la plus simple, qui est aussi la plus archaïque, pour que l'homogénéité des deux chants paraisse aussitôt saisissante et plus continue même que dans le *Sanctus* du *Te Deum*. Mais, au fait, on voit s'il serait plus anormal de reprendre le chant triomphal de la Préface avec le *Post Sanctus*, le *Qui pridie*, le *Post pridie*, le *Per quem hæc omnia*, pour finir plus humblement par le chant déprécatoire du *Pater*, qu'il ne l'est de reprendre la dominante du *Te Deum* après son *Sanctus* jusqu'à la partie plus humble aussi, musicalement, de ses *preces* finales. Encore un coup, ici, tout est Préface et chant de Préface. Préface et chant de Préface, la Préface et le *Sanctus*; Préface et chant de Préface, le *Post Sanctus*; Préface et chant de Préface, le *Qui pridie*; Préface et chant de Préface, le *Post pridie (Unde et memores, Supra quæ, Supplices)*; finale de cette Préface, le *Per quem hæc omnia*, dont la doxologie nous conduit elle-même au chant plus humble du *Pater*, introduit par cette doxologie comme l'avait été la Préface. Du *Sursum corda* jusqu'à ce terme extrême nous n'avons cessé de chanter la Préface, une Préface

unique et continue, l'Action de grâces commémorative, une Eucharistie, l'Eucharistie par excellence.

Cela est si vrai que, dans le Missel mozarabe du Cardinal Ximénès les notes musicales du *Post Sanctus* font encore suite à la notation de la Préface[1]. Que dis-je? ne sait-on pas que de nos jours encore, dans les liturgies orientales, les paroles de la Consécration sont chantées?

---

[1] MIGNE, P. L., tome 85, col. 540.

VII.

LA CONTINUITÉ EUCHARISTIQUE DEPUIS LE « QUI PRIDIE » JUSQU'A LA DOXOLOGIE CONCLUSIVE « PER QUEM HÆC OMNIA SEMPER BONA CREAS, ETC. ».

§ I.

LA TRADITION DE CONTINUITÉ DE L' « EUCHARISTIA » DANS S. ISIDORE.

C'est d'ailleurs peut-être seulement après saint Isidore que le *Post Sanctus* aurait reçu dans la liturgie mozarabe le titre distinct qui semble lui conférer une sorte d'autonomie vis-à-vis de la Préface. Énumérant les prières de la Messe, saint Isidore ne comptait encore qu'une seule prière de la Préface à l'Épiclèse, mais à l'Épiclèse exclusivement. La matérialité des termes dans lesquels il s'exprime est trop importante pour que le texte ne soit pas intégralement rapporté. Le voici :

Ordo autem Missæ et orationum quibus oblata Deo sacrificia consecrantur, primum a sancto Petro est institutus, cuius celebrationem uno eodemque modo universus peragit orbis.

Prima earumdem oratio admonitionis est erga populum, ut excitentur ad exorandum Deum.

Secunda invocationis ad Deum est, ut clementer suscipiat preces fidelium oblationesque eorum.

Tertia autem effunditur pro offerentibus sive pro defunctis fidelibus, ut per idem sacrificium veniam consequantur.

Quarta post hæc habetur pro osculo pacis.

Quinta deinde infertur ILLATIO in sanctificatione oblationis, in qua etiam et ad Dei laudem terrestrium creaturarum virtutumque cœlestium universitas provocatur et *Hosanna in excelsis* cantatur, quod Salvatore de genere David nascente salus mundo usque ad excelsa pervenerit.

Porro *Sexta* ex hinc succedit conformatio sacramenti, ut oblatio, quæ Deo offertur, sanctificata per Spiritum Sanctum, Christi corpori et sanguini conformetur.

Harum ultima est oratio qua Dominus noster discipulos suos orare instituit, etc. [1]

Je sais bien que l'un des deux manuscrits employés par D. Férotin pour sa publication du *Liber Ordinum* mozarabe, (celui qu'il appelle le Rituel B, écrit en 1052) place en regard du *Post Sanctus* le paragraphe « *Porro Sexta* », dans une distribution marginale qu'il fait du texte de S. Isidore aux diverses parties du Canon. Mais, ou bien l'imperfection de la coïncidence marginale a produit une équivoque, ou bien le copiste (je parle du copiste de 1052) a fait erreur, car il n'est pas douteux que « *Porro*

[1] S. ISIDORE, *De Ecclesiasticis officiis*, lib. I, cap. XV (ED. AREVALO, tome VI, p. 380).

Sexta » doive s'appliquer au *Post pridie*, que non pas au *Post Sanctus*. Il suffit pour s'en convaincre de comparer la teneur de ce paragraphe avec celle du *Post pridie* du 2e Dimanche *post Octavas Epiphaniæ*.

Post pridie.	Porro Sexta ex hinc succedit
Vitam nostram Domine unigeniti tui mortem votiva confessione promerentes : in resurrectionem ejus et ascensionem in celis vita indubitata fatemur : vetus quoque rursus : ac pro meritis singulos judicaturus reatu licet trepidi : sed tua freti misericordia prestolamur. Ob hoc ergo quesumus famulantes : ut *oblationem* hanc *spiritus tui permixtione sanctifices* :	conformatio sacramenti ut *oblatio* quæ Deo offertur, *sanctificata per spiritum sanctum*
et *corporis ac sanguinis* Domini nostri Jesu *Christi* plena transformatione *conformes*. Ut hostia qua nos redemptos esse meninimus : mundari a sordibus facinorum mereamur : nec nos transfixus vulnere : a tua reprobes curatione. Medicus enim es : egri sumus. Misericors es : nos miseri. Ergo qui tibi nostra non abscondimus vulnera quibus placaris : sana nos sacrificio. ℟. Amen. Presta Pater ingenite per unigenitum tuum Dominum nostrum Jesum Christum : per quem tu hec omnia nobis indignis servis, etc. [1]	*Christi corpori et sanguini conformetur.*

Aux yeux et au temps de saint Isidore, la conception d'une *Illatio* (Préface) continue, telle que nous l'envisageons en ce moment, c'est-à-dire embrassant tout ce qui porte maintenant un nom distinct à sa suite, ou se présente avec les apparences de l'autonomie jusques et y compris la Consécration (tout au moins), cette conception, dis-je, était donc encore sauve, puisque l'explication du saint Docteur passe directement de l'*Illatio*, qu'il compte comme la 5e oraison, à la *conformatio Sacramenti* (= *Post pridie*), qu'il compte comme la 6e oraison, sans faire à part une mention distincte de l'objet du *Post Sanctus*, à plus forte raison de son titre, aussi bien que de la Consécration.

§ 2.

APPARENCE DE DISCONTINUITÉ QUE DONNENT A LA DERNIÈRE PARTIE DE L'« EUCHARISTIA » LE LANGAGE DE S. ISIDORE, ET LA MULTIPLICITÉ DES ÉPICLÈSES GALLICANES, C'EST-A-DIRE DES EMBOLISMES INTITULÉS « POST SECRETA », « POST PRIDIE », « AD PANIS FRACTIONEM ».

Il reste néanmoins que, déjà, S. Isidore n'apercevait plus le lien de continuité qui rattachait son *oratio sexta*, *conformatio sacramenti*, c'est-à-dire précisément l'Épiclèse elle-même, au mouvement eucharistique parfaitement un de l'*Oratio quinta*, qu'elle couronne et conclut Non seulement il semble bien ne plus l'apercevoir, mais il est évident que, corrélativement à cette dissociation des deux formules, deux moments

[1] Migne, P. L., l. c. col. 250 (Lesley, p. 69).

sacramentels aussi, si l'on peut dire, sont distingués dans la doctrine qu'il expose. Les termes mêmes dont il se sert ici méritent d'ailleurs de fixer l'attention : à l'*Illatio*, la valeur et le nom de *sanctificatio oblationis*, consécration de l'offrande ou du sacrifice, transsubstantiation ; à l'Épiclèse, la valeur et le nom de *conformatio sacramenti*, constitution sacramentelle surajoutée à la transsubstantiation, mise en état de dispensation du Corps et du Sang du Seigneur.

Que telle soit la pensée de S. Isidore et que cette conception d'une double efficacité liturgique, résultant successivement, d'une part, de la valeur euchologique de l'*Illatio*, d'autre part de la valeur euchologique de l'Épiclèse, chacune concourant à part et proprement, la première à la constitution du sacrifice, à la position du mystère, la seconde à son adaptation dispensatrice, que cette conception, dis-je, soit familière aux liturgies latines, c'est ce qu'il est facile d'établir, et la *Paléographie Musicale* l'a déjà fait avec un certain développement. Il ne parait pas nécessaire d'y revenir ici. Je rappellerai seulement la formule suivante (*Post pridie* du VI[e] Dimanche pascal), qui témoigne à la fois de l'efficacité propre qu'on attribuait à l'Épiclèse, et de celle qu'on faisait profession de foi de reconnaitre dans ce qui précède l'Épiclèse. On va voir que cette profession de foi ne laisse absolument rien à désirer :

Hæc est pia et salutaris hostia, Deus Pater, qua tibi reconciliatus est mundus. Hoc est corpus illud quod pependit in cruce; hic etiam sanguis qui sacro profluxit ex latere. Pietati tuæ proinde gratias agentes, ex hoc quod nos Filii tui morte redemeris, et resurrectione salvaveris, acclives mente te Dominum pietatis oramus : ut hæc libamina Spiritus tui Sancti benedictione respergens, sumentium visceribus sanctificationem accommodes, etc.[1]

Le *Missale Gothicum* pousse encore plus loin la précision, s'il est possible, en réduisant l'Épiclèse à n'être formellement qu'une prière visant la *Fractio*. J'ai développé ce point de vue dans *Te Deum* ou *Illatio?* (3[e] P., chap. I. Art. II : Désaffectation de l'Épiclèse *Emitte Angelum*, p. 218 et suivantes). Cette précision même, aurais-je dû ajouter, parait être tellement le dernier mot de la distinction latine entre l'Épiclèse et la Consécration, qu'une de ces Épiclèses porte en toutes lettres le nom de *Collectio ad Panis* FRACTIONEM, appellation que Neale et Forbes n'auraient pas considérée comme désignant une formule exceptionnelle, s'ils s'étaient avisés d'y reconnaitre l'Épiclèse ou *Post Secreta* du *Missale Gothicum*.[2]

---

[1] *Missale Mixtum*, Edit. LESLEY, p. 249 (MIGNE, P. L., tome 85, col. 597) : « Hinc manifestum est, dit, à propos de ce texte, le P. Lesley, Gotho-Hispanos orasse pro donis consecratis, ut Deus illis infunderet gratiam Spiritus Sancti, communicantibus impertiendum. Sane de elementis non consecratis dici nequit : *Hoc est corpus illud quod pependit in cruce*, et tamen orant ut Deus *hæc libamina*, nimirum corpus illud quod pependit in Cruce, et hunc sanguinem qui sacro profuxit ex latere, Spiritus Sancti benedictionibus respergens, sumentium visceribus sanctificationem accommodet. » Cf. *Paleog. Mus.* tome V, p. 84, sqq.

[2] NEALE AND FORBES, *The ancient Liturgies of the Gallican Church*, Burntisland, 1855, p. 99 : « *Collectio ad Panis fractionem* (k). Respice ad hanc oblationem, omnipotens Deus, quam tibi offerimus in honorem nominis tui pro salute Regum et exercitu eorum, et omnium circumadstantium et

Lisons un de ces textes de *Post Secreta* :

Post Secreta. Credimus, Domine, credimus in *hac* confractione Corporis, et effusione tui Sanguinis nos esse redemptos : confidimus etiam quod spe hic interim jam tenemus in æternum perfrui mereamur. Per.[1]

Ne perdons pas de vue que nous recherchons les preuves de la continuité originelle de toutes les parties, maintenant dissociées, de l'Anaphore latine. Or, est-ce que, d'une part, la distinction numérique de S. Isidore, sur laquelle nous venons tellement d'insister, et, d'autre part, la multiplicité des rédactions d'Épiclèses, ne vont pas contre cette démonstration, n'en limiteraient-elles pas du moins la portée, faudrait-il, en un mot, reconnaitre avec S. Isidore, que, dès l'origine, l'Épiclèse était indépendante de l'Anaphore, se suffisait à elle-même, avait sa raison d'être propre? Nullement.

Et d'abord, de ce qu'au VII[e] siècle, S. Isidore a pu le croire, s'ensuit-il nécessairement que les formules aient toujours été distinctes aussi bien que les deux rites ? Une induction basée simplement sur l'état des choses au VII[e] siècle peut-elle légitimement trancher la question pour tous les siècles précédents? Evidemment non ; pas plus qu'on n'est en droit de conclure à l'autonomie originelle du *Post Sanctus* du seul fait que maintenant, que dis-je? dès la fin du VII[e] siècle, dans les messes de Mone, cette formule se présente toujours, avec un titre distinct ou isolément, et ne vient-on pas de voir que S. Isidore ne lui reconnaissait encore aucune individualité propre, au même VII[e] siecle? Faut-il ajouter que le Missel de Stowe, en même temps qu'il nous offre un *Post Sanctus* distinct, nous en offre un autre, celui que nous avons cité, qui fait corps avec le *Sanctus?*

Quant à la multiplicité des rédactions, l'objection qu'on en tirerait pourrait avoir une valeur, s'il n'y avait simplement à considérer ici que la différence des rédactions. L'argument tombe dès qu'on prend garde aux points d'attache extrêmes, par lesquels les *Post pridie* s'emboitent essentiellement dans ce qui précède, c'est-à-dire le *Qui pridie*, et dans ce qui suit, c'est-à-dire la conclusion nécessaire à l'Anaphore, conclusion que l'Anaphore n'a point encore reçue, conclusion sans laquelle ni l'Anaphore, ni l'Épiclèse ne seraient achevées.

Que ces multiples Épiclèses aient été rédigées à part, que même, de dégradation en dégradation, quelques-unes de ces rédactions en soient venues à ne plus offrir que des caractères vagues, avec une sorte d'individualité, presque étrangère d'ailleurs au rôle

præsta : ut qui ex ea sumpserint, accipiant sanitatem mentis, integritatem corporis, tutelam salutis, intellectum sensus Christi, securitatem spei, corroborationem fidei, æternitatem Spiritus Sancti. Præsta per eum, qui tecum vivit et regnat. (« This seems the only example preserved in the Gallican Liturgies of a prayer during the breaking of the bread. In the Mozarabic it frequently occurs, being placed before the Lord's prayer, and consisting either of the creed, or of an anthem taken from Holy Scripture. The present collect more ressembles those in the Eastern Liturgies. »

[1] *Missale Gothicum* : LXXVII : *Item Missa Dominicalis*. Tommasi, *opp.* tom. VI, p. 335. Cf. *Te Deum* ou *Illatio* : p. 219, sqq.

d'Épiclèse qu'on leur fait remplir, c'est évident. Mais c'est à la fonction qu'il faut prendre garde, et ce n'est pas d'une fonction séparée qu'il s'agit ici, c'est d'une fonction complémentaire, c'est d'une formule de rechange sans doute, mais d'une formule en connexion forcée, je le répète, tant avec le *Qui pridie* de l'Anaphore, qu'avec la Doxologie qu'attend encore cette Anaphore, pour recevoir la conclusion dont elle ne peut se passer.

§ 3.

DÉPENDANCE GRAMMATICALE ET LOGIQUE DE L'ANAMNÈSE ET DE L'ÉPICLÈSE EN FACE DU « QUI PRIDIE ».

A) Dans la Messe romaine.

Rien de plus aisé que de faire la preuve de ces assertions, sans qu'il soit besoin de passer en revue toutes les formules de *Post pridie.* Il suffit de faire attention au début de l'Épiclèse[1] romaine, disons plus précisement, si l'on veut, de son Anamnèse : *Unde et memores...* Dès le premier mot, *Unde*, nous sommes avertis que le texte qui commence par une notation de dépendance aussi accusée, fait absolument suite à ce qui précède immédiatement.

Je sais bien que nous avons ici trois paragraphes ; si le premier *Unde et memores*, dépend du *Qui pridie* par sa construction grammaticale elle-même, tandis qu'il se rattache non moins évidemment au second, dont le début (*Supra quæ*) trahit, grammaticalement aussi, la concaténation dont il est partie intégrante, on pourrait objecter, à la rigueur, que le troisième paragraphe (*Supplices te rogamus*) se suffisant à lui-même et n'accusant aucune dépendance grammaticale à l'égard du paragraphe précédent, serait seul en fonction d'Épiclèse, mais alors d'Épiclèse autonome, et rentrerait donc dans la distinction numérique de l'*Oratio sexta* de S. Isidore. Mais l'objection s'évanouit pour peu qu'on se donne la peine de confronter les textes et les idées qu'ils expriment.

Or, l'idée du mémorial développée dans le premier paragraphe (*Unde et memores*), l'objet du second (*Supra quæ*) c'est-à-dire la sollicitation d'un regard propice *garantissant l'acceptation du sacrifice*, sont, tout aussi bien que le *per manus sancti Angeli...* du troisième paragraphe (*Supplices*) à peu près le fonds constant des Épiclèses mozarabes ou gallicanes. J'ai même fait remarquer ailleurs[2] ce qu'il y a, dans les deux derniers points de vue, d'exclusivement propre aux liturgies latines, en notant soigneusement

[1] Je dois avertir une fois pour toutes que j'étends ici le mot d'Épiclèse au contenu tout entier des formules gallicanes qui comprennent en réalité ou plutôt en principe : l'Anamnèse, l'offrande et l'invocation au Saint-Esprit ; ce qui n'empêche pas certains textes d'en occuper purement et simplement la place sans exprimer rien de tout cela.

[2] *Paléographie Musicale*, tome V, p. 88 ; — dans *Te Deum* ou *Illatio?* p. 218 à 222, je note une troisième signification propre aux liturgies latines exclusivement, la signification de la *Fractio*.

ce nouveau lien caractéristique qu'elles ont entre elles et particulièrement avec Rome, à l'exclusion des liturgies orientales auxquelles les deux préoccupations dont il s'agit sont étrangères.[1] Qu'il s'agisse, après cela, de phrase unique ou de plusieurs phrases, il n'importe pas le moins du monde, puisque c'est formellement, en tout état de cause, sous le titre d'Epiclèse (*Post pridie*, *Post secreta*, *Post mysterium*, *Ad confractionem panis*) que sont constamment embrassés ces divers points de vue.

On pourrait aussi bien faire la même preuve d'une autre façon. Nous avons dans le *De Sacramentis* l'état archaïque de l'Épiclèse romaine. Eh bien, là, nos trois paragraphes n'en font plus qu'un d'une indéniable continuité. Même, ils sont si bien fondus dans une phrase unique, que l'idée maîtresse du troisième paragraphe (ci-dessous, lignes 24 et 25) celui précisément qui pourrait sembler, dans l'état actuel, indépendant des deux autres, y est enveloppée par anticipation dans la partie du texte archaïque continu (lignes 18 à 22) correspondant à notre deuxième paragraphe (*Supra quæ*). Voici, disposés parallèlement, les deux états de l'Épiclèse romaine :

	Anamnèse et Épiclèse du « De Sacramentis ».	Anamnèse et Épiclèse du Canon romain actuel.
1	Ergo memores	*A*) Unde et memores [sancta
2		Domine nos servi tui sed et plebs tua
3	(*la concordance s'établit à la ligne 6*)	ejusdem
4		Christi filii tui Domini nostri tam beatæ
5	gloriosissimæ	(*la concordance est à la ligne 8*)
6	ejus	(*la concordance est à la ligne 3*)
7	passionis et ab inferis resurrectionis et in cælum	passionis necnon et ab inferis resurrectionis sed et in cælos
8	(*la concordance apparaît ligne 5*)	gloriosæ
9	ascensionis, offerimus	ascensionis, offerimus
10		præclaræ majestati
11	tibi	tuæ
12		de tuis donis ac datis hostiam puram hostiam sanctam
13	*hanc*	
14	immaculatam hostiam	hostiam immaculatam
15	*hunc*	
16	panem sanctum et calicem vitæ æternæ	panem sanctum vitæ æternæ et calicem
17		salutis perpetuæ
18	*et petimus et precamur*	(*la concordance est à la ligne 24*)
19	*ut hanc oblationem*	*B*) Supra quæ [ris et
20		propitio ac sereno vultu respicere digne-
21	suscipias	accepta habere

[1] « Étrangères » au moins sous cette forme ou à cette place, car, on le verra dans la 3e partie, toutes ne le sont pas absolument ailleurs ou équivalemment.

	Anamnèse et Épiclèse du « De Sacramentis ».	Anamnèse et Épiclèse du Canon romain actuel.
22	in sublimi altari tuo per manus angelorum tuorum	(*la concordance est à la ligne 25*)
23	sicuti suscipere dignatus es munera pueri tui justi Abel et sacrificium patriarchæ nostri Abrahæ et quod tibi obtulit summus sacerdos Melchisedech	sicuti accepta habere dignatus es munera pueri tui justi Abel et sacrificium patriarchæ nostri Abrahæ et quod tibi obtulit summus sacerdos *tuus* Melchisedech
23bis		sanctum sacrificium immaculatam hostiam
24	(*la concordance est à la ligne 18*)	*C*) **Supplices te rogamus, omnipotens Deus jube hæc perferri**
25	(*la concordance est à la ligne 22*)	per manus sancti angeli tui, in sublime altare tuum
26		**in conspectu divinæ majestatis tuæ ut quotquot ex hac altaris participatione sacrosanctum Filii tui Corpus et Sanguinem sumpserimus omni benedictione cælesti et gratia repleamur. Per eumdem Christum Dominum.**

B) Dans les embolismes gallicans.

L'Épiclèse romaine est donc bien continue dans tous les sens, elle est continue en elle-même, dans ses trois moments euchologiques, elle est continue vis-à-vis du *Qui pridie*, puisque son premier mot, *Unde*, s'en réclame. A cet égard, je le répète, la démonstration ne laisse rien à désirer. Parcourons cependant, pour surcroît de preuve, les Épiclèses gallicanes. Les débuts aussi grammaticalement subordonnés au *Qui pridie* que l'est celui-ci, n'y manquent pas. Nous verrons ensuite comment la continuité de l'Épiclèse romaine s'achève et se consomme dans le *Per quem hæc omnia*, par conséquent véritablement dans tous les sens. Commençons par lire les *incipit* des textes que je viens d'annoncer.

Recolentes IGITUR et servantes præcepta Unigeniti deprecamur... (*Post Secreta* de la 3e Messe de Mone);

ADDIT ETIAM ISTUD edictum ut quotiescumque corpus ipsius sumeretur et sanguis, commemoratio fieret dominicæ passionis, QUOD NOS FACIENTES... (*Post Secreta* de la 5e Messe de Mone);

Respice IGITUR clementissime Pater, Filii instituta... (*Post Secreta* de la 6e Messe de Mone);

HÆC FACIMUS Domine Sancte Pater omnipotens æterne Deus commemorantes et celebrantes Passionem... (*Post Mysterium* de la *Vigilia Nativitatis Domini*, dans le *Missale Gothicum*);

HOC ERGO FACIMUS Domine, hæc præcepta servamus... (*Post Mysterium* de la Messe de S. Etienne);

HÆC NOS, Domine, INSTITUTA et PRÆCEPTA RETINENTES... (ibid.) *Post Secreta* de la Circoncision);

HÆC IGITUR PRÆCEPTA SERVANTES, sacrosancta munera nostræ salutis offerimus... (*Post Mysterium* de la Messe *in Cathedra S. Petri*).

Le Missel mozarabe, dont plusieurs rédactions débutent cependant aussi par un rappel de la finale du *Qui pridie (Hæc quotiescumque feceritis in mei memoriam facietis)*, semble éviter, le plus souvent, la désignation matérielle que le pronom démonstratif donne par surcroit à cette allusion dans les Messes de Mone et dans le *Missale Gothicum*. Par exemple nous y verrons des *incipit* comme celui-ci, du VI[e] Dimanche de l'Avent :

Præceptorum tuorum Domine mysteria recolentes...

ou celle-ci, du 5[e] Dimanche de Carême :

Recitatis Domine Unigeniti tui Sacramentorum præceptis...

La distinction de S. Isidore n'y trouverait cependant qu'incomplètement sa justification. Car il y a d'autres rédactions qui sont tout aussi explicites, sous ce rapport, que celles des Messes de Mone et du *Missale Gothicum*, par exemple, celle-ci, du jour de Noël :

HAEC Domine dona tua et PRECEPTA SERVANTES... (LESLEY, p. 40, ligne 56);

ou celle-ci, de la *Secunda feria Pasche* :

HOC AGENTES apud te, Pater sancte, redemptricem nostram unigeniti tui mortem, sicut ipse præcepit... nuntiamus... (LESLEY, p. 200, ligne 91).

J'ai cité plus haut, page 51, le *Post pridie* du VI[e] Dimanche pascal. Celui-là est d'autant plus intéressant que le raccord s'y établit à propos des paroles mêmes de la Consécration, qu'on y réitère en forme de confession de foi rigoureusement exprimée. Notons encore les *Post pridie* suivants du Missel mozarabe :

Agentes ERGO pietati tue maximas gratias... (*VI[e] Dim. après la Pentecôte*, LESLEY, p. 276, ligne 77);

COMPLENTES IGITUR atque SERVANTES PRECEPTA... unigeniti filii tui... (*Dimanche avant le jeûne des Kalendes de Novembre.* LESLEY, p. 281, ligne 25);

HEC tibi Domine tua *servantes precepta*... (*Commune unius martyris.* LESLEY, p. 422, ligne 76);

HEC IGITUR PRECEPTA SERVANTES... (*Fête de Ste Christine.* LESLEY, p. 348, ligne 98);

Preclaro Christe ILLO tue majestatis INSTRUCTI ORACULO... (*Fête de S. Christophe*);

Famuli ERGO tui exigui Sacerdotes hanc salutiferam hostiam... (*Messe de plusieurs Martyrs.* LESLEY, p. 430, ligne 11);

OBTEMPERANTES TALIBUS INSTITUTIS, te poscimus, omnipotens piissime... (*Liber Ordinum*, éd. D. FÉROTIN, p. 430).

Il est inutile de pousser plus avant. La preuve est surabondamment acquise. Par son début (*Unde...*) l'Épiclèse est bien engagée dans le mouvement eucharistique qui commence à la Préface, se poursuit dans le *Post Sanctus* en traversant le *Sanctus*, se continue dans le *Qui pridie*, pour se verser immédiatement dans le *Post pridie*.

§ 4.

ENCHAÎNEMENT PRIMITIF DE LA PARTIE DE L'EUCHARISTIA CORRESPONDANT A L'ÉPICLÈSE ET DE LA DOXOLOGIE CONCLUSIVE « PER QUEM HÆC OMNIA » ETC. DÉMONTRÉE SOIT PAR L'ANNEXION GÉNÉRALE AUX « POST PRIDIE MOZARABES » DE CETTE CONCLUSION DOXOLOGIQUE UNIFORME, SOIT PAR L'INSERTION FORMELLE ET VARIÉE DE CETTE DOXOLOGIE DANS CERTAINES ÉPICLÈSES.

Il n'est pas moins facile de prouver que l'Épiclèse romaine se rattachait autrefois directement au *Per quem hæc omnia*, dont elle est isolée maintenant par le *Memento* des morts (absent du Canon ou de cet endroit du Canon dans certains sacramentaires) et par le *Nobis quoque peccatoribus*. Un seul document où le *Per quem hæc omnia* se présenterait dans ces conditions immédiates suffirait à faire la preuve. Mais où trouver ce document? Ce n'est pas, à coup sûr, chez les Orientaux. Pas une seule liturgie d'Orient, c'est un fait à noter, ne connait ici les termes de notre Doxologie. D'autre part, on nous a tellement affirmé que les liturgies gallicanes sont d'origine grecque, qu'on serait peut-être détourné de chercher dans leur direction. Or, c'est pourtant là qu'est la preuve, et, une fois de plus aussi, la preuve que ces liturgies prétendues helléniques sont toujours reconnues latines, dès qu'on met à nu leurs substructions, ou simplement qu'on les considère de près. Les liturgies gallicanes ont, en effet, non seulement conservé le vieux *Per quem hæc omnia* romain, mais elles l'ont conservé dans ses conditions primitives, c'est-à-dire — et c'est précisément ce que nous cherchons — immédiatement attaché à l'Épiclèse qu'il conclut.

Dans la liturgie mozarabe c'est presque absolument sans exception [1], et généralement sous la forme suivante, que je mets en parallèle avec la forme romaine.

Forme mozarabe :	Forme romaine :
Te prestante sancte Domine :	
quia tu hæc omnia nobis indignis	Per quem hæc omnia, Domine,
servis tuis : valde bona creas : sancti✠ficas,	semper bona creas, sancti✠ficas,
vivificas ✠ benedi✠cis ac præstas nobis :	vivi✠ficas, bene✠dicis et præstas nobis.
ut sint benedicta a te	
Deo nostro in sæcula sæculorum. ℟. Amen.	Per ipsum et cum ipso et in ipso est tibi Deo Patri omnipotenti, in unitate Spiritus Sancti, omnis honor et gloria.

[1] Pour les lecteurs désireux de connaître la succession des rites et des formules de la Messe mozarabe, et de distinguer les formules générales et fixes, de celles qui sont soumises aux variations des circonstances, il n'y a rien de mieux à faire que de consulter l'*Ordo* qu'on en trouve au milieu du Missel, col. 522 à col. 569 du tome LXXXV de la Patrologie latine. Le *Te præstante* est au haut de la col. 554. On le trouve encore ailleurs, surtout au commencement (coll. 117, 124, 129, 138, 245, 262, 681) complet ou amorcé. Mais le plus souvent on se contente de l'avoir donné dans l'*Omnium offerentium* une fois pour toutes.

Mais, chose curieuse — ou plutôt interprétation précieuse, ou variante archaïque —, tandis qu'habituellement l'on interpose un ℟. *Amen* entre le dernier mot de l'Épiclèse et le *Te Præstante*, quelques oraisons *Post pridie* s'en abstiennent, ou plutôt alors, le *Per quem hæc omnia* fait plus que jamais corps avec l'Épiclèse, entre intimement dans le contexte, s'y conforme, bref. fait partie constitutive de la formule embrassée sous la rubrique *Oratio post pridie.* Voyons les textes :

IN SEXTO DOMINICO POST PENTECOSTEN.

Post pridie. Oratio. Agentes itaque pietati tue maximas gratias omnipotens Deus : petimus et rogamus, ut conlata suscipias : suscepta benedicas : benedicta sanctifices : sanctificata distribuas : et nobis famulis tuis misericordiam largiaris. ℟. Amen (MIGNE, P. L. t. 85, col. 642 — LESLEY, p. 276).

MISSA PLURIMORUM MARTYRUM.

Post pridie. Oratio. Famuli ergo tui exigui Sacerdotes hanc salutiferam hostiam tuis coram proponent altaribus. Rogamus : ut de tuis celestibus thronis benignus inspicias placabiles : pius suscipias. Sanctus sanctifices : benedictus benedicenda respicias : sanctificataque nobis famulis tuis attribuas. ℟. Amen. (IBID. col. 964 — LESLEY, p. 430).

IN SANCTI JACOBI FRATRIS DOMINI.

Post pridie. Conserva Deus in nobis tue misericordie donum : qui in Jacobo et meritorum et nominis beneficum gratie conservasti collatum. Cum non immerito cognominatus est justus : qui justicie operibus habeatur idoneus Et ideo te rogamus et petimus : ut in hac solemnitate passionis ejus hoc sacrificium serenus accipias : sanctifices : et pietate solita benedicas sumentibusque ex eo donum sanctificationis impendas. ℟. Amen. (LESLEY, p. 52).

Rien n'empêche de convenir, au surplus, que, même alors, on pouvait encore, sans tautologie, faire suivre l'*Amen* de la conclusion *Te præstante.* Les mêmes verbes universellement caractéristiques de l'Épiclèse (car au fond c'en est une) s'y retrouvent, il est vrai, mais non plus au même mode optatif, ou plutôt l'invocation devient ici la confession de foi doxologique sur laquelle s'appuie l'invocation.

Le *Liber Ordinum*, ou plus exactement le Rituel manuscrit de Madrid, du XI[e] siècle, dont s'est servi Dom Férotin pour annoter et compléter son *Liber Ordinum* mozarabe de Silos, nous fournit la variante que voici du *Te præstante* :

Præsta, Pater, per quem hec tu. Domine, omnia nobis valde bona creas, sanctificas, vivificas, benedicis et prestas nobis. Cum quo tibi est una et quoequalis essentia, in unitate Spiritus Sancti regnantis, Deus, in secula seculorum. Amen.

Le Missel mozarabe nous en fournit une à peu près semblable aux 2[e] et 5[e] Dimanches *post octavas Epiphanie Domini :*

Presta pater ingenite per unigenitum tuum Dominum nostrum Jesum Christum : per quem tu hec omnia nobis indignis servis, etc. (MIGNE, P. L. t. 85, col. 251);

Presta pater sancte per quem tu hec omnia nobis indignis. (*Ibid.* col. 267).

§ 5.

TÉMOIGNAGES SUBSIDIAIRES EN FAVEUR DE L'UNITÉ PRIMITIVE

1° La protestation du Pape Vigile auprès de Profuturus en faveur de l'invariabilité du formulaire

Il est digne de remarque qu'à Rome, où la coutume s'était établie de multiplier les Préfaces propres, qui ne sont après tout que le début de la *Gratiarum actio* sacramentelle, non seulement on s'est bien gardé d'entrer dans la même voie pour aucune autre partie de cette Action de Grâces, mais que, dès le VI[e] siècle, on proteste contre les applications outrées du principe de renouvellement embolismique suivant la variété des circonstances liturgiques. On connaît à ce sujet la lettre de Vigile à Profuturus de Braga. Je me borne à la mettre une fois de plus sous les yeux du lecteur. Il ne se peut rien de plus formel pour sauvegarder la tradition de l'unité eucharistique du formulaire :

Ordinem quoque precum in celebritate missarum nullo nos tempore, nulla festivitate significamus habere diversum ; sed semper eodem tenore oblata Deo munera consecrare. Quoties vero paschalis aut ascensionis Domini, aut pentecostes et epiphaniæ, sanctorumque Dei fuerint agenda festivitas, singula capitula diebus apta subjungimus, quibus commemorationem sanctæ solemnitatis aut eorum facimus, quorum natalitia celebramus : cetera vero ordine consueto prosequimur. Quapropter et ipsius canonicæ precis textum direximus subter adjectum, quem Deo propitio ex apostolica traditione suscepimus. Et ut caritas tua cognoscat, quibus locis aliqua festivitatibus apta connectimus, paschalis diei preces simul adjecimus.

2° L'absence totale d'embolismes de rechange pour l'Épiclèse dans le Canon romain

A ce point de vue, le Canon romain demeure absolument fidèle à la tradition dont le Pape Vigile était déjà témoin. J'ajoute, — et il suffit d'ajouter sans plus de développement — qu'en fait, de nos jours encore, mettant à part les portions du Canon qui n'appartiennent pas à l'Eucharistie, rien ne se renouvelle ni ne varie, l'Épiclèse moins que quoi que ce soit, en dehors des onze Préfaces. Il est à la portée de tout le monde d'ouvrir un de nos Missels usuels et de vérifier cette assertion. La fidélité de Rome à l'unité originelle paraîtra d'autant plus significative qu'autour d'elle, en Occident, on s'en éloignait davantage. Cependant, ici encore, il ne faut rien exagérer.

3° La rareté des Épiclèses gallicanes, qui laisse supposer l'existence d'une formule commune pour les messes qui n'ont point d'embolisme propre sur ce point.

Tandis que dans le Missel mozarabe il y a autant d'Épiclèses propres que de messes, les livres gallicans proprement dits sont, comme l'on sait, très sobres de pièces de rechange sur ce point du Canon. Les proportions sont celles-ci : 18 Épiclèses

pour 68 messes dans le *Missale Gothicum*, 6 pour les 11 Messes de Mone, 3 pour les 20 messes du *Missale gallicanum vetus*. Le Missel de Bobbio n'en a pas une seule. Il est impossible de dire s'il existait une formule commune analogue au *Te præstante* mozarabe pour conclure les 27 Épiclèses propres, mais il est évident que, si, dans tous les cas où il n'y avait pas d'Épiclèse spéciale, l'on n'employait pas l'Épiclèse romaine sous l'une ou l'autre des deux formes que nous avons mises ci-dessus en parallèle, il fallait, ou bien qu'on en récitât de mémoire une formule typique qui ne nous est pas parvenue, ou bien que l'on considérât comme telle l'une de celles qui nous sont restées.

Quoi qu'il en soit de cet intéressant problème, les livres gallicans sont loin d'être des témoins muets dans la cause, et précisément il se trouve que leur témoignage accentuerait plutôt celui du Missel mozarabe dans les cas où celui-ci fait entrer les verbes du *Per quem hæc omnia* dans la trame du *Post pridie*. Voici les textes :

Post Secreta. Hæc nos, Domine, instituta et præcepta retinentes, suppliciter oramus ut hoc sacrificium suscipere, et benedicere et sanctificare digneris : ut fiat nobis eucharistia legitima in tuo Filiique tui nomine et Spiritus Sancti, in transformationem corporis ac sanguinis Domini Dei Jesu Christi Unigeniti tui. Per quem omnia creas, creata benedicis, benedicta sanctificas, et sanctificata largiris, Deus, qui in Trinitate perfecta vivis et regnas in sæcula sæculorum. (*Missale Gothicum. In Circumcisione Domini.* TOMMASI, p. 246).

Post Secreta. Hæc facimus, Domine, Passionem tuam commemorantes : hæc facimus, Pater Jesu Christe : qui nobis de lege veteri novam tradidisti. Concede nobis [intercedente beato Antistite tuo Leudegario martyre, cuius hodie annuam commemorationem celebramus] : ut descendat hic benedictio tua super hunc panem et calicem, in transformatione Spiritus tui Sancti : uti hæc benedicendo benedicas, sanctificando sanctifices : ut quicumque ex utraque benedictione sumpserimus æternitatis præmium et vitam consequi mereamur æternam. Per. (*ibid.*, p. 323).

Si je ne craignais d'insister ici plus qu'il n'est nécessaire, je pourrais facilement montrer qu'au fond, dans le plus grand nombre de nos Épicleses, on retrouve presque toujours signifié, soit par les mêmes verbes, soit par des expressions analogues, cet enchaînement corrélatif de l'invocation, de la sanctification, et de la dispensation (ou fraction), qui donnent, à leur tour, si naturellement la main, comme je le disais plus haut, soit au *Per quem hæc omnia*, soit aux *Te præstante*, *Presta pater*... etc. Deux textes empruntés aux Messes de Mone suffiront à témoigner de ces analogies, qui, je le répète, se retrouvent, plus ou moins, un peu partout.

Post Secreta. Addit etiam istud edictum, ut quotiescumque corpus ipsius sumeretur[1] et sanguis, commemoratio fieret dominicæ passionis, quod nos facientes Jesu Christi Filii tui Domini

[1] L'Apôtre Saint Paul avait dit : « *Quotiescumque manducabitis panem hunc, et calicem bibetis, mortem Domini annuntiabitis donec veniat.* » Mais l'application liturgique que nous avons sous les yeux introduit un élément nouveau qu'il ne faut pas confondre avec la pensée de l'Apôtre. Du reste, le point de vue de cette Anamnèse gallicane, qui, si près de la Consécration, semble néanmoins retarder jusqu'à la communion, la rénovation du sacrifice, est largement dépassé par l'Anamnèse romaine. Celle-ci se maintient étroitement associée à la Consécration : Hæc, *quotiescumque feceritis in mei*

ac Dei nostri semper gloriam prædicamus. Rogamus uti hoc sacrificium tua benedictione benedicas, et Sancti Spiritus rore perfundas; ut accipientibus universis sit eucharistia pura, vera, legitima, per Jesum Christum Filium tuum Dominum ac Deum nostrum, qui vivit et regnat tecum cum Spiritu Sancto in æterna sæcula sæculorum. Amen. (MONE, *Missa* V.)

(*Post mysterium*). Domini ac Dei nostri sempiterni gloriam deprecemur, orantes uti hoc sacrificium tua benedictione benedicas et Sancti Spiritus tui rore perfundas : ut accipientibus universis legitima sit eucharistia per Jesum Christum Filium tuum Deum ac Dominum conservatoremque nostrum : cui est apud te Domine, cum Spiritu Sancto regnum sempiternum, perpetua divinitas, in secula seculorum. Amen. (Ib., *Missa* II.)

Il ne faut pas que cette parenthèse nous fasse oublier le *Per quem hæc omnia* formellement inséré dans l'Épiclèse gallicane de la Circoncision. Nous avons là tout ce que nous désirions savoir avec le témoignage conforme du *Te præstante* mozarabe. Ici encore nous avons donc retrouvé notre *Per quem hæc omnia* romain, et nous le retrouvons, je le répète, incorporé dans l'Épiclèse, concluant toute l'Eucharistie.

4° La tendance à revenir en arrière, que trahissent peut-être les suppressions ou les déplacements d'un certain nombre d'Épiclèses, ou fragments d'Épiclèses, dans les liturgies gallicane et romaine, notamment du *Te igitur* et du *Quam oblationem* de celle-ci. Preuves de fait.

Neales et Forbes ont fait à propos de ces textes un rapprochement verbal avec la teneur d'un *Post Sanctus*. Il faudrait peut-être tenir compte de cette anomalie, si l'on cherchait à connaître le sort des autres Épiclèses supprimées dans les Messes gallicanes qui n'en ont plus. Le rapprochement est indiqué par ces auteurs sans commentaire, mais au point où nous sommes, n'est-il pas permis de supposer qu'en simplifiant le Canon sur ce point, on n'aura pas voulu perdre entièrement les formules sacrifiées? On les aurait donc transportées à un autre siège, par une opération inverse à celle qui avait au contraire déplacé les Diptyques pour les introduire dans le Canon. Les deux textes suivants pourraient bien être dans ce cas.

Post Sanctus (sic). Vere Sanctus, vere in excelsis benedictus, Dominus Deus noster. Per quem *te supplices deprecamur : uti hanc oblationem quam tibi offerimus* pro Ecclesiæ tuæ Catholicæ fide, stabilitate, concordiâ, pro emundatione vitiorum et remissione peccatorum, pro gloria martyrum et requie defunctorum, *propitiatus aspicias, aspiciendo sanctifices, sanctificando benedicas*, per sanctum et benedictum Jesum Christum Filium tuum Dominum nostrum. Qui pridie. (*Missale Gothicum.* LXXIX. *Item Missa Dominicalis.* TOMMASI, p. 336.)

Post nomina (sic). Deus, omnium pie jejunantium spes, salus, gloria, præsta, ut imposita altaribus tuis munera, quæ pro nostris nostrorumque peccatis studio piæ devotionis offerimus, *pro-*

---

memoriam facietis. » *Hæc*, c'est le *Qui pridie*, le *Mysterium*, les *Secreta.* Ce qui n'empêche pas le *Quotiescumque* de revenir dans l'Épiclèse romaine pour s'appliquer finalement aux effets du sacrifice, à la communion : ... *ut quotquot ex hac altaris participatione, sacrosanctum Filii tui corpus et sanguinem sumpserimus, omni benedictione cælesti et gratia repleamur.*

picius et benignus aspicias, benedicendo benedicas, et nobis sanctificata custodias. (Missel de Bobbio, *Item Missa jejunii*, MABILLON, p. 304.)

Tout y est, jusqu'à l'action symbolique du regard de propitiation, si caractéristique encore de l'invariable Épiclèse romaine. Mais, d'un côté, le texte devient un *Post Sanctus*, antérieur par conséquent au *Qui pridie*, c'est-à-dire à la Consécration; de l'autre, il est relégué jusqu'avant la Préface, pour n'être plus qu'une oraison *Post Nomina*. Se tromperait-on beaucoup si l'on attribuait à un déclassement analogue opéré très anciennement dans la liturgie romaine elle-même, (quand on résolut de s'y tenir à l'unique formule de notre Canon), la présence de plusieurs formules offrant plus ou moins le caractère de l'Épiclèse, en certains endroits excentriques de l'*Ordo Missæ* romain? Le chapitre déjà cité de *Te Deum ou Illatio?* : « La désaffectation de l'Épiclèse *Emitte Angelum* » ne restituerait donc qu'un épisode de cette dispersion des pièces de rechange. La liturgie romaine se serait ainsi, bien avant les liturgies gallicanes, émondée toute la première.

Étant donné cet aspect des choses, il est impossible de n'être pas extrêmement frappé des termes dans lesquels est conçue l'Épiclèse suivante empruntée au *Liber Ordinum* mozarabe. Le début de notre Canon romain s'impose tellement ici, que je ne puis me dispenser de le placer en regard.

Post pridie du LIBER ORDINUM (col. 321 s.)	*Début du Canon Romain.*
Credimus, Domine sancte, Pater eterne omnipotens Deus, Jhesum Christum Filium tuum Dominum nostrum pro nostra salute incarnatum fuisse, et in substantia deitatis tibi semper esse æqualem. Per quem	Te igitur, clementissime Pater, per Jesum Christum Filium tuum Dominum nostrum
te petimus et rogamus, omnipotens Pater, ut accepta habeas et benedicere digneris hec munera et hec sacrificia inlibata, que tibi in primis offerimus pro tua sancta Ecclesia catholica, quam pacificare digneris per universum orbem terrarum, in tua pace diffusam	supplices rogamus ac petimus uti accepta habeas et benedicas hæc dona, hæc munera, hæc sancta sacrificia illibata : in primis quæ tibi offerimus pro Ecclesia tua sancta catholica, quam pacificare, custodire, adunare et regere digneris toto orbe terrarum una cum famulo tuo Papa nostro N. et Antistite nostro N. et omnibus orthodoxis, atque catholicæ et apostolicæ fidei cultoribus.
Memorare etiam, quæsumus Domine, servorum tuorum	Memento, Domine, famulorum famularumque tuarum N. et N. et omnium circumstantium, quorum tibi fides cognita est et nota devotio : pro quibus tibi offerimus, vel qui tibi offerunt hoc sacrificium laudis, pro se, suisque omnibus, pro redemptione animarum suarum, pro spe salutis et incolumitatis suæ.
qui tibi in honore sanctorum tuorum (Illorum)	tibique

reddunt vota sua Deo vivo et vero pro remissione omnium delictorum.	reddunt vota sua æterno Deo, vivo et vero
	Communicantes... etc. Hanc igitur... etc.
Quorum oblationem benedictam, ratam rationabilemque facere digneris; que est imago et similitudo corporis et sanguinis Jhesu Christi Filii tui ac Redemptoris nostri.	Quam oblationem tu, Deus, in omnibus quæsumus benedictam, adscriptam, ratam rationabilem, acceptabilemque facere digneris : ut nobis Corpus et Sanguis fiat dilectissimi Filii tui Domini nostri Jesu Christi.

Du même *Liber Ordinum*, il faut encore noter cette Épiclèse, en l'accostant du texte correspondant dans le Canon romain, toujours avant le *Qui pridie*, comme dans le cas précédent :

Post pridie du Liber Ordinum (col. 448).	Texte du Canon romain, avant le *Qui pridie.*
Hanc igitur oblationem, Domine,	Hanc igitur oblationem servitutis nostræ, sed et cunctæ familiæ tuæ
quam tibi offerimus pro anima famuli tui cuius hodie annua dies agitur,	
quæsumus, placatus intende,	quæsumus, Domine, ut placatus accipias : diesque nostros in tua pace disponas,
eamque ab infernalibus tartareis ergastulis absolutam, inter fideles tuos beneplacitos tibi perpetuam habere iubeas hereditatem. Amen.	atque ab æterna damnatione nos eripi, et in electorum tuorum iubeas grege numerari. Per Christum Dominum nostrum.

Je rappelle que la *Paléographie Musicale* avait déjà signalé, dans un Sacramentaire grégorien de la fin du X[e] siècle, publié par Angelo Rocca, le beau manuscrit de Fulda (*Vaticanus* 3806), une disposition du Canon qui présente elle aussi le *Te igitur* et, cette fois, absolument tel qu'il est, en fonction d'Épiclèse. Ces deux témoignages outre qu'ils sont étrangers l'un à l'autre, et qu'ils nous sont fournis par deux liturgies différentes, se produisent aussi chacun à sa manière. Ils n'en accusent que mieux la réalité d'un fait qu'on pouvait soupçonner, mais dont on n'avait pas la preuve : le *Te igitur* nous vient de la région de l'Épiclèse. Voici la disposition dont je parle. C'est au Jeudi-Saint, détail à noter, qu'on la trouve [1]. Nous avons donc, aussitôt après la Préface et le raccord ou la réclame du *Sanctus* :

1° Communicantes *etc.*;
2° Hanc igitur *etc.*;
3° Qui pridie *etc.*;
4° Te igitur clementissime Pater per Jesum Christum Filium (tuum) Dominum nostrum supplices rogamus, *etc.*

[1] Dans les *Opera S. Gregorii*, éd. de Rome 1593, 1613, 1645 et de Paris 1640, (tome V, col. 105 de cette dernière).

Outre la subordination du *Te igitur* au *Qui pridie*, le lecteur remarquera l'absence du *Quam oblationem*[1].

A la rencontre vraiment significative, et non concertée, du document mozarabe et du document grégorien sur un point de cette importance, je ne puis m'empêcher d'ajouter la contribution qu'on pourrait trouver peut-être dans la terminologie tant des débuts que du contexte de ce *Te igitur*, aussi bien d'ailleurs que de notre *Hanc igitur*, pour incliner encore à cette identification. Comment en effet n'être pas frappé des analogies de ces débuts : *Te igitur... Hanc igitur...* suivis des *supplices rogamus ac petimus* ou *placatus aspicias*, puis des *hæc dona, hæc munera, hæc sancta sacrificia illibata* ou bien : *benedictam, adscriptam, ratam, rationabilem acceptabilemque facere digneris ut nobis Corpus et Sanguis fiat Domini Jesu Christi*, comment, dis-je, n'être pas frappé des analogies de ces débuts et de ces expressions, avec les débuts : *Recolentes igitur... Respice igitur... Complentes igitur... Hæc igitur præcepta servantes.. Hoc ergo facimus... Agentes itaque... Famuli ergo tui...*, et les expressions caractéristiques de tant d'Épiclèses?

Ce ne seraient pas, du reste, les seules Épiclèses romaines de rechange auxquelles les livres gallicans auraient conservé leur siège primitif, tandis qu'à Rome on les avait depuis longtemps dispersées, tantôt avant la Consécration, comme dans le cas présent, tantôt parmi les Secrètes ou *Super Oblata*, comme nous l'avons vu plus haut, précisément à propos du *Quam oblationem* et de notre *Hanc igitur*. On connait la belle Secrète romaine de l'Epiphanie. Était-ce également une Épiclèse? On le croirait, d'après le *Missale Gothicum*, qui lui en a conservé la fonction, sous le nom qui lui est familier, de *Post Mysterium*.

Sacramentaire Grégorien MURATORI, Lit Rom Vet II, 16. *Super Oblata.*	Missale Gothicum (TOMMASI, p. 253) *Post Mysterium.*
Ecclesiæ tuæ, quæsumus, Domine, dona propitius intuere, quibus non jam aurum thus et myrrha profertur sed quod[2] eisdem muneribus declaratur, immolatur et sumitur, Jesus Christus Dominus noster. Per Dominum. etc.	Sacrificiis præsentibus, Domine quæsumus, intende placatus : quibus non jam aurum thus et myrrha profertur; sed iisdem muneribus declaratur, offertur, immolatur, sumitur. Per Dominum Jesum Christum Filium tuum : qui tecum et Spiritu Sancto vivit.

[1] On voit par ces menus détails combien il importe que les descriptions des manuscrits liturgiques en signalent le plus possible les particularités. Il ne faut pas se lasser de signaler à cet égard le *Mémoire sur d'anciens Sacramentaires* (Paris, Imprimerie Nationale, 1886), par lequel M. LÉOPOLD DELISLE a eu l'honneur d'ouvrir une voie nouvelle où s'est engagé brillamment après lui le regretté D. Ebner. (*Quellen u. Forschungen zur Geschichte... des Missale romanum in Mittelalter. Iter italicum*, in-8, chez Herder, Fribourg en Brisgau, 1896). Les *Libri liturgici bibliothecæ apostolicæ vaticanæ manuscripti*, de M. HUGO EHRENSBERGER, se trouvent à la même librairie Herder, que le précédent ouvrage.

[2] Dans la messe grégorienne de l'Épiphanie, le Sacramentaire *Triplex* ne connaît pas plus ce *quod* que ne le connait le *Missale Gothicum*. En revanche, le même Sacramentaire le donne dans la Secrète ambrosienne de la Vigile de l'Epiphanie, mais d'après une rédaction moins complète, entièrement conforme, du reste, à la rédaction du Sacramentaire ambrosien de Bergame (*Auctarium Solesmense*, n. 188, *Super Oblata*). Voir cette rédaction : « *Ecclesiæ tuæ Domine dona propitius intuere : quibus non jam aurum thus aut myrrha profertur, sed quod iisdem muneribus declaratur. Per Dominum.* »

On pourrait signaler d'autres formules, encore en fonction d'Épiclèses dans les livres gallicans, qui sont devenues des Secrètes dans les sacramentaires gélasiens et grégoriens.[1] Ces exemples suffisent.

Ceci nous reporterait peut-être à l'époque où le « *Scholasticus* », auquel S. Grégoire attribuait vaguement la composition de l'Épiclèse romaine, se serait donné librement carrière de ce côté. Mais Rome tint de bonne heure, sans doute, à maintenir au cœur de son Canon l'invariabilité qui en garantirait la forme traditionnelle la plus ancienne; en même temps l'absence de pièces de rechange qu'on aurait nécessairement étiquetées de titres distincts, en favorisait, au moins en cela, la continuité.

On peut même croire qu'en sacrifiant, sauf une seule qu'on laisse à son rang, toutes les formules de ce genre qui, peu à peu, s'étaient adjointes à la formule originelle, on ne voulut cependant pas supprimer entièrement les pièces éliminées et qu'on les fit servir à divers usages. Il dut être indiqué, la plupart du temps, quand surtout l'Épiclèse n'était pas trop caractérisée, que ce qui exprimait plus ou moins nettement la participation au sacrifice *après* la Consécration, pouvait sans inconvénient exprimer tout aussi bien la préparation *avant* la Consécration, et cela, soit dans la première partie du Canon, comme le *Te igitur*, *Quam oblationem*, *Hanc igitur*, soit dans la région de l'Offertoire, comme la Secrète (Épiclèse sommaire) de l'Épiphanie. Il semble bien que telle était aussi la manière d'agir dans les livres gallicans, bien que dans des proportions moins rigoureuses et absolues. Nous venons de le voir à propos des *Post Sanctus*[2] et *Post Nomina* de la page 61.

Quant à la liturgie mozarabe, son génie de transposition et de centonisation doit nous préparer à tout, sous ce rapport, sans qu'il soit besoin d'y chercher d'autre cause que ce génie lui-même. L'Épiclèse de l'Épiphanie, qui vient de passer sous nos yeux, devient chez elle une *Oratio post Nomina*, moyennant l'appendice d'une sorte de clausule passe-partout, qui, sans doute, appartenait au protocole commun des Diptyques, et permettait d'adapter n'importe quelle formule à la fonction dont ce protocole sauvegardait ainsi les droits. Qu'on en juge :

Post nomina. Oratio. Ecclesie tue quesumus Domine munera propitius intuere : quibus non jam aurum : thus et mirrha profertur : sed iisdem muneribus unigenitus tuus declaratur : offertur : immolatur : et sumitur. Offerentibus quoque Domine gaudia tribue sempiterna : et refrigerium quietis defunctis accumula. ℟. Amen.

Ici la formule passe telle quelle d'un siège à l'autre. Ailleurs ce ne seront que des traits épars. Ainsi dans le *Post Nomina*[3] qui nous a fourni le *Te igitur* et le *Quam*

[1] Voir, par exemple, le *Post Mysterium* de l'*Ordo Missæ in initium Quadragesimæ* (TOMMASI, p. 271) et la Secrète gélasienne du Lundi de la première semaine et du Mercredi de la quatrième semaine de Carême.

[2] Les *Vere Sanctus* désemparés que nous avons passés en revue plus haut (pages 33 à 36) laissent entrevoir que la liturgie romaine aurait de même sacrifié des *Post Sanctus* de rechange, dont on arriverait peut-être à retrouver en partie la trace.

[3] *Liber Ordinum*, col. 320.

oblationem à l'état de *Post pridie*, nous trouvons un « benigne suscipias, et suscepta multiplicando benedicas : habeasque rata sicut Abel alumni tui habuisti suscepta libamina », qui n'est rien moins qu'une incise d'Épiclèse, nous le savons par la seule formule de ce genre que Rome conserve à son rang. — Ne serait-ce pas encore un centon semblable que nous apporterait à son tour l'*Illatio*[1] de la même messe dans la phrase suivante :

Per quem te Deus Pater omnipotens, supplices deprecamur ac petimus, ut oblationem famulorum tuorum, quam tibi pro eorum salute et vite felicitate in honore sanctorum tuorum offerimus, propitius acceptare digneris.

Il est vrai que si nous entrions dans cette voie, c'est à chaque pas que nous arrêterait la liturgie mozarabe. — Dans la *Missa omnimoda* du *Liber Ordinum*, messe que Dom Férotin n'est pas éloigné d'attribuer à une époque antérieure à l'invasion des Barbares, c'est toute une allée et venue de centons composés de tout ce qui, dans les formules *Te igitur*, *Hanc igitur*, dans le *Memento* des vivants et celui des morts, peut entrer dans une *Oratio post Nomina*, y compris la teneur et la clausule de cette *Oratio*, c'est tout cela qui vient faire cortège à une seule formule, et cette formule n'est même plus une *Oratio post Nomina*, mais purement et simplement le *Libera* du *Pater* :

Libera nos, Domine, ab omnibus malis preteritis, presentibus et futuris : intercedente pro nobis beata et gloriosa semper Virgine Dei genitrice Maria, et beatis apostolis, atque omnibus sanctis tuis. Salua nos propitius, Domine, ab hostis antiqui inpugnatione, et de insidiis animas seruorum tuorum et ancillarum tuarum defende, diesque nostros in tua pace dispone : ut, iugi obstaculo dextere tue muniti, et a peccato simus liberi, et ab omni perturbatione securi.

Obsecramus te quoque, Domine, pro Ecclesia tua sancta catholica, quam pacificare, custodire, adunare et regere digneris toto orbe terrarum in pace diffusa, una cum famulo tuo patre nostro *Illo* episcopo, et omni clericorum ac monachorum eius collegio, uel cum omnibus orthodoxis et apostolice fidei cultoribus.

Memento etiam Domine famulorum famularumque tuarum, *Illorum uel Illarum*, uel omnium infirmorum, tribulatorum, uinculatorum, lapsorum, captiuorum, peregrinorum et pauperum, ac diuersis occasionibus et necessitatibus subiacentium, et multimodis occupationibus laborantium, seu omnium circum adstantium, quorum tibi fides cognita est et nota deuotio, uel qui se nobis in fide tua commendauerunt, et nomina simul cum calamitatibus, pressuris atque miseriis tibi pro Domino commendanda, et a te pro Domino releuanda et confouenda nobis exposuerunt.

Tu autem, Domine, omnes in commune respiciendo et consolando letifica, ac singulis necessaria inpende remedia, et quid unicuique sit congruum clementi largire potentia.

Omnes uero consanguineos et familiares nostros, per totam eorum uitam, sic pietatis gremio foue, ut nunquam eos in futuro ab electorum sortes extorres patiaris existere. Et quia tuum est

[1] [illegible] col. 321.
[2] Ibid. col. [illegible]

consilium et equitas, prudentia quoque et fortitudo, ab initio tibi soli debetur [quod] et per te principes imperant et potentes decernunt iustitiam; sic, quaesumus, regum et potestatum contine corda, ut cum pietate et equitate populorum disponant iudicia. Eos sane qui nos inuido liuoris stimulo insecuntur, et maliuola mente sinistrum aliquid de nobis uel meditant, uel locuntur, tu, pie Deus omnipotens, ad nostrum conuerte amorem, nosque ad eorum reuocans caritatem, utrosque in tuam conecte dulcedinem; ut per te hic omnes sanctificati, frumamur post transitum requiem paradisi.

Tribue etiam, Domine, requiem eternitatis animabus famulorum famularumque tuarum *Illorum*, uel omnium defunctorum, qui nos precesserunt cum signo fidei et dormiunt in somno pacis : quorum hic et ubique corpora requiescunt; quorum spiritus de hac luce migrare fecisti, quorumque nomina penes nos adnotata sunt, et super altaria tua posita esse uidentur, uel pro quibus eleemosynas ad exorandum accepimus. Ipsis, Domine, et omnibus in Christo quiescentibus, indultis iniquitatibus, locum refrigerii lucis et pacis, ut indulgeas deprecamur.

Laboriosam quoque servi tui *Illius* uitam dextera tua protege a peccatis, et a malis omnibus erue, et post cum sanctis tuis eternum participium tribue.

Per Christum Dominum nostrum, qui tecum, Deus Pater, et cum Sancto Spiritu, uiuit et regnat gloriosus, pius et misericors, unus in Trinitate Dominus, per infinita secula seculorum. — Amen. [1]

Il y a beaucoup mieux encore. Ce sont toutes les oraisons d'une messe votive « quam sacerdos pro se et amicis vel domesticis dicere debet » [2] qui vont se perdre quelques pages plus loin [2] dans une longue oraison dite *Oratio post nomina offerentium dicenda in quacumque missa*, composée mot à mot de ce que cette messe lui fournit; à moins qu'on ne préfère, renversant les termes et laissant à cette *Oratio post Nomina* grandiloquente, le bénéfice de l'antériorité, considérer la messe comme étant uniquement composée des dépouilles de l'*Oratio*. Dans l'un comme dans l'autre cas le procédé des liturgistes mozarabes est à noter. C'est un peu quelque adaptation de ce genre qui a fait l'objet d'une note publiée dans les *Mélanges Cabrières* à propos du Sacramentaire de Gellone [3], et de la *Missa pro se ipso sacerdote* wisigothique (MIGNE, t. 85, col. 988 ss.).

Ce que nous venons d'observer peut suffire à donner sommairement une idée de la mobilité de l'euchologie dans la liturgie mozarabe. Cette mobilité n'infirme pas nos conclusions. Elle ne fait que mieux ressortir, au contraire, et rendre plus méritoire, en même temps que précieuse au service de l'archéologie liturgique, la fidélité remarquable du Missel wisigothique à maintenir plus qu'aucun autre du groupe gallican, ses Épiclèses de rechange, par exemple, autour des idées et souvent des expressions propres à l'Épiclèse romaine.

---

[1] *Liber Ordinum*, coll. 239 à 240. Cf. Introduction, p. XXI.
[2] ibid. coll. 331-334.
[3] Mélanges Cabrières, Tome I, p. 231 à 290

Mais n'est-ce pas nous arrêter beaucoup trop longtemps à rechercher et préciser toutes ces identifications de pièces de rechange déplacées ou désaffectées? Il n'importe pas, après tout, que telle pièce que nous avons éliminée de notre restitution archaïque, ait été, dans sa destination première, une formule de Diptyque, plutôt qu'une formule d'Épiclèse, ou toute autre formule qu'il plaira. Ne nous suffit-il pas d'avoir acquis la preuve qu'elle n'est plus à sa place? C'est tout ce que nous avons besoin de savoir pour le moment. Nous n'avons pas à la suivre dans ses aventures, une fois l'existence de ses aventures, — et l'on voit, au moins dans le Missel mozarabe, quelles aventures —, reconnue en principe.

VIII.

Epiclèse et Consécration.

A)

POINT DE VUE NOUVEAU QUE PRÉSENTE LA QUESTION DE L'ÉPICLÈSE DANS LA FORMULE ESSENTIELLEMENT UNE, INDIVISE ET CONTINUE QUE DEVIENT L'« EUCHARISTIA » FONDAMENTALE ET ORIGINELLE.

Nous n'avions à vérifier qu'une chose, et c'est fait. Nous avions à reconnaître les éléments constitutifs de l'Anaphore toute primitive;. nous avions à reconnaître sa parfaite unité continue sur le mode eucharistique. Une fois cette eucharistie dégagée de ce qui n'est pas elle, grâce au témoignage des liturgies gallicanes qui, de fait, nous ont conservé tantôt sur un point, tantôt sur un autre, la vieille tradition de continuité de notre propre texte romain, grâce également aux raccords par lesquels ses éléments primordiaux, aujourd'hui dissociés, peuvent encore se rattacher les uns aux autres, une fois donc reconstitué cet enchaînement ininterrompu des seuls éléments premiers du texte, c'est alors une autre question, — ce n'est pas la nôtre en ce moment — de savoir quel siège convient, par droit de naissance, aux éléments étrangers dont l'intervention postérieure trouble cette continuité, quelles causes ont produit ces interventions, cette dissociation. Une seule chose est certaine et bien certaine, c'est qu'aujourd'hui ces éléments ne sont plus à leur place.

Pour le reste, il faut attendre, la question veut être mûrie davantage.

Je ferai cependant, avant de quitter ce sujet, une ou deux remarques générales qui, dès à présent, peuvent aider à représenter, faute de mieux, l'état d'esprit dans lequel, en Orient comme en Occident, mais de façon différente, on finit par traiter à part telle portion détachée du bloc eucharistique, et, la séparation consommée, attribuer à cette portion, peu à peu, l'essentiel ou partie seulement de ce qui, dans le principe, et en principe, appartient indissolublement au tout.

Remarquons d'abord tout de suite, que, dans l'espèce, la conséquence la plus obvie du caractère parfaitement un et, qu'on me passe le mot, *indiscontinu* de notre eucharistie restituée, c'est que nous n'avons même plus à nous y occuper d'Épiclèse, ni d'aucune des autres distinctions rituelles qui s'attachent à la distinction des formules. Quoi qu'en dise saint Isidore au VIIe siècle, il n'y a, pour nous, au moment où nous sommes revenus des origines, il n'y a pas encore, à proprement parler, d'Épiclèse, il n'y a qu'une Anaphore, une Préface comme nous dirions aujourd'hui, mais une Préface prolongée jusqu'aux dernières limites du Canon, toute en Action de Grâces, Action de Grâces commémorative et en même temps rénovatrice. C'est un tout indivisible, dont les éléments successifs sont dépendants les uns des autres et coordonnés, pour former cette unité, pour maintenir cette intégrité, pour assurer cette réno-

vation, pour donner à l'union de cette action de grâces avec le « gratias agens benedixit et dixit » du Seigneur son plein développement de signification efficace, dans toutes les directions où le mystère doit atteindre.

« Tout cela d'ailleurs se succède suivant une progression historique évidente... L'Incarnation arrive à son rang, à sa date relative, puis l'institution de la Cène et la consécration du Corps et du Sang du Seigneur, le précepte donné aux Apôtres de perpétuer représentativement et efficacement ce qui s'est accompli sous leurs yeux, enfin la Résurrection, l'Ascension, la Pentecôte, le second Avènement. L'intervention du Saint-Esprit est appelée précisément au moment où le Mémorial arrive à son terme et s'arrête à la Pentecôte. Et c'est ainsi que les choses s'étaient passées pour la première fois. L'action sacramentelle des Apôtres n'avait commencé qu'à la descente du Saint-Esprit. Le principe de la rédemption, du sacrifice nouveau, de la sanctification, avait été institué au jour de la Passion, comme il est posé dans la Messe au moment de la Consécration. Il était réservé à la Mission temporelle du Saint-Esprit d'en valider, d'en confirmer l'accomplissement, d'en signifier la ratification, en même temps qu'en était inaugurée la dispensation... »

Les lecteurs qui désireraient plus d'ampleur dans le développement de ce point de vue trouveront peut-être un commencement de satisfaction dans la *Paléographie musicale*, à l'endroit d'où je détache les lignes précédentes.[1] Mais ce sur quoi je dois insister ici, c'est sur l'indivisibilité et la solidarité des diverses portions de notre antique « Eucharistia », en même temps que sur la coordination et l'harmonie de la rénovation rituelle avec la portion du texte qui l'accompagne et l'appelle en la signifiant. Cette indivisibilité, cette solidarité, n'est autre en définitive que celle de l'histoire de l'œuvre rédemptrice commémorée, renouvelée, ramassée dans la synthèse historique et organique qu'est cette Préface eucharistique, ainsi envisagée.

Et j'insiste parce qu'il est évident que, dans ces conditions, une fois la Préface remise en possession de tout son domaine, ce qu'on nomme l'Épiclèse n'en est plus qu'une dépendance, et ne saurait prétendre à profiter des circonstances qui l'ont, un beau jour, isolée de ce domaine, pour en usurper à son profit exclusif l'économie tout entière. De même, une fois reconnu, dans le développement eucharistique, le caractère d'une synthèse historique et rénovatrice, une fois constaté, de ce point de vue, que la portion du texte qui est devenue l'Épiclèse correspond tout simplement au dernier épisode de cette histoire, à la Pentecôte, c'est méconnaitre absolument la gravité du rapport du *Qui pridie quam pateretur* avec le mystère de la Passion, que de réserver à cette Épiclèse accidentellement soustraite à l'économie de l'ensemble, l'effet antérieurement obtenu par les paroles de l'Institution, quand s'est présenté, dans la série commémorative, le mémorial même de cette Institution. Il est impossible, en tout cas, de s'autoriser des formes originelles de l'Anaphore et de son organisme essen-

[1] *Paléographie musicale*, tome V, pages 86 et suiv.

tiel, pour légitimer cette théologie, puisqu'il est prouvé péremptoirement, au contraire, qu'il n'y avait alors ni Préface isolée, ni *Sanctus*, ni *Post Sanctus*, ni *Post pridie* ou Épiclèse, ni Doxologie distincts et autonomes, mais une formule unique, exprimant et réalisant dans l'ordre même de coïncidence de l'histoire et de sa rénovation, l'action rédemptrice et sanctificatrice à laquelle est ordonné le Sacrifice.

B)

EXPLICATIONS CONCILIATRICES QUE FOURNISSENT LES TEXTES MOZARABES ET MÊME ORIENTAUX, SUR LE SENS QU'ON DONNAIT PRIMITIVEMENT AUX FORMULES EN APPARENCE LES PLUS IRRÉDUCTIBLES.

Que si des Épiclèses semblent encore demander la Consécration après le moment décisif du *Qui pridie quam pateretur*, leur rédaction ne saurait prévaloir contre une tradition qui nous reporte aux origines elles-mêmes, ou plutôt il faudrait, en déterminant aussi exactement que possible la portée réelle de ces rédactions, ou bien les interpréter dans un sens qui se conciliât avec l'exigence absolue de la doctrine primitive, véritablement traditionnelle et catholique, ou bien reconnaitre qu'elles sont infidèles à cette tradition.

Que la conciliation puisse être parfois laborieuse, on n'en disconvient pas. Même alors, il ne faudrait pas trop se hâter de conclure à l'incompatibilité. J'ai particulièrement en vue la liturgie mozarabe en parlant ainsi. Lisons, par exemple, cette *Oratio Post pridie* du Dimanche avant le jeûne des Kalendes de Novembre. Le début en a déjà passé sous nos yeux (page 56). La 3e Messe de Mone, nous offre, à quelques variantes près, un *Post Secreta* tout semblable à ce *Post pridie*. Cette rencontre n'a pas encore été signalée, pas même par Neale et Forbes, si attentifs pourtant à souligner les rares similitudes d'expressions — jamais de pièces entières — qu'ils ont pu relever entre les deux documents. Raison de plus pour disposer parallèlement les deux textes.

Missel Mozarabe.	3e Messe de Mone.
Complentes igitur atque servantes præcepta	*Recolentes* igitur et servantes præcepta
Unigeniti *Filii tui*,	Unigeniti
precamur, omnipotens Pater	*de*precamur, Pater omnipotens,
ut his creaturis superpositis altario tuo	ut his creaturis altario tuo superpositis
sanctificationis *munus* infundas	*Spiritum* sanctificationis infundas,
ut per transfusionem cœlestis	ut per transfusionem cœlestis
atque invisibilis sacramenti	atque invisibilis sacramenti
panis hic *trans*mutatus in carnem	panis hic mutatus in carnem
et calix *transformatus* in sanguinem	et calix *translatus* in sanguinem
sit *offerentibus* gratia	sit *totius* gratia,
sumentibus medicina.	*sit* sumentibus medicina.

Rien de plus explicite à ce qu'il semble et de plus inconciliable avec la prétention de trouver dans la liturgie mozarabe la persuasion qu'en vertu des paroles sacramentelles de l'Institution, la Consécration vient précisément d'être réalisée. C'est pourtant la même liturgie mozarabe qui, dans l'*Oratio Post pridie* du VIe Dimanche après Pâques, entre autres, nous montre qu'on se tromperait étrangement sur sa pensée théologique, si l'on prenait au pied de la lettre les termes *his creaturis*, *panis hic... et calix*, etc., ou du moins si l'on s'imaginait qu'ils correspondent à un moment postérieur à celui de la Consécration. Nous avons déjà pris connaissance du texte de cette formule. Il faut le relire encore. Cette fois la réalité de la Consécration que semblait méconnaître la formule précédente, est l'objet d'une profession de foi des plus formelles, telle même qu'il n'est rien qu'on puisse lui comparer en vigueur explicite dans le Canon romain. Et cependant l'appel à l'intervention du Saint-Esprit s'y maintient, sinon dans des termes aussi difficiles à concilier avec cette profession de foi, du moins d'une manière assez exigeante pour qu'on doive identifier le sens des deux demandes, et la portée de l'intervention du Saint-Esprit dans les deux cas.

« Hæc est pia et salutaris hostia, Deus Pater, qua tibi reconciliatus est mundus. *Hoc est corpus illud quod pependit in cruce, hic etiam sanguis qui sacro profluxit ex latere.* Pietati tuæ proinde gratias agentes, ex hoc quod nos Filii tui morte redemeris, et resurrectione salvaveris, acclives mente te Dominum pietatis oramus : ut *hæc libamina Spiritus tui Sancti benedictione respergens*, sumentium visceribus sanctificationem accommodes, etc.

C'est encore la même liturgie qui s'exprime ainsi le Ve Dimanche de Carême :

Hoc sacrificium respicere et *sanctificare digneris, quod est verum corpus et sanguis Filii tui.*

De même à la férie III après Pâques :

Offerimus tibi... corpus et sanguinem Filii tui, quod ipse *placatus benedicendum assumens*, etc.

C'est bien le cas aussi de cette autre formule empruntée au *Missale gothicum* (*Missa Dominicalis*, ap. TOMMASI, Opp., VI, 336) :

Memores gloriosissimi Dei passionis et ab inferis resurrectionis, offerimus tibi Domine *hanc immaculatam hostiam, rationalem hostiam, hunc panem sanctum et calicem salutarem* obsecrantes *ut infundere digneris* Spiritum tuum Sanctum edentibus nobis vitam æternam regnumque sempiternum conlatura potantibus.

Au reste, quel est le titre de ces oraisons dans le *Missale gothicum? Post mysterium* ou *Post Secreta. Post mysterium*, quel *mysterium?* Il y a donc un mystère qui vient de s'accomplir? On le voit, nous en sommes avertis par le titre même de ces formules, il ne faudrait pas s'arrêter à la lettre de l'invocation au Saint-Esprit, dans le cas où nulle confession de foi explicite ou implicite ne la précéderait.

Ceci est tellement vrai que nous trouvons des formules où ne figure pas même par allusion cette invocation. Par exemple le premier *Post mysterium* du *Missale gothicum* (TOMMASI, 232).

Hæc facimus, Domine sancte, Pater omnipotens, æterne Deus, commemorantes et celebrantes passionem unici Filii tui Jesu Christi Domini nostri. Qui tecum vivit et regnat cum Spiritu Sancto in sæcula sæculorum. Amen.

Si la consécration était attachée dans la liturgie gallicane à l'invocation du Saint-Esprit, voilà donc une messe qui n'aurait pas de consécration?

L'Épiclèse grecque n'échappe pas à cette présupposition nécessaire de la réalisation antérieure du mystère. Ceci est frappant dans certaines Anaphores orientales où, pour mieux accentuer la solennité de ce mystère, le peuple est appelé à interrompre, pour ainsi dire, à chaque moment, le récit de l'Institution par une confession de foi, signifiant que les paroles auxquelles on acquiesce sont efficaces en même temps que prononcées. Dans la liturgie copte de saint Grégoire de Nazianze[1] c'est : *Amen, ita est in rei veritate, ita quoque est in rei veritate*, etc.; dans la liturgie de saint Jacques : *credimus et confitemur*, etc. Or, toutes ces protestations n'empêchent pas que, dans les mêmes liturgies, le prêtre ne prononce une formule d'Épiclèse telle en vérité qu'on dirait, la plupart du temps, que rien n'était encore fait, que tout reste à faire. Pourtant il y a dans la liturgie copte de saint Grégoire de Nazianze, à cet endroit, une expression qui nous révèle bien que telle n'est pas non plus l'interprétation qu'il faut donner au texte. Voici le début de son Épiclèse : *Tu, Domine*, VOCE TUA SOLA *commuta hæc quæ sunt proposita. Voce tua*, mais cette voix vient de se faire entendre, ces paroles viennent d'être articulées. Dès lors, qu'est-ce à dire? Il est clair ici que la valeur théologique de cette expression doit être prise dans un sens rétrograde et concomitante avec les paroles de l'Institution. C'est même la raison qu'il convient de donner généralement d'expressions vraiment difficiles dans les Épiclèses d'Orient. Les actes humains, ne pouvant être que discursifs, l'explication par l'homme de tout ce qui est contenu dans l'unité sacramentelle de la Consécration, ne peut se développer non plus que successivement. Il arrivera ainsi que l'essence de l'acte sera déjà posée, que l'esprit de l'homme, à plus forte raison sa parole, en seront encore à détailler tout ce que cet acte est destiné à contenir, tout ce que le prêtre a l'intention qu'il contienne, et qu'il contient déjà.

Tout depend, en somme, du moment auquel on fait correspondre le point de départ de la formule; du temps auquel on place l'action qu'expliquent les verbes dépendant de ce point de départ; du mode d'exécution auquel on les croit ordonnés. Or, la protestation d'obéissance au précepte (*Unde et memores, Complentes igitur, Memores ergo, Hæc igitur præcepta servantes, Obtemperantes talibus institutis etc.*), n'implique pas

[1] RENAUDOT, *Liturg. Orient. Coll.*, I, 31.

qu'on va se conformer au précepte, c'est-à-dire agir en conséquence, en un mot *qu'on va* passer à l'exécution. C'est une protestation réflexe. On n'aborde rien de nouveau, rien qui ne soit déjà fait. On revient au moment où s'accomplissait le Mystère, au point de sa coïncidence avec le Mémorial de l'Institution. On y revient pour se mettre en scène, pour souligner la part qu'on prend à l'accomplissement du mystère, non pas la part qu'on a prise, mais que l'on prend, parce que, s'il y a succession dans la déclaration, c'est bien de simultanéité qu'il s'est réellement agi dans l'action, si bien que je traduirais volontiers les *Igitur, Ergo*, etc., (en maintenant au présent les verbes qui, de fait, continuent logiquement de participer présentement à l'action qu'ils expliquent), je traduirais volontiers ces conjonctions conclusives par une proposition démonstrative et complémentaire de celles qui viennent d'être émises, je dirais par exemple : « En cela », ou « En quoi », « Par quoi », « Ce faisant », nous accomplissons, nous avons conscience et faisons profession d'accomplir le précepte; « Ce faisant », nous offrons en même temps, etc.; « Ce faisant », nous avons conscience d'appeler l'intervention de l'Esprit-Saint, etc. Bref, on revient sur ce qui est fait, parce que nulle langue humaine n'a le secret de tout dire à la fois, on y revient pour ajouter formellement à la signification du Mémorial celle de l'obéissance, de la participation au Mémorial; pour ajouter à la description eucharistique de la rénovation du mystère rédempteur, celle de l'exécution du précepte ordonnant cette rénovation. L'ordre de rénovation eucharistique ne se distingue pas de l'ordre d'exécution obéissante et suppliante. L'obéissance accuse la fidélité qu'elle a conscience d'avoir apportée dans l'exécution du précepte, elle ne dit pas qu'elle se met en mesure de l'exécuter. Les indicatifs et les participes présents, les conjonctions conclusives de la formule ne sont pas alternatifs par rapport à ce qui la précède, ils sont concomitants; leur direction n'est pas celle d'une tendance, c'est une direction réflexe, je le répète. C'est enfin le dédoublement dans l'expression, mais seulement dans l'expression, de l'actualité du Mémorial et de l'actualité de l'union dans laquelle on déclare être avec ce Mémorial, et, plus brièvement encore, c'est la signification dédoublée d'une action parfaitement une.

Ceci dit d'une manière générale, je ne prétends pas qu'il n'y ait parfois quelque chose de plus à voir dans certaines formules, quelque modalité qui leur soit propre. Quant à préciser et limiter exactement alors ce que les liturgies latines, aussi bien que les liturgies grecques, prétendirent solliciter au juste, à l'origine, — et non pas ce qu'on leur a prêté postérieurement — dans certaines invocations et sous certaines formes, c'est une question que je réserve. Il y faut une étude basée sur la comparaison de toutes les rédactions, latines aussi bien qu'orientales, afin d'en dégager une théologie de l'Épiclèse où les mots, éclairés et limités l'un par l'autre, seront ramenés à une doctrine commune et compatible avec celle de la Consécration *vi verborum*. On conçoit qu'un pareil développement serait ici trop en dehors du sujet. En attendant, le lecteur pourra prendre connaissance des réflexions trop peu remarquées qu'a disséminées sur ce point, en divers endroits de ses notes, le savant éditeur du Missel mozarabe, le P. Lesley. La *Paléographie Musicale* en cite quelque chose (p. 87), et pro-

pose elle-même une solution qu'on pourrait améliorer [1], en insistant sur ce que j'en ai dit précédemment (p. 76 *et suiv.*) et dans *Te Deum ou Illatio?* (p. 215 à 238).

c)

PRIVILÈGE UNIQUE D'INVARIABILITÉ DONT JOUIT LA PÉRICOPE EUCHARISTIQUE RELATIVE AUX PAROLES DE L'INSTITUTION DES SAINTS MYSTÈRES, TANDIS QUE TOUT CHANGE AUTOUR D'ELLE, Y COMPRIS L'ÉPICLÈSE.

Mais ce qui n'est pas hors de propos, c'est d'attirer l'attention sur un privilège exceptionnel dont jouit le *Qui pridie quam pateretur* dans les liturgies latines. A lui seul, il témoignerait suffisamment de la foi des églises latines sur le moment de la Consécration, et par conséquent de la nécessité d'entendre leurs formules d'Épiclèse les plus difficiles dans un sens où cette foi demeurât intacte. Je m'explique.

Comme on l'a vu, toutes les portions de la formule eucharistique ont donné naissance à des variations littéraires. Toutes, ai-je dit, mais, précisément, non pas le *Qui pridie*. Cette portion de notre Eucharistie demeure imperturbablement la même, au milieu des changements qui modifient toutes les autres portions, soit pour les adapter expressément aux diverses circonstances liturgiques, soit uniquement pour donner la liberté de choisir celle qu'on préfère.

Ainsi, la première partie donnera naissance aux innombrables pièces connues maintenant sous le nom de Préfaces, suivies du *Sanctus*; ce qui suit le *Sanctus* à son tour donnera naissance aux diverses paraphrases ou rédactions entièrement nouvelles qui se présentent sous le nom de *Post Sanctus*, et se raccordent immédiatement au *Qui pridie;* finalement la portion qui suit le *Qui pridie* jusqu'à la Doxologie nous offrira de même le contraste de sa variabilité vis-à-vis du *Qui pridie quam pateretur*, auquel personne ne touche.

Autour du *Qui pridie* tout change : lui seul demeure inaltérable.

J'entends bien que cette portion de l'Anaphore rappelant les paroles mêmes de Notre-Seigneur au moment de l'Institution du Saint Sacrifice, il était indiqué qu'on ne paraphrasât, nì ne modifiât en aucune manière ces paroles augustes. Ce serait fort bien si nous n'avions affaire en cela qu'aux paroles évangéliques. Mais autour des paroles il y a un cadre, et ici nous sommes en présence d'une rédaction ecclésiastique, d'une formule de pure tradition, au même titre que toutes les autres portions primitives de la première Anaphore. Le *Qui pridie*, dès lors, n'aurait certainement pas manqué de suivre la même loi de variabilité, de mobilité, que ces autres portions, ses congénères, si rien de plus ne l'avait mis à part et soustrait à cette loi. Cette gravité, ce respect pour une sorte de Saint des Saints, dont on peut bouleverser tous les abords et les alentours, mais auquel on s'interdit religieusement de jamais porter une main téméraire, ce privilège exceptionnel, ce silence inviolé, n'est-il pas le plus éloquent témoignage de la croyance des églises latines aux divines réalités abritées sous ce vénérable texte?

Il n'est pas à croire qu'on objecte l'absence, dans les livres gallicans, de tout texte écrit entre le *Post Sanctus* et l'Épiclèse. Mais enfin si cette objection prenait corps pour un instant, non seulement elle passerait à côté de l'argument que j'expose, mais même elle ne ferait qu'accuser davantage l'invariabilité d'une formule qu'on pouvait se dispenser de transcrire, précisément parce que la mémoire suffisait à sa conservation, sans danger d'erreur ou de confusion entre plusieurs textes qui n'existaient pas.

D)

PREUVE DE CETTE INVARIABILITÉ SPÉCIALE A L'OCCIDENT, DANS L'UNIFORMITÉ AVEC LAQUELLE TOUTES LES ÉGLISES LATINES SE RÉCLAMENT DU « QUI PRIDIE ».

Je profite de l'occasion pour ajouter que l'absence de texte écrit, à cet endroit du Canon, dans les livres gallicans, n'entraine pas pour nous l'ignorance de ce qu'était ce texte. Nous savons au contraire parfaitement ce qu'il était, et comme j'en aurai besoin tout à l'heure pour reconstituer au complet l'Eucharistie gallicane, je demande la permission de rappeler la démonstration péremptoire d'identité qui a été faite de ce texte et du texte romain.

« Il y a, dans le groupe hispano-gallican, une liturgie où se rencontre un titre absolument lié au Canon romain, et cette liturgie est la liturgie mozarabe, qui, par ailleurs, semblait être précisément la plus éloignée du groupe italo-romain. Ce titre est le *Post pridie*. Or, *Pridie* est l'initium de la formule introductoire des paroles sacramentelles de l'Institution de la sainte Eucharistie; c'en est l'initium, disons-nous, mais seulement, — on n'y a justement pas assez pris garde, — seulement dans le Canon romain [1]. Dans aucune autre Anaphore on ne retrouvera l'expression *Qui pridie quam pateretur*, etc. La chose est capitale, puisqu'il s'agit de la partie la plus solennelle du protocole du Sacrifice, et que, loin d'être un rapport de coïncidence exceptionnel, ceci se trouve couronner l'ensemble des résultats acquis dans les pages qui précèdent.

« Nous nous bornons à l'exposition du fait sans entrer dans de plus longs développements. Il suffit de mettre sous les yeux du lecteur les pièces à conviction, c'est-à-dire les textes de chaque liturgie.

« Nous avons donc d'un côté, du côté de l'Orient :

« 1° pour la liturgie des Constitutions Apostoliques : ἐν ᾗ γὰρ νυκτὶ παρεδίδοτο λαβὼν ἄρτον, etc. [2]

« 2° pour la liturgie grecque de saint Jacques : ἐν τῇ νυκτὶ ᾗ παρεδίδοτο [3].

« [1] L'insertion dans la liturgie en a été attribuée au Pape saint Alexandre qui gouvernait l'église de de Rome sous Trajan et Adrien. Voir là-dessus le *Liber pontificalis*, éd. Duchesne, tome I, p. 127.

« [2] BRIGHTMAN, *Liturgies eastern and western*. Oxford, 1896, vol. I, p. 20.

« [3] Ibid., p. 51, Cf. p. 483. De même dans celle des Jacobites-Syriens, p. 86-87. »

« 3° pour la liturgie de S. Marc : τῇ νυκτὶ ᾗ παρεδίδου ἑαυτόν [1].

« 4° pour la liturgie de S. Basile : ἐν τῇ νυκτὶ ᾗ παρεδίδου ἑαυτὸν [2].

« 5° pour la liturgie de S. Jean Chrysostome : τῇ νυκτὶ ᾗ παρεδίδου ἑαυτὸν [3].

« 6° bien qu'aujourd'hui cette dernière se soit rapprochée du texte de la liturgie grecque de S. Jacques : τῇ νυκτὶ ᾗ παρεδίδοτο [4].

« Nous avons au contraire du côté de l'Occident la formule romaine : *Qui pridie quam pateretur.* Chacun aperçoit ici du premier coup quels sont les termes topiques. Outre la réunion des liturgies d'Orient dans l'usage du même verbe *tradi, tradere*, au lieu duquel le Canon romain donne *pati*, il faut noter en même temps l'invariabilité des textes orientaux sur le mot *nocte*, tandis que le texte romain a *pridie*. Or, c'est précisément du *pridie* romain que se réclame le titre de l'embolisme mozarabe, le *Post pridie* dont nous nous occupons. Il est clair que l'antique *Ordo* espagnol se trahit en cet endroit et qu'il ne lui est pas possible de dissimuler son appartenance à la famille liturgique romaine [5]. Il serait surprenant qu'un titre aussi révélateur qu'est le *Post*

« [1] Ibid., p. 132. De même dans la liturgie copte des Jacobites, p. 176, et des Abyssins, p. 232, et dans celle des Nestoriens, p. 285.

« [2] Ibid., p. 327. Cf. p. 404.

« [3] Ibid., p. 327.

« [4] Ibid., p. 385.

« [5] Il y a ici dans le Missel mozarabe : 1° un hors d'œuvre, et 2° une formule de consécration, qui appellent un éclarcissement. Le hors-d'œuvre consiste en ceci : sans prendre garde que le *Vere sanctus* reste béant au raccord *Christus Dominus ac Redemptor* du *Qui pridie*, le Missel mozarabe, depuis fort longtemps, insère brusquement la prière *Adesto*. Voici comment les choses se présentent : « *Post Sanctus*. Vere Sanctus, vere benedictus Dominus noster Jesus Christus Filius tuus qui venit e celis ut conversaretur in terris : caro factus est, ut habitaret in nobis *Christus Dominus ac Redemptor æternus*. — Adesto adesto Jesu bone pontifex in medio nostri : sicut fuisti in medio discipulorum tuorum : et sanctifica hanc oblationem ut sanctificata sumamus per manus sancti Angeli tui, *sancte Domine et Redemptor eterne*. Dominus noster Jesus Christus in qua nocte tradebatur accepit panem et gratias agens benedixit ac fregit: deditque discipulis suis dicens. Accipite et manducate. Hoc. est. corpus. meum. quod pro. vobis. tradetur. Quotiescumque manducaveritis : hoc facite in meam commemorationem. ℟. Amen. — Similiter et calicem postquam cenavit dicens. Hic. est. calix. novi. testamenti. in. meo. sanguine. qui. pro. vobis. et. pro. multis. effundetur. in. remissionem. peccatorum. Quotiescumque biberitis : hoc facite in meam commemorationem. ℟. Amen. — Quotiescumque manducaveritis panem hunc et calicem istum biberitis : mortem Domini annuntiabitis : donec veniat. In claritatem de celis. ℟. Amen. » — « Il s'est fait ici quelque changement, dit le P. Lebrun (*Explic. de la messe*, tome III, éd. de 1777, p. 323, dissert. V, art. III), et il y avait sans doute des mots que nous ne voyons plus. Il n'est pas naturel qu'après s'être adressé à Jésus-Christ pour le prier de se rendre présent, on change tout d'un coup la construction en disant : *Dominus noster Jesus Christus*, etc., sans aucune transition. Suivant l'ordre ordinaire de toutes les liturgies, on s'adresse ici à Dieu le Père pour lui présenter le sacrifice de Jésus-Christ; et l'on entre ainsi dans les paroles de l'institution de l'eucharistie *Qui pridie*, etc. Il est bien certain que ces mots *Qui pridie* étaient autrefois dans la liturgie des églises d'Espagne, puisque dans toutes les messes du Missel mozarabe l'oraison qui suit les paroles de l'institution de l'eucharistie est toujours intitulée *Oratio post pridie*. Et si l'on se donne la peine de jeter les yeux sur les oraisons intitulées *Post Sanctus*, dans le Missel mozarabe, on verra qu'elles finissent (ainsi que la précédente de la messe de Noel : *Dominus ac Redemptor æter-*

pridie n'eût jamais frappé l'attention de Pinius, de Mabillon, de Lebrun, de Lesley surtout, si ce n'était précisément l'écueil des érudits de ne pas assez prendre garde à ce qui leur est devenu trop familier par la fréquence et la répétition.

« Au reste, hâtons-nous de le dire, ce n'est pas seulement la liturgie mozarabe qui cache sous des rubriques inaperçues ses lettres testimoniales. Elle est seule, il est bien vrai, à nous fournir son signalement dans un titre, les autres documents du même groupe nommant en effet *Post secreta*, *Post mysterium*, ce qui s'appelle *Post pridie*. Cependant en examinant de près, non plus cette fois l'embolisme postérieur au récit de l'Institution, mais celui qui le précède, et qui porte le nom de *Post Sanctus* dans tout le groupe hispano-gallican, précisément parce qu'il sert de transition entre le *Sanctus* et le texte canonique *Qui pridie*, nous obtenons ce résultat que même les Messes de Mone, réputées absolument et exclusivement gallicanes, entrent, elles aussi,

---

nus) d'une manière qui vient se joindre naturellement à *Qui pridie*... Il est surprenant que le cardinal Ximénès et ce savant chanoine, qu'il employa pour mettre au jour le Missel mozarabe, n'aient pas remarqué cette omission ou ce changement. Et s'ils l'ont remarqué sans pouvoir trouver des manuscrits qui rectifiassent cet endroit, on doit leur savoir très bon gré d'avoir toujours laissé le titre *Post pridie*, comme ils l'ont trouvé dans les manuscrits. »

« M. l'abbé Duchesne croit plutôt, et c'est notre avis, que l'*Adesto* est tout simplement une interpolation. « La prière *Adesto* ne peut être primitive, dit-il, car dans les Missels mérovingiens du septième et du huitième siècles, le *Vere Sanctus* est toujours joint immédiatement au *Qui pridie*. — Les mots *Dominus noster*, etc., sont un raccord; je les mets entre crochets avec l'oraison *Adesto* jusqu'à l'endroit où le texte se relie grammaticalement aux premiers mots du *Qui pridie*. »

« C'est également l'opinion de Lesley qui a étudié plus que personne le Missel mozarabe. « Gotho-hispani, dit-il, orationem *Post Sanctus*, his aut similibus vocibus claudunt : *Ipse Dominus ac Redemptor æternus. Christus Dominus ac Redemptor æternus;* aut, pro varietate constructionis : *Christo Domino et Redemptori æterno;* aut : *Per Christum Dominum Redemptorem æternum, qui pridie, etc.*, statim enim verba consecratoria subjiciebant, quod etiam Galli observabant. At Mozarabes orationem *Post Sanctus* a verbis Christi consecratoriis sejungunt, interposita oratiuncula *Adesto*, more suo adeo imperite, ut interpolatio manifesta sit; nam orationes *Post Sanctus* integras et intactas reliquerunt cum illis vocibus *Christus Dominus ac Redemptor æternus*, aut similibus, quas denuo repetunt, in oratione *Adesto*, quæ semper concluditur, *Sancte Domine et Redemptor æterne*. Et hinc accidit ut bis cogantur subitanea constructionis permutatione, filum orationis intersecare, primum cum verbis illis, puta *per Christum Dominum et Redemptorem æternum* subdunt suum *Adesto, adesto;* et rursus cum illis *Sancte Domine et Redemptor æterne*, adjungunt *Dominus noster Jesus Christus*, etc. Præterea, quod P. Petrus Le Brun, et ex eo P. Joannes Pinius observarunt, voces illas Gotho-hispanis, Gallis et Romanis solemnes, *Qui pridie* sustulerunt et simul intactum reliquerunt titulum orationis quæ post consecrationem funditur, quæque constanter *Post pridie* inscribitur, quo palam fit vocem illam *pridie* præcessisse; quare minime dubium est orationem *Adesto* Gotho-hispanis ignotam Mozarabes libris suis missalibus inseruisse : haud tamen puto interpolationem recentem esse, aut iis attribuendam quibus cardinalis Ximenius edendi Missalis mozarabici curam commisit. » *Missale mixtum*, page 540, note de la page 229).

« Quant à la formule de consécration, c'est pour nous un problème qui reste sans solution. Défalcation faite du premier *quotiescumque manducaveritis* et des mots *in claritatem de celis*, qui lui sont propres, cette formule est purement et simplement, sans omission, la reproduction du texte du chapitre XI de la 1re Epître aux Corinthiens (23-26) augmentée des mots *benedixit ... deditque discipulis suis* (Matth. XXVI, 27). »

par ce côté, dans l'orbite du Canon romain. Mone n'a pu fournir l'*Oratio post Sanctus* que pour six fragments palimpsestes sur onze édités par lui. Il n'en faut pas davantage. Chacun de ces six embolismes se termine invariablement par le raccord *Qui pridie*. Nous transcrivons ici l'incipit et le desinit avec le raccord de chacun d'eux,

---

Au reste voici, pour plus de précision, les deux formules :

I Corinth. XI, 23 suiv.	Missel mozarabe.
Dominus noster Jesus Christus	Dominus noster Jesus Christus
in qua nocte tradebatur accepit panem	in qua nocte tradebatur accepit panem
et gratias agens	et gratias agens
	benedixit ac
fregit	fregit :
	deditque discipulis suis
et dixit	dicens.
Accipite et manducate : Hoc est corpus meum	Accipite et manducate. Hoc. est. corpus. meum.
quod pro vobis tradetur	quod. pro. vobis. tradetur.
	quotiescumque manducaveritis :
hoc facite in meam commemorationem	hoc facite in meam commemorationem.
Similiter et calicem postquam cænavit dicens	Similiter et calicem postquam cenavit dicens.
Hic	Hic.
	est.
calix	calix.
nov*um* testament*um*	nov*i*. testament*i*.
est	
in meo sanguine	in. meo. sanguine.
	qui. pro. vobis. et. pro. multis. effundetur. in. remissionem. peccatorum.
	quotiescumque biberitis :
hoc facite	hoc facite
quotiescumque bibetis	
in meam commemorationem	in meam commemorationem.
quotiescumque *enim* manduca*bitis*	quotiescumque manduca*veritis*
panem hunc et calicem bibe*tis*	panem hunc et calicem *istum* bibe*ritis :*
mortem Domini annuntiabitis donec veniat	mortem Domini annuntiabitis : donec veniat.
	In claritatem de celis. ℟. Amen.

« Or il n'y a aucune liturgie ni orientale ni occidentale qui s'en tienne exclusivement ici aux textes scripturaires, et qui reproduise celui de S. Paul sans aucune omission. Toutes ont intercalé un plus ou moins grand nombre de mots transmis sans doute par tradition orale. La formule mozarabe ne les a point. Elle ne connaît d'autre addition extra-scripturaire que les mots *in claritatem de celis*, uniquement propres à elle, et l'addition *et pro multis* commune à presque toutes les liturgies. Cela n'empêche pas la formule mozarabe dans son ensemble d'être isolée entre l'Orient et l'Occident. La chose est d'autant plus singulière que, d'après ce que nous venons de voir, ce n'est pas là la formule qui convient à la liturgie mozarabe, celle-ci réclamant la formule romaine par toutes ses oraisons *Post pridie*. On se demande ce que l'autre vient faire là et si ce n'est pas précisément comme l'*Adesto*, une interpolation extra-liturgique... Cf. PINIUS, *Tract. hist. chron. de Lit. ant. hisp.*, Nos 213, 456, 479 notes f et g, 507, etc., dans BLANCHINI, *Lit. Ant. hisp. goth.*, etc. Romae 1746, tom. I, et dans *Act. SS.*, tome VI de Juillet ».

en ayant soin d'indiquer le folio du Codex rescriptus 253, in-4°, de Karlsruhe, où l'éditeur les a découverts [1].

Missa II. (MONE, p. 18. f° 58r du ms.) — Vere Sanctus... Jhs Xps filius tuus. Qui pridie.
Missa III. (MONE, p. 21. f° 81r du ms.) — Benedictus Deus... quam Ecclesiam ruituram erigit p. d. Qui pridie.
Missa IV. (MONE, p. 23. f° 28v du ms.) — Deus qui nos... tradidit verba dicturi p. d. Qui pridie.
Missa V. (MONE, p. 26. f° 64v du ms.) — Hic inquam Christus... ad Patris dexteram relevaret p. dnm. Qui pridie.
Missa VI. (MONE, p. 29. f° 34v du ms.) — Hanc in excelsis... sed etiam himetandum patuerunt. Qui pridie.
Missa VIII. (MONE, p. 35 f° 139v du ms.) — Vere terribilis... qui repa[ra]tur adest nostrarum animarum p. d. n. Qui pridie.

« Le raccord *Qui pridie* se retrouve jusque dans le fragment gallican palimpseste découvert par Niebuhr à la bibliothèque de Saint-Gall et communiqué à Bunsen, qui le publia au vol. III de ses *Analecta antenicæna* (Londini, 1854, p. 263) [2] :

« Cum gaudio secuturæ immortalitatis exspectet. Per Dominum nostrum qui pridie quam pateretur.

« Sauf cinq fois, toutes les messes du *Missale gothicum* de Tommasi, qui ont l'embolisme *Post Sanctus*, nous offrent, dans des conditions semblables à celles de Mone, le raccord en question. L'énumération pouvant en tenir en quelques lignes, nous la mettons sous les yeux du lecteur [3] :

p. 232. Vigilia Nativitatis. — Vere Sanctus... manifestatus est in terris. Ipse enim pridie quam pat.
p. 236. In die Nativitatis Domini. — Gloria in excelsis Deo... Per Christum Dominum nostrum. Qui pridie quam pro nostra omnium sal. [4]
p. 239 In Nat. Sancti Stephani. — Vere Sanctus... mysterium sacræ solemnitatis instituit. Ipse enim pridie quam pateretur.

[1] « MONE, *Lateinische und Griechische Messen*, etc. Franckfurt am Main, 1850, in-4. Les textes latins sont reproduits dans MIGNE au tome CXXXVIII.

[2] « Cette pièce a été réimprimée par Hammond (*The Ancient Liturgy of Antioch and other liturgical fragments*, Oxford 1879, p. 53) à côté des fragments donnés par Amédée Peyron, d'après un palimpseste de la bibliothèque Ambrosienne, que nous croyons provenir du même manuscrit qui a fourni à Mai les fragments qu'il a publiés au tome III des *Scriptorum veterum nova collectio*, p. 247 (MIGNE, tome CXXXVIII, col. 883). Ni les fragments de Peyron ni ceux de Mai ne nous permettent du reste de vérifier si le *Qui pridie* s'y trouvait. »

[3] TOMMASI. Opp. ed. Vezzozi, tome VI.

[4] Cette variante est dans tous les Sacramentaires grégoriens au Jeudi-Saint. Cf par exemple celui de Hugues Ménard (MIGNE, tome LXXVIII, col. 83) : *Qui pridie quam pro nostra omnium salute pateretur.*

p. 242. In Nat. Apost. Jacob. et Joh. — Osanna in excelsis. Vere Sanctus... præstare dignatus est. Ipse enim qui pridie quam pat.

p. 245. In Circumcisione D. N. J. C. — Vere Sanctus... et salvum facere quod perierat. Ipse enim pridie quam.

p. 252. In D. S. Epiphaniæ. — Vere Sanctus... Jesus Christus Dominus noster. Qui prid. quam patere.

p. 256. In Assumptione S. Mariæ Matris D. N. — Vere Sanctus... mors non tenuit in sepulchro. Ipse enim prid. quam pat.

p. 264. In Nat. S. Andreæ. — Osanna in excelsis... Ipse enim pridie quam.

p. 277. In Traditione symboli. — Hæc est sine fine... Per Christum Dominum nostrum. Qui prid.

p. 279. In Cœna Domini. — Vere Sanctus et justus... Corporum redemptorem. Ipse enim q.

p. 292 Vigilia Paschæ. — Tuo jussu Domini... omnibus legitima eucharistia. Per Christum Dominum nostrum. Qui pridie.

p. 323 S. Leudegarii. — Osanna in excelsis... post triumpho corona. Per Dominum nostrum. Q. prid.

p. 330. Missa dominicalis. — Vere Sanctus... ut nos faceret sacerdotes. Ipse enim. Qui prid.

p. 332. » » — Vere Sanctus... Rex Israël. Qui pridie.

p. 333. » » — Vere Sanctus... non aperuit os suum ipse enim qui prid.

p. 335. » » — Sanctus in sanctis... Jesus Christus. Qui pridie.

p. 336. » » — Vere Sanctus... per sanctum et benedictum Jesum Christum Filium tuum Dominum nostrum. Qui pridie.

p. 337. Missa dominicalis. — Osanna in excelsis... credentibus daret. Ipse enim qui prid.

« Le *Missale gallicanum vetus*, dont l'unité, d'après l'observation de M. Léopold Delisle[1], pourrait bien être factice et due à la réunion en un même volume des débris de deux Sacramentaires différents, n'offre de *Collectio post Sanctus* que pour les trois premières messes. Voici l'incipit et le desinit pour deux d'entre elles.

p. 371. Missa S. Germani. — Benedictus plane... Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum. Qui pridie quam pateretur.

p. 375. Missa de Adventu Domini. — Vere Sanctus... per ipsum Dominum nostrum. Qui pridie quam pro nostra et omnium salute pati dignaretur.

«...Il y a dans le Missel de Stowe une *Misa apostolorum et martirum et sanctorum et sanctarum virginum*, dont il n'est pas possible de contester le caractère gallican. On s'y rend en effet directement du *Sanctus* au récit de la Cène, par le seul intermédiaire de la formule *Vere Sanctus*, etc. Ici encore le raccord est *Qui pridie*.[2]

« [1] DELISLE, *Mémoires sur d'anciens Sacramentaires*, tome XXXII, Ire partie des *Mém. de l'Acad. des I. et B. L.*, page 73. Il est à remarquer que les deux premiers cahiers de ce manuscrit ont 14 ou 16 lignes à la page, les autres 20 ou 21.

« [2] WARREN, *The liturgy... of the celtic Church*, p. 246.

« Enfin, M. Warren cite en note à ce propos[1] un fragment gallican du VIII[e] siècle découvert en 1867 par le Rev. H. B. Swete, dans le ms. 153 du collège Gonville et Caius, à Cambridge. Toujours le raccord du *Post Sanctus* est notre *Qui pridie*.

« En somme, parmi les textes gallicans connus jusqu'à présent, il n'en est pas un seul qui se sépare de Rome sur la question du récit de la Cène. D'une façon ou d'une autre, tous se rattachent à la formule romaine. Les uns s'y réfèrent par le raccord de la *Collectio post Sanctus* (*Missale gothicum*, première partie du *Missale gallicanum vetus*, Missel de Reichenau, fragments de Niebuhr, *Misa Apostolorum et martirum* etc., du Missel de Stowe, fragment de Cambridge). Un seul, le mozarabe, s'y relie par le titre de l'*Oratio post pridie* ».

Je disais plus haut que l'invariabilité du texte intermédiaire entre le *Post Sanctus* et le *Post pridie* dans les liturgies gallicanes était la meilleure preuve du caractère, sacré chez elles, de cette portion de l'Anaphore. Cette fois la démonstration de l'accord des liturgies latines à user, *toutes, du même texte*, présente le même argument sous un autre aspect et le renforce. Ce n'est plus seulement *chacune* des liturgies qui maintient invariable chez elle la portion de l'Anaphore impliquant la Consécration, ce sont toutes les liturgies latines qui s'accordent entre elles à s'exprimer ici *toutes dans les mêmes termes*, et cela, je le répète, sans jamais y rien changer. Il est évident que pour tout le monde cette formule est, comme je le disais tout-à-l'heure, le Saint des Saints de l'Anaphore. Pour simple et élémentaire qu'il soit, l'argument n'en impose pas moins, pour sa part, cette conclusion.

« [1] Ibid., p. 268

IX.

Tableau comparatif de la restitution de l'« Eucharistia » contenue dans les liturgies romaine, mozarabe, ambrosienne et gallicane.

Nous pouvons maintenant nous représenter comparativement et au complet la tradition du Canon dans les diverses liturgies latines. Voyons donc le résultat qu'on peut obtenir, en recueillant çà et là, dans les livres non romains de ces liturgies, les pièces de rechange dont l'analogie avec les portions correspondantes des Préfaces du Canon romain trahit encore des deux côtés une commune origine.

Nous allons voir tous ces éléments de comparaison groupés parallèlement dans un tableau synoptique, et sous quatre chefs représentant respectivement l'une des quatre traditions romaine, ambrosienne, gallicane et mozarabe, le tout suivant la légende que voici :

I. Sous les réserves exprimées déjà, nous continuons de demander la tradition romaine au Missel de Stowe à cause de son *Vere Sanctus.*

II. Mais les sacramentaires ambrosiens nous procurant aussi cette tradition sous une forme équivalente et qui a l'avantage de rester actuelle à Milan, la disposition des textes ambrosiens dans la colonne voisine permettra de suivre le parallèle de l'un et de l'autre. Pour obtenir une confrontation générale, dont tous les éléments se correspondent, il nous faut emprunter ici de trois côtés différents, savoir : la Préface à la *Missa de Sancta Trinitate*, le *Vere Sanctus* au Samedi-Saint, le reste à l'*Ordo Missæ.* Nous y perdons le relief qu'aurait eu la continuité non plus conventionnelle, mais réelle, de l'Anaphore ambrosienne, telle qu'elle se restitue d'elle-même, rien que par la réunion bout à bout des deux portions propres au Samedi-Saint et au Jeudi-Saint. Ces deux textes archaïques se complétant précisément l'un l'autre à point nommé, nous conduisent, en effet, sans interpolation : le premier, de la Préface au *Qui pridie quam pateretur* inclusivement, le deuxième, du *Post pridie* jusqu'au *Per quem hæc omnia creas*, inclusivement aussi, l'un et l'autre, je le répète directement, comme dans le Canon gallican, par conséquent sans aucune des interpolations que le Missel de Stowe, en cela moins fidèle, et tout en nous sauvant du moins le *Vere Sanctus* dans sa continuité, n'a pas empêché de pénétrer chez lui.

III. Pour la tradition gallicane, c'est au *Missale gothicum* que nous demandons les portions qui nous intéressent le plus. Ainsi la *Missa dominicalis* LXXV nous fournit le *Post Sanctus;* l'Épiclèse sera représentée par cinq formules afin de donner un certain choix de conformités diverses avec l'Épiclèse romaine. Ce sont : 1° le *Post*

mysterium de la Vigile de Noël, 2° celui de S. Étienne, 3° celui de la *Missa dominicalis* LXXVII, 4° le *Post Secreta* de la *Missa dominicalis* LXXIX, et 5° le *Post Secreta* de la Circoncision, celui-ci comprenant le *Per quem omnia creas* final du Canon. Quant à la première portion, c'est le Missel de Bobbio qui nous donnera dans la *Contestatio* de sa cinquième *Missa dominicalis* de quoi soutenir le parallèle avec la Préface romaine.

IV. Reste la tradition mozarabe. Nous aurions pu nous contenter d'emprunter à son missel le texte même de la *Contestatio bobiensis* qui déjà nous sert à représenter la tradition gallicane, et que nous retrouvons donc en Espagne partagé toutefois entre l'*Illatio* du 8e Dimanche après l'Octave de l'Épiphanie, et celle de la *Feria V post Resurrectionem*[1]. Mais l'*Illatio* du 3e Dimanche *post octavas Epiphanie Domini* nous rapprochant beaucoup plus de la Préface romaine, c'est celle-ci qui soutiendra le parallèle. Le *Post Sanctus* est celui de Noel, que nous connaissons déjà. L'un des *Post pridie* mozarabes les plus voisins de l'Épiclèse romaine est celui du lundi de Pâques, c'est à lui que nous nous adressons, mais non sans regret de ne pouvoir appuyer son témoignage de tant d'autres analogues, que le Missel mozarabe contient en assez grand nombre. Enfin le *Te præstante* conclusif de tous les *Post pridie* mozarabes achèvera la confrontation devant le *Per quem hæc omnia* romain.

Il n'y a plus qu'à lire et surtout à constater :

1° horizontalement entre les quatre traditions, l'analogie parfaite des péricopes mises en correspondance ;

2° verticalement, dans chacune de ces traditions, la continuité non moins parfaite de la formule eucharistique, depuis le *Vere dignum* jusqu'au *Per quem hæc omnia creas* inclusivement, et cela, soit en dépit de l'apparente revendication d'individualité que certaines péricopes ont l'air d'exercer par des titres distincts, dans les traditions gallicanes ; soit après élimination de certaines interpolations, dans la tradition romaine.

Nous nous assurerons ainsi de la légitimité de l'opération qui nous a fait éliminer du Canon romain tout ce qui troublait cette continuité, puisque les analogies nous y autorisent, et non seulement de sa légitimité, mais de sa nécessité, puisque l'ensemble et le mouvement général du contexte, une fois dégagé, l'exigent logiquement. Ce ne sera plus une continuité vraisemblable, résultant d'inductions, c'est la continuité réelle, constatée dans les faits.

[1] On trouvera le texte intégral du *Bobiensis* et les deux péricopes du Missel mozarabe mis en parallèle dans « *Te Deum ou Illatio ?* » p. 388 suiv. M. Bannister a publié dans *The Journal of Theological Studies* d'Octobre 1903, page 67 suiv., d'après un fragment des archives de S. Antonin de Plaisance, un nouveau texte de cette Préface, provenant très probablement aussi de Bobbio, dont il confirme la tradition plutôt que celle du Missel mozarabe.

CANONS DES LITURGIES LATINES.

Anaphore Romaine	Anaphore Ambrosienne.	Anaphore Gallicane.	Anaphore Mozarabe.
Vere dignum et justum est æqum et salutare est nós tibi híc semper et ubique gratias agere Domine sancte, omnipotens æterne Deus, per Christum Dominum nostrum qui cum unigenito tuo et Spiritu Sancto deus es unus et inmortalis, deus incorruptibilis et inmotabilis, deus invisibilis et fidelis, deus mirabilis et laudabilis, deus honorabilis et fortis, deus altisimus et magnificus, deus vivus et verus, deus sapiens et potens, deus sanctus et spiciosus, deus magnus et bonus, deus terribilis et pacificus, deus pulcher et rectus, deus purus et benignus, deus beatus et justus, deus pius et sanctus non unius singulariter personæ sed unius trinitatis substantiæ, té credimus, té benedicimus, té adoramus et laudamus nomen tuum in æternum et in sæculum seculi per quem salus mundi; per quem vita hominum per quem resurrectio mortuorum.	Vere dignum. Æterne Deus. qui cum unigenito Filio tuo. et Spiritu Sancto. unus és Deus. unus es Dominus. non in unius singularitate personæ. sed in unius Trinitate substantiæ. Quod enim de tua gloria revelante té credimus hoc de Filio tuo. hoc de Spiritu Sancto. sine differentia discretionis sentimus. Ut in confessione veræ sempiternæque deitatis. et in personis proprietas. et in essentia unitas. et in maiestate adoretur equalitas.	Vere dignum et justum est [...] omnipotens Deus, [...] Deus Abraham, Deus Isaac. Deus Jacob : cujus Verbo universa creata sunt; cujus Spiritu omnia nunciantur; una divinitas et trina majestas; natura inseparabilis, persona individua. Deus unus et [non] solus, unitas triplex, [trinitas simplex,] incomprehensa conjunctio, indivisa distinctio, quem unum insubstantialiter, trinum personaliter nominamus, credimus, confitemur. Tu es enim Deus, et non est secundum opera tua. Tu fundasti terram super aquam; tu legem creaturis omnibus posuisti; qui in uno trinus appares, in tribus unus agnosceris : Pater ingenitus, Filius unus est generatus, Spiritus Sanctus unus est ex Patre procedens, Patri et Filio coæternus. Una tamen in tribus virtus et dignitas, potestas, atque ita conjuncta divisio...	Dignum et justum est eterne omnipotens Deus : nos te semper laudare : tibique quantas possimus indesinenter gratias agere : qui cum unigenito filio tuo Domino nostro et Spiritu Sancto unus es Deus in personarum trinitate : et trinus es in unitate substantie. Quod enim de gloria tua revelante te credimus : hoc de filio tuo Domino nostro Jesu Christo : hoc etiam de Spiritu Sancto sine ulla discretione sentimus. Ut in confessione vere sempiterneque deitatis : et in personis proprietas : et in majestate unitas : et in deitate adoretur equalitas. Per te enim unum verumque Deum constantiam fides accipit : per te virtutem sumit infirmitas. et quicquid est in persecutionibus sevum: quicquid in morte terribile : nominis tui facis confessione feliciter superare.
Per quem maestatem tuam laudant Angeli adorant dominationes, trment potestates, cæli cælorumque virtutes ac beata saraphim socia exultatione concelebrant cum quibus et nóstras voces ut admitti jubeas deprecamur suplici confessione dicentes. Sanctus, Sanctus, Sanctus, Sanctus Dominus Deus	Quam laudant Angeli. venerantur Arcangeli, Throni. Dominationes. Virtutes. Principatus. et Potestates adorant. Quem Cherubim. et Seraphim, socia exultatione concelebrant. Cum quibus et nostras voces. ut admitti jubeas deprecamur. supplici confessione dicentes. Sanctus. Sanctus. Sanctus Dominus Deus	Cui merito omnes Angeli, atque Archangeli, Cherubim quoque et seraphim sine intermissione proclamant, dicentes : Sanctus, Sanctus, Sanctus Dominus Deus Sabaoth. Pleni sunt cæli et terra gloria tua. Hosanna in excelsis. Benedictus qui venit in nomine Domini. Hosanna in excelsis.	Unde merito tibi omnes Angeli et Archangeli proclamare non cessant : ita dicentes : Sanctus, Sanctus, Sanctus Dominus Deus Sabaoth. Pleni sunt celi et terra gloria majestatis tue : osanna filio David. Benedictus qui venit in nomine Domini : osanna in excelsis.

CANONS DES LITURGIES LATINES.

Anaphore Romaine.	**Anaphore Ambrosienne.**	**Anaphore Gallicane.**	**Anaphore Mozarabe.**
Sabaóth. Pleni sunt cæli et universa terra gloria tua. Osanna in excelsís benedictus qui venit in nomine Domini osanna in excelsis.	Sabaoth. Pleni sunt celi et terra gloria tua Osanna in excelsis. Benedictus qui venit in nomine Domini. Osanna in excelsis.		
benedictus qui venit de celis ut conversaretur in terris, homo factus est ut dilicta carnis deleret, hostia factus est ut per passionem suam vitam æternam credentibus daret.	Vere Sanctus. Vere benedictus Dominus noster Ihesus Christus Filius tuus. Qui cum Dominus esset maiestatis. descendit de cælo. formam servi qui primus perierat suscepit, et sponte pati dignatus est. ut eum quem ipse fecerat de morte liberaret. Unde et hoc paschale sacrificium tibi offerimus. pro his quos ex aqua et Spiritu sancto regenerare dignatus es dans eis remissionem omnium peccatorum. ut inveni res eos in Christo Ihesu Domino nostro. Pro quibus tibi Domine supplices fundimus preces ut nomina eorum pariterque famuli tui illius Imperatoris scripta habeas in libro viventium per Christum Dominum nostrum.	Vere Sanctus, vere benedictus Dominus noster Jesus Christus Filius tuus. qui venit de cælis, ut conversaretur in terris : homo factus, ut habitaret in nobis : Hostia effectus, ut nos faceret Sacerdotes.	Vere Sanctus : vere benedictus Dominus noster Jesus Christus filius tuus qui venit e celis : ut conversaretur in terris : caro factus est ut habitaret in nobis Christus Dominus ac Redemptor eternus.
Te igitur *Memento.* *Communicantes...* *Hanc igitur...* *Quam oblationem...*			
Qui pridie quam pateretur accipit panem in sanctas ac venerabiles manus suas elevatis oculis suís ad cælum ad te deum patrem suum omnipotentem tibi gratias egit. benedixit, fregit dedit discipulis suis diciens : Accipite et manducate ex hoc omnes. Hoc ést	Qui pridie quam pro nostra et omnium salute pateretur. Accipiens panem elevavit oculos ad cælos. ad te Deum Patrem suum omnipotentem. tibi gratias agens. Benedixit. fregit. deditque discipulis suis dicens ad eos. Accipite et manducate ex hoc omnes. Hoc est	Ipse enim qui pridie [quam pateretur accepit panem in sanctas ac venerabiles manus suas et elevatis oculis in cœlum ad te Deum Patrem suum omnipotentem tibi gratias agens benedixit, fregit, deditque discipulis suis, dicens : Accipite et manducate ex hoc	[Qui pridie quam pateretur accepit panem in sanctas ac venerabiles manus suas et elevatis oculis in cælum, ad te Deum Patrem suum omnipotentem tibi gratias agens benedixit, fregit, deditque discipulis suis dicens : Accipite et manducate ex hoc omnes. Hoc est

CANONS DES LITURGIES LATINES.

Anaphore Romaine.	Anaphore Ambrosienne.	Anaphore Gallicane.	Anaphore Mozarabe.
enim Corpus meum. Simili modo postea quam cenatum accipit et hunc preclarum calicem in sanctas ac venerabiles manus suas item tibi gratias agiens, benedixit,dedit discipulis suis, dicens, accipite et bibite ex hoc omnes. Hic est enim calix sancti sanguinis mei novi et æterni testamenti, mysterium fidei qui pro vobis et pro multis effundetur in rimissionem peccatorum. Hæc quotiescumque feceretis in mei memoriam faciatis passionem meam predicabitis resurrectionem meam adnuntiabitis, adventum meum sperabitis, donec iterum veniam ad vos de cælis.	enim Corpus meum. Simili modo posteaquam cenatum est. Accipiens calicem elevavit oculos ad cælos. ad te Deum Patrem suum omnipotentem. Item tibi gratias agens Benedixit. tradidit discipulis suis dicens ad eos. Accipite et bibite ex eo omnes. Hic est enim calix sanguinis mei novi æterni testamenti. mysterium fidei. qui pro vobis et pro multis effundetur. in remissionem peccatorum. Mandans quoque et dicens [ad] eos. Hæc quotiescumque feceritis. in meam commemorationem facietis. Mortem meam prædicabitis. resurrectionem meam annuntiabitis adventum meum sperabitis donec iterum de cælis veniam ad vos.	omnes : Hoc est enim Corpus meum. Simili modo postquam Cœnatum est accipiens et hunc præclarum calicem in sanctas ac venerabiles manus suas benedixit deditque discipulis suis dicens : Accipite et bibite ex eo omnes : Hic est enim calix sanguinis mei, novi et æterni testamenti. mysterium fidei qui pro vobis et pro multis effundetur in remissionem pecca torum. Hæc quoties cumque feceritis in mei memoriam facietis.]	enim Corpus meum. Simili modo postquam cœnatum est accipiens et hunc præclarum calicem in sanctas ac venerabiles manus suas benedixit deditque discipulis suis dicens : Accipite et bibite ex eo omnes : Hic est enim calix sanguinis mei, novi et æterni testamenti mysterium fidei qui pro vobis et pro multis effundetur in remissionem peccatorum. Hæc quotiescumque feceritis, in mei memoriam facietis.]
Unde et memores sumus Domine nos tui servi, sed et plebs tua sancta Christi filii tui domini nostri tam beatæ passionis nec non et ab inferis resurrectionis et in cælos gloriosæ ascensionis offerimus præclare majestati tuæ de tuís donis ac datis hostiam puram, hostiam sanctam, hostiam immaculatam panem sanctum vitæ æternæ et calicem salutis perpetuæ. Supra quæ propitio ac sereno vultu respicire dignare et acceptu habere sicuti accepto habere dignatus és mu-	Unde et memores sumus Domine nos tui servi sed et plebs tua sancta Domini nostri Ihesu Christi passionis nec non et ab inferis mirabilis resurrectionis. sed et in cælos gloriosissimæ ascensionis. offerimus præclaræ maiestati tuæ de tuis donis ac datis. Hostiam puram. Hostiam sanctam. Hostiam immaculatam. Hunc panem sanctum vitæ æternæ. et calicem salutis perpetuæ. Supra quæ propitio. ac sereno vultu tuo respicere digneris. et accepta habere. sicuti accepta habere dignatus	*Post mysterium.* Hæc facimus, Domine sancte, Pater omnipotens, æterne Deus, commemorantes et celebrantes passionem Unici Filii tui Jesu Christi Domini nostri. *Post mysterium.* Hoc ergo facimus, Domine, hæc præcepta servamus : hanc sacri corporis Passionem sacris sollemnibus prædicamus. Quæsumus omnipotens Deus : ut sicut veritatem nunc Sacramenti cælestis exequimur, ipsi veritati Dominici Corporis ac Sanguinis hæreamus. *Post mysterium.* Magnum hoc munus mi-	*Post pridie.* Hoc agentes apud te Pater Sancte redemptricem nostram Unigeniti tui mortem : sicut ipse precepit usque in adventum ipsius nuntiamus. Nos eum pro nobis annuntiamus mortuum esse : tu commoriendi tribue dignitatem. Nos eum resurrexisse credimus : tu presta ut quotidianis liberemur a lapsibus. Nos eum credimus et annuntiamus ad judicium esse venturum : tu presta talem conversationem ut ejus terribilem adventum propicium mereamur habere. Hanc quoque obla-

CANONS DES LITURGIES LATINES.

Anaphore Romaine.	Anaphore Ambrosienne.	Anaphore Gallicane.	Anaphore Mozarabe.
nera pueri tui justi Abel et sacrificium patriarche nostri Abrache et quod tibi obtilit summus sacerdos Melchisedech sanctum sacrificium inmaculatam hostiam. Supplices té rogamus omnipotens Deus jube perferri per manus sancti Angeli tui in sublimi altari tuo in conspectu divinæ maistatis tuæ ut quotquot ex hac altari sanctificationis sacrosanctum Filii tui corpus et sanguinem sumserimus omni benedictione et gratia replemur. Per eumdem Christum Dominum nostrum.	es munera iusti pueri tui Abel. et sacrificium Patriarchæ nostri Abrahæ. et quod tibi optulit summus sacerdos tuus Melchisedech. sanctum sacrificium immaculatam hostiam. Supplices te rogamus omnipotens Deus. Iube hæc perferri. per manus Sancti Angeli tui in sublime altare tuum. ante conspectum tremendæ majestatis tuæ. Ut quotquot ex hac altari sanctificatio nis sacrosanctum corpus. et sanguinem Domini nostri Ihesu Christi sumpserimus. omni benedictione cælesti et gratia repleamur per Christum Dominum nostrum.	sericordiæ est : qui nobis docuit Redemptionis nostræ Sacrificia celebrare, sicut obtulit Dominus noster Iesus Christus in terris. Per quem te, Pater omnipotens deprecamur : ut superposita altario tuo munera lætus aspicias : atque hæc omnia obumbres Sancti Filii tui Spiritus : ut quod ex hac tua benedictione acceperimus, æternitatis gloria consequamur. *Post Secreta.* Memores gloriossimi Domini Passionis et ab inferis Resurrectionis offerimus tibi Domine hanc immaculatam Hostiam rationalem hostiam, incruentam hostiam, hunc panem sanctum et calicem salutarem : obsecrantes, ut infundere digneris spiritum tuum sanctum, edentibus nobis vitam æternam, regnumque perpetuum conlatura potantibus. *Post Secreta.* Hæc nos, Domine, instituta et præcepta retinentes, suppliciter oramus : uti hoc sacrificium suscipere, et benedicere, et sanctificare digneris : ut fiat nobis Eucharistia legitima in tuo, Filiique tui nomine, et Spiritus Sancti, in transformationem Corporis ac Sanguinis Domini Dei nostri Jesu Christi Unigeniti tui.	tionem ut acceptam habeas et benedicas supplices exoramus : sicut accepta habuisti munera Abel pueri tui justi : et sacrificium patriarche nostri Abrahe : et quod tibi obtulit Summus Sacerdos tuus Melchisedech. Descendat hic queso invisibiliter benedictio tua sicut quondam in patrum hostiis descendebat. Ascendat odor suavitatis in conspectu divine majestatis tue : ex hoc sublimi altario tuo per manus Angeli tui : et deferatur in ista solennia Spiritus tuus Sanctus qui tam astantis quam offerentis populi : et oblata pariter et vota sanctificet. ut quicumque ex hoc corpore libaverimus sumamus nobis medelam anime ad sananda cordium vulnera ad expellendas de cogitationibus cordis nostri omnes imagines vanitatis. ad eradicanda funditus odia vel vitia terrena : ad plantandam perpetuam charitatem : que operit multitudinem peccatorum. Ut vere hic sanguis sacer Filii tui Domini nostri ita peccata nostra diluat potatus : sicut quondam nos redemit effusus.
Memento *(Oratio Ambrosii)* *Nobis quoque peccatoribus.*	*Memento etiam Domine...* *Nobis quoque minimis et peccatoribus...*		

CANONS DES LITURGIES LATINES.

Anaphore Romaine.	Anaphore Ambrosienne.	Anaphore Gallicane.	Anaphore Mozarabe.
Per quem hæc omnia, domine, semper bona creas, sanctificas, vivificas, benedicis et præstas nobís, per ipsum, et cum ipso, et in ipso, est tibi Deo patri omnipotenti in unitate spiritu sancti, omnis honor et gloria per omnia sæcula sæculorum. [1]	Per quem. hæc omnia Domine semper bona creas. Sanctificas. vivificas. benedicis. et nobis famulis tuis largiter præstas. ad augmentum fidei. ad remissionem omnium peccatorum nostrorum. Et est tibi Deo Patri omnipotenti ex ipso. et per ipsum. et in ipso. omnis honor. virtus. laus. gloria. imperium. perpetuitas. et potestas. In unitate Spiritus Sancti. Per infinita sæcula sæculorum. Amen. [2]	Per quem omnia creas, creata benedicis, benedicta sanctificas, et sanctificata largiris Deus. qui in Trinitate perfecta vivis et regnas in sæcula sæculorum. [3]	Te prestante sancte Domine : quia tu hæc omnia nobis indignis servis tuis : valde bona creas : sanctificas : vivificas benedicis ac præstas nobis : ut sit benedicta a te Deo nostro in secula seculorum. ℟. Amen. [4]

De quelque façon qu'on s'y prenne, il est facile de se rendre compte, en résumé, qu'on aboutit à la restitution d'une Anaphore romaine, dans laquelle, il n'y a place ni pour le *Te igitur*, ni pour le *Memento* des vivants, ni pour le *Communicantes*, l'*Hanc igitur oblationem*, ni pour le *Memento* des Morts et le *Nobis quoque peccatoribus*, Anaphore dont se dégage ainsi la continuité euchologique et même grammaticale, en même temps qu'on reconnaît sa similitude avec l'Anaphore gallicane.

Ou bien, en effet, partant du concept d'un prototype continu d'Anaphore, on reconnait et on distingue dans le Canon romain : d'une part, les éléments qui reproduisent le thème et la continuité de ce prototype; d'autre part, les éléments étrangers à ce thème et troublant cette continuité très apparemment; et comme, au surplus, certains documents assignent (ou conservent?) parfois à ces éléments hétérogènes d'autres sièges, soit en dehors, soit en d'autres endroits du Canon, l'on en conclut qu'on se trouve en présence de pièces désorientées, d'interpolations. On retrouve, de fait, le plan primitif en les retranchant.

Ou bien, recueillant dans chacune des liturgies latines les formules qui se correspondent de l'une à l'autre, on fait ressortir que cette concordance entre la tradition

[1] *The Stowe Missal*... edited by George F. WARNER, Vol. I. *Facsimile*. London, 1906, 22ᵛ, 23ʳ, 23ᵛ, 27ᵛ, 28ʳ, 28ᵛ, 29ʳ, 34ʳ.

[2] *Auctarium Solesmense*, I, (Sacramentaire ambrosien de Bergame), N° 1258, 486, 813, 547, 817 à 821.

[3] MABILLON, *Museum Italicum*, Tom. I, p. II, *Sacramentarium gallicanum* (Bobbio), p. 376; — TOMMASI, Opp. t. VI, *Missale Gothicum*, XVI, p. 262; LXXV, 330; Canon romain; *Miss. Goth.*, III, 232; V, 239; LXXVII, 333; LXXIX, 336; VIII, 245.

[4] *Missale mixtum mozarab.*, pp. 71, 40; Canon romain, *Missale mixtum*, 200, 5.

romaine et les traditions gallicanes s'établit sur tous les points, sauf précisément sur les deux points où la tradition romaine offre des pièces qui obstruent la transition (toute naturelle dans la liturgie gallicane) de l'une à l'autre des péricopes euchologiques communes aux deux liturgies. On retombe ainsi dans une nouvelle constatation : *a*) d'interpolations dans le Canon romain, *b*) d'identité parfaite entre les deux Canons, une fois celui de Rome allégé de ces interpolations, *c*) et enfin de continuité reconquise.

Mais, de toute façon, qu'il s'agisse de continuité à rétablir, ou d'identité de textes à constater entre les divers Canons latins, le nœud de la question se trouve résolu tout simplement par le double fait de restituer au Canon romain : d'une part la liberté du passage direct de l'Épiclèse à la conclusion *Per quem hæc omnia creas*; d'autre part, entre le *Sanctus* et le *Qui pridie quam pateretur*, une formule de transition directe et dont la teneur initiale se réclamant du *Sanctus*, tandis que sa teneur finale réclame le *Qui pridie*, manifeste l'incompatibilité des textes interpolés. En d'autres termes le problème est résolu dès qu'on a restitué à la liturgie romaine son *Vere Sanctus*, — c'est fait, — et prouvé l'appartenance du *Per quem hæc omnia creas* à l'Épiclèse, — c'est également fait.

DEUXIÈME SECTION.

Identification de l' « Eucharistia » restituée par la méthode inductive et de l'« Eucharistia » conservée tant à Milan que dans les collections éthiopienne, syriaque et latine, des Statuts apostoliques.

I.

LES ARCHAÏSMES COMBINÉS DES DEUX CANONS AMBROSIENS DU JEUDI-SAINT ET DE LA NUIT DE PAQUES.

§ 1.

UNE DERNIÈRE INTERPOLATION : LE SANCTUS.

a) Combinaison des deux Canons ambrosiens.

UN dernier rapprochement achèvera de mettre en relief la démonstration.

Notre parti pris de faire ressortir surtout la similitude des textes dans chaque tranche horizontale du tableau ci-dessus, en même temps que leur continuité dans chaque colonne verticale, n'a pas permis alors d'utiliser l'avantage que les sacramentaires ambrosiens possèdent sur le Missel de Stowe, d'une attestation de continuité plus complète en même temps que plus soutenue. Le Missel de Stowe nous conserve, il est vrai, sans inscription distincte, le *Vere sanctus*, mais il le fait suivre des portions interpolées du Canon romain. Plus conséquents avec eux-mêmes, les Sacramentaires ambrosiens passent directement de leur *Vere sanctus* du Samedi-Saint au *Qui pridie quam pateretur*. On vient de le voir déjà dans le tableau comparatif. Il est vrai de nouveau que, cela fait, ils continueront, *ce jour-là*, de faire réciter après le *Qui pridie* toute la suite du Canon romain, c'est-à-dire son Épiclèse, le *Memento* des Morts et le *Nobis quoque peccatoribus*, isolant encore la conclusion *Per quem hæc omnia*. Ce jour-là, dis-je, mais en revanche, le Jeudi-Saint, c'est inversement avant le *Qui pridie* qu'ils conservent les interpolations, tandis qu'ils les suppriment après, de manière à

rattacher directement l'Épiclèse au *Per quem hæc omnia*, sans tenir compte du *Memento* des Morts et du *Nobis quoque peccatoribus*.

On peut vérifier, ci-dessous, dans le tableau parallèle des deux états assurément fort curieux du Canon ambrosien, la simplicité de l'opération qui permet, rien qu'en passant de la partie archaïque du Canon du Samedi-Saint à la partie archaïque du Canon du Jeudi-Saint, de reconstituer l'Anaphore antique tout entière, tandis qu'en faisant l'opération inverse, on retombe exactement dans le Canon actuel, accru de toutes ses interpolations. Rien ne saurait mieux mettre en évidence comme tout cet effort de restitution ne porte partout en définitive que sur deux points : le *Vere Sanctus* et la conclusion *Per quem hæc omnia creas*. Une fois celle-ci rendue à l'Épiclèse et celui-là retrouvé, les éliminations se font d'elles-mêmes et la continuité reparait toute seule.

In Vigiliis Paschæ.

PREFATIO.

Vere dignum. Æquum et salutare. Nos te quidem Domine omni tempore benedicere. sed in hac potissimum nocte. profusius exultantibus animis prædicare cum Pascha nostrum immolatus est Christus. Ille est enim verus agnus. qui abstulit peccata mundi. *Qui mortem nostram moriendo destruxit.* et vitam nobis resurgendo reparavit. Unde profusis gaudiis totus in orbe terrarum mundus exultat. Sed et supernæ virtutes et angelicæ concinunt Potestates. Ymnum gloriæ tuæ sine fine dicentes. Sanctus.

Sanctus, Sanctus, Sanctus, Dominus Deus Sabaoth. Pleni sunt cæli et terra gloria tua. Hosanna in excelsis. Benedictus qui venit in nomine Domini. Hosanna in excelsis.

POST SANCTUS.

Vere Sanctus. vere benedictus Dominus noster Ihesus Christus Filius tuus. *qui cum Dominus esset maiestatis. descendit de cælo.* formam servi qui primus perierat suscepit. et sponte pati dignatus est. *ut eum quem ipse fecerat de morte liberaret.* Unde et hoc pascha-

Feria V in Cena Domini.

Dominus vobiscum. Et cum spiritu tuo.
Sursum corda. Habemus ad Dominum.
Gratias agamus Domino Deo nostro. Dignum et justum est.

Vere quia dignum et justum est. æquum et salutare. Nos tibi semper hic. et ubique gratias agere Domine sancte Pater omnipotens æterne Deus per Christum Dominum nostrum. *Qui cum Deus esset in cælis*, ad delenda hominum peccata *descendit in terras.* Et qui humanum genus venerat liberare. tamquam obnoxius debitor. inlicito pretio Dominus a servo distrahitur. Et qui angelos iudicat. in hominis est iudicio constitutus. *Ut hominem quem ipse fecerat. de morte liberaret.* Et ideo cum Angelis et Archangelis [cum Thronis et Dominationibus cumque omni militia cælestis exercitus hymnum gloriæ tuæ canimus sine fine dicentes]

Sanctus, Sanctus, Sanctus, Dominus Deus Sabaoth. Pleni sunt cæli et terra gloria tua. Hosanna in excelsis. Benedictus qui venit in nomine Domini. Hosanna in excelsis.

Te igitur...
Memento...
Communicantes...
Hanc igitur...
Quam oblationem...

In Vigilia Paschæ.

le sacrificium tibi offerimus. pro his quos ex aqua et Spiritu sancto regenerare dignatus es dans eis remissionem omnium peccatorum. ut invenires eos in Christo Ihesu Domino nostro. Pro quibus tibi Domine supplices fundimus preces. ut nomina eorum pariterque famuli tui illius Imperatoris scripta habeas in libro viventium per Christum Dominum nostrum. Qui pridie quam pro nostra et omnium salute pateretur. accipiens panem. elevavit oculos a[d]. c[ælos] ad te Deum Patrem suum. omnipotentem tibi gratias agens. ✠ benedixit. fregit. deditque discipulis suis dicens ad eos. Accipite et manducate ex hoc omnes. Hoc est enim corpus meum. Simili modo posteaquam cenatum est. Accipiens calicem elevavit oculos ad cælos at te Deum patrem suum omnipotentem. Item tibi gratias agens ✠ Benedixit. tradidit discipulis suis dicens ad eos. Accipite et bibite ex eo omnes. Hic est enim calix sanguinis mei novi et æterni testamenti. mysterium fidei. qui pro vobis et pro multis effundetur in remissionem peccatorum.

Mandans quoque et dicens [ad] eos. Hæc quotienscumque feceritis. in meam commemorationem facietis.•Mortem meam prædicabitis. resurrectionem meam annuntiabitis. adventum meum sperabitis donec iterum de cælis veniam ad vos.

Unde et memores sumus Domine nos tui servi sed et plebs tua sancta Domini nostri Ihesu Christi passionis necnon et ab inferis mirabilis resurrectionis. sed et in cælos gloriosissimæ ascensionis. offerimus præclaræ maiestati tuæ de tuis donis ac datis. ✠ Hostiam puram. ✠ Hostiam sanctam. ✠ Hostiam immaculatam. Hunc panem sanctum vitæ æternæ. et calicem salutis perpetuæ.

Supra quæ propitio. ac sereno vultu tuo respicere digneris. et accepta habere. sicuti accepta habere dignatus es munera iusti pueri tui Abel. et sacrificium Patriarchæ nostri Abrahæ. et quod tibi optulit summus sacerdos tuus Melchisedech. sanctum sacrificium immaculatam hostiam.

Supplices te rogamus omnipotens Deus. Iube hæc perferri. per manus sancti angeli tui. in sublime altare tuum. ante conspectum tremendæ maiestatis tuæ. Ut quotquot ex hoc altari sanctificationis sacrosanctum corpus. et sanguinem Domine nostri Ihesu Christi sumpserimus. omni benedictione cælesti. et gratia repleamur per Christum Dominum nostrum.

Feria V in Cena Domini

Qui pridie quam pro nostra. et omnium salute pateretur. hodierna die discumbens in medio discipulorum suorum. et accipiens panem. elevavit oculos ad cælos. ad te Deum Patrem suum omnipotentem. Tibi gratias agens. ✠ Benedixit. fregit. deditque discipulis suis dicens ad eos. Accipite et manducate ex hoc omnes. Hoc est enim corpus meum. Simili modo postquam cænatum est. accipiens calicem. elevavit oculos ad cælos ad Deum Patrem suum omnipotentem. Item tibi gratias agens. benedixit tradidit discipulis suis dicens ad eos. Accipite et bibite ex eo omnes. Hic est enim calix sanguinis mei novi et æterni testamenti. mysterium fidei qui pro vobis et pro multis effundetur in remissionem peccatorum.

Mandans quoque et dicens ad eos. Hæc quotienscumque feceritis in meam commemorationem facietis. mortem meam prædicabitis. resurrectionem meam annuntiabitis. adventum meum sperabitis. donec iterum de cælis veniam ad vos.

Hæc facimus hæc celebramus tua Domine præcepta servantes. et ad communionem inviolabilem. hoc ipsum quod corpus Domini sumimus. mortem dominicam nuntiamus. Tuum vero est omnipotens Pater mittere nunc nobis unigenitum Filium tuum. quem non quærentibus sponte misisti. Qui cum sis ipse inmensus. et inæstimabilis. Deum quoque ex te inmensum. genuisti. Ut cuius passione redemptionem humani generis tribuisti. eius nunc corpus tribuas ad salutem. per eundem Christum Dominum nostrum.

In Vigilia Paschæ

Memento... Nobis quoque peccatoribus...

Per quem. hæc omnia Domine semper bona creas. ✠ Sanctificas. ✠ vivificas. ✠ benedicis. et nobis famulis tuis largiter præstas. ad augmentum fidei. ad remissionem omnium peccatorum nostrorum. Et est tibi Deo Patri omnipotenti ex ipso. et per ipsum et in ipso. omnis honor. virtus. laus. gloria. imperium. perpetuitas. et potestas. In unitate Spiritus Sancti. Per infinita sæcula sæculorum. Amen.[1]

Feria V in Cena Domini.

Per quem hæc omnia Domine semper bona creas. ✠ Sanctificas. ✠ vivificas. ✠ Benedicis. et nobis famulis tuis largiter præstas. ad augmentum fidei. et remissionem omnium peccatorum nostrorum. Et est tibi Deo Patri omnipotenti ex ipso. et per ipsum. et in ipso. omnis honor. virtus. laus. gloria. imperium. perpetuitas. et potestas per infinita sæcula sæculorum. Amen.[2]

Il y a d'autant plus d'intérêt à recueillir et à rassembler ces deux portions archaïques du Canon, que la fidélité des Milanais à nous en conserver la tradition se manifeste aux jours, vénérables entre tous, de la Cène et de la Résurrection. Pour ne pas compliquer l'exposé, j'ai pris dans ce tableau les choses telles qu'elles se présentaient. Nous pouvons y regarder de plus près maintenant. Nous avons en effet dans ces deux Canons, des particularités qui nous mettent sur la voie d'une nouvelle constatation d'interpolation, là même où nous pensions si bien être revenus à la continuité primitive, avoir atteint le dernier terme de la restitution. La chose est d'importance.

Examinons.

En se reportant au tableau des deux Canons ambrosiens, il est impossible de n'être pas frappé de l'identité substantielle du *Vere Sanctus* du Samedi-Saint et de la Préface du Jeudi-Saint. Le caractère de cette rencontre et de ce texte en de telles conditions une fois bien constaté, nous comparons les deux états du texte et les conditions liturgiques qui s'offrent à nous de part et d'autre, et nous partons de là pour nous demander si le Jeudi-Saint n'aurait pas, une fois encore ici, l'avantage sur le Samedi-Saint.

Le Samedi-Saint a sur lui, c'est entendu, l'avantage d'une continuité plus grande entre le *Vere dignum* et le *Qui pridie*, puisqu'on n'y trouve place ni pour le *Te igitur*, le *Communicantes*, le *Memento* des Vivants, ni pour l'*Hanc igitur*, ni pour le *Quam oblationem*.

Mais le Jeudi-Saint, en revanche, affirme à son tour cette continuité depuis le *Qui pridie* jusqu'au *Per quem hæc omnia*. De plus, il a cet autre avantage qu'étant, après tout, l'anniversaire même de l'Institution de la Sainte Eucharistie, son témoignage doit avoir aussi, le cas échéant, plus de gravité.

Or, si l'on fait abstraction des interpolations trop évidentes qui compliquent le Canon du Jeudi Saint avant le *Qui pridie*, mais, en même temps, si l'on fixe son

---

[1] *Auctarium Solesmense*, I, N° 546, 547, 817 [illegible], 818, 818', 818', 821.
[2] *Ibid.*, N° [illegible], 491, 491', 492, 492'.

attention sur la physionomie tout à fait primitive de sa Préface, telle qu'il convient qu'elle soit, en effet, à pareil jour, ce Canon pourrait fort bien être précisément dans cette partie antérieure au *Qui pridie*, comme il l'est déjà dans sa partie postérieure, beaucoup plus près des origines que ne l'est le Canon, pourtant déjà si pur, du Samedi-Saint, dans cette partie.

Et comment cela? Car enfin, n'avons-nous pas rétabli la continuité de l'Anaphore du commencement à la fin? N'allons-nous pas directement, grâce au Samedi-Saint, du *Vere dignum* au *Qui pridie?* N'allons-nous pas directement, grâce au Jeudi-Saint, du *Qui pridie quam pateretur* à la Doxologie finale, sans interruption d'un côté ni de l'autre? En réunissant bout à bout ces deux moitiés d'Anaphore demeurées impénétrables aux insertions qui sont étrangères à leur thème, ne retrouvons-nous pas maintenant une Anaphore totale, absolument homogène et continue? Que nous faut-il encore? Et que veut-on de plus? Simplement ceci : distinguer dans la continuité que sauvegarde le Samedi-Saint, une part de réalité sans doute, et non la moins importante, mais une part de simple apparence aussi. Je m'explique.

Il est réel que le *Vere Sanctus* conduit directement au *Qui pridie*, sans passer par l'intermédiaire du *Te igitur* et de son cortège. Mais c'est seulement en apparence, grammaticalement, que les phrases dont il se compose appartiennent à cette direction continue.

Les idées exprimées s'enchaînent parfaitement, c'est incontestable. Mais on perd de vue momentanément le dessin chronologique qui devrait nous conduire du : *Qui cum Dominus esset majestatis descendit de cælo*, dans l'ordre historique, au *Qui pridie quam pateretur.* Toute une bonne moitié, la dernière, de la rédaction n'est qu'une adaptation de l'Anaphore à la circonstance du baptême solennel, et plutôt en dehors de la série strictement christologique. Il y a là certainement un embolisme qui n'avait plus de raison d'être en dehors de l'opportunité tout à fait exceptionnelle qu'il visait.

Cette parenthèse disparaissant, que resterait-il? Une série christologique normale, et dont tous les membres se succèdent historiquement entre eux, comme on va s'en rendre compte en reliant directement le *Qui pridie quam pateretur* à la première partie du *Vere Sanctus*, c'est-à-dire en passant par-dessus l'embolisme imprimé en italique.

Vere Sanctus. vere benedictus Dominus noster Jesus Christus Filius tuus. qui cum Dominus esset maiestatis. descendit de cælo. formam servi qui primus perierat suscepit. et sponte pati dignatus est. ut eum quem ipse fecerat de morte liberaret. *Unde et hoc paschale sacrificium tibi offerimus. pro his quos ex aqua et spiritu sancto regenerare dignatus es dans eis remissionem omnium peccatorum. ut invenires eos in Christo Ihesu Domino nostro. Pro quibus tibi Domine supplices fundimus preces. ut nomina eorum pariterque famuli tui Imperatoris scripta habeas in libro viventium per Christum Dominum nostrum.* Qui pridie quam pro nostra et omnium salute pateretur. accipiens panem. elevavit oculos ad cælos...

Toutefois ceci n'est qu'une partie, la moins importante, du résultat auquel nous devons arriver. Reprenons maintenant les choses de plus haut, jusqu'au point de départ de l'Anaphore, jusqu'au *Vere dignum.*

La transition du *Vere dignum* au *Vere Sanctus* est-elle continue? Sans aucun doute, si l'on ne prend garde qu'à la continuité grammaticale; certainement non, s'il s'agit de continuité historique. Et c'est ici qu'il importe surtout de distinguer, comme nous venons de le faire, à propos du *Vere Sanctus*, entre l'apparence et la réalité d'un thème continu, si tant est, disons-le bien vite, que l'apparence elle-même soit sauvée. Car il n'est pas besoin d'être fort attentif pour apercevoir, dans la succession du *Vere Sanctus* au *Vere dignum*, mal dissimulée sous l'apparence que produit l'enchainement grammatical des phrases, l'incohérence chronologique parfaitement réelle pour le coup, résultant *a*) de ce que le *Vere dignum* est occupé déjà tout entier du mystère pascal :

Nos te quidem Domine omni tempore benedicere. sed in hac potissimum nocte. profusius exultantibus animis prædicare. cum Pascha nostrum immolatus est Christus. Ille est enim verus agnus qui abstulit peccata mundi. Qui mortem nostram moriendo destruxit. et vitam nobis resurgendo reparavit. Unde profusis gaudiis totus in orbe terrarum mundus exultat. *Sed et supernæ Virtutes et angelicæ concinunt Potestates. Ymnum gloriæ tuæ sine fine dicentes Sanctus.*

alors que *b*) la partie fondamentale du *Vere Sanctus* ne fait que commencer la série christologique au moment de l'Incarnation :

Vere Sanctus. vere benedictus Dominus noster Ihesus Christus Filius tuus. qui cum Dominus esset maiestatis. descendit de cælo. formam servi qui primus perierat suscepit. et sponte pati dignatus est. ut eum quem ipse fecerat de morte liberaret...

Ici, du moins (dans le *Vere Sanctus*), on est amené graduellement du *Dominus maiestatis* au *descendit de cælo*, puis à la *formam servi*, puis au *sponte pati dignatus est*, et enfin, par le *Qui pridie quam pateretur*, à l'Institution sacrée du Mémorial de la Passion, lui-même suivi du Mémorial de la Résurrection, de l'Ascension et de la Pentecôte. Ici, je le répète, on suit l'ordre chronologique, et c'est précisément parce que le *Qui mortem nostram moriendo destruxit*, etc. du *Vere dignum* anticipe sur cette succession régulière des faits christologiques, et produit partiellement avec elle un double emploi, qui souligne encore l'anomalie de cette anticipation, c'est, dis-je, pour cela qu'il y a lieu de distinguer deux formules, deux plans de continuité historique pour chacune d'elles, bref qu'il y a bel et bien définitivement discontinuité.

Qu'est-ce que cela veut dire? Qu'est-il donc arrivé? Deux choses. Ou plutôt on s'est trouvé devant une tradition qu'il fallait sauvegarder, en même temps qu'on voulait lui donner la couleur du jour. C'était un progrès qui demandait à donner sa note, et c'était une tradition qui se défendait. Essayons de nous rendre compte de la façon dont s'est maintenue la tradition, de ce qu'on y voyait d'essentiel, et comment s'est fait place, en conséquence, la solution progressive.

Premièrement il fallait adapter l'Anaphore à la solennité de Pâques. Fort bien. Mais qui s'opposait à ce que la péricope par laquelle on pourvoyait à cette fin ne se présentât qu'à sa date relative? Pourquoi ce glissement dans le *Vere Sanctus*, sans motif apparent, du début christologique de l'Anaphore? Car ce début appartient bien

au *Vere dignum* de l'Anaphore, comme en témoigne précisément la Préface du Jeudi Saint :

Vere quia dignum et iustum est. æquum et salutare. Nos tibi semper hic et ubique gratias agere Domine Sancte Pater omnipotens æterne Deus per Christum Dominum nostrum. Qui cum Deus esset in cælis. ad delenda hominum peccata descendit in terras. Et qui humanum genus venerat liberare...

Alors, pourquoi n'avoir pas aussi bien conservé cet *incipit* dans le *Vere dignum* du Samedi-Saint, et, puisqu'on voulait, au moyen d'une péricope *propre*, attirer spécialement l'attention sur le mystère dont on célébrait la fête, pourquoi ne pas avoir inséré cette péricope à la suite, au lieu de faire glisser dans le *Vere Sanctus* le texte auquel on la substituait? Ne serait-ce pas que la tradition de continuité directe entre l'objet de ce *Vere dignum* primitif et le *Qui pridie quam pateretur*, étant en possession, paraissait encore inviolable, et demeurait la plus forte, quand on voulut doter la solennité pascale d'un supplément d'euchologie eucharistique?

Je ne vois pas de meilleure explication d'un ὕστερον πρότερον autrement assez bizarre. Et l'explication me paraît aussi simple que plausible. Elle s'appuie sur des faits. Et ces faits ressortent : *a*) soit du texte lui-même, à savoir l'intention d'adapter l'Anaphore à la solennité pascale; — *b*) soit des observations qui nous révèlent une sorte de lien traditionnel intime entre certaines christologies sommaires analogues à la nôtre et le *Qui pridie quam pateretur*; — *c*) soit enfin de l'impossibilité d'admettre que la teneur du *Vere dignum* du Samedi-Saint et celle de son *Vere Sanctus* soient en série normale et nous représentent une rédaction d'un seul jet, du même mouvement, dont les parties seraient contemporaines. De plus elle utilise en les harmonisant, les données elles-mêmes du problème à résoudre, c'est-à-dire, d'une part, le fait qu'un lien direct unit inséparablement le *Qui pridie quam pateretur* et le texte en litige sous sa forme de *Vere Sanctus*, et, d'autre part, le fait non moins constant que ce même texte nous apparaît ailleurs sous forme de *Vere dignum*. Et si ce n'était qu'*ailleurs*, en une circonstance quelconque! Mais c'est au Jeudi-Saint lui-même, au point de départ et au centre de l'Eucharistie.

Ce n'est pas tout, car il y a plus encore que l'embolisme baptismal du *Vere Sanctus*, dont je disais un mot tout à l'heure, plus encore que l'introduction d'un texte pascal dans le *Vere dignum*, plus enfin que cet *ordo præposterus necessario commutandus* de l'objet du *Vere dignum* et du *Vere Sanctus*, il y a le *Sanctus* lui-même et ce qui le prépare à la fin du *Vere dignum* pascal. Le *Sanctus* et son groupe s'interposent entre le *Vere dignum* et le *Vere Sanctus*, c'est-à-dire entre les deux portions du thème christologique, et donc en interrompent à leur tour la continuité, quoi qu'il en soit de l'interversion dont nous n'avons plus à nous occuper présentement. La continuité grammaticale fait peut-être illusion, mais l'attention mise une fois en éveil, on ne peut plus ne pas apercevoir l'interpolation, en dépit des précautions prises pour les raccords avant et après. J'imprime, à cet effet, tout le groupe en italique :

...Ille est enim verus agnus
QUI abstulit peccata mundi
QUI mortem nostram moriendo destruxit,
et vitam nobis resurgendo reparavit.

Unde profusis gaudiis totus in orbe terrarum mundus exsultat. Sed et supernæ Virtutes et angelicæ concinunt Potestates. Ymnum gloriæ tuæ sine fine dicentes. Sanctus... Vere sanctus. vere benedictus Dominus noster Iesus Christus Filius tuus.

QUI cum Dominus esset maiestatis. descendit de cælo. formam servi qui primus perierat suscepit.

et sponte pati dignatus est. ut eum quem ipse fecerat de morte liberaret.

Unde et hoc paschale sacrificium tibi offerimus. pro his quos ex aqua et Spiritu sancto regenerare dignatus es dans eis remissionem omnium peccatorum. ut invenires eos in Christo Ihesu Domino nostro. Pro quibus tibi Domine supplices fundimus preces. ut nomina eorum pariterque famuli tui illius Imperatoris scripta habeas in libro viventium. Per Christum Dominum nostrum.

QUI pridie quam pro nostra et omnium salute pateretur. accipiens panem elevavit oculos ad cælos...

b) L'absence primitive du « Sanctus » et la Constitution du Pape S. Sixte Ier. Autonomie du « Sanctus » dans l' « Eucharistia ».

J'entends bien qu'on m'arrête aussitôt et qu'on m'objecte ce précieux *Vere Sanctus*, qui nous a rendu tant de services.

Eh bien oui, j'estime que le Canon du Jeudi-Saint serait, en tant que témoin des origines, plus précieux que celui du Samedi-Saint, précisément en ce qu'il n'a point de *Vere Sanctus*. Ceci n'est point un paradoxe. Entendons-nous bien. Il faut distinguer deux éléments dans le *Post Sanctus :* premièrement le point d'attache avec ce qui le précède (le *Sanctus)* et deuxièmement le cœur, le thème christologique.

Cela posé, sommes-nous bien certains qu'une fois garanti le thème christologique et son point d'attache avec le *Qui pridie quam pateretur*, il nous faille encore, nécessairement, un point d'attache avec le *Sanctus?* Oui, sans aucun doute, s'il faut aussi nécessairement qu'il y ait un *Sanctus*. Or, c'est ici que se pose la question que je faisais pressentir au début de ces recherches : sommes-nous tellement certains qu'il y ait eu dans l'Anaphore, à son origine, un *Sanctus?* A coup sûr ce n'est point l'avis du *Liber Pontificalis*, et cependant l'auteur de ce document n'aurait pas manqué de laisser le *Sanctus* bénéficier paisiblement de l'apostolicité que lui assureraient l'antiquité de son usage et son universalité, si la prescription n'avait pas été interrompue par la tradition positive qui en attribuait au Pape S. Sixte Ier l'institution :

« Hic constituit, dit il, ut intra actionem, sacerdos incipiens populo hymnum decantare : Sanctus, Sanctus, Sanctus Dominus Deus Sabaoth et cetera [1]. »

[1] *Liber Pontificalis*, ed. Duchesne, I, 128

Les termes dans lesquels est rapportée cette institution confirment d'ailleurs l'idée pratique qu'on se fait, après tout, du *Sanctus :* c'est qu'il s'agit d'un cantique, et d'un cantique populaire. Or, à proprement parler, l'Anaphore ne peut être désignée tout simplement comme un cantique, et la constitution pontificale spécifie que la part du prêtre se réduit, en ce qui concerne ce cantique, à une intonation, je dirais volontiers, en traduisant plus vaguement *Sacerdos incipiens*, à une introduction. Le *Sanctus* n'appartient donc qu'accidentellement à l'Anaphore. Il ne lui appartient que par cette introduction, cette transition, que lui ménage le prêtre à un moment de son Eucharistie, c'est-à-dire par les clausules diverses que nous étions convenus d'appeler le protocole final de la Préface. Ajoutons donc maintenant qu'il lui appartenait encore, mais toujours accidentellement, par la transition *Vere Sanctus*, ou autres semblables, qui permettaient de revenir insensiblement au thème christologique.

En réalité, dans le chant du *Sanctus* il y a deux parts : il y a la part du peuple, et celle-ci, sous peine de n'être plus populaire, ne change jamais; il y a aussi la part du prêtre, et cette part, toute en artifice de transition de l'Anaphore au *Sanctus* et de retour du *Sanctus* à l'Anaphore suivra les lois euchologiques ordinaires. Les circonstances en multiplieront les formes en Occident, suivant que l'exigeront la diversité des textes de Préfaces et leur adaptation, tandis que l'Orient demeurera, comme toujours, sur ce point comme sur tous les autres de son formulaire euchologique, indépendant de la variété des circonstances[1].

On doit voir maintenant pourquoi dans l'une des pages précédentes[2], en faisant ressortir le privilège unique d'invariabilité du *Qui pridie*, je n'ai pas tenu compte du *Sanctus;* c'est d'abord parce que le *Sanctus* est un chant distinct de l'Anaphore, qu'à ce titre, il ne pouvait être équiparé d'aucune manière aux péricopes de l'Anaphore, et qu'au surplus son invariabilité n'est que relative. Le *Sanctus* ne doit pas être séparé de son cadre, et dès lors, si l'on voulait par hasard le traiter comme une péricope de l'Anaphore, on voit qu'il serait variable comme toutes les autres, sauf l'exceptionnel *Qui pridie.*

Ce que nous étions convenus d'appeler le protocole final de la Préface appartient en réalité beaucoup plus au *Sanctus* qu'à la Préface. Ce sont les moyens d'adaptation divers qui lui servent à dissimuler son individualité, tantôt d'une façon, tantôt d'une autre, suivant que l'une ou l'autre lui permet de se glisser insensiblement dans la Préface, en y causant le moins d'interruption possible. Le *Sanctus* n'en est pas moins, avec tout son cortège, une enclave dans l'Anaphore, j'allais dire un état dans l'état. Le *Sanctus* et le *Qui pridie*, chacun dans leur ordre, sont deux centres. L'immobilité de la teneur du *Sanctus* vis-à-vis des protocoles de rechange qui lui servent à fusionner ses frontières au milieu du territoire dans lequel il vient s'enclaver,

[1] Sur ces différences entre les liturgies latines et orientales, dans la teneur des préparations au *Sanctus* et du *Sanctus* lui-même, voir *Te Deum ou Illatio?*

[2] Cf. ci-dessus, page 53.

cette invariabilité du *Sanctus*, dis-je, est, vis-à-vis de ses protocoles variables, dans un rapport semblable à celui de l'invariabilité du *Qui pridie* vis-à-vis des portions mobiles de l'Anaphore. Celles-ci se transforment autour du *Qui pridie* suivant les circonstances et les coïncidences liturgiques auxquelles pourvoient ces modifications, mais le *Qui pridie* demeure invariable. Il en va de même, par contre-coup, des protocoles du *Sanctus*, mais le *Sanctus* lui-même ne change pas. Le *Sanctus* est au cœur du concert angélique, comme le *Qui pridie quam pateretur* est au cœur, au Saint des Saints, de l'Anaphore. Le *Sanctus* est encore, si l'on veut, le centre de l'Eucharistie des anges et du peuple fidèle, comme le *Qui pridie quam pateretur* est le centre de l'Eucharistie sacerdotale.

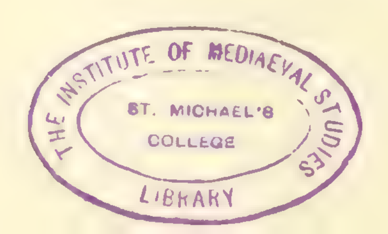
c) Contribution que fournit à la question théologique de l'Épiclèse la coordination universelle du « Sanctus », non pas à l'Epiclèse, mais à la péricope eucharistique relatant les paroles de l'Institution de l'Eucharistie.

Et ici comment ne pas remarquer le siège que l'Anaphore assigne traditionnellement, en Orient comme en Occident, à ce chant populaire du cantique Angélique? Ce n'est pas avant l'Épiclèse, ni, moins encore, après. C'est avant le *Qui pridie quam pateretur*, c'est-à-dire au moment même où le prêtre se préparant à entrer dans le Saint des Saints de l'Anaphore, ce sont les paroles mêmes du Souverain Prêtre qui vont accomplir l'Eucharistie par excellence : *voce tua sola commuta quæ sunt proposita*, nous disait tout à l'heure la Liturgie de S. Grégoire de Nazianze.

Il fallait noter en passant le nouveau relief et l'importance décisive que donnent au *Qui pridie quam pateretur*, l'exceptionnelle solennité qui l'entoure, de même que nous avions déjà noté ci-dessus, au même titre, le privilège exceptionnel d'invariabilité qui consacre la formule elle-même. Cette double indication se vérifie, d'ailleurs, par surcroît, on se le rappelle, soit dans certains textes d'Épiclèses où s'accuse on ne peut plus formellement l'accomplissement antérieur du mystère, soit dans le titre significatif, *Post Secreta*, *Post mysterium*, que portent ces textes dans la liturgie gallicane, soit même dans le seul fait que le *Qui pridie quam pateretur* est pris comme point de repère, est mis exceptionnellement en évidence, fournit en quelque sorte le propre titre, *Post pridie*, de l'Épiclèse mozarabe.

On ne voit vraiment pas comment il était possible de signifier plus clairement que le nœud de l'Action eucharistique est bien, originellement, dans le *Qui pridie quam pateretur*, et non pas, comme on se l'est imaginé plus tard en Orient, dans l'Épiclèse.

Un mot encore, puisque l'occasion s'en présente, pour donner plus de vigueur à cet argument. Se rend-on bien compte du motif qui fait intervenir ici le chant du *Sanctus?* Je dis : intervenir, en d'autres termes, en interrompant décidément l'Eucharistie sacerdotale ; et qui le fait intervenir *ici*, c'est-à dire non pas simultanément à cette



Eucharistie, parallèlement au *Vere dignum et justum est*, ni postérieurement, quand le prêtre ayant achevé, le peuple aurait pu, si à propos, prendre la parole à son tour, mais au beau milieu du développement eucharistique, et cela non pas entre le *Qui pridie quam pateretur* et l'Épiclèse, dont rien de pareil ne vient signaler extérieurement nulle part l'importance prétendue, mais délibérément avant le *Qui pridie quam pateretur*, et cela, notons-le bien encore, non pas seulement dans la liturgie romaine, mais dans toutes les liturgies latines, mais partout, sans excepter aucune des Anaphores orientales, si ce n'est celles dont je vais parler tout à l'heure, et qui, demeurées stratifiées dans un état d'archaïsme tel que le *Sanctus* n'y a même pas pénétré, ne peuvent naturellement pas être objectées dans l'espèce.

D'où cette inévitable conclusion qu'on se donne bien inutilement la peine de mettre en conflit l'Orient et l'Occident, si c'est ainsi, partout, en Orient comme en Occident, que le *Qui pridie quam pateretur* (ou son équivalent oriental : *in qua nocte tradebatur*) attire donc à soi tous les privilèges et tout l'éclat de l'Action de grâces sacerdotale. Et en vérité, non seulement il en est ainsi, mais il faut bien remarquer que, loin d'entrer en participation de ce privilège, l'Épiclèse y échapperait précisément dans la mesure où l'individualité qu'on lui confère — gratuitement — la détache et l'isole de cette Action de grâces.

Quelle que soit, en effet, la rigueur avec laquelle on lui attribue l'efficacité consécratoire, que ce soit à l'exclusion des paroles du Seigneur, ou même concurremment avec elles, de toute manière ce sera le dualisme; et, nécessairement alors le *Sanctus* restant du côté de l'Action de grâces, l'Épiclèse émancipée n'y participe plus.

Or, il sera péremptoirement démontré dans la 2e partie : 1° que partout, à l'origine, l'invocation au Saint-Esprit est tellement dépendante de l'Eucharistie, qu'il lui est impossible de subsister par elle-même et pour elle-même;

attendu 2° qu'on ne l'y trouve encore nulle part entourée des interpolations qui, postérieurement, l'ont mise en valeur propre;

3° que, même à partir de ce moment, elle n'est réellement pas traitée comme distincte de l'Anaphore;

4° pas plus d'ailleurs que celle-ci n'est considérée comme étant close et conclue dès que survient l'invocation, puisqu'il faut attendre l'achèvement de la prière de communion consécutive à celle-ci, pour rencontrer la Doxologie finale de l'Eucharistie;

d'où il suit 5° que l'Épiclèse n'aurait même pas retenu l'attention plus que toute autre partie de l'Anaphore, si tardivement, des théologiens orientaux interprétant contre la tradition même de leurs Églises, certains textes d'apparence peut-être difficile, ne s'étaient avisés de lui attribuer une efficacité propre, indispensable, et jusqu'à l'action principale dans le Saint Sacrifice.

Et alors, je le demande, si l'on veut qu'il y ait dualisme, et si les paroles du Seigneur sont entourées de tant de mystère et du concert réuni des anges et des hommes, d'une part, tandis qu'au contraire l'Épiclèse, malgré la portée nouvelle qu'on lui donne, demeure dans une condition plutôt obscure, d'autre part, pourquoi ne pas

voir, là seulement où il est, où tout le signale, bref au *Qui pridie*, le centre de l'Action?

L'interruption de l'Anaphore et l'appel fait aux chœurs des Anges et à leur cantique, c'est pour lui, c'est pour l'aborder plus religieusement, c'est pour adorer sans retard le mystère dans lequel on va entrer. Le privilège exceptionnel d'invariabilité dont il jouit, quand tout se modifie, se paraphrase, se diversifie, soit avant, soit après, c'est pour lui, c'est pour témoigner du souverain respect imposé par l'auguste fonction sacramentelle qu'il remplit L'ensemble de protestations et d'invocations au Saint-Esprit qui vient ensuite, c'est à lui qu'il fait cortège, c'est de lui qu'il se réclame, c'est de sa dignité qu'il tient la sienne, c'est à lui qu'est ordonné son texte, c'est de lui qu'il tire son nom.

Revenons au point où nous a laissés cette explication complémentaire de l'importance sacramentelle du *Qui pridie*. Non pas que la digression soit étrangère au sujet, puisqu'ayant à bien marquer le caractère adventice du *Sanctus*, il était impossible de ne pas remarquer l'interruption qu'il cause dans l'Anaphore par son insertion, par conséquent le motif de cette insertion, par conséquent enfin le surcroît de gravité que donne au *Qui pridie* l'intervention d'un pareil élément dans toutes les liturgies, et, dans toutes, antérieurement à ce *Qui pridie*. Mais enfin le *Qui pridie* ne nous intéresse plus qu'à son occasion C'est maintenant du *Sanctus* et de son entourage qu'il s'agit, et voilà qui, désormais, est bien entendu. Pour très habilement qu'ait été généralement pratiquée l'introduction du *Sanctus* dans l'Anaphore, d'un côté grâce au raccord si naturel du *Vere Sanctus*, de l'autre par l'artifice varié des protocoles *Per quem majestatem tuam*..., *Et ideo cum Angelis et Archangelis*..., *Cui merito omnes Angeli*..., *Quapropter profusis gaudiis*..., etc. [1], suivant que le texte s'accommoderait plus ou moins bien de l'un ou de l'autre, il n'en demeure pas moins très évident, une fois qu'on est averti d'y prendre garde, que le mouvement d'idées du Mémorial eucharistique est momentanément suspendu par le concert angélique et nous savons pourquoi.

[1] Voir, dans *Te Deum ou Illatio?*, pages 440 à 487, l'inventaire de tous ces protocoles, et, pages 76 à 103, la réduction en groupements similaires, des éléments diversement combinés qui les composent. En même temps que l'indépendance protocolaire de ces diverses formules, rien n'est plus frappant, on le verra dans ce relevé statistique, que leur synonymie parfaite au milieu d'une multiplicité de combinaisons, inconnue des liturgies grecques, il est vrai, mais dont la pratique, posée en principe dans la liturgie romaine, est d'autant plus poussée à bout dans les autres liturgies latines, que celles-ci représentent avec plus de pureté le type gallican, réputé d'origine grecque.

§ 2.

LA CONTINUITÉ DE L'ANAPHORE AMBROSIENNE ARCHAÏQUE.

Relisons maintenant parallèlement les deux textes qui nous ont engagés dans toutes ces considérations.

Post Sanctus du Samedi-Saint.	*Préface* du Jeudi-Saint.
1. 2. 3. Vere sanctus. vere benedictus Dominus 4. noster Jhesus Christus Filius tuus	Vere quia dignum et iustum est. æquum et salutare. Nos tibi semper hic. et ubique gratias agere Domine sancte Pater omnipotens æterne Deus per Christum Dominum nostrum.
5. *Qui cum Dominus esset maiestatis*	*Qui cum Deus esset in cœlis.*
6.	ad delenda hominum peccata
7. *descendit de cœlo.*	*descendit in terras*
8. formam servi qui primus perierat	Et qui humanum genus venerat liberare.
9. suscepit et sponte pati dignatus est.	tamquam obnoxius debitor. inlicito pretio
10.	Dominus a servo distrahitur.
11.	Et qui angelos iudicat. in hominis est iudicio constitutus.
12. *ut eum quem ipse fecerat*	*Ut hominem quem ipse fecerat*
13. *de morte liberaret.*	*de morte liberaret* [Et ideo cum Angelis, etc.]
14. Unde et hoc paschale sacrificium tibi offerimus. pro his quos ex aqua et Spiritu Sancto regenerare dignatus es dans eis remissionem omnium peccatorum. ut invenires eos in Christo Ihesu Domino nostro.	
15. Pro quibus tibi Domine supplices fundimus preces. ut nomina eorum pariterque famuli tui *Illius* Imperatoris scripta habeas in libro viventium per Christum Dominum nostrum.	
16. *Qui pridie quam pro nostra et omnium salute pateretur*, etc.	*Qui pridie quam pro nostra. et omnium salute pateretur*, etc.

Il est évident que ce ne sont là que deux formes d'une même tradition, d'un même thème christologique d'Anaphore. Le *qui cum Dominus esset maiestatis descendit de cœlo*, par où débute le *Post Sanctus* du Samedi-Saint, n'est ni plus ni moins que le *qui cum Deus esset in cœlis ad delenda peccata hominum descendit in terras*, par où débute à son tour la Préface du Jeudi-Saint, de même que l'incise finale de cette Préface *ut hominem quem ipse fecerat ipse liberaret* n'est autre que l'incise *ut eum quem ipse fecerat de morte liberaret* » du *Post Sanctus.*

Le Samedi-Saint nous conserve en outre la tradition de l'union directe de ce thème christologique commun avec le *Qui pridie quam pateretur*, en l'adaptant au mystère pascal au moyen de deux clausules supplémentaires « 14 et 15 », union dont nous avertissaient déjà le *Post Sanctus* de la *Missa dominicalis* gallicane, et le *Post Sanctus*

mozarabe de Noel, tous deux précisément analogues à celui du Samedi-Saint milanais. En nous conservant de son côté le même thème, le Jeudi-Saint nous conserve la tradition de sa fonction primitive d'Anaphore, tandis que le Samedi-Saint réserve cette fonction à l'embolisme pascal, qu'il lui surajoute, en profitant de l'occasion pour insérer le *Sanctus* entre les deux portions. Ce qu'il y a de plus curieux dans tous ces petits archaïsmes entremêlés, de part et d'autre, d'éléments interpolés à diverses époques, c'est que les deux traditions du Samedi-Saint et du Jeudi-Saint se complètent, s'éclairent et se rectifient l'une par l'autre. Mais au total, on est forcé de convenir, tout compte fait, que c'est le Jeudi-Saint qui a l'avantage. Et de fait, on devrait même, a priori, s'y attendre.

Quand il s'agit surtout de Mémorial eucharistique, n'est-ce pas l'anniversaire même de l'institution de ce Mémorial, le Jeudi-Saint, qu'on devrait croire le premier en possession, le plus sévèrement maintenu dans son état primitif? Mais enfin rien n'est plus aisé que la vérification de cette induction première. Une fois avertis par le *Post Sanctus* du Samedi-Saint, qu'entre les lignes 5 et 16 il n'y a place ni pour le *Sanctus* et son protocole initial (*Et ideo*), ni pour le *Te igitur*, le *Memento*, le *Communicantes*, l'*Hanc igitur*, le *Quam oblationem*, une fois avertis, dis-je, de ces incompatibilités, qui maintenant d'ailleurs, sautent aux yeux, il suffit d'élaguer tout cela du Canon du Jeudi-Saint pour dégager du même coup l'Anaphore dans toute sa pureté. Et alors, c'est le Canon du Samedi-Saint que nous rectifions à son tour, non sans avoir auparavant constaté l'avantage qu'a maintenant sur lui la pureté du texte du Jeudi-Saint. Ici, du *Vere dignum* à la Consécration, c'est une succession d'énumérations ininterrompues, toutes dans le même mouvement d'enchaînement grammatical : *Qui cum Deus esset in cælis... Qui humanum genus venerat liberare... Qui angelos judicat... Qui pridie quam pro nostra...* Au lieu de cela, le Canon du Samedi-Saint présente à chaque pas des accidents qui viennent troubler cette succession traditionnelle : *Qui abstulit peccata mundi... Qui mortem nostram...* [*Unde profusis gaudiis*..] [*Sanctus...*] [*Vere Sanctus...*] *Qui cum Dominus esset...* [*Unde et hoc paschale sacramentum...*] *Pro quibus tibi Domine...*] *Qui pridie quam pro nostra...*

Un parallèle rendra la succession plus sensible, ainsi que l'interruption de la série :

Canon du Samedi-Saint.	Canon du Jeudi-Saint.
Qui abstulit peccata mundi…	
Qui mortem nostram…	
[Unde profusis gaudiis…]	
[Sanctus…]	
[Vere Sanctus…]	
Qui cum Dominus esset…	Qui cum Deus esset…
	Qui humanum genus…
	Qui angelos judicat…
[Unde et hoc paschale…]	
[Pro quibus tibi…]	
Qui pridie quam pro nostra.	Qui pridie quam pro nostra…

En résumé, voici l'Anaphore totale à laquelle nous aboutissons, en réunissant toutes les données que nous fournit l'ensemble des archaïsmes ambrosiens :

Dominus vobiscum. Et cum spiritu tuo.

Sursum corda. Habemus ad Dominum.

Gratias agamus Domino Deo nostro. Dignum et iustum est.

Vere quia dignum et iustum est. æquum et salutare. Nos tibi semper hic. et ubique gratias agere Domine sancte Pater omnipotens æterne Deus per Christum Dominum nostrum. Qui cum Deus esset in cælis. ad delenda hominum peccata descendit in terras. Et qui humanum genus venerat liberare. tamquam obnoxius debitor. inlicito pretio Dominus a servo distrahitur. Et qui angelos iudicat. in hominis est iudicio constitutus. Ut hominem quem ipse fecerat. de morte liberaret. Qui pridie quam pro nostra et omnium salute pateretur. accipiens panem. elevavit oculos ad cælos. ad te Deum Patrem suum omnipotentem. Tibi gratias agens. Benedixit. fregit. deditque discipulis suis dicens ad eos. Accipite et manducate ex hoc omnes. Hoc est enim corpus meum. Simili modo postquam cænatum est. accipiens calicem. elevavit oculos ad cælos ad Deum Patrem omnipotentem. Item tibi gratias agens. benedixit tradidit discipulis suis dicens ad eos. Accipite et bibite ex eo omnes. Hic est enim calix sanguinis mei novi et æterni testamenti. mysterium fidei qui pro vobis et pro multis effundetur in remissionem peccatorum. Mandans quoque et dicens ad eos. Hæc quotiescumque feceritis in meam commemorationem facietis. mortem meam prædicabitis. resurrectionem meam annuntiabitis. adventum meum sperabitis. donec iterum de cælis veniam ad vos. Hæc facimus hæc celebramus tua Domine præcepta servantes. et ad communionem inviolabilem. hoc ipsum quod corpus Domini sumimus. mortem dominicam nuntiamus. Tuum vero est omnipotens Pater mittere nunc nobis unigenitum Filium tuum. quem non quærentibus sponte misisti. Qui cum sis ipse inmensus et inæstimabilis. Deum quoque ex te inmensum et inæstimabilem genuisti. Ut cuius passione redemptionem humani generis tribuisti. eius nunc corpus tribuas ad salutem. per eundem Christum Dominum nostrum. Per quem hæc omnia Domine semper bona creas. Sanctificas. vivificas. Benedicis. et nobis famulis tuis largiter præstas. ad augmentum fidei. et remissionem omnium peccatorum nostrorum. Et est tibi Deo Patri omnipotenti ex ipso. et per ipsum. et in ipso. omnis honor. virtus. laus. gloria. imperium. perpetuitas. et potestas per infinita sæcula sæculorum. Amen.

Il n'est pas nécessaire, je pense, de justifier l'absence dans cette Anaphore, de ce que nous sommes convenus d'appeler la partie théologique du thème ou plutôt de l'un des thèmes primitifs. Qu'on veuille bien se reporter à la citation faite plus haut[1] de considérations publiées ailleurs à propos d'un sujet voisin de celui qui nous occupe. On y trouvera, données par anticipation, diverses façons d'expliquer cette forme eucharistique restreinte au seul Mémorial christologique. Toutefois je modifierais volontiers aujourd'hui ces explications dans ce que l'une d'elles peut présenter de trop absolu. Tout en reconnaissant en effet un double courant eucharistique traditionnel, celui du Mémorial juif et celui du Mémorial chrétien, je donne à entendre que celui

[1] Ci-dessus, page 26.

des Apôtres, le Mémorial chrétien, se soudait à celui des Juifs, comme la célébration de la nouvelle Pâque avait succédé, dans le Cénacle, à l'ancienne. Jusqu'ici rien d'excessif, à condition de restreindre ce type d'Anaphore à certaines circonstances, telles que l'administration de Baptême, la célébration de la Pâque surtout. Mais ajouter que l'Eucharistie seulement christologique ne serait, dès lors, qu'une réduction du thème premier, réduction dans laquelle on se serait, avec le temps, dégagé du thème eucharistique de l'ancienne Pâque, pour s'en tenir uniquement à la nouvelle; considérer, je le répète, l'Anaphore christologique comme une réduction de l'Anaphore complète à l'un de ses membres, le second ; considérer par conséquent l'union de ces deux parties comme ayant été, nécessairement, en fait, le point de départ unique de toutes les eucharisties postérieures, n'était-ce pas supposer gratuitement les Apôtres plus esclaves des formes, des traditions et des formules de l'ancien culte, que n'autorisent à le penser les répudiations de plus en plus radicales par lesquelles ils en manifestaient progressivement la déchéance?

Certes à l'imitation de la Pâque du Cénacle, on dut conserver le plus possible le souvenir de la double Eucharistie qu'on y avait célébrée. Mais n'est-il pas vraisemblable aussi qu'on dut également, dès l'origine, se borner à l'expression chrétienne, exclusivement, de l'Eucharistie, tout aussi souvent, sinon plus, que l'on y joignait le Mémorial euchologique de la Pâque juive. Le temps dont on disposait à la fin des synaxes apostoliques et les diverses circonstances auxquelles on donnait une consécration par la célébration de l'Eucharistie, pouvaient s'y prêter plus ou moins. En particulier n'est-il pas croyable que l'anniversaire du Jeudi-Saint dut paraitre tellement réservé au souvenir de la Passion qu'il n'y eût plus ce jour là, *καθ' ἐξοχήν*, qu'un mémorial christologique?

L'anniversaire de la Résurrection n'était-il pas tout proche, qui s'accommoderait mieux de la réunion du double Mémorial dans une seule Eucharistie, telle que le VIII[e] livre des Constitutions Apostoliques nous en a conservé le type?

Il faudrait donc atténuer dans ce sens ce que la première expression de la pensée, sous ce rapport, a peut-être eu de trop exclusif ou de trop absolu.

C'est là du reste une question presque indifférente au but que nous poursuivons ici. Que notre thème christologique ait ou n'ait pas été toujours précédé soit du Mémorial juif, soit du thème théologique ou de tout autre, il est certain que, pour sa part, il fait essentiellement partie de toutes les combinaisons. Une fois établie la continuité organique de toutes les parties de l'Anaphore à l'origine, peu nous importe que ces diverses parties de l'organisme soient toutes et toujours constituées des mêmes éléments, ou bien échangées pour d'autres, dès lors que les parties essentielles demeurent intactes, et dès lors aussi que les péricopes de rechange, sur les autres points, sont suffisamment, bien qu'artificiellement, maintenues en continuité, dans leurs rapports mutuels et avec ces parties essentielles.

II.

Système de propositions relatives auquel appartient le « Qui pridie ».

a)

Expressions christologiques ordonnées en série dont le « Qui pridie quam pateretur » n'est qu'un membre relié aux autres par une chaîne commune de « qui » relatifs.

C'est précisément ce qu'il y a de remarquable dans toutes les liturgies. Le thème christologique y survit, partout et toujours, à toutes les substitutions, même à ces substitutions de circonstances qui n'ont plus absolument rien à voir avec les grands thèmes traditionnels, ainsi qu'il arrive si souvent dans les liturgies latines. Et non seulement il s'y maintient, mais il s'y développe, et surtout, (même alors qu'il se réduit), il n'est pas rare qu'il conserve, quels que soient ce développement ou cette réduction, jusqu'au même procédé d'interpellations emphatiques, accumulant et rapportant constamment au sujet principal par une série de pronoms « *qui* » relatifs, tous les membres de la narration eucharistique. Ou bien si cette énumération lyrique ne s'établit pas au moyen des pronoms relatifs, une série semblable se présentera sous forme d'apostrophes redoublées, multipliées, pressantes, comme les acclamations du *Te Deum.* D'une façon ou d'une autre la continuité s'établit et parfois se retrouve constante en dépit d'interminables interpolations qui la feraient perdre de vue. C'est même un critérium empirique très simple et très sûr pour discerner les portions interpolées de la plupart des Anaphores orientales, que cette continuité de procédé grammatical se révélant tout à coup au détour d'un texte adventice qui vient momentanément d'en interrompre le cours.

Le *Qui pridie* se retrouve ainsi dans son véritable cadre, à peu près comme un article du *Credo* dans la série des autres articles, puisque l'Anaphore n'est autre chose au fond, je l'ai dit ailleurs[1], qu'un *Symbolum fidei*, lyrique, eucharistique. Au lieu de cela qu'on prenne garde à ce qui semble être aujourd'hui la raison d'être grammaticale de ce *qui* du *Qui pridie.* Dans le Canon romain, c'est le *dilectissimi Filii tui Domini Jesu Christi* final du *Quam oblationem.* Dans les *Post Sanctus* mozarabes, ce sera de même parfois à divers cas de la déclinaison latine, un *Dominus ac Redemptor æternus*, de pur raccord le plus souvent, plutôt qu'exigé par ce contexte. Mais, pour nous en tenir au Canon romain, n'est-il pas évident qu'en dépit de ce point de soudure matériel, les textes associés ne le sont qu'artificiellement et que la pente de l'un à l'autre est trop brusque? On passe en réalité sans transition du

[1] Cf. *Te Deum* ou *Illatio?* page 324.

mouvement d'invocation continue qui vient aboutir à la prière d'Épiclèse : *ut nobis corpus et sanguis fiat dilectissimi Filii tui Domini nostri Jesu Christi*, au mouvement historique circonstancié du *Qui pridie quam pateretur*, mouvement d'une orientation logique différente et que rien ne prépare plus.

Combien n'est pas plus naturelle au contraire l'arrivée de ce *Qui pridie* dans le cortège et le mouvement continu d'histoire christologique du Canon primitif? Le *Qui pridie* n'est plus dès lors qu'un anneau de cette chaine dont un autre anneau nous est conservé dans les *Post Sanctus* de tradition commune étudiés plus haut, et dont la Préface ambrosienne du Jeudi-Saint vient de nous restituer tout un chainon.

B)

TRADITION DE CES PROCÉDÉS ÉGALEMENT CONSERVÉE DANS L'EUCHOLOGIE ROMAINE. EXEMPLES DE DÉMEMBREMENTS.

Peut-être en pourrait-on dégager quelques autres encore des termes mêmes de certaines Préfaces romaines, soit qu'on considère la partie de leur texte à laquelle je fais allusion, comme autant de pierres détachées successivement d'un texte primitivement unique et total, mais réparti postérieurement entre plusieurs Préfaces propres, soit qu'on préfère n'y voir que l'influence du procédé primitif sur des compositions ultérieures. Mais, d'une façon ou d'une autre, on est ramené toujours au commun point de départ, où le *Qui pridie quam pateretur* est en corrélation grammaticale et historique avec un certain nombre d'articulations christologiques, et non pas en dépendance de la formule à laquelle nous le trouvons aujourd'hui soudé, par le simple raccord, je le répète, du nom de Notre-Seigneur amené plus ou moins ingénieusement au point de jonction.

Ce n'est certainement pas par hasard, ni même arbitrairement, qu'en réunissant toutes ces épaves ou toutes ces imitations, on arriverait à reconstituer des séries comme celle-ci :

Vere dignum et justum est, æquum et salutare nos tibi semper et ubique gratias agere, Domine Sancte, Pater omnipotens, Æterne Deus, per Christum Dominum nostrum.

per quem salus mundi per quem vita hominum per quem resurrectio mortuorum	*Préface du Canon romain du Missel de Stowe.* — VERE SANCTUS *de la Bénédiction des Palmes dans le Sacramentaire des Abruzzes* (Vatic. 4770) — Préface d'une messe *pro defunctis* dans les Sacramentaires gélasien et grégorien (voir ci-dessus, p. 39 et 40.)
qui venit de cælis ut conversaretur in terris, homo factus ut delicta carnis deleret, hostia factus est ut per passionem suam vitam æternam credentibus daret.	POST SANCTUS *du Missel de Stowe.* — POST SANCTUS *de Noel au Missel Mozarabe et au Missale Gothicum* (v. ci-dess. p. 33 et 34.)

Ipse enim verus est Agnus qui abstulit peccata mundi

Qui mortem nostram moriendo destruxit et vitam resurgendo reparavit (*Préface romaine de Pâques*).

Qui post resurrectionem suam omnibus discipulis suis manifestus apparuit, et ipsis cernentibus est elevatus in cœlum ut nos divinitatis suæ tribueret esse participes (*Préface romaine de l'Ascension*);

Qui ascendens super omnes cœlos sedensque ad dexteram tuam, promissum Spiritum sanctum in filios adoptionis effudit (*Préface romaine de la Pentecôte*);

Qui pridie quam pateretur... etc.

Je ne reviens pas sur les textes milanais du Jeudi-Saint et de la nuit de Pâques. Sans être aussi circonstanciée, la série qu'ils nous offrent appartient au même procédé, révèle, si je puis ainsi dire, un engrenage analogue d'articulations, dans lequel apparaît toujours le *Qui pridie quam pateretur.*

Rien n'est plus ordinaire d'ailleurs que des textes de Préfaces se présentent dans les anciens Sacramentaires, à la fois en bloc, comme dans cette reconstitution fictive, et démembrés pour constituer autant de Préfaces qu'on a pratiqué de démembrements, comme dans les Préfaces christologiques que nous venons de rassembler. Voici par exemple, la première Préface des Messes quotidiennes : *Incipiunt orat. Cotidianis diebus ad missas* du Sacramentaire d'Angoulême (Bibl. Nat. de Paris, Ms. latin 816, de la fin du VIIIe siècle) :

VD. qui nos castigando sanas et refovendo erudis dum [ma] vis salvos esse correptos quam perire neglectos; qui famulos tuos ideo corporaliter verberas ut mente proficiant, patentur ostendens quod sit pietatis tuae praeclara salvatio, dum praestas ut operetur nobis etiam infirmitas medicinam; Qui fragilitatem nostram non solum misericorditer donis temporalibus ut nos ad aeterna provehas sed etiam ipsis adversitatibus saeculi benignus erudis ut a coelestia regna perducas.

Eh bien, chacun des membres de cette Préface devient, à son tour, à lui seul toute une Préface, en sorte qu'en réunissant ces trois tronçons on la reconstitue tout entière, absolument comme je viens d'imaginer de reconstituer dans son intégralité le texte christologique d'où pourraient avoir été détachées, chacune pour la circonstance à laquelle elles correspondaient, les Préfaces partielles de cette christologie. Voici d'abord le premier membre, dans la IXe des Messes du Sacramentaire léonien comprises sous le titre, assez voisin de celui du Sacramentaire d'Angoulême : *Inc. orationes et preces diurnae :*

Vere dignum. Qui nos castigando sanas et refovendo benignus erudis, dum mavis salvos esse correptos quam perire neglectos (*alias* dejectos).

C'est la même péricope que plusieurs manuscrits grégoriens attribuent soit au XIIe soit au XIIIe Dimanche après la Pentecôte. (Cf. MURATORI, *Lit. Rom. vetus*, II, 330; — GERBERT, *Mon. vet. lit. Alem.* p. 164; — MENARD, col. 176). La deuxième péricope s'adapte à la 16e messe de la 29e série du Sacramentaire léonien, sous la rubrique *Post infirmitatem :*

Vere dignum. Qui famulos tuos ideo corporaliter verberas, ut mente proficiant potenter

ostendens quam sit pietatis tuae praeclara salvatio dum praestas ut operetur nobis etiam infirmitas ipsa medicinam (*aliàs* salutem.)

C'est également à une messe *pro infirmis* qu'est attribué ce deuxième tronçon dans les deux sacramentaires grégoriens publiés par Muratori (l. c. col. 290, 350). On la trouve aussi parfois — ce qui revient au même, — dans la *Missa Sci Sigismundi, regis quæ pro febribus cantare debet* (Sacram. d'Angoulême, messe CCCXXV, f° 215). Le Sacramentaire de Gellone l'utilise autrement. C'est sous le titre, *Orat. de Letania vel quacumque tribulatione* qu'il lui fait une place voisine de celle qu'il réserve à la troisième et dernière péricope dans la messe suivante (*item alia missa*).

C'est également sous le titre, *in Litaniis pro quacumque tribulatione* (col. 289), ou de *Missa pro quacumque tribulatione* (col. 354), que les deux manuscrits grégoriens de Muratori nous donnent, isolée du texte total et de ses parties, cette troisième et dernière péricope :

Vere dignum. qui fragilitatem nostram non solum misericorditer donis temporalibus consolaris, ut nos ad aeterna provehas sed etiam ipsis adversitatibus saeculi benignus erudis ut ad caelestia regna perducas.

Quant au Sacramentaire d'Angoulême, qui n'a pas moins de dix messes sous l'inscription *Or. de Lætania vel de quacumque tribulatione*, c'est le texte complet : *Qui nos castigando... Qui famulos tuos ideo... Qui fragilitatem nostram* qu'il donne à la première de ces messes (f° 162), plus fidèle à l'intégrité, cette fois, que dans sa messe de S. Sigismond.

On pourrait aisément multiplier les exemples de ces démembrements. Mais pour autoriser l'hypothèse de fragmentation christologique que je viens de suggérer, l'existence d'un seul cas analogue suffit pour le moment. Dans un autre travail j'ai l'occasion d'en citer un plus grand nombre. On les y trouvera réunies à des combinaisons d'un autre genre, assez familières au Sacramentaire Léonien.

Il n'est pas rare que ces combinaisons présentent un enchevêtrement de membres disjoints provenant de diverses Préfaces et se dégradant diversement de proche en proche.

Le tableau ci-contre nous montre, par exemple, une Préface (col. 1) dont le démembrement fournit dans sa première péricope toute la matière de la Préface de la seconde colonne, tandis que sa péricope finale conclut la Préface de la troisième colonne, dont la première péricope commence à son tour deux autres Préfaces inégalement ses tributaires en cela, mais indépendantes entre elles et d'elle-même pour leur finale.

Cette petite digression m'a paru nécessaire pour écarter le reproche d'invraisemblance qu'on pourrait être à priori tenté d'opposer à l'opération dont j'imagine la possibilité. J'aurais pu tout aussi bien, d'ailleurs, parler d'imitation Je ne tiens pas au mot, pas plus qu'à la chose. L'imitation ne témoignerait pas moins en faveur de notre tradition que le démembrement. C'est tout ce qui nous importe. Nous fermons la parenthèse et nous continuons notre examen.

Sacramentaire léonien XVI Mense junio XIV item alia. Ed. Feltoe, p. 42) (Cf. Muratori, Lit. R. V. I, 337)	Sacramentaire léonien XV Mense junio In Nat. Apostolorum Petri et Pauli. (Ed. Feltoe, p. 36) Cf. Muratori, ib. I, 330.)	Sacramentaire léonien Mense junio XVI XIX Item alia. Ed. Feltoe, p. 45) (Cf. Muratori, ib. I, 340.	Sacramentaire léonien Mense junio, XVI. IX Item alia. Ed. Feltoe, p. 40) (Cf. Muratori, ib. I, 335)	Sacramentaire gélasien II, XVI. In Nat. Philippi et Jacobi Apostolorum. (Tommasi, opp. VI, 134.)
Vere dignum	Vere dignum	Vere dignum	Vere dignum	Vere dignum
qui secundum promissionis tuae	qui secundum promissionis tuae			
inviolabile constitutum	ineffabile constitutum			
apostolicae confessioni	apostolicae confessionis			
superna dignatione largiaris	superna dispensatione largiris			
ut in veritatis tuae fundamine	ut in veritatis tuae fundamine			
solidatae	solidatae			
nulla mortiferae falsitatis	nulla mortiferae falsitatis			
jura praevaleant	jura praevaleant			
et quantalibet existat	et quantalibet exsistat			
errantium multitudo [filii	errantium multitudo			
illi tamen redemptionis tuae sint	illi sint redemptionis tuae filii			
et illis Ecclesia cuncta muneretur	et illis ecclesia tota numeretur			
qui ab electorum tuorum	qui ab electorum tuorum			
principali traditione non dissonant	principali traditione non dissonant			
		quia tui operis tuaeque Virtutis est	Quia tui est operis tuaeque Virtutis	quia tibi et operis tuaeque Virtutis
		ut beatorum Apostolorum	ut beatorum Apostolorum	et beatorum Apostolorum
		Petri et Pauli	Petri et Pauli	Jacobi et Philippi
		gloria confessio	gloriosa confessio	gloriosa confessio
		cujus annua vota celebramus		
		nec capiatur unquam falsis	nec capiamur unquam falsis	
		nec perturbetur adversis	nec perturbetur adversis	
		sed ut potius tui		
ipsaque sit sacri				
corporis ubique vera compago		corporis ubique devota compago		
quae et dispensante devota		te dispensante		
subsequitur		suscipiat		
quidquid sedes illa censuerit		quod sedes illa censuerit		
quam tenere voluisti		quam tenere voluisti		
totius Ecclesiae principatum.		totius Ecclesiae principatum.		
			sed caelestis eruditio sicut per eos	
			ab ipsa veritate suscepta	
			posterisque mandata est	
			ita iisdem suffragantibus	
			intemerita perduret.	
				usque in finem saeculi
				nobis capiat
				regni caelestis augmentum.

c)

MÊMES TRADITIONS DANS LES « POST SANCTUS » MOZARABES.

Parcourons le Missel Mozarabe. Nous y trouvons, particulièrement dans les *Post Sanctus*, mais parfois aussi dans le début de l'*Illatio*, des souvenirs incontestables du même procédé traditionnel, certaines formules même dont il n'est pas impossible que quelques-unes soient, elles aussi, des anneaux détachés de la chaine ou de la série primitive, originelle.

1. . . . per Jesum Christum Filium tuum Dominum nostrum. Quem Johannes fidelis amicus precessit nascendo : precessit in desertis heremi predicando : precessit baptizando (ILLATIO *du 1er Dim. de l'Avent*). LESLEY, p. 5.

2. Vere Sanctus et gloriosus Dominus noster Jesus Christus Filius tuus. Quem olim credimus incarnatum fuisse pro salute humani generis : et nunc expectamus ad judicium venturum in gloria claritatis cum omnibus sanctis : ipse Dominus ac redemptor æternus [qui pridie quam pateretur] (POST SANCTUS *du 1er Dim. de l'Avent*). ib., p. 5.

3. Domini nostri Jesu Christi adventum in mirabilibus prædicare : quem inter homines nasciturum cœlestis nuntius nunciavit... (ILLATIO *du IIe Dim. de l'Avent*). ib., p. 9.

4. Vere Sanctus : vere benedictus Dominus noster Jesus Christus Filius tuus. Qui cum in forma Dei esset : semetipsum exinanivit : formam accipiens servi : cum incarnatus in utero Virginis abscondens Divinitatem suam : suscepit infirmitatem nostram : ipse Dominus ac Redemptor eternus. [qui pridie] (POST SANCTUS *du IIe Dim. de l'Avent*). ib., p. 9.

5. Vere Sanctus : vere benedictus Dominus noster Jesus Christus filius tuus : qui non ex virili semine natus : sed ex Spiritu Sancto a Deo Patre conceptus, qui dedit mundo per Incarnationem adventus sui novum fidei lumen : reserans viam que obstrusa fuerat homini primo prothoplausto ipse Dominus ac Redemptor eternus. [qui pridie] (POST SANCTUS *du IIIe Dimanche de l'Avent*). ib., p. 12.

6. Vere Sanctus : vere benedictus qui venit in nomine Domini : Rex Israel. qui jam venit humilis : et adhuc venturus est in majestate terribilis. Qui jam venit ut judicaretur in mundo: et aduc venturus est ut judicet mundum. Qui jam venit ut redimeret a morte : quos ad vitam predestinavit : et adhuc venturus est : ut remuneret quos redemit : ipse Dominus ac Redemptor eternus. [qui pridie] (POST SANCTUS *du IVe Dimanche de l'Avent*). ib., p. 15.

7. ... per Jesum Christum filium tuum Dominum nostrum. Cujus incarnatio salus facta est mundi : et passio extitit redemptio hominis procreati... (ILLATIO *du Ve Dimanche*). ib., p. 17.

8. Vere Sanctus et gloriosus Dominus noster Jesus Christus filius tuus. Qui nos et prioris adventus sui gratia reparavit : et in secundo daturum se nobis regnum cum sanctis Angelis repromisit. ipse Dominus ac Redemptor eternus. [qui pridie] (POST SANCTUS *du Ve Dimanche de l'Avent*). ib., p. 17.

9. ... nos te Deum nostrum ac Dominum collaudare : qui pietatis tue magnitudinem a nostre humilitatis inopia distulisti : sed errorum nostrorum miseratus piacula : unigenitum tuum ob nostre infirmitatis redemptionem misisti.

Qui nobis vite eterne januam patefaceret : et omnes pravi seductoris a nostris mentibus dominatum excluderet : nosque sue opitulationis advocatione tibi Deo nostro per sancti operis exercicia reconciliaret. (ILLATIO *du VIe Dimanche de l'Avent*). ib., p. 19.

10. Vere Sanctus : vere benedictus Redemptor noster et Dominus Jesus Christus. Qui amarum passionis poculum ideo quasi verus medicus pregustavit : et ut admissam nostre salutis nobis copiam restauret : et nos ad hoc sumendum prior ipse summe provocaret : ipse Dominus ac Redemptor eternus. [qui pridie] (POST SANCTUS *de la fête de S. André*). ib., p. 28.

11. Vere Sanctus : vere benedictus Dominus noster Jesus Christus filius tuus : Ipse est qui castitatem contulit : virginitatis decus non abstulit matri. Qui et pro nobis ex eadem dignatus est nasci : et pro nostra adoptione non abhorruit suscipere mortem. Ipse Dominus ac Redemptor eternus. [qui pridie] (POST SANCTUS *de la fête de l'Annonciation, le 18 Décembre*). ib., p. 34.

12. Vere Sanctus : vere benedictus Dominus noster Jesus Christus qui est filius tuus natura non adoptione nec gratia : sed generatione. Qui in utraque natura unus filius creditur : et tertia in Trinitate persona tecum et cum Spiritu Sancto unus Deus creditur et adoratur : Christus Dominus ac Redemptor eternus. [qui pridie] (POST SANCTUS *de la fête de S. Thomas, Apôtre*). ib., p. 37.

13. Vere Sanctus : vere benedictus Dominus noster Jesus Christus filius tuus qui venit e celis : ut conversaretur in terris : caro factus est ut habitaret in nobis Christus Dominus ac Redemptor eternus. [qui pridie] (POST SANCTUS *de Noel. Cf. celui du Missel de Stowe et celui du « Missale Gothicum », ci-dessus pag. 31 et suiv.*) ib., p. 40.

14. ... per Jesum Christum filium tuum Dominum nostrum. Qui ante tempus natus ex te Deo Patre tecum pariter et cum Spiritu Sancto condidit tempora : dignatus est nasci et ipse sub tempore ex utero Virginis Marie... (ILLATIO *du Dimanche avant l'Epiphanie*). ib., p. 57.

15. Vere Sanctus : vere benedictus Dominus noster Jesus Christus filius tuus... qui sacrificandam novam legem Sacerdos Dei verus instituit : hostiam se tibi placitam et ipse obtulit : et a nobis jussit offerri : Christus Dominus ac Redemptor æternus. [qui pridie] (POST SANCTUS *du IIe Dimanche après l'Oct. de l'Epiphanie*). ib., p. 69.

16. ... per Jesum Christum Filium tuum Dominum nostrum. Qui homo factus quod homo deliquerat : amputavit. Et in deitate paterna indemutabilis mansit. Qui novissimus Adam effectus in spiritu vivificavit quos Adam primus mortificaverat damnatione peccati... (ILLATIO *du V Dimanche après l'Oct. de l'Epiphanie*). ib., p. 76.

17. Vere Sanctus : vere benedictus Dominus noster Jesus Christus. Unigenitus tuus primogenitus noster. Primogenitus in gratia : unigenitus in natura. Primogenitus quia nemo ante ipsum : unigenitus quia nemo post ipsum. Qui cum in forma Dei esset : non rapinam arbitratus est esse se equalem Deo : sed semetipsum exinanivit formam servi accipiens : perfectus in tuis : et verus in nostris. Ipse Dominus ac redemptor eternus. [Qui pridie] (POST SANCTUS *du Ve Dimanche ap. l'Oct. de l'Epiphanie*. ib., p. 77. *Le* POST SANCTUS *sert aussi pour la « Missa votiva singularis »*, p. 447).

18. Vere Sanctus : vere benedictus Dominus noster Jesus Christus filius tuus. Qui repudiata immundorum cogitatione libaminum : simplicem ritum nove sanctionis instituit : docuitque discipulos suos : inter hec sacrosancta solennia innocentiam puram vovere et Dee soli hostiam

audis offerre. Ipso Domino redemptorique nostro eterno. [qui pridie] (POST SANCTUS *du VIe Dimanche après l'Octave de l'Epiphanie*). ib., p. 79.

19. Vere Sanctus : vere benedictus Dominus noster Jesus Christus filius tuus. Qui traditus ac mortuus est pro peccatis nostris : et resurrexit propter justificationem nostram. Christus Dominus ac redemptor eternus. [qui pridie]. (POST SANCTUS *du Jeudi Saint*). ib., p. 164.

20. Vere Sanctus et verus Jesus filius Dei : qui ascendit patibulum crucis : ut omnes vires suas mors in sua perderet morte. Descendit ad inferos : ut hominem veteri errore deceptum : et regno peccati servientem victor abstraheret : serasque portarum potenti manu confringeret : et secuturis sue resurrectionis gloriam demonstraret. Ipse Dominus ac redemptor eternus. [qui pridie] (POST SANCTUS *du Samedi-Saint*). ib., p. 192.

21. Vere gloriosus : et admirabilis Dominus noster Jesus Christus filius tuus. Qui plasmatis sui previdens miseratus occasum : captivum hominem a destinata mortis sententia compassus exemit. Formam accipiens servi : contubernium carnis assumpsit : ne operis ratio suo moreretur auctori. Ipse quippe hominem dignatus induit : humiliatus erexit : traditus redemit : crucifixus absolvit. Innovavit resurgens : consecravit ascendens. Christus Dominus ac redemptor eternus. [Qui pridie]. (POST SANCTUS *de la feria VI post Pascha*). ib., p. 213.

22. ... per Jesum Christum filium tuum Dominum nostrum ... qui per infirmitatem carnis mori dignatus est et resurrexit per divinam Spiritus Sancti virtutem qui pluribus modis... qui octavo die... Vere sanctus : vere benedictus Dominus noster Jesus Christus filius tuus. Qui clausa ostia dum discipulos visitaret : introivit ut Deus : ut cum de veritate corporis sui dubitantibus peteret panem et manducaret : homo esset verus inventus. (ILLATIO *et* POST SANCTUS *du IIe Dim. après Pâques*). ib., p. 236-237.

23. ... per Jesum Christum Filium tuum Dominum nostrum : Regem sempiternum tecumque regnantem : qui tanta ac talia pro salute nostra dignatus est supportare. (*Suivent les détails de la Passion...*) Ipse Sacerdos dignatus est esse et hostia : per quem cuncti credentes vitam consequerentur eternam. (ILLATIO *du IIIe Dim. après Pâques*). ib., p. 239.

24. Vere Sanctus vere benedictus unigenitus tuus Dominus noster et medicus. Qui non solum egritudinem nostram : quam paradisi exules debebamus absolvit : verum etiam mortem primi parentis errore contractam : pro sua pietate miseratus divina potestate superavit. Dum nobis et formam morum vivendo prebuit : et remissionem peccatorum moriendo concessit. Christus Dominus ac redemptor eternus. [Qui pridie] (POST SANCTUS *du III Dim. après Pâques*). ib., p. 239.

25. Vere Sanctus, vere benedictus Dominus noster Jesus Christus filius tuus. Qui moriens seva averni claustra destruxit : et resurgens : januas nobis celestis regni aperuit. Ipse Dominus ac Redemptor eternus. [Qui pridie] POST SANCTUS *du IVe Dim. après Pâques*). ib., p. 242.

26. ... per Jesum Christum Filium tuum Dominum nostrum. Qui nobis ideo presentiam subtraxit nativitatis corpore : ut eum spiritaliter disceremus amare. Quique discipulis intra suarum mentium claustra tandiu presidere precepit : quousque supervenientis firmarentur presentia Spiritus Sancti. (ILLATIO *du Dimanche dans l'Octave de l'Ascension*). ib., p. 255.

27. Vere Sanctus et vere benedictus Dominus noster Jesus Christus Filius tuus. Qui Angelorum evectus ulnis : ascendit in celos : et nunc sedes ad dexteram Dei Patris. Ipse Dominus ac redemptor eternus. [qui pridie] (POST SANCTUS *du même Dimanche*). ib., p. 255.

28. Vere Sanctus : vere benedictus Dominus noster Jesus Christus Filius tuus. Qui solus est vita mortalium : et immortalitas redemptorum. Christus Dominus ac Redemptor eternus. [qui pridie] (POST SANCTUS *du IVe Dim. après la Pentecôte*). ib., p. 273.

29. Vere Sanctus : vere benedictus Dominus noster Jesus Christus Filius tuus. Qui divino Spiritu procreatus uteri virginalis viscera habitare dignabili abjectu voluit : et hoc caducum corpus induere : ut nos in terra peccatores servaret. Christus Dominus ac redemptor eternus. [Qui pridie] (POST SANCTUS *du VIe Dim. après la Pentecôte*). ib., p. 276.

30. ... qui humiliatus usque ad mortem : mortem autem crucis : pati pro nobis voluit : et tecum regnare non distulit : idem hostia et in eternum Sacerdos verus. Christus Dominus ac redemptor eternus. [qui pridie] (POST SANCTUS *du Dimanche avant le jeûne des Kalendes de Novembre*). ib., p. 281.

31. Vere Sanctus : et benedictus Dominus noster Jesus Christus Filius tuus. Qui se pro peccatis nostris crucifigendum impiorum manibus tradidit : qui proprias manus in Cruce pro nobis extulit. Qui principatum et adversas potestates per Crucis mysterium abdicavit : ac totius humani generis delicta in ipsa Cruce transfigens : tibi se immaculatam hostiam obtulit : et a nobis exiguis servis pro sui commemoratione indesinenter offerre precepit. Ipse Dominus ac redemptor eternus. [qui pridie]. (POST SANCTUS *de la Fête de l'Invention de la Sainte Croix*). ib., p. 324.

En voilà plus qu'il n'en faut pour témoigner de la forme sous laquelle la liturgie mozarabe représente la tradition d'Anaphore que nous cherchons à dégager. Il apparaît une fois de plus que c'est décidément une tradition, non seulement que le *Qui pridie quam pateretur* soit compris dans une série continue de faits christologiques, mais encore que ces faits soient reliés entre eux par un procédé grammatical uniforme, c'est-à-dire par une sorte de chaîne de pronoms *qui* relatifs.

Dans les textes précédents, c'est surtout aux *Post Sanctus* que nous avons affaire, et, pour tout dire, si je n'ai pas produit un plus grand nombre de témoignages empruntés aux multiples variétés de l'*Illatio*, c'est que les faits christologiques y sont généralement développés et noyés de telle façon que les anneaux de la chaine y sont trop distants de ceux réservés au *Post Sanctus*. Souvent même c'est à peine si l'on reconnaîtrait de part et d'autre l'identité du courant, d'un courant qui aurait cessé momentanément de couler à découvert. Toutefois il faut bien convenir aussi, qu'au moment où l'on composait ces textes, ni la tradition de l'économie à laquelle appartenait le *Qui pridie*, ni même celle de la continuité de la Préface et du *Post Sanctus* n'étaient encore entièrement perdues. St Isidore nous est garant de la deuxième assertion, nous l'avons vu. Quant à la première, je n'en voudrais pour preuve que le soin des liturgistes mozarabes, j'allais dire leur parti pris évident, de ressaisir la tradition christologique au moins dans le *Post Sanctus*. On dirait que, par scrupule de laisser le *Qui pridie* dans l'isolement où l'aurait exposé la liberté des compositions nouvelles ou personnelles, ils se seraient fait une loi soit de le rattacher à quelque épave de cette tradition qu'il restait seul à représenter, soit de lui ménager avec elle

quelque autre point d'attache où fut maintenue la substance des choses, à défaut de leur expression première.

Il n'est pas moins évident, et c'est une observation que tout le monde a dû faire, que, la plupart du temps, l'addition finale *Christus Dominus ac Redemptor æternus* est une pure superfétation, d'invention postérieure. Il est clair qu'en l'y plaçant à tort et à travers, on avait bien cessé de se rendre compte de l'enchainement naturel qui s'établissait bien mieux, sans cela, du contexte du *Post Sanctus* au *Qui pridie*.

On serait même tenté d'en dire partiellement autant du raccord initial avec le *Sanctus*. Ce *vere Sanctus, vere benedictus* intervenant constamment pour soutenir les faits christologiques qu'il introduit, produit un peu l'effet d'un intrus qui perpétue sa fausse position, sans peut-être que les liturgistes mozarabes s'en soient doutés, en continuant d'accuser les conséquences de l'interpolation de l'Anaphore par le *Sanctus*.

Ceci dit pour les messes mozarabes, la très faible proportion de *Post Sanctus* propres dont sont pourvues les messes gallicanes, et — circonstance qui augmente la signification du fait — la rédaction commune à toutes les liturgies latines de l'un de ces rares *Post Sanctus*, celui précisément qui nous a mis sur la voie de notre restitution, bref cette rédaction traditionnelle et l'extrême petit nombre des autres rédactions nous autorisent à conclure que l'on conservait encore, au moins matériellement, dans la liturgie gallicane aussi bien que dans la mozarabe, le souvenir de la continuité christologique entre la Préface et le *Qui pridie quam pateretur*. On l'y conservait d'autant plus facilement, sans doute, que l'une et l'autre liturgie s'était gardée plus soigneusement d'introduire les Diptyques et quelque interpolation que ce fût entre les diverses parties de cette eucharistie continue.

D)

AUTRE FORME CARACTÉRISTIQUE DANS L'EXPRESSION COMMUNE DES FINALITÉS CORRÉLATIVES A CHACUN DES ÉNONCÉS CHRISTOLOGIQUES DE LA SÉRIE.

J'allais oublier l'un des traits les plus caractéristiques peut-être de certaines rédactions, une particularité tout à la fois de forme et de fond, particularité des plus simples, mais qui semble bien représenter encore un procédé traditionnel. Voici la chose en deux mots. Les faits christologiques visés dans nos Anaphores ne sont pas seulement reliés entre eux par une chaîne de mêmes pronoms relatifs formant série; chacun d'eux, par un même procédé non moins constant, au lieu d'être énoncé purement et simplement, se prolonge dans l'indication d'une intention rédemptrice, grammaticalement régie par la conjonction *ut*. Pour menue que soit l'observation, je crois qu'elle a sa valeur persuasive. L'association des idées n'est pas tellement nécessaire ici qu'on ne puisse concevoir l'une sans l'autre, et l'on n'en finirait plutôt pas de supputer les chances qu'avaient au contraire nos diverses liturgies, même en demeurant dans les limites d'un thème christologique commun, de ne pas employer

en cela les mêmes procédés d'expression, de ne pas se rencontrer si parfaitement jusque dans ces menus détails de forme, si leur tradition n'avait pas été commune précisément jusque là.

Revoyons nos textes à ce point de vue.

Nous avons lu dans le Missel de Stowe :

qui venit de cælis —— ut conversaretur in terris.
homo factus est —— ut delicta carnis deleret.
hostia factus est —— ut per passionem suam vitam æternam credentibus daret.

dans le Missel ambrosien :

et sponte pati dignatus est —— ut eum quem ipse fecerat de morte liberaret.

dans le *Missale Gothicum :*

Missa LXXV.
qui venit de cælis —— ut conversaretur in terris.
homo factus est —— ut habitaret in nobis.
hostia effectus —— ut nos faceret Sacerdotes.

Missa LXXX.
qui venit de cælis —— ut conversaretur in terris.
caro factus est —— ut per passionem suam vitam credentibus daret.

Bien entendu nous retrouvons ceci dans le Missel mozarabe :

Au n° 6, ci-dessus :

qui jam venit —— ut redimeret a morte... etc.

Au n° 9 :

unigenitum tuum ob nostræ infirmitatis redemptionem misisti.
—— qui nobis vitæ æternæ januam patefaceret.
—— ... seductoris... dominatum excluderet.
—— nosque... Deo nostro... reconciliaret.

Au n° 10 :

qui amarum passionis poculum... prægustavit.
—— ut... salutis copiam restauret.
—— et nos ad hoc sumendum... provocaret.

Au n° 13 :

qui venit e cælis —— ut conversaretur in terris.
caro factus est —— ut habitaret in nobis.

Au n° 20 (Samedi-Saint) :

qui ascendit patibulum Crucis —— ut omnes vires suas mors in sua perderet morte.
Descendit ad inferos —— ut hominem veteri errore deceptum... victor abstraheret.

—— serasque portarum potenti manu confringeret.
—— et... suæ resurrectionis gloriam demonstraret.

Au n° 29 :

qui... uteri virginalis viscera habitare voluit...
—— ut nos in terra peccatores servaret.

Il n'y a pas jusqu'aux messes de Mone qui ne nous offrent de même un texte paraphrasé (*Missa* V) dans lequel il est impossible de ne pas reconnaître le même procédé sous l'équivalence de *quam* pour *ut eam* :

Hic inquam Christus Dominus noster et Deus noster qui sponte mortalibus factus adsimilis per omnem hunc aevi diem, immaculatum tibi corpus ostendit, veterisque delicti idoneus expiator, sinceram inviolatamque peccatis exhibuit animam, QUAM sordentem rursus sanguis elueret; — abrogataque in ultimum lege moriendi, in caelo corpus perditum atque ad Patris dexteram relevaret. Per Dominum. Qui pridie.

III.

L'« EUCHARISTIA » DES STATUTS APOSTOLIQUES.

1° ANTIQUITÉ HORS LIGNE DE L'ANAPHORE CONSERVÉE DANS LES PALIMPSESTES LATINS DE VÉRONE.

NOUS voici parvenus au point culminant de nos recherches. Nous sommes maintenant en présence d'un document dont l'antiquité défie toute comparaison possible, et ce document confirme de la façon la plus décisive et la plus précise toutes nos inductions. Je veux parler de l'Anaphore contenue dans les *Statuts Apostoliques égyptiens*. Prenons bien garde que ce n'est pas de l'antiquité des *Statuts* que je parle, en disant qu'elle défie toute comparaison. Je sais trop bien à quels conflits donne lieu, parmi les savants, l'épineuse question de savoir à qui revient la priorité, des *Canons d'Hippolyte*, ou des *Constitutions Apostoliques*, ou du *Testament du Seigneur*, ou des *Constitutions* dites *égyptiennes*, etc., pour trancher une question pareille avec une si naïve désinvolture. Mais, considérant que la date de ces collections canoniques, comme collections, peut fort bien n'être pas du tout la même que la date propre à chacun des éléments dont elles sont composées;

considérant que même une collection reconnue plus récente que les autres peut cependant avoir encore recueilli çà et là tel ou tel document, qu'auraient abandonné déjà, peut-être négligé, des collections plus anciennes;

considérant que c'est le cas de l'Anaphore dont je m'occupe, Anaphore dont le texte pur ne nous est conservé que dans les versions latine et éthiopienne des *Statuts*, tandis qu'on en trouve une version syriaque déjà visiblement interpolée dans le *Testament du Seigneur*, et deux versions éthiopiennes encore plus interpolées dans les deux Liturgies des Apôtres et du Sauveur;

considérant en outre la date des plus anciennes interpolations de ce document, interpolations que ne connaissent pas encore les deux versions latines et éthiopiennes des *Statuts*;

considérant enfin l'antériorité que cela nous donne vis-à-vis de l'Anaphore du VIIIe livre des *Constitutions Apostoliques*, la seule collection de ce genre où nous trouvions une autre Anaphore, mais interpolée déjà sur un point de la plus haute importance où l'Anaphore des *Statuts* ne l'est pas encore;

il me semble, — et l'on sera certainement de mon avis dans un instant, — il me semble, dis-je, que je suis fondé, dès lors, à parler d'une antiquité qui défie toute comparaison, non pas à propos de la collection, mais à propos du document, précieux entre tous, que cette collection nous a sauvé, sous la forme pétrifiée des palimpsestes latins de Vérone et du vieux recueil canonique d'une église presque momifiée dans son isolement tant de fois séculaire.

D'un autre côté, les raisons que l'on peut avoir de considérer, en général, les *Statuts* comme un abrégé de l'une ou de l'autre des collections congénères, ne sont plus valables en l'espèce :

premièrement, parce qu'il s'agit d'une pièce que ne possèdent ni les *Canons d'Hippolyte*, ni les *Constitutions Apostoliques*, et que le *Testamentum Domini* ne reproduit qu'avec des interpolations absolument évidentes : et ce sont les seuls documents qui pourraient entrer en conflit sur ce terrain avec les *Statuts des Apôtres;*

deuxièmement, parce que s'il y a bien une longue Anaphore au VIIIe livre des *Constitutions Apostoliques*, loin d'être un original qu'aurait abrégé le compilateur des *Statuts*, c'est au contraire de la concision des *Statuts* que ce long texte est tributaire[1] pour quelques traits seulement qu'il leur emprunte, en leur laissant le reste tout à fait en propre;

troisièmement, parce que l'Anaphore des *Constitutions Apostoliques* est interpolée sur un point essentiel où ne l'est pas encore celle des *Statuts;*

quatrièmement, parce que les trois documents où le texte (intégralement représenté d'ailleurs) est plus développé que dans les palimpsestes latins de Vérone et les *Statuts* éthiopiens, ne doivent précisément leur plus grande étendue qu'à des interpolations qui se trahissent au premier coup d'œil, à la première comparaison;

cinquièmement, parce que, de deux choses l'une : ou bien la pièce originale dont celle-ci ne serait qu'un abrégé, ne contenait pas encore elle-même le *Sanctus*, ou bien elle le contenait. Dans le premier cas, l'original et son abrégé prétendu, qui n'a pas encore non plus de *Sanctus*, ainsi que nous allons le voir, seront donc tous deux au même point liturgique d'antériorité à l'institution du *Sanctus*, et c'est tout ce dont nous avons besoin pour le moment. Ou bien cet original aurait eu le *Sanctus*, j'entends le *Sanctus* avec toute sa clientèle, c'est-à-dire avec tout ce qui le prépare (la description des chœurs angéliques), au moins par une indication quelconque, et, de même, ce qui suit. Mais alors ce n'est plus d'abréviation qu'il s'agirait pour notre Anaphore, dans le fait qu'elle n'a rien à nous offrir de pareil, c'est bel et bien de suppression totale qu'il faudrait parler. Or, le *Sanctus* et le rite spécial qu'il détermine sont universellement considérés comme tellement essentiels, dès qu'ils ont pris place dans la Liturgie, que, là même où l'on a poussé le travail de réduction, de condensation, jusqu'à ses dernières limites, dans les Liturgies syriaques par exemple, on conserve néanmoins au groupe formé par le *Sanctus* et son entourage, toute son ampleur, je dirai même une ampleur sans proportion parfois avec ce qui reste au compte de l'Anaphore proprement dite;

sixièmement, enfin, parce nous sommes en présence d'un morceau dont l'originalité, la spontanéité d'inspiration, l'unité primesautière et de premier jet, si l'on peut ainsi dire, bref la forme tour à tour concise ou presque développée, comme au hasard de l'improvisation, ne permettent même pas de s'arrêter à l'idée d'une abréviation.

---

[1] Je le montrerai dans la troisième partie de ce mémoire.

C'est une formule dont on pourrait dire qu'elle n'a point sa pareille, bien qu'elle se trouve en contact avec toute la tradition postérieure.

Au reste il suffit de la lire. La voici d'après la version latine telle que nous l'ont conservée — non sans contre-sens, — les palimpsestes de Vérone.

Qui cumque factus fuerit episcopus, omnes os offerant pacis, salutantes eum, quia dignus effectus est.

Illi uero offerant diacones oblationem, quique inponens manus in eam cum omni praesbyterio dicat gratias agens :

Dominus uobiscum, et omnes dicant : Et cum spiritu tuo.

Susum corda. Habemus ad Dominum.

Gratias agamus Domino. Dignum et iustum est.

Et sic iam prosequatur :

Gratias tibi referimus, Deus, per dilectum puerum tuum Iesum Christum, quem in ultimis temporibus misisti nobis saluatorem et redemptorem et angelum voluntatis tuae;

Qui est uerbum tuum inseparabilem,
per quem omnia fecisti et bene placitum tibi fuit;
misisti de caelo in matricem uirginis,
quique in utero habitus incarnatus est,
et filius tibi ostensus est ex spiritu sancto et uirgine natus;
qui uoluntatem tuam conplens
et populum sanctum tibi adquirens,
extendit manus, cum pateretur, ut a passione liberaret eos, qui in te crediderunt;
qui cumque traderetur uoluntariae passioni, ut mortem soluat
— et uincula diaboli dirumpat
— et infernum calcet
— et iustos inluminet
— et terminum figat
— et resurrectionem manifestet,
accipiens panem, gratias tibi agens dixit : Accipite, manducate :
hoc est corpus meum, quod pro uobis confringetur.
Similiter et calicem dicens : Hic est sanguis meus, qui pro uobis effunditur;
quando hoc facitis, meam commemorationem facitis.

Memores igitur mortis et resurrectionis ejus offerimus tibi panem et calicem gratias tibi agentes, quia nos dignos habuisti adstare coram te et tibi ministrare.

Et petimus, ut mittas spiritum tuum sanctum in oblationem sanctae ecclesiae; in unum congregans des omnibus, qui percipiunt, sanctis in repletionem spiritus sancti
ad confirmationem fidei in ueritate,
ut te laudemus et glorificemus, per puerum tuum Iesum Christum, per quem tibi gloria et honor, patri et filio cum sancto spiritu, in sancta ecclesia tua, et nunc et in saecula saeculorum. Amen[1].

---

[1] *Didascaliae Apostolorum fragmenta ueronensia latina. Accedunt Canonum qui dicuntur Apostolorum et Ægyptiorum reliquiae. Primum edidit* EDMUNDUS HAULER. Fasciculus prior : Praefatio. Fragmenta. Imagines. Lipsiae, in aedibus B. G. Teubneri, MCM (pp. 106-107).

2° PAULINISMES DU TEXTE DE CETTE ANAPHORE.

N'est-il pas vrai que, si l'on avait à chercher ici quelque modèle antérieur, ce n'est pas à la littérature des Anaphores qu'on s'adresserait, mais bien plus haut? et même, au lieu de parler d'abréviation, n'est-ce pas, alors, à l'idée d'un développement qu'on aboutirait plutôt? La mémoire n'est-elle pas obsédée de vagues réminiscences de textes sacrés? de je ne sais quelles formes oratoires et doxologiques familières à l'Apôtre S. Paul? Ne semble-t-il pas que, si l'on avait à restituer la messe que célébrait l'Apôtre, par exemple la nuit du Dimanche qui précéda son départ de Troade, au milieu des Chrétiens réunis *ad frangendum panem*, c'est dans ce style, inspirée de ce souffle, c'est presque exactement exprimée dans ces termes qu'on se la représenterait? Il parait bien difficile de se défendre d'une pareille impression devant ce début :

Gratias tibi referimus Deus per *dilectum puerum tuum* Iesum Christum,

Quem in ultimis temporibus misisti nobis Salvatorem et Redemptorem et Angelum *voluntatis tuae.*

et devant toutes ces accumulations de pensées ou de faits coordonnés en série de *qui* relatifs

quem *in ultimis temporibus*...
qui est verbum...
per quem omnia fecisti et *beneplacitum tibi fuit*...
et misisti...
quique in utero habitus incarnatus est ...
et filius tibi : *ostensus est* ...
qui *voluntatem tuam complens* ... *in* repletionem Spiritus Sancti *ad* confirmationem fidei in veritate.

Il faudrait transcrire de nouveau toute la pièce. Ne croit-on pas entendre (je parle du style seulement) comme un écho de la Doxologie par laquelle s'ouvre l'Epitre aux Ephésiens :

per Jesum Christum in ipsum *secundum propositum voluntatis suae* in laudem gloriae gratiae suae in qua gratificavit nos *in dilecto Filio suo.*
IN QUO habemus redemptionem..., remissionem peccatorum secundum divitias gratiae ejus,
ut notum faceret nobis *sacramentum voluntatis suae, secundum beneplacitum ejus*...
quod proposuit in eo *in dispensatione plenitudinis temporum,*
IN QUO etiam et nos... qui operatur omnia *secundum consilium voluntatis suae.*
IN QUO et vos...
IN QUO et credentes...
QUI est pignus haereditatis nostrae IN redemptionem acquisitionis
IN laudem gloriae ipsius

Je le répète c'est le même procédé d'accumulations de *qui* relatifs, et ce sont aussi les mêmes expressions d'idées caractéristiques, comme ces *notum faceret sacramentum voluntatis suæ..., secundum consilium voluntatis suæ..., secundum propositum voluntatis suæ..., secundum beneplacitum ejus...*, qu'on retrouve presque identiques avec une insistance analogue dans l'*Angelum voluntatis tuæ*[1], le *beneplacitum tibi fuit*, le *voluntatem tuam complens* de l'Anaphore. Mais c'est surtout, encore une fois, le même procédé, qu'on pourrait dire paulinien, d'accumulations de *qui* relatifs par où débute également, par exemple, la première Doxologie de l'Epitre aux Romains :

De Filio suo
qui factus est ei ex semine David...
qui prædestinatus est Filius Dei in virtute...
per quem accepimus...

Bref, sans aller jusqu'à nous imaginer que nous aurions là quelque chose comme une page inédite des improvisations de saint Paul, quelque chose comme un souvenir des modèles d'Actions de grâces ou des Eucharisties qu'il laissait aux Eglises destinataires du *Cætera cum venero disponam*, souvenir transmis plus ou moins fidèlement par les contemporains, et recueilli tel quel, à peu près, par le collectionneur des *Statuts Apostoliques*, j'avoue que je ne saurais renoncer à envisager la possibilité que cette Anaphore appartienne cependant d'assez près encore aux ἄγραφα de quelque disciple de l'Apôtre; ce que j'entendrais, au reste d'une manière assez large, en ce sens, par exemple, que l'Eglise, au profit de laquelle en aurait été recueillie la tradition, se serait trouvée déjà pourvue par l'évangélisation d'un autre apôtre, et n'aurait fait, je suppose, que combiner avec la Doxologie paulinienne une formule de consécration différente de celle qu'on lit dans la 1re Epître aux Corinthiens (XI, 23-26). Encore est-il que cette dernière formule, qui n'est même pas tout à fait identique à celle de l'Evangile de S. Paul (S. Luc, XXII, 19-20), ne se retrouvant pratiquement nulle part, (pas même en Espagne, où son intervention surérogatoire est en dehors du plan de la liturgie mozarabe), on est libre de croire que l'Apôtre avait laissé, pour cela, comme pour tout le reste, une certaine latitude.

Quoiqu'il en soit, l'impression que je m'efforce d'analyser en ce moment, cette impression demeure, limitée surtout qu'elle est désormais par toutes ces considérations, qui donnent à l'hypothèse un aspect, je ne dirai pas moins inattendu, ni moins

[1] L'Ange du grand Conseil, d'après l'Isaïe des Septante. — J'omets beaucoup d'autres remarques, qui viennent d'ailleurs presque d'elles-mêmes à l'esprit, par exemple l'emploi caractéristique, dans le sens elliptique, si familier à S. Paul, de la proposition *in : in repletionem Spiritus Sancti*. J'ai laissé passer également *puerum tuum* expression qui se retrouve dans la *Doctrine des 12 Apôtres*, et qui est étroitement apparentée au « Serviteur de Javeh » d'Isaïe, le Christ considéré selon sa nature humaine. Cela n'implique aucune idée subordinatienne.

émouvant, mais tout de même un peu moins précis et partant moins extraordinaire. Étant donnée la sphère vénérable où se place ainsi notre formule eucharistique, on accordera sans peine qu'il ne saurait plus être question de voir le résultat quelconque du travail étroit d'un abréviateur dans une composition dont on peut arriver jusqu'à reconnaître le style paulinien, pour ne pas dire plus.

3° PARALLÉLISME DU THÈME ET DES FORMES LITTÉRAIRES DE L'« EUCHARISTIA » LATINE RESTITUÉE ET DE L'« EUCHARISTIA » DES FRAGMENTS DE VÉRONE.

a) De part et d'autre absence des Diptyques et du « Sanctus ».

Reprenons maintenant une à une les positions que nous avions jusqu'à présent essayé de reconquérir par induction, plutôt péniblement, et comparons.

Nous avons commencé par écarter du Canon romain les prières des Diptyques. C'était l'opération préliminaire la plus indiquée. Même à priori, la présence de ces pièces entre la Préface et le *Qui pridie*, puis entre l'Épiclèse et la conclusion doxologique, trahissait trop évidemment une interpolation. Or, déjà le Canon des liturgies gallicane et mozarabe, d'une part, et, d'autre part, celui des Jeudi et Samedi Saints du Missel ambrosien combinés, ne nous laissaient guère de doute sur la légitimité de cette opération. Comme on le voit, l'Anaphore des Statuts rend un témoignage absolument conforme, et ce témoignage est d'autant plus précieux que nulle part nous n'avions encore de texte dont la continuité fût comparable à la sienne. Les mailles du réseau sont, ici, tellement serrées que toute intercalation d'élément étranger à l'ordre et au mouvement de la composition primitive s'y trahirait dès l'abord, par le disparate qu'elle y introduirait aussitôt, et la dissociation qui en résulterait entre les parties originales. Et, de fait, c'est bien ce qui s'est produit lorsqu'on s'imagina, dans la suite, de mettre cette Anaphore « au courant ». Mais n'anticipons pas.

Nous avions de même supposé que le *Sanctus* et tout ce qui en dépend, à la fin de la Préface et au début du *Post Sanctus*, pouvait être à son tour, une interpolation, mais celle-ci beaucoup plus ancienne, à coup sûr, puisque le nom du pape S. Sixte auquel elle était attachée (l'on ne savait même trop pourquoi jusqu'ici) nous ferait remonter tout près des temps apostoliques. Eh bien, l'Anaphore des *Statuts* n'a pas de *Sanctus*. Elle vient donc à point confirmer le soupçon qu'avaient fait naître à cet égard, d'une part l'identité substantielle entre le *Vere Sanctus* du Samedi-Saint et la Préface du Jeudi-Saint milanais, d'autre part la réflexion qui s'en était suivie sur le défaut de cohésion que causait entre la Préface et le *Post Sanctus* l'intervention du cantique angélique. L'Anaphore des *Statuts*, je le répète, ne connaît pas encore le *Sanctus*, et l'on peut mettre au défi qui que ce soit de trouver à ce cantique une place quelconque entre les mailles serrées de cette Anaphore. Saisissons bien tout l'intérêt

d'un texte eucharistique qui s'offre à nous dans des conditions d'archaïsme si extraordinaires.

Que le *Sanctus*, avant d'être introduit dans le contexte même, ait pu déjà faire l'objet d'une intervention chorale, mais parallèle à l'Anaphore et n'entraînant encore par conséquent, aucune modification de celle-ci ; que, dès lors, l'absence dans l'Anaphore d'un chant dévolu, par hypothèse, exclusivement au chœur, n'implique pas absolument que nous soyons nécessairement à une époque antérieure à S. Sixte Ier, rien sans doute n'empêcherait d'en convenir, si le témoignage romain qui fait intervenir ici le sixième pape n'avait soin de spécifier qu'une part, la part d'initiative, revenait au prêtre dans cette circonstance, il faut même dire dans cette *intercalation*, « *Sacerdos incipiens* » dit la notice du *Liber Pontificalis*. C'était donc au prêtre de commencer le chant du *Sanctus*. Mais à quel moment devait-il interrompre pour cela son chant d'Anaphore ? Et comment pouvait-il même le faire sans heurter toutes les lois du discours, sans laisser en suspens, de la façon la plus déconcertante, l'une ou l'autre de toutes ces incises en dépendance si étroite l'une de l'autre, et toutes en marche vers une fin commune, un complément nécessaire, comme une succession d'accords harmoniques attendant leur résolution ? Définitivement, plus on y réfléchit, moins on voit comment la composition d'un texte comme celui-ci pourrait être postérieure à l'époque où le *Sanctus* fut introduit dans le Canon de la Messe. Or, ce n'est certainement pas antidater cette innovation que de constater dans la *Passio Perpetuae*, qu'elle était familière aux chrétiens d'Afrique à la fin du 2e siècle[1]. D'autre part, il est à remarquer que si, de toute antiquité, toutes les liturgies s'accordent à donner place au *Sanctus*, il s'en faut de beaucoup qu'en Orient on constate le même accord sur la place à lui donner. Il est vrai que ce sera toujours avant la Consécration, comme il a été remarqué plus haut, mais, à part cela, chaque liturgie, disons du moins chaque église, agit à sa guise, et la tradition cesse d'être unanime sur ce point, qui déjà n'appartient plus aux origines apostoliques.

Du reste, il est tel cas où l'insertion n'a pu se faire sans causer une interruption, qui trahit précisément l'interpolation, par conséquent l'antériorité du texte où le nouveau venu porte le trouble en s'y installant. C'est le cas de l'Anaphore du VIIIe livre des *Constitutions Apostoliques*. A certain moment, la perturbation qui s'y produit est tellement évidente que Mgr Duchesne, dans l'analyse que donnent de cette Anaphore ses *Origines du culte chrétien*,[2] ne peut s'empêcher de la faire remarquer en note. Je transcris cette note en même temps que la partie de l'analyse à laquelle elle se rapporte :

« ... la prière eucharistique se développe, partant de la majesté de Dieu inaccessible, passant en revue tous ses bienfaits envers la créature, énumérant toutes les

[1] « *Agios, Agios, Agios*, SINE CESSATIONE ». J. ARMITAGE ROBINSON, *The Passion of S. Perpetua*, dans *Texts and Studies*, vol. I, n° 2. Cambridge, 1891, p. 86 c. 14-15.

[2] 2e édition, page 60.

merveilles de la nature et de la grâce, évoquant les grandes figures de l'ancienne alliance * et concluant enfin par un retour au sanctuaire mystérieux où la divinité repose au milieu des esprits, où les Chérubins et les Séraphins font retentir l'hymne éternel du Trisagion.

« Ici le peuple entier élève la voix, mêlant son chant au Chœur des Anges : Saint, Saint, Saint est le Seigneur!..

« L'Hymne terminé le silence se fait de nouveau et l'évêque *reprend* l'Eucharistie *interrompue :* Oui vraiment tu es Saint!.. et il commémore l'œuvre de la Rédemption, l'Incarnation du Verbe, sa vie mortelle, sa Passion... »

* « La formule des *Constitutions Apostoliques* énumère, dans l'ordre historique, un certain nombre de miracles de l'Ancien Testament. Elle s'interrompt tout à coup et tourne court après avoir rappelé la chute des murs de Jéricho au temps de Josué. *Une coupure si brusque ne pouvait être de règle ni même d'habitude.* »

Je me suis permis de souligner un passage du texte et la dernière phrase de cette note. Eh bien, la raison de cette interruption, de cette coupure si brusque, n'est précisément autre que l'intervention du *Sanctus*, intervention qui n'avait pas été prévue dans le texte original, pas plus qu'elle ne l'avait été dans l'Anaphore des *Statuts.*

Nous disons donc que l'induction, qui nous a fait éliminer du Canon romain d'abord les Diptyques et puis le *Sanctus*, est confirmée par l'état de l'Anaphore primitive dans les *Statuts.* Cette Anaphore ne contient encore ni Diptyques, ni *Sanctus.* Je dis *pas encore* parce que nous allons la surprendre tout à l'heure, elle aussi, dans un autre état, dans un état d'interpolation qui la complique, en interrompant par deux fois son texte pour y introduire... justement les Diptyques et le *Sanctus.*

En résumé la condition du type eucharistique originel autorise et justifie toutes les exclusions que nous proposions d'opérer dans le Canon de la Messe latine, et le Canon de la Messe latine s'identifie du même coup, ou peu s'en faut, avec ce texte vénérable. Simplicité primitive et continuité du type, simplicité primitive et continuité de l'Eucharistie latine, postériorité par conséquent des éléments maintenant étrangers au premier dessein, tels sont, réduits à la plus simple expression, les termes auxquels aboutissent définitivement toutes nos comparaisons et nos recherches.

Ces résultats sont considérables en eux-mêmes, et leur importance n'a pas besoin d'être soulignée. Peut-être devrais-je accuser ici quelques-unes des réflexions et observations corollaires qu'ils font naitre. Mais pour ne pas interrompre la démonstration, dont il nous reste à faire la contre-épreuve, je préfère indiquer seulement à la fin de ce travail quelques-uns des points de vue qui contribuent à donner à nos acquisitions le surcroît d'intérêt dont je parle.

b) De part et d'autre même thème christologique formant une chaîne de « qui » relatifs dont le « Qui pridie quam pateretur » est l'un des anneaux. Même procédé littéraire.

Continuons notre examen. Réduit à cet état, notre Canon romain devait, disions-nous, représenter, sauf une lacune, un texte continu dans lequel le *Qui pridie* de la Consécration n'est plus grammaticalement amené par le *Quam oblationem*, mais par tout un mouvement de faits christologiques coordonnés en série formant chaine autour d'un certain nombre de pronoms *qui* relatifs. Nous avons même retrouvé dans le *Post Sanctus* du Missel de Stowe quelques chainons de cette série, qui nous ont permis de combler notre lacune. Que pense de tout cela l'Anaphore des *Statuts?* L'Anaphore des *Statùts* se comporte exactement comme nous supposions — sur d'excellentes inductions du reste — qu'avait dû se comporter autrefois le Canon romain :

per dilectum puerum tuum Jesum Christum...
QUEM... misisti nobis Salvatorem ...
per QUEM omnia fecisti...
QUI que in utero habitus...
QUI voluntatem tuam complens...
QUI cum ... traderetur voluntariae passioni...
Accipiens panem, etc.

Le Canon romain du Missel de Stowe nous avait donné de son côté :

per Christum Dominum nostrum...
per QUEM salus mundi,
per QUEM vita hominum,
per QUEM resurrectio mortuorum,
QUI venit e caelis... homo factus est... hostia factus est ...
QUI pridie quam pateretur. .

En réunissant d'autres traits épars dans les Préfaces romaines considérés comme des restes d'une Préface unique, ou des formes influencées par sa forme première, nous avions obtenu cette succession à laquelle il n'y avait absolument rien à ajouter, ni à retrancher, pour réaliser un texte christologique continu, presque entièrement parallèle à celui de l'Anaphore-des *Statuts :*

per Christum Dominum nostrum,
per QUEM salus mundi,
per QUEM vita hominum,
per QUEM resurrectio mortuorum,
[per QUEM remissio omnium peccatorum].
QUI venit e cælis...
homo factus est...

hostia factus est...
Ipse est enim Agnus QUI abstulit peccata mundi ...
QUI mortem nostram moriendo destruxit
et vitam resurgendo reparavit,
QUI post resurrectionem suam... est elevatus in cælum ...
QUI ascendens super omnes caelos sedensque... Spiritum sanctum... effudit
QUI pridie quam pateretur
Accepit panem, etc.

Ce n'est pas tout. Nous avions remarqué que les liturgies latines joignaient d'un commun accord à l'énoncé de chacun de ces faits christologiques la notation de leur motif dans le plan rédempteur, et cela sous une forme grammaticale identique, par une série de conjonctions *ut* alternant le fait et le motif. Eh bien, dans l'Anaphore des *Statuts* nous continuons de vérifier le caractère hautement traditionnel de cette association d'idées et du procédé de leur expression. Le parallélisme se poursuit jusque là : nous avons en effet :

extendit manus cum traderetur —— ut a passione liberaret eos qui in te crediderunt
Qui cum traderetur... ut mortem solvat,
et vincula diaboli disrumpat,
et infernum calcet,
et justos inluminet,
et terminum figat,
et resurrectionem manifestet.

Absolument comme nous avions eu dans le Missel de Stowe :
venit de cælis —— ut conversaretur in terris,
homo factus est —— ut delicta carnis deleret,
hostia factus est —— ut per passionem vitam æternam credentibus daret.
et ainsi du reste.

IV.

L'*Eucharistia*

FORMULE ESSENTIELLE DE L'EUCHOLOGIE SACRAMENTELLE.

I.

D'ÉLIMINATIONS en éliminations, d'identifications en identifications, de restitutions en restitutions, nous sommes bien arrivés, je crois, à toucher le roc, je veux dire à mettre à nu le premier Canon de la Messe, premier tant en Orient qu'en Occident, dans toute son unité native et sa simplicité, dans sa forme exclusivement eucharistique, dans cette forme d'action de grâces tellement essentielle que le Sacrement même et le Sacrifice lui doivent à jamais leur nom. Arrêtons-nous un instant à considérer quelques-uns des aspects, plus ou moins inaperçus, que révèle ou du moins que dégage et met en plein relief, cette restitution peut-être inattendue.

Ce qui frappe d'abord, c'est l'extrême simplicité de la messe réduite à ces proportions, à cette économie fondamentale des origines. Mais c'est bien aussi l'idée qu'on se fait à priori d'une institution (même d'une institution pareille), qui commence, je veux dire qui n'en est encore qu'à ses débuts, dans la période de l'enfance, où tout est nécessairement rudimentaire, où ni les lieux du culte, ni les vêtements sacrés, ni la variété du personnel, ni les développements des chants, des cérémonies, des pompes rituelles de toute nature, ne sont encore venus multiplier et coordonner autour des augustes mystères, en les encadrant et les exaltant, les hommages, les marques d'adoration, bref les expressions religieuses. Tout cet épanouissement, tout ce que peut inspirer la foi d'une Eglise désormais libre de ses démarches et de son temps, tout cela ne manquera pas de se produire à son heure, à mesure que le permettront les nécessités d'un apostolat moins surmené, l'organisation moins précaire d'une vie religieuse sans précédent, pour tout dire, à mesure que l'Eglise sortira de ses langes.

En attendant nous sommes encore *in cunabulis*. Il n'en est que plus impressionnant de saisir en quelque sorte sur le vif l'identité de notre Messe et de celle des communautés chrétiennes primitives. C'est l'action de grâces qui constituait donc à elle seule la Messe apostolique. Eh bien, c'est encore, au fond, à travers la variété des formulaires, l'action de grâces, par le nom qui lui en est resté, je viens de le dire, c'est l'action de grâces qui se maintient dans la Préface, quel que soit son texte; — qui reçoit son premier développement dans le *Sanctus* et tout ce qui en dépend; — qu'on retrouve, en passant par-dessus les interpolations postérieures, dans le *Qui pridie quam pateretur* suivi de l'Anamnèse, de l'Oblation, de l'Épiclèse, simples développements du germe contenu dans l'Anaphore apostolique au même endroit; — et qu'on rejoint une dernière fois, dans le *Per quem hæc omnia creas*, en passant de nouveau par-dessus les interpolations.

Il y a là véritablement un point central. C'est tellement le ton, la note dominante, qu'invinciblement tout s'y ramène ; tout ce qui, même en dehors de l'action de grâces, vient s'ajouter au noyau primitif, reçoit l'impulsion qui le fait entrer dans le même mouvement, par le seul fait de son incorporation.

II.

N'est-ce pas aussi quelque chose de bien suggestif que l'unanimité des Eglises à procéder toutes aux Saints Mystères par une Eucharistie? Certes la marque d'unité originelle et d'un point de départ commun nous était déjà surabondamment accusée dans l'unanimité du concert, au sujet du Sacrement lui-même et du Sacrifice. Sur ce point les auteurs de la *Perpétuité de la Foi* n'ont laissé rien à dire après eux. Les traits extérieurs par où se manifeste ici par surcroit l'immémoriale intimité des traditions chrétiennes n'ajouteraient donc rien au témoignage essentiel; mais ils le circonstancient d'une façon qui ne saurait être indifférente. Il y a toujours profit à prendre de plus en plus conscience des conditions de l'unité traditionnelle, et de suivre du plus loin possible le lit qu'elle s'est creusé dès la première heure, pour se retrouver sous nos yeux, toujours semblable à elle-même. Ce n'est cependant pas à ce point de vue que je me place actuellement. Je le répète, en poussant l'unanimité jusque-là, jusque dans la forme euchologique du Saint Sacrifice, jusque dans le plan même de cette euchologie (puisque nous voyons succéder partout les mêmes paroles sacramentelles au même thème, — et les mêmes intentions commémoratives, propitiatoires et unitives aux mêmes paroles sacramentelles), en poussant, dis-je, l'unanimité jusque-là, les Eglises proclament implicitement, mais on ne peut plus éloquemment, l'unité doctrinale, liturgique et disciplinaire, qui se trouve à l'origine de toutes, quelles qu'elles soient. C'est entendu.

Mais ceci même ne nous invite-t-il pas à suppléer l'absence de documentation historique en ce qui touche les principes euchologiques auxquels obéissaient les Apôtres dans les premiers linéaments qu'ils tracèrent de la liturgie? Spécialement, ici, comment n'être pas frappé de voir à quel point le commandement du Seigneur au soir du Jeudi-Saint s'était imprimé dans leurs âmes, combien avait dû leur apparaitre précise, indispensable et circonstanciée l'obligation redoutable qui leur était intimée, tout au moins à quel point l'admiration religieuse et reconnaissante qui s'était emparée d'eux en face de ce suprême bienfait du Maitre, leur avait imposé l'imitation, scrupuleuse jusqu'au détail, de tout ce que le Seigneur avait accompli dans la Cène.

Toutefois l'emploi de la forme eucharistique dans leurs premières messes, à l'imitation du *Gratias agens* du Cénacle, ne témoigne pas seulement de leur reconnaissance et de leur fidélité à conformer leurs paroles et leurs actes aux paroles et aux actes du Seigneur. Le Divin Maitre ne leur avait-il pas dit, en annonçant la venue du

Paraclet : *Suggeret vobis omnia quæcumque dixero vobis!* Aussi leur fidélité pouvait-elle manquer, en s'illuminant à la Pentecôte et en se développant, de pénétrer jusqu'aux intentions mystérieuses et profondes attachées à la forme euchologique qui avait été celle du Cénacle? Ce n'est donc plus seulement un sentiment filial qui dirige ici les Apôtres. Toutes choses prennent une gravité nouvelle, reçoivent une consécration définitive. Sans compter que l'autorité propre dont ils sont à tout jamais investis donne à tout ce qu'ils font à leur tour, la valeur en quelque sorte d'un principe, et d'un principe générateur, la vitalité d'un germe auquel l'évolution traditionnelle fera porter ultérieurement tous ses fruits et ses développements. Mais, dès à présent, la reproduction du *Gratias agens* du Cénacle devenait plus qu'un acte filial, je le répète, c'était un rite auguste, plus encore, pourrait-on dire, car dès lors la prière eucharistique devient véritablement un type rituel, l'un des trois ou quatre types euchologiques auxquels se rapportent aujourd'hui encore, toutes les formes de la prière liturgique, le point de départ et le centre de tout un système euchologique privilégié, réservé. La consécration reçue par la forme eucharistique dans l'institution de la Cène ne permettra plus, en effet, qu'on l'affecte désormais à d'autre destination qu'à ouvrir les canaux de la grâce.

III.

Aussi non seulement, à l'exemple des Apôtres et jusqu'à nos jours, toutes les Eglises sont-elles demeurées fidèles, pour la messe, à la forme euchologique, indiquée, consacrée par le Seigneur lui-même, mais nous voyons ce type de prière devenir aussi la forme essentielle des actions sacramentelles et d'elles seules. D'où vient en effet, si ce n'est de là, que chaque fois qu'il s'agit de réaliser une action sacramentelle intéressant la communauté chrétienne, ce soit toujours au type eucharistique qu'appartienne la formule euchologique la plus en vue, la plus solennelle, celle vers qui converge la fonction, celle qui s'attache à l'action que j'appellerais volontiers radicale, et que ce type ne se retrouve ensuite nulle part ailleurs?

Le fait n'a peut-être pas été formellement remarqué, mais c'est un fait. Qu'on se représente le dialogue si caractéristique : *Sursum corda.* ℟. *Habemus ad Dominum.* — *Gratias agamus Domino Deo nostro.* ℟. *Dignum et justum est*, suivi du *Vere dignum et justum est* sacerdotal et de ce que nous appelons aujourd'hui la Préface. Eh bien, c'est ce dialogue et cette Préface que nous trouvons à la Bénédiction des Fonts Baptismaux le Samedi-Saint, à la Bénédiction des Saintes Huiles le Jeudi-Saint, à la Réconciliation solennelle des Pénitents le même jour, à l'Imposition des mains dans l'Ordination du Diacre et du Prêtre, et dans la Consécration de l'Evêque. On le voit, aucune des grandes fonctions sacramentelles n'est en dehors du principe euchologique qui les assimile à la fonction eucharistique par excellence, celle de la Messe, et les fait en quelque sorte dériver du Saint Sacrifice, comme, de fait, la dispensation de la grâce découle du Calvaire. Nous avons donc Dialogue eucharistique et Préface pour

le Baptême, Dialogue eucharistique et Préface pour la Confirmation dans l'administration du Saint Chrême, Dialogue eucharistique et Préface pour la Pénitence solennelle, Dialogue eucharistique et Préface pour l'Ordre. De nos jours, il ne reste en dehors de cette loi que les sacrements, que l'on peut dire individuels, du Mariage et de l'Extrême-Onction. Mais Sanctorius nous a conservé dans son Rituel[1] un Dialogue eucharistique et une Préface (après le *Libera* du *Pater*) pour le Mariage ; et l'on pourrait se demander si le Dialogue eucharistique et la Préface de la *Missa sicca* qui accompagne la visite aux malades atteints de la fièvre, n'est pas un reste des fonctions auxquelles donnait lieu primitivement à domicile l'administration du Sacrement des malades.[2]

Par ailleurs, nous voyons, dans la liturgie romaine, le principe s'étendre à des fonctions publiques qui, sans être unies à l'administration d'un Sacrement proprement dit, n'en impliquent pas moins la production d'une Bénédiction, d'une grâce considérable. Nous aurons donc : Dialogue eucharistique et Préface pour la Dédicace des Églises, la Consécration des Autels, la Bénédiction des Cimetières et même leur Réconciliation; Dialogue eucharistique et Préface pour le Sacre et le Couronnement des Empereurs, des Rois et des Reines; Dialogue eucharistique et Préface pour la Bénédiction des Abbés et des Abbesses, et même parfois pour la Profession monastique; Dialogue eucharistique et Préface pour la Consécration des Vierges; Dialogue eucharistique et Préface pour la Bénédiction des Cierges de la Chandeleur; pour la Bénédiction des Cendres à l'entrée du Carême; pour la Bénédiction des Palmes au Dimanche des Rameaux; pour la Bénédiction du Cierge pascal au Samedi-Saint; Dialogue eucharistique et Préface pour l'antique *Benedictio* MAJOR *salis et aquæ*, dont la solennité s'est maintenue jusqu'à nos jours dans tout l'Orient et même, pour l'Occident, en Allemagne et en Italie, tantôt à la veille de l'Épiphanie, tantôt à d'autres dates.

Sans pousser aussi loin l'application de ce système euchologique, les Orientaux, principalement les Nestoriens et les Coptes, en confirment de leur côté la tradition. Mais c'est dans l'Église latine surtout que le principe s'est étendu davantage. Est-il

[1] P. 512.

[2] Il est vrai que le nom de saint Sigismond qui revient à deux ou trois reprises dans le contexte nous éloignerait passablement des origines. Mais le patronage de saint Ambroise, sous lequel se présente la messe elle-même, nous prouve que le fond des choses n'en était pas moins considéré comme antérieur au roi des Burgondes. Et alors pourquoi saint Ambroise resterait-il en possession plutôt que saint Sigismond? Cette *Missa sicca* nous rapproche même de l'usage oriental où l'Extrême-Onction s'administre par sept prêtres, usage qui semble prendre à la lettre le passage bien connu de l'Épître de Saint Jacques : *Infirmatur quis in vobis? inducat* PRESBYTEROS *Ecclesiæ ut orent super eum, ungentes eum oleo in nomine Domini* (Ep. B. Jacobi V, 14). C'est en effet toute une *Missa sicca* qui revient à chacun de ces sept prêtres, et dans cette Messe interviennent, à côté des avertissements ordinaires du Diacre, des chants exécutés par le chœur, sept lectures d'Épître et d'Évangile, autant de fois la prière litanique et les réponses du peuple, et enfin la prière solennelle qui clôt précisément chacune des sept messes à l'endroit de l'Anaphore.

besoin de remarquer d'ailleurs que ces diverses conséquences s'échelonnent à divers degrés dans la suite des âges? Il est bien évident en effet que tous ces *Ordines* ne sont pas contemporains les uns des autres, il s'en faut. Ils sont dans la même ligne et cela suffit. Le principe est à longue portée. Les conséquences qu'on en tire lui appartiennent à quelque moment qu'elles se produisent.

En affectant systématiquement et exclusivement la forme eucharistique à l'euchologie sacramentelle, la tradition nous fournit en même temps des témoins qui nous rappelleraient au besoin la condition primitive du prototype, auquel ils sont demeurés, la plupart du temps, absolument fidèles. Dans la Bénédiction des Fonts, dans la Consécration des Saintes Huiles, dans la Réconciliation des Pénitents, dans les Ordinations, etc., rien ne vient interrompre l'Anaphore sacramentelle, ni *Sanctus*, ni Diptyques, ni prières quelconques étrangères à la continuité de cette Anaphore. La Préface (pour lui donner son nom vulgaire) au lieu d'être, comme dans la Messe romaine actuelle, réduite au premier tronçon, que les interpolations postérieures ont isolé du reste, demeure entière, impénétrable à tous les éléments étrangers, se développant sans interruption dans toute son étendue [1].

Un dernier mot, pour finir, sur les fonctions sacramentelles dérivées de l'économie première du Saint Sacrifice. A côté des Anaphores demeurées fidèles au plus pur type eucharistique, indépendantes de toute annexion définitive, de toute interpolation, témoignant ainsi, pour leur part, de l'état primitif des choses, nous en avons d'autres, au contraire, qui témoignent de son évolution. Nous trouvons, en effet, tant en Orient qu'en Occident, des cas où l'assimilation des fonctions fut poussée si loin qu'on a fini par mettre ces sortes d'Anaphores ou de Préfaces, exactement dans les conditions d'ordonnance de nos Messes actuelles, sauf la Consécration, l'Orient et l'Occident, bien entendu, chacun suivant son rit. Un exemple à la portée de tous est celui de la Messe sèche de la Bénédiction des Palmes.

Aujourd'hui cette messe s'arrête au *Sanctus*. C'est encore bien parallèle à la messe proprement dite jusque-là. Mais elle avait jadis, nous l'avons vu, son *Vere Sanctus* et se prolongeait jusqu'au *Libera* du *Pater* inclusivement. La Bénédiction des Cierges à la Chandeleur, la Bénédiction du sel et de l'eau la veille de l'Épiphanie, d'autres encore se trouvaient dans les mêmes conditions. Mais c'est surtout en Orient qu'on rencontre les spécimens les plus curieux et les plus suivis de ce parallélisme entre la Messe eucharistique et les Messes sèches ordonnées autour des Anaphores des autres

[1] Je ne pense pas qu'on m'objecte, par exemple, dans l'ordination du Diacre, l'exclamation du Prêtre au cours de la Préface (*Accipe Spiritum Sanctum ad robur*, etc.), les arrêts du Célébrant dans la Bénédiction des Fonts, du Diacre, dans la Bénédiction du Cierge pascal, etc. Ces arrêts nécessités soit par l'effusion de l'huile sainte dans le baptistère, soit par la fixation des grains d'encens dans la cire n'introduisent aucun élément euchologique étranger dans la Préface. Dans l'ordination du Diacre, c'est autre chose. Mais l'interpolation s'y trahit on ne peut plus évidemment, quand le Pontife abandonne momentanément son texte et son chant pour prononcer sur un ton quelconque les paroles *Accipe Spiritum Sanctum ad robur*, etc., et reprendre aussitôt la suite de la Préface.

fonctions sacramentelles. Pour ne pas trop m'étendre, je ne citerai qu'un exemple, mais il est particulièrement intéressant, c'est celui de la Bénédiction des Saintes Huiles chez les Coptes, qui me le fournit. (DENZINGER, *Ritus Orientalium* I. 249 sq.) Rien n'y manque, pas même l'Épiclèse, (véritable redondance de ce qui a fait l'objet de la première partie de l'Anaphore avant et après le *Sanctus*, puis les longues invocations qui suivent l'Épiclèse, etc.

Voici seulement la partie de cette fonction qui correspond à notre *Eucharistia*.

Episcopus (ἐπίσκοπος) [*clamet dicens :*]

Charitas (ἀγάπη) Dei Patris et gratia unigeniti (μονογενοῦς) ejus Filii Domini et Dei et Salvatoris (σωτῆρος) nostri J. Ch. et communicatio (κοινωνία) et donum (δωρεά) Spiritus (πνεῦμα) sui Sancti sit vobiscum.

[Μετὰ πάντων ὑμῶν] cum omnibus vobis.

Populus (λαός) *clamet :*

Et cum spiritu (πνεῦμα) tuo,

[Καὶ μετὰ τοῦ πνεύματός σου. Et cum spiritu tuo.]

Archiepiscopus (ὁ ἀρχιεπίσκοπος) :

Elevate sursum corda (νοῦς) vestra.

["Ανω ὑμῶν τὰς καρδίας. Sursum corda.]

Populus (λαός) *clamet :*

Est ille (sc. νοῦς) ad Dominum.

[Ἔχωμεν (ἔχομεν) πρὸς τὸν κύριον. Habeamus (habemus) ad Dominum.]

Episcopus (ἐπίσκοπος) *clamet :*

Gratias agamus tibi Domine Deus.

[Εὐχαριστήσωμεν τῷ κυρίῳ. Gratias agamus Domino.]

Populus (λαός) *clamet :*

Dignum est in justitia.

["Αξιον καὶ δίκαιον. Dignum et justum.]

Deinde (εἶτα) *dicat archiepiscopus* (ἀρχιεπίσκοπος) *hanc orationem* (εὐχή) :

Deus patrum nostrorum et Domine misericordiae, qui creasti vitam et incorruptibilitatem, deinde (εἶτα) nos, qui cecidimus qui secuti sumus satanam (σατανᾶς) et transgressi (παραβαίνειν) sumus legem (νόμος) tuam, traditi sumus morti per peccata nostra, iterum (πάλιν) denuo vocasti ad vitam, misertus es operis (πλάσμα) manuum tuarum per beneplacitum unigeniti (μονογενοῦς) tui Filii J. Ch., per quem adduxisti nos ad sacerdotium hoc, eminentiam incomprehensibilem et inenarrabilem, remissionem porro (δὲ) turpitudinis peccati, quod mutasti mystagogia (μυσταγωγία) coelesti ; qui fecisti nos credentes per aquam et spiritum (πνεῦμα), qui annuntiasti nobis viam salutis et fecisti nos novos donando nobis oleum laetitiae...

Archidiaconus dicit : (ὁ Ἀρχιδιακων λέγει·)

(Οἱ καθημένοι ἀνάστητε). Qui sedetis, surgite.

Propterea, Domine Deus noster, rogamus et obsecramus te, emitte Spiritum (πνεῦμα) Sanctum tuum super hoc unguentum (μύρον), quod positum est ante conspectum tuum, move (Joan. 5, 4) illud, sit unctio sigilli (σφραγίς) perfecti ad sanctitatem et salutem humanitatis universae, sit in nobis gratia et virtus (ἐνέργεια) Spiritus (πνεῦμα) tui Sancti, ut (ἵνα) faciat nos sibi praedicatores et ministros, ut simus digni in corde sancto, qui glorificemus te, Deum verum.

Archidiaconus dicit : (ὁ Ἀρχιδιακων λέγει·)

(Εἰς ἀνατολὰς βλέψατε). Ad orientem spectate.

Archiepiscopus dicit : (ὁ Ἀρχ. λέγει·)

Celebrant et laudant, glorificant eum in labiis indeficientibus et vocibus non silentibus chorus (χόρος) angelorum (ἄγγελος) et archangelorum (ἀρχάγγελος), principatus (ἀρχή), potestates (ἐξουσία), throni (θρόνος), dominationes, virtutes, et exercitus (στρατία) omnes coelestes (ἐπουράνιον), ornati in excelsis, Cherubim (χερουβίμ) cum multis oculis et Seraphim (σεραφίμ) terribiles, sex alae uni et sex alae alteri, duabus quidem (μέν) ex alis velantes faciem suam propter divinitatem tuam inaspectabilem (θεωρεῖν), cogitationem et intellectum superantem, duabus vero (δέ) tegentes pedes suos, volantes autem (δέ) duabus aliis, clamantes alter ad alterum, celebrantes laudantes, gratias agentes, offerentes misericordiae tuae etiam hymnum (ὕμνος) victoriae salutis nostrae in voce non silente clamantes.

Archidiaconus dicit : (ὁ Ἀρχ. λέγει·)

Πρόσχωμεν. Attendamus.

Populus (ὁ λαός) *dicat :*

Ἅγιος, ἅγιος, ἅγιος, κύριος [σαβαώθ, πλήρης ὁ οὐρανος καὶ ἡ γῆ τῆς ἁγίας σου δόξης].	Sanctus, sanctus, sanctus, Dominus sabaoth, pleni sunt coeli et terra gloria sancta tua.

Archiepiscopus dicit : (ὁ Ἀρχ. λέγει·)

Sanctus es tu in veritate, abundanter tu sanctus Pater omnipotens (παντοκράτωρ) sanctificans omnes, sanctus est unigenitus (μονογ.) tuus Filius, Salvator (σωτήρ) noster J. Ch., qui genitus est tibi ante saecula (αἰών) in indissolubilitate, sanctus est Spiritus (πνεῦμα) tuus, per quem sanctificati sunt omnes, qui in coelo, et omnes, qui super terram sunt, sanctus sanctorum, dator sanctorum, sanctificator creationis (κτίσις) omnis, qui unxit in Spiritu (πνεῦμα) suo Sancto eum, qui Christus ejus, eos qui crediderunt in adventum (παρουσία) ipsius, plenum salutis sanctissimae ; atque beata est haec unctio corporalis (σωματικόν) quam donasti nobis. Concede hoc unguentum (μῦρον), symbolum (σύμβολον) unctionis tuae incorruptibilis, signum verum Spiritus (πνεῦμα) Sancti, communicationem (κοινωνία) luminis incomprehensibilis et vestimentum digni-

tatis (ἀξίωμα) regalis (βασιλικόν) sanctitatem animarum (ψυχή) et corporum (σῶμα) nostrorum, faciens illud odorem divinum iis, qui ungentur eo in fide, ut (ἵνα) sint immaculati in populum (λαός) electum ut divinitas tua sit in eo, ut (ὥς δε — ὥστε) invocetur nomen sanctum Christi tui super eum, ut ministremus etiam nos in beatam vitam venturam, in fruitionem (ἀπόλαυσις) bonorum (ἀγαθόν) aeternorum (αἰώνιον), quae praeparasti Domine diligentibus nomen sanctum tuum.

Exclamatio (ἐκφώνησις) :

Populus (λαός) tuus et ecclesia (ἐκκλησία) tua laudent te.

Populus (λαός) *clamet* :

Ἐλέησον ἡμᾶς ὁ Θεός, ὁ Πατήρ, ὁ παντοκράτωρ.

Miserere nostri Deus Pater omnipotens.

Archiepiscopus (ἀρχιεπ.) [*inclinato capite oret invocationem* (ἐπίκλησις) *hanc hoc modo submissa voce* (ἐν ἑαυτῷ).]

Miserere nostri Deus secundum (κατά) magnam misericordiam tuam, emitte Spiritum (πνεῦμα) Sanctum tuum super hoc unguentum (μύρον) gloriosum et benedictum, ut (ἵνα) sit unctio sancta et sigillum (σφραγίς) perfectum, oleum laetitiae et misericordiae et salutis, ostensum per legem (νόμος) hoc modo iterum in testamento (διαθήκη) novo, ut ungerentur in eo reges et archisacerdotes (ἀρχιερεύς) et prophetae (προφήτης) a Moyse usque ad Joannem. Ita, Domine noster, Deus Pater omnipotens (παντοκράτωρ), rogamus te, emitte Spiritum (πνεῦμα) Sanctum tuum super hoc unguentum (μύρον), ut (ἵνα) sit vestimentum incorruptibilitatis et unctio sancta ad gloriam et honorem nominis tui sancti benedicti et unigeniti (μονογ.) tui Filii et Spiritus (πνεῦμα) Sancti. In hoc enim (γάρ) uncti sunt Apostoli (ἀπόστολος) et sancti omnes infantes, qui nascuntur super nomen Christi, ut veniant ad unctionem regenerationis. Ex hoc iterum unguntur episcopi (ἐπίσκοπος) et alii presbyteri (πρεσβύτερος) usque ad hodiernum diem. Rogamus te, Domine noster, sit hoc nunc vestimentum salutis, vestimentum incorruptibilitatis, unctio gloriosa, sigillum (σφραγίς) firmum eorum, qui offerentur ante conspectum tuum baptizandi in baptismo regenerationis, ut (ἵνα) cognoscant legem (νόμος) tuam et glorificent nomen sanctum tuum cum unigenito (μονογ.) tuo Filio J. Ch. D. N. et Spiritu (πνεῦμα) Sancto, ut sint cives (πολίτης) coeli, servi et servae electi. Sanctificas animas (ψυχή) et corpora (σῶμα) eorum, aufers ab eis malitias (κακία) omnes et peccata omnia, ut facias eos dignos gloria tua sancta et incorruptibili, signa eos sigillo (σφραγίς) tuo glorioso, ut custodiantur ab angelis (ἄγγελος) et archangelis (ἀρχάγγελος) tuis sanctis, ut (ὅπως) conculcent robur omne inimici adversantis (ἀντικειμένος), ut sint tibi populus (λαός) sanctus per nostram unctionem eorum ex hoc unguento (μύρον) sancto. Tu es, apud quem est misericordia et sanctitas et salus in Christo Deo nostro ; gloria decet (πρέπει) te Pater et Fili et Spiritus (Πνεῦμα) Sancte, nunc [et semper et in saecula saeculorum omnium. Amen.]

Suit l'Intercession.

Voici maintenant, pour fixer un peu les idées sur l'extension de l'Euchologie eucharistique en Occident, comment la tradition s'en est diversement maintenue dans une fonction sacramentelle dont il a plusieurs fois été question ci-dessus : la *Benedictio major salis et aquæ* de l'Epiphanie. Ce ne sont pas, tant s'en faut, toutes les variétés qu'on pourrait produire d'une Anaphore qui paraît avoir passé par bien des aventures. Mais les trois documents qu'on va trouver en parallèle ont le double avantage d'être suffisamment accessibles, et de représenter, sur leur terrain spécial, des phases assez analogues à celles de l'Anaphore eucharistique proprement dite dans l'histoire de la Messe.

La complexité du texte que nous offre l'un de ces trois documents correspondrait, par exemple, à l'état de l'Anaphore primitive dans le Canon romain actuel. C'est sous cette forme que les imprimeurs vénitiens nous l'ont constamment transmis depuis le XVe siècle et qu'on l'imprimait encore à Rome en 1816. Je cite de préférence cette dernière édition.

Les *Monumenta Veteris Liturgiæ Alemannicæ* de Gerbert [1] nous en ont conservé, d'après trois manuscrits de la Bibliothèque impériale de Vienne, deux autres formes témoignant : l'une, de la continuité de l'Anaphore morcelée dans les Rituels imprimés, notamment à Venise et à Rome, l'autre, de sa réduction pour ainsi dire à la plus simple expression, bien que conservant du moins la tradition de son extension jusqu'au *Pater* inclusivement. Après tout ce que nous avons dit jusqu'à présent, il est inutile de souligner les divers points où nous trouvons documentées les opérations qui ont fait l'objet de notre étude. Il faut laisser au lecteur la satisfaction de les y reconnaître lui-même [2].

---

[1] *Pars II*, pages 66, 67 et 69.

[2] Les rubriques qui ponctuent l'*Eucharistia* dans la première colonne, se neutralisent en ce sens que, si la première, *Sequitur in tono Orationum non Praefationum*, semble laisser croire que cette *Eucharistia* s'arrête au paragraphe *Iterumque*, sans se prolonger davantage, la seconde rubrique, *in tono Praefationis*, rétablit la continuité. Tout au plus pourrait-on croire que le long paragraphe compris entre ces deux rubriques est une interpolation de même nature que celle qu'on rencontre plus bas entre le *Sanctus* et le *Vere Sanctus*. Mais c'est toujours de *Praefatio* qu'il s'agit dans la 2e colonne, d'où ces rubriques sont absentes, et d'une *Praefatio* continue, qui n'aboutit au *Sanctus*, par le *per quem majestatem* de rigueur, qu'après les mots *districtus abscedat*, absolument comme dans la 1re colonne. Il est certainement étrange que, dans cette Préface continue, le vocatif change de direction brusquement, et s'adresse à l'*eau*, sans autre transition que l'*Iterato te alloquar aqua*, pour ne plus revenir au *Domine Deus coeli et terrae* du commencement. Peut-être en concluerait-on volontiers que c'est décidément d'une interpolation qu'il s'agit, et, considérant que, dans cet état, la pièce paraît ne dater, ici du moins, que du XIIe siècle, tandis que l'interpellation qui s'adresse à l'eau ne figure pas dans la *Praefatio* de la 3e colonne, laquelle est du X-XIe siècle, peut-être s'imaginerait-on que l'original de l'*Eucharistia* ne s'en serait augmenté qu'entre le XIe et le XIIe siècle. Or, je le répète, nous sommes loin d'avoir ici tous les témoignages, et, de fait, à la date même du manuscrit de la 3e colonne, sinon même plus anciennement, le Sacramentaire des Abruzzes, 4770 du Vatican, non seulement contient tout le texte, mais il le contient plus pleinement que le document de la 2e colonne, et confirmerait, en plus d'un endroit, contre lui le texte du Rituel romain. Si donc on pressent une interpolation, c'est au delà qu'il en faudrait chercher l'origine.

Rituale romanum Pauli V. P. M. jussu editum, inde vero a Benedicto XIV. P. M. auctum et castigatum Romæ, ex typographia de Romanis MDCCCXVI. p. 18 de l'Appendice.	Ms. de Passau (Vindob. Th. 277 – 1817, du XIIe s. Gerbert p. 97).	Ms. de Salzbourg (Vindob. Th. 359 olim 351 – 1830, du X-XIe s. Gerbert 66.
	PRÆFATIO.	PRÆFATIO.
Vere dignum et justum est, æquum et salutare: nos tibi semper, et ubique gratias agere. Domine Deus cœli et terræ, cujus virtuti subdita sunt universa: cujus verbo creata sunt omnia: supermitte, *quæsumus, virtutem* Spiritus Sancti tui, super hanc creaturam: ut fiat aqua sanctificata, in nomine Pa ✝ tris, et Fi✝lii, et Spiritus ✝ Sancti. *Te igitur omnipotens Deus*, altissima salus, et respector perpetuus, humiliter rogamus, et petimus, ut *nos* exaudias, et miserearis precibus nostris, *quatenus* ubicumque hæc aqua aspersa fuerit, *fiat* te jubente *causa* purificationis. Habeat *quoque perpetuam gratiam* ipsa domus, *fidem rectam*, spem *certam*, *caritatem perfectam*, gaudium *verum*, honorem perpetuum, ut omnes malevoli, et invidi *spiritus ab ea* expellantur, et separentur. *Per Dominum nostrum.*	V. D. et justum est æquum et salutare nos tibi semper et ubique gratias agere. Domine Deus cœli et terræ, cujus virtuti subdita sunt [supermitte universa, cujus verbo procreata sunt omnia: *supermittendo* Spiritum sanctum super hanc creaturam *aquæ*, ut fiat aqua sanctificata in nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti. *Ipsa te cognoscat* altissima salus et respector perpetuus. *Ad quem* humiles oramus et petimus, ut exaudias et miserearis precibus nostris, ut ubicumque *aspersionis* et purgationis, te jubente, aspersa fuerit hæc aqua, habeat domus illa gaudium, spem, honorem*que* perpetuum, ut omnes malivoli, et invidi expellantur et separentur.	Domine Deus cœli et terræ, cuius virtuti subiecta sunt universa, cuius verbo procurata sunt omnia, *submitte* Spiritum tuum sanctum super hanc creaturam *aquæ*, ut fiat aqua sanctificata in nomine *Dei* Patris, et Filii, et Spiritus sancti. *Ipsa te cognovit* altissima salus et respector tuus *aqua*. *Ergo* humiles exoramus, ut exaudias et miserearis precibus nostris, ut ubicunque [aqua, *aspersionis* et purificationis te jubente aspersa fuerit hæc habeat ibi domus gaudium, spem, honorem perpetuum, ut omnis malevoli invidia expellatur et separetur, per
R. *Amen.*		
SEQUITUR IN TONO ORATIONUM, NON PRÆFATIONUM.		
Iterumque te alloquor aqua, quæ lucis similitudinem habes, tu sub cœlo, tu super cœlum, tu sub terra, tu super terram. Super te invoco nomen sanctum, atque mirabile Dei *omnipotentis*, qui te sua potentia *convertit in vinum*, suspendit super cœlos, congregavit in terra, miscuit in mari. Qui te arcanis, et velocibus ventis pluere præcepit: et ad usus hominum, *et* lavacrum dedit: et sitientibus potum subministravit. Super *a*quam etiam spiritus Domini *non solum* ferebatur, sed etiam fertur. Adjuro ergo te, creatura aquæ per septiformam spiritum Dei vivi. Adjuro te per novem Ordines Angelorum. Adjuro	Iterato te alloquar aqua, qui lucis similitudinem habes. Tu sub cœlo, tu super cœlum, tu sub terra, tu super terram. Super te invoco nomen sanctum, atque mirabile Dei, qui te sua potentia suspendit super cœlos, congregavit in terra, miscuit in mari: qui te archanis et *limpidis atque* velocibus ventis pluere præcepit, et ad usus hominum *carnis* lavacrum dedit, et sitientibus potum subministravit, super quam etiam Spiritus Domini ferebatur sed etiam*nun* fertur. Adjuro te per vocem tonitrui coruscantis *et per virtutem* tremendi cœlestis	

Regis. Adjuro te per lignum mysterii, de quo aqua percussa statim dulcis facta est. Adjuro te per eum, qui omnia creavit, ne contemnas vocem humilitatis meæ: sed expellas omnem umbram, omnes *satellites adversariorum*, omnes machinationes diaboli, *sive* spirituum immundorum, sive biothenathorum, sive errantium, sive ex invocatione magicæ artis, sive præcantorum argumenta, sive draconum *et omnium* volucrum vel viperarum, quia imperat tibi Dominus Jesus Christus Filius Dei vivi : *quod* mox, ut aspersa fueris, in nomine Dei Sabaoth, *sive in hominibus*, sive in domibus, sive in vineis, sive in pecoribus, *vel in quibuslibet animantibus*, sive in seminatis campis, *sive ab hominibus conculcata fueris: sive in navibus, sive in mari, sive in paludibus*, sive in qualicumque creatura, *vel in quocumque loco aspersa fueris: sive super infirmum, vel languentem*, sive in potum data fueris homini in valetudine detento, aut maligni *spiritus* infestatione percusso mox expellas, et excludas omne malignum : ut possit homo velocius salvus fieri, per virtutem Domini nostri Jesu Christi, qui neque dici, neque scribi, neque computari potest, cui nomen est Deus.

IN TONO PRÆFATIONIS. *Tu autem*, Domine, qui per Angelum tuum fontem Agar ostendisti, et ex eo Ismaelem sitientem potasti : Qui pueri *tui* Abrahæ in Mesopotamia preces exaudisti, et omnia desideria cordis ejus implesti : Qui famulo tuo Moysi in deserto *eremi* petram percutere, et ex ea aquam producere, et populum rigare jussisti.

Dum supradicta cantantur, in Sacristia ornant Clerici Patrinum, deferentem Crucem velo aliquo pulcherrimo, quem comitantur Diaconus et Subdiaconus cum Clericis, et multis luminaribus, et semper incensando, perveniunt ad locum, ubi benedicitur aqua. Ibi Patrinus genuflectitur. Et Sacerdos prius Crucem incensans, de manu Patrini illam accipit.

regis, adjuro te per lignum mysterii, de quo aqua percussa statim dulcis facta est. Adjuro te per eum, qui omnia creavit, ne contempnas vocem humilitatis meæ, sed expellas omnem umbram, omnem *satanam* et omnes machinationes diaboli*cas* spirituum immundorum, sive biothanatum, sive errantium, sive ex invocatione magicæ artis, sive præcantatorum argumenta, sive draconum, *sive* volucrum et viperarum, quia imperat tibi Dns Ihs Xps Filius Dei vivi, *ut* mox cum aspersa fueris in nomine Dei *omnipotentis* Sabaoth sive in domo sive in vineis, sive in pecoribus,

sive in seminatis cam
pis,

sive in qualicun-
que creatura,

sive in potu
data fueris homini valetudine detento, et a maligni infestatione percusso, mox expellas et excludas omnem malignum, ut possit homo velocius salvus fieri, per virtutem *et nomen* Dni nri Jhi Xpi, qui neque dici, neque scribi, neque computari potest, cui nomen est Deus.

qui per
angelum tuum Domine fontem Agar ostendisti, et ex eo Ismahel sitientem potasti : qui pueri Abrahæ in Mesopotamia preces audisti, et omnia desideria cordis eius implesti : qui famulum tuum Moysen in deserto petram percutere, et ex ea aquam producere, et populum rigare iussisti :

Rituale romanum Pauli V. P. M jussu editum, inde vero a Benedicto XIV. P. M. auctum et castigatum .. Romæ, ex typographia de Romanis MDCCCXVI. (p. 18 de l'Appendice.	Ms. de Passau Vindob. Th. 277 = 1817, du XIIe s Gerbert p 67.	Ms. de Salzbourg (Vindob. Th. 359 olim 351 = 1830. du X-XIe s. Gerbert 66.)
Et ter dicit sequentem versum, Crucem in aquam immergendo :		
Quiaquam amaram immisso ligno dulcorasti: benedicere, *et sanctificare* digneris hanc *creaturam* aquæ. In nomine Patris ✝ et Fi ✝ lii, et Spiritus ✝ Sancti.	qui aquam amaram immisso ligno dulcorasti, *ita* benedicere digneris hanc aquam in nomine Patris et Filii et Spiritus sancti,	
Deinde cantantur infrascriptæ Antiphonæ a Cantoribus. Quibus expletis, reddit Crucem Patrino eam incensando : quam refert ubi acceperat : Interim Sacerdos prosequitur canendo : Ut ubicumque.		
Baptizatur Christus, et sanctificatur omnis mundus: et tribuit nobis remissionem peccatorum : aqua, et spiritu omnes purificamur.		
Ant. Baptizat miles Regem, servus Dominum suum : Joannes Salvatorem : aqua Jordanis stupuit : columba protestatur : Paterna vox audita est : Hic est Filius meus.		
Ut ubicumque aspersa fuerit in nomine tuo, omnes sævas inimici, jaculationes expellat. Illud etiam rogamus *et petimus, Deus omnipotens;* ut sicut ad domum Raguelis *sanctum* Angelum *tuum* Raphaelem mittere dignatus es, ut Asmodæum dæmonem colligaret : simile *quoque* beneficium domibus *nostris donare digneris :* ut *ubicumque hæc unda* aspersa fuerit, numquam *malignus spiritus* in eadem domo consistendi *vel commorandi* habeat potestatem, sed confusus *protinus*, et destructus abscedat. Per Christum Dominum nostrum. Per quem majestatem tuam laudant Angeli, adorant Dominationes, tremunt Potestates. Cœli, cœlorumque Virtutes, ac beata Seraphim, socia exultatione concelebrant. Cum quibus et nostras voces, ut admitti jubeas deprecamur, supplici confes-	ut ubicunque aspersa fuerit in tuo nomine omnes iactationes sævas inimici expellas. Illud etiam rogamus, ut sicut ad domum Raguel angelum Raphael mittere dignatus es, et Asmodeum dæmonium colligavit, simili beneficio domui *huic præstes*, ut *mox, cum* aspersa fuerit nunquam *illic vel in anima vel* in eadem domo consistentibus habeat *aliquam* potestatem, sed confusus et districtus abscedat. Per Xpm Dnm nrm, per quem majestatem tuam.	*Per virtutem Do*- *mini nostri Jesu Christi* quem laudant angeli, et non cessant clamare

Chorus cantet in tono feriali : Sanctus, Sanctus, Sanctus, Dominus Deus Sabaoth, etc.

Cantando.

Exorcizo te, spiritus immunde per Deum vivum, qui fecit cœlum et terram, mare, et omnia quæ in eis sunt : ut omnes virtutes adversarii, omnes exercitus diaboli, et omnes incursus, et omnia phantasmata inimici eradicentur, et effugiant ab hac creatura salis et aquæ : ut sit sancta, salutifera : et ignis ardens adversus omnes insidias eorum. Ut ubicumque perlata, vel aspersa fuerit hæc creatura salis et aquæ, sit sanitas, sinceritas, et corporis medicina : ut effugiat omnis infirmitas, Fulgura quoque et grandines ab aspersione hujus aquæ separentur et effugiant, et elongentur. Per eum, qui venturus est judicare vivos et mortuos, etc.

Oremus.

Vere Sanctus, vere benedictus, terribilis, metuendus, et adorandus Domine Deus noster : ab occultis nostris munda nos, et ab alienis parce servis tuis : ut cum fiducia valeamus dicere orationem illam regalem, quam Dominus et Salvator noster per Evangelium suum orare docuit, dicens :

Pater noster, qui es in cœlis : sanctificetur nomen tuum : adveniat regnum tuum : fiat voluntas tua, sicut in cœlo et in terra. Panem nostrum quotidianum da nobis hodie : et dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris : Et ne nos inducas in tentationem.

℟. Sed libera nos a malo.

Legendo.

Libera nos, quæsumus, Domine, ab omnibus malis præteritis, præsentibus et futuris. Libera nos, quæsumus, Domine, famulos, et famulas tuas a gladio, a fame, a tentatione diaboli, a percussione sæculi, et ab infirmitatibus malis. Per liberatorem et *redemptorem* Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum : Qui tecum vivit, etc.

Sanctus, Sanctus,

Sanctus, Dominus Deus Sabaoth.

Oremus.

Præceptis salutaribus moniti et divina institutione formati audemus dicere.

Pater noster.

Libera nos, quæsumus Domine, ab omnibus malis præteritis, præsentibus, et futuris
et custodi nos in omni opere bono,

per liberatorem
Dominum nostrum Iesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit et regnat.

IV.

Nous ne sommes donc pas en dehors du sujet en suivant ainsi l'Anaphore jusque dans ses dérivés. Les dérivés sont eux-mêmes, on le voit, des témoins de l'état liturgique auquel appartenait leur prototype, et cela d'autant mieux que la plupart du temps leur témoignage se présente en outre dans une condition de simplicité correspondant exactement à ce qu'était la messe primitive. On aura pu le remarquer dans le texte des fragments de Vérone que j'ai transcrit pour ce motif en entier, la messe, à part l'oblation des dons par le diacre, ne commence qu'avec l'Anaphore. Elle est toute en Anaphore. Point de lectures, ni de psalmodie, ni rien de ce qui constitue ce que l'on a depuis appelé la Messe des Catéchumènes. On vient de consacrer l'Évêque. Aussitôt le Diacre apporte les oblations, et c'est sur ces oblations que, sans plus, le Célébrant prononce l'Action de Grâces, qui vient aboutir à la Communion. Or, calquées sur ce modèle, les autres fonctions sacramentelles sont précisément aussi renfermées dans l'Anaphore, surtout dans les anciens documents.

Ceci ne nous apprend rien de nouveau si l'on veut. Cependant, il faut bien avouer que si nous avions des exemples de synaxes aliturgiques se bornant exclusivement à l'*Ordo* des lectures et de la psalmodie, comme le sont encore les féries IV et VI de Carême dans le rit ambrosien, sans parler de la liturgie mozarabe, nous n'avions pas, en revanche, de synaxe purement liturgique isolée de la synaxe des lectures et de la psalmodie. Du moins n'avions-nous pas remarqué qu'il en fût resté des traces, car on aurait pu s'en apercevoir il y a plus de 200 ans, quand Ludolf publiait pour la première fois la traduction latine des *Statuts Éthiopiens*, c'est-à-dire des documents retrouvés naguère en latin dans les palimpsestes de Vérone.

L'intérêt de cette remarque est évident. Nous pénétrons mieux ainsi l'esprit liturgique des premiers âges. A côté des synaxes des lectures et des psalmodies conservées de la Synagogue, et indépendante de ces synaxes, intervenait à certains jours, le Dimanche par exemple, ou bien à la suite d'une fonction sacramentelle telle qu'était la Consécration des Évêques, intervenait, dis-je, la Liturgie proprement dite, couronnant — mais ne couronnant pas nécessairement — les assemblées.

En réfléchissant à cette indépendance de l'Anaphore eucharistique vis-à-vis de la synaxe des lectures et de la psalmodie, nous trouverons sans peine, je crois, l'explication de certaines redondances dont on se rend compte assez difficilement, dont on ne se rend même pas compte du tout sans cela. Je veux parler du double emploi que semblent faire, en Orient, les prières litaniques de l'Avant-Messe, avec les intercessions, qui tantôt suivent l'Épiclèse, tantôt s'intercalent entre la Préface et le *Sanctus*, etc. Ne serait-ce pas le résultat de la réunion de deux fonctions distinctes, ayant conservé chacune, dans le fusionnement, tous ses éléments constitutifs, et par conséquent : la synaxe des lectures et de la psalmodie, sa prière litanique ou συναπτή,

l'Anaphore, ou plutôt la synaxe purement liturgique, sa grande invocation, de style et d'origine plus ou moins litanique?

C'est d'ailleurs tout ce qu'il convient de dire ici sur les divers emplois de la prière litanique.

Ce sujet trop complexe et trop intéressant pour être abordé de biais, veut être traité pour lui-même et avec tous les développements qu'il comporte.

J'ajouterai seulement qu'une fois mis à part le *Sanctus*, et retrouvé dans notre Canon, d'un côté ce qui répond à l'Anaphore primitive, et de l'autre ce qui répond aux Dyptiques et à cette prière litanique (*Te igitur*, *Memento*, *Communicantes Memento*, *Nobis quoque peccatoribus*.) nous avons, réduite à sa plus simple expression synthétique, c'est-à-dire à deux termes irréductibles, à deux directions euchologiques continues, l'Action de Grâces, puis l'intercession, toute l'économie des prières multiples de la Messe.

DEUXIÈME PARTIE

L'EUCHARISTIA PRIMITIVE

I.

Position de la question. — Parallèle des cinq textes conservateurs de l'Eucharistia primitive.

NOUS n'en avons pas fini, tant s'en faut, avec l'Anaphore de Vérone et des *Statuts Ethiopiens*. Un pareil document mérite plus que d'être appelé simplement en témoignage, à titre auxiliaire, en quelque sorte, dans la restitution de l'Anaphore latine. Il veut être étudié pour lui-même, pour l'état liturgique dont il témoigne, indépendamment de ses relations latines et orientales, ou du moins indépendamment des relations dans lesquelles il n'est plus entier. Il importe surtout de le presser en tous sens, afin de faire jaillir, des réponses qu'il tient depuis si longtemps en réserve, et que, seules, des observations attentives peuvent y découvrir, de nouvelles lumières sur les origines et les antiquités du formulaire eucharistique.

Nous en avons déjà pris possession dans la mesure où l'exigeait le résultat des recherches auxquelles vient d'être employée la première partie de ces études. Mais la précieuse formule ne nous a livré qu'en passant, pour ainsi dire, son secret principal. Le moment est venu de serrer l'interrogatoire et de traiter l'affaire un peu plus profondément.

On se rappelle qu'en parlant de l'incomparable antiquité de l'Anaphore des *Statuts*, j'ai soigneusement averti qu'il s'agissait de l'antiquité, non pas de la collection canonique qui nous en a conservé le texte, mais uniquement de la formule eucharistique, par conséquent sans y engager la question — toute différente — de la date tant des autres morceaux que de la compilation elle-même.

En qualifiant d'ailleurs cette antiquité d'incomparable, nous avons pris note que les deux seules Anaphores archaïques qui pussent être mises en parallèle avec la nôtre, sont celle du VIII[e] livre des *Constitutions Apostoliques*, et celle du *Testament du Seigneur*, attendu que les autres recueils canoniques ne nous en ont transmis aucun texte. Or, la première, celle des *Constitutions Apostoliques*, est en effet pourvue du *Sanctus*, alors que la nôtre ne le connait pas encore. Je me réserve de faire ressortir en outre, dans la troisième partie de ces études, la façon dont notre Anaphore est exploitée dans les *Constitutions Apostoliques*, bien loin qu'elle en soit une réduction.

Quant à l'Anaphore du *Testamentum Domini*, si elle n'a pas, non plus que la nôtre, de place pour le *Sanctus*, elle s'accuse elle-même comme étant postérieure à celle-ci, par les infiltrations étrangères qui ont pénétré dans notre texte en l'allongeant de plus du double.

La spontanéité de la composition, son unité christologique, ses procédés littéraires et doxologiques, son style scripturaire, voire enfin ses paulinismes nous ont fourni de même un argument d'authenticité première et presque d'apostolicité.

Ce sont ces considérations qu'il s'agit maintenant de compléter dans une étude spéciale de l'Anaphore apostolique. Un examen critique et comparé des différentes versions qui représentent cette Anaphore, à défaut de témoins plus ou moins directs de l'original, nous en révèlera tout d'abord l'expansion jusqu'au delà des limites du monde romain.

D'autre part, comme il existe, à côté des deux textes purs utilisés jusqu'à présent, trois autres textes plus ou moins interpolés, l'étude comparée de ces interpolations achèvera de projeter une lumière décisive sur la date de l'original, sur l'introduction du *Sanctus*, des Diptyques, de l'Épiclèse, bref sur les premières insertions qui, progressivement, ont brisé partout la continuité du texte primitif, et morcelé, du moins en apparence, son unité, jusqu'à conduire parfois au déplacement ou au dédoublement des intentions euchologiques essentielles de l'Eucharistie.

Ceci bien établi, je commence par mettre sous les yeux du lecteur, dans toute leur étendue, les cinq formes du texte qui doit faire l'objet de notre examen, mais de manière à présenter un schema tout semblable à celui que nous avions imaginé pour identifier au Canon gallican le Canon romain. J'ai tort, en un sens, de dire tout semblable, car c'est dans des conditions tout autres, et bien meilleures, que le parallèle s'établit ici de lui-même, justifiant ainsi par un fait qui se déclare directement et s'impose sans artifice et sans effort, ce qu'il y avait d'indirect et de difficile dans le premier. Ce n'est, en effet, qu'au prix d'éliminations, de restitutions, et de recherches laborieuses de textes identiques, que nous sommes parvenus à réaliser le parallèle latin. Cette fois il va suffire pour obtenir, le plus naturellement du monde, le même résultat, d'aligner les documents en regard les uns des autres, en les laissant absolument tels qu'ils sont, sans élimination, ni transposition préalable, surtout, de leurs éléments.

Voici, toutefois, en quoi l'on peut dire que l'un et l'autre schema sont semblables, et que le second justifie le premier : c'est que, de part et d'autre, nous trouvons un élément de différenciation commun dans l'intervention des Diptyques ou dans leur absence. Qu'est-ce à dire, sinon que, les Diptyques nous apparaissant nettement, au milieu du texte que nous étudions, comme étant des interpolations, nous n'avons donc pas été si mal inspirés, dans le schema de la première partie, de considérer également comme des interpolations les Diptyques du Canon romain, par conséquent de les éliminer, pour retrouver l'unité continue de l'Anaphore latine.

LE CANON DE LA MESSE APOSTOLIQUE ET SES PREMIÈRES INTERPOLATIONS.

	Canonum reliquiæ (fragments latins palimpsestes de Vérone.) (V) (ed. HAULER, p. 106.)	Statuta Apostolica vulgo sic dicta. (E) (LUDOLF, p. 324.) (STATUTUM, xxi.)	Testamentum Domini. (RAHMANI, p. 37 suiv.) (T)	Oratio Eucharistica Domini et Salvatoris nostri Jesu Christi. (LS) (LUDOLF, p. 341.)	Liturgia Communis sive Canon universalis Æthiopum seu Liturgia Apostolorum. (LA) (RENAUDOT, p. 513.)
	QUI CUMQUE FACTUS FUERIT EPISCOPUS, OMNES OS OFFERANT PACIS, SALUTANTES EUM, QUIA DIGNUS EFFECTUS EST. ILLI UERO OFFERANT DIACONES OBLATIONEM, QUIQUE INPONENS MANUS IN EAM CUM OMNI PRAESBYTERIO.	POSTEAQUAM CONSTITUTUS EST EPISCOPUS GRATULANTUR EI OMNES ET SINGULI, ORE OSCULANTES EUM, QUI FACTUS EST EPISCOPUS: ET CUI CONTIGERIT ISTUD MUNUS, DIACONUS PRAEBEAT ILLI EUCHARISTIAM. ADHAEC PONENS MANUM SUAM SUPER PANEM EUCHARISTICUM CUM OMNIBUS PRESBYTERIS.	ANTEQUAM EPISCOPUS VEL PRESBYTER OFFERAT, POPULUS DET SIBI INVICEM PACEM. EPISCOPUS ITAQUE MANUM IMPONAT SUPER PANES COLLOCATOS SUPER ALTARE, ATQUE SIMUL ETIAM PRESBYTERI IMPONANT MANUS. *Ceteri autem sint tantummodo stantes in silentio.* *Non recipiatur panis catechumeni, etiamsi filium vel uxorem habeat fidelis, velitque pro illis offerre: non est ejusmodi oblatio offerenda, priusquam baptismum susceperit.* *Interim episcopus vel presbyter offerat, populus det sibi invicem pacem.* *Deinde, magno facto silentio, diaconus proclamet.* *Diaconi proclamatio super Eucharistiam.* In cælos corda vestra. Si quis odium contra proximum habet, reconcilietur. Si quis in conscientia incredulitatis versatur, confiteatur. Si quis mentem habet alienam a præceptis discedat. Si quis in lapsu est peccati, ne se abscondat, nefas est ei se abscondere. Si quis ægrota mente laborat, ne accedat. Si quis pollutus, si quis non firmus, locum det. Si quis alienus a præceptis Jesu, abeat; Si quis prophetas despicit, semet segreget, ab ira Unigeniti semet servet; Ne crucem despiciamus. A minis Domini nostri fugiamus. Videntem habemus Patrem luminum cum Filio, angelosque visitatores. Vosmetipsos videte, ne in proximos vestros odium teneatis. Videte, ne quis in ira versetur, Deus videt. Sursum corda vestra ad offerendum in salutem vitæ et sanctitatis. Sapientia Dei suscipiamus gratiam, quæ nobis donata est.		*Diaconus.* Orate pro pace perfecta, et amica salutatione Apostolica. Amplectimini invicem: Qui non communicatis, exite: qui communicatis, amplectimini invicem, in plenitudine cordis vestri: qui communicaturus est custodiat se a malo. *Sacerdos.* Domine per benignitatem tuam imple corda nostra pace tua et munda nos ab omni macula, et immunditia, ab omni vindictæ studio, ab invidia et injuriarum recordatione lethifera. Domine fac nos omnes dignos, ut amplectamur invicem in osculo sancto, ut percipiamus absque condemnatione donum tuum cœleste et immortale, sicut decet gratiam tuam, qui cum Spiritu sancto, etc. *Pop.* Per Christi Deus noster fac nos dignos salutandi in osculo sancto et cœlesti, ut laudemus te cum Cherubim et Seraphim, et clamemus dicendo: Sanctus, Sanctus, Sanctus omnipotens: pleni sunt cœli et terra gloria sanctitatis tua. *Sacerdos:*
	DICAT GRATIAS AGENS: DOMINUS UOBISCUM. *Et omnes dicant:* ET CUM SPIRITU TUO. SUSUM CORDA. HABEMUS AD DOMINUM. GRATIAS AGAMUS DOMINO. DIGNUM ET JUSTUM EST.	GRATIAS AGIT DOMINO, DICENS HOC MODO: DOMINUS VOBISCUM OMNIBUS. *Respondet populus:* TOTUS CUM SPIRITU TUO SIT. *Dicit Episcopus:* ELEVATE [SURSUM] [CORDA. *Respondet omnis populus:* SUNT APUD DOMINUM DEUM NOSTRUM. [DOMINO. *Dicit Episcopus:* GRATIAS AGAMUS *Populus:* RECTUS ET JUSTUS EST.	*Deinde Episcopus confitens, gratiasque agens dicat voce terribili:* DOMINUS NOSTER VOBISCUM. *Populus respondet:* ET CUM SPIRITU TUO. *Episcopus dicat:* SURSUM CORDA VE-[STRA. *Populus dicat:* HABEMUS AD DOMI-[NUM. *Episcopus dicat:* CONFITEAMUR DO-[MINO. *Populus omnis dicat:* DIGNUM ET JUSTUM EST. *Episcopus clamet:* Sancta per Sanctos. *Populus conclamet.* In cælo et super terram indesinenter.		DOMINUS SIT VOBISCUM, Sanctus in sanctis, sanctus in sanctis, sanctus in sanctis.
	ET SIC JAM PROSEQUATUR:	DEINDE DICUNT ORATIONEM EUCHARISTICAM, EPISCOPUM PRÆEUNTEM SEQUENDO.	*Eucharistia seu gratiarum actio super oblationem.* EPISCOPUS STATIM DICAT	*Oratio Eucharistica Domini et Salvatoris nostri Jesu Christi*	
1	GRATIAS TIBI REFERIMUS, DEUS,	GRATIAS AGIMUS TIBI DOMINE	GRATIAS TIBI AGIMUS, DEUS 2 sancte, 3 animarum nostrarum corroborator, 4 vitæ nostræ donator, incorruptibilitatis thesaure,	GRATIAS AGIMUS TIBI DEUS sancte. Finis [scopus] animarum nostrarum. Dator vitæ nostræ, thesaurus incorruptibilis.	GRATIAS AGIMUS TIBI DOMINE,
5	PER DILECTUM PUERUM TUUM	PER DILECTUM FILIUM TUUM	Pater **Unigeniti** TUI SALVATORIS NOSTRI.	Pater **unigeniti** FILII TUI	PER DILECTUM FILIUM TUUM Uni[genitum] Dominum, Deum et Salvatorem nostrum
6	JESUM CHRISTUM,	JESUM CHRISTUM,			JESUM CHRISTUM,
7	QUEM IN ULTIMIS TEMPORIBUS	QUEM IN ULTIMIS DIEBUS	QUEM ULTIMIS TEMPORIBUS		QUEM ULTIMIS DIEBUS
8	MISISTI NOBIS	MISISTI NOBIS	MISISTI AD NOS		MISISTI NOBIS:
9	SALUATOREM	SALVATOREM	[SALVATORIS NOSTRI,]	SALVATORIS NOSTRI,	Filium tuum, SALVATOREM,
10	ET REDEMPTOREM	ET REDEMTOREM,	REDEMPTOREM		REDEMPTOREM,
11	ET ANGELUM UOLUNTATIS TUAE	NUNCIUM CONSILII TUI.	ET PRÆCONEM TUI CONSILII	QUI ANNUNCIAVIT VOLUNTATEM TUAM.	ANGELUM CONSILII TUI,
			12-13 consilium enim tuum est, ut salvemur per te. 14 Tibi, Domine, confitetur cor nostrum, 15 *intellectus, anima cum omni cogitatione,* 16 *ut super nos veniat, Domine, gratia tua* 17 *ad assidue te collaudandum,* 18 *Filiumque tuum Unigenitum,* 19 *ac sanctum Spiritum tuum* 20 *nunc et semper et in sæcula sæculorum.* 21 *Amen.* 22 Tu virtus Patris, gratia gentium, 23 scientia sapientia vera, 24 medicina animarum, exaltatio humilium, 25 fiducia nobis *fidelibus*, Tu *enim* es 26 robur justorum, 27 spes eorum, qui persecutionem patiuntur, 28 portus eorum, qui jactantur, 29-30 illuminator perfectorum, Filius Dei vivi. 31 exoriri fac super nos 32 ex tuo illo munere imperscrutabili 33 magnanimitatem, confidentiam, 34 sapientiam, constantiam, 35 fidem inflexibilem, spem inconcussam, 36 scientiam Spiritus tui, 37 humilitatem, rectitudinem, ut semper 38 nos tui famuli 39 omnisque populus te pure collaudemus,	Quoniam voluisti ut salvaremur per te; gratias devotas agit tibi cor nostrum Domine. Tu es virtus Patris, et gratia gentium: scientia rectitudinis: Sapientia [illegible] sanator animarum: Magnitudo humilium: Arx nostra [azylum] tu es; Scipio justorum: Spes exulum: *In mari* Portus tutus eorum qui jactantur *tanquam* Lumen perfectorum: Filius Dei vivi. Irradia super nos gratia tua immobili, statuminatione et corroboratione fiduciæ: Sapientia et efficacia fidei inflexibilis, et spei immutabilis. Intelligentiam Spiritus *largire* humilitati nostræ, ut semper in rectitudine simus servi tui puri, *o Domine* [illegible] et omnes populi te laudent.	
			40	*Dicit Diaconus.* Pro beatissimo, et Sanctissimo Patriarcha Abba N N. et Abbuna Reverendissimo Metropolita nostro Abba N.N. qui laudant te orationibus suis et intercessionibus suis. Stephanus protomartyr. Zacharias sacerdos, et Johannes Baptista. Pro omnibus sanctis et martyribus qui obdormiverunt in fide Christi. Matthæus et Marcus: Lucas et Johannes, quatuor evangelistæ. Maria Dei genitrix. Simon Petrus, et Andreas. Jacobus et Johannes. Philippus et Bartholomæus. Thomas et Matthæus. Taddæus et Nathanael. Jacobus Filius Alphæi; et Matthias, duodecim Apostoli. Et Jacobus Apostolus frater Domini nostri, Episcopus Hierosolymæ domus sanctuarii. Paulus et Timotheus. Silas et Barnabas. Titus. Philemon. Clemens. Septuaginta et duo discipuli, et quingenti eorum socii. Trecenti et octodecim orthodoxi Patres. Orationes eorum omnium impleantur [in] nobis. Cum illis nos visita; et memento Ecclesiæ Apostolicæ, quæ super omnes congregationes est in pace, quæ per pretiosum Sanguinem Christi parta est. Et memento omnium Patriarcharum, Archiepiscoporum, Episcoporum, Presbyterorum et Diaconorum, qui dirigunt viam verbi in veritate. *Respondet Populus.* Miserere Domine animarum servorum tuorum et ancillarum tuarum, qui comederunt corpus tuum et biberunt sanguinem tuum, qui obdormiverunt in fide tua. *Dicit Sacerdos.*	
			41 tibi benedicamus, 42 tibi confiteamur, Domine, omni tempore, 43 et te supplicemus. *Deinde Episcopus dicat:* 44 Tu, Domine, fundator excelsorum, 45 tu rex thesaurorum lucidorum, 46 tu inspector Sion cœlestis, 47 rex ordinum archangelicorum, 48 dominationum, laudum, thronorum, 49 indumentorum, luminum, 50 lætitiarum deliciarumque; 51 Pater regum, qui cuncta manu tua tenes 52 et moderaris 53 per consilium tuum, per Filium tuum 54 Unigenitum, qui crucifixus est 55 pro peccatis nostris. 56 *Tu Domine*	*Utique Domine*: tibi gratias agimus et tibi benedicimus, et semper rogamus te, o Deus Pater excelsorum: qui regis thesauros lucis [i. e. sidera]. Visita Hierosolymam de cœlis. Domine Potestatum, Archangelorum, *et virtus* Dominantium, gloria thronorum, amiculum luminarium, gaudium deliciarum, [tanquam manu Rex regum, Pater qui comprehendit cuncta et gubernat. Et consilio tuo filius tuus [illegible] unigenitus crucifixus est pro peccatis nostris.	
57	QUI EST UERBUM TUUM INSEPARABI-[LEM,	ISTE [EST] VERBUM QUOD EX TE EST,	VERBUM TUUM, FILIUM TUÆ MENTIS, *Filiumque tuæ existentiæ,*	QUI VERBO FŒDERIS TUI	QUI EST VERBUM A TE PRODIENS
58	PER QUEM OMNIA FECISTI	PER QUOD OMNIA FECISTI	PER QUEM OMNIA FECISTI,	FECISTI OMNIA,	ET IN QUO OMNIA FECISTI
59	ET BENEPLACITUM TIBI FUIT;	VOLUNTATE TUA	CUM IN IPSO COMPLACUERIS,	IN QUO BENEPLACITUM EST TIBI :	PER VOLUNTATEM TUAM.
60					*Diaconus.* Pro beato et sancto Patriarcha nostro Gabriele vel N. et Patre nostro venerando Metropolita nostro Abba N. qui orationibus suis laudant te et gratias agunt tibi. Per Stephanum protomartyrem, Zachariam sacerdotem, et Joannem Baptistam: per omnes sanctos et Martyres qui quietem acceperunt in fide Christi: Matthæum, Marcum, Lucam, Joannem, quatuor Evangelistas, et per Mariam Dei genitricem exaudi nos. Per Petrum, Andream, Jacobum et Joannem, Philippum et Bartholomæum, Thomam et Matthæum, Thadæum et Nathanael, Jacobum filium Alphæi, et Mathiam, duodecim Apostolos: et Jacobum Apostolum fratrem Domini, Episcopum sanctuarii Jerusalem: Paulum et Timotheum, Silam, Barnabam, Titum, Philemonem et Clementem: septuaginta duos discipulos, et socios eorum quingentos, trecentosque decem et octo orthodoxos: orationes eorum multiplices nobiscum sint. Memento etiam Catholicæ et Apostolicæ Ecclesiæ in pace, pretioso sanguine Christi tui ædificatæ. Memento quoque Patriarcharum, Metropolitarum, Episcoporum, Sacerdotum, et Diaconorum, qui rectam doctrinæ veræ viam tenuerunt. *Populus.* Miserere Domine animarum servorum tuorum, et ancillarum tuarum, qui comederunt corpus tuum, et biberunt sanguinem tuum, et quietem acceperunt in fide tua. *Sacerdos.* Iterum deprecemur omnipotentem Dominum, Patrem Domini, Dei et Salvatoris nostri Jesu Christi. Memento Domine, unius sanctæ Ecclesiæ Catholicæ et Apostolicæ, conservatæ a finibus usque ad fines mundi. Memento Domine Patris nostri Patriarchæ nostri Abba N. et Beati Metropolitæ nostri Abba N. conserva illum nobis annis multis, diebusque pacificis. Memento Domine Sacerdotum, Diaconorum et Subdiaconorum Orthodoxorum. Memento Domine Regis nostri [illegible], conserva eum nobis in pace. Trinitas sancta Pater, Fili, et Spiritus Sancte, benedic populum tuum dilectorum Christianorum, benedictionibus cœlestibus, et mitte gratiam Spiritus Sancti, et fac portas Ecclesiæ tuæ sanctæ nobis patere cum misericordia et securitate. Perfice nobis fidem Trinitatis usque ad ultimum vitæ spiritum. Pontifex Jesu Christe respice infirmos populi tui: deduc patres et fratres nostros qui profecti peregre sunt, et reduc eos ad habitacula eorum in pace et sanitate: benedic ventis cœli et pluviis, fructibusque terræ hujus anni secundum gratiam tuam: præsta gaudium et lætitiam super faciem terræ, et confirma nobis pacem tuam. Converte cor Regum potentium in bonum erga nos: concede Pontificibus Ecclesiæ Sanctæ, et omnibus secundum cujusque nomen, gratiam coram Regibus potentibus: principesque qui illis imperant, faciles et placatos illis redde Domine. Quietem quoque præsta patribus et fratribus nostris qui dormitionem acceperunt, et decubuerunt in fide orthodoxa: benedic eis qui occupantur circa thus, panem, oblationes, vinum, oleum, vela, libros qui in Ecclesia leguntur, et vasa sanctuarii, ut Christus [illegible]

61 MISISTI DE CAELO IN MATRICEM VIRGINIS,	ET MISISTI EUM DE CŒLO IN UTERUM VIRGINIS.	IN UTERUM VIRGINALEM MISISTI.	ET MISISTI IPSUM IN UTERUM VIRGINIS;	TU QUI MISISTI FILIUM TUUM IN SINUM VIRGINIS.
62 QUIQUE IN UTERO HABITUS INCARNATUS EST 63 ET FILIUS TIBI OSTENSUS EST 64 EX SPIRITU SANCTO	CARO FACTUS EST, ET GESTATUS FUIT IN VENTRE EJUS; ET FILIUS TUUS MANIFESTATUS FUIT A SPIRITU SANCTO,	QUI CUM CONCEPTUS ET INCARNATUS ESSET, APPARUIT FILIUS TUUS, NATUS EX SPIRITU SANCTO	CONCEPTUS EST IN VENTRE: CARO FACTUS EST, ET NATUS [illegible] COGNITUS FUIT [QUOD ESSET] A SPIRITU SANCTO	GESTATUS EST IN UTERO, ET CARO FACTUS EST, FILIUS TUUS, MANIFESTATUSQUE EST A SPIRITU SANCTO.
				65 *Diaconus.* Ad orientem aspicite. *Sacerdos.* Coram te stant mille millies Angeli et Archangeli sancti. *Diaconus.* Attendamus. *Sacerdos.* Veneranda animalia sex alas habentia, Seraphim et Cherubim, qui duabus faciem suam tegunt, duabus pedes suos: duabusque volant a finibus usque ad fines mundi: et sicut semper te laudant et sanctificant, ita suscipe has sanctificationes, quas tibi dicimus: Sanctus, Sanctus, Sanctus. *Diaconus.* Respondete. *Populus.* Sanctus, Sanctus, Sanctus, Dominus Deus Sabaoth. Pleni sunt cœli et terra sanctitate gloriæ ejus. *Sacerdos.* Vere pleni sunt cœli et terra sanctitate gloriæ tuæ, per Dominum, et Salvatorem nostrum Jesum Christum, cum Spiritu sancto, in sæcula sæculorum. Amen. Sanctus Filius, tuus, qui venit et
66 ET VIRGINE NATUS; 67 QUI VOLUNTATEM TUAM COMPLENS 68 ET POPULUM SANCTUM TIBI ADQUIRENS	ET IMPLERET VOLUNTATEM TUAM: ET POPULUM TIBI EFFICERET,	ET DE VIRGINE. QUI, VOLUNTATEM TUAM ADIMPLENS ET PRÆPARANS POPULUM SANCTUM,	DUM NASCERETUR EX VIRGINE, UT VOLUNTATEM TUAM PERFICERET, ET POPULUM TIBI CONSTITUERET SANCTUM.	NATUS EST EX VIRGINE, UT VOLUNTATEM TUAM PERFICERET, POPULUMQUE SANCTUM TIBI CONSTITUERET. [illegible]
69 EXTENDIT MANUS, CUM PATERETUR, 70 UT A PASSIONE LIBERARET 71 EOS, QUI IN TE CREDIDERUNT; 72 QUI CUMQUE TRADERETUR VOLUNTARIAE PASSIONI,	EXPANDENDO MANUS SUAS: PASSUS EST, [RET, UT PATIENTES [AFFLICTOS] LIBERAQUI CONFIDUNT IN TE. QUI TRADITUS EST VOLUNTATE SUA AD PASSIONEM:	EXPANDIT MANUS SUAS AD [illegible] nem, [LIBERARET UT A PASSIONE *et corruptione mortis* EOS, QUI IN TE SPERARUNT. QUI, CUM TRADERETUR PASSIONI VOLUNTARIE,	EXPANDIT MANUS SUAS AD [illegible] nem, PASSUS EST, UT PATIENTES SALVARET, [NUNT IN TE, [ILLOS NEMPE] QUI FIDUCIAM SUAM POTRADITUS EST SPONTE SUA IN CRUCIATUS 73 *ut cruciatibus afficeretur* [illegible]	EXTENDIT MANUS SUAS AD [illegible] nem; PASSUS EST UT PASSIONES SOLVERET, EORUM QUI SPERANT IN TE: QUI TRADIDIT SEIPSUM VOLUNTATE PROPRIA, AD PATIENDUM,
		74 ut erigeret eos, qui deciderunt, 75 perditos reperiret, mortuos vivificaret,	et confirmaret nutantes [va-llantes] perditos reperiret, et mortuos vivificaret.	
76 UT MORTEM SOLVAT 77 ET VINCULA DIABOLI DIRUMPAT	UT MORTEM DISSOLVERET; VINCULA SATANÆ RUMPERET:	MORTEM TOLLERET, VINCULA DIABOLI CONFRINGERET, 78 mentem Patris perficeret,	ET MORTEM TOLLERET, ET VINCULA SATANÆ DISRUMPERET: et volantatem Patris sui perficeret.	UT MORTEM DESTRUERET ET VINCULA SATANÆ DISSOLVERET,
79 ET INFERNUM CALCET	ET CONCULCARET INFERNUM,	INFEROS CALCARET, 80 viam vitae aperiret,	INFERNUM CONCULCARET, et portas vitæ reseraret	INFERNUM CALCARET:
81 ET JUSTOS INLUMINET 82 ET TERMINUM FIGAT	ET SANCTOS EDUCERET, ET STATUTA CONDERET,	JUSTOS LUMEN VERSUS DIRIGERET, CONFINEM FIGERET, 83 tenebras illuminaret, 84 pueros educaret,	JUSTOS ILLUMINARET: FŒDUS SANCIRET: tenebras removeret: infantes educaret, [STARET,	TESTAMENTUM SUUM CONSTITUERET, [STARET,
85 ET RESURRECTIONEM MANIFESTET,	ET RESURRECTIONEM PATEFACERET.	RESURRECTIONEM MANIFESTARET.	ET RESURRECTIONEM SUAM MANIFE- 86 *In illa nocte, qua prodiderunt eum,*	ET RESURRECTIONEM SUAM MANIFE- *Ea ipsa nocte in qua traditus est,*
87 ACCIPIENS PANEM	ACCIPIENS ERGO PANEM	ACCIPIENS PANEM	ACCEPIT PANEM [maculatas: 88 *in manus suas sanctas, et beatas, ac im-*	ACCEPIT PANEM [culatas, *in manus suas sanctas, beatas et imma-* 89 aspexit in cœlum, ad te Patrem suum,
90 GRATIAS TIBI AGENS	GRATIAS EGIT,		GRATIAS EGIT 91 *benedixit,*	GRATIAS EGIT, *benedixit,* 92 sanctificavit,
95 DIXIT: ACCIPITE, MANDUCATE:	ET DIXIT: ACCIPITE, COMEDITE,	94 [illegible] discipulis suis DICENS: ACCIPITE MANDUCATE.	*fregit* et dedit discipulis suis, [DITE, [NARRANS] DICENDO: ACCIPITE, COME-	et dedit discipulis suis; DICENS: ACCIPITE, MANDUCATE 96 ex eo vos omnes:
97 HOC EST CORPUS MEUM, 98 QUOD PRO VOBIS CONFRINGITUR.	HOC EST CORPUS MEUM, QUOD PRO VOBIS FRANGITUR.	HOC MEUM EST CORPUS, QUOD PRO VOBIS CONFRINGITUR 99 in remissionem peccatorum. 100 Quoties unque hoc facietis 101 *resurrectionem* meam facietis.	HIC *panis* CORPUS MEUM EST, QUOD PRO VOBIS FRANGITUR in remissionem peccatorum. [illegible] hoc feceritis, [illegible] mei facitote.	HIC *panis* EST CORPUS MEUM, QUOD PRO VOBIS FRANGITUR [Amen. in remissionem peccatorum. *Populus.* Amen. Amen. Amen. Credimus et certi [illegible]
102 SIMILITER ET CALICEM	ET SIMILITER CALICEM QUOQUE	SIMILITER CALICEM 103 vini 105 quod miscuit 108 dedit in typum	SIMILITER QUOQUE CALICEM vini 104 *postquam* [illegible] miscens, 106 *gratias agens,* 107 *benedicens et sanctificans,* dedisti illis verum	SIMILITER CALICEM *gratiarum actionis* *benedixit et sanctificavit*
109 DICENS:	ET DIXIT:			ET DIXIT ILLIS: 110 Accipite, bibite ex eo vos omnes.
111 HIC EST SANGUIS MEUS, 112 QUI PRO VOBIS EFFUNDITUR;	HIC EST SANGUIS MEUS, QUI PRO VOBIS EFFUNDITUR,	SANGUINIS QUI EFFUSUS EST PRO NOBIS	SANGUINEM *tuum,* QUI EFFUSUS EST PRO *peccatis nostris*	HIC EST calix SANGUINIS MEI, QUI PRO VOBIS EFFUNDETUR, 113 pro redemtione multorum. Amen. [illegible]
114 QUANDO HOC FACITIS, 115 MEAM COMMEMORATIONEM FACITIS.	CUM FACITIS HOC, [CIETIS IN COMMEMORATIONEM MEI ID FA-			ET QUOTIESCUMQUE ID FECERITIS MEMORIAM MEI FACIETIS. *Populus.* [illegible]
116 MEMORES IGITUR MORTIS 117 ET RESURRECTIONIS EJUS	RECORDANTES IGITUR MORTIS EJUS ET RESURRECTIONIS EJUS	*Diaconus dicat* MEMORES ERGO MORTIS TUÆ ET RESURRECTIONIS TUÆ,	*Nunc* IGITUR, *o Domine,* [illegible] MORTIS ET RESURRECTIONIS TUÆ, 118 *confidimus tibi* [CEM,	*Sacerdos.* [AGENTES MORTIS *Nunc* ETIAM *Domine* MEMORIAM ET RESURRECTIONIS TUÆ,
119 OFFERIMUS TIBI PANEM ET CALICEM 120 GRATIAS TIBI AGENTES,	OFFERIMUS TIBI HUNC PANEM ET [CALICEM, GRATIAS AGENTES TIBI,	OFFERIMUS TIBI PANEM ET CALICEM, GRATIAS AGENTES TIBI, 121 qui es solus Deus in sæculum, et Salvator noster,	ET OFFERIMUS TIBI PANEM ET CALI- GRATIAS AGENTES TIBI. *Tibi* soli qui a sæculo [es] Salvator Deus	[HUNC CALICEM: OFFERIMUS TIBI HUNC PANEM ET GRATIAS AGENTES TIBI,
122 QUIA NOS DIGNOS HABUISTI 123 ADSTARE CORAM TE 124 ET TIBI MINISTRARE.	QUOD NOS REDDIDISTI DIGNOS, UT STEMUS CORAM TE, ET SACERDOTIO TIBI FUNGAMUR.	QUONIAM NOS DIGNOS EFFECISTI, UT STAREMUS CORAM TE, ET TIBI SACERDOTIO FUNGEREMUR. 125 Quapropter 126 gratias agimus tibi, 127 nos tui famuli, Domine.	QUONIAM TU JUSSISTI NOS, UT STEMUS CORAM TE, [STREMUS, ET TIBI INSTAR SACERDOTUM MINI- Propter hoc nos [illegible] servi tui, Domine.	QUOD PER EA DIGNOS FECISTI NOS STANDI CORAM TE, [EXHIBENDI, TIBIQUE SACERDOTALE MINISTERIUM
128 ET PETIMUS, 129 UT MITTAS SPIRITUM TUUM SANCTUM 130 IN OBLATIONEM SANCTAE ECCLESIAE;	*Suppliciter* ORAMUS TE, UT MITTAS SPIRITUM TUUM SANCTUM SUPER OBLATIONES HUJUS ECCLESIÆ.		ROGAMUS TE *Domine. Et supplicamus* UT MITTAS SPIRITUM SANCTUM, [*tibi,*	ROGAMUS TE *Domine et deprecamur te,* UT MITTAS SANCTUM SPIRITUM,
			131 et virtutem super hunc panem, et super hunc calicem: 132 [illegible] efficiat corpus et sanguinem 133 Domini et Salvatoris nostri Jesu Christi 134 in sæcula sæculorum.	et virtutem super hunc panem, et super hunc calicem: [illegible] utrumque corpus et sanguinem Domini et Salvatoris nostri Jesu Christi, in sæcula sæculorum. Amen.
		Populus dicat similiter *Deinde episcopus dicat* 135 Offerimus tibi hanc gratiarum actionem, 136 Æterna Trinitas, *Domine* J.C., Domine Pater, 137 a quo omnis creatura et omnis natura contremi- 138 in se confugiens, Domine Spiritus sancte, [scit 139 Adfer 140 potum *hunc et* escam *hanc* sanctitatis tuæ,	*Populus.* [illegible] Domine miserere nobis. Domine miserere nobis. Domine propitius esto nobis. *Diaconus* [illegible] [illegible] offerimus tibi hanc gratiarum actionem, o æterna Trinitas, Domine Pater Jesu Christi, quem omnis creatura et anima veneratur [illegible] Manibus hic videtur locus et sensus imperfe- *Tibi damus illum donum;* [illegible] (Ludolf) [illegible] cibum [illegible] potum [illegible] Sanctitati	*Sacerdos.* Memento etc.
		141 [illegible] judicium, 142 neque in ignominiam 143 vel in perditionem, 144 sed in sanationem 145 et in robur spiritus nostri. 146 Sane, Deus, da nobis, 147 ut per nomen tuum 148 fugiat omnis cogitatio rerum, 149 quæ tibi minime placent. Domine, da ut 150 expellatur a nobis omne consilium *superbum,* 151 per nomen tuum, quod inscriptum est [rum, 152 intra velum januæ sacrorum excelsorum tuo- 153 quod dum audit inferus obstupescit, 154 abyssus absconditur, 155 spiritus expelluntur, 156 draco contunditur, infidelitas abigitur, 157 inobedientia subjugatur, ira placatur, 158 invidia effectum non producit, 159 arrogantia redarguitur, 160 argenti cupido extirpatur 161 gloriatio aufertur, superbia humiliatur 162 omnis natura producens acerbitatem destruitur 163 Da igitur, Domine, ut oculi nostri, qui ad intus 164 te intueantur, te glorificent, te magnificent [sunt 165 et tui memores sint, tibique serviant, 166 quoniam in te [illegible] portionem habent, 167 Fili et Verbum Dei, cui omnia subjiciuntur 168 Eos qui sunt, in charismatibus revelationum 169 sustine usque in finem, 170 qui sunt in charismate sanationis, *confirma,* 171 qui habent virtutem linguarum, [illegible]bora 172 qui laborant in verbo doctrinæ, dirige. 173 [illegible] habe eorum, qui tuam voluntatem sem- 174 Viduas [illegible] orphanosque adjuva, perfaciunt 175 Memento eorum, qui fide obdormierunt, 176 et da nobis hæreditatem cum sanctis tuis. 177 [illegible] nobis virtutem placendi tibi, 178 quemadmodum et ipsis tibi placuerunt. [tifica. 179 [illegible] *et nos omnes* san-	[illegible] nobis in condemnationem [illegible] et obtrectationem inimici; nec in perditionem. Sed [in] medicamen *corporum nostrorum* et in robur Spiritus nostri Utique Deus *noster* largire nobis propter nomen tuum, ut fugiamus omnes cogitationes quæ displicent tibi. Domine da nobis ut depellatur a nobis omne consilium *mortis* [illegible] qui in nomine tuo inscripti sumus in interiori velo Sanctuarii tui excelsissimi Nomen tuum audiat mors, et consternetur Abyssi rumpantur, *inimicus conculcetur* Spiritus malignus contremiscat Draco recedat et infidelitas [illegible]ngetur: et apostata affligatur, ira languescat, invidia nil efficiat, obstinatus redarguatur, et extirpentur omnes amatores pecuniæ [avari]. Molestia recedat, fraudulentus prosternatur: et hebescant omnes species veneficiorum Da Domine oculis interioribus cordis nostri, ut te contueantur, celebrent et laudent te memores tui et serviant tibi quoniam tu solus portio eorum es [sunt. Filius et Verbum Domini cui cuncta subjecta Quibus te per gratiam revelasti, [eos] perfice et corrobora [illegible] qui in gratia sanitatis [illegible] Custodi eos qui virtute linguæ celebrant fidem; et qui voce linguæ edocti fuerunt, dirige. [illegible] qui faciunt voluntatem tuam, æternum Viduas visita. Orphanos suscipe [salva. [illegible] qui in fide obdormiverunt, suscipe. Da nobis quoque portionem *Domine* cum *omnibus* [illegible] tuis Da [illegible] vires ut placeamus tibi [illegible] tibi [tate. Populum tuum [illegible] in re[illegible] et sancti-	
180 IN UNUM CONGREGANS DES OMNIBUS,	PARITERQUE LARGIARIS OMNIBUS,	DA [illegible], Deus, UT TIBI UNIANTUR [illegible]	DOMINE DA NOBIS OMNIBUS CONJUNCTIONEM [illegible]	DA UT OMNIBUS
181 QUI PERCIPIUNT, SANCTIS	QUI SUMUNT DE IIS [UT PROSINT [illegible] SANCTITATEM]	[illegible] ACCIPIUNT EX SA[illegible]	QUI ACCIPIMUS SACRA TUA,	ILLA SUMENTIBUS *fiant ad* SANCTIFICATIONEM
182 IN REPLETIONEM SPIRITUS SANCTI 183 AD CONFIRMATIONEM FIDEI IN VERITATE,	[illegible]	[illegible] REPLEANTUR [illegible]	[illegible] SATIEMUR SPIRITU SANCTO ET ROBORE FIDEI VERAE; [MUS,	ET PLENITUDINEM SPIRITUS SANCTI, ET AD ROBORATIONEM FIDEI,
184 UT TE LAUDEMUS ET GLORIFICEMUS 185 PER PUERUM TUUM JESUM CHRISTUM, 186 PER QUEM TIBI GLORIA ET HONOR 187 PATRI ET FILIO CUM SANCTO SPIRITU	[illegible]	[illegible] SPIRITU SANCTO	UT in perpetuum TIBI GRATIAS [illegible] [illegible] FILIUM TUUM [illegible] CHRISTO, QUIA TUUS EST HONOR ET GLORIA	UT TE SANCTIFICENT, PER Dominum et Salvatorem nostrum [JESUM CHRISTUM, CUM SPIRITU SANCTO,
188 IN SANCTA ECCLESIA TUA	IN SANCTA ECCLESIA,			
189 ET NUNC ET IN SAECULA SAECULORUM. AMEN.	ET NUNC ET SEMPER ET IN SECULA SECULORUM. AMEN.	IN SECULA SECULORUM. [illegible] AMEN.	IN SECULA SECULORUM.	IN SÆCULA SÆCULORUM. AMEN.

LÉGENDE EXPLICATIVE.

Colonne **V** — *Canonum qui dicuntur Apostolorum et Ægyptiorum reliquiæ (Didascaliæ Apostolorum, fragmenta Ueronensia latina. Accedunt Canonum q. d. etc. Primum edidit* Edmundus Hauler. fasciculus prior. Lipsiæ, MCM.) p. 106.

Colonne **E** — *Statuta Apostolica vulgo sic dicta* (Jobi Ludolfi *ad suam Historiam Æthiopicam antehac editam Commentarius.*) Francofurti ad Mœnum, 1691, p. 304, *Statutum XXI.*

Colonne **T** — *Testamentum Domini nostri Jesu Christi* nunc primum edidit, latine reddidit et illustravit Ignatius Ephraem II Rahmani *Patriarcha Antiochenus Syrorum.* Moguntiæ, 1899, p. 37, sqq.

Colonne **LS** — *Oratio Eucharistica Domini et Salvatoris nostri Jesu Christi.* (Ludolf, l. c. p. 341.)

Colonne **LA** — *Liturgia Communis sive Canon universalis Æthiopum, seu Liturgia Apostolorum.* (E. Renaudot, *Liturgiarum Orientalium Collectio),* Parisiis, 1716. Tom. I, p. 513.

Je dispose donc nos cinq témoins en autant de colonnes verticales, chaque document étant cantonné dans une colonne distincte. Le premier groupe qui se présente est celui des représentants les plus purs de ce que nous pouvons appeler désormais l'Anaphore apostolique. Nous en mettons en regard les deux versions, latine (col. 1) et éthiopienne (col. 2). Entre le groupe formé par ces deux versions et celui que forment à l'aile opposée du tableau les deux Liturgies éthiopiennes du Sauveur (col. 4) et des Apôtres (col. 5), nous plaçons (col. 3), en traduction latine, le témoin syriaque de cette Anaphore, tel qu'il est conservé dans le *Testamentum Domini*. Le tout, sans rien supprimer, je le répète, et sans rien changer à l'ordre de succession des parties, non plus qu'à leur teneur, dans aucun des cinq documents. Les cinq rédactions, tout en se développant verticalement dans l'ordre successif où elles se présentent en réalité, se trouvent néanmoins en face l'une de l'autre horizontalement lorsqu'il y a coïncidence. Il suffit de ménager des espaces libres en regard des parties qui ne sont pas communes.

On le voit, et c'est même ce qui frappe tout d'abord, rien ne manque aux trois derniers documents de ce qui est déjà commun aux deux premiers, abstraction faite, dans le *Testamentum Domini*, de particularités extrêmement intéressantes d'ailleurs et dont nous nous occuperons plus loin ; et non seulement rien n'y manque, mais tout cela s'y succède exactement suivant le même ordre.

Or, il y a plusieurs genres de coïncidences, de même qu'il y a plusieurs genres de particularités propres aux cinq rédactions. Ce sont ces divres groupes de coïncidences er de singularités que la variété des couleurs a pour but de faire apparaître, au premier coup d'œil, avec le maximum de clarté. C'est, en effet, dans ce but, afin que d'une part, les parties communes et, d'autre part, les parties propres à chaque document fussent encore plus en relief, que les unes et les autres ont été imprimées en caractères spéciaux, en même temps qu'elles ont reçu dans le tableau des teintes différentielles. En ne lisant donc des trois derniers documents que les portions dont la teinte est semblable à celle des deux premiers, sans s'occuper des autres portions, on peut s'assurer aisément, que, de part et d'autre, on se trouve devant un texte absolument identique. Or comme il est impossible d'accuser tout le monde de s'être concerté pour altérer, et pour altérer de la même façon, l'original grec aujourd'hui perdu, la concordance parfaite qui s'établit de cette manière entre les traductions latine, éthiopienne et syriaque, équivaut à la représentation fidèle de ce qu'était exactement cet original. Cela même est si vrai qu'on aurait précisément dans les nuances de cet accord un moyen presque assuré de reconstituer parfois le grec lui-même. Peut-être en combinant les équivalences et même les contre-sens de chaque traduction, pourrait-on découvrir sous ces divers tâtonnements le mot précis ou les tournures qui les ont fait naître. Mais ce n'est pas à ce point de vue que nous étudierons les variantes.

Il s'agit maintenant d'aborder avec méthode la critique comparée de nos cinq textes parallèles.

Pour plus de commodité je les rassemble dans un second tableau synoptique, en dégageant, cette fois, les trois derniers des interpolations principales, des Diptyques et du *Sanctus*. De cette manière nous serons plus immédiatement en présence des parties communes aux uns et aux autres, et nous saisirons mieux dans son ensemble le résultat de cette confrontation.

Cependant, afin de ne pas effacer complètement, même alors, toute trace des interruptions subies par l'original, chacune des interpolations sera représentée, le cas échéant, par une petite bande de sa couleur, et par la mention du numéro des lignes supprimées.

Quant aux parties non teintées, qui servent à l'*Eucharistia* de préambule, comme elles sont en dehors de notre programme strictement euchologique, non moins que les autres rubriques éparses en divers endroits du contexte, nous faisons, bien entendu, l'économie des unes et des autres dans cette réduction du tableau.

Canonum reliquiæ fragments latins palimpsestes de Vérone (V) ed. HAULER, p. 106	Statuta Apostolica vulgo sic dicta (F) (LADOLF, p. …) STATUTUM, XXI	Testamentum Domini (T) RAHMANI, p. …, suiv.	Oratio Eucharistica Domini et Salvatoris nostri Jesu Christi (LS) (LADOLF, p. …)	Liturgia Communis sive Canon universalis Æthiopum seu Liturgia Apostolorum (LA) (RENAUDOT, p. …)
[illegible] … QUIQUE INPONENS MANUS IN EAM CUM OMNI PRAESBYTERIO	[illegible] … EUCHARISTICAM CUM OMNIBUS PRESBYTERIS.	[illegible] … Sapientia Dei, … gratiam, quæ nobis donata est.		[illegible]
DICAT GRATIAS AGENS	GRATIAS AGIT DOMINO, DICENS HOC MODO	[illegible]		
DOMINUS VOBISCUM.	DOMINUS VOBISCUM OMNIBUS.	DOMINUS NOSTER VOBISCUM.		DOMINUS SIT VOBISCUM,
Et omnes dicant ET CUM SPIRITU TUO.	*Respondet populus* : TOTUS CUM SPIRITU TUO SIT. [CORDA	*Populus respondet* : ET CUM SPIRITU TUO. [SERA.		
SURSUM CORDA.	*Dicit Episcopus* : LEVATE [SURSUM]	*Episcopus dicat* : SURSUM CORDA VE-		
HABEMUS AD DOMINUM.	*Respondet omnis populus* : SUNT APUD DOMINUM DEUM NOSTRUM. [DOMINO.	*Populus dicat* : HABEMUS AD DOMINUM. [MINO.		
GRATIAS AGAMUS DOMINO.	*Dicit Episcopus* : GRATIAS AGAMUS	*Episcopus dicat* : CONFITEAMUR DO-		
DIGNUM ET JUSTUM EST.	*Populus* : RECTUS ET JUSTUS EST.	*Populus omnis dicat* : DIGNUM ET JUSTUM EST. [illegible]		Sanctus in sanctis, sanctus in sanctis, sanctus in sanctis.
ET SIC JAM PROSEQUATUR	DEINDE DICUNT ORATIONEM EUCHARISTICAM EPISCOPI SEQUENTEM.	[illegible]	[illegible]	
1 GRATIAS TIBI REFERIMUS, DEUS,	GRATIAS AGIMUS TIBI DOMINE	GRATIAS TIBI AGIMUS, DEUS sancte, animarum nostrarum corroborator, vitæ nostræ donator, incorruptibilitatis thesaure,	GRATIAS AGIMUS TIBI DEUS sancte Finis (scopus) animarum nostrarum Dator vitæ nostræ thesaurus incorruptibilis.	GRATIAS AGIMUS TIBI DOMINE,
5 PER DILECTUM PUERUM TUUM	PER DILECTUM FILIUM TUUM	Pater [redacted] TUI SALVATORIS NOSTRI.	Pater [redacted] FILII TUI	PER DILECTUM FILIUM TUUM [redacted] Dominum, Deum et Salvatorem nostrum
6 JESUM CHRISTUM,	JESUM CHRISTUM,			JESUM CHRISTUM,
7 QUEM IN ULTIMIS TEMPORIBUS	QUEM IN ULTIMIS DIEBUS	QUEM ULTIMIS TEMPORIBUS		QUEM ULTIMIS DIEBUS
8 MISISTI NOBIS	MISISTI NOBIS	MISISTI AD NOS		MISISTI NOBIS :
9 SALUATOREM	SALVATOREM	[SALVATORIS NOSTRI,]	SALVATORIS NOSTRI,	Filium tuum, SALVATOREM,
10 ET REDEMPTOREM	ET REDEMTOREM,	REDEMPTOREM		REDEMTOREM,
11 ET ANGELUM UOLUNTATIS TUAE	NUNCIUM CONSILII TUI.	ET PRÆCONEM TUI CONSILII	QUI ANNUNCIAVIT VOLUNTATEM TUAM.	ANGELUM CONSILII TUI,
		consilium enim tuum est, ut salvemur per te. [illegible] *Intellectus, anima cum omni cogitatione, ut … Domine, gratia tua ad … Filiumque tuum Unigenitum … sanctum Spiritum tuum nunc et semper et in sæcula sæculorum. Amen.*	Quoniam voluisti ut salvaremur per te; gratias devotas agit tibi cor nostrum Domine.	
		Tu virtus Patris, gratia gentium, scientia … sapientia vera, medicina animarum, exaltatio humilium, fiducia nobis [redacted]. Tu [redacted] es robur justorum, spes eorum, qui persecutionem patiuntur, portus eorum, qui jactantur, illuminator perfectorum, Filius Dei vivi. exoriri fac super nos ex tuo illo munere imperscrutabili magnanimitatem, confidentiam, sapientiam, constantiam, fidem inflexibilem, spem inconcussam, scientiam Spiritus tui, humilitatem, rectitudinem, ut semper nos tui famuli 39 omnisque populus te pure collaudemus,	Tu es virtus Patris, et gratia gentium : scientia rectitudinis. Sapientia [redacted] sanator animarum. Magnitudo humilium Ars nostra [azylum] tu es, Scipio justorum Spes exulum [redacted] Portus totus eorum qui jactantur [redacted] Lumen perfectorum. Filius Dei vivi. Irradia super nos gratia tua immortali stabilitatione et corroboratione fiduciæ : Sapientiæ et efficaciæ fidei inflexibilis, et spei immutabilis. Intelligentiam Spiritus [redacted] humilitati nostræ, ut … rectitudine simus servi tui puri [redacted] et omnes populi te laudent. [illegible]	
		41 tibi benedicamus, 42 tibi confiteamur, Domine, omni tempore, 43 et te supplicemus. 44 Tu, Domine, fundator excelsorum, 45 tu rex thesaurorum lucidorum, 46 tu inspector Sion cœlestis, 47 rex ordinum archangelicorum, 48 dominationum, laudum, thronorum, 49 indumentorum, luminum, 50 lætitiarum deliciarumque, Pater regum, qui cuncta manu tua tenes et moderaris per consilium tuum, per Filium tuum Unigenitum qui crucifixus est pro peccatis nostris. *Tu Domine*	[redacted] tibi gratias agimus et tibi benedicimus, et semper rogamus te. o Deus Pater excelsorum qui regis thesauros lucis [i. e. sidera]. Visita Hierosolymam de cœlis. Domine Potestatum, Archangelorum, [redacted] Dominantium, gloria thronorum, amiculum luminarium, gaudium deliciarum, tanquam manu Rex regum, Pater qui comprehendit cuncta et gubernat Et consilio tuo filius tuus [redacted] unigenitus crucifixus est pro peccatis nostris.	
[LEM, 57 QUI EST UERBUM TUUM INSEPARABI-	ISTE [EST] VERBUM QUOD EX TE EST,	VERBUM TUUM, FILIUM TUI MENTIS, *Filiumque tuæ existentiæ,*	QUI VERBO FOEDERIS TUI	QUI EST VERBUM A TE PRODIENS
58 PER QUEM OMNIA FECISTI	PER QUOD OMNIA FECISTI	PER QUEM OMNIA FECISTI,	FECISTI OMNIA,	ET IN QUO OMNIA FECISTI
59 ET BENEPLACITUM TIBI FUIT;	VOLUNTATE TUA	CUM IN IPSO COMPLACUERIS,	IN QUO BENEPLACITUM EST TIBI :	PER VOLUNTATEM TUAM.
				[illegible]

61	MISISTI DE CAELO IN MATRICEM VIRGINIS,	ET MISISTI EUM DE CAELO IN UTERUM VIRGINIS,	IN UTERUM VIRGINALEM MISISTI.	ET MISISTI IPSUM IN UTERUM VIRGINIS;	TU QUI MISISTI FILIUM TUUM IN SINUM VIRGINIS,
62	QUIQUE IN UTERO HABITUS INCARNATUS EST	CARO FACTUS EST, ET GESTATUS FUIT IN VENTRE EJUS	QUI CUM CONCEPTUS ET INCARNATUS FUIT,	CONCEPTUS EST IN VENTRE : CARO FACTUS EST	GESTATUS EST IN UTERO, ET CARO FACTUS EST
63	ET FILIUS TIBI OSTENSUS EST	ET FILIUS TUUS MANIFESTATUS FUIT	APPARUIT FILIUS TUUS,	ET NATIVITAS EJUS COGNITA FUIT	FILIUS TUUS, MANIFESTATUSQUE EST
64	EX SPIRITU SANCTO	A SPIRITU SANCTO,	NATUS EX SPIRITU SANCTO	[QUOD ESSET]; A SPIRITU SANCTO	A SPIRITU SANCTO.
65					*Diaconus*. Ad orientem aspicite. *Sacerdos*. Coram te stant mille millies Angeli et Archangeli sancti. *Diaconus*. Attendamus. *Sacerdos*. Veneranda animalia sex alas habentia, Seraphim et Cherubim, qui duabus faciem suam tegunt, duabus pedes suos : duabusque volant a finibus usque ad fines mundi : et sicut semper te laudant et sanctificant, ita suscipe has sanctificationes, quas tibi dicimus : Sanctus, Sanctus, Sanctus. *Diaconus*. Respondete. *Populus*. Sanctus, Sanctus, Sanctus, Dominus Deus Sabaoth. Pleni sunt cœli et terra sanctitate gloriæ ejus. *Sacerdos*. Vere pleni sunt cœli et terra sanctitate gloriæ tuæ, per Dominum, et Salvatorem nostrum Jesum Christum, cum Spiritu sancto, in sæcula sæculorum. Amen. Sanctus Filius, tuus, qui venit et
66	ET VIRGINE NATUS;		ET DE VIRGINE.	DUM NASCERETUR EX VIRGINE,	NATUS EST EX VIRGINE,
67	QUI VOLUNTATEM TUAM CONPLENS	UT IMPLERET VOLUNTATEM TUAM :	QUI, VOLUNTATEM TUAM ADIMPLENS	UT VOLUNTATEM TUAM PERFICERET,	UT VOLUNTATEM TUAM PERFICERET,
68	ET POPULUM SANCTUM TIBI ADQUIRENS	ET POPULUM TIBI EFFICERET,	ET PRÆPARANS POPULUM SANCTUM,	ET POPULUM TIBI CONSTITUERET SANCTUM,	POPULUMQUE SANCTUM TIBI CONSTITUERET. *Populus*. Secundum misericordiam tuam Deus et non secundum nequitias nostras. — *Sacerdos*
69	EXTENDIT MANUS, CUM PATERETUR,	EXPANDENDO MANUS SUAS : PASSUS EST, [RET.	EXPANDIT MANUS SUAS AD passionem, [LIBERARET	EXPANDIT MANUS SUAS AD passionem; PASSUS EST,	EXTENDIT MANUS SUAS AD passionem; PASSUS EST
70	UT A PASSIONE LIBERARET	UT PATIENTES [AFFLICTOS] LIBERA-	UT A PASSIONE *et corruptione mortis*	UT PATIENTES SALVARET, [NUNC IN TE,	UT PASSIONES SOLVERET,
71	EOS, QUI IN TE CREDIDERUNT;	QUI CONFIDUNT IN TE.	EOS, QUI IN TE SPERARUNT.	[ILLOS SEMPER] QUI FIDUCIAM SUAM PO-	LORUM QUI SPERANT IN TE :
72	QUI CUMQUE TRADERETUR VOLUNTARIAE PASSIONI,	QUI TRADITUS EST VOLUNTATE SUA AD PASSIONEM :	QUI, CUM TRADERETUR PASSIONI VOLUNTARIÆ,	TRADITUS EST SPONTE SUA IN CRUCIATUS	QUI TRADIDIT SEIPSUM VOLUNTATE PROPRIA, AD PATIENDUM,
73				*et cruciatibus affectos salvaret*	
74			ut erigeret eos, qui deciderunt,	et confirmaret nutantes [vacillantes]	
75			perditos repereret, mortuos vivificaret,	perditos repereret, et mortuos vivificaret :	
76	UT MORTEM SOLVAT	UT MORTEM DISSOLVERET;	MORTEM TOLLERET,	ET MORTEM TOLLERET,	UT MORTEM DESTRUERET
77	ET VINCULA DIABOLI DIRUMPAT	VINCULA SATANÆ RUMPERET :	VINCULA DIABOLI CONFRINGERET,	ET VINCULA SATANÆ DISRUMPERET :	ET VINCULA SATANÆ DISSOLVERET,
78			mentem Patris perficeret,	et voluntatem Patris sui perficeret.	
79	ET INFERNUM CALCET	ET CONCULCARET INFERNUM,	INFEROS CALCARET,	INFERNUM CONCULCARET,	INFERNUM CALCARET :
80			viam vitae aperiret,	et portas vitæ reseraret :	
81	ET JUSTOS INLUMINET	ET SANCTOS EDUCERET,	JUSTOS LUMEN VERSUS DIRIGERET,	JUSTOS ILLUMINARET :	
82	ET TERMINUM FIGAT	ET STATUTA CONDERET,	CONFINEM FIGERET,	FOEDUS SANCIRET :	TESTAMENTUM SUUM CONSTITUERET,
83			tenebras illuminaret,	tenebras removeret :	
84			pueros educaret,	infantes educaret, [STARET,	[STARET,
85	ET RESURRECTIONEM MANIFESTET,	ET RESURRECTIONEM PATEFACERET.	RESURRECTIONEM MANIFESTARET,	ET RESURRECTIONEM SUAM MANIFE-	ET RESURRECTIONEM SUAM MANIFE-
86				*In illa nocte, qua prodiderunt eum,*	*Ea ipsa nocte in qua traditus est,*
87	ACCIPIENS PANEM	ACCIPIENS ERGO PANEM	ACCIPIENS PANEM	ACCEPIT PANEM [*maculatas;*	ACCEPIT PANEM [*culatas,*
88				*in manus suas sanctas, et beatas, ac im-*	*in manus suas sanctas, beatas et imma-*
89					aspexit in cœlum, ad te Patrem suum,
90	GRATIAS TIBI AGENS	GRATIAS EGIT,		GRATIAS EGIT	GRATIAS EGIT,
91				*benedixit,*	*benedixit,*
92					sanctificavit,
93				*fregit*	
94			dedit discipulis suis	et dedit discipulis suis [DITE,	et dedit discipulis suis
95	DIXIT : ACCIPITE, MANDUCATE :	ET DIXIT : ACCIPITE, COMEDITE,	DICENS : ACCIPITE MANDUCATE.	[NARRANS] DICENDO : ACCIPITE, COME-	DICENS : ACCIPITE, MANDUCATE
96					ex eo vos omnes :
97	HOC EST CORPUS MEUM,	HOC EST CORPUS MEUM,	HOC MEUM EST CORPUS,	HIC *panis* CORPUS MEUM EST,	HIC *panis* EST CORPUS MEUM,
98	QUOD PRO VOBIS CONFRINGETUR.	QUOD PRO VOBIS FRANGITUR.	QUOD PRO VOBIS CONFRINGITUR	QUOD PRO VOBIS FRANGITUR	QUOD PRO VOBIS FRANGITUR [Amen.
99			in remissionem peccatorum	in remissionem peccatorum	in remissionem peccatorum
100			Quotiescumque hoc facietis	et cum hoc feceritis,	
101			*resurrectionem* meam facietis.	*commemorationem* mei facitote.	*Populus*. Amen Amen Amen. Credimus et certi sumus, laudamus te Domine Deus noster, hoc est vere, et credimus, corpus tuum. — *Sacerdos*
102	SIMILITER ET CALICEM	ET SIMILITER CALICEM QUOQUE	SIMILITER CALICEM	SIMILITER QUOQUE CALICEM	SIMILITER CALICEM
103			vini	vini	
104				*postquam constituerat* miscens,	
105			quod miscuit		
106				*gratias agens,*	*gratiarum actionis*
107				*benedicens et sanctificans,*	*benedixit et sanctificavit*
108			dedit in typum	dedisti illis verum	
109	DICENS :	ET DIXIT :			ET DIXIT ILLIS :
110					Accipite, bibite ex eo vos omnes.
111	HIC EST SANGUIS MEUS,	HIC EST SANGUIS MEUS,	SANGUINIS	SANGUINEM *tuum*	HIC EST calix SANGUINIS MEI,
112	QUI PRO VOBIS EFFUNDITUR;	QUI PRO VOBIS EFFUNDITUR,	QUI EFFUSUS EST PRO NOBIS	QUI EFFUSUS EST PRO *peccatis nostris*	QUI PRO VOBIS EFFUNDETUR,
113					pro redemtione multorum. Amen. *Populus*. [illegible] Amen. Vere est sanguis tuus, [illegible]
114	QUANDO HOC FACITIS,	CUM FACITIS HOC, [CIETIS			ET QUOTIESCUMQUE ID FECERITIS
115	MEAM COMMEMORATIONEM FACITIS.	IN COMMEMORATIONEM MEI ID FA-			MEMORIAM MEI FACIETIS. *Populus*. Mortem tuam annuntiamus, Domine et resurrectionem tuam sanctam credimus, ascensionem tuam et adventum tuum secundum rogamus te Domine Deus noster hoc vere ita esse credimus. *Sacerdos*
			Deinde dicat		
116	MEMORES IGITUR MORTIS	RECORDANTES IGITUR MORTIS EJUS	MEMORES ERGO MORTIS TUÆ	*Nunc* IGITUR, *o Domine*, MEMORES [*memoriam*] MORTIS	*Nunc* ETIAM *Domine* MEMORIAM [AGENTES MORTIS
117	ET RESURRECTIONIS EJUS	ET RESURRECTIONIS EJUS [CALICEM,	ET RESURRECTIONIS TUÆ,	ET RESURRECTIONIS TUÆ,	ET RESURRECTIONIS TUÆ,
118				*confidimus tibi* [CEM,	[HUNC CALICEM :
119	OFFERIMUS TIBI PANEM ET CALICEM	OFFERIMUS TIBI HUNC PANEM ET	OFFERIMUS TIBI PANEM ET CALICEM,	ET OFFERIMUS TIBI PANEM ET CALI-	OFFERIMUS TIBI HUNC PANEM ET
120	GRATIAS TIBI AGENTES,	GRATIAS AGENTES TIBI,	GRATIAS AGENTES TIBI,	GRATIAS AGENTES TIBI.	GRATIAS AGENTES TIBI,
121			qui es solus Deus in sæculum, et Salvator noster,	*Tibi* soli qui a sæculo [es] Salvator Deus	
122	QUIA NOS DIGNOS HABUISTI	QUOD NOS REDDIDISTI DIGNOS,	QUONIAM NOS DIGNOS EFFECISTI,	QUONIAM TU JUSSISTI NOS,	QUOD PER EA DIGNOS FECISTI NOS
123	ADSTARE CORAM TE	UT STEMUS CORAM TE,	UT STAREMUS CORAM TE	UT STEMUS CORAM TE, [STREMUS,	STANDI CORAM TE, [EXHIBENDI.
124	ET TIBI MINISTRARE.	ET SACERDOTIO TIBI FUNGAMUR.	ET TIBI SACERDOTIO FUNGEREMUR.	ET TIBI INSTAR SACERDOTUM MINI-	TIBIQUE SACERDOTALE MINISTERIUM
125			Quapropter	Propter hoc	
126			gratias agimus tibi,		
127			nos tui famuli, Domine.	nos*que* servi tui, Domine :	
128	ET PETIMUS,	*Suppliciter* ORAMUS TE,		ROGAMUS TE *Domine. Et supplicamus* [*tibi,*	ROGAMUS TE *Domine et deprecamur te,*
129	UT MITTAS SPIRITUM TUUM SANCTUM	UT MITTAS SPIRITUM TUUM SANCTUM		UT MITTAS SPIRITUM SANCTUM,	UT MITTAS SANCTUM SPIRITUM,
130	IN OBLATIONEM SANCTAE ECCLESIAE;	SUPER OBLATIONES HUJUS ECCLESIÆ			
131				et invocatum super hunc panem, et super hunc calicem	et virtutem super hunc panem, et super hunc calicem,
132				[tui], efficiat corpus et sanguinem	facturam utrumque corpus et sanguinem
133				Domini et Salvatoris nostri Jesu Christi	Domini et Salvatoris nostri Jesu Christi,
134				in sæcula sæculorum.	in sæcula sæculorum. Amen.
			Populus dicat similiter *Deinde episcopus dicat*	*Dicat populus*. Domine miserere nostri. Domine miserere nostri. Domine propitius esto nobis. *Dicat Sacerdos.*	*Sacerdos*. Miscuisti, etc.
135			Offerimus tibi hanc gratiarum actionem,	[illegible] offerimus tibi hanc gratiarum actionem,	
136			Æterna Trinitas, *Domine* J.C., Domine Pater,	o æterna Trinitas, Domine. Pater Jesu Christi,	
137			a quo omnis creatura et omnis natura contremi-	quem omnis creatura et anima veneratur	
138			in se confugiens, Domine Spiritus sancte, [scit	«Mutilus hic videtur locus et sensus imperfe-	
139			Adfer	*Tibi damus illud donum;* [ctus» (Ludolf)	
140			potum *hunc et* escam *hanc* sanctitatis tuæ,	[illegible] cibum [illegible] potum [illegible] Sanctitati	
141			fac ut nobis sint non in judicium,	Fac, ne cedat nobis in condemnationem [tuæ.	
142			neque in ignominiam	et obtrectationem inimici;	
143			vel in perditionem,	nec in perditionem.	
144			sed in sanationem	Sed [in] medicamen *corporis* [illegible]	
145			et in robur spiritus nostri.	et in robur Spiritus nostri.	
146			Sane, Deus, da nobis,	Utique Deus *noster* largire nobis	
147			ut per nomen tuum	propter nomen tuum,	
148			fugiat omnis cogitatio rerum,	ut fugiamus omnes cogitationes	
149			quæ tibi minime placent. Domine, da ut	quæ displicent tibi. Domine da nobis ut	
150			expellatur a nobis omne consilium *superbum,*	depellatur a nobis omne consilium [illegible]	
151			per nomen tuum, quod inscriptum est [rum,	qui in nomine tuo inscripti sumus	
152			intra velum januæ sacrorum excelsorum tuo-	in interiori velo Sanctuarii tui excelsissimi	
153			quod dum audit inferus obstupefit,	Nomen tuum audiat mors, et consternetur :	
154			abyssus absciuditur,	Abyssi rumpantur; *[inimicus conculcetur]*	
155			spiritus expelluntur,	Spiritus malignus contremiscat.	
156			draco contunditur, infidelitas abigitur,	Draco recedat : et infidelitas elongetur :	
157			inobedientia subjugatur, ira placatur,	et apostata affligatur : ira languescat,	
158			invidia effectum non producit,	invidia nil efficiat,	
159			arrogantia redarguitur,	obstinatus redarguatur,	
160			argenti cupido extirpatur,	et extirpentur omnes amatores pecuniæ [avari].	
161			gloriatio aufertur, superbia humiliatur,	Molestia recedat : fraudulentus prosternatur :	
162			omnis natura producens acerbitatem destruitur.	et hebescant omnes species veneficiorum.	
163			Da igitur, Domine, ut oculi nostri, qui ad intus	Da Domine oculis interioribus cordis nostri,	
164			te intueantur, te glorificent, te magnificent [sunt	ut te contueantur, celebrent et laudent te	
165			et tui memores sint, tibique serviant,	memores tui, et serviant tibi,	
166			quoniam in te uno portionem habent,	quoniam tu solus portio eorum es : [sunt.	
167			Fili et Verbum Dei, cui omnia subjiciuntur	Filius et Verbum Domini cui cuncta subjecta	
168			Eos qui sunt, in charismatibus revelationum	Quibus [te] per gratiam revelasti,	
169			sustine usque in finem,	[eos] perfice et corrobora :	
170			qui sunt in charismate sanationis, *confirma,*	illos qui in gratia sunt, sana :	
171			qui habent virtutem linguarum, robora,	Custodi eos qui virtute linguæ celebrant fidem ;	
172			qui laborant in verbo doctrinæ, dirige.	et qui voce linguæ edocti fuerunt, dirige.	
173			Curam habe eorum, qui tuam voluntatem sem-	Illos qui faciunt voluntatem tuam, æternum	
174			Viduas visita orphanosque adjuva. [per faciunt,	Viduas visita. Orphanos suscipe. [salva.	
175			Memento eorum, qui fide obdormierunt,	Illos qui in fide obdormiverunt, suscipe.	
176			et da nobis hæreditatem cum sanctis tuis,	Da nobis quoque portionem *Domine* cum *omnibus* sanctis tuis;	
177			concede nobis virtutem placendi tibi,	Da nobis vires ut placeamus tibi,	
178			quemadmodum et ipsi tibi placuerunt. [ctifica.	quemadmodum illi placuerunt tibi. [tate.	
179			Pasce populum in rectitudine *et nos omnes* san-	Populum tuum pasce in rectitudine et sancti-	
180	IN UNUM CONGREGANS DES OMNIBUS,	PARITERQUE LARGIARIS OMNIBUS,	DA *deinde*, Deus, UT TIBI UNIANTUR OMNES,	Domine DA NOBIS OMNIBUS CONJUNCTIONEM ANIMORUM,	DA UT OMNIBUS
181	QUI PERCIPIUNT, SANCTIS	QUI SUMUNT DE HIS [UT PROSINT, EIS AD] SANCTITATEM :	QUI PARTICIPANDO ACCIPIUNT EX SACRIS [MYSTERIIS] TUIS,	QUI ACCIPIMUS SACRA TUA,	ILLA SUMENTIBUS fiant ad SANCTIFICATIONEM
182	IN REPLETIONEM SPIRITUS SANCTI	UT REPLEANTUR SPIRITU SANCTO,	ET SPIRITU SANCTO REPLEANTUR	SATIEMUR SPIRITU SANCTO	ET PLENITUDINEM SPIRITUS SANCTI,
183	AD CONFIRMATIONEM FIDEI IN VERITATE,	ET AD CONFIRMATIONEM FIDEI IN VERITATE,	AD CONFIRMATIONEM FIDEI IN VERITATE. [GIAM	ET ROBORE FIDEI VERÆ; [MUS,	ET AD ROBORATIONEM FIDEI,
184	UT TE LAUDEMUS ET GLORIFICEMUS	UT TE CELEBRENT ET LAUDENT	UT TRIBUANT TIBI semper DOXOLO-	UT in perpetuum TIBI GRATIAS AGA-	UT TE SANCTIFICENT,
185	PER PUERUM TUUM JESUM CHRISTUM,	IN FILIO TUO JESU CHRISTO,	ET FILIO TUO dilecto JESU CHRISTO,	ET dilecto FILIO TUO JESU CHRISTO,	PER Dominum et Salvatorem nostrum [JESUM CHRISTUM,
186	PER QUEM TIBI GLORIA ET HONOR,	PER QUEM TIBI [GLORIA ET] POTENTIA	PER QUEM TIBI GLORIA ET IMPERIUM CUM SPIRITU TUO SANCTO	QUIA TUUS EST HONOR ET GLORIA	CUM SPIRITU SANCTO,
187	PATRI ET FILIO CUM SANCTO SPIRITU,				
188	IN SANCTA ECCLESIA TUA	IN SANCTA ECCLESIA,			
189	ET NUNC ET IN SAECULA SAECULORUM. AMEN.	ET NUNC ET SEMPER ET IN SÆCULA SÆCULORUM. AMEN.	IN SÆCULA SÆCULORUM. [illegible] AMEN.	IN SÆCULA SÆCULORUM.	IN SÆCULA SÆCULORUM. AMEN.

II.

Indépendance générale et classement des cinq documents.

a)

Leur groupement par langues dans lesquelles ils sont traduits.

Remarquons tout d'abord que si ressemblants que soient entre eux les cinq textes confrontés dans ce tableau, pas un d'eux n'est tributaire de l'autre, et que c'est bien réellement à cinq témoignages distincts que nous avons affaire. On peut cependant les grouper, soit au point de vue de la langue, soit au point de vue du caractère du monument dans lequel ils sont insérés, soit au point de vue liturgique.

Au point de vue de la langue, nous avons donc : un texte latin, un texte syriaque, trois textes éthiopiens.

Il est inutile d'examiner, je crois, si le texte latin dépend de l'un des quatre autres, ou réciproquement. Pour écarter de pareilles hypothèses, il suffirait presque à priori d'en invoquer l'invraisemblance. On ne voit pas l'Église éthiopienne, si étroitement tributaire d'Alexandrie, s'en venir chercher directement chez nous ses traditions. Moins encore voit-on nos Églises latines s'en aller emprunter quoi que ce soit à l'Église éthiopienne. J'en dirais autant si nous avions affaire à une version copte ou arabe, comme de fait j'en dis autant de la version syriaque du *Testamentum Domini*. Que l'original de notre Anaphore ait pris naissance dans l'Église d'Antioche ou dans celle d'Alexandrie nous n'avons pas à l'examiner pour le moment. Mais il est bien certain que c'est aux traditions grecques de ces Églises que l'Occident se serait adressé tout d'abord, et non pas à leurs dérivations éthiopiennes, coptes, syriaques, etc. Tout le monde convient que les collections canoniques qui contiennent nos textes procèdent d'un original grec, le *Lost Church Order*, comme l'appelle le Dr John Wordsworth?[1]

Indépendamment de l'argument à priori d'invraisemblance, certaines variantes nous avertiraient déjà, par leur caractère, que la parenté de nos cinq textes n'est pas en ligne directe, mais en ligne collatérale. J'ajoute, en demandant la permission de poursuivre ma comparaison, que nous pourrions même reconnaître ici, non seulement une branche cadette et une branche aînée, mais des descendances moins directes encore. Je m'expliquerai dans un instant.

---

[1] *J. Wordsworth. The Ministry of Grace.* Second edition, 1903. Introduction p. 15, suiv.

Il n'y a pas jusqu'aux trois textes de même langue qui ne soient indépendants l'un de l'autre. Là encore le lien de parenté demeure collatéral. Il n'y a filiation ni du texte des Statuts à celui de l'une ou l'autre des deux Liturgies, ni de celles-ci l'une à l'autre, ni, bien entendu, des Liturgies aux Statuts. Prenons un exemple : On lit dans les Statuts : *Hoc est corpus meum.* Les deux Liturgies disent : *Hic panis est corpus meum.* Ajoutons aussitôt, d'ailleurs, que d'accord sur ce point, les deux Liturgies se séparent assez souvent, (que dis-je? dès le début), pour qu'on ne puisse songer à la filiation de l'une vis-à-vis de l'autre.

Mais si les textes éthiopiens ne sortent pas plus l'un de l'autre qu'ils ne sortent du latin, l'un d'eux du moins ne viendrait-il pas du syriaque? Pas davantage. Nous n'allons pas tarder à justifier cette négation. Il suffit de remarquer ici que la portion correspondant au début de l'Épiclèse manque dans le syriaque.

Du même coup nous sommes dispensés d'examiner l'hypothèse d'un emprunt du syriaque à l'éthiopien.

Rien de tout cela, bien entendu, n'est contradictoire avec le caractère d'identité que nous reconnaissions dans tous ces textes il n'y a qu'un instant. Partout l'original n'en reste pas moins serré d'assez près, pour qu'il soit impossible d'en méconnaitre la très fidèle reproduction.

Partout aussi, comme il arrive immanquablement dès qu'il s'agit de transmission de textes, et comme il devait arriver surtout à l'égard d'un texte aussi mobile et vivant qu'était cette formule liturgique des premiers âges, partout aussi, dis-je, l'original est, en même temps, assez librement traité pour que les petites infidélités partielles qui résultent de cette liberté donnent naissance, en se répercutant à leur tour, à des notes distinctives d'autant de traditions parallèles.

Je n'insiste pas davantage. Ceci relève plutôt de la critique philologique à laquelle je vais arriver dans un instant, avant et afin d'étudier avec toute la précision possible le côté liturgique de ces groupements.

E)

GROUPEMENT DES CINQ DOCUMENTS D'APRÈS LA NATURE DES LIVRES QUI LES CONTIENNENT.

J'indiquais tout à l'heure un troisième point de vue. Nos textes peuvent en effet se grouper en deux catégories suivant le caractère générique des monuments qui les ont conservés, les trois premiers appartenant à des collections disciplinaires, à titre de morceaux canoniques, les deux autres étant parties intégrantes de Liturgies pratiques, donc à titre rituel proprement dit. Mais cette classification purement matérielle en recouvre une autre, bien autrement objective, c'est-à-dire la classification liturgique.

La classification matérielle ne manquerait pas d'intérêt s'il s'agissait d'étudier sous quelles formes tantôt complexes et mêlées, tantôt distinctes et séparées, ont com-

mencé de nous être transmises les diverses formules de la littérature disciplinaire et liturgique. Par exemple, on a recherché pour l'Occident, et l'on recherche encore, dans quelle mesure les recueils pléniers connus sous le nom de missels, après s'être trouvés longtemps répartis en autant de livres spéciaux qu'il y avait d'offices distincts à pourvoir (chantre, lecteur, sous-diacre, diacre, prêtre), se rattachent au système originel de codification, et surtout par quels intermédiaires a passé cette codification primitive. C'est une recherche semblable qu'appellerait la question de la transmission des textes liturgiques primitifs et de leur codification. Ce serait toute une histoire qui n'est point faite et ce n'est pas le moment d'y entrer. Nous n'avons qu'à prendre les documents tels qu'ils s'offrent à nous. Si je note, en passant, le côté statistique de la question, c'est que le caractère de nos trois recueils canoniques peut expliquer comment ils nous conservent dans un état généralement plus près des sources, les mêmes textes que les Liturgies usuelles, en raison même de leur économie pratique, n'ont pu tenir aussi bien à l'abri des fluctuations. Or, c'est à ce point de vue des diverses progressions rituelles, que les Anaphores contenues dans les collections disciplinaires en question donnent un si grand intérêt à la classification liturgique de nos cinq textes. Elles témoignent de l'état liturgique qui régnait encore au moment de leur immatriculation.

Nous avons donc, d'une part, trois recueils canoniques, et d'autre part, deux Liturgies. Mais il est trop évident, si l'on se reporte au tableau synoptique où nos cinq textes sont comparés dans toute leur étendue, que les recueils canoniques n'ont pas rencontré tous les trois, dans le même état, au même point d'évolution liturgique, l'Anaphore à laquelle ils donnent place parmi leurs morceaux de littérature disciplinaire. Il n'est pas moins évident que les deux Liturgies non plus n'ont trouvé cette Anaphore, ni dans la condition que représentent les trois recueils canoniques, ni dans une condition commune à chacune d'elles.

C'est ici qu'il faut plus que jamais procéder avec prudence, afin de bien savoir où l'on pose le pied. Pour cela nous avons tout d'abord à faire la statistique philologique des cinq textes, et à prendre connaissance, avec toute la précision possible, de leurs rapports et de leurs différences.

c)

GROUPEMENT DES CINQ DOCUMENTS D'APRÈS LES ÉLÉMENTS DONT ILS SE COMPOSENT. — RECONNAISSANCE ET DÉLIMITATION STATISTIQUE DU TYPE ET DES INTERPOLATIONS.

Etudions méthodiquement notre tableau. Le seul relevé synthétique des parties communes, tantôt aux cinq documents, tantôt à quatre seulement, ou trois, ou deux d'entre eux, à l'exclusion des autres, et enfin des parties propres à chacun d'eux exclusivement, achèvera de démontrer leur indépendance mutuelle jusque dans leurs rencontres les plus intimes.

Voici d'abord les sigles conventionnels que je demande la permission d'employer à l'avenir pour les manier plus commodément :

V représentera les palimpsestes latins de Vérone édités par Hauler;

E = les Statuts éthiopiens d'après la traduction latine de Ludolf;

T = le *Testamentum Domini* traduit du syriaque en latin par Mgr Rahmani;

LS = la Liturgie éthiopienne du Sauveur traduite en latin par Ludolf;

LA = la Liturgie éthiopienne des Apôtres (ou Liturgie commune) d'après la traduction latine de Renaudot.[1]

Moyennant l'emploi de ces sigles, nous allons pouvoir embrasser d'un seul coup d'œil les divers groupements auxquels se ramènent, au point de vue de leur accord, nos cinq documents comparés ligne à ligne.

Il y en a quinze[2]; j'en mets immédiatement sous les yeux du lecteur le Schema réduit à la plus simple expression.

I :	V.	E.	T.	LS	LA.
II :	V.		T.	LS.	LA.
III :	V.	E.		LS.	LA.
IV :	V.	E.	T.		LA.
V :	V.	E.	T.	LS.	
VI :	V.	E.			LA.
VII :	V.		T.		LA.
VIII :	V.	E.			
IX :			T.	LS.	
X :				LS.	LA.
		E.		LS.	LA.
XI :			T.	LS.	LA.
XII :				LS.	LA.
XIII :			T.		
XIV :				LS.	LA.
XV :				LS.	
XVI :					LA.
XVII :					LA.

Si nous n'avions en vue que de démontrer surabondamment l'indépendance mutuelle de nos cinq documents, nous pourrions en rester sur la conviction que l'examen de ce Schema suffit à déterminer. Non seulement, en effet il n'est pas un seul de ces documents qui ne soit, à un moment donné, tantôt en excédent, tantôt en déficit, sur les quatre autres, mais, même alors qu'ils se réunissent en groupes, il arrivera parfois encore, que deux ou trois membres de la famille demeureront à l'écart, et ces groupes ne seront donc plus que partiels, de sorte que nous retombons, par ce côté, dans le particularisme des uns ou des autres. Ce double élément de singularité caractérise naturellement autant de traditions distinctes.

[1] Cette Liturgie parut pour la première fois en 1548 à Rome avec le Nouveau Testament, par les soins du Comos (ou Archimandrite), Pierre ou Tesfa Sion.

Il en paraissait l'année suivante une traduction latine à laquelle Marianus Victorius avait mis la main. C'est la traduction que reproduisent les diverses éditions de la *Bibliotheca Patrum* de Marguerin de la Bigne. Renaudot la trouvant trop infidèle en fit une autre, mais sur le même texte imprimé en 1548.

[2] XII et XIV s'appliquent tous deux à LS et à LA, XVI et XVII sont, de même, exclusivement propres à LA. Mais il y avait lieu de numéroter distinctement les Diptyques, l'Epiclèse et le *Sanctus*.

	Collect. Canon. de Vérone V	Statuts éthiopiens E	Testamentum Domini T	Liturg. éthiop. du Sauveur LS	Liturg. éthiop. des Apôtres LA
I	1 9 11 57 58 59 61 62 63 64 67 68 69 70 71 72 76 77 79 82 85 87 95 97 98 102 111 112 116 117 119 120 122 123 124 180 181 182 183 184 185 189	1 9 11 57 58 59 61 62 63 64 67 68 69 70 71 72 76 77 79 82 85 87 95 97 98 102 111 112 116 117 119 120 122 123 124 180 181 182 183 184 185 189	1 9 11 57 58 59 61 62 63 64 67 68 69 70 71 72 76 77 79 82 85 87 95 97 98 102 111 112 116 117 119 120 122 123 124 180 181 182 183 184 185 189 Ap	1 9 11 57 58 59 61 62 63 64 67 68 69 70 71 72 76 77 79 82 85 87 95 97 98 102 111 112 116 117 119 120 122 123 124 180 181 182 183 184 185 189	1 9 11 57 58 59 61 62 63 64 67 68 69 70 71 72 76 77 79 82 85 87 95 97 98 102 111 112 116 117 119 120 122 123 124 180 181 182 183 184 185 189
II	66		66	66	66
III	90 128 129	90 128 129		90 128 129	90 128 129
IV	7 8 10	7 8 10	7 8 10		7 8 10
V	81 186	81 186	81 186	81 186	
VI	5 6 109 114 115	5 6 109 114 115			5 6 109 114 115
VII	187		187		187
VIII	130 188	130 188			
IX			2 3 4 (5) 12 13 14 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 74 75 78 80 83 84 100 101 103 105 108 121 125 126 127 135 136 137 138 139 140 141 142 143 144 145 146 147 148 149 150 151 152 153 154 155 156 157 158 159 160 161 162 163 164 165 166 167 168 169 170 171 172 173 174 175 176 177 178 179 (180) (184)(185) M	2 3 4 (5) 12 13 14 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 74 75 78 80 83 84 100 101 103 105 108 121 125 127 135 136 137 140 141 142 143 144 145 146 147 148 149 150 151 152 153 154 155 156 157 158 159 160 161 162 163 164 165 166 167 168 169 170 171 172 173 174 175 176 177 178 179 (180) (184)(185)	
X		(128)		86 88 91 (97) 106 107 (116) (128) d	86 88 91 97 106 107 (116) (128)

	Coll. Can. de Vérone V	Statuts éthiopiens E	Testamentum Domini T	Liturg. éthiop. du Sauveur LS	Liturg. éthiop. des Apôtres LA
XI			5 69 94 99 O	5 69 94 99	5 69 94 99
XII				40 D	60
XIII			15 16 17 18 19 20 21 (25) 56 57 (70) (101) (136) (140) (150) (170) (179) (180) N		
XIV					
XV				(23) (28) (36) (38) 41 (48) (53) 73 93 (101) 104 (111) (112) (116) 118 (127) (135) 139 (140) (144) (146) (150) 154 (176) Æ	
XVI					65 S
XVII					(5) (9) 89 92 96 110 (111) 113 (181) 185 S

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32
33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64
65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96
97	98	99	100	101	102	103	104	105	106	107	108	109	110	111	112	113	114	115	116	117	118	119	120	121	122	123	124	125	126	127	128
129	130	131	132	133	134	135	136	137	138	139	140	141	142	143	144	145	146	147	148	149	150	151	152	153	154	155	156	157	158	159	160
161	162	163	164	165	166	167	168	169	170	171	172	173	174	175	176	177	178	179	180	181	182	183	184	185	186	187	188	189			

Statut

7	8	9
39	40	41
71	72	73
103	104	105
135	136	137
167	168	169

Voilà ce qu'à première vue nous trouvons dans le Schema. Sous ce rapport la démonstration ne laisse plus rien à désirer, je le répète; or, nous ne nous en tenons pas à ces constatations matérielles, nous prétendons trouver encore dans la condition formelle des textes, une documentation de diverses phases liturgiques.

Je pose en principe qu'il n'y a guère à représenter le noyau premier de l'Anaphore apostolique que les parties conservées unanimement par les cinq témoins; les autres parties offriront, sous ce rapport, d'autant moins de garanties qu'elles s'écarteront davantage du concert commun. C'est pourquoi nous considérons celles-ci comme autant d'accessions postérieures, comme autant d'interpolations. J'irai plus loin. Les interpolations elles-mêmes, comparées d'un document à l'autre — car elles ne sont pas le propre exclusif d'un document — vont nous révéler des superpositions nouvelles, c'est-à-dire que nous allons découvrir des interpolations jusque dans l'interpolation. C'est peut-être entrer dans bien des détails, et tel détail pourra n'avoir que fort peu d'importance en lui-même, mais l'ensemble, on va le voir, est assez significatif pour qu'on s'y arrête, sans rien négliger.

Prenons bien connaissance de tous les éléments de la question. Le nouveau Schema (ci-contre) va nous en donner une synthèse synoptique, sous forme de diagramme, où les textes et (sauf trois exceptions) leur étendue relative sont représentés par le numéro des lignes qu'ils remplissent.

A ne voir les choses qu'en gros, il semble que nous ayons à considérer deux grandes portions distinctes dans nos textes.

Nous aurions : 1° la part commune à V. E. T. LS. LA, 2° la part spéciale à T. LS, (nos I à VIII et no IX du Schema). C'est là que sont de beaucoup plus nombreux les points de contact, ainsi qu'en témoignent les longues séries de numéros d'ordre des lignes où s'établit ce contact. — Mais si l'on prend garde que l'espace considérable qu'occupent en réalité les Diptyques n'est compté dans le Schema, que pour deux lignes (40 et 60), il est évident qu'il faut reconnaître encore une troisième grande portion dans nos textes, celle-ci propre exclusivement à LS et LA. — Si nous isolons également le *Sanctus* (ligne 65), et il le faut bien puisqu'il ne nous est donné que par LA, bref si nous poussons jusqu'au bout l'analyse, nous finissons par reconnaître qu'en définitive nous sommes en présence de dix genres de textes.

Nous avons d'abord un texte commun aux cinq documents V, E, T, LS, et LA. C'est le texte premier, plus ou moins apostolique, = **Ap.**

Nous avons ensuite les interpolations introduites dans ce texte et qui seront :

tantôt de simples amplifications plus ou moins étendues, plus ou moins sporadiques, mais laissant toujours respectueusement, religieusement, intact le texte premier;

tantôt des insertions de formules entièrement nouvelles, nouvelles en ce sens qu'elles ne sont le développement de rien qui leur corresponde dans le texte premier. Ce sont, disons-le tout de suite, les Diptyques = **D**, le *Sanctus* = **S**, et l'Epiclèse = ψ.

A leur tour, les amplifications peuvent encore donner lieu à un classement critique suivant qu'elles sont ou ne sont pas propres à un seul document.

Ainsi l'interpolation plus ou moins hétérodoxe commune à T et à LS, = **M**, est distincte en ce sens des deux ou trois interpolations exclusivement propres à T = **N**, dont nous aurons à parler dans un instant.

De même les séries d'interpolations sporadiques communes soit à T, LS et LA = **O**, soit à LS et à LA = **d**, ne doivent pas être confondues avec celles dont LS et LA sont tour à tour surchargés, = **Æ** et **s**.

III.

Critique comparée des divers états du texte primitif Ap.

a)

Situations respectives des cinq documents a son égard.

1° Le texte Ap dans la traduction latine de Vérone (V) et les variantes qui le distinguent :

a) des statuts éthiopiens (e).

Nos textes ainsi répartis semblent graviter autour de deux ou trois d'entre eux, de telle sorte que V serait le pivot du groupement V, E, T, LS, LA autour de **Ap**; — T, celui du groupement T, LS autour de **M**; — LS, celui du groupement LS, LA autour de **d**, **D**, ψ. Telle est l'apparence première. C'est beaucoup moins simple en réalité. D'ailleurs il y a d'autres apparences. Il semblerait, par exemple, tout aussi simple de grouper V et E, puis T et LS, ou bien LS et LA, et pourquoi pas encore E, LS et LA?

Posons bien la question. Nous sommes en présence de trois genres de formules : l'Eucharistie, les Diptyques, le *Sanctus*.

Les Diptyques et le *Sanctus* étant entrés en bloc dans la formule eucharistique sans la modifier dans sa teneur, ne peuvent constituer entre nos documents qu'une distinction extérieure à cette formule, suivant qu'on les y trouve ou qu'on ne les y trouve pas. Ecartons-les provisoirement.

Nous n'avons donc plus en face de nous que le texte proprement eucharistique. C'est autour de lui que s'agite la question généalogique entre nos compétiteurs.

Mais, là même, une nouvelle élimination s'impose encore, celle de l'interpolation **M**. Il faut que T et LS dégagés de ce qui les distingue trop évidemment, et, du reste, extérieurement aussi, des trois autres témoins de **Ap**, puissent désormais traiter avec eux à tels titres d'antériorité et de postériorité que révèlera la discussion de leurs rapports mutuels, mais, en tout cas, sur le pied de membres aussi proches que possible d'une même famille, la famille primitive de **Ap**.

Il s'agit, en effet, de savoir 1°) si l'un quelconque d'entre les cinq conservateurs de **Ap** peut être considéré comme chef de famille vis-à-vis des autres;

2°) si, du moins, les uns et les autres peuvent se réclamer d'un auteur commun.

La question préalable de savoir si l'un d'eux serait l'original lui-même ne se pose pas. Il est entendu que l'original est grec.

Mais, cela mis à part, on peut très bien se demander encore si les traductions procèdent d'une même copie grecque, ce qui revient à peu près, pour nous, à examiner, en dernière analyse, bien que ce ne soit pas la même chose, si l'une de ces traduc-

tions est génératrice des autres, ou du moins, à défaut d'unité, s'il y a pluralité d'arbres généalogiques abritant encore certains groupes, ou enfin si chaque document représente une lignée spéciale de manuscrits ou de traductions.

Nous ne pouvons cependant pas négliger tout à fait les groupements de fait que nous présentent, à priori :

V et E, parce qu'ils sont étrangers tous deux à toute interpolation;

T et LS, parce qu'ils reproduisent tous deux la même interpolation **M**;

LS et LA, parce qu'étant d'ailleurs éthiopiens tous les deux, ils se communiquent encore une même formule de Diptyques;

enfin E, LS et LA, parce qu'ils sont tous trois éthiopiens.

Rien ne nous empêche de suivre provisoirement ces indications pour orienter notre examen. N'est-ce pas, après tout, en raison de la fidélité plus ou moins grande où nous les trouvons purs d'interpolation, que nous faisons comparaître tour à tour nos cinq témoins?

Les deux premiers qui se présentent à ce point de vue sont V et E. S'il est en effet une coïncidence bien suivie, mieux que partout ailleurs, sans plus ni moins, c'est bien entre eux. Cependant E lui-même ne peut être pris pour un satellite de V. Nous l'avons déjà dit, il est inadmissible, en principe, que les *Statuts éthiopiens*, en tant qu'éthiopiens, dépendent des palimpsestes latins de Vérone, et réciproquement.

Il est vrai qu'on peut reculer la question et demander si tous deux ne dépendent pas d'une même copie grecque. Comme il s'agit de traductions, et de traductions en deux langues aussi disparates que sont entre elles la langue éthiopienne et la langue latine, le cas peut paraitre plus difficile à trancher, certaines différences éventuelles pouvant être mises au compte des traducteurs ou des conditions linguistiques qui les dominaient. Cependant on peut toujours remarquer que l'original grec de l'éthiopien E ne fournissait pas à celui-ci la ligne 66 : EX VIRGINE NATUS, qu'on trouve dans V (comme dans T, LS et LA, du reste), et que le PATRI ET FILIO de la Doxologie propre à V (ligne 187) n'est pas davantage dans E, non plus que le CUM SANCTO SPIRITU de V, T, LA (ligne 187). On peut ajouter que le changement de personne à la ligne 184 :

V	E
UT TE LAUDEMUS ET GLORIFICEMUS	UT TE CELEBRENT ET LAUDENT

ne s'explique pas suffisamment par une nécessité de linguistique;
qu'une même édition ne peut avoir fourni matière à la double traduction de la ligne 130 :

V	E
IN OBLATIONEM SANCTAE ECCLESIAE;	SUPER OBLATIONES HUIUS ECCLESIAE

que le SUPPLICITER de la ligne 128 n'est que d'un côté :

V	E
ET PETIMUS.	*Suppliciter* ORAMUS TE.

que, si le REDDIDISTI de la ligne 122 peut — difficilement toutefois — avoir été suggéré par le même verbe que V traduit par HABUISTI :

V	E
QUIA NOS DIGNOS HABUISTI	QUOD NOS REDDIDISTI DIGNOS,

il y a dans E, ligne 119, un HUNC démonstratif que V n'avait peut-être pas sous les yeux :

V	E
OFFERIMUS TIBI PANEM ET CALICEM	OFFERIMUS TIBI HUNC PANEM ET CALICEM,

que le futur QUOD... CONFRINGETUR de V, ligne 98, n'a pu correspondre au participe présent *κλώμενον*, d'où vient directement le QUOD... FRANGITUR de E :

V	E
QUOD PRO UOBIS CONFRINGETUR.	QUOD PRO VOBIS FRANGITUR.

qu'il y a, dans E, ligne 87, un ERGO plutôt inattendu, qui n'est nulle part ailleurs, et donc pas dans V :

V	E
ACCIPIENS PANEM	ACCIPIENS ERGO PANEM

Après avoir, en passant, remarqué que tous les subjonctifs présents de V, lignes 76 à 85, deviennent subjonctifs imparfaits dans E, l'on ne s'explique pas davantage comment une même édition grecque aurait pu fournir :

ligne 72, à V : CUMQUE TRADERETUR
à E : TRADITUS EST
ligne 67, à V : QUI UOLUNTATEM TUAM CONPLENS
à E : UT IMPLERET VOLUNTATEM TUAM :

Le traducteur éthiopien, même latinisé par Ludolf, donne trop de preuves de son souci de la littéralité, pour qu'on doive lui imputer la responsabilité de la substitution d'ISTE à QUI, ligne 57 :

V : QUI EST UERBUM TUUM INSEPARABILEM,
E : ISTE [EST] VERBUM QUOD EX TE EST,

tandis qu'on voit assez bien comment l'embarras peut-être de trouver un mot éthiopien rendant parfaitement l'*ἀχώριστον* d'où procède l'INSEPARABILEM de V, a pu suggérer l'équivalence, d'ailleurs très heureuse, du QUOD EX TE EST de l'éthiopien E.

Et enfin, pour finir, on ne voit pas comment une même édition de l'original grec a pu fournir prétexte aux deux traductions suivantes :

ligne 180, V : IN UNUM CONGREGANS DES OMNIBUS,
E : PARITERQUE LARGIARIS OMNIBUS,
ligne 181, V : QUI PERCIPIUNT, SANCTIS
E : QUI SUMUNT DE IIS [UT PROSINT EIS AD] SANCTITATEM :

Evidemment rien de tout cela n'est grave. Aussi mon but n'est-il pas de prouver que nous sommes en face de deux textes différents, puisque c'est partout à un même texte Ap que nous avons affaire. Ce que nous faisons, c'est la critique comparée de la transmission de ce texte aux témoins qui nous en restent. Eh bien, je crois qu'on

peut conclure de l'ensemble de nos observations que les manuscrits grecs de **Ap** qu'ont eus sous les yeux les traducteurs latin de V et éthiopien de E (si tant est que l'éthiopien ne se soit même pas contenté d'une traduction copte), n'étaient point dans le même état, dans la même tradition généalogique.

B) DE LA LITURGIE ÉTHIOPIENNE DES APÔTRES (LA).

Voyons maintenant le cas de la Liturgie éthiopienne des Apôtres, LA. Cette Liturgie, dans ses parties primitives, parait, après E, la plus rapprochée du type commun ; cependant elle n'appartient pas davantage à la sphère de V, ni directement, pour la raison péremptoire déjà donnée, qu'on n'imagine pas un pareil rapport entre les Églises latines et l'Éthiopie, ni indirectement, pour les raisons qu'on va voir.

Nous devons le conclure, en effet, non seulement de ce que la ligne 130 de V devient SUPER HUNC PANEM, ET SUPER HUNC CALICEM dans LA, au lieu de IN OBLATIONEM SANCTAE ECCLESIAE, mais de ce que, là même où nous voyons LA d'accord avec V, cet accord ne laisse pas que d'être encore parfois trop libre pour qu'on puisse y reconnaitre une influence directe, par exemple et particulièrement dans cette finale :

	V	LA
ligne 183	AD CONFIRMATIONEM FIDEI IN VERITATE,	ET AD ROBORATIONEM FIDEI,
184	UT TE LAUDEMUS ET GLORIFICEMUS	UT TE SANCTIFICENT,
185	PER PUERUM TUUM JESUM CHRISTUM,	PER Dominum et Salvatorem nostrum JESUM CHRISTUM,
186	PER QUEM TIBI GLORIA ET HONOR,	
187	PATRI ET FILIO CUM SANCTO SPIRITU,	CUM SPIRITU SANCTO,
188	IN SANCTA ECCLESIA TUA	
189	ET NUNC ET IN SAECULA SAECULORUM. AMEN.	IN SAECULA SAECULORUM. AMEN.

Notons encore les différences que voici :

lignes 5 et 6, V : PER DILECTUM PUERUM TUUM JESUM CHRISTUM,
LA : PER DILECTUM FILIUM TUUM Unigenitum; Dominum, Deum et Salvatorem nostrum JESUM CHRISTUM

ligne 9, V : SALVATOREM
LA : Filium tuum, SALVATOREM

ligne 67, V : QUI VOLUNTATEM TUAM COMPLENS
LA : UT VOLUNTATEM TUAM PERFICERET,

ligne 81, V : ET JUSTOS INLUMINET
LA : (*rien*)

ligne 87, V : ACCIPIENS PANEM
LA : ACCEPIT PANEM

ligne 90, V : GRATIAS TIBI AGENS
LA : GRATIAS EGIT,

ligne 109, V : DICENS :
LA : ET DIXIT ILLIS :

tandis qu'inversement, ligne 95, le DIXIT : ACCIPITE de V devient, dans LA : DICENS : ACCIPITE.

Du reste il faudrait ici noter bien d'autres indices différentiels si nous tenions compte des additions faites à **Ap** dans tout ce qui n'est pas V ni E. Qu'on en juge :

	V	LA
ligne 86		*Ea ipsa nocte in qua traditus est,*
87	ACCIPIENS PANEM	ACCEPIT PANEM
88		*in manus suas sanctas, beatas et immaculatas,*
89		aspexit in cœlum, ad te Patrem suum,
90	GRATIAS TIBI AGENS	GRATIAS EGIT,
91		*benedixit,*
92		sanctificavit,
94		**et dedit discipulis suis**
95	DIXIT : ACCIPITE, MANDUCATE :	DICENS : ACCIPITE, MANDUCATE
96		ex eo vos omnes :
97	HOC EST CORPUS MEUM,	HIC *panis* EST CORPUS MEUM,
98	QUOD PRO UOBIS CONFRINGETUR.	QUOD PRO VOBIS FRANGITUR
99		**in remissionem peccatorum.** Amen.
102	SIMILITER ET CALICEM	SIMILITER CALICEM
106		*gratiarum actionis*
107		*benedixit et sanctificavit*
109	DICENS :	ET DIXIT ILLIS :
110		Accipite, bibite ex eo vos omnes.
111	HIC EST SANGUIS MEUS,	HIC EST calix SANGUINIS MEI,
112	QUI PRO UOBIS EFFUNDITUR;	QUI PRO VOBIS EFFUNDETUR,
113		pro redemtione multorum. Amen.
114	QUANDO HOC FACITIS,	ET QUOTIESCUMQUE ID FECERITIS
115	MEAM COMMEMORATIONEM FACITIS.	MEMORIAM MEI FACIETIS.

Ce n'est évidemment pas du même exemplaire, même en admettant que ces interpolations lui ont été postérieurement surajoutées, que procèdent LA et V.

Je dois mentionner encore, à la ligne 116, pour l'IGITUR de V, le NUNC ETIAM DOMINE de LA :

V : MEMORES IGITUR MORTIS
LA : *Nunc* ETIAM *Domine* MEMORIAM AGENTES MORTIS

ligne 117 : TUÆ dans LA pour EJUS dans V :

V : ET RESURRECTIONIS EJUS
LA : ET RESURRECTIONIS TUAE,

ligne 119 : les deux pronoms démonstratifs de LA absents de V :

V : OFFERIMUS TIBI PANEM ET CALICEM
LA : OFFERIMUS TIBI HUNC PANEM ET HUNC CALICEM :

ligne 122 : V : QUIA NOS DIGNOS HABUISTI
LA : QUOD PER EA DIGNOS FECISTI NOS

ligne 128 : V : ET PETIMUS,
LA : ROGAMUS TE *Domine et deprecamur te,*

Comme on le voit, le cas de LA ne fait aucun doute. Le manuscrit grec (ou copte) de **Ap** auquel il a eu affaire représentait une recension nettement distincte déjà de la tradition conservée dans le manuscrit grec du même **Ap** utilisé par V.

c) DU « TESTAMENTUM DOMINI » (T) ET DE LA LITURGIE ÉTHIOPIENNE DU SAUVEUR (LS).

Reste le cas de T et de LS. Je les réunis parce que, dès les premiers mots, nous les trouvons tous deux dans un tel désaccord avec les lignes 5 et 6 de V, qu'il n'en faudrait pas davantage pour trancher d'un seul coup la question de leur rapport avec l'édition grecque de V :

V : PER DILECTUM PUERUM TUUM JESUM CHRISTUM, SALVATOREM NOSTRUM
T : Pater Unigeniti TUI SALVATORIS NOSTRI
LS : Pater unigeniti FILII TUI SALVATORIS NOSTRI.

A cette variante caractéristique, on peut ajouter celle-ci, qui paraîtra plus considérable encore, et véritablement décisive :

V	T	LS
102 SIMILITER ET CALICEM	SIMILITER CALICEM	SIMILITER QUOQUE CALICEM
103	vini	vini
105	quod miscuit.	miscens,
107	dedit in typum	dedisti illis verum
109 DICENS :		
111 HIC EST SANGUIS MEUS,	SANGUINIS	SANGUINEM *tuum*.
112 QUI PRO VOBIS EFFUNDITUR	QUI EFFUSUS EST PRO VOBIS	QUI EFFUSUS EST PRO *peccatis nostris*.

Il est bien inutile, après cela, de relever les autres variantes : elles seraient, d'ailleurs, je dois le reconnaitre, beaucoup moins tranchées que les précédentes.

Nous pouvons, dès lors, prendre congé des fragments de Vérone. Notre syriaque et nos trois éthiopiens n'en procèdent évidemment pas plus indirectement que directement.

2°

Le texte Ap dans les Statuts éthiopiens (E) et les variantes qui le distinguent des autres documents, spécialement de la Liturgie éthiopienne des Apôtres (LA).

Une fois V mis hors de cause, voyons ce qu'il adviendra de E. De ce côté l'on pourrait croire à priori qu'au moins entre les trois éthiopiens, je veux dire entre les deux autres et lui, quelque lien de famille doit exister.

1. — Nous écartons pourtant du premier coup LS. Les variantes irréductibles que nous venons de lui reconnaitre vis-à-vis de V, se retrouvent, en effet, non moins irréductibles, devant E, puisque ces variantes sont spéciales à T et à LS, et que nous n'avons eu rien de pareil à signaler entre E et V.

2. — Ce n'est même pas seulement LS qu'il faut écarter pour ce motif, je le dis tout de suite, c'est aussi T naturellement, puisque nous venons de voir LS et T marchant de concert dans l'opposition caractéristique qui les isole de V.

3. — De cette façon, l'affaire n'est définitivement plus à traiter qu'entre les deux éthiopiens E et LA. Mais si l'on se reporte au relevé, qui vient d'être fait, des variantes

de LA vis-à-vis de V, et si l'on considère la nature de ces variantes, dont les plus considérables diffèrent de celles qui se sont révélées à grand peine entre V et E, l'on pourrait, ici encore, se prononcer sans autre examen. Cependant, à côté de différences irréductibles, la rencontre des deux éthiopiens E et LA sur d'autres points où nous avons pris note du désaccord de E et de V, mérite toujours de retenir l'attention. Comparons donc. Je me borne à relever les textes : leurs rapports ou leurs différences s'accuseront à la simple lecture, sans qu'il soit besoin de les signaler autrement :

lignes 5 et 6, E : PER DILECTUM FILIUM TUUM JESUM CHRISTUM, V
LA : PER DILECTUM FILIUM TUUM Unigenitum Dominum Deum et Salvatorem nostrum JESUM CHRISTUM,

ligne 9, E : SALVATOREM = V
LA : Filium tuum, SALVATOREM

ligne 57, l'INSEPARABILEM de V est rendu dans LA par A TE PRODIENS, ce qui revient au QUOD EX TE EST, de E.

ligne 61, E : ET MISISTI EUM DE CÆLO IN UTERUM VIRGINIS. V.
LA : TU QUI MISISTI FILIUM TUUM IN SINUM VIRGINIS.

ligne 66, E : (*rien*)
LA : ET NATUS EST EX VIRGINE, = V.

ligne 67, V : QUI VOLUNTATEM TUAM CONPLENS
LA et E : UT VOLUNTATEM TUAM PERFICERET (E IMPLERET)

ligne 68, E : ET POPULUM TIBI EFFICERET,
LA : POPULUMQUE SANCTUM (V) TIBI CONSTITUERET, (V ADQUIRENS)

lignes 76 à 85, V : tous les verbes au présent du subjonctif.
LA et E : tous les verbes à l'imparfait du subjonctif.

ligne 81, E : ET SANCTOS EDUCERET V (INLUMINET)
LA : (*rien*)

ligne 87, E : ACCIPIENS ERGO PANEM V moins ERGO
LA : ACCEPIT PANEM

lignes 90 et 109, V : GRATIAS TIBI AGENS | DICENS :
LA et E : GRATIAS EGIT | ET DIXIT (ILLIS) :

ligne 111, E : HIC EST SANGUIS MEUS, = V.
LA : HIC EST calix SANGUINIS MEI,

ligne 112, E : QUI PRO VOBIS EFFUNDITUR, = V.
LA : QUI PRO VOBIS EFFUNDETUR,

lignes 116 et 117, E : RECORDANTES IGITUR MORTIS EJUS ET RESURRECTIONIS EJUS = V.
LA : *Nunc* ETIAM *Domine* MEMORIAM AGENTES MORTIS ET RESURRECTIONIS TUÆ

ligne 119, V : OFFERIMUS TIBI PANEM ET CALICEM
LA : OFFERIMUS TIBI HUNC PANEM ET (HUNC) CALICEM = E.

ligne 122, E : QUOD NOS REDDIDISTI DIGNOS = V (V HABUISTI)
LA : QUOD PER EA DIGNOS FECISTI NOS

ligne 128, E : *Suppliciter* ORAMUS TE,
LA : ROGAMUS TE *Domine et deprecamur te*,
V : ET PETIMUS,

Enfin l'incise de V, ligne 130 : IN OBLATIONEM SANCTAE ECCLESIAE
qui devenait déjà dans E : SUPER OBLATIONES HUJUS ECCLESIÆ
finit par devenir dans LA : **super hunc panem et super hunc calicem.**

Mais, par-dessus tout, c'est encore en tenant compte des interpolations dont le récit de la Cène est l'objet dans LA (lignes 86 à 115) qu'on aperçoit le mieux la distance entre E et LA. Je n'en reproduis pas les textes. Ils ont été donnés ci-dessus, à propos de V (page 161). On y retrouverait les mêmes relations sauf les menus détails que je viens de relever.

Pour finir, je ne puis mieux faire que de montrer, dans un dernier parallèle, l'ensemble des dernières lignes de part et d'autre.

	E	LA
ligne 180	PARITERQUE LARGIARIS OMNIBUS,	DA UT OMNIBUS
181	QUI SUMUNT DE IIS [UT PROSINT EIS AD] SANCTITATEM :	ILLA SUMENTIBUS fiant ad SANCTIFICATIONEM
182	UT REPLEANTUR SPIRITU SANCTO, [TATE,	ET PLENITUDINEM SPIRITUS SANCTI,
183	ET AD CONFIRMATIONEM FIDEI IN VERI-	ET AD ROBORATIONEM FIDEI,
184	UT TE CELEBRENT ET LAUDENT	UT TE SANCTIFICENT, [STUM
185	IN FILIO TUO JESU CHRISTO	PER Dominum et Salvatorem nostrum JESUM CHRI-
186	IN QUO TIBI [SIT] LAUS ET POTENTIA	
187		CUM SPIRITU SANCTO
188	IN SANCTA ECCLESIA, [LORUM. AMEN.	
189	ET NUNC ET SEMPER ET IN SECULA SECU-	IN SECULA SECULORUM. AMEM.

Voilà donc un nouveau point bien acquis. Pas plus que V, l'éthiopien E ne dépend des autres témoins de **Ap** et, réciproquement, ceux-ci ne dépendent pas plus de lui qu'ils ne dépendent de V.

3°

Le texte Ap dans la Liturgie éthiopienne des Apôtres (LA) et les variantes qui la distinguent de sa congénère la Liturgie éthiopienne du Sauveur (LS) et du « Testamentum Domini » (T).

Le champ de l'enquête se resserre de plus en plus. Il ne reste en présence, pour se disputer l'influence réciproque sur le terrain de **Ap**, que T, LS et LA. Mais LA va tout de suite être mis hors de cause par le même procédé qui nous a servi tout à l'heure à montrer l'indépendance mutuelle de T et LS, d'une part, et de E, d'autre part. Cela résulte des conditions tout à fait à part dans lesquelles T et LS représentent **Ap**. Nous retrouvons donc ici, dès les premiers mots, le même désaccord significatif entre T et LS et LA, lignes 5 et 6, que nous présentaient tout à l'heure T et LS et E :

LA : PER DILECTUM FILIUM TUUM **Unigenitum**; Dominum, Deum et Salvatorem nostrum JESUM CHRISTUM
LS : Pater **unigeniti** FILII TUI SALVATORIS NOSTRI,
T : Pater **Unigeniti** TUI SALVATORIS NOSTRI.

Nous retrouvons surtout la forme caractéristique du passage relatif à la consécration du Calice :

	LA	T	LS
102	SIMILITER CALICEM	SIMILITER CALICEM	SIMILITER QUOQUE CALICEM
103		vini	vini
105		quod miscuit	miscens
106	*gratiarum actionis*		*gratias agens,*
107	*benedixit et sanctificavit*		*benedicens et sanctificans,*
108		dedit in typum	dedisti illis verum
109	ET DIXIT ILLIS		
111	HIC EST calix SANGUINIS MEI.	SANGUINIS	SANGUINEM *tuum,*

Les lignes 106 et 107 de LA sont bien passées dans LS, ou vice-versa, mais la formule des lignes 103, 104, 108 et 111 reste si bien propre à T et à LS qu'elle constitue même une exception des plus singulières.

Voilà donc trois de nos documents sur cinq, qui procèdent chacun d'une édition particulière de **Ap**. Cette constatation ne laisse pas que de surprendre un peu, si l'on songe que, dès lors, nos trois éthiopiens eux-mêmes demeurent, à l'origine, indépendants l'un de l'autre, et si l'on remarque avec quel caprice, même dans l'état actuel, ils se communiquent l'un à l'autre leurs particularités.

4

Le texte Ap dans le « Testamentum Domini » (T) et les variantes qui la distinguent de la Liturgie éthiopienne du Sauveur (LS).

Quoiqu'il en soit, nous n'avons plus affaire qu'à T et à LS. Là, du moins, allons-nous rencontrer sur le terrain de **Ap**, l'entente à laquelle semble nous préparer leur accord significatif aux lignes 5 et 6, accord invoqué deux fois déjà contre V et contre E ? Certes on ne peut nier qu'il n'y ait entre LS et T, non seulement en cet endroit, mais encore en plusieurs autres, la preuve indiscutable d'une parenté particulièrement étroite, et le fait est d'autant plus intéressant qu'il accuse une certaine extension du texte qu'on pouvait lire à la fois en syriaque et en éthiopien. D'ailleurs ne semble-t-il pas, au premier abord, que du moins en ce qui touche l'interpolation **M**, ce soit de dépendance mutuelle qu'il soit question ? Le parallèle s'y soutient sur une telle étendue, qu'on en retient en effet cette impression première. Ensemble, en effet, non seulement ils nuancent le texte fondamental **Ap** et s'en écartent, mais ensemble ils lui donnent aussi le même développement. Pourtant, ici encore, et malgré tout, c'est en ligne collatérale, ce n'est pas en ligne directe qu'est la parenté. Nous le verrons dans un instant, quand nous serons à la question de l'interpolation **M.** Pour le moment c'est de la transmission de **Ap** que nous achevons l'histoire à travers nos cinq documents.

Avec LS et T, comme on le voit, cette histoire se complique de plus en plus, parce que ce n'est plus uniquement d'une recension qu'il s'agit dans leur cas, c'est

d'une véritable composition, j'allais dire d'une mosaïque, dans laquelle on a soin de faire entrer **Ap** tel que nous le connaissons, tel qu'il était, dans l'ordre même de sa disposition, sauf les écartements qu'on lui fait subir en divers endroits, pour y glisser soit des incises nouvelles, soit même des morceaux plus étendus. Le tout, du reste, à part quelques particularités dont nous aurons à nous occuper tout à l'heure, paraît bien avoir été composé d'un seul jet. De sorte que c'est toujours d'une Anaphore continue, on peut même dire que c'est toujours de **Ap** qu'il s'agit, mais d'un **Ap** de tous côtés entr'ouvert à des insertions plus ou moins homogènes, qui se combinent avec lui, qui entrent dans sa trame, comme il entre lui-même dans la leur.

Or, la question précisément est de savoir maintenant si T et LS sont, sous ce rapport, en dépendance mutuelle, ou bien si leur auteur commun, que nous appellerons **Ap M**, était dans le même état quand il a donné naissance à chacun d'eux, ou dans un état différent. Il n'y a pas d'autre hypothèse que celle d'une dépendance mutuelle directe, ou d'une descendance procédant plus ou moins directement d'un troisième encore inconnu, d'origine peut-être grecque, lui aussi, comme l'est **Ap**.

Cela étant, pour conserver la symétrie de l'exposé, j'examine aussitôt la partie **Ap** détachée de l'ensemble **Ap M**. Nous achèverons ainsi de nous renseigner sur le compte du texte fondamental, et, ce compte enfin réglé, nous nous tournerons ensuite du côté de l'interpolation **M**, détachée de l'ensemble à son tour, afin de l'examiner seule, à part, et pour elle-même.

Mais on ne saurait admettre un seul instant, cela va sans dire, que T et LS ou leurs ascendants directs aient eux-mêmes pris naissance d'abord sous la forme **Ap** seule, dans les termes où la présente **Ap M**, et ensuite qu'ils se soient concurremment dilatés sous une même forme **M**, et aux mêmes endroits de leur **Ap**, en d'autres termes, qu'ils aient opéré, chacun de leur côté, comme par hasard, la combinaison qui leur est commune.

C'est sous cette réserve formelle, et avec la conviction que nous avons affaire à un bloc originel, au bloc **Ap M**, de formation antérieure à LS et à T, c'est, dis-je, sous cette réserve et avec cette conviction, que nous isolons l'**Ap** de **Ap M**, afin de comparer T et LS au point de vue de **Ap**, avant de prendre congé de celui-ci.

Or, dès la ligne 7, nous trouvons dans LS une lacune qui, d'emblée, le met à part de T.

lignes 7, 8 et 10, T : QUEM IN ULTIMIS TEMPORIBUS MISISTI AD NOS REDEMPTOREM
LS : *quem*

Plus loin, la ligne 57 offre une double rédaction qui ne peut absolument pas provenir non plus d'une même édition :

T : *In Domine* VERBUM TUUM, FILIUM TUUM MENTIS, *[illegible]*
LS : QUI VERBO [illegible]

Ce n'est pas non plus une édition commune qui peut avoir dicté quelques lignes plus bas, les deux traductions suivantes :

	T	LS
ligne 63 :	APPARUIT FILIUS TUUS,	ET NATIVITAS FILII COGNITA FUIT [QUOD ESSET];
64 :	NATUS EX SPIRITU SANCTO	A SPIRITU SANCTO
66 :	ET DE VIRGINE.	DUM NASCERETUR EX VIRGINE,

Je passe condamnation sur la différence de syntaxe des lignes 67 et 68, où l'on voit T se conformer à celle de V, tandis que LS a la même syntaxe que ses deux congénères éthiopiens ; ceux-ci, naturellement, ont pu l'influencer, ou vice versa :

V : QUI VOLUNTATEM TUAM COMPLENS ET POPULUM SANCTUM TIBI ADQUIRENS.
T : QUI, VOLUNTATEM TUAM ADIMPLENS ET PRÆPARANS POPULUM SANCTUM,

E : UT IMPLERET VOLUNTATEM TUAM : ET POPULUM TIBI EFFICERET
LS : UT VOLUNTATEM TUAM PERFICERET, ET POPULUM TIBI CONSTITUERET SANCTUM.
LA : UT VOLUNTATEM TUAM PERFICERET, POPULUMQUE SANCTUM TIBI CONSTITUERET.

C'est encore du côté de V que T se range, à la ligne 70, — et peut-être n'est-il pas indifférent d'en prendre note —, tandis que LS et LA continuent de marcher de pair avec E :

V : CUM PATERETUR UT A PASSIONE LIBERARET
T : UT A PASSIONE *et corruptione mortis* LIBERARET

E : PASSUS EST, UT PATIENTES [AFFLICTOS] LIBERARET,
LS : PASSUS EST, UT PATIENTES SALVARET,
LA ; PASSUS EST UT PASSIONES SOLVERET,

A la ligne 72, la différence des éditions se trahit encore sous la forme que voici :

T : QUI, CUM TRADERETUR PASSIONI VOLUNTARIE,
LS : TRADITUS EST SPONTE SUA IN CRUCIATUS, *ut cruciatibus affectos salvaret,*

On a vu tout à l'heure comment la fraternité des deux Anaphores semblait s'affirmer dans leur façon toute particulière de procéder dans la consécration du calice ; voici maintenant comment elle s'efface, pour nous révéler une autre filiation, dans le même endroit. Je reprends même un peu plus haut, afin qu'on ait sous les yeux tout l'ensemble du récit de la Cène, de part et d'autre :

	T	LS
86		*In illa nocte, qua prodiderunt eum,*
87	ACCIPIENS PANEM	ACCEPIT PANEM
88		*in manus suas sanctas, et beatas, ac immaculatas;*
90		GRATIAS EGIT
91		*benedixit*
93		*fregit*
94	**dedit discipulis suis**	**et dedit discipulis suis**
95	DICENS : ACCIPITE, MANDUCATE.	(NARRANS) DICENDO : ACCIPITE, COMEDITE,
97	HOC MEUM EST CORPUS.	HIC *panis* CORPUS MEUM EST
98	QUOD PRO VOBIS CONFRINGITUR	QUOD PRO VOBIS FRANGITUR
99	**in remissionem peccatorum.**	**in remissionem peccatorum;**
100	Quotiescumque hoc facietis	et cum hoc feceritis
101	*resurrectionem* meam facietis	*commemorationem* mei facitote
102	SIMILITER CALICEM	SIMILITER QUOQUE CALICEM

T	LS
103 vini	vini
104	*postquam cœnati essent*
105 quod miscuit	miscens
106	*gratias agens*
107	*benedicens et sanctificans*
108 dedit in typum	dedisti illis verum
111 SANGUINIS	SANGUINEM *tuum*,
112 QUI EFFUSUS EST PRO NOBIS	QUI EFFUSUS EST PRO *peccatis nostris*.

En voilà plus qu'il n'en faut pour bien marquer l'indépendance des deux traditions. Pour ne rien omettre j'ajouterai deux traits encore. Le premier est relatif à l'Anamnèse :

T	LS
116 MEMORES ERGO MORTIS TUÆ	*Nunc* IGITUR, *o Domine*, MEMORES *sumus*, MORTIS
117 ET RESURRECTIONIS TUÆ,	ET RESURRECTIONIS TUÆ,
118	*confidimus tibi*

Le second concerne les dernières lignes qui précèdent la Doxologie. Remarquons entre autres choses qu'on y passe de la troisième personne du pluriel (T) à la première (LS).

T	LS
180 DA *deinde*, Deus, UT TIBI UNIANTUR OMNES,	Domine DA NOBIS OMNIBUS CONJUNCTIONEM ANIMORUM
181 QUI PARTICIPANDO ACCIPIUNT EX SACRIS [MYSTERIIS] TUIS,	QUI ACCIPIMUS SACRA TUA,
182 UT SPIRITU SANCTO REPLEANTUR	SATIEMUR SPIRITU SANCTO
183 AD CONFIRMATIONEM FIDEI IN VERITATE,	ET ROBORE FIDEI VERÆ ;
184 UT TRIBUANT TIBI semper DOXOLOGIAM	UT in perpetuum TIBI GRATIAS AGAMUS,

J'ai laissé de côté ce qui distingue surtout les deux rédactions au point de vue de l'Épiclèse. C'est un sujet qui veut être traité à part. J'y reviendrai plus loin.

A présent, résumons un peu. Nous voulions savoir :

si les diverses traductions de **Ap**, que nous possédons encore, dépendent ou non les unes des autres, et particulièrement les trois éthiopiennes comparées entre elles ;

si, du moins, ces traductions avaient été faites ou non sur une même édition de l'original grec ;

enfin si la portion **Ap** de **Ap M** correspond soit à l'une de ces traductions, soit à l'édition grecque qui se trouverait à la base de l'une ou de l'autre.

Et voilà que nous découvrons partout, à côté d'une fidélité substantielle à la teneur primitive de l'*Eucharistia*, quantité de nuances déjà traditionnelles, et derrière elles tout un horizon de plans et d'arrière plans sur lesquels apparaissent des éditions, des recensions compliquées de croisements, des interpolations, des traductions des unes et des autres. Ce sont d'ailleurs ces traductions qui non seulement témoignent de l'extension universelle du texte qu'elles propagent, en diverses langues, aux extré-

mités de l'empire romain, depuis la langue latine jusqu'à l'éthiopienne et à la syriaque, mais qui représentent aussi, plus ou moins directement, autant de familles de manuscrits, dont leur comparaison nous révèle l'existence jusqu'à nous en présenter trois archétypes pour la seule langue éthiopienne.

Ne perdons pas de vue d'un autre côté, l'époque et les conditions incomparables dans lesquelles se développent une pareille fortune littéraire et une telle expansion de notre *Eucharistia*. Et nous n'avons pas fini de jalonner l'histoire de cette formule. Nous verrons en effet, dans la troisième partie, que le thème s'en retrouve absolument dans toutes les Liturgies. Ce n'en sera plus, il est vrai, le texte intégral, tel que nos cinq documents nous le garantissent par leur accord, extraordinaire malgré tout, mais ce sera toujours la même succession christologique énoncée parfois, du reste, en des termes où l'influence de notre texte retentit avec une singulière invariabilité. Mais, dès à présent, pouvons-nous oublier cet *Ordo Communis Æthiopum*, ou Liturgie dite des Apôtres, c'est-à-dire la Liturgie normale des Ethiopiens? Pouvons-nous oublier que notre texte **Ap**, dégagé des Diptyques et du *Sanctus*, qui en constituent, avec deux ou trois lignes d'Épiclèse, à peu près toute l'interpolation, fait encore, de nos jours, à lui seul, toute la substance de cette Liturgie[1]? Tout cela s'explique malaisément si l'on ne se met pas au point de vue que nous avons pris à la fin de la première partie de cette enquête.

B)

CRITERIUM QUE FOURNISSENT LES DIVERSES COÏNCIDENCES ET LES DÉSACCORDS POUR DÉTERMINER ET GARANTIR LA TENEUR ORIGINELLE DE **AP**

D'autres constatations se dégagent aussi, dès maintenant, de cette première enquête. Ainsi nous pouvons déjà caractériser d'une manière générale les diverses parties des textes d'Anaphore mis en parallèle. Nous pouvons non seulement reconnaitre une fois de plus que le texte sur lequel les cinq documents sont pleinement d'accord est fondamental, antérieur à tous les autres, — ce que nous avions déjà provisoirement, mais très suffisamment établi, quand il s'agissait de le comparer à l'Anaphore occidental — mais nous pouvons corollairement en conclure que tout, ou à peu près tout ce qui se trouve en dehors de ce concert unanime, doit être tenu pour une interpolation. A peu près, dis-je, car on peut cependant pressentir que tout défaut d'unanimité n'imprimerait pas nécessairement le caractère d'une interpolation certaine à des portions de texte où l'accord ne serait plus aussi complet. On ne peut

[1] En considérant cette ténacité de l'Eglise éthiopienne à conserver intacte l'Anaphore des premiers âges, je ne puis me défendre de citer ce qu'on lit au n° 10 du Chapitre V de la Vie de Catherine Emmerich. Je cite la traduction italienne, Torino, 1871, tome II, page 137 : « J'ai vu célébrer la Messe dans le monde entier, à toute heure du jour et de la nuit; j'ai même vu, dans une chrétienté lointaine, célébrer la Messe exactement comme au temps des Apôtres ».

nier notamment que le seul accord de V et de E, toujours si purs tous deux, n'incline à penser qu'ils reflètent encore l'original, même alors que fait défaut un témoignage conforme dans T, LS, LA. Mais ce que vise surtout la réserve que je viens de faire, c'est la portion du récit de la Cène où T et LS passent de la troisième à la deuxième personne contrairement à la tradition liturgique universelle. Dans ce cas, en effet, la singularité de T, LS est tellement anormale qu'elle trahit évidemment un schisme au moins philologique, et laisse dès lors au texte que modifie ce schisme, tous ses droits à représenter encore l'original bien qu'il ne soit attesté que par trois documents sur cinq, c'est-à-dire par V, E, LA.

En dehors de cette circonstance vraiment exceptionnelle, sommes-nous dépourvus de tout critérium pour déterminer la part du texte primitif, en cas de non conformité générale de nos cinq documents? Je ne le crois pas. Du moins semble-t-il que ce critérium puisse être trouvé dans une distinction critique des témoignages, suivant, je le répète, que l'accord s'établit autour ou en dehors de V, E. Voici pourquoi. C'est que ces deux documents étant, d'une manière générale, constamment et exclusivement composés des parties communes aux trois autres, c'est-à-dire n'ayant encore accueilli ni les interpolations de T, LS, ni celles de LS, LA (Diptyques *Sanctus*, et le reste), font véritablement foi pour l'original commun. Nous arrivons en d'autres termes à vérifier une fois de plus le point essentiel sur lequel nous étions déjà fixés, à savoir que c'est bien ici la première forme de l'euchologie eucharistique, immobilisée de temps immémorial dans une collection canonique éthiopienne, dont une autre collection canonique, latine cette fois, et d'autant plus significative, est venue si heureusement de nos jours confirmer le témoignage unique jusque là.

La méthode qui nous remet en possession, par cette voie, de l'Anaphore apostolique, nous place en quelque sorte au rond point de toutes les avenues qui y aboutissent. En effet le texte obtenu par ce procédé comme une résultante se trouve être en même temps stratifié dans un monument réel.

Et non seulement les proportions et le plan de ce monument correspondent exactement aux proportions et au plan qui nous sont donnés par la résultante, mais, qui plus est, nous nous trouvons en présence de deux exemplaires, offrant, par leur accord parfait, l'irrécusable garantie d'un double témoignage, d'ailleurs non concerté, cela va sans dire, et surtout incomparable, soit par son archaïsme, soit par son immobilité, là dans les archives d'une église momifiée depuis des siècles, ici dans un palimpseste latin tellement oublié, que rien dans l'histoire de l'ancienne littérature chrétienne n'en laissait soupçonner l'existence.

Une autre constatation voisine de la précédente doit être soigneusement relevée dans notre comparaison critique. Je veux parler du respect avec lequel le texte primitif est traité par les interpolateurs. Non seulement l'ordre des phrases y est rigoureusement maintenu, mais tout est scrupuleusement conservé, mais les mots entre lesquels se glisse l'interpolation sont religieusement encadrés dans le nouveau texte. Bref on a l'impression que l'interpolateur se considère comme étant en présence

d'une relique sacrée, dont il se ferait scrupule de laisser tomber le moindre fragment. Cette constatation n'est pas pour diminuer l'autorité mystérieuse que pouvait déjà réclamer, si près des origines, un pareil texte.

Bornons-nous là pour l'instant, en ce qui touche directement ce texte vénérable. Un examen spécial de ses interpolations va peut-être nous révéler des circonstances nouvelles qui nous aideront à préciser, ou tout au moins à éclairer sa situation dans les origines de notre littérature euchologique.

IV.

Critique comparée des interpolations de Ap.

a)

Les interpolations D, d, S, s, O et ⸸ dans les deux liturgies éthiopiennes LS et LA.

Reste à savoir si l'on peut admettre au moins une dépendance partielle entre LS et LA, quand ils s'accordent sur des portions qui leur sont communes, à l'exclusion des trois autres documents parallèles.

Rappelons d'abord leur condition respective sur d'autres points. Dans la mesure — très large — où nous constatons l'accord — exclusif — de LS avec T sans pouvoir conclure néanmoins à la filiation directe de l'un à l'autre, dans cette mesure, dis-je, il est impossible de faire sortir LA de LS, et réciproquement de faire sortir LS de LA dans la mesure où LA se rattache au groupement d'où sont exclus à leur tour LS et T.

Notons, en outre, dans LA la présence du *Sanctus*, qui n'est encore dans aucun des quatre autres documents.

Notons les particularités absolument propres à LS (lignes 73, 93, 104 et 142), d'une part, et, d'autre part celles qui sont uniques dans LA.

Une fois relevés ces multiples indices d'indépendance des deux liturgies, que va-t-il rester, qui puisse constituer entre elles un lien direct de subordination? Les Diptyques? Mais les Diptyques n'affectent en aucune manière l'intimité de l'Anaphore, ils n'ont d'autre effet que de la diviser en deux tronçons, entre lesquels ils s'interposent sans ménagement. Et au surplus, ce n'est justement pas au même point de l'Anaphore qu'ils produisent cette division. Dans LS, c'est avant la ligne 57 de ce que nous appelons le texte fondamental (**Ap**); dans LA, c'est avant la ligne 61 de ce texte. L'identité des Diptyques de LS et de LA n'a donc rien à voir dans la cause.

Que reste-t-il, encore une fois, d'assez intime entre LS et LA pour accréditer l'hypothèse d'une subordination de l'un à l'autre? Ceci :

	LS	LA
ligne 86	*In illa nocte, qua prodiderunt eum:*	*Ea ipsa nocte in qua traditus est,*
88	*In manus suas sanctas, et beatas ac immaculatas:*	*in manus suas sanctas, beatas et immaculatas,*
91	*benedixit,*	*benedixit,*
94	**et dedit discipulis suis**	**et dedit discipulis suis**
99	**in remissionem peccatorum;**	**in remissionem peccatorum.** Amen.
106 et 107	*gratias agens, et benedicens sanctificans,*	*gratiarum actione benedixit et sanctificavit*
131 à 134	(Epiclèse)... **et virtutem... super hunc panem, et super hunc calicem [ut] efficiat corpus et sanguinem Domini et Salvatoris nostri Jesu Christi in secula seculorum.**	**et virtutem super hunc panem, et super hunc calicem. faciatque utrumque corpus et sanguinem Domini et Salvatoris nostri Jesu Christi in secula seculorum. Amen.**

Cette dernière rencontre est certainement la plus considérable de toutes, mais n'est-elle pas contrariée — comme les six autres — par l'ensemble et l'importance des désaccords que les deux Liturgies accusent par ailleurs si ouvertement? Ne peut-elle s'expliquer par une commune tradition liturgique supérieure à ces deux liturgies, lesquelles en seraient tributaires, chacune pour son compte? Au surplus, prise dans son ensemble, et telle qu'elle est ici, l'Epiclèse commence à la ligne 128. Or les lignes 128 et 129 non seulement ne sont plus spéciales à LS et LA, mais elles leur sont même antérieures, puisqu'on les trouve déjà dans V et E.

Nous avons eu, du reste, sous les yeux, un peu plus haut, la preuve manifeste que les coïncidences propres à LS et LA dans notre quintuple comparaison, ne peuvent être le résultat d'emprunts faits directement de l'un à l'autre. Il y a dans LS (comme dans T), lignes 102 à 115, une façon, que je crois unique, de reproduire le récit de la Cène à l'endroit du Calice. Tandis que précédemment on venait de dire : ACCEPIT PANEM... et dedit... à la troisième personne, on y dit maintenant : SIMILITER CALICEM... dedisti... cette fois à la 2e personne, et le reste des verbes se trouvant coordonnés à celui-ci deviennent de simples participes présents : *gratias agens, benedicens et sanctificans.* La façon n'est pas unique du seul fait matériel que le récit de la Cène serait une interpellation plutôt qu'un récitatif : quelques liturgies (la grecque, la copte et l'éthiopienne de S. Grégoire et les deux éthiopiennes de S. Athanase et de Jacques de Sarug) mettent en effet tous les verbes de ce récit à la deuxième personne. Elle est unique en ce qu'il y a, dans la direction des verbes « accepit..., dedit », d'une part, et « dedisti », de l'autre, l'incohérence que je signale, et dont l'article suivant va peut-être nous donner la clef.

Voilà, dis-je, comment les choses se passent dans LS, tandis qu'au contraire dans LA, comme partout, tous les verbes se maintiennent à la 2e personne. Pour mieux comprendre à quel point la différence est systématique, il faut se reporter au contexte :

	LS	LA
ligne 102	SIMILITER QUOQUE CALICEM	SIMILITER CALICEM
103	Vini	
104	*postquam cenati essent,*	
105	miscens,	
106	*gratias agens,*	*gratiarum actionis*
107	*benedicens et sanctificans.*	*benedixit et sanctificavit*
108	dedisti illis verum	
109		ET DIXIT ILLIS :
110		Accipite, bibite ex eo vos omnes.
111	SANGUINEM *tuum,*	HIC EST calix SANGUINIS MEI,
112	QUI EFFUSUS EST PRO *peccatis nostris*	QUI PRO VOBIS EFFUNDETUR,
113		pro redemtione multorum. Amen.
114		ET QUOTIESCUMQUE ID FECERITIS
115		MEMORIAM MEI FACIETIS.

On le voit, c'est tout un changement de direction qu'accuse LS, d'accord en cela avec T. Au contraire, LA demeure fidèle à la direction première, comme V, comme E,

comme toutes les Liturgies autres que LS et T. Mais surtout, ce qui ressort du recours au contexte, c'est, à chaque ligne, l'évidente hétéronomie des deux passages parallèles.

Nous voilà décidément fixés sur un premier point, qui était celui de l'indépendance mutuelle de nos deux documents. Ni pour le texte fondamental (**Ap**), ni pour la grande interpolation (**M**) de T, LS, ni pour les additions sporadiques (**O, d, s**) de LS, LA, ni pour la formule de consécration, ni pour l'Epiclèse, ni pour les Diptyques, ni pour le *Sanctus*, aucun d'eux n'est en mesure de faire valoir un droit de paternité sur l'autre.

B)

L'INTERPOLATION M, SES INCOHÉRENCES HÉTÉRODOXES.

1. Apparence de discontinuité que donnent aux interpolations M et N les changements de direction de leurs vocatifs euchologiques dans une même formule.

Nous prenons donc provisoirement congé des interpolations mineures **o, d, s,** et c'est maintenant la grande interpolation **M** toute seule que nous allons interroger. Or, voici que d'emblée, cet interrogatoire nous met en présence d'une bizarrerie curieuse. S'agit-il d'une maladresse, ou d'un parti pris systématique? Toujours est-il qu'il s'agit d'incohérence, et d'une incohérence telle qu'elle suffirait seule à trahir l'hétérogénéité des rédactions propres à T, LS, si nous avions encore besoin d'être fixés là-dessus.

On se rappelle que l'Anaphore fondamentale est tout entière, et d'un bout à l'autre, adressée au Père. C'est précisément cette direction que méconnait l'interpolateur de T, LS, pour en prendre d'autres dans sa rédaction. Nous devons lui savoir gré de la maladresse — si c'est une maladresse — qui met si naïvement à découvert la part qui lui est propre dans l'Anaphore composite résultant de l'amalgame et de la compénétration de la rédaction antérieure et de la sienne. Par suite de son intervention, le mouvement de l'Action de Grâces change jusqu'à huit fois, pour se porter expressément ou implicitement tantôt vers le Père, tantôt vers le Fils, tantôt vers les trois Personnes de la sainte Trinité toutes ensemble. Il en résulte que ce n'est plus à une seule formule que nous avons affaire, mais *presque* à autant de formules distinctes qu'il y a de ces changements de direction.

Du moins on le croirait, et, de fait, l'*Amen* et la Doxologie par lesquels T conclut le début de l'Action de Grâces (lignes 17 à 21) montrent bien qu'on y a complètement perdu de vue l'unité de l'Anaphore.

T	LS
[illegible]	[illegible]

T	LS
17 *ad assidue te collaudandum,*	
18 *Filiumque tuum Unigenitum,*	
19 *ac sanctum Spiritum tuum*	
20 *nunc et semper et in sæcula sæculorum.*	
21 *Amen.*	
22 Tu virtus Patris, gratia gentium.	Tu es virtus Patris, et gratia gentium.

On remarquera que cette conclusion, plutôt intempestive et prématurée, n'existe pas dans LS. C'est une interpolation dans l'interpolation, dont T paraît seul responsable. Mais il reste que l'un et l'autre, T et LS, donnent presque toujours, je le répète, l'impression d'une substitution de plusieurs formules distinctes à une formule unique, quand ils attribuent tour à tour au Père, au Fils, aux trois Personnes de la Sainte Trinité, telle partie de l'interpolation qui leur est commune, aussi bien du reste que les parties du texte fondamental successivement engagées dans ces changements de direction. Pour ne pas rester dans le vague, notons rapidement les déviations successives des vocatifs employés dans T, LS.

au Père, ligne 5 : Pater **Unigeniti** TUI SALVATORIS NOSTRI.
au Fils, ligne 13 : ut salvemur per te...
au Père, ligne 18 : *Filiumque tuum..*
au Fils, ligne 22 : Tu virtus Patris...
au Père, lignes 53, 54 : per Filium tuum Unigenitum...
au Fils, lignes 102, 108, 111 : SIMILITER CALICEM **dedisti in typum** SANGUINIS
ligne 110 : MEMORES ERGO MORTIS TUÆ
ligne 121 : qui es solus Deus in sæculum, et salvator noster
aux trois Personnes, lignes 136 et 138 : Æterna Trinitas, *Domine* Jesu Christe, Domine Pater... Domine Spiritus Sancte,
au Père, ligne 185 : ET FILIO TUO dilecto JESU CHRISTO...

Je viens de dire que ces déviations impliquaient *presque* toujours un morcellement de l'Anaphore en autant de formules distinctes. Voyons donc quelles sont ces formules. Du premier coup nous nous heurtons à cette bizarrerie : la première phrase, commencée par un vocatif qui désigne formellement le Père, se termine sur un autre vocatif, qui ne peut s'appliquer qu'au Fils. Le premier de ces vocatifs appartient au texte fondamental **Ap**, le deuxième à l'interpolation **M**.

1 GRATIAS TIBI AGIMUS DEUS,
2 **sancte,**
3 **animarum nostrarum corroborator,**
4 **vitæ nostræ donator, incorruptibilitatis thesaure,**
5 **Pater Unigeniti** TUI
6 SALVATORIS NOSTRI.
7 QUEM ULTIMIS TEMPORIBUS
8 MISISTI AD NOS
9
10 REDEMPTOREM
11 ET PRÆCONEM TUI CONSILII
12 consilium enim tuum est
13 **ut salvemur per te**

Dans LS, ce premier tronçon se poursuit jusqu'à la ligne 14 inclusivement, et au delà bien entendu, mais il y a lieu de spécifier cette ligne 14 :

14 Gratias devotas agit tibi cor nostrum Domine.

parce que dans T, cette même ligne parait au contraire servir de début à une nouvelle formule conclue par l'*Amen* dont je parlais tout à l'heure. On peut cependant considérer cette interpolation dans l'interpolation comme formant un tout avec le texte auquel T l'additionne. Dans ce cas la première formule comprendrait donc ici les lignes 1 à 21.

1. GRATIAS TIBI AGIMUS, DEUS | 2. sancte, | 3. animarum nostrarum corroborator | 4. vitæ nostræ donator incorruptibilitatis thesaure | 5. Pater Unigeniti TUI | 6. SALVATORIS NOSTRI, | 7. QUEM ULTIMIS TEMPORIBUS | 8. MISISTI AD NOS | 9. | 10. REDEMPTOREM | 11. ET PRÆCONEM TUI CONSILII. | 12. Consilium enim tuum est, | 13. ut salvemur per te | 14. Tibi Domine, confitetur cor nostrum, | 15. *intellectus, anima cum omni cogitatione,* | 16. *ut super nos veniat, Domine, gratia tua* | 17. *ad assidue te collaudandum* | 18. *Filiumque tuum Unigenitum,* | 19. *ac sanctum Spiritum tuum* | 20. *nunc et semper et in sæcula sæculorum.* | 21. *Amen.*

Il n'en reste pas moins que, dans les lignes 12 et 13 de T : consilium enim tuum est ut salvemur per te comme de LS : quoniam voluisti ut salvaremur per te la direction première est désorientée, pour passer du Père au Fils, sauf à revenir au Père, à la ligne 14, comme le prouve le *Filiumque tuum* de la ligne 18. Si la ligne 13 s'arrêtait à ut salvemur, tout irait bien, mais le per te vient tout bouleverser, tout confondre. Or ce per te n'est pas une erreur de copiste, il n'est pas propre au syriaque T, nous le retrouvons dans l'éthiopien LS. De plus, la même confusion du Père et du Fils dans une même formule, se retrouve plus loin, de part et d'autre, au moment de la Consécration. J'y ai déjà fait allusion. C'est à propos de ce partage bizarre du récit de la Cène, où les paroles sacramentelles se maintiennent sur le mode récitatif depuis ACCIPIENS PANEM, etc., pour se fondre dans le vocatif, à partir de SIMILITER ET CALICEM etc., jusques et y compris l'Anamnèse. Car l'Anamnèse de T, LS, qui serait entièrement conforme d'ailleurs à celle de V, E, s'en sépare précisément pour substituer le pronom de la 2e personne (conséquence du vocatif précédent) au pronom de la 3e personne, et pour ajouter une ligne d'interpolation qui nous ramène obstinément au Père Sauveur et seul Dieu :

121 qui es solus Deus in sæculum et Salvator noster

Remettons nous sous les yeux le texte entier de cette Anamnèse, comparé à celui de V (= E, LA.)

	V	T (=LS)
116	MEMORES IGITUR MORTIS	MEMORES ERGO MORTIS TUÆ
117	ET RESURRECTIONIS EIUS	ET RESURRECTIONIS TUÆ,
118		[illegible] (LS)
119	OFFERIMUS TIBI PANEM ET CALICEM	OFFERIMUS TIBI PANEM ET CALICEM,
120	GRATIAS TIBI AGENTES,	GRATIAS AGENTES TIBI,
121		qui es solus Deus in sæculum, et Salvator noster,
122	QUONIAM NOS DIGNOS HABUISTI	QUONIAM NOS DIGNOS EFFECISTI,
123	ASTARE CORAM TE	UT STAREMUS CORAM TE,
124	ET TIBI MINISTRARE.	ET TIBI SACERDOTIO FUNGEREMUS.

On dirait même que cette interpolation ne vient ici que pour souligner l'intention qui a fait substituer la 2e personne à la 3e. Elle s'applique en effet aussi bien aux TUÆ de MEMORES ERGO MORTIS TUÆ ET RESURRECTIONIS TUÆ substitués au pronom de la troisième personne, EJUS (conservé partout ailleurs), qu'aux TIBI des OFFERIMUS TIBI PANEM ET CALICEM, GRATIAS AGENTES TIBI... QUONIAM NOS DIGNOS EFFECISTI UT STAREMUS CORAM TE ET TIBI SACERDOTIO FUNGEREMUR, c'est-à-dire aussi bien aux TUÆ de la Victime qu'aux TIBI du Père à qui la Victime est offerte.

2. Unité continue de l'interpolation M dans ses quatre premières portions brisée par l'interpolation N. — Etat d'esprit antitrinitaire de l'interpolateur.

Une interpolation d'allure si tendancieuse en raison des confusions qu'elle affecte à plusieurs reprises, en raison du contexte qu'on dirait altéré dans le même but (surtout dans LS), ne nous aiderait-elle pas à pénétrer l'état d'esprit de son auteur? La précaution du qui es solus, l'antithèse du Deus in sæculum et du Salvator noster, venues ici l'on ne voit vraiment pas à quel propos, surtout dans les conditions que je viens de relever, ne trahiraient-elles pas une arrière-pensée patripassienne? Les monarchiens d'Asie-Mineure au milieu desquels avait vécu Praxéas, avant de répandre la doctrine antitrinitaire à Rome, auraient-ils autrement désigné leur Dieu solitaire, Père dans l'éternité, Fils et Sauveur dans le temps? Je sais bien qu'il y a dans tel ou tel autre endroit de l'interpolation de T, et surtout du texte fondamental conservé dans T, LS, de quoi corriger cette attitude suspecte. Qu'en conclure, sinon que ces contradictions laissent planer des doutes sur l'orthodoxie du premier interpolateur? et n'est-on pas en droit de supposer que si les deux textes de T et LS ne sont pas (ou ne sont plus) entièrement contaminés, c'est qu'un censeur aura corrigé le tout de son mieux, comme aux lignes 15 à 21, par exemple, mais en laissant subsister les traces d'hétérodoxie que je viens de signaler?

Continuons d'observer les divers morcellements auxquels l'interpolation M soumet, ou plutôt paraît soumettre, le texte fondamental.

A tout prendre, il n'y a jusqu'à présent, en somme, que l'*Amen* de la ligne 21 pour limiter aux 21 premières lignes de T le texte que nous étudions. Sans doute la ligne 22, Tu virtus Patris, s'adresse résolument au Fils, mais déjà la ligne 13, ut salvemur per te, nous préparait à ce changement de direction du vocatif, et ce changement s'opérait dans la phrase même où l'on s'adresse au Père, Pater unigeniti FILII TUI. La distinction n'est donc qu'apparente, car l'*Amen* en question n'existe pas dans LS non plus que la Doxologie (lignes 17 à 20) dont cet *Amen* est le dernier mot.

D'autre part, l'incohérence avec laquelle nous sommes désormais avertis que se produisent ici les transitions euchologiques du Père au Fils, et du Fils au Père, ou plutôt la confusion suspecte qui existe à cet égard dans l'esprit de l'interpolateur, nous dissuade en définitive de considérer plus longtemps les changements de direc-

tion des vocatifs comme déterminant autant de morcellements du texte en formules distinctes. Dans les additions faites au début de l'Anaphore, et dans l'altération qu'ont subie l'Anamnèse et la deuxième partie de la Consécration, de quoi s'agit-il en effet? de distinction? Pas le moins du monde. Ce n'est pas de distinction qu'il s'agit là, je le répète, c'est, bien au contraire, de confusion.

Si donc d'autres *apparences* de sectionnement de l'Anaphore n'étaient encore fondées, comme celles-ci, que sur le changement des vocatifs, n'aurions-nous pas quelque droit de nous demander à priori, si ce n'est pas plutôt la confusion qui continue?

Eh bien, c'est précisément ce que nous réserve la grande interpolation des lignes 22 à 56. Au premier abord, il semble qu'il y ait, encore là, matière à deux formules distinctes, puisque le début s'adresse au Fils, tandis qu'au point de raccord avec le texte primitif, on s'aperçoit qu'on est insensiblement revenu au Père (lignes 53 et suiv.). — Or, où commence la déviation, le changement de direction du vocatif? Si l'on s'en rapporte à LS, ce serait à la ligne 41. Les Diptyques y séparent en effet, en deux parties à peu près égales, l'interpolation. Mais que peut signifier un pareil sectionnement se produisant après coup, pour ménager une place aux Diptyques? Il prouve si peu, que les trois lignes 41, 42, 43, qui forment le début de la deuxième partie de ce sectionnement, sont encore, dans T, non pas au mode indicatif que leur assigne LS, mais au mode subjonctif, régi par la conjonction *ut* de la ligne 37, et cette ligne 37 est avant les Diptyques, appartient encore, par conséquent, à la première partie du sectionnement de LS. Donnons, pour plus de clarté, le schema de la portion du texte sur laquelle portent ces observations.

T	LS
ligne 37 ... ut semper	... ut semper in rectitudine
38 nos tui famuli,	simus servi tui pueri *o Domine :*
39 omnisque populus te pure collaudemus,	et omnes populi te laudent
40	(DIPTYQUES)
41 tibi benedicamus,	*Utique Domine :* tibi gratias agimus
42 tibi confiteamur, Domine, omni tempore,	et tibi benedicimus, et semper
43 et te supplicemus	rogamus te,
(*[illegible]*)	
44 Tu, Domine, [illegible] excelsorum	o Deus Pater excelsorum..

On voit très bien comment LS, moyennant le changement du subjonctif en indicatif, donne à toute la suite du texte une sorte d'autonomie complète. Il n'en va pas de même, dans T. Les verbes dont LS change le mode pour donner corps à la suite du texte que ses Diptyques isolent de la première partie, sont encore gouvernés, dans T, par ce qui précède les Diptyques de LS, c'est-à-dire appartiennent à l'unique proposition scindée en deux par LS pour les besoins de la cause. Qu'on veuille bien comparer les deux documents sur ce point, et l'on se rendra compte de la nécessité d'enjamber les Diptyques pour réunir les deux tronçons de cette phrase, c'est-à-dire pour réunir les subjonctifs des lignes 41, 42, 43 au subjonctif de la ligne 39 et à la conjonction *ut* de la ligne 37 qui les régit tous quatre.

Mais, en même temps que T proteste ainsi tacitement contre le morcellement opéré par l'intrusion des Diptyques de LS, en revanche LS va protester à son tour contre une rubrique de T (*Deinde episcopus dicat*, ligne 43), qui semblerait créer une division à partir de la ligne 44. De fait, la formule qui résulterait de cette division serait d'une teneur bien singulière, puisqu'elle consisterait uniquement dans une sorte de litanie d'interpellations semblables à celle que nous avons sous les yeux dans notre schema, ligne 44. En rattachant à la ligne 43, et aux autres verbes des lignes précédentes, ces interpellations qui, sans cela, demeureraient d'ailleurs hors cadre et en suspens, LS témoigne donc à son tour en faveur de l'unité, de la continuité de la formule totale, et cette fois contre T. Voici les deux textes :

T	LS
ligne 43 et te supplicemus.	ogamus te,
Deinde episcopus dicat :	
44 Tu, Domine, fundator excelsorum,	o Deus Pater excelsorum :
45 tu rex thesaurorum lucidorum,	qui regis thesauros lucis [i. e. sidera].
46 tu inspector Sion cœlestis,	Visita Hierosolymam de cœlis.
47 rex ordinum archangelicorum,	Domine Potestatum, Archangelorum,
48 dominationum, laudum, thronorum,	*et virtus* Dominantium, gloria thronorum,
49 indumentorum, luminum,	amiculum luminarium,
50 laetitiarum deliciarumque	gaudium deliciarum,
51 Pater regum, qui cuncta manu tua tenes	Rex regum, Pater qui comprehendit cuncta
52 et moderaris	[tanquam] manu et gubernat,
53 per consilium tuum, per Filium tuum	Et consilio tuo Filius tuus *Jesus*
54 Unigenitum, qui crucifixus est	unigenitus crucifixus est
55 pro peccatis nostris.	pro peccatis nostris.
56 *Tu Domine*	

Force est donc bien de reconnaître ici encore une seule formule s'adressant confusément au Père et au Fils, comme faisait le début de l'Anaphore qu'elle continue, dont elle est partie intégrante, comme fera la suite à laquelle elle se rattache — assez maladroitement du reste — jusques et y compris le nouveau changement de vocatif, dans la deuxième partie de la Consécration et de l'Anamnèse.

Nous atteignons ainsi la ligne 135, où commence d'être invoquée la Trinité tout entière, ce qui n'empêche pas la direction de viser bientôt uniquement la 2e personne : Fili et Verbum Dei... (ligne 167), et nous revenons une dernière fois au Père avec le texte de l'Anaphore originale (ligne 180).

Le texte de cette Anaphore n'est donc pas morcelé par ce mélange d'interpolations qui se fondent avec le texte fondamental et en font partie intégrante. Les changements de direction qui en résultent peuvent déconcerter à première vue, mais nous venons de voir qu'ils sont conciliables, au moins dans l'esprit ou l'intention de l'interpolateur avec la continuité de l'Action de Grâces. Je le répète, il n'y a aucune distinction réelle de formules à chercher derrière tous ces changements; c'est simplement de confusion qu'il s'agit, peut-être d'une confusion patripassienne insuffisamment corrigée.

3. Indices révélateurs de l'extrême antiquité de l'interpolation M. Les Charismes. L'ébauche de Grande intercession. L'absence de *Sanctus* et d'Épiclèse.

Mais, au fait, pourquoi nous obstiner à voir dans le mélange d'erreur et d'orthodoxie que nous avons sous les yeux l'effet d'un amendement incomplet? Pourquoi tout aussi bien ne pas envisager la possibilité d'une opération inverse? Bref, pourquoi ne s'agirait-il pas plutôt d'une formule originairement orthodoxe, mais incomplètement altérée par un interpolateur vaguement monarchien, peut-être inconsciemment, avant la condamnation de Praxéas? J'entends bien qu'on m'objecte l'extrême antiquité que cela donnerait à l'interpolation premièrement, et puis, naturellement, par contre-coup, au texte qui, de fait, a subi l'interpolation. Sur ce dernier point, nous ne reculons désormais, on se le rappelle, devant aucune conséquence. Mais que dirons-nous donc de l'interpolation? Eh bien, l'interpolation n'a pas achevé de livrer son secret : sans nous réserver précisément des surprises, elle nous met en face d'archaïsmes assez impressionnants. Il est difficile en effet de ne pas tenir compte d'indices aussi révélateurs que ceux-ci :

(Lignes 169, 170) Eis qui sunt in charismatibus revelationum [illegible] usque in finem [illegible].
170 qui sunt in charismate sanationum, [illegible],
171 qui habent virtutem linguarum, [illegible],
172 qui adnuntiant in verbo doctrinae, [illegible].

Voilà, je pense, des charismes, un ensemble de charismes qui, non seulement s'accommoderaient fort bien de la date à laquelle nous ferait remonter la conjecture que je viens d'émettre, mais qui ne laissent même que très peu de marge pour s'en éloigner. Je crois inutile d'insister, tant la chose est évidente. Mais le point de vue s'impose, et l'on doit commencer maintenant à voir se dessiner à l'horizon tout un ensemble de plans successifs. Nous y reviendrons tout à l'heure.

Achevons, en attendant, de remarquer ce qui rend l'Anaphore, même interpolée, de T, LS, si intéressante. Je ne signalerai plus que les trois points suivants : 1. Cette Anaphore n'a pas encore de *Sanctus*. 2. Elle n'a pas davantage d'Épiclèse au sens strict. 3. Elle s'additionne déjà d'une grande intercession dans la région qui sera plus tard celle de l'Épiclèse.

De l'absence du *Sanctus* et de son cortège angélique, il n'y a rien de plus à dire, sinon que ce nouvel indice chronologique s'accorde fort bien avec le précédent. En effet la période charismatique durait encore au moment où saint Sixte Ier introduisait le *Sanctus* dans l'Anaphore, et se continua quelque temps après lui. Or c'est à peu près vers cette époque qu'éclatait à Rome l'hérésie de Praxéas, dont l'Asie Mineure avait été le berceau. Pour peu qu'on rapporte notre texte à la première période d'incubation orientale de cette hérésie, pour peu, d'autre part, qu'on tienne compte du temps qui dut s'écouler avant que l'institution du *Sanctus* fût accueillie partout

— ce qui d'ailleurs s'effectua rapidement [1] —, on voit que si notre interpolation n'est pas, évidemment, antérieure à saint Sixte, elle est, dans tous les cas, un nouveau témoin de l'état liturgique antérieur à l'adoption du *Sanctus*, quelle que soit la date de cette adoption dans son milieu d'origine. Dans tous les cas aussi, la question des charismes demeure, pour un texte qui en est encore saturé, comme est celui-ci, l'équivalent d'un acte de naissance.

---

[1] On remarquera la portée du double fait qui se présente ici : adoption rapide et adoption universelle dans l'antiquité, d'un usage romain. C'est un nouveau témoignage de l'universalité d'action des Papes sur toute l'Eglise, et d'une action, somme toute, assez détaillée, même tout à fait à l'origine.

V.

INTRODUCTION DU « SANCTUS », DE L'ÉPICLÈSE, DES DIPTYQUES ET DE LA GRANDE INTERCESSION DANS L'« EUCHARISTIA ».

A)

PRINCIPALES PHASES DES DÉVELOPPEMENTS LITURGIQUES JALONNÉES PAR LES CINQ DOCUMENTS.

L'ABSENCE d'Épiclèse soulève une autre question, bien plus considérable, mais sans portée chronologique aussi accentuée. Avant de nous y engager, jetons un regard en arrière et considérons un peu la perspective que forment les différents plans que nous venons de reconnaitre. Il n'est déjà plus douteux que nos documents jalonnent ces étapes du développement liturgique de l'Anaphore, puisqu'ils nous les transmettent chacun avec une physionomie propre, et qu'on peut dégager soit du fait, soit de la teneur de leurs interpolations, de véritables éléments chronologiques.

Au premier abord nous découvrons en effet quatre phases :

1°) La première phase est documentée dans les deux premiers recueils canoniques V et E. Elle est caractérisée par l'entière pureté du texte, tel que nous le conservent, aux deux pôles de l'Église primitive, le traducteur éthiopien des Statuts d'Égypte (E) et le compilateur latin (V.)

2°) Le *Testament du Seigneur* (T) marque une seconde phase, caractérisée par la nature des interpolations qui s'infiltrent dans le texte original, sans autre but que de le développer.

3°) A ce point de vue, la Liturgie du Sauveur (LS) dont l'Anaphore est apparentée de très près à la précédente, devrait peut-être prendre place avant elle dans l'ordre de l'evolution liturgique, attendu que les interpolations caractéristiques de l'Anaphore du *Testamentum* n'avaient pas encore reçu leurs derniers développements N (lignes 15 à 21), quand cette *Liturgie du Sauveur* les adopta. Mais une addition considérable, l'intercalation de la prière des Diptyques, lui fait perdre d'un autre côté cet avantage. La troisième phase reçoit précisément son caractère du fait de l'intercalation des Diptyques.

4°) Enfin, la *Liturgia communis*, ou *Canon universalis Æthiopum*, ou *Liturgie des Apôtres* (LA) qui déjà se rencontre avec la Liturgie du Sauveur pour la prière des Diptyques, réalise, à son tour, un nouvel et dernier accroissement par l'accession du *Sanctus*. A vrai dire, si l'on écarte les Diptyques et le *Sanctus*, cette Liturgie semblerait être plus près de la source que la Liturgie du Sauveur et le *Testamentum*. C'est pourquoi je dédoublerais volontiers le témoignage que nous fournit cette Litur-

gie des Apôtres, aussi bien du reste que la Liturgie du Sauveur, en distinguant soigneusement :

l'Anaphore pure,

les développements propres à l'Anaphore,

l'introduction d'éléments distincts de l'Anaphore, c'est-à-dire :

a) les Diptyques,

b) le groupe du *Sanctus* qui, véritablement, dans les conditions maladroites où la *Liturgie des Apôtres* lui fait place, s'accuse lui-même ouvertement comme une juxtaposition postérieure.

C'est du moins là que nous en sommes et, jusqu'ici, tout paraît assez simple. Mais la question de l'Épiclèse, que je viens d'annoncer, complique un peu les choses. L'Épiclèse, du moins l'Épiclèse formulée dans les termes auxquels les Orientaux attachent l'importance que l'on sait, c'est-à-dire d'une véritable Consécration, cette Épiclèse, on va le voir, est à son tour une interpolation, qu'il faut ajouter par conséquent au catalogue des additions précédentes (*Sanctus*, Diptyques, etc.). La complication vient de ce qu'il est assez difficile de décider à quelle date relative doit être placée cette Épiclèse. Nous ne la rencontrons ici que dans LS et LA. Mais nous ne pouvons raisonner sur LS et LA, comme nous avons raisonné sur les trois autres documents. En effet si V, E d'abord, puis T, nous représentent immobilisé l'état de l'Anaphore au moment où les compilateurs de ces recueils canoniques l'ont saisi, pour ainsi dire, en codifiant la formule qui l'exprimait, si, dis-je, depuis son insertion dans les recueils canoniques V et E d'abord, puis T, cette formule a pu, grâce à cette codification, demeurer étrangère à toutes les altérations comme aux accroissements qui auraient pu agir soit sur le texte pur de V, E, soit sur le texte, interpolé déjà, de T, il en va tout à fait autrement de LS et de LA. J'ai déjà dit pourquoi. C'est que LS et LA sont deux Liturgies qui n'ont pas cessé d'être en usage. Ce ne sont plus des articles de code correspondant à un état de législation donné. Ce sont deux traditions qui ont évolué, voyagé le long des siècles, bref des traditions vivantes, et qui nous parviennent aujourd'hui surchargées de tout ce qu'elles ont cru pouvoir accueillir sur la route à diverses époques, sans que rien nous apprenne à quel plan de l'histoire doivent être placées ces accessions ou modifications successives.

Pour ce qui est notamment de l'Épiclèse, à quel point de la série des diverses interpolations faut-il la placer?

Elle est postérieure à V et E, puisque V et E ne l'ont pas encore.

Elle est même postérieure à T puisque T ne l'a pas davantage.

Voilà, au moins, deux points acquis. Maintenant à qui revient la priorité, de LS ou de LA ? Certes, à ne tenir compte que de la teneur de ces deux Liturgies, la question serait tranchée par le seul fait que le *Sanctus* n'est que dans LA.

L'on devrait en conclure que LS n'ayant pas encore le *Sanctus*, mais ayant l'Épiclèse, c'est donc que l'Épiclèse est antérieure au *Sanctus*.

Mais est-il bien sûr que l'Eglise éthiopienne ne fasse point place au *Sanctus* dans la Liturgie du Sauveur? Il faut tenir compte en effet d'un élément pratique qui conditionne les 12 Liturgies éthiopiennes : c'est que toutes doivent emprunter à l'une d'elles, nommée pour cela l'*Ordo communis* (c'est notre LA précisément), les pièces qu'elles n'ont point en propre, et dont pour ce motif, on économise la reproduction dans chacune d'elles.

C)

INTRODUCTION DISCORDANTE DU « SANCTUS » DANS L'ANAPHORE CONTINUE LA

L'absence du *Sanctus* dans LS n'implique donc pas que, pratiquement, le *Sanctus* n'y doive pas intervenir. Que si l'on objecte la difficulté de lui trouver une place au milieu d'une trame qui n'y prépare pas, qui ne s'y prête pas, je ferai remarquer que la Liturgie des Apôtres n'y fait, toute la première, pas tant de façons. Non seulement on ne s'y est pas préoccupé d'introduire dans l'Anaphore une interpolation qui fît entrer le *Sanctus* dans la trame, comme il y est entré partout ailleurs qu'en Éthiopie, mais c'est, j'allais dire effrontément, qu'on affiche son intrusion, dans le développement christologique, au milieu d'une phrase inachevée, dont il faut attendre la fin du *Sanctus* pour retrouver la suite. Etalons les preuves; on ne le croirait pas :

	V	LA
ligne 01	MISISTI E CAELO IN MATRICEM VIRGINIS,	ET QUEM MISISTI FILIUM TUUM IN SINUM VIRGINIS
02	QUI ET IN UTERO HABITUS INCARNAT	GESTATUS EST IN UTERO ET CARO FACTUS EST
03	ET FILIUS TUUS MANIFESTATUS EST [EST	FILIUS TUUS, MANIFESTATUSQUE EST
04	EX SPIRITU SANCTO	A SPIRITU SANCTO
05		*Diaconus.* Ad orientem aspicite. *Sacerdos.* Coram te stant mille millies Angeli et Archangeli sancti. *Diaconus.* Attendamus. *Sacerdos.* Veneranda animalia sex alas habentia, Seraphim et Cherubim, qui duabus faciem suam tegunt, duabus pedes suos : duabusque volant a finibus usque ad fines mundi : et sicut semper te laudant et sanctificant, ita suscipe has sanctificationes, quas tibi dicimus : Sanctus, Sanctus, Sanctus. *Diaconus.* Respondete. *Populus.* Sanctus, Sanctus, Sanctus, Dominus Deus Sabaoth. Pleni sunt cœli et terra sanctitate gloriæ ejus. *Sacerdos.* Vere pleni sunt cœli et terra sanctitate gloriæ tuæ, per Dominum, et Salvatorem nostrum Jesum Christum, cum Spiritu sancto, in sæcula sæculorum. Amen. Sanctus Filius tuus, qui venit et
06	ET VIRGINE NATUS	NATUS EST EX VIRGINE,
07	QUI VOLUNTATEM TUAM COMPLENS	UT VOLUNTATEM TUAM PERFICERET,

Encore n'ai-je point tenu compte des avertissements du Diacre, ni de la participation du chœur, qui contribuent à rendre encore plus étranger, si c'est possible, à l'Anaphore, tout ce qui touche à l'exécution du *Sanctus*.

Ce n'est certes pas pour le regretter que je constate un pareil sans-gêne. Bien au contraire. En effet, l'Anaphore pure et la Doxologie nouvelle qui, sans aucun ménagement, s'impose à cette Anaphore, se trouvent donc l'une en face de l'autre si distinctement et d'une façon si discordante, que ce seul fait met la première en état de protestation permanente contre l'écartèlement qu'elle est obligée de subir de la part de l'autre. Le délit, si j'ose ainsi parler, et même le flagrant delit d'intrusion se trahit lui-même à perpétuité. Il fait tacitement obstacle à ce qu'on oublie jamais devant lui les droits primordiaux de l'Anaphore à la continuité ininterrompue de son texte originel.

Après nous avoir été suggérée par les traditions ambrosiennes des Jeudi et Samedi Saints, cette absolue continuité nous était déjà connue par elle-même dans V, E, T. Voilà qu'elle se dégage maintenant sous une troisième forme, par le seul fait de l'incohérence avec elle de ce qui n'est pas elle. De même, — et c'est un autre aspect de notre conquête, — après avoir entrevu toujours dans les traditions ambrosiennes, le caractère adventice du *Sanctus* au milieu de l'Anaphore, après avoir reconnu l'accord de ces traditions avec l'attribution du *Sanctus* à S. Sixte Ier dans le *Liber Pontificalis*, nous avons fini par trouver dans V, E, T la vérification par le fait, d'une Anaphore qui n'admet pas encore, dont la teneur même ne peut admettre le *Sanctus*. Et enfin nous voici devant le conflit de ce même texte avec une formule de *Sanctus*, dont l'irruption violente et l'isolement persistant au milieu de ce texte proclament sans cesse que l'envahisseur n'est pas de la maison.

D)

INTRODUCTION PROGRESSIVE DE L'INTERCESSION, DES DIPTYQUES ET DE L'ÉPICLÈSE DANS L'« EUCHARISTIA ».

1. La formule d'intercession de l'interpolation M.

Il importait de prendre acte, au passage, de l'éclatante confirmation que la Liturgie Commune LA des Éthiopiens donne aux conclusions principales obtenues jusqu'à présent. Mais nous fermons aussitôt la parenthèse et nous revenons à l'Épiclèse, puisque c'est elle qu'il s'agit, en ce moment, de situer au milieu des interpolations dont nous venons de reconnaître les étages superposés. La question demeure entière de savoir si cette interpolation nouvelle est antérieure ou postérieure à celle du *Sanctus*. Essayons donc en prenant un détour, d'approcher de la solution, puisque le problème, abordé de front, paraît insoluble.

On se rappelle que tout à l'heure, p. 180, nous nous arrêtions aux archaïsmes de l'interpolation T, L, S, en preuve de son antiquité; nous avons cité notamment les

invocations relatives aux fidèles favorisés des dons charismatiques. Or, il est à remarquer que ces invocations ne sont pas isolées, mais qu'elles appartiennent à un groupe, à toute une litanie, pour ainsi dire, d'invocations semblables. Il est à remarquer en outre que la position de cette formule et son économie, dans T, correspondent entièrement à la position comme à l'économie de la grande intercession caractéristique de plusieurs liturgies orientales, précisément à cet endroit de l'Anaphore.

Il faut préciser, car nous sommes à un tournant de l'histoire liturgique, où il importe de nous rendre bien compte de ce qui se passe. Au moment où nous voilà donc, nous voyons comment on s'y prend pour donner droit de cité dans l'Anaphore à ce qui sera plus tard formellement l'intercession. Ce n'est pas elle encore, si l'on veut. C'est elle pourtant déjà. En tous cas c'est une innovation, non pas en soi, mais à cette place, et c'est une innovation considérable, car c'est la première fois qu'est posé le principe d'où la continuité de l'Anaphore sortira brisée pour toujours. Ceci n'est presque pas à démontrer.

L'absence dans V, E de tout ce qui n'est pas l'Action de grâces, la teneur même de cette Action de grâces montrent bien qu'à l'origine cette intercession lui était étrangère. A côté de cela nous voyons que maintenant, et de temps immémorial, partout l'intercession s'est fait une place dans le Canon de la Messe, partout, dis-je, sauf toutefois dans la liturgie gallicane. Mais, précisément, l'exception que fait cette liturgie, par conséquent le défaut d'universalité de l'insertion dont il s'agit, confirmerait plutôt, si c'était nécessaire, la constatation que nous fournissent à cet égard le silence et la teneur de V, E. D'ailleurs on peut arriver d'une autre manière encore à la même conclusion. Si nous observons en effet la façon dont les diverses liturgies réalisent cette accession, nous sommes forcés de reconnaître qu'on ne s'entend pas pour agir partout de la même façon, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de tradition commune, bref que cette intercession n'appartient pas au plan primitif. — Peut-être faudrait-il également tenir compte d'un autre défaut d'entente, portant, cette fois, sur la forme euchologique elle-même. En effet l'intercession consistera tantôt dans une ou plusieurs prières continues, tantôt dans une série d'invocations groupées en périodes, à peu près comme la prière litanique proprement dite. Mais comme, au fond, Litanie, Prières des Diptyques, Intercession, tout cela est la même chose, appartient à la même économie de prières, on peut négliger un désaccord qui laisse subsister l'entente sur le fond. J'en retiens cependant au moins ceci, que la tradition n'est donc pas commune sur cette forme, pas plus qu'elle ne l'est sur l'endroit de l'Anaphore où l'intercession s'est introduite ici et là.

2. Diverses positions occupées par les Diptyques dans l'Anaphore.

Quand donc je faisais remarquer que la formule de T, dont nous nous occupons, correspond, autant par sa position que par son économie, non seulement à l'économie mais encore à la position de la grande intercession de plusieurs Liturgies orientales,

cela doit être entendu moins à la lettre qu'au point de vue d'une identité générale, surtout en ce qui regarde la place réservée à nos Diptyques. Il y a, en effet, jusqu'à neuf variétés de dispositions à cet égard. Je les énumère suivant l'ordre où le Canon de la Messe les présente tour à tour. On trouve donc les Diptyques (ou l'intercession, peu importe) :

1° entre le commencement de l'Action de grâces et le *Sanctus :* C'est le cas de la Liturgie grecque de saint Marc, de la Liturgie copte de saint Cyrille, et de nos deux Liturgies éthiopiennes;

2° partie entre le *Sanctus* et la Consécration, et partie après l'Épiclèse : c'est le cas de la Liturgie romaine;

3° tout de suite après la Consécration : C'est l'endroit choisi par les Nestoriens dans leur Liturgie commune, autant qu'on en peut juger par l'Homélie de Narsai, récemment publiée [1], ce que confirme d'ailleurs leur Liturgie dite des Apôtres Adée et Maris;

4° entre l'Anamnèse et l'Épiclèse : c'est encore une position propre à la Liturgie nestorienne dans ses Anaphores de Théodore de Mopsueste et de Nestorius;

5° entre l'Épiclèse et la Doxologie finale de l'Anaphore · c'est le cas de presque toutes les Liturgies syriaques, des Liturgies grecque et copte de saint Basile, des Liturgies grecques de saint Jean Chrysostôme et de Sérapion, des Liturgies grecque et copte de saint Grégoire ;

6° Après l'Épiclèse encore, mais partie avant la Doxologie finale et partie après : c'est la disposition de la Liturgie du VIIIe livre des Constitutions Apostoliques et de la Liturgie de saint Jacques;

7° Après la Doxologie finale : ainsi procèdent les Liturgies syriaques de saint Basile et de Dioscore publiées par Renaudot;

8° Après le *Pater :* ce dernier cas est celui de la liturgie mozarabe telle que nous la montre le *Liber ordinum* de dom Férotin. Si l'on s'en tient cependant à l'édition du cardinal Ximénès, où cet appendice n'existe pas après le *Pater*, la liturgie mozarabe demeurerait, ici comme partout, entièrement conforme aux autres liturgies gallicanes. Or, celles-ci n'ont de Diptyques que

9° à l'offertoire, en dehors par conséquent de l'Anaphore. J'imagine qu'en assignant aux Diptyques cette position, les liturgies gallicanes y furent amenées par deux circonstances. Premièrement la mention des offrants qu'on faisait à l'offertoire appelait tout naturellement celle des autres participants, puis des fidèles, et ainsi du reste. La coïncidence est trop frappante et sa justification trop indiquée, pour n'être pas

[1] *Texts and Studies...* vol. VIII, n° 1. *The Liturgical Homilies of Narsai* by Dom R. H. CONNOLLY M. A., with an *Appendix* by EDMUND BISHOP. Cambridge, in 8°, 1909.

l'expression d'une conséquence qui se serait réellement produite. En second lieu, la synaxe des psalmodies et des lectures qui précédait (mais pas sans exception) la synaxe liturgique, comprenait déjà, comme toutes les synaxes, une prière litanique. Que se passa-t-il le jour où, l'union de la « Messe des Catéchumènes » à la « Messe des fidèles » ou plutôt leur fusion devenant indissoluble et nécessaire, d'intermittente et accidentelle qu'elle avait été tout d'abord, on dut se trouver devant un double emploi, sinon de formules, au moins de la fonction que remplissaient ces formules? ce qui se passa? Pourquoi ne serait-ce pas précisément ce dont témoignent les liturgies latines, sous la forme dans laquelle leurs monuments nous renseignent actuellement? En Gaule, on aurait fusionné les Diptyques de la synaxe liturgique avec la litanie de la synaxe psalmodique, en versant celle-là dans celle-ci, qu'on aurait préalablement fait avancer dans la région de l'offertoire. — En Espagne, tout en adoptant une mesure semblable, on n'en aurait pas moins conservé le double emploi qu'attestent les prières des Diptyques du *Liber Ordinum* après le *Pater*, concurremment avec celles qu'encadrent ou que continuent, comme en Gaule, les oraisons *ante* et *post Nomina*. — A Rome, il semble qu'on aurait été d'accord à peu près avec tout le monde. On le serait presque avec la Liturgie de S. Marc, par le fait qu'on y donne partiellement place aux Diptyques avant la Consécration, si l'on ne s'en distinguait en même temps en ce que chez les Alexandrins c'est avant le *Sanctus*, tandis qu'à Rome c'est aussitôt après le *Sanctus* qu'a lieu cette insertion. Mais c'est exactement entre l'Épiclèse et la Doxologie finale, comme dans les liturgies syriaques, que nous retrouvons à Rome une autre partie des Diptyques, de même que la dernière partie s'y soude au *Pater* comme dans la liturgie mozarabe. Et si l'on proposait d'en reconnaitre quelque vestige encore dans telle prière d'offertoire de l'*Ordo missæ*, je n'y contredirais pas absolument.

Il faut le dire toutefois, l'évocation que je fais ici de certaines variétés de la prière d'intercession suppose instruite et connue son histoire, mais cette histoire reste à écrire. C'est toute une monographie synthetique, en même temps que largement compréhensive, qu'appellent l'étude de cette forme euchologique et la recherche de ses diverses applications; comme c'est une monographie que mériterait également l'histoire de chacun des autres types euchologiques, tel que le type eucharistique, dont je ne touche qu'un point dans ce travail.[1]

Quoi qu'il en soit de l'une ou l'autre des transformations ou identifications dont je viens de proposer l'hypothèse, un fait général demeure : celui du désaccord des traditions liturgiques au sujet de la place qu'il convient de faire aux Diptyques au cours de l'Anaphore. Que dis-je? Il y a meme désaccord jusque sur l'admission des Diptyques en un point quelconque de l'Anaphore, puisque, si l'Orient tout entier, et Rome

[1] Me permettra-t-on de renvoyer à : *l'Euchologie latine étudiée dans la tradition de ses formules et de ses formulaires. Te Deum* ou *Illatio?* les lecteurs qu'intéresserait une autre « contribution » à cette histoire « à propos des origines du *Te Deum?* »

avec l'Orient, les y admettent, les liturgies gallicane et mozarabe — si gratuitement rattachées jusqu'à présent au groupe oriental, — conservent à cette Anaphore toute son impénétrabilité native, en dépit de certains renouvellements partiels du texte, et le *Sanctus* mis à part.

3. Circonstances qui ont pu déterminer les diverses positions des Diptyques.

Ne quittons pas ce sujet sans observer encore comment les intercessions des Diptyques ont pu s'introduire ici.

Dans l'Eglise d'Alexandrie, je ne vois pas qu'on se soit préoccupé de trouver dans la rédaction qu'on interpolait ou dans le rite auquel on s'agrégeait, un prétexte à intervenir plus ou moins heureusement en vue de développer ou d'expliciter des intentions qui n'y étaient qu'à l'état d'ébauche et sommairement impliquées. Cela parait évident dans les Liturgies de saint Cyrille et de saint Marc, chez les Coptes et les Grecs d'Alexandrie, comme dans la formule éthiopienne commune à LS et à LA.

A Rome, toute voie d'explication n'est pas fermée comme dans le cas de ces Liturgies. Par exemple ne pourrait-on supposer que le *Sanctus* une fois commencé, le prêtre se serait occupé des Diptyques, en attendant que l'achèvement de ce cantique par le peuple lui permit de reprendre son chant à lui, celui de l'Anaphore, interrompu par le *Sanctus?* C'eût été satisfaire au vœu le plus cher du peuple. « Pour être plus certain d'être compris dans les commémorations du Saint-Sacrifice, dit M. Léopold Delisle, on tenait à avoir son nom gravé sur l'autel ou inscrit sur les feuillets du livre que le prêtre avait sous les yeux au moment où il récitait les prières du canon. Les fidèles aimaient à tracer eux-mêmes leurs noms soit sur la table ou les montants de l'autel, soit sur les marges du sacramentaire... A l'origine, ces noms étaient récités par le célébrant.. Peu à peu cette pratique tomba en désuétude. La récitation des listes fut remplacée par des formules dans lesquelles le prêtre faisait une allusion générale à tous les fidèles dont les noms avaient été consignés sur les diptyques ou sur les feuillets tenant lieu de diptyques [1] ».

Cette pratique, donnée par Amalaire [2] comme appartenant à ce que, de son temps,

[1] LÉOPOLD DELISLE, *Mémoires de l'Institut national de France. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.* Tome XXXII, Paris, 1886. *Mémoire sur d'Anciens Sacramentaires*, page 63.

[2] « *Usus fuit* ANTIQUORUM *sicut etiam usque hodie Romana egit ecclesia ut statim recitarentur ex diptychis, id est tabulis, nomina defunctorum.* » *Liber de Divinis officiis*, cité par M. Delisle, l. c., d'après la Patrologie latine de Migne, tome CI, col. 1264. On a restitué ce livre, ou plutôt on a proposé de le restituer au célèbre liturgiste de Charlemagne et de Louis le Pieux, Amalaire (*Revue Bénédictine*, tome VII, 1890, p. 305); M. Flicoteaux, qui s'est fait de l'étude d'Amalaire une spécialité, nous dira ce qu'il en pense. Si je prononce le nom d'Amalaire, c'est donc en toute réserve, et, pour autant que je suis informé des conclusions de M. Flicoteaux, afin de saluer, une dernière fois peut-être, l'hypothèse en question.

on pouvait appeler l'antiquité, tellement elle était déjà tombée en désuétude, sauf à Rome, cette pratique, dis-je, suppose bien entendu que les Diptyques étaient aux mains, non plus du Diacre, mais du Prêtre, bref installés dans le Canon. Sans doute. Aussi l'allusion que je viens d'y faire n'a-t-elle d'autre but que de suggérer par quel sentiment analogue le prêtre a pu commencer à s'occuper des Diptyques pendant l'Anaphore.

L'interruption causée par le *Sanctus* lui en fournissait donc une première occasion favorable. N'en aurait-il pas trouvé, par hasard, une autre dans la nouvelle interruption chorale, que la psalmodie du chant de fraction [1] ne put manquer de causer à son tour, aussi longtemps qu'elle se maintint avant la doxologie finale du canon, c'est-à-dire au moment de l'Épiclèse ?

Précisément l'Épiclèse, comme son nom l'indique, mettait en même temps sur la voie d'intercessions plus développées, dont elle posait et portait le principe en elle-même.

Pour les liturgies orientales, où la Fraction n'est pas accompagnée de chant comme dans les liturgies latines, et où les Diptyques sont engagés dans l'Épiclèse, il n'y a même pas à chercher une justification de cette coïncidence autre que l'attraction du principe ainsi posé.

C'est du reste de la même façon que la liturgie mozarabe trouvait un peu plus loin, dans la dernière demande de l'Oraison dominicale, *sed libera nos a malo*, le prétexte aux développements du *Libera* du *Pater*, auquel on trouve agrégés ses diptyques dans une messe du *Liber Ordinum*, et où s'achèvent peut-être ceux du Canon romain.

De même, enfin, la liturgie gallicane trouvait une occasion non moins favorable de raccord, soit dans la recommandation des offrants et de leurs offrandes, soit dans la prière litanique *Divinæ pacis*, *Dicamus omnes*, qui devait finir, à Rome, par se fondre entièrement avec elle, ou disparaître [2].

4. Economie de la formule primitive d'invocation du Saint-Esprit coordonnée tout entière à la Communion.

En somme, en dehors de la sphère alexandrine, de quelque façon qu'on s'y soit pris pour annexer à l'Anaphore les prières des Diptyques, ce n'est pas tout à fait au

[1] Les lecteurs qui seraient surpris d'entendre parler d'un chant de fraction durant l'Épiclèse dans la liturgie romaine, trouveront cette allégation justifiée, non point par hypothèse, mais en fait, dans « *Te Deum ou Illatio?* » (3e partie, chap. 1er, art. 2 : *Désaffection de l'Épiclèse* EMITTE ANGELUM, pp. 215 à 238).

[2] Les Orientaux sont demeurés fidèles à cette « συναπτή » ; l'Occident lui-même en conserva tout au moins la transcription dans certains livres, et, de nos jours, on sait qu'en Carême la liturgie ambrosienne récite encore ces deux formules, en les alternant d'un dimanche à l'autre. Les « *Orationes solemnes* » du Vendredi-Saint, dans la Liturgie romaine, interrompent aussi la prescription, chez nous, une fois par an.

premier endroit venu qu'on les y a glissées. Mais, soit qu'on ait pris prétexte de la coïncidence de l'Offertoire, ou du mouvement d'invocation inhérent à l'Épiclèse, ou de celui qui prolonge le *Pater*, soit même simplement qu'on ait profité de la suspension créée par une intervention chorale, telle que le chant du *Sanctus*, on semble bien s'être préoccupé de ne pénétrer dans l'Anaphore qu'en y causant le moins de trouble possible, quand ce n'était pas plutôt sous couleur de développement d'un point déterminé.

Ceci me paraît surtout vrai de la partie de l'interpolation de T, LS qui correspond à l'intercession. C'est pourquoi nous allons nous y arrêter. C'est là précisément que je voulais en venir. L'endroit est vraiment intéressant. Nous obtenons ici la preuve que l'entrée de l'intercession, c'est-à-dire de la prière des Diptyques, dans l'Anaphore, a précédé celle du *Sanctus*, puisque le *Sanctus* est absent de T et n'y a pas de place tandis que l'intercession s'y trouve. Ceci ne veut pas du tout dire, tant s'en faut, — ai-je même besoin de faire cette réserve? — que notre interpolation prendrait ainsi date avant l'institution de S. Sixte. Si certaines chrétientés ont pu si longtemps refuser d'accepter le comput pascal de tout le monde, on pense bien que la question du *Sanctus*, à fortiori, dut leur paraître infiniment plus libre encore. Nous constatons en outre, premièrement, que cette *intercession* se confond encore avec *l'invocation* du Saint-Esprit, constatation considérable, attendu qu'elle conduit à remarquer, deuxièmement, que cette invocation n'a pas encore, n'a pas du tout, n'a essentiellement pas la portée qu'on lui donnera *plus tard*, sous le nom définitif d'Épiclèse, et sous la forme tendancieuse qu'elle affectera dès lors en Orient. Or, tout cela nous le vérifierons par surcroît, en faisant la contre-épreuve, c'est-à-dire en comparant LS à T sur tous ces points, et en reconnaissant dans LS : 1° des portions non contenues encore dans T, 2° des portions qui doublent celles qui se trouvent déjà dans LS comme dans T, bref en reconnaissant : 1° que les Diptyques communs à LS et à LA sont une superfétation dans LS, puisque LS en possède déjà la formule commune avec T.; 2° que l'Épiclèse commune aux deux Liturgies éthiopiennes est une interpolation dans l'interpolation **M** et que cette interpolation surajoutée fausse entièrement, du moins en apparence, le sens originel et la portée essentielle non seulement du texte primitif mais encore de l'interpolation **M**. D'où il suit que la déviation dans laquelle on remarque pour la première fois l'Épiclèse, j'entends une Épiclèse bien caractérisée, n'appartient ni à la période de V, E, ni à celle de T. Je crois qu'on peut aller même plus loin et ajouter : ni à la période au cours de laquelle le *Sanctus* fut définitivement et naturellement incorporé dans l'Anaphore. Je dis naturellement, parce que tout en admettant que LS se pourvoit aujourd'hui du *Sanctus* par voie d'emprunt à la liturgie commune, on est bien forcé de convenir qu'il n'est pas plus préparé à le recevoir que ne l'est LA lui-même, en d'autres termes que l'économie de la rédaction propre de LS appartient encore à une période durant laquelle il n'est pas question de *Sanctus*, ni de place à lui ménager adroitement, comme on le fera plus tard, au moyen de transitions plus ou moins dissimulées derrière les hiérarchies angéliques.

Il s'agit maintenant de refaire à travers les documents eux-mêmes le détour qui nous amène à ce résultat, et dont je viens de tracer le graphique.

Au point de départ, quand l'Anaphore était encore dans sa pureté, la portion du texte qui nous occupe se réduisait aux lignes 116-117, 119-120, 122-124, 128-130, 180-183, embrassant à la fois dans une seule phrase :

1) l'Anamnèse :

MEMORES IGITUR MORTIS ET RESURRECTIONIS EJUS (lignes 116 117),

2) l'oblation sacerdotale du sacrifice :

OFFERIMUS TIBI PANEM ET CALICEM, GRATIAS TIBI AGENTES, QUIA NOS DIGNOS HABUISTI ADSTARE CORAM TE ET TIBI MINISTRARE. (lignes 119 120, 122 124),

3) l'invocation sollicitant la coopération du Saint-Esprit, pour unir et confirmer dans la plénitude de sa sainteté ceux qui participent ensemble à la consommation de cette offrande :

ET PETIMUS, UT MITTAS SPIRITUM TUUM SANCTUM IN OBLATIONEM SANCTAE ECCLESIAE: IN UNUM CONGREGANS DES OMNIBUS, QUI PERCIPIUNT, SANCTIS (QUI PARTICIPANDO ACCIPIUNT EX SACRIS) IN REPLETIONEM SPIRITUS SANCTI AD CONFIRMATIONEM FIDEI IN VERITATE, etc. (lignes 128-130, 180-183).

Il n'est donc encore question que de mémorial du sacrifice, — de son oblation présente, — de communion dans le Saint-Esprit à cette oblation renouvelée. L'invocation du Saint-Esprit, en particulier, n'est ordonnée qu'à la dispensation du sacrifice, c'est-à-dire, si l'on s'en tient à la rigueur des termes, qu'à l'efficacité unitive par laquelle on participe à la plénitude et à la fermeté de foi et de sainteté que doit produire la Communion.

5. Simple développement que donne à l'Invocation du Saint-Esprit l'intercession du « Testamentum Domini » (lignes 135 à 179).

Telle est l'économie de cette portion de la formule primitive.

L'interpolation **M** modifie-t-elle cette économie? Pas le moins du monde. Au contraire même. Il me semble, en effet, qu'elle en mettrait plutôt davantage en relief le point le plus délicat, en visant exclusivement le rapport à la Communion de l'intervention du Saint-Esprit. Examinons son texte en détail.

Ce qui frappera tout d'abord, ce sont les doublets, ou du moins les équivalences, qui trahiraient l'interpolation, quand bien même nous ne l'aurions pas encore découverte.

On venait de dire avec V, E, ligne 120 :

GRATIAS AGENTES TIBI,

On reprend, lignes 125 à 127 :

Quapropter gratias agimus tibi, nos tui famuli, Domine.

De même, on venait de dire avec V, E, ligne 119 :

OFFERIMUS TIBI PANEM ET CALICEM

On redit, ligne 135 :

Offerimus tibi hanc gratiarum actionem.

On dira tout à l'heure avec V, E, lignes 180 à 183 :

DA *deinde*, Deus, UT TIBI UNIANTUR OMNES, QUI PARTICIPANDO ACCIPIUNT EX SACRIS [MYSTERIIS] TUIS, UT SPIRITU SANCTO REPLEANTUR AD CONFIRMATIONEM FIDEI IN VERITATE.

On dit déjà, lignes 138 à 145 :

Domine Spiritus sancte, Adfer potum *hunc* et escam *hanc* sanctitatis tuæ, fac ut nobis sint non in judicium, neque in ignominiam vel in perditionem, sed in sanationem et in robur spiritus nostri.

Le tour de la pensée n'est pas tout à fait le même dans ce dernier cas, j'en conviens, mais c'est la même économie de prière, et le même thème. En outre, ce n'est plus côte à côte que se trouvent ici les doublets, c'est à la distance qui sépare la ligne 145 de la ligne 180, et cette distance est remplie de diverses manières qui peu à peu, finissent par isoler les deux thèmes parallèles. Tout d'abord à peine a-t-on noté les fruits généraux qu'on attend de la Communion (sauf à y revenir, je le répète, avec le texte primitif, à la fin de l'interpolation), qu'on se laisse insensiblement aller à la description compendieuse que voici, sans que le développement, d'ailleurs, se rapporte nettement à son point d'attache essentiel :

146 Sane, Deus, da nobis,
147 ut per nomen tuum
148 fugiat omnis cogitatio rerum,
149 quæ tibi minime placent. Domine, da ut
150 expellatur a nobis omne consilium *superbum*,
151 per nomen tuum, quod inscriptum est
152 intra velum januæ sacrorum excelsorum tuorum,
153 quod dum audit inferus obstupefit,
154 abyssus absciditur, (LS *Inimicus conculcetur*)
155 spiritus expelluntur,
156 draco contunditur, infidelitas abigitur,
157 inobedientia subjugatur, ira placatur,
158 invidia effectum non producit,
159 arrogantia redarguitur,
160 argenti cupido extirpatur,
161 gloriatio aufertur, superbia humiliatur,
162 omnis natura producens acerbitatem destruitur.

A ce moment par un nouveau double emploi, nous anticipons sur la ligne 184, où nous lisons :

UT TE LAUDEMUS ET GLORIFICEMUS (V)
UT TE CELEBRENT ET LAUDENT (E)
UT TRIBUANT TIBI semper DOXOLOGIAM (T)
UT in perpetuum TIBI GRATIAS AGAMUS, (LS)
UT TE SANCTIFICENT. (LA)

et l'interpolation développe déjà cette même prière de la façon suivante :

163 Da igitur, Domine, ut oculi nostri, qui ad intus sunt
164 te intueantur, te glorificent, te magnificent
165 et tui memores sint, tibique serviant,
166 quoniam in te uno portionem habent

Le mouvement déprécatoire continuant de se développer, on finit peu à peu par aboutir à ce que j'appellerai l'une des premières ébauches peut-être de l'intercession des Diptyques :

167 Fili et Verbum Dei, cui omnia subjiciuntur
168 Eos qui sunt in charismatibus revelationum
169 sustine usque in finem
170 qui sunt in charismate sanationis, *confirma*
171 qui habent virtutem linguarum, robora.
172 qui laborant in verbo doctrinae dirige
173 Curam habe eorum, qui tuam voluntatem [illegible]
174 Viduas visita, orphanosque adjuva.
175 Memento eorum qui in fide obdormierunt,
176 et da nobis haereditatem cum sanctis tuis
177 **concede nobis virtutem placendi tibi,**
178 quemadmodum et ipsi tibi placuerunt
179 Pasce populum in rectitudine *et nos omnes* sanctifica. (LS) Populum tuum pasce in rectitudine et sanctitate

On remarquera comment le *Memento* des morts ayant succédé, ligne 175, au *Memento* des vivants, est suivi tout aussitôt, comme dans les Diptyques romains, d'une prière qui rappelle assez exactement notre *Nobis quoque peccatoribus*.

Or, telle est bien presque universellement la marche de ces sortes de prières.

On doit voir maintenant que je n'ai rien exagéré :

premièrement, cela va sans dire, en dénonçant tout ce développement comme une interpolation, mais en même temps en faisant sortir cette interpolation du thème que lui fournissait à cet endroit le texte commun **Ap.** Les doublets y feraient en quelque sorte fonction de reprise, ou de raccord. Au moment de rentrer dans ce texte commun, LS et T ont même, comme dernier mot de cette interpolation, une prière :

179 { T Pasce populum in rectitudine *et nos omnes* sanctifica.
{ **LS Populum tuum pasce in rectitudine et sanctitate.**

qui, dans les deux autres textes éthiopiens, se retrouve équivalemment au compte du texte primitif à la ligne 180-181

E { 180 [illegible] OMNIBUS,
{ 181 QUI SUMUNT DE ILLIS [illegible] SANCTITATEM ;

LA { 180 DA UT OMNIBUS
{ 181 QUI SUMENT ILLIS fiant ad SANCTIFICATIONEM

deuxièmement, en reconnaissant dans cette interpolation l'équivalent de l'intercession, qui d'ailleurs aura bientôt, à ce même endroit, son siège préféré dans les Liturgies orientales, sans parler des termes précis du texte primitif qui s'y trouvent parfois conservés eux-mêmes religieusement, comme ici;

mais surtout, troisièmement, en annonçant : d'une part, que l'interpolation nous garantissait l'étroite union, l'identité même de l'invocation au Saint-Esprit et de *l'intercession*, celle-ci n'étant qu'un développement de celle-là; d'autre part, que ce développement de l'interpolation, loin de renfermer quoi que ce soit qui prepare la voie à ce qui sera l'Épiclèse actuelle des Orientaux, ne fait qu'accentuer davantage

la portée simplement et exclusivement unitive de l'intervention sanctificatrice du Saint-Esprit. Il s'agit uniquement de Communion. Pas une seule fois, on vient de le voir, l'interpolateur n'a visé la Consécration. Ce n'est certes pas par souci de la concision. Rien ne lui était plus facile, au début de ce long morceau, rien même n'était plus indiqué, que d'y glisser ne fût-ce qu'un mot, mais un mot décisif, qui aurait suffi à changer toute l'orientation. Mais non, c'est bien une eucharistie déjà constituée, ce que V et E nomment OBLATIONEM ECCLESIÆ; ce qu'il appelle, lui, gratiarum actionem, puis potum *hunc* et escam *hanc* sanctitatis, c'est, dis-je, une eucharistie déjà constituée qu'il s'agit d'apporter : Adfer (T ligne 139), de dispenser aux communiants : fac ut nobis sint non in judicium neque in perditionem sed in sanationem et in robur spiritus nostri.

6. Interpolations successives au moyen desquelles l'Epiclèse arrive à s'introduire dans l' « Eucharistia » primitive, et à fausser le sens de la formule qu'elle disjoint pour s'y faire une place usurpée.

Ceci est tellement vrai, et l'idée même de la Consécration qu'opèrerait la venue du Saint-Esprit est tellement étrangère à l'interpolation elle-même, que le rédacteur de LS, ne l'y trouvant pas plus que nous ne l'y trouvons, mais voulant l'y mettre, n'hésite pas à l'introduire à côté, par voie d'interpolation nouvelle dans cette interpolation. Celle-ci demeure donc dans son intégrité, côte à côte avec l'intrus, qui la coupe en deux tronçons, pour s'y ménager une place dès le début, et influencer ainsi tout le reste.

Le recours au tableau synoptique est indispensable ici, pour bien comprendre ce qui va se passer. J'en reproduis à la page suivante la portion qui nous intéresse.

Il est bien évident que les lignes 138 à 140 de **M**

Domine Spiritus sancte, Adfer potum *hunc* et escam *hanc* sanctitatis tuæ,

devraient être mises parallèlement en regard des lignes 128 à 130 de **Ap**

ET PETIMUS, UT MITTAS SPIRITUM TUUM SANCTUM IN OBLATIONEM SANCTÆ ECCLESIÆ;

Mais, comme LS nous offre, à la fois, les unes et les autres, le parallélisme graphique n'a pu porter naturellement que sur les textes matériellement les plus semblables. Nous n'avons pas, tant s'en faut, à nous en plaindre. Nous n'en saisissons que mieux sur le vif certaines progressions on ne peut plus suggestives.

Il n'y a même qu'à jeter les yeux, soit verticalement, sur les particularités de chaque colonne, soit horizontalement, sur celles de chaque tranche, pour dégager aussitôt les éléments révélateurs et caractéristiques de ces progressions. Lisons :

Les colonnes V et E ne nous offrent de la ligne 125 à la ligne 180 que les trois lignes du texte (l. 128 à 130) consacrées à la formule d'invocation du Saint-Esprit :

A 3. 128 ET PETIMUS,
129 UT MITTAS SPIRITUM TUUM SANCTUM
130 IN OBLATIONEM SANCTAE ECCLESIAE:

V	E	T	LS	LA
A 1. 116 MEMORES IGITUR MORTIS 117 ET RESURRECTIONIS EIUS	A 1. RECORDANTES IGITUR MORTIS EJUS ET RESURRECTIONIS EJUS	A 1. MEMORES ERGO MORTIS TUÆ ET RESURRECTIONIS TUÆ,	A 1. [SUMUS MORTIS *Nunc* IGITUR, *o Domine*, MEMORES ET RESURRECTIONIS TUÆ,	A 1. [AGENTES MORTIS *Nunc* ETIAM *Domine* MEMORIAM ET RESURRECTIONIS TUÆ,
A 2. 119 OFFERIMUS TIBI PANEM ET CALICEM 120 GRATIAS TIBI AGENTES, 122 QUIA NOS DIGNOS HABUISTI 123 ADSTARE CORAM TE 124 ET TIBI MINISTRARE.	A 2. OFFERIMUS TIBI HUNC PANEM ET CA- GRATIAS AGENTES TIBI, [LICEM, QUOD NOS REDDIDISTI DIGNOS, UT STEMUS CORAM TE, ET SACERDOTIO TIBI FUNGAMUR.	A 2. OFFERIMUS TIBI ET PANEM CALICEM, GRATIAS AGENTES TIBI, QUONIAM NOS DIGNOS EFFECISTI, UT STAREMUS CORAM TE ET TIBI SACERDOTIO FUNGEREMUR.	A 2. ET OFFERIMUS TIBI PANEM ET CALI- GRATIAS AGENTES TIBI, [CEM, QUONIAM TU JUSSISTI NOS, UT STEMUS CORAM TE, [STREMUS, ET TIBI INSTAR SACERDOTUM MINI-	A 2. OFFERIMUS TIBI HUNC PANEM ET HUNC GRATIAS AGENTES TIBI, [CALICEM : QUOD PER EA DIGNOS FECISTI NOS STANDI CORAM TE, [EXHIBENDI. TIBIQUE SACERDOTALE MINISTERIUM
		B 1. 125 Quapropter 126 gratias agimus tibi, 127 nos tui famuli, Domine	B 1. Propter hoc nos *quoque* servi tui, Domine :	
A 3. 128 ET PETIMUS, 129 UT MITTAS SPIRITUM TUUM SANCTUM 130 IN OBLATIONEM SANCTAE ECCLESIAE;	A 3. *Suppliciter* ORAMUS TE, UT MITTAS SPIRITUM TUUM SANCTUM SUPER OBLATIONES HUJUS ECCLESIÆ		A 3. ROGAMUS TE *Domine*. *Et supplicamus* UT MITTAS SPIRITUM SANCTUM, [*tibi*,	A 3. ROGAMUS TE *Domine et deprecamur te*, UT MITTAS SANCTUM SPIRITUM,
			C. 131 **et virtutem super hunc panem, et super hunc calicem** 132 **[ut] efficiat corpus et sanguinem** 133 **Domini et Salvatoris nostri Jesu Christi** 134 **in secula seculorum.**	C. **et virtutem super hunc panem, et super hunc calicem.** **faciatque utrumque corpus et sanguinem** **Domini et Salvatoris nostri Jesu Christi,** **in sæcula sæculorum. Amen.**
		B 2. 135 Offerimus tibi hanc gratiarum actionem, 136 Æterna Trinitas, *Domine* J. C., Domine Pater, 137 a quo omnis creatura et omnis natura contremiscit in se confugiens.	B 2. *Porro* offerimus tibi hanc gratiarum actionem, o æterna Trinitas, Domine, Pater Jesu Christi, quem omnis creatura et anima veneratur	
		B 3. 138 Domine Spiritus sancte 139 Adfer 140 potum *hunc* et escam *hanc* sanctitatis tuæ	B 3. [ctus» (Ludolf) «Mutilus hic videtur locus et sensus imperfe- *Tibi damus aliud donum*. [tuæ. *non* cibum *nec* potum *offerimus* Sanctitati	
		B 4. 141 fac ut nobis sint non in judicium, 142-143 neque in ignominiam vel in perditionem, 144 sed in sanationem 145 et in robur spiritus nostri 146-147	B 4. Fac, ne cedat nobis in condemnationem et obtrectationem inimici, nec in perditionem. Sed (in) medicamen *corporum nostrorum*, et in robur Spiritus nostri.	
A 4. 180 IN UNUM CONGREGANS DES OMNIBUS, 181 QUI PERCIPIUNT, SANCTIS 182 IN REPLETIONEM SPIRITUS SANCTI 183 AD CONFIRMATIONEM FIDEI etc.	A 4. PARITERQUE LARGIARIS OMNIBUS, QUI SUMUNT DE IIS [UT PROSINT IIS AD] SANCTITATEM : UT REPLEANTUR SPIRITU SANCTO, ET AD CONFIRMATIONEM FIDEI etc.	A 4. DA *devote*, Deus, UT TIBI UNIANTUR OMNES, QUI PARTICIPANDO ACCIPIUNT EX SACRIS [MYSTERIIS] TUIS, UT SPIRITU SANCTO REPLEANTUR AD CONFIRMATIONEM FIDEI etc.	A 4. Domine DA NOBIS OMNIBUS CONJUNCTIONEM ANIMORUM, QUI ACCIPIMUS SACRA TUA, SATIEMUR SPIRITU SANCTO ET ROBORE FIDEI VERÆ; etc.	A 4. DA UT OMNIBUS ILLA SUMENTIBUS fiant ad SANCTIFICATIONEM ET PLENITUDINEM SPIRITUS SANCTI, ET AD ROBORATIONEM FIDEI, etc.

Pour plus de commodité nous appellerons A 3 ces trois lignes, réservant A 1 pour désigner l'Anamnèse (lig. 116, 117) :

A 1. 116 MEMORES IGITUR MORTIS
117 ET RESURRECTIONIS EJUS

A 2 pour l'oblation du sacrifice (lig. 119 suiv.) :

A 2. 119 OFFERIMUS TIBI PANEM ET CALICEM
120 GRATIAS TIBI AGENTES,
122 QUIA NOS DIGNOS HABUISTI
123 ADSTARE CORAM TE
124 ET TIBI MINISTRARE.

et A 4 pour la fin du texte (lig. 180, etc.) :

A 4. IN UNUM CONGREGANS etc.

Dans la colonne T ces lignes 125 à 180 sont toutes occupées, sauf : a) précisément celles qui correspondent à notre formule A 3 d'invocation (128-130), et b) les lignes 131 à 134 :

et virtutem super hunc panem, et super hunc calicem
[ut] efficiat corpus et sanguinem
Domini et Salvatoris nostri Jesu Christi
in secula seculorum.

dont je vais parler. Mais nous avons dit que T possède l'équivalent de A 3 dans ses lignes 138 à 140. Appelons B 3 ces trois lignes 138 à 140 :

B 3. 138 Domine Spiritus sancte !
139 Adfer
140 potum *hunc* et escam *hanc* sanctitatis tuæ.

B 1 sera le début de l'interpolation (lig. 125 à 127) :

B 1. 125 Quapropter
126 gratias agimus tibi,
127 nos tui famuli, Domine.

B 2, la suite (lignes 135 à 137) :

B 2. 135 Offerimus tibi hanc gratiarum actionem,
136 Æterna Trinitas, *Domine* Jesu Christe, Domine Pater,
137 a quo omnis creatura et omnis natura contremiscit in se confugiens,

B 4, tout le reste, en dehors des lignes 138 à 140 réservées à B 3.

Dans la colonne LS, non seulement nous voyons combinés A 1, A 2, A 3 et A 4 avec B 1, B 2, B 3 et B 4, mais un élément nouveau, que nous appellerons C, intervient au milieu des uns et des autres. Cette fois c'est bien l'Épiclèse (l. 131 à 134).

LA, tout en demeurant étranger à l'interpolation B 1, B 2, B 3, qui donne aux combinaisons de LS un caractère si curieux, n'en retient pas moins C, qu'il associe directement, comme LS, à la formule première d'invocation du Saint-Esprit A 3.

En résumé moyennant l'emploi des sigles dont nous venons de convenir, la physionomie que présente l'état comparé de nos cinq documents peut se réduire en raccourci sous la forme d'un schema de formules, que voici :

V. :	A 1,	A 2,		A 3,					A 4.
E. :	A 1,	A 2,		A 3,					A 4.
T. :	A 1,	A 2,	B 1,			B 2,	B 3,	B 4,	A 4.
LS. :	A 1,	A 2,	B 1,	A 3,	C,	B 2,	B 3,	B 4,	A 4.
LA. :	A 1,	A 2,		A 3,	C,				A 4.

Rappelons-nous, d'ailleurs, que B 1 et B 2 ne sont guère que des doublets de A 1 et de A 2, que B 3 est l'équivalent de A 3, et B 4 un développement anticipé de A 4, de sorte qu'il n'y a d'élément vraiment nouveau dans tout cela, que l'élément C, car celui-ci n'a rien qui le prépare, rien qui soit contenu en germe dans le texte primitif, et cet élément est considérable : encore une fois, c'est l'Épiclèse.

Si B 1, B 2, B 4 n'offraient pas, dans le fait qu'ils sont des doublets, la preuve de leur postériorité au texte A 1, A 2 et A 4, qu'ils redoublent, modifient ou développent, on pourrait se demander peut-être si l'absence de concordance litterale entre T, d'une part, et V, E, LS, et LA, d'autre part, autour de la formule A 3, ne proviendrait pas de ce que, déjà pour V et E, cette formule A 3 constituerait elle-même un élément nouveau. En suivant l'hypothèse, A 3 n'aurait même atteint sa précision qu'après un premier essai réalisé pour la première fois sous la forme B 3. Mais, je le répète, tous les caractères d'une interpolation nous sont trop démontrés, par ailleurs, dans B 1, B 2, B 3, B 4 pour qu'il y ait lieu d'hésiter sur ce point. Au surplus n'avons-nous pas aussi dans la façon dont T, LS ont déjà modifié la formule primitive, à son début et au moment de la Consécration du Calice (lignes 102 à 115), des précédents qui autorisent à ne voir ici qu'une liberté du même genre?

En fait d'éléments nouveaux, nous n'avons donc à faire qu'à celui de l'Épiclèse. Ce qui devient, par exemple, tout à fait intéressant et nouveau, c'est la progression historique et liturgique dont témoigne son entrée dans LS.

Qu'est-ce, au fond, que LS.? Rien d'autre que la traduction éthiopienne de l'Anaphore primitive interpolee **Ap M**, dont T n'est, à son tour qu'une traduction syriaque. Mais il y a une différence entre les deux traductions. Ce qui distingue T de LS, c'est que T n'est pas autre chose que la traduction de l'original grec de cette Anaphore interpolée, tandis que LS introduit dans sa traduction les innovations adoptées peu à peu par les liturgies éthiopiennes (Diptyques, Épiclèse, etc.).

LA nous montre cette évolution liturgique atteignant l'Anaphore pure **Ap** non plus sur ces points, mais sur d'autres, c'est-à dire, 1° dans l'interposition d'une formule de prières litaniques avant la Consécration, 2° dans l'interposition du *Sanctus* et de son cortège, 3° dans l'adjonction de l'élément *Épiclèse* à l'invocation du Saint-Esprit toute simple qu'était la formule A 3 de **Ap**.

Eh bien, ce que LA s'est permis sur l'Anaphore pure, LS se le permet d'autant mieux sur cette Anaphore déjà développée sous la forme **ApM**. Et ce qu'il y a de particulièrement intéressant ici, c'est la façon dont se fait l'adjonction de l'Épiclèse

Il faut croire de deux choses l'une : ou bien LS ne s'aperçoit pas que l'*Invocation* primitive du Saint-Esprit, A 3, à laquelle est soudée dans LA l'Épiclèse C est une superfétation vis-à-vis de B 3; — ou bien trouvant déjà soudés A 3 et C, il est obligé de les prendre en bloc et de les transporter chez lui, tels quels. De toute façon, ce faisant et conservant d'ailleurs B 3, LS ne fait qu'accentuer davantage l'appartenance exclusive à la Communion, de l'intervention du Saint-Esprit marquée dans B 3, puisqu'il maintient ainsi le contact primitif et immédiat entre l'un et l'autre.

Ce n'est pas tout. Au lieu de poser A 3 C tout de suite après A 1 et A 2, ne s'avise-t-il pas de le faire glisser d'un cran pour loger préalablement B 1, mais B 1 tout seul, Propter hoc, nos *quoque* servi tui, séparé par suite à son tour de B 2, Offerimus .... par A 3 C ROGAMUS TE ....? Il désagrège ainsi tout à la fois : 1° le texte primitif **Ap**, puisqu'il isole A 1 et A 2 de A 3; 2° l'interpolation **M**, puisqu'il isole B 1 de B 2. Ne dirait-on pas, en vérité, que par ces fractionnements, sans utilité d'ailleurs pour elle, la Liturgie éthiopienne du Sauveur livre le secret de son infidélité comme à plaisir? Il lui était si facile de laisser B 1 dans son groupe, c'est-à-dire dans la série B 1, B 2, B 3, B 4, comme dans le *Testamentum*, et par conséquent de laisser également A 3, même augmenté de C, dans le groupe A 1, A 2, A 3, comme dans la Liturgie des Apôtres! Elle le pouvait sans profit ni perte pour aucun des deux groupes. Car enfin qu'est-ce que B 1? Dans le *Testamentum* c'est la transition — soulignée par le peuple — qui rattache immédiatement à la longue interpolation finale l'Anamnèse et l'offrande sacerdotale de **Ap** : B 1. Quapropter gratias agimus tibi, nos tui famuli, Domine. *[illegible]* B 2. Offerimus tibi hanc gratiarum actionem Dans la Liturgie du Sauveur ce n'est plus cela. Le gratias agimus tibi disparaît, il ne reste plus que : B 1 Propter hoc, nos *quoque* servi tui, qui pouvait, qui devait même plus que jamais, dès lors, être suivi de B 2 : Offerimus tibi, etc. Mais non. Quelque insignifiant que soit devenu B 1, vidé du gratias agimus, on tient à l'isoler quand même, et lorsque se présentera B 2, l'Offerimus, on croira sans doute, moyennant l'interpolation surérogatoire du *Porro* copulatif qui opère la jonction, le dédommager suffisamment de l'appui qu'il trouvait dans ce B 1. Tous ces artifices littéraires, j'en conviens, sont aussi curieux que compliqués. Mais on aurait tort d'y voir une supercherie, que la confrontation des documents aurait pu si facilementt révéler. On n'a point fait cette confrontation, sans doute, aussi longtemps que l'Occident ignorait le *Testamentum*. Mais à présent qu'elle est rendue possible par la publication du savant patriarche d'Antioche, on voit qu'elle projette sur toutes ces manipulations une lumière qui éclaire singulièrement les origines et l'évolution de l'Épiclèse.

Nous avons en effet, réunis dans LS et s'y datant entre eux, quand on les suit parallèlement dans les tranches horizontales des autres documents, un certain nombre d'éléments qui jalonnent l'histoire de sa formation.

Les éléments primitifs A 1, A 2, A 3, A 4, s'écartent d'abord pour livrer passage à l'interpolation B 1, B 2, B 3, B 4, dans laquelle A 3 s'est en outre transformé en B 3.

Plus tard, les Liturgies éthiopiennes, suivant apparemment l'évolution des types d'où elles dérivent, ajoutent à la formule A 3 l'Épiclèse C, qui désormais va former bloc avec elle. C'est ce que nous montre LA dans le schema A 1, A 2, A 3 C, A 4. C'est le second et dernier élément étranger qui s'attaque à l'Anaphore primitive dans le milieu qui nous occupe.

On voit que la première interpolation (B 1, B 2, B 3, B 4) n'entre pas encore dans cette nouvelle combinaison, toute postérieure qu'elle lui soit cependant. C'est seulement à l'apparition de LS, que tout est réuni dans une seule compilation, nous venons de voir comment, c'est-à-dire avec quelle absence totale de précaution, ou de dissimulation. Je le répète, on dirait en effet que la distinction des étages d'interpolations dont LS se compose y est accusée comme à plaisir. On peut figurer l'enchevêtrement qui en résulte par la formule suivante :

A 1. A 2. B 1. A 3. C. B 2. B 3 B 4. A 4.

ou bien si l'on préfère exprimer les rapports de ces diverses compénétrations de textes sous une forme encore plus simple, on peut, en empruntant à nos cinq documents leurs sigles, pour représenter la contribution que chacun d'eux apporte à l'ensemble définitif, on peut dire que LS est ici le résultat de la pénétration :

1° de **M** dans **Ap** = T
2° de ♀ dans **Ap** = LA
3° de LA dans T = LS

Il doit cependant y avoir, dans la façon meme dont s'exprime la Liturgie du Sauveur, un petit mystère à éclaircir. Ludolf, qui ne connaissait pas le *Testamentum*, était obligé de confesser, à cet endroit, ligne 138, qu'il perdait pied : « Mutilus videtur hic locus et sensus imperfectus », disait-il, ne soupçonnant pas autre chose. Était-ce une difficulté propre au manuscrit qu'il employait, ou bien tous les manuscrits de cette Liturgie sont-ils corrompus précisement au passage en question? Ludolf ne le dit pas.

S'il ne s'agit pas d'une lacune spéciale à l'exemplaire traduit par Ludolf, et si, par conséquent, tous les manuscrits sont dans le meme cas, il faut avouer que voilà, pour ne pas dire plus, un accident assez bizarre, et que rien ne pouvait survenir plus opportunément si, par hasard, on s'était trouvé devant une contradiction genante, qu'il fallût écarter ou dissimuler. Il est certain, convenons-en, que la péricope parallele du *Testamentum* jette sur le « sensus imperfectus » de Ludolf une lumière inquiétante.

J'ai cherché, comme on peut le croire, à savoir ce qu'il en est décidément des autres manuscrits. Malheureusement, à défaut des renseignements demandés, j'en suis reduit a attendre la publication, recemment annoncee, de la totalité des Liturgies ethiopiennes, y compris celles que nous connaissons deja plus ou moins

exactement comme celle du Sauveur [1]. Le moins qu'on puisse dire, en attendant, c'est que, de toute façon, la Liturgie du Sauveur ayant déjà fait subir au passage malade de l'interpolation l'écart exigé par son Épiclèse, il y a contre sa fidélité dans l'occurrence, une prévention sérieusement fondée. L'intérêt en jeu parait trop évident pour qu'on puisse s'y méprendre. La prévention s'accroît d'ailleurs de l'embarras non suspect de Ludolf, qui ne soupçonnait pas l'importance du passage, et de la découverte dans le *Testamentum*, précisément au « mutilus locus », d'un sens qui, non seulement n'est plus « imperfectus », comme le sien, mais dont la cohérence est parfaite avec le contexte et la tradition primitive universelle.

Et enfin, de toute manière, qu'il y ait ou non supercherie dans la combinaison, le fait de cette combinaison demeure tout entier. La supercherie ne ferait qu'ajouter à l'argument que nous en tirons, l'aveu conforme impliqué dans la précaution prise ainsi soit par les auteurs de cette combinaison, soit par les liturgistes postérieurs de l'Église éthiopienne.

C'est une combinaison analogue qui fait pénétrer dans LS, avant la Consécration, le formulaire des Diptyques, introduit déjà par LA dans Ap. La combinaison est analogue quant au procédé suivi de part et d'autre, et aussi quant à la superfétation qui en résulte, — au moins par anticipation, — vis-à-vis d'un autre endroit de l'Anaphore. Mais avec quelle différence!

Tout en doublant ainsi, dans LS, les prières d'intercession (B 4) déjà mêlées à l'invocation (B 3), ce formulaire des Diptyques n'apporte aucun élément nouveau, du moins aucun élément dont la portée soit comparable à celle de l'Épiclèse. Il n'est préparé par quoi que ce soit, il est bien vrai, dans l'endroit où il survient, et, sous ce rapport, il est dans le cas de l'Épiclèse qui survient à son tour à côté d'une invocation sans rapport avec elle. Encore est-il cependant qu'on avait pourvu déjà sommairement ou équivalemment, plus loin, dans l'interpolation B 4, comme dans le texte primitif A 4, à la fonction que remplit ce formulaire surérogatoire des Diptyques.

Dans notre Épiclèse, il en va tout autrement. Son élément constitutif est absolument sans précédent dans l'interpolation comme dans le texte primitif. Le cas de l'Épiclèse serait plutôt à rapprocher de celui du *Sanctus*. Mais, ici encore, quelle différence! Car si le *Sanctus*, élément entièrement nouveau, lui aussi, ne peut se faire place qu'en séparant en deux tronçons le vieux texte Ap qui l'accueille, du moins n'en altère-t-il pas la teneur d'Action de grâces. Il l'altère si peu que les nouvelles rédactions d'Anaphore postérieures à l'institution du *Trisagion*, le feront entrer le plus naturellement du monde dans leur trame. C'est tout le contraire que produit la survenance de l'Épiclèse. C'est au cœur, cette fois, que l'Anaphore est atteinte. Tout en pénétrant presque insensiblement dans le texte et sans même avoir l'air d'y jeter

[1] C'est l'une des raisons pour lesquelles la troisième partie de mon travail, où je voudrais être aussi complet et au courant que possible, est différée.

matériellement aucun trouble, l'Épiclèse, en réalité, change et bouleverse toute l'économie de la prière eucharistique. Le changement d'orientation qu'elle imprime est si réel, il méconnait tellement l'économie première de l'Anaphore, qu'il finit par en résulter dans la forme elle-même un morcellement. Mais surtout l'Épiclèse acquiert une personnalité distincte de l'Anaphore et à ses dépens. L'Anaphore y perd non seulement sa continuité, mais sa valeur sacramentelle et son intégrité.

Sa valeur sacramentelle, cela va sans dire, puisque là est toute la question de l'Épiclèse, et de quelque façon qu'on l'entende. En effet même en admettant que les Orientaux rejettent l'opinion extrême qui fait résider uniquement dans l'Épiclèse la consécration effective du Corps et du Sang du Seigneur, ils n'en suspendent pas moins l'entier et réel accomplissement de cette consécration jusqu'à l'Épiclèse inclusivement.

Son intégrité, ce n'est pas moins évident, puisque, non contente d'avoir isolé toute une partie de l'Anaphore pour se l'adjoindre, l'usurpatrice en détache encore l'Anamnèse et l'offrande. Celles-ci du moins pouvaient adhérer encore à la Consécration, si l'économie nouvelle n'avait exigé que ces formules, afin de n'être plus considérées comme déclaratoires de mystères déjà réalisés, fussent coordonnées à la déclaration de l'accomplissement postérieur des mêmes mystères, en vertu de la formule novatrice.

Enfin sa continuité. Peut-être n'est-ce pas toujours ici le caractère le plus saillant du changement opéré par l'Épiclèse, puisque déjà dans les deux cas de LS et de LA, cette continuité ne semble pas entamée matériellement. Mais, même alors, les atteintes portées à l'Anaphore aux deux points de vue précédents suffisent à accuser la scission, même sous les apparences d'une rédaction unique. Il y a désormais deux axes : celui de l'Action de grâces jusqu'aux paroles de l'institution, celui de l'invocation depuis l'Anamnèse. Avec le temps, nous le verrons dans la 3e Partie, l'intervention des Diptyques autour de l'Épiclèse achève au surplus de déplacer le centre d'attraction de toute la partie de l'Anaphore que ne peut plus gouverner, au milieu de ces interpolations s'enchevêtrant les unes dans les autres, l'unique mouvement originel. La Doxologie même de cette Anaphore finit par devenir alors tellement excentrique, qu'on est plusieurs fois sur le point de confondre avec elle les Doxologies de rencontre qui se présentent avant elle.

7. L'invocation du Saint-Esprit dans le « Testamentum ».

La similitude matérielle des deux formes, éthiopienne et syriaque, de l'interpolation **M** vient de nous imposer un parallélisme qui n'est pas celui qu'on obtiendrait en s'attachant à faire concorder la forme syriaque, celle du *Testamentum*, non plus avec la Liturgie éthiopienne du Sauveur, mais avec le texte original. Et même il faut dire que cette disposition prive le *Testamentum* d'une concordance importante avec l'Anaphore apostolique, puisque, dès lors, il ne reste plus rien dans celui-là qui

correspondc à la mention de l'Esprit-Saint dans celle-ci. Or le *Testamentum* n'est pourtant pas dépourvu de cette mention, nous l'avons vu par l'identification de A 3 et de B 3.

En réalité, voici comment il convient de disposer les textes si l'on veut étudier le rapport véritable du *Testamentum* à l'*Eucharistia* synoptique des quatre autres témoins de **Ap**. Pour qu'on voie bien l'incompatibilité des deux dispositions, je ramène le texte de la Liturgie du Sauveur et je l'ajoute à ce nouveau parallèle :

Palimpsestes de Vérone.	Testamentum Domini.	Liturgie éthiopienne du Sauveur.
A 1.	A 1.	A 1.
116 MEMORES IGITUR MORTIS	MEMORES ERGO MORTIS TUÆ	*Nunc* IGITUR, *o Domine*, MEMORES *sumus*, MORTIS
117 ET RESURRECTIONIS EIUS	ET RESURRECTIONIS TUÆ,	ET RESURRECTIONIS TUÆ,
	118	*confidimus tibi*
A 2.	A 2.	A 2.
119 OFFERIMUS TIBI PANEM ET CALICEM	OFFERIMUS TIBI PANEM ET CALICEM,	ET OFFERIMUS TIBI PANEM ET CALICEM,
120 GRATIAS TIBI AGENTES,	GRATIAS AGENTES TIBI,	GRATIAS AGENTES TIBI.
121	qui es solus Deus in sæculum, et Salvator noster,	*Tibi* soli qui a sæculo [es] Salvator Deus.
122 QUIA NOS DIGNOS HABUISTI	QUONIAM NOS DIGNOS EFFECISTI,	QUONIAM TU JUSSISTI NOS,
123 ADSTARE CORAM TE	ET STAREMUS CORAM TE	UT STEMUS CORAM TE,
124 ET TIBI MINISTRARE.	ET TIBI SACERDOTIO FUNGEREMUR.	ET TIBI INSTAR SACERDOTUM MINISTREMUS,
	B 1.	B 1.
125-126	Quapropter gratias agimus tibi	Propter hoc
127	nos tui famuli, Domine.	nos *quoque* servi tui, Domine :
	B 2.	
135	Offerimus tibi hanc gratiarum actionem,	
136	Æterna Trinitas, *Domine* Jesu Christe Domine Pater,	
137	a quo omnis creatura et omnis natura contremiscit, 138 in se confugiens,	
A 3.	B 3.	A 3.
128 ET PETIMUS,		ROGAMUS TE, *Domine*, *Et supplicamus tibi*,
[SANCTUM,		
129 UT MITTAS SPIRITUM TUUM	138 Domine Spiritus sancte, 139 Adfer	UT MITTAS SPIRITUM SANCTUM,
130 IN OBLATIONEM SANCTAE ECCLESIAE ;	140 potum *hunc* et escam *hanc* sanctitatis tuæ,	131 **et virtutem super hunc panem, et super hunc calicem**
		C
		132 **[ut] efficiat corpus et sanguinem**
		133 **Domini et Salvatoris nostri Jesu Christi**
		134 **in secula seculorum.**
		B 2.
		135 *Porro* offerimus tibi hanc gratiarum actionem,
		136 o æterna Trinitas, Domine, Pater Jesu Christi,
		137 quem omnis creatura et anima veneratur
		B 3.
		138 « Mutilus hic videtur locus et sensus imperfectus » (Ludolf)
		139 *Tibi damus illud donum :*
		140 *non* cibum *nec* potum *offerimus* Sanctitati tuæ

Palimpsestes de Vérone.		Testamentum Domini.	Liturgie éthiopienne du Sauveur.
		B 4.	B 4.
	141	Fac ut nobis sint non in judicium,	Fac, ne cedat nobis in condemnationem
	142	neque in ignominiam	et obtrectationem inimici;
	143-144	vel in perditionem, sed in sanationem	neque in perditionem. Sed [in] medicamen *corporum nostrorum*.
	145	et in robur spiritus nostri... etc., etc., etc.	et in robur Spiritus nostri. etc., etc., etc.
		(suit une page du Testamentum)	(suit une colonne de Ludolf.)

A 4.	A 4.	A 4.
180 IN UNUM CONGREGANS DE OMNIBUS.	DA *itaque* Deus UT TIBI UNIANTUR OMNES,	Domine DA NOBIS OMNIBUS CONJUNCTIONEM ANIMORUM,
181 QUI PERCIPIUNT, SANCTI [SANCTI]	ET PARTICIPANDO ACCIPIUNT EX SACRIS [MYSTERIIS] TUIS,	QUI ACCEPIMUS SACRA TUA,
182 IN REPLETIONEM SPIRITUS	UT SPIRITU SANCTO REPLEANTUR	SATIEMUR SPIRITU SANCTO
183 AD CONFIRMATIONEM FIDEI IN VERITATE.	AD CONFIRMATIONEM FIDEI IN VERITATE.	ET ROBORE FIDEI VERAE.

Toute la différence entre le parallèle institué dans l'article précédent de T à LS et celui que nous établissons maintenant de T à V considéré comme représentant le mieux le texte original, vient de ce que nous avions attribué tout à l'heure à l'interpolation **M** les lignes 138, 139 et 140 de T, tandis que nous les restituons maintenant à l'original **Ap**. La pleine concordance des termes, qui se rencontre presque partout ailleurs de T à V, fait défaut à l'endroit où nous sommes, il est vrai, mais déjà nous avons vu T fausser ainsi compagnie, par deux fois, à l'original : la première fois, dès le début, et la seconde fois, pour la consécration du calice.

L'infidélité du début me parait même offrir avec l'infidélité présente une certaine analogie. Du moins il semble que, dans les deux cas, on écarte la distinction des personnes de la Sainte Trinité systématiquement, et, jusqu'à un certain point, qu'on efface autant que possible aussi, par conséquent, ce qui impliquerait des réalités distinctes dans les relations exterieures du Fils et du Saint-Esprit. Au début c'est de la médiation du Fils qu'il sagit. V l'inculque nettement :

4 GRATIAS TIBI REFERIMUS, DEUS,
5 PER DILECTUM PUERUM TUUM
6 IESUM CHRISTUM ... 9 SALVATOREM

T comme LS, c'est-à dire **M**, a soin d'effacer cette impression. PER y disparait et il ne reste plus que :

GRATIAS TIBI AGIMUS, DEUS
Per Unigeniti tui
SALVATORIS NOSTRI.

Je sais bien qu'en poursuivant le texte après la ligne 6, nous reprendrions avec l'original un contact partiellement réparateur, en lisant avec lui :

V	T
7 QUEM IN ULTIMIS TEMPORIBUS	QUEM ULTIMIS TEMPORIBUS
8 MISISTI NOBIS	MISISTI AD NOS
9 SALVATOREM	[SALVATORIS NOSTRI,]
10 ET REDEMPTOREM	REDEMPTOREM

mais je sais aussi que ces lignes sont absentes de LS, en cela plus logique, puisque, de part et d'autre, dans T comme dans LS, on va tout aussitôt dire au Père, je dis bien au Père :

T	LS
124 ; consilium enim tuum est, ut salvemur per te.	Quoniam voluisti ut salvaremur per te.

nous avons déjà relevé tout cela plus haut, et nous en avons même trouvé l'intention s'accusant plus fortement encore dans l'Anamnèse. En effet, s'adressant toujours *au Père* (j'insiste) on lui dira :

116 MEMORES ERGO MORTIS TUÆ
117 ET RESURRECTIONIS TUÆ,
119 OFFERIMUS TIBI PANEM ET CALICEM,
120 GRATIAS AGENTES TIBI,
121 qui es solus Deus in sæculum, et Salvator noster.

Maintenant c'est du Saint-Esprit qu'il s'agit dans l'original, disons dans V :

128 ET PETIMUS,
129 UT MITTAS SPIRITUM TUUM SANCTUM
130 IN OBLATIONEM SANCTAE ECCLESIAE.

Que va faire ici l'interpolateur? Tout simplement, une fois de plus, il écartera la distinction de personnes qu'implique cette demande, et lui substituera, conséquemment à son système, bien que sous des apparences à peu près irréprochables, la formule suivante, plus favorable à la confusion modaliste :

136 Æterna Trinitas, *Domine* Jesu Christe, Domine Pater,
137 a quo omnis creatura et omnis natura contremiscit
138 in se confugiens, Domine Spiritus sancte,
139 Adfer
140 potum *hunc* et escam *hanc* sanctitatis tuæ.

C'est du moins ainsi que les choses m'apparaissent. Au demeurant, qu'on accepte ou qu'on n'accepte pas cette explication, la formule du *Testamentum*, abstraction faite de sa couleur doctrinale au point de vue Trinitaire, n'en est pas moins à mettre sur le même plan que la formule de V. La coïncidence des autres parties du contexte montre bien qu'il s'agit, de part et d'autre, du même point de Ap, et que les lignes 138 et 140 de T sont bien l'équivalent des lignes 128 à 130 de V.

L'on suppose bien que ce n'est pas pour le plaisir de justifier cette symétrie, que je retiens ici l'attention. L'intérêt et la valeur du témoignage du *Testamentum* y sont attachés. Ce témoignage, même infidèle philologiquement à l'exacte teneur de Ap, j'allais dire et précisément en cela, nous offre en effet ceci de particulier qu'il nous révèle l'interprétation de son époque contre l'interprétation génératrice de l'Épiclèse de LS.

Or il se trouve en outre que cette interprétation de M s'harmonise, jusqu'à un certain point, avec celle des formules latines, d'une façon curieuse et vraiment inattendue. Du moins il ne me paraît pas qu'on puisse nier le singulier rapport que

présente avec l'incise correspondante du canon romain : *jube hæc perferri per manus sancti Angeli tui*, l'*Adfer* de T :

Domine Spiritus sancte. Adfer potum *hunc* et escam *hanc* sanctitatis tuæ.

surtout si, faisant abstraction de la longue Interpolation **M** qui encadre ce passage, on poursuit la comparaison sur l'ensemble du texte avant l'interpolation. Car cet ensemble, tout comme le passage correspondant de V, s'étend jusqu'à la fin de l'Anaphore, jusqu'à la Doxologie. Qu'on en juge par ce schema synoptique :

V	T	Canon romain.
128 ET PETIMUS,	Domine Spiritus sancte	Supplices te rogamus omnipotens
129 UT MITTAS SPIRITUM TUUM SANCTUM	13. Adfer	Deus jube haec perferri per manus sancti Angeli tui in sublime altare tuum in conspectu divinae majestatis tuae ut quotquot ex hac altaris participatione
130 IN OBLATIONEM SANCTAE ECCLESIAE;	14. potum *hunc* et escam *hanc* sanctitatis tuæ	sacrosanctum Filii tui corpus et sanguinem
180 IN UNUM CONGREGANS DES OMNIBUS,	DA *deinde*, Deus UT TIBI UNIANTUR OMNES,	
181 QUI PERCIPIUNT, SANCTIS	QUI PARTICIPANDO ACCIPIUNT EX SACRIS [MYSTERIIS] TUIS,	sumpserimus,
182 IN REPLETIONEM SPIRITUS SANCTI	UT SPIRITU SANCTO REPLEANTUR	omni benedictione caelesti et gratia repleamur
183 AD CONFIRMATIONEM FIDEI IN VERITATE.	AD CONFIRMATIONEM FIDEI IN VERITATE.	

Il est certain qu'il y a là quelque chose de très suggestif, où s'accuse une fois de plus le sens qu'avait primitivement l'intervention du Saint-Esprit après l'Anamnèse et l'offrande. Et ce n'est pas de consécration qu'il s'agit, c'est de ce qui suit la constitution de la Victime à l'état immolé, c'est de dispensation du mystère, c'est pour tout dire, de communion. Même, le *Testamentum* s'attache tellement et si exclusivement à ce sens primitif, qu'il est absolument impossible de voir autre chose qu'un rapport avec la Communion dans la façon dont le Saint-Esprit s'y trouve invoqué. C'était bien aussi ce qui ressortait de la traduction latine de Vérone et de l'éthiopien des *Statuts*. Mais combien plus décisive encore est la formule du *Testamentum*, défalcation faite de l'interpolation :

Adfer potum *hunc* et escam *hanc* sanctitatis tuæ.
UT TIBI UNIANTUR OMNES QUI PARTICIPANDO ACCIPIUNT...

formule elle-même si voisine de celle du canon romain : *jube hæc perferri... ut quotquot ex hac altaris participatione sacrosanctum Filii tui corpus et sanguinem sumpserimus*, laquelle, à son tour, se répercute indéfiniment dans les *Post pridie* gallicans qui l'expliquent, par exemple, dans ce texte mozarabe du Ve Dimanche après Pâques :

Pro quo te Deus omnipotens rogamus et petimus : ut oblata in conspectu tuo nostræ servitutis libamina ipse tibi acceptabilia facias : et accepta discurrente sancto Angelo

tuo[1] nobis sanctificata distribuas : ut dum corda nostra corporis et sanguinis Filii tui Domini nostri commixtione purificas : petitiones nostras in odorem suavitatis accipias.

Je me reprocherais de ne pas citer encore cette autre Épiclèse mozarabe, (du V[e] Dimanche après Pâques), où toutes choses se combinent et se concilient dans une plénitude de doctrine admirable.

Ut in his sacrificiis benedictionum tuarum plenitudo descendat : et infundas in eis imbrem Spiritus tui Sancti de celis. Ut fiat hoc sacrificium secundum ordinem patriarcharum et prophetarum tuorum. Ut quod ab illis typice facientibus Unigeniti Filii tui significantibus adventum : tua majestas acceptare dignata est : sic *hoc sacrificium* respicere et sanctificare digneris : *quod est verum corpus et sanguis Domini nostri Jesu Christi Filii tui :* qui pro nobis omnibus factus est sacerdos et hostia. *Hanc itaque hostiam,* tu piissime Pater *de tue claritatis respectu sanctifica : ut sumentibus eam :* et hic delictorum veniam : et eternam in celis conferas vitam.[2]

Aussi bien, la réflexion des disciples d'Emmaüs : *Cognoverunt eum in* FRACTIONE PANIS (Luc, XXIV, 35), — le récit de S. Luc (Act. II, 42) : *Erant autem perseverantes in doctrina Apostolorum et communicatione* FRACTIONIS PANIS *et orationibus,* — l'insistance singulière, et parfois exclusive, de certaines Épiclèses gallicanes à ne viser que la FRACTIO ne sont-ils pas autant d'indices qui achèveraient de nous révéler l'économie dispensatrice à laquelle la pensée originelle et traditionnelle de l'Église est attentive en cette matière ?

Par exemple l'incise romaine *jube hæc perferri per manus sancti Angeli tui in sublime altare tuum* est incomparable, en ce qu'elle poursuit l'absorption du sacrifice ancien par le sacrifice nouveau jusque dans le Saint des Saints de l'Ascension. C'est même l'honneur de la liturgie romaine d'être demeurée dans l'usage actuel, si près de l'enseignement de l'Épître aux Hébreux, on ne peut plus fortement impliqué dans cette formule. Mais, en réunissant les traits épars que fournissent les autres Liturgies, on reconnait aisément que toutes procèdent de la même conception. La Liturgie mozarabe, surtout, est tellement explicite en l'espèce, qu'on pourrait en tirer tout un commentaire en action de la doctrine de l'Apôtre. Cette tradition fossile, il est vrai, n'a plus guère aujourd'hui qu'une valeur archéologique, étant donnée l'humilité des conditions pratiques où elle subsiste. Elle n'en est pas moins une attestation précieuse, s'il en fut, quand on pense qu'elle a réglé la formule de la messe en Espagne pendant onze siècles. Les expressions qui nous montrent les *Post pridie* s'appuyant avec prédilection sur la doctrine paulinienne du Sacrifice mosaïque en

[1] Sur l'identification de l'Ange du Sacrifice et de l'Esprit-Saint, voir *Te Deum* ou *Illatio?* p. 221 et suiv.

[2] Pour plus de développements, je demande la permission de renvoyer au tome V de la *Paléographie musicale*, pages 83 à 91, sauf rectification des lignes de l'exposé qui ne tiendraient pas compte de l'unité continue de l'Eucharistia, telle que le présent travail en restitue la tradition. Le tome I. des études euchologiques inaugurées dans le *Scriptorium Solesmense*, fournit tout un chapitre qu'on peut verser, si l'on veut, au même dossier (*Une Epiclèse déclassée*, à propos du *Te Deum*).

sont presque les traits dominants. Je note seulement le feu du Sacrifice d'Elie (IV. Reg., xviii, 3), l'Ange de l'holocauste de Manue, père de Samson (Judic., xiii, 20), évoqués pour signifier liturgiquement l'acceptation du sacrifice nouveau.

La formule du *Testamentum* est moins circonstanciée : tout de suite elle arrive au dernier terme, à la dispensation terrestre, à la communion qu'apporte du Saint des Saints l'Ange de la formule romaine. Au contraire l'invocation de l'Anaphore primitive reprenant les choses de plus loin, n'en est encore qu'à l'invocation du Saint-Esprit, et tout de suite, sans intermédiaire, sans passer explicitement par le feu de l'holocauste, ou la pénétration dans le Saint des Saints, arrive à la communion, comme y aboutissent d'ailleurs toutes les formules précédentes. De toute façon c'est l'Esprit-Saint qui se trouve être au commencement, au milieu et à la fin de cette action mystérieuse se résolvant finalement, par tous les moyens, en une communion :

[illegible]

disent les Statuts d'Egypte;

discurrente sancto Angelo tuo, nobis sanctificata distribuas,

dit le mozarabe;

jube haec perferri per manus sancti Angeli tui in sublime altare tuum, ut quotquot ex hac altaris participatione... sumpserimus

dit le canon romain;

[illegible]

dit le *Testamentum*. Rien de plus convergent, on le voit, comme aussi rien n'est plus auguste et plus un que cet appel traditionnel à l'Esprit de la Pentecote, pour consommer le mystère de la Mort, et de la Résurrection et de l'Ascension, dans l'union du Seigneur et de son Corps mystique, *ut sint unum, ut sint consummati in unum*.

Il n'était pas possible de négliger le témoignage d'unanimité originelle que nous fournissent, sur un point de cette importance, les documents éthiopiens, gallicans, romains, syriaques. On peut dire qu'on entend ici la déposition des trois grands patriarchats primitifs. Nous avons, en effet, pour celui d'Occident, les formules gallicanes et le Canon romain; pour celui d'Antioche, le *Testamentum* syriaque, mais d'origine grecque, pour celui d'Alexandrie, les traductions de Vérone et d'Éthiopie.

Tout commentaire serait superflu. C'est maintenant aux Épiclèses orientales qui seraient irréductibles soit à cette conception paulinienne, soit à cette économie finale, de justifier des titres au moins égaux à ceux-là.

8. Conclusion. L'Épiclèse est étrangère à la tradition primitive conservée en Occident.

Ainsi nous pouvons le dire, et nous le disons maintenant sans hésiter, contraints par l'évidence des textes primitifs : l'Épiclèse entendue comme on le fait en Orient n'existe pas à l'origine. Il n'y a qu'une formule d'Action de grâces pourvoyant à la fois à la Consécration par les paroles de l'Institution de la Cène et conduisant à la Communion dans la finale de cette Action de grâces :

128 ET PETIMUS
129 UT MITTAS SPIRITUM TUUM SANCTUM
130 IN OBLATIONEM SANCTAE ECCLESIAE;
180 IN UNUM CONGREGANS DES OMNIBUS,
181 QUI PERCIPIUNT, SANCTIS
182 IN REPLETIONEM SPIRITUS SANCTI
183 AD CONFIRMATIONEM FIDEI IN UERITATE
184 UT TE LAUDEMUS...

ce que la version éthiopienne du même texte rend plus clairement en ces termes :

128 *Suppliciter* ORAMUS TE,
129 UT MITTAS SPIRITUM TUUM SANCTUM
130 SUPER OBLATIONES HUJUS ECCLESIÆ
180 PARITERQUE LARGIARIS OMNIBUS,
181 QUI SUMUNT DE IIS [UT PROSINT EIS AD] SANCTITATEM :
182 UT REPLEANTUR SPIRITU SANCTO,
183 ET AD CONFIRMATIONEM FIDEI IN VERITATE
184 UT TE CELEBRENT...

D'ailleurs est-il seulement une Épiclèse qui ne soit avant tout orientée vers la Communion? Si donc il en est — et il y en a — si, dis-je, il en est où, par surcroît, on rencontre un élément différent, irréductible à cette donnée première, il ne faut pas hésiter à le dire, c'est une interpolation, c'est plus encore, c'est une déviation, c'est le résultat d'une interprétation qui fausse le texte originel dans sa belle simplicité native. Et cette interprétation, pour s'être créé le courant théologique que l'on sait, n'en est pas moins étrangère à l'économie de l'Anaphore primitive, telle que V et E notamment nous la représentent, je le répète, dans toute sa simplicité, dans l'émouvante spontanéité apostolique qui semble l'inspirer encore.

Il est de rigueur au surplus, que l'élément postérieur et surérogatoire dont je parle soit, aussi souvent qu'il est possible, entendu bénignement et ramené, comme nous l'avons fait plusieurs fois ici-même, au point de départ le plus simple, le seul vraiment traditionnel. Mais, encore une fois, si l'on se heurte à l'impossibilité radicale, à la déviation tout à fait evidente, pourquoi ne pas le reconnaitre nettement? nous sommes alors en dehors de la tradition catholique originelle.

On trouvera sans doute que ce n'est pas le côté le moins intéressant de tous ces résultats que la constatation dont bénéficie du même coup le Canon romain si souvent

mis en cause à ce propos, j'allais dire mis à mal, comme se trouvant en dehors de la tradition. C'est précisément le Canon romain qui demeure, en cela, le plus fidèle à cette tradition, la vraie, la toute primitive, la tradition catholique des Apôtres.

Nous continuerons de parler d'Épiclèse, bien entendu, (c'est d'ailleurs toute une histoire à faire), nous parlerons même encore de l'Épiclèse romaine. Mais désormais on saura ce que cela veut dire et ce que le mot contient pour nous. Nous savons au juste ce qu'est le texte décoré de ce titre, c'est tout simplement, ce n'est ni plus ni moins que la phrase finale de la prière eucharistique, coïncidant avec la fraction du Corps et du Sang du Seigneur (consacrés au cours de cette prière), coïncidant avec la Communion. Nous savons en un mot qu'il n'y a qu'une action de grâces, une Eucharistie, l'Eucharistie par excellence, à laquelle cette prière a été jusqu'à donner son nom, tellement elle s'identifiait avec elle; nous savons qu'il n'y a pas autre chose et, que l'Épiclèse n'est qu'un mot dans cet état originel. D'institution apostolique, pour tout dire, pas plus que d'institution dominicale, il n'y a d'Épiclèse.

Ne regrettons pas l'attention que nous venons de donner à cette question de l'Épiclèse. L'aspect sous lequel elle se présentait dans nos cinq documents ne nous permettait pas de passer outre, sous pretexte que le sujet réclame une étude *ex professo*. Il importait à l'histoire de nos textes que le témoignage qu'ils rendent de l'état originel des choses à cet égard fut au moins mis en relief. Nous aurons l'occasion d'y revenir bientôt, à propos des Liturgies orientales.

VI.

L'« EUCHARISTIA » PRIMITIVE ET L'« EUCHARISTIA » DES « CONSTITUTIONS APOSTOLIQUES. »

§ I.

CE QUI RESTE DE L'« EUCHARISTIA » PRIMITIVE DANS LA LITURGIE CLÉMENTINE.

En résumé, nous avons reconnu que le texte **M** est bien une interpolation de l'Anaphore **Ap**; — que cette interpolation n'entame pas, malgré tout, la continuité eucharistique de cette Anaphore; — mais que l'ensemble **Ap M** prend dès lors je ne sais quelle apparence antitrinitaire; — enfin, que la condition de l'Anaphore même ainsi dilatée, ne nous en reporte pas moins à une période liturgique où l'on ne connaissait encore ni l'Épiclèse, ni le *Sanctus*, que dis-je? où la glossolalie, le don des miracles et autres charismes de l'époque apostolique continuent d'être en plein exercice.

La pièce mériterait d'être considérée sous bien d'autres points de vue, sans parler des traces qu'on y pourrait découvrir (peut-être) d'influences subies postérieurement à la date de ses archaïsmes, sans parler non plus du point d'interrogation que soulève son usage persévérant jusqu'à nos jours dans l'Eglise éthiopienne. Il est incontestable que cette dernière circonstance est d'ailleurs assez provocante, surtout si l'on réfléchit au caractère en quelque sorte international de l'interpolation, puisque nous connaissons **Ap M** sous forme éthiopienne et sous forme syriaque, et que l'original n'est probablement ni l'un ni l'autre, mais plutôt grec. On pressent donc que ce n'est pas là toute son histoire. Cependant, jusqu'à ce que le Fayoum, Oxyrinque et autres boites à surprise nous livrent d'autres éléments, nous sommes forcés de nous en tenir au point d'interrogation.

Ce n'est pas à dire qu'une observation plus pénétrante ne provoquerait pas encore quelques remarques utiles. Par exemple, il reste à étudier **M** comme représentant un type déterminé d'interpolation liturgique, et à comparer ce type aux autres Eucharisties diversement interpolées, ou même substituées plus ou moins radicalement à l'*Eucharistia* primitive. Sur l'influence subie, du fait même de l'interpolation, par l'original, dans son économie littéraire, son intention normale et sa constitution logique, nous avons relevé l'essentiel dans les pages précédentes. D'autre part, et à l'inverse de la tendance novatrice que l'interpolation donne à la composition première, nous avons observé déjà la rigueur avec laquelle celle-ci continue néanmoins d'imposer une limite conservatrice infranchissable aux empiètements de son associée. En d'autres termes nous avons constaté le respect absolu, la fidélité véritablement religieuse avec lesquels on voit traité dans l'ensemble l'original **Ap**. Ce dernier fait s'accuse avec une telle

évidence dans le Tableau, qu'il n'y a pas lieu d'y revenir. Mais il importe d'en souligner le caractère exceptionnel, exclusivement propre aux cinq témoins dont nous avons recueilli la déposition si parfaitement unanime. Les autres Liturgies nous offrent bien quelques concordances isolées, se produisant suivant le même ordre de succession, dans les mêmes relations réciproques — nous le verrons amplement dans la troisième partie — mais ce ne sera plus la fidélité continue du *Testamentum*, ou de la Liturgie éthiopienne du Sauveur, survivant invariable aux changements que les interpolations, les suppressions, les paraphrases imposent au texte, et s'y retrouvant sans omission d'aucune sorte. « D'aucune sorte » est tout de même trop dire, car, si l'on peut négliger deux ou trois légères exceptions qui confirment la règle, il arrive une fois à la fidélité de la Liturgie du Sauveur de broncher assez sérieusement, et, chose extraordinaire, de broncher sur un point capital, en transposant sous forme interpellative, les paroles de la consécration du Calice, là donc où non seulement presque toutes les Liturgies sont d'accord entre elles et avec les textes scripturaires, mais où toutes sont au moins d'accord avec elles-mêmes dans la consécration de l'Hostie.

Je devrais apporter ici tous les textes qui justifient mes dires. On les retrouvera, je le répète, dans la troisième partie de cette étude. Mais, dès à présent, la comparaison de l'*Eucharistia* de Vérone et du *Testament du Seigneur* avec l'Anaphore clémentine, ou Liturgie du VIII[e] livre des *Constitutions apostoliques*, me paraît nécessaire au développement d'un sujet dont j'estime qu'il faut parler tout de suite. Nous ne devions l'aborder qu'au moment où nous irions à la recherche de ce que les Liturgies orientales ont conservé de l'*Eucharistia* primitive. Réflexion faite en cours d'impression[1], je craindrais de différer trop longtemps l'examen d'une question qui intéresse, après tout, au premier chef et principalement l'étude que nous faisons ici de l'*Eucharistia* primitive. Il s'agit en somme d'en finir avec la compétition des *Constitutions* et des *Statuts* sur le terrain de la priorité de leurs Anaphores. Aussi bien n'est-il pas nécessaire de verser ici tout ce qui devait figurer au dossier de la troisième partie. Nous retrouverons donc, encore une fois, à leur titre de Liturgie orientale, au moment où nous ouvrirons ce dossier, les *Constitutions*.

Voici d'abord le relevé de ce qui demeure de notre texte dans la Liturgie clémentine. L'on verra du même coup, par comparaison, ce qui ne s'y retrouve plus. Les interversions et la dislocation imposées au texte original dans les *Constitutions* sont représentées ici par l'indication de la page et de la ligne où je relève les seuls fragments qui puissent encore soutenir le même parallèle que le *Testamentum*. Ces références renvoient à l'édition de Brightman, mais la traduction latine est empruntée à celle du Cardinal Pitra[2].

[1] Voir ci-dessus, pages 120 et 147.

[2] *Juris ecclesiastici Graecorum Historia et Monumenta, jussu Pii IX Pont. Max. curante* J. B. PITRA S. R. E. *Card.* Tom. I, Romae, 1864, pp. 400 à 416.

L'Anaphore de Vérone est en tiers dans la comparaison précisément afin que l'on saisisse mieux le contraste des rapports que soutiennent avec **Ap** d'une part le *Testamentum*, et d'autre part les *Constitutions* Moins scrupuleusement conservatrices que le *Testamentum*, non seulement les *Constitutions* en prennent si bien à leur aise avec l'original qu'on ne l'y retrouve serré d'un peu près qu'à partir de l'Anamnèse, mais, en dehors de là, leur parenté serait le plus souvent méconnaissable, si, malgré tout, la similitude de certaines expressions, cà et là, et des situations — pourtant bien bouleversées et distendues, — ne trahissait encore un lien de famille devenu fort lâche assurément, mais, la plupart du temps, incontestable. Je parle encore une fois, d'un lien de famille entre les *Constitutions* et **Ap**.

V	T	Const. Apost. l. VIII.
1 Gratias tibi referimus, Deus,	Gratias tibi agimus Deus	(15) Gratias tibi agimus, omnipotens Deus. (Brightman[1], page 20, ligne 13). (1) Vere dignum et justum est laudare ante omnia te Deum (p. 14, l. 25-26).
5 per dilectum puerum tuum	Pater unigeniti tui Salvatoris nostri	(6) Deus et Pater Unigeniti Filii tui (p. 15, l. 10). (10) Deus Verbum, Filius dilectus, primogenitus omnis creaturæ (p. 19, l. 20-21)
6 Jesum Christum		
7 quem in ultimis temporibus	quem ultimis temporibus	
8 et 9 misisti nobis Saluatorem	misisti ad nos	
10 et redemptorem	redemptorem	
11 et angelum uoluntatis tuae	et præconem tui consilii	(4) angelum magni consilii tui (p. 15, l. 5).
	45 Tu rex thesaurorum lucidorum	(7) qui lucem ex thesauris protulisti et tegumentis lucis tenebras... induxisti (p. 15, l. 18-19).
	53 per consilium tuum, per Filium tuum 54 Unigenitum qui crucifixus est 55 pro peccatis nostris	(8) voluit consilio tuo auctor hominis homo fieri... pontifex victima... et omnes ab impendente ira liberavit (p. 19, l. 15-19).
57 qui est Uerbum tuum inseparabilem,	Verbum tuum filium tuæ mentis	(3) Filium Unigenitum Verbum Deum (p. 15, l. 4).
58 per quem omnia fecisti	per quem omnia fecisti	(2) qui omnia ex nihilo per Unigenitum Filium tuum effecisti (p. 15, l. 1-2). (5) Tu enim Deus æterne cuncta per eum fecisti (p. 15, l. 7 8).
59 et beneplacitum tibi fuit.	cum in ipso complacuens	

[1] F. E. Brightman, M. A., Pusey Librarian. *Liturgies eastern and Western being the texts original or translated of the principal Liturgies of the Church edsted with introductions and Appendices.* Vol. I. *Eastern Liturgies*, Oxford, at the Clarendon Press, MDCCCXCVI.

V	T	Const. Apost. l. VIII.
61 misisti de caelo in matricem uirginis	in uterum virginalem misisti	
62 quique in utero habitus incarnatus est	qui cum conceptus et incarnatus fuit	(11) ac factus est in utero virginis qui format omnes qui generantur, et incarnatus est, qui erat expers carnis (p. 19, l. 23-24).
63 et Filius tibi ostensus est	apparuit Filius tuus,	
64 ex Spiritu sancto	natus ex Spiritu Sancto	
66 et uirgine natus	et de Virgine	(9) factus ex virgine, factus in carne (p. 19, l. 20).
67 qui uoluntatem tuam conplens	qui, voluntatem tuam adimplens	(12) voluntatem tuam implevit (p. 19, l. 31).
68 et populum sanctum tibi adquirens	et præparans populum sanctum	
69 extendit manus cum pateretur,	expandit manus suas ad passionem,	(13) cruci affixus est qui pati non poterat, et mortuus, qui natura erat immortalis, et sepulturæ mandatus qui vitæ auctor est
70 ut a passione liberaret	ut a passione et corruptione mortis liberaret	ut eos a passione liberaret (p. 20, l. 5-7).
71 eos, qui in te crediderunt;	eos, qui in te speraverunt	
72 qui cumque traderetur voluntariae passioni	qui, cum traderetur passioni voluntariæ,	(16) in qua enim nocte tradebatur (p. 20, l. 15).
76 ut mortem solvat	mortem tolleret	(14) et a morte extraharet propter quos venit (p. 20, l. 7).
77 et vincula diaboli dirumpat	vincula diaboli confringeret	(15) et rumperat vincula diaboli et eriperet homines a fallacia ejus ejus (p. 20, l. 8-9).
79 et infernum calcet	inferos calcaret,	
81 et iustos inluminet	justos lumen versus dirigeret,	
82 et terminum figat	confinem figeret	
85 et resurrectionem manifestet	resurrectionem manifestaret,	
87 accipiens panem etc.	accipiens panem etc.	(17) cum accepisset panem (p. 20, l. 15). etc.
116 Memores igitur mortis	Memores ergo mortis tuæ	(18) quare memores passionis ejus et mortis (p. 20, l. 28).
117 et resurrectionis ejus	et resurrectionis tuæ,	(19) ejusque resurrectionis a mortuis (p. 20, l. 29).
119 offerimus tibi panem et calicem	offerentes tibi panem et calicem	(20) offerimus tibi regi et Deo sicut ipse constituit, panem hunc et calicem hunc (p. 20, l. 31-32, p. 21, l. 1).
120 gratias tibi agentes	gratias agentes tibi,	(21) gratias agentes tibi per eum (p. 21, l. 1).
122 quia nos dignos habuisti	quoniam nos dignos effecisti,	(22) quia a te dignati sumus (p. 21, l. 2).
123 adstare coram te	ut staremus coram te	(23) stare in conspectu tuo (p. 21, l. 2).
124 et tibi ministrare	et tibi sacerdotio fungeremus	(24) et tibi fungi sacerdotio (p. 21, l. 2).
128 et petimus		(25) ac te precamur (p. 21, l. 3).
129 ut mittas Spiritum tuum sanctum	138, 139 Domine Spiritus sancte adfer	(26) ut mittas sanctum Spiritum tuum (p. 21, l. 5).
130 in oblationem sanctae Ecclesiae	140 potum hunc et escam sanctitatis tuæ	(27) super hoc sacrificium (p. 21, l. 6).

	V	T	Const. Apost. l. VIII.
180	in unum congregans des omnibus	Da deinde Deus ut tibi uniantur omnes	
181	qui percipiunt, sanctis	qui participando accipiunt ex sacris [mysteriis] tuis	(28) ut qui cum participaverint (p. 21, l. 9).
182	in repletionem Spiritus Sancti	ut Spiritu sancto repleantur	(30) Spiritu sancto impleantur (p. 21, l. 11).
183	ad confirmationem fidei in ueritate	ad confirmationem fidei in veritate	(29) ad pietatem firmentur (p. 21, l. 9).
184	ut te laudemus et glorificemus	ut tribuant tibi semper doxologiam	
185	per puerum tuum Jesum Christum	in Filio tuo Jesu Christo	
186	per quem tibi gloria et honor	per quem tibi gloria et imperium	(31) quoniam tibi omnis gloria, veneratio et gratiarum actio, honor et adoratio (p. 23, l. 1-2).
187	Patri et Filio cum sancto Spiritu	cum Spiritu tuo sancto	(32) Patri, et Filio, et Spiritui Sancto, (p. 23, l. 2).
188	in sancta Ecclesia tua		
189	et nunc et in saecula saeculorum. Amen.	in sæcula sæculorum. Amen.	(33) et nunc et semper, et in infinita, et sempiterna sæcula sæculorum. Amen (p. 23, l. 2-5).

Les chiffres imprimés entre parenthèses en tête de chaque extrait des *Constitutions Apostoliques*, sont les numéros d'ordre de la succession des textes dans ce document. On peut, sans remonter à la source, se faire approximativement une idée de la distance à laquelle ces extraits se trouvent les uns vis-à-vis des autres, en combinant avec les numéros d'ordre entre parenthèses l'indication des pages et des lignes de l'édition grecque de BRIGHTMAN, que je note à la fin de chaque extrait.

Ainsi nous avons :

Nos d'ordre	Brightman		Nos d'ordre	Brightman		Nos d'ordre	Brightman	
	Pages	Lignes		Pages	Lignes		Pages	Lignes
(1)	14	25-26	(12)	19	31	(23)	21	2
(2)	15	1-2	(13)	20	5-7	(24)	21	2
(3)	15	4	(14)	20	7	(25)	21	3
(4)	15	5	(15)	20	8-9	(26)	21	5
(5)	15	7-8	(16)	20	15	(27)	21	6
(6)	15	10	(17)	20	15	(28)	21	9
(7)	15	18-19	(18)	20	28	(29)	21	9
(8)	19	15-19	(19)	20	29	(30)	21	11
(9)	19	20	(20)	20	31-32	(31)	23	1-2
(10)	19	20-21	(21)	21	1	(32)	23	2
(11)	19	23-24	(22)	21	2	(33)	23	2-5

On aura remarqué que ce sont seulement les 10 premiers numéros qui doivent être bouleversés pour entrer en parallèle avec V, T. C'est là précisément que l'Anaphore des *Constitutions Apostoliques* se développe en dehors du thème christologique. Aussi V n'ayant rien de pareil, on est obligé de passer par-dessus les pages 16, 17 et 18 pour retrouver matière à parallèle. A partir de la page 19 et du nº 12, les

rapports deviennent beaucoup plus serrés, et sont suivis à peu près sans interversion. En revanche la tendance des *Constitutions* est ici de couper court aux développements, si bien qu'elles n'ont rien conservé des lignes 68, 79, 81, 82, 85 etc de V. T.

Nous étudierons plus loin les deux Anaphores au regard des textes scripturaires de la Consécration.

Quant à l'intervalle d'une grande page et demie qu'il faut franchir, entre le nº (27) et le nº (28), pour achever la comparaison, ce n'est plus seulement une amplification qui le cause, il s'agit cette fois d'une addition nettement étrangère à la continuité de l'Anaphore, il s'agit des Diptyques. Et l'isolement où se trouve de ce fait la Doxologie finale de l'Eucharistie, montre bien, une fois de plus, que si ces Diptyques appartenaient au plan propre à la Liturgie clémentine — ce qui reste à prouver — tout au moins n'appartenaient-ils pas à la Liturgie primitive.

Il n'y a pas lieu de comparer, à leur tour, les deux genres d'interpolation l'un à l'autre. Cependant, sur deux points que j'ai cru pouvoir noter au passage, il est difficile de ne pas entrevoir le résultat d'une inspiration commune. Ceci n'impliquerait pas le moins du monde, à mon avis, que la relation fût directe entre les deux interpolations, pas plus que les rencontres, bien autrement accusées, de l'Anaphore clémentine avec **Ap** n'impliquent que ce soit exactement l'**Ap** de nos cinq témoins qui soit à l'origine de la tradition que cette Anaphore représente.

Je voudrais que la restriction glissée dans cette dernière phrase comme un *obiter* qui va de soi, ne passât point inaperçue. Voici ce que je veux dire et où je veux en venir. Pourquoi n'admettrait-on pas que l'Anaphore des *Constitutions Apostoliques*, elle aussi, représente un courant de **Ap** parallèle aux cinq courants que nous connaissons? Rien n'oblige à étager les unes sur les autres les traditions que ces courants ont amenées jusqu'à nous, si ce n'est dans la mesure où l'on est fondé sérieusement à croire qu'elles sont demeurées inégalement fidèles à conserver scrupuleusement leur identité native. Car enfin, même en admettant que les Apôtres aient arrêté plus ou moins formellement le texte que nous garantissent nos cinq témoins, pourquoi n'auraient-ils pu, tout les premiers, transmettre avec de légères variantes qui leur eussent été propres, l'ensemble ainsi concerté? Nos cinq synoptiques ne sont-ils pas eux-mêmes, pour leur part, en même temps que les garants de l'unité du concert, les témoins de semblables variétés de transmission, et ces variétés, sans être autrement graves, ne nous ont-elles pas suffisamment autorisés à conclure que chacun d'eux descend d'un auteur distinct? D'un autre côté n'avons nous pas, dans la façon dont S. Matthieu, S. Marc, S. Luc et l'Apôtre S. Paul nous livrent la formule de Consécration, l'exemple le plus frappant et le plus topique de cette liberté relative?

§. 2.

INDICES CRITIQUES DE L'AGE RELATIF DE L'ANAPHORE CLEMENTINE.

Dans l'hypothèse ainsi proposée, nous ne sommes cependant pas aussi dépourvus qu'on pourrait le croire, de tout criterium pour déterminer à quel degré relatif de l'histoire liturgique s'échelonnent, non pas encore une fois, les diverses collections canoniques dont nous étudions le texte eucharistique, mais les divers états de ce texte lui-même.

Ainsi la présence ou l'absence du *Sanctus* est un de ces critères. Or, nous avons vu que ni les *Statuts égyptiens*, ni le *Testamentum* n'en sont encore affectés, tandis qu'il est adapté déjà, d'une façon d'ailleurs malhabile, on se le rappelle, aux *Constitutions Apostoliques*. La maladresse même du raccord qui se produit au milieu, non pas du texte, mais de l'interpolation propre aux *Constitutions*, nous confirme ainsi ce que nous apprend de son côté l'étude du *Testamentum*, à savoir que l'on peut distinguer au moins trois périodes liturgiques avant d'arriver à l'introduction du *Sanctus* : la période du texte eucharistique pur; la période du texte mélangé d'interpolation telle qu'est celle du *Testamentum* et telle que devient aussi celle des *Constitutions*, défalcation faite du *Sanctus* et de son cadre; enfin la période durant laquelle le *Sanctus* entre définitivement en scène au milieu de l'interpolation. Il va sans dire que la deuxième période ne précède cependant pas nécessairement la troisième, et de fait, la Liturgie éthiopienne des Apôtres, qui n'est point interpolée dans ce sens là, fait entrer, nous avons vu comment, le *Sanctus* et son cadre, au beau milieu du texte, sans passer par cette étape intermédiaire.

Un autre indice critique du progrès liturgique auquel nous avons vu qu'on peut encore reconnaître que les diverses traditions de l'**Ap** primitif seraient parvenues, c'est la présence ou l'absence des Diptyques ou de la grande intercession. Les *Constitutions Apostoliques*, ici encore, sont au courant, et leur intercession s'intercale comme dans la Liturgie de S. Jacques et ses dérivées, entre la fin de l'Anaphore et la Doxologie conclusive de l'Anaphore.

Ces constatations ne sont faites en ce moment que pour mémoire. Elles seront appuyées de toutes leurs preuves dans la troisième partie. Il ne fallait pas moins en tenir compte dès maintenant pour achever de marquer à quel point l'**Ap** de nos synoptiques, qui, sous tous ces rapports, au contraire, est absolument vierge, domine toutes les périodes, et se recommande, par conséquent, plus qu'aucun autre, de son titre apostolique, puisque nous y trouvons un document non de la période d'introduction des Diptyques, ni de la période d'introduction du *Sanctus*, ni de la période des premières interpolations proprement dites, mais de la période toute première, où rien d'autre n'existe encore que l'*Eucharistia* pure et continue.

Mais, dira-t-on, puisque l'**Ap** des *Constitutions Apostoliques* peut être considéré comme étant parallèle à l'**Ap** des cinq témoins, si nous dégageons celui là de son *Sanctus*

et de son intercession ne va-t-il pas se retrouver chronologiquement sur le même plan liturgique que l'**Ap** des synoptiques? Que reste-t-il alors pour décider lequel des deux est antérieur à l'autre, et s'il s'agit soit d'abréviation dans un cas, soit d'interpolation dans l'autre cas?

Il reste premièrement un double préjugé contre l'Anaphore des *Constitutions Apostoliques*, puisque la pureté de son texte et sa continuité nous apparaissent entamées et brisées déjà sur deux points : le *Sanctus* et l'Intercession.

Il reste encore un autre préjugé fondé sur la preuve, acquise maintenant, qu'en fait l'**Ap** des cinq témoins synoptiques est bel et bien interpolé dans T et LS, non pas seulement latéralement par l'addition du *Sanctus* et de l'intercession, mais intérieurement par certains développements engagés dans le texte lui-même. Et c'est bien d'interpolation qu'il s'agit alors. Je n'imagine pas, en effet, qu'il vienne à l'esprit de personne de supposer que V, E et LA ne sont que des abrégés de T, LS. Autant, dans V, E, le texte est rapide, et suit la direction continue d'une christologie dont les incises se succèdent suivant une progression ininterrompue de *qui* relatifs, autant, dans T, LS, ce texte devient grammaticalement déconcerté dans sa marche, logiquement embarrassé, troublé dans son originalité native.

Ainsi, par exemple, entre l'incise des lignes 7 à 11

QUEM IN ULTIMIS TEMPORIBUS etc.

et l'incise suivante, ligne 57 :

QUI EST VERBUM TUUM INSEPARABILEM.

c'est toute une série de contemplations, d'exclamations, de prières :

[illegible]
[illegible] Patri
[illegible]

qui trahit si bien l'interpolateur, et l'a si bien accoutumé au mouvement d'interjections, qu'il ne peut plus rentrer dans la série des propositions relatives de l'original qu'en s'y raccordant par un nouveau vocatif.

[illegible]
VERBUM TUUM, FILIUM [illegible] MENTIS,
[illegible]
PER QUEM OMNIA FECISTI.

Il ne paraît d'ailleurs se préoccuper aucunement d'éviter, au milieu de tout cela, les redondances, les superfétations, les doublets résultant de ce que certaines de ses additions sont déjà formulées en d'autres endroits de l'original. Ainsi le [illegible] de **M** à la ligne 53, n'était il pas déjà suffisamment marqué dans **Ap** par le PER DILECTUM PUERUM TUUM... ET ANGELUM VOLUNTATIS TUÆ NUNTIUM CONSILII TUI [E], ET PR[illegible] CONSILII TUI [T] ? Je crois cependant qu'ici la reprise est bien consciente. L'interpolateur peu satisfait de la part insuffisamment faite au début de l'original dont il avait négligé le PER initial, y revient expressément au moment de se raccorder à la suite et à l'intention de **Ap**.

Mais pourquoi le mentem Patris perficeret additionnel, de la ligne 78, si peu après le QUI VOLUNTATEM TUAM ADIMPLENS original, de la ligne 67?

On se rappelle que nous avons déjà pris garde à ces doublets révélateurs, à propos de l'OFFERIMUS TIBI PANEM ET CALICEM GRATIAS AGENTES TIBI, des lignes originales 119 et 120, et du double emploi que fait avec lui l'offerimus tibi hanc gratiarum actionem surnuméraire, de la ligne 135.

C'est trop insister peut-être sur des preuves qui se font d'elles-mêmes à la simple lecture? Non pourtant. Car, premièrement, l'homogénéité continue, le style paulinien, la brièveté même de l'**Ap** des synoptiques, qui s'accorde si bien avec l'idée qu'on se fait de la sobriété forcée du culte apostolique, bref ce jet spontané d'Eucharistie christologique, on pourrait dire cette simple transposition du Symbole des Apôtres en Eucharistie, ne permet pas de douter que cet **Ap** ne soit véritablement original et premier.

Secondement, le texte des *Constitutions* suit de trop près, en certains cas, celui-ci, notamment à partir de la ligne 116, pour qu'il soit possible de mettre en doute sa dépendance de ce texte, même en admettant, comme je le suggérais tout à l'heure, que la transmission s'en soit faite parallèlement à nos cinq traditions synoptiques.

Troisièmement, la dilatation que les *Constitutions* lui font subir amène un certain désarroi, des doublets, des redites, assez analogues à ce que nous venons de relever dans l'interpolation **M**, et même, une ou deux fois, si je ne me trompe, une rencontre assez significative avec elle. Ici, non seulement comme dans T, LS, et beaucoup plus radicalement, la chaine christologique formée de propositions relatives est brisée, mais les anneaux en sont dispersés en grande partie. Ce n'est plus, en tout cas, d'une chaine christologique qu'il est question. C'est toute l'Histoire Sainte qu'on passe en revue, sous forme d'interjections lyriques : *Tu enim... Tu enim... Tu qui... Tu enim...* En outre, et malgré cela, les doublets, ici encore, trahissent, je le répète, un certain désarroi dans l'esprit de l'interpolateur, si l'on peut encore parler d'interpolation quand il s'agit d'une pièce complète par elle-même, et dans laquelle les centons de **Ap** semblent être plutôt chez autrui que chez eux. En tout cas on dirait que la préoccupation de sauver quand même quelques débris de la chaine primitive, semble bien avoir empêché de prendre garde aux redites qu'entraînerait la conservation de certaines incises.

Ainsi l'*Angelum magni consilii tui* des *Constitutions*, qui correspond à l'original ET PRÆCONEM TUI CONSILII (T, ligne 11), se retrouvera plus loin sous une forme analogue à celle où T la réitère de son côté.

T	C. VIII
53 per consilium tuum, per Filium tuum	[illegible] consilio et voluntate tua ut [illegible] homo fieri .
54 Unigenitum, qui crucifixus est	pontifex victima. .
55 pro peccatis nostris .	omnesque ab impendente ira liberavit .

Ainsi encore le VERBUM TUUM FILIUM TUÆ MENTIS PER QUEM OMNIA FECISTI de l'original, conservé dans les *Constitutions* sous la forme si caractéristique de nos

propositions relatives QUI OMNIA (ὁ τὰ πάντα) DE NIHILO IN VITAM INDUCIS PER UNIGENITUM FILIUM TUUM reparait, à quelques lignes de distance seulement, sous la forme *Tu enim*, et dans le mouvement que nous venons de reconnaître familiers au texte des *Constitutions* :

Tu enim (Σὺ γὰρ) Deus æterne, per ipsum cuncta condidisti.

Si l'on ajoute à cela l'impression que laisse la lecture du texte dans son ensemble, on ne peut se défendre de trouver parfois, non plus un rapport verbal sans doute, mais du moins une similitude de genre entre ce qui, dans T, LS, est l'interpolation **M**, et ce qui, dans les *Constitutions* n'appartient ni au mouvement, ni au thème de **Ap**, non plus qu'à l'Histoire Sainte.

§ 3.

INTENTIONS DOCTRINALES DE L'AMPLIFICATION CLÉMENTINE.

Enfin lorsque l'Anaphore des *Constitutions* en arrive à la partie christologique de ses développements, j'ai peine à croire que l'affectation qu'on semble mettre à souligner chacune des articulations n'implique pas une sorte de protestation doctrinale déterminée. Dans l'**Ap** de nos cinq synoptiques, ces articulations se résolvaient, comme nous l'avons vu, dans l'expression d'une finalité rédemptrice, et la série de ces expressions multiples s'allongeait encore de huit termes dans T, LS :

69 EXTENDIT MANUS, CUM PATERETUR,
70 UT A PASSIONE LIBERARET
71 EOS, QUI IN TE CREDIDERUNT;
72 QUI CUMQUE TRADERETUR [illegible] PASSIONI,
[illegible]
74 [illegible]
75 [illegible]
76 UT MORTEM SOLVAT
77 ET VINCULA DIABOLI DIRUMPAT
[illegible] Patri [illegible]
79 ET INFERNUM CALCET
[illegible]
81 ET IUSTOS INLUMINET
82 ET TERMINUM FIGAT
[illegible]
[illegible]
85 ET UT RESURRECTIONEM MANIFESTET.

Or, il importe de se rappeler ici la série d'expressions toutes semblables que nous avons relevées dans les liturgies latines. L'intérêt de la question me paraît exiger que nous nous les remettions sous les yeux encore une fois.

Doublet de la ligne 67 : QUI VOLUNTATEM TUAM COMPLENS, on vient de le voir.

Nous avons lu dans le Missel de Stowe :

qui venit de cælis — ut conversaretur in terris.
homo factus est — ut delicta carnis deleret.
hostia factus est — ut per passionem suam vitam æternam credentibus daret.

dans le Missel ambrosien :

et sponte pati dignatus est — ut eum quem ipse fecerat de morte liberaret

dans le *Missale Gothicum*

Missa LXXV.

qui venit de cælis — ut conversaretur in terris
homo factus est — ut habitaret in nobis
hostia effectus — ut nos faceret sacerdotes.

Missa LXXX.

qui venit de cælis — ut conversaretur in terris
caro factus est — ut per passionem suam vitam credentibus daret.

dans le Missel mozarabe :

Post Sanctus du IVe Dimanche de l'Avent :

qui jam venit — ut judicaretur in mundo
et adhuc venturus est — ut judicet mundum
qui jam venit — ut redimeret a morte
et adhuc venturus est — ut remuneret quos redemit

Post Sanctus de Noel :

qui venit e cœlis — ut conversaretur in terris.
caro factus est — ut habitaret in nobis.

Post Sanctus du Samedi Saint :

qui ascendit patibulum Crucis — ut omnes vires suas mors in sua perderet morte
descendit ad inferos — ut hominem veteri errore deceptum... victor abstraheret.
serasque portarum potenti manu confringeret et... suæ resurrectionis gloriam demonstraret.

On trouvera d'autres citations semblables, pages 112 à 118. Celles-ci suffisent amplement à prouver qu'il y a là un procédé et une intention dont la tradition, pour avoir cette unanimité, pour se reproduire même parfois en termes identiques e Occident comme en Orient, doit avoir une cause d'une portée bien autrement étendue que la simple influence d'un abréviateur égyptien.

Et puis, c'est bientôt fait d'appeler l'Anaphore des *Statuts* un abrégé de celle des *Constitutions*, parce qu'elle est plus de dix fois plus courte. Ici, justement c'est à peine si les *Constitutions* sont au pair avec les *Statuts*. Elles ne peuvent même soutenir que la moitié du parallèle avec eux sur ce terrain si hautement traditionnel.

Aux sept incises des lignes 70, 76, 77, 79, 81, 82, 85, de l'Ap des Synoptiques elles ne peuvent répondre que par les quatre suivantes :

ut liberet a patiendo,
eximeretque eos a morte propter quos venit,
et rumperet vincula diaboli,
et reciperet homines ex fallacia ejus.

C'est par conséquent de leur côté qu'est l'abréviation. En revanche voici la nouvelle série systématique qu'on y remarque et dont je viens de parler. L'insistance y est trop évidente pour qu'on puisse se contenter de l'attribuer à la recherche oratoire. Eu égard au point de vue des *Statuts égyptiens* et des traditions occidentales que nous venons de rappeler, on dirait un changement d'orientation. Cette fois, c'est moins exclusivement l'économie rédemptrice dont on rend grâces : c'est, en même temps, un argument théologique qu'il s'agit de faire prévaloir. Voici la série d'antithèses qui, dans les *Constitutions Apostoliques*, précèdent la Consécration, comme la précèdent aussi dans les synoptiques, mais dans une autre pensée, les incises dont nous venons de réunir les textes et, un peu avant :

atque in utero virginis factus est — qui formavit omnia quæ generantur
et carnem sumpsit — carnis expers
qui sine tempore genitus est — in tempore genitus est
judicatusque — judex
damnatusque — salvator
cruci affixus — qui pati non poterat
et mortuus — natura immortalis
et sepultus — vitæ auctor.
auctor hominis — homo fieri
legislator — legi subjectus
pontifex — victima
pastor — ovis

Au reste, dans les *Constitutions*, les intentions théologiques peuvent être à diverses fins, plus orthodoxes, en tout cas, que celles du *Testamentum*, lesquelles y seraient plutôt, au moins implicitement contrariées. L'affirmation, disons mieux, la confession d'identité du Dieu de l'Ancien Testament et du Dieu du Nouveau parait cependant dominer tellement toute la pièce, qu'il ne serait peut-être pas téméraire d'y voir surtout une protestation sous forme euchologique contre l'hérésie de Marcion.

C'est donc, en définitive, un élément doctrinal que ces deux grandes interpolations du *Testamentum* et des *Constitutions* viennent ajouter au thème d'abord exclusivement eucharistique et liturgique de l'Ap primordial. Il y a là peut-être une indication critique à mettre au nombre de celles qui servent à fixer la situation relative des Anaphores entre elles, ou tout au moins à distinguer les diverses traditions auxquelles elles se rattachent. De toute manière, c'est une phase liturgique à noter. Je ne

voudrais pas aller jusqu'à dire que la pureté de la teneur exclusivement liturgique d'une Anaphore serait aussi la mesure de sa fidélité aux origines, et à l'économie fondamentale de la formule, par conséquent la mesure de son antiquité. Mais il est de fait que, très généralement, les innovations textuelles que nous offrent les textes eucharistiques à diverses époques, correspondent aux actualités doctrinales de leur temps. Il parait, en particulier, de plus en plus certain que la préoccupation d'accentuer la confession de la divinité du Saint-Esprit contre les pneumatomaques expliquerait on ne peut mieux les développements qu'on finit par donner, dans certains cas, à l'Épiclèse, je ne dis pas imprudemment, mais sans prévoir l'abus qu'en pourraient faire ultérieurement des interprètes insuffisamment avertis.

De tout cela je conclus donc : De quelque côté qu'on envisage les choses, c'est la simplicité liturgique la plus grande, la brièveté du texte, sa continuité, sa teneur presque paulinienne, avant tout christologique, sa portée toute eucharistique, originellement étrangère à la controverse et à l'apologétique, aux circonstances théologiques ambiantes, aussi bien qu'à toute complexité euchologique ou hymnologique extra eucharistique, bref, je le répète, c'est la simplicité la plus élémentaire de l'Eucharistie des *Statuts*, et non pas la prolixité complexe de celle des *Constitutions*, qui nous garantit, en dehors des autres considérations, l'originalité de la première et son droit incontestable de priorité sur la seconde.

VII.

Les formules de Consécration comparées.

Une dernière épreuve va nous permettre de constater une fois de plus, et d'une façon décisive, cette condition mutuelle des deux Eucharisties. Il s'agit d'instituer entre les formules de Consécration conservées de part et d'autre, une comparaison critique, tant au regard des textes scripturaires parallèles, qu'au regard des autres Liturgies. Faire comparaître à ce propos toutes les Liturgies, ce n'est pas autant qu'on pourrait le croire, donner à la consultation plus d'ampleur que n'en exigent le sujet et le but poursuivis. Outre le relief que donne aux points essentiels cette vue d'ensemble, négliger l'appoint que nous offre une telle convergence de témoignages, ce serait nous priver du bénéfice d'une contre-épreuve, et cette contre-épreuve, en réalité, nous présentera l'argument sous une face qui le complète indispensablement. Je saisis volontiers aussi, je l'avoue, l'occasion de mettre une bonne fois sous les yeux de tous l'admirable témoignage que rend à la Liturgie catholique ce suffrage universel de toutes les Églises, dans tous les temps, depuis la naissance du christianisme, et dans tout l'univers.

Nous allons avoir affaire à des formules de Consécration usitées dans les églises nestoriennes et monophysites. Le témoignage de ces Liturgies depuis si longtemps isolées du contact des églises orthodoxes, s'il est d'accord avec les formules de ces églises, peut être fort précieux pour fixer aux conformités mêmes un *terminus a quo* chronologique au delà duquel elles n'auraient pu se produire. A tout le moins ne peut-on manquer d'y trouver des éléments de comparaison qui contribueront à synthétiser d'autres résultats obtenus par ailleurs.

Nous allons faire cette comparaison par la méthode, qui nous a déjà si bien servis, des tableaux synoptiques. Et nous allons la faire, je le répète, en instituant une confrontation générale des formules de Consécration de toutes les Liturgies, à la fois entre elles et avec les textes scripturaires correspondants. Ici du moins nous avons un point de repère absolument irrécusable, celui des textes scripturaires. Et personne ne contestera, je pense, que l'âge relatif des formules de Consécration que nous passerons en revue sera d'autant plus près des temps apostoliques, que la teneur de ces formules sera plus exclusivement conforme à ces textes.

Cela posé, voici comment s'établit le parallèle. D'abord, comme plusieurs Liturgies nous mettent en face de langues dont la connaissance est peu commune, par exemple, l'éthiopienne, l'arménienne, pour ne rien dire de la syriaque et de la copte, nous ramènerons le tout à la seule langue latine, y compris même les textes scripturaires et les formules des Liturgies grecques.

	Evang. S. Matthæum, XXVI, 26	Evang. S. Marcum, XIV, 22	Evang. S. Lucam, XXII, 19	Epist. I. B. Pauli ad Cor. XI, 23
	1	2	3	4
1	ACCEPIT JESUS PANEM	ACCEPIT JESUS PANEM	ET ACCEPTO PANE	ACCEPIT PANEM
11			gratias egit	et gratias agens
12	*et benedixit*	*et benedicens*		
14	AC FREGIT	FREGIT	ET FREGIT	FREGIT
16	DEDITQUE	ET DEDIT	ET DEDIT	
17	DISCIPULIS SUIS	EIS	EIS	
19	ET AIT	ET AIT	DICENS	ET DIXIT
21	ACCIPITE ET COMEDITE	SUMITE		ACCIPITE ET MANDUCATE
24	HOC EST CORPUS MEUM	HOC EST CORPUS MEUM	HOC EST CORPUS MEUM	HOC EST CORPUS MEUM
25			quod pro vobis	quod pro vobis
29			(datur)	(tradetur)
33			Hoc facite in meam commemorat.	Hoc facite in meam commemorat.
34	ET	ET	Similiter ET	Similiter ET
35	*accipiens*	*accepto*		
36	CALICEM	CALICE	CALICEM	CALICEM
38			postquam cœnavit	postquam cœnavit
41	*gratias egit*	*gratias agens*		
46	*et dedit*	*dedit*		
47	*illis*	*eis*		
49		*et biberunt ex illo omnes*		
50	DICENS	ET AIT ILLIS	DICENS	DICENS
52	*Bibite*			
53	*ex hoc omnes*			
54	HIC EST *enim*	HIC EST	HIC EST	HIC (EST)
55			calix	calix
56	SANGUIS MEUS	SANGUIS MEUS	* IN SANGUINE MEO	* IN MEO SANGUINE
57	(NOVI) TESTAMENTI	(NOVI) TESTAMENTI	* NOVUM TESTAMENTUM	* NOVUM TESTAMENTUM EST
59	QUI PRO	QUI PRO	QUI PRO	
60			vobis	
61	*multis*	*multis*		
62	EFFUNDITUR	EFFUNDITUR	FUNDETUR	
66	*in remissionem peccatorum*			
69				Hoc facite
70				quotiescumque biberitis
71				in meam commemorationem
72				[illegible]

Statuta Apost. (V	Statuta Apost. (E	Testam. Domini (T	Const. Apostol. l. VIII B 2
5	6	7	8
ACCIPIENS PANEM	ACCIPIENS ergo PANEM	ACCIPIENS PANEM	[illegible] ACCEPISSET PANEM
			sanctis et ab omni labe puris manibus suis
			substulissetque oculos ad te Deum suum ac Patrem
gratias te egerit	gratias egit		
			AC FREGISSET
		[illegible]	DEDIT
		[illegible]	DISCIPULIS SUIS
FREGIT	ET FREGIT	[illegible]	DICENS
			Hoc est mysterium Novi Test.
ACCIPITE PANEM [illegible]	ACCIPITE, COMEDITE	[illegible]	ACCIPITE EX [illegible]
			[illegible]
HOC EST CORPUS MEUM	HOC EST CORPUS MEUM	[illegible]	HOC EST CORPUS MEUM
quod pro vobis	quod pro vobis	[illegible]	[illegible]
confringetur	frangitur	confringitur	frangitur
		[illegible]	[illegible]
		quoties hoc facietis resurr. m. facietis	
Similiter ET	[illegible]	Similiter	Similiter ET CALICEM
CALICEM	[illegible]	CALICEM	CALICEM
		vini quod miscuit	postquam miscuit vino et aqua
			et sanctificavit ..
		[illegible]	*dedit*
			eisdem
DICENS	DICENS		DICENS
			bibite
			ex eo omnes
HIC EST	HIC EST	[illegible]	HIC EST
SANGUIS MEUS	SANGUIS MEUS	[illegible]	SANGUIS MEUS
QUI PRO	[illegible]	[illegible]	QUI PRO
VOBIS	VOBIS	[illegible]	
			multis
EFFUNDITUR	EFFUNDITUR	[illegible]	EFFUNDITUR
			in remissionem peccatorum ..
			Hoc facite
quando hoc facitis	cum facitis hoc		in meam commemorationem
meam commemorationem facitis	in commemorat. mei id facietis...		quoties enim mand. p. h. et b. c. h.
			mortem meam annuntiabitis ....
			[illegible]

Liturg. Mozarabum.	De Sacramentis.	Liturg. Ambrosiana.	Missale Stowense
9	10	11	12
ACCEPIT PANEM	ACCEPIT PANEM	ET ACCIPIENS PANEM	ACCEPIT PANEM
	* in sanctis manibus suis		in sanctas ac venerabiles manus suas
	respexit in cœlum ad te Sancte Pater omnipotens æt. Deus.	elevavit oculos ad cœlos ad te Deum Patrem suum omnipotentem tibi	elevatis oculis suis ad cœlum ad te Deum Patrem suum omnipotentem tibi
et gratias agens	gratias agens	gratias agens	gratias egit
benedixit ..	*benedixit*	*benedixit* ..	*benedixit*, ..
AC FREGIT	FREGIT fractumque	FREGIT	FREGIT
DEDITQUE	* TRADIDIT	DEDITQUE	DEDIT
DISCIPULIS SUIS	Apost. suis et DISCIPULIS SUIS	DISCIPULIS SUIS	DISCIPULIS SUIS
DICENS	DICENS	DICENS ad eos	DICENS:
ACCIPITE ET MANDUCATE	ACCIPITE ET EDITE	ACCIPITE ET MANDUCATE	ACCIPITE ET MANDUCATE
	ex hoc omnes	*ex hoc omnes*	*ex hoc omnes*
HOC EST enim CORPUS MEUM	HOC EST enim CORPUS MEUM	HOC EST enim CORPUS MEUM	HOC EST enim CORPUS MEUM
quod pro vobis.	*quod pro*		
	multis		
	confringetur.		
tradetur			
qtscq. m. h. facite in m. commem.			
Similiter ET	Similiter ETIAM	Simili modo ..	Simili modo ..
	* *accepit*	* *accipiens*	*accipit*
CALICEM	CALICEM	CALICEM	et hunc præclarum CALICEM
			in sanctas ac ven. manus suas
postquam cœnavit	postquam cœnatum est *pridie q. p.*	posteaquam cœnatum est.	posteaquam cœnatum
	resp. in c. ad te S. P. O. Æ. D.	elev. oc. ad c. ad te D.P.s.O.	*item tibi gratias agiens*
	gratias agens	*item tibi gratias agens*	*benedixit.*
	benedixit	*benedixit*	
	* *tradidit*	* *tradidit*	*dedit*
	Apostolis suis et discipulis ...	*discipulis suis*	*discipulis suis*
DICENS	DICENS	DICENS AD EOS	DICENS,
	Accipite	*Accipite*	*Accipite*
	et bibite	*et bibite*	*et bibite*
	ex hoc omnes	*ex eo omnes*	*ex hoc omnes*
HIC EST	HIC EST enim	HIC EST enim	HIC EST enim
calix ..		calix	calix
* IN MEO SANGUINE	SANGUIS MEUS.	SANGUINIS MEI	sancti SANGUINIS MEI
NOVI TESTAMENTI		NOVI et æterni TESTAMENTI	NOVI et æterni TESTAMENTI
		mysterium fidei	mysterium fidei
QUI PRO ..		QUI PRO	QUI PRO
vobis		vobis	vobis
et pro multis		*et pro multis*	*et pro multis*
EFFUNDETUR		EFFUNDETUR	EFFUNDETUR
in remissionem peccatorum		*in remissionem peccatorum*	*in remissionem peccatorum*
		mandans quoque et d. ad eos	
* Hoc facite.		Hæc * facietis	Hæc * faciatis
quotiescumque feceritis		quotiescumque feceritis	quotiescumque feceritis
in meam commemorationem		in meam commemorationem	in mei memoriam
qtscq. manduc. p. h. et c. m. bib.			
mortem Domini annuntiabitis		mortem meam prædicabitis	passionem meam predicabitis ..
		resurrectionem m. annuntiab	resurrectionem m. adnuntiab.
		adventum meum sperabitis	adventum meum sperabitis
donec veniat		donec iterum veniam ad vos	donec iterum veniam ad vos
in claritatem de cœlis		de cœlis	de cœlis

Missale Romanum. 13	Lit. gr. S. Jacobi. B. 51 14	Lit. gr. S. Basilii. B. 327) 15	Lit. gr. S. Joann. Chrysost. B. 327) 16
ACCEPIT PANEM	ACCIPIENS PANEM	ACCIPIENS PANEM	PANEM ACCIPIENS
in sanctas ac venerabiles manus suas	in sanctas immaculatas, inculpabiles et immortales manus suas	in sanctis suis et immaculatis manibus	cum sanctis suis et immaculatis et impollutis manibus
elevatis oculis in cœlum ad te Deum Patrem suum omnipotentem tibi	in caelum suspiciens ac Tibi Deo et Patri ostendens	et ostendens tibi Deo et Patri	
gratias agens ..	gratias agens	gratias agens	cum gratias egisset
benedixit		*benedicens* ...	*benedixit*
	sanctificans	sanctificans	sanctificans
FREGIT	FRANGENS	FRANGENS	ET FRANGENS
DEDITQUE	DEDIT	DEDIT	* TRIBUIT
DISCIPULIS SUIS	nobis DISCIPULIS SUIS et Apost.	sanctis SUIS DISCIPULIS et Ap.	sanctis SUIS DISCIPULIS et Ap.
DICENS	DICENS .	DICENS	DICENS
ACCIPITE ET MANDUCATE	ACCIPITE COMEDITE	ACCIPITE ET MANDUCATE	ACCIPITE ET COMEDITE
ex hoc omnes ...			
HOC EST enim CORPUS MEUM	HOC EST CORPUS MEUM	HOC EST CORPUS MEUM	HOC EST CORPUS MEUM
	quod pro vobis	quod pro vobis	quod pro vobis
	frangitur	frangitur	
	et datur		tradetur
	in remissionem peccatorum	*in remissionem peccatorum*	*in remissionem peccatorum* .
Simili modo	Similiter	Similiter et	Similiter autem et
* *accipiens*	* *accipiens*	* *accipiens*	
et hunc præclarum CALICEM ..	CALICEM	CALICEM	CALICEM
in sanctas ac ven. manus suas			
postquam caenatum est	postquam coenavit		postquam coenavit
	et permiscens ex v. et aqua	de genimine vitis miscens	
	et asp. in c., ac ost. t. D. et P.		
item tibi gratias agens	*gratias agens*	*gratias agens*	
benedixit	*benedicens*	*benedicens*	
	sanctificans implens Spir. Sto	sanctificans	
dedit	*dedit*	*dedit*	
discipulis suis	[illegible]	[illegible] *et Apost*	
DICENS	DICENS	DICENS :	DICENS
Accipite			
et bibite	*Bibite* ...	*Bibite*	*Bibite*
ex eo omnes	*ex hoc omnes*	*ex hoc omnes* :	*ex hoc omnes*
HIC EST enim	HIC EST ..	HIC EST	HIC EST enim
calix			
SANGUINIS MEI	SANGUIS MEUS	SANGUIS MEUS	SANGUIS MEUS ..
NOVI et æterni TESTAMENTI	NOVI TESTAMENTI	NOVI TESTAMENTI	NOVI TESTAMENTI
mysterium fidei			
QUI PRO	QUI PRO	QUI PRO	QUI PRO
vobis	vobis	vobis,	vobis
et pro multis	*et multis* ..	*et pro multis*	*et pluribus*
EFFUNDETUR	EFFUNDETUR	EFFUNDETUR	EFFUNDETUR
	et datur		
in remissionem peccatorum	*in remissionem peccatorum*	*in remissionem peccatorum* .	*in remissionem peccatorum*
Hæc facietis	Hoc facite	Hoc facite .	
quotiescumque feceritis			
in mei memoriam	in meam commemorationem	in meam commemorationem	
	qtseq. enim com. p. h. et h. c. bib.	qtseq. enim com. p. h. et c. ist. b.	
	mortem filii hom. annuntiatis	meam mortem annuntiate,	
	et resurrect. ejus confitemini	meam resurrect. confitemini	
	donec veniat.		

Liturg. Armen. (Lebrun, V, 208)	Liturg. Serapionis Funk, 175	Lit. Al. S. Marci (Assem. 57)	Lit. Al. S. Basilii R. 67
17	18	19	20
ACCIPIENS PANEM	ACCEPIT PANEM	ACCEPIT PANEM	ACCEPIT PANEM
in sanctas, divinas, immortales, immaculatas et creatrices manus suas,		in sanctas, et immaculatas, et inculpatas manus suas,	in sanctas, immaculatas, et beatas suas manus,
		suspiciens in cœlum ad te Patrem suum Deumque nostrum et Deum universorum,	cumque adspexisset in excelsa coelorum ad te patrem suum, Deum nostrum et Deum un.
gratias egit,		gratias egit,	Et cum gratias egisset. Amen
benedixit,		*benedixit,*	*Benedixit.* Amen.
		sanctificavit,	sanctificavit. Amen..........
FREGIT	AC FREGIT	FREGIT,	FREGIT,
ET DEDIT	DEDITQUE	DEDITQUE	DEDIT
SUIS electis sanctis et rec. DISC.	DISCIPULIS SUIS	sanctis et beatis DISC. et Ap.,	sanctis SUIS DISCIP. et Apost.
DICENS:	DICENS.	DICENS,	DICENS:
ACCIPITE, COMEDITE	ACCIPITE ET MANDUCATE	ACCIPITE, COMEDITE,	ACCIPITE, MANDUCATE.
ex eo omnes			
HOC EST CORPUS MEUM	HOC EST CORPUS MEUM.	HOC enim EST CORPUS MEUM, ..	HOC EST CORPUS MEUM
quod pro vobis	quod pro vobis ..	quod pro vobis	quod pro vobis.
			Et multis
	frangitur	frangitur,	frangitur
distributur		et distribuitur	et datur.
in expiationem			
peccatorum.	*in remissionem peccatorum*	*in remissionem peccatorum*	*in remissionem peccatorum*
			Hoc facite in meam commemor...
Similiter ET		Similiter ET	Similiter ET
accipiens	*accepit*	*accipiens,*	
CALICEM	CALICEM	CALICEM	CALICEM
	postquam cenavit,	postquam cœnavit.	postquam cœnassent
		miscensque vino et aqua,	cum miscuisset ex vino et aq.,
		susp. in c. ad te P.s.D.n.et D.u	
gratias egit,		*gratias egit.*	*gratias egit.* Amen.
benedixit		*benedixit,*	*benedixit* Amen.
		sanctificavit, implevit Sp. S.,	Sanctificavit. Amen ....
bibit, ...			Gustavit ....
dedit		*et tradidit*	*et* postea *dedit*
suis electis sanctis et recumbentibus discip.	*discipulis suis*	*sanctis et beatis disc. suis et Ap.*	*sanctis suis discipulis et Apost.*
DICENS:	ET DIXIT,	DICENS,	DICENS,
Accipite	*Accipite,*		*Accipite,*
et bibite	*bibite,*	*bibite*	*bibite*
ex hoc omnes		*ex eo omnes.*	*ex eo omnes*
HIC EST	HOC EST	HIC enim EST	HIC EST
SANGUIS MEUS	* quod est SANGUIS MEUS, ...	SANGUIS MEUS	SANGUIS MEUS
NOVI TESTAMENTI.	NOVUM TESTAMENTUM,	NOVI TESTAMENTI,	NOVI TESTAMENTI
QUI PRO	QUI PRO	QUI PRO	QUI PRO
vobis	vobis	vobis	vobis
et multis		*et multis*	*et multis*
EFFUNDITUR	EFFUNDETUR	EFFUNDITUR,	EFFUNDITUR
		et distribuitur	
in expiationem			
et remissionem peccatorum	*in remissionem peccatorum.*	*in remissionem peccatorum.*	*in remissionem peccatorum.*
Et b. F. t. U. mand. trad n.			
Hoc semper facere		Hoc facite	Hoc facite
in sui commemorationem;		in meam commemorationem.	in meam commemorationem.
		Qtscq. enim mand. p. h., et cal. b.	Qtscq enim mand. p. h., et c. h. b.,
		mortem meam annuntiabitis,	mortem meam annuntiabitis
		et resurrectionem meam,	et resurrectionem,
		et ascensionem confitebimini,	ascensionemque meam confit.
		donec veniam	donec veniam

Lit. Al. S. Gregorii (R. 104) 21	Lit. Copt. S. Cyrilli (R. 46) 22	Lit. Copt. S. Basilii (R. 14) 23	Lit. Copt. S. Gregorii (R. 30) 24
ACCIPIENS PANEM	ACCEPIT PANEM	ACCEPIT PANEM	ACCEPISTI PANEM
in sanctas, immaculatas, et intaminatas manus tuas	in manus suas sanctas, immaculatas, puras, beatas, et vivificantes,	in manus suas sanctas, puras et immaculatas, beatas et vivificantes,	in manus tuas sanctas, puras, immaculatas, beatas et vivificantes,
innuisti sursum ad proprium tuum Patrem, Deum nostrum et Deum omnium. ..	et suspexit in cœlum, ad te Deum Patrem suum, et omnium Dominum,	et aspexit in cœlum, ad te, o Deus, Patrem suum et omnium Dominum Amen	et suspexisti in cælum ad Patrem tuum Deum, ac Dominum omnium.
gratias egisti	et gratias egit. Amen.	Et gratias egit. Amen	Et gratias egisti.
benedixisti	*Et benedixit illum.* Amen.	*Et benedixit eum.* Amen	*Et benedixisti* illum
sanctificasti	Et sanctificavit illum. Amen	Et sanctificavit eum Amen	Et sanctificasti illum
FREGISTI,	ET FREGIT illum,	ET FREGIT eum,	ET FREGISTI illum,
DEDISTI .	ET DEDIT illum	DEDITQUE	ET DEDISTI illum,
sanctis TUIS DISCIP. et Apost.,	SUIS DISC. sanctis, et Ap. puris	sanctis DISCIP. et Apost. SUIS,	TUIS gl. DISC. sanctis, et Ap. p.
DIXISTIQUE :	DICENS .	DICENS	DICENS :
ACCIPITE, EDITE,	ACCIPITE, MANDUCATE	ACCIPITE, MANDUCATE	ACCIPITE, MANDUCATE .
	ex eo omnes	*ex eo omnes*	*ex eo omnes*
HOC EST CORPUS MEUM	HOC EST CORPUS MEUM	HOC EST enim CORPUS MEUM	HOC EST enim CORPUS MEUM
quod pro vobis	quod pro vobis	quod pro vobis	quod * pro vobis,
et pro multis	* *et pro multis*	* *et pro multis*	* *et pro multis*
frangitur,	frangitur,	frangitur,	frangitur,
et datur ..	tradetur ..	datur	dabitur, ..
in remissionem peccatorum.	*et remissionem peccatorum*	*in remissionem peccatorum*	*in remissionem peccatorum*
Hoc facite in meam commemorat	Hoc facite in meam comm. Amen.	hoc facite in mei memoriam Amen	Hoc facite in meam commemorat.
Similiter	Similiter ET	Similiter ETIAM	Similiter
* *accepisti*			* *accepisti*
CALICEM,	CALICEM	CALICEM	CALICEM,
postquam cœnatum est,	post cœnam,	post cœnam,	postquam comederunt,
et misc. illum ex genim. v. et a.,	miscuit vino et aqua	aqua et vino miscuit.	et misc. eum ex fructu v. et a
gratias egisti	*et gratias egit* Amen	*Gratias egit.* Amen.	*et gratias egisti...*
benedixisti	*Et benedixit* eum. Amen	*Benedixit* eum. Amen.	*et benedixisti* illum
sanctificasti,	Et sanctificavit eum. Amen.	Sanctificavit eum. Amen.	et sanctificasti illum. .....
	Et gustavit	Gustavit,..................	et gustasti,
dedisti	*tradidit* eum	*et dedit*	*et dedisti* illum
sanctis tuis discip. et Ap.	[illegible]	*suis discip. et Apost.*	*tuis gl. discip. sanctis et Apost. puris*
ET DIXISTI :	DICENS	DICENS,	DICENS .
	Accipite	*Accipite*	*Accipite*
bibite	*bibite*	*bibite*	*bibite* ....
ex eo omnes	*ex eo vos omnes* .	*ex eo omnes,* ...	*ex eo omnes....*
HIC EST	HIC EST	HIC EST enim	HIC EST enim
SANGUIS MEUS	SANGUIS MEUS .	SANGUIS MEUS	SANGUIS MEUS ...
NOVI TESTAMENTI,	NOVI TESTAMENTI,	NOVI TESTAMENTI	NOVI TESTAMENTI,
QUI PRO	QUI PRO	QUI PRO	QUI PRO
vobis	vobis	vobis, ...	vobis, ...
et pro multis	* *et pro multis*	*et pro multis*	*et pro multis*
EFFUNDITUR	EFFUNDITUR	EFFUNDITUR	EFFUNDITUR
	dabitur		datur ....
in remissionem peccatorum	*in remissionem peccatorum* : .	*in remissionem peccatorum.*	*in remissionem peccatorum*
Hoc facite	Hoc facite	hoc facite .	Hoc facite .
in meam commemorationem	in meam commemorat. Amen	in mei mem. Amen, hoc ita est.	in meam commemorationem ....
Qtscq. enim mand. p. h., et c. i. b.,	Qtscq. enim m. ex h. p. et b. ex h. c.	Qtscq. mand. ex h. p. et b. ex h. c.	qtscq. enim m. ex h. p., et b. ex h. c.
	* et memoriam mei agite,	* meique memores eritis	* et mei memoriam facietis,
mortem meam annuntiabitis,	annuntiate mortem meam,	mortem meam annuntiabitis	annunciabitis mortem meam ....
et resurrectionem	et confitemini resurr. meam,	et resurrectionem meam conf.	et confitebimini resurr. meam,
ascensionemque meam confit.			
donec veniam	donec veniam	donec veniam.	donec veniam.

Lit. Æth Salvatoris. (LS) 25	Lit. Æth Apostolorum. LA 26	Lit. Æth. S. Joan. evang. (Ch. 187.) 27	Lit. Æth. S. Basilii. (Ch. 189.) 28
ACCEPIT PANEM	ACCEPIT PANEM	ACCEPIT PANEM	ACCEPIT PANEM
		* **dos sponsæ tuæ et l.d.s.q.r.;**	
in manus suas sanctas, et	**in manus suas sanctas, beatas**	**in manus suas sanctas et bene-**	**in manus suas sanctas, puras**
beatas, ac immaculatas;	**et immaculatas**	**dictas,**	**sine macula, beatas et vivi-**
			ficantes;
	aspexit in cœlum ad te Pa-		**aspexit in cœlum ad te Pa-**
	trem suum		**trem suum Dominum om-**
			nipotentem et superexaltat.;
gratias egit	gratias egit	gratias agens	gratias agens
benedixit	*benedixit*	*benedixit,*	*benedixit*
	sanctificavit		
FREGIT		FREGIT	FREGIT
			gustavit
ET DEDIT	ET DEDIT	DEDITQUE	DEDITQUE
DISCIPULIS SUIS	DISCIPULIS SUIS	DISCIPULIS SUIS	DISC. SUIS **sanctis et Ap. puris,**
[**narrans**] DICENDO	DICENS	DICENS:	DICENS.
ACCIPITE, COMEDITE,	ACCIPITE, MANDUCATE	* MANDUCATE	ACCIPITE, MANDUCATE
	ex eo vos omnes	* *ex eo omnes,*	*ex eo omnes*
HIC **panis** CORPUS MEUM EST	HIC **panis** EST CORPUS MEUM	HOC EST CORPUS MEUM	HIC **panis** EST CORPUS MEUM
quod pro vobis	quod pro vobis		quod pro vobis
frangitur	frangitur		frangitur
in remissionem peccatorum	*in remissionem peccatorum. Amen*		*in remissionem peccatorum*
		c.j.v.,q.m.e.e.n m.e.q.h.a.n.p.	
et cum hoc fec com. mei facitote			sic facite meam commemorat.
Similiter QUOQUE	Similiter	Similiter	Similiter,
		* **super**	
CALICEM	CALICEM	* CALICEM	
* postquam cœnati essent			postquam coenaverunt,
vini * **miscens**			**miscuit vinum et aquam**
gratias agens	*gratiarum actionis*	*gratias agens*	**et** *gratias agens,*
benedicens,	*benedixit*		*benedixit*
et sanctificans	**et sanctificavit**		**sanctificavit,**
			gustavit,
dedisti			*deditque*
illis			*disc. suis* **sanctis et Ap. puris**
	ET DIXIT ILLIS	DIXIT:	DICENS:
	Accipite	* *Sumite,*	*Accipite*
	bibite	*bibite*	*bibite*
	ex eo vos omnes	*ex eo omnes.*	*ex eo omnes*
VERUM	HIC EST	HIC EST	HIC * EST
	calix	calix	* calix
SANGUINEM TUUM	SANGUINIS MEI	SANGUINIS MEI	SANGUIS MEUS
		NOVI TESTAMENTI	
		admirabile prodigium	
QUI * PRO	QUI PRO	PRO	QUI PRO
peccatis nostris	vobis		vobis
		omn.,q.hoc ad. in circuitu,etc.	
* EFFUSUS EST	EFFUNDETUR		EFFUNDITUR
	pro redemptione mult. Amen.	* **et** *in remissionem peccatorum.*	*in remissionem peccatorum.*
		* **in vitam æternam**	
		Sic facite	Sic facite
	et quotiescumque id feceritis	* **cum conveneritis,**	
	memoriam mei facietis	meam commemorationem	meam commemorationem.
			Quamdiu mand. p. h. vel b. h. c
			* **et facite meam commemorat.**
			* mortem meam annuntiate
			et in resurrect. meam sperate,
			usquedum redeam

Lit. Æth. S. Athanasii. (Ch. 193.) 29	Lit. Æth. B. M. V. (Ch. 193.) 30	Lit. Æth. S. Gregor. Arm. (Ch. 195) 31	Lith. Æth. Dioscori. (Ch. 197.) 32
ACCEPISTI PANEM coram eis,	ACCEPIT PANEM		ACCEPIT PANEM
		istud sacrificium	
	in manus suas sanctas, benedictas et puras sine macula,		in manus suas sanctas et puras sine macula,
	et elevavit oculos in coelum ad Patrem suum, m. petiit p. m.s.e P.a A.s c u s e a o m.		et elevavit oculos in cœlum ad Te Patrem suum,
gratias agens			gratias agens
benedixisti,	*benedixit* ille benedictus		*benedixit,*
FREGISTI	ET FREGIT ille sanctus		FREGIT
ET DEDISTI	DEDIT EIS	quod DEDISTI	DEDITQUE
EIS	DISCIPULIS SUIS	DISCIPULIS TUIS	DISCIPULIS SUIS sanctis et Ap. suis p.
DICENS:	DICENS:	DICENS:	DICENS:
ACCIPITE, MANDUCATE,	ACCIPITE, MANDUCATE	ACCIPITE, MANDUCATE	ACCIPITE, MANDUCATE,
de quo nihil separatum est.			
HIC panis EST CORPUS MEUM	HIC panis EST CORPUS MEUM	HIC panis EST CORPUS MEUM, ..	HIC panis EST CORPUS MEUM.
	quod pro vobis	quod pro vobis	quod pro vobis
	et pro redempt. tot. mundi,		
		frangitur	frangitur
	traditur	et datur	
		in remissionem peccatorum	*in remissionem peccatorum*
		et in vitam æternam.	
Similiter	Similiter,	Similiter	Similiter,
	recipiens	super	
CALICEM	CALICEM	CALICEM	
	postquam cœnaverant		postquam cœnaverunt,
miscuisti aqua et vino,			miscuit aquam et vinum
gratias agens			et *gratias agens*
benedixisti,			*benedixit*
et sanctificasti			sanctificavit
			deditque
			discipulis sanctis et Ap. suis p.
DICENS:	DIXIT	locutus es EIS DICENS:	DICENS:
accipite	*accipite*	*accipite*	*accipite*
bibite,	*bibite*	*bibite.*	*bibite,*
HIC EST	HIC EST	HIC EST	HIC EST
calix	calix	calix	calix
SANGUIS MEUS de quo n. s. est.	SANGUIS MEUS	SANGUIS MEUS	SANGUIS MEUS,
	qui PRO	qui PRO	qui PRO
	vobis	vobis	vobis
			in redemptionem multorum
	EFFUNDITUR lancea	EFFUNDITUR	EFFUNDITUR
		et datur	
		in remissionem peccatorum	
		et in vitam æternam.	
	hoc feceritis	Sic facite	
	et cum		
		commemorationem meam	
Quandocumque mand. p. h. vel b. h. c.		D. e. Q. mand. p. h. vel b. h. c. f. com. m. in l. et h. ing a e	
mortem meam annuntiate,	memoriam mortis meæ facietis,	mortem meam annuntiantes	
et resurr. meam	et comm. resurr. m. annunt.	et sper. resurr. m., d. e. e. s	
ascensionem meam in coelis			
et secundum adv. m. in gl.			
sperantes exspectate			

Lit. Æth. S. Joan. Chrysost. Ch. 197	Lit. Æth. S. Cyrilli Ch. 199	Lit. Æth. Gregor. Alex. Ch. 201	Lit. Æth. 318 PP. Nic. Ch. 203
33	34	35	36
ACCEPIT PANEM	ACCEPIT PANEM	ACCEPIT PANEM	ACCEPIT PANEM in consp. cor.
in manus suas sanctas, benedictas et puras sine macula	**in manus suas sanctas et puras, sine macula,**	**in manus suas, q. c. c s c. c. q. p. e. A. p. n., i. s. p , p. s. f**	
et elevavit oculos in cœlum ad te Patrem suum, Dominum omnipotentem et superexalt.	**elevavit oculos suos in coelum ad Te Patrem suum,**		
gratias agens,	gratias agens,	Gratias agens,	
benedixit,	*benedixit,*	*benedixit,*	*et benedixit*
FREGIT	FREGIT	FREGIT,	
DEDITQUE		DEDITQUE	
DISCIPULIS SUIS		SUIS	
DICENS :	ET DIXIT	DICENS :	DICENS :
* ACCIPITE, MANDUCATE	ACCIPITE, MANDUCATE		ACCIPITE, MANDUCATE
ex eo omnes			
* HOC EST CORPUS MEUM	HIC **panis** EST CORPUS MEUM,	HOC EST CORPUS MEUM	HIC **panis** EST CORPUS MEUM,
	quod pro vobis		qui pro vobis
	*** in redemptione totius mundi.**		
	* frangitur		frangitur
	et traditur		
	ut remittentur peccata		*in remissionem peccatorum*
cib. just. v. *q e n. m v a h*		**cibus just. v.** *q. m q v i s*	
Similiter,	Similiter,	Similiter,	Similiter,
	* *accepit*	**respexit super**	
CALICEM	CALICEM	**hunc** CALICEM	* CALICEM
	postquam coenaverunt,		
miscuit aqua et vino.		**aquam vitae cum vino;**	
gratias agens,	*gratias agens,*	*gratias agens,*	
benedixit	*benedixit,*	*benedixit,*	* *benedixit*
et sanctificavit	**sanctificavit**		
deditque		*deditque*	
discipulis suis	* *discipulis suis*	*discipulis suis*	
DICENS :	ET DIXIT	DICENS :	DICENS :
* *Accipite,*	*Accipite*		*Accipite,*
bibite	*bibite*	*bibite*	*bibite,*
ex eo omnes.		*ex eo omnes*	
* HIC EST	HIC * EST	* HIC EST	HIC * EST
	calix		calix
SANGUIS MEUS	SANGUIS MEUS.	SANGUIS MEUS	SANGUIS MEUS,
	NOVI TESTAMENTI,		
potus vitae verus.		**potus vitae verus;**	
signum est PRO	QUI PRO *** in red. totius mundi,**	*** in vitam et redemptionem,**	QUI PRO
vobis	vobis	*** sit** vobis	vobis
et posteris vestris			
	EFFUNDITUR		
*** quicumque ex eo biberit**		*** qui ex eo biberit**	**traditur**
	ut remittentur peccata.		*in remissionem peccatorum*
*** vitam aeternam habebit**		**vitam aeternam habebit.**	
Sic facite			
meam commemorationem			
* et cum **conv. in nomine meo.**			
mortem meam			
et resurrectionem meam			
et ascens. m. in coelis annunt			
* donec veniam,			

Lit. Æth. S. Epiphanii (Ch. 205) 37	Lit. Æth. Jac. Sarug (Ch. 207) 38	Homil. Narsai (T. a. St., VIII, I, p. 16) 39	Lit. Theod. Mopsuest. (R. 616) 40
ACCEPIT * PANEM	ACCEPISTI PANEM	ACCEPIT PANEM	ACCIPIENS PANEM
frumenti infermentatum, ex eo quam attulerunt ei pro cœna.			
* in manus suas	in manus tuas sanctas		
Gratias agens	* t. q. t. cum gratiarum actione,		
benedixit	*benedixisti*, b. n. h. p.	*et benedixit*.	*benedixit*
FREGIT	t. q. t. c. b. FREGISTI, f. n. h. p.	ET FREGIT	ET FREGIT
DEDITQUE	* [illegible] DARES	ET DEDIT	ET DEDITQUE
DISCIPULIS SUIS	Apostolis TUIS sanctis.	DISCIPULIS SUIS	DISCIPULIS SUIS
DICENS		ET DIXIT	ET DIXIT:
			ACCIPITE igitur EDITE
ACCIPITE, MANDUCATE.			[illegible]
HIC panis est part. CORPORIS MEI		HOC EST CORPUS MEUM [illegible] v. s. d	HOC EST CORPUS MEUM
qui pro vobis			quod pro vobis ....
frangitur.			frangitur
			in remissionem peccatorum
Similiter,	Similiter	Et *accepit*.	Similiter et
* CALICEM	CALICEM	CALICEM	CALICEM:
* miscuit vino et aqua;	vino et aqua miscuisti		
gratias egit		*et gratias egit*.	*Gratias egit*
benedixit,			
sanctificavit	* tu q. tunc s., s. nunc b. c.		
deditque	*dedisti* tu q. t. p. p. n. h. c. etc.	*et dedit*	*et dedit*.
apostolis	apostolis [illegible] puris.	apostolis	
DICENS:		ET DIXIT	DIXITQUE
		* *Accipere*	* et *bibite*
bibite,		et *bibite*	*hoc calice*,
		ex hoc omnes	
HIC * EST.		[illegible]	HIC EST...
calix			
SANGUIS MEI		SANGUIS MEUS	SANGUIS MEUS
			NOVI TESTAMENTI.
		verus	
QUI PRO.		qui est pro	QUI PRO.
vobis ...		vobis	*multis*
EFFUNDITUR.			EFFUNDITUR
		* ut possit esse piaculum	*in remissionem peccatorum*
		pro [illegible] *peccatis*	
		in sæcula	
		Et mandavit illis	et ita facite
Hæc institutio sit pro vobis.			quotiescumque congregabimini
			in mei memoriam.
in commemorationem mortis meæ			
et resurrectionis meæ			

Lit. Nestorii (R [illegible]) 41	Lit. Syr. S. Jacobi (R 32) 42	Lit. Syr. min. S. Jacobi (R [illegible]) 43	Lit. Syr. S. Sixti (R [illegible]) 44
ACCEPIT PANEM	ACCEPIT PANEM	ACCEPIT PANEM	IN PANE qui ab eo
in manus suas sanctas, immaculatas et impollutas.	in manus suas sanctas, immaculatas, et incontaminatas,	in manus suas sanctas,	
	et levatis oculis in cœlum, aspexit ad te Deus Pater,		
	et gratias agens,	et gratias agens,	
benedixit	*benedixit*,	*benedixit*,	*benedictus*,
	sanctificavit,	sanctificavit	sanctificatus,
et FREGIT,	FREGIT,	et FREGIT	FRACTUS,
et comedit,			
DEDITQUE	ET DEDIT	DEDITQUE	et DISTRIBUTUS fuerat,
DISCIPULIS	DISCIP. SUIS sanctis et Apost.	Apostolis SUIS sanctis,	Apostolis sanctis,
			corpus suum sanct. dedit nobis
ET DIXIT:	DICENS:	ET DIXIT:	DICENS
ACCIPITE, EDITE	ACCIPITE, MANDUCATE	ACCIPITE, MANDUCATE	ACCIPITE ET MANDUCATE
ex eo vos omnes	*ex eo vos omnes*,	*ex eo*	*ex eo*
HOC EST CORPUS MEUM	HOC EST CORPUS MEUM,	HOC EST CORPUS MEUM,	HOC EST nempe CORPUS MEUM,
quod pro vobis	quod pro vobis	quod pro vobis	quod pro vobis
	et pro multis	et pro multis	et pro multis
frangitur	frangitur	frangitur,	frangitur
	et datur,	et datur	et dividitur
			ad expiationem delictorum
in remissionem peccatorum	*in remissionem peccatorum*	*ad remissionem peccatorum*	*et remissionem peccatorum*
	et vitam æternam.	et vitam æternam,	ad vitam æternam.
Simili modo ET	Similiter etiam ET	Similiter ET	Similiter ET
		accepit	in
CALICEM	CALICEM	CALICEM	CALICE sang. suum propit.
	postquam cœnaverunt,		
miscuit vino et aqua.	miscens vino et aqua		
	et *gratias agens*	et *gratias agens*	
et benedixit,	*benedixit*	*benedixit*,	qui ab eo signatus,
	sanctificavit	sanctificavit.	sanctificatus.
et bibit,			
deditque	*et dedit*	*et dedit*	*et datus*
discipulis suis	iisdem *discipulis* et Ap. sanctis	iisdem Apostolis *suis* sanctis,	iisdem sanctis Apostolis fuit,
ET DIXIT.	DICENS:	ET DIXIT.	DICENS:
	Accipite,	*Accipite*,	*Accipite*,
Bibite	*Bibite*	*bibite*	*bibite*
ex eo VOS *omnes*	*ex eo* VOS *omnes*.	*ex eo* VOS *omnes*.	*ex eo* VOS *omnes*:
HIC EST	HIC EST	HIC EST	HIC nempe EST
			calix
SANGUIS MEUS	SANGUIS MEUS	SANGUIS MEUS,	SANGUINIS MEI
TESTAMENTI NOVI	TESTAMENTI NOVI.		NOVI TESTAMENTI,
QUI PRO	QUI PRO	QUI PRO	QUI PRO
	vobis,	vobis	vobis
multis	et *pro multis* fidelibus	et *pro multis*	et *pro multis*
EFFUNDITUR	EFFUNDITUR,	EFFUNDITUR	EFFUNDITUR
	et datur	et datur,	et datur
			ad expiationem delictorum,
in remissionem peccatorum,	*in remissionem peccatorum*,	*ad remissionem peccatorum*.	*et remissionem peccatorum*
	et vitam æternam.	et vitam æternam.	dedit nobis ad vitam æternam.
			Adjunxit simul h. adm. dic.:
atque ita facite	Hoc facite	Hoc facite	
in mei memoriam,	in memoriam mei.	in meam commemorationem:	
"Quoties enim m. ex h. p. et b. ex h. c.	qtscq. enim mand. p. h. et c. i. b.,	quando communicab. huic myst.,	qtscq. pani huic communicabitis,
mortem meam annuntiabitis	mortem meam annuntiabitis	mortem meam	mortem
	et resurr. meam confitebimini.	et resurr. meam commemor.	et resurr. meam commemor.
usque ad adventum meum			
donec veniam.	donec veniam.	donec veniam.	donec veniam

Lit. Syr. S. Petri Iª R. 146. 45	Lit. Syr. S. Petri IIª R. 156. 46	Lit. Syr. S. Joan. Ev. R. 164. 47	Lit. Syr. XII Apost. R. 171. 48
PANEM ACCEPIT	ACCEPIT PANEM	PANEM ACCEPIT	ACCEPIT PANEM
super manus suas ab omni macula immunes,	in manus suas,	super manus suas sanctas immotas,	in manus suas sanctas.
et elevavit eum, et aspectu visibili tum etiam insensibili benedictione dignatus est,		aspexit in cœlum,	
		gratias egit,	
et *benedixit* eum,	*benedixit*,	*benedixit*,	*benedixit*,
sanctificavit eum	sanctificavit,	sanctificavit,	sanctificavit
et FREGIT	et FREGIT,	FREGIT	FREGIT
			et comedit,
DEDITQUE	DEDITQUE	DEDITQUE	DEDITQUE
DISCIPULIS Apostolis SUIS	turbæ Apostolorum sanctorum	Apostolis suis sanctis	DISCIPULIS SUIS
DICENS:	ET DIXIT:	ET DIXIT:	DICENS:
Mysteria hæc viat. vobis sint, et quandocumque comedetis istud ad modum alimenti, credite et certum habete. quod	ACCIPITE ET MANDUCATE	ACCIPITE, MANDUCATE.	ACCIPITE ET MANDUCATE.
		ex eo	*ex eo*
HOC EST CORPUS MEUM	HOC EST CORPUS MEUM	HOC EST CORPUS MEUM	HOC EST CORPUS MEUM
quod pro vobis	quod pro vobis	quod pro vobis,	quod pro vobis
et pro multis	et pro multis	et pro omnibus in me cred.	et pro multis
frangitur,	frangitur	frangitur	frangitur
et datur	et dividitur	et dividitur.	et datur
ad expiationem delictorum,	in expiationem delictorum.	ad expiationem delictorum.	
remissionem peccatorum	*remissionem peccatorum*	*remissionemque peccatorum*	*in remissionem peccatorum*
et vitam æternam.	et vitam æternam	et vitam futuram in sæcula.	et vitam æternam.
Similiter ET	Similiter ET	ET etiam	Similiter ET
		* *accepit*	
CALICEM	CALICEM	CALICEM	CALICEM,
postquam cœnaverunt,		postquam cœnam suam illam mysticam	postquam cœnaverunt,
miscuit vino et aqua.	miscens vino, et aqua,	ex vino et aqua	miscuit ex vino et aqua,
		gratiasque egit super illum.	
et benedixit	*benedixit*	*benedixit*	*benedixit*,
			* et cum gustasset,
et sanctificavit,	sanctificavit,	sanctificavit,	sanctificavit,
et dedit		*et dedit*	*dedit* illum
discipulis suis Apostolis	* eis:	turmæ Apostolorum	*discipulis suis*
DICENS	ET DIXIT	ET DIXIT ILLIS:	DICENS:
Accipite	*Accipite*	*Accipite,*	*Accipite,*
bibite	*bibite*	*bibite*	*bibite*
ex eo VOS *omnes*	*ex eo* VOS *omnes*	*ex eo omnes.*	*ex eo* VOS *omnes*
HIC EST	HIC EST	HIC EST	HOC EST
	calix	calix	
SANGUIS MEUS	SANGUINIS MEI	SANGUINIS MEI	* IN MEO SANGUINE,
NOVI TESTAMENTI	NOVI TESTAMENTI	NOVI TESTAMENTI	TESTAMENTUM NOVUM
QUI PRO	QUI PRO	ISTE * pro vita mundi.	QUI PRO
vobis	vobis	* omnibus in me credentibus	vobis.
et *pro multis*	et *pro multis*		et *pro multis*
EFFUNDITUR	EFFUNDITUR	EFFUNDITUR	EFFUNDITUR
et datur.			
in veniam delictorum,	in expiationem delictorum,	ad expiationem delictorum,	ad expiationem delictorum
remissionemque peccatorum	*remissionem peccatorum*	*remissionem peccatorum*	
et vitam æternam.	et vitam æternam.	* in sæcula sæculorum	et vitam æternam
U. a. f. s. d. i. o. p. p. i. i. h. m	Hoc præcepit, et monuit illos,		
facite		Ita facietis	
qtsq. simul congregati eritis.			
memoriam mei		in meam commemorationem:	
et p. h. p. e. et m. q. in h. etc.	quod qtsq. m. t. h. p. perficietis,	q. c. m. s. h. et b. ... bibetis	qtsq. mand. p. h. et c. h. facietis,
			memoriam mei facietis
mortis m. commemorat. agetis,	mortem	mortem meam ...	
et resurr. meam confitebimini,	et resurr. meam commemor.		
donec veniam	donec veniam	donec veniam	donec veniam.

Lit. Syr. S. Marci R. 177	Lit. Syr. S. Clementis (R. 189.	Lit. Syr. S. Dionysii R. 205	Lit. Syr. S. Ignatii R. 217.
49	50	51	52
ACCEPIT PANEM	PANEM ACCEPIT	ACCEPIT PANEM	ACCEPIT PANEM
in manus suas sanctas,	in manus suas puras et sanctas, ...	in manus suas puras et sanctas.	in manus suas sanctas,
et aspexit in cœlum,		et aspexit ad te, Deus Pater,	
et gratias egit,	et gratias agens,	gratias agens,	
et benedixit, ...	*benedixit*,	*benedixit*, ...	
et sanctificavit,	sanctificavit,	sanctificavit,	sanctificavit eum,
ET FREGIT, ...	FREGIT,	FREGIT,	ET FREGIT ....
	DEDITQUE	DEDITQUE ...	DEDITQUE
* DISCIPULIS SUIS	init. hoc ejus myst., Ap s.	DISCIPULIS SUIS Apost. sanctis,	DISCIPULIS SUIS Apost. sanctis,
ET DIXIT	DICENS:	DICENS.	DICENS.
* ACCIPITE, MANDUCATE	ACCIPITE, ET MANDUCATE	ACCIPITE ET MANDUCATE	ACCIPITE, EDITE
	ex eo, ...	*ex eo*,	*ex eo* .....
	quia	et credite quod	
HOC EST CORPUS MEUM	HOC EST CORPUS MEUM	CORPUS MEUM EST, ILLUD ipsum	HOC EST CORPUS MEUM
* vestrorum	quod pro vobis	quod pro vobis	quod vos
* et omnium fidelium verorum,	* ad v. o. fid., pl. p. q. i. e. d	et pro multis	et multos
	frangitur	frangitur	
	et datur	et datur	
	ad propitiationem delictorum,	ad expiationem delictorum	
ad remissionem peccatorum	*remissionem peccatorum*	*remissionem peccatorum*	præparat *ad remissionem peccatorum*
et ad vitam æternam.	et vitam æternam.	et vitam æternam.	et vitam æternam.
Similiter ET		Eodem autem modo ET	Similiter etiam ET
		super	
CALICEM	CALICEM vitæ	CALICEM	CALICEM vitæ,
	Post cœnam illam mysticam		
vino et aqua miscens	miscuit * ... ex vino et aqua :	quam miscuit vino et aqua, ..	vino et aqua cum miscuisset,
	et ad te Deus Pater oc. elev..		
	gratias egit,	*gratias egit*	
benedixit,	*benedixit*	*benedixit*,	
et sanctificavit,	sanctificavit,	sanctificavit.	sanctificavit eum,
deditque	*et dedit*	*et dedit*	*et dedit* ..
discipulis suis	turbæ discip. suor. el. Ap. s..	iisdem *discipulis suis* et Ap. s.,	*discipulis suis* sanctis
ET DIXIT,	ET DIXIT,	DICENS:	DICENS: .
* *Accipite*,	*Accipite*,	*Accipite*,	*Accipite* ..
bibite,	*bibite*	*bibite*	*bibite*,
ex eo VOS *omnes*.	*ex eo* VOS *omnes* :	*ex eo* VOS *omnes*,	*ex eo* VOS *omnes*
HIC EST	HIC EST	et credite quod HIC EST	HIC EST
SANGUIS MEUS	SANGUIS MEUS,	SANGUIS MEUS	SANGUIS MEUS,
TESTAMENTI NOVI, ..	qui conf. TESTAMENTI [illegible] m. m.	TESTAMENTI NOVI,	
	QUI PRO .	QUI PRO	QUEM PRO vita mundi do ego,
* vestrorum	vobis	vobis	vos autem
et omnium fidelium verorum	* et *pro multis*	et *pro multis*	et *multos*
	EFFUNDITUR.	EFFUNDITUR	
	datur, et dividitur	et datur, ...	
	ad propitiationem delictorum,	ad expiationem delictorum,	
ad remissionem peccatorum.	*remissionem peccatorum.*	*remissionem peccatorum.*	præparat ad *remissionem peccat.*
ad vitam æternam.	et vitam æternam.	et vitam æternam.	et ad vitam æternam. ....
		I.e.p.t.c.e.c.f.p.e.A.s.d dic. :	
		Hoc facite	Hoc facite
		in mei memoriam	in mei memoriam : ..
Et cum hæc mea præcepta perfec	quando autem h. p. c., et c. h. v. u	q. m. p. h. et m. q. in h. c. e. b.	qtscq. enim mand. p. h. et c. h. l.
mortem	commemorat. mortis m. facietis,	mortis meæ commemorat. agetis	mortis meæ commemorat. agetis
et resurr. meam adnunciab	memor. resurr. m. perficietis,	....	et resurr. meam confitebimini
donec veniam	donec veniam	donec veniam	donec veniam

Lit. Syr. S. Julii R. 225	Lit. Syr. Eustathii R. 236	Lit. Syr. S. Joan. Chrysost. R. 245	Lit. Syr. S. J. Chrysost. Chald. (R. 257)
53	54	55	56
ACCEPIT PANEM	ACCEPIT PANEM	ACCEPIT PANEM ...	ACCEPIT PANEM ..
in manus suas sanctas	in manus suas sanctas,	in manus suas sanctas	in manus suas sanctas,
		aspexit ad te, Deus Pater,	
		et gratias egit,	
et benedixit,	*benedixit.*	*benedixit,* ...	*benedixit.*
	sanctificavit,	sanctificavit,	sanctificavit,
ET FREGIT	FREGIT,	ET FREGIT,	FREGIT
DEDITQUE	DEDIT [illegible]	DEDITQUE	DEDITQUE
DISCIPULIS SUIS sanctis	DISCIPULIS SUIS sanctis,	DISCIPULIS SUIS Apost. sanctis	DISCIPULIS SUIS.
DICENS:	ET DIXIT.	DICENS.	DICENS:
ACCIPITE, MANDUCATE	ACCIPITE, MANDUCATE	ACCIPITE, EDITE,	ACCIPITE, COMEDITE
ex [illegible]	*ex* [illegible]	*ex* [illegible]	
HOC EST CORPUS MEUM ipsum	HOC EST CORPUS MEUM	HOC EST enim vere CORPUS MEUM	HOC EST CORPUS MEUM,
quod pro vobis,	quod vos	quod pro vobis	
et pro multis	et omnes suscip. illud fideles,	et pro multis	
		frangitur	
datur		et datur,	quod datur
in expiationem delictorum,			
et remissionem peccatorum		*in remissionem peccatorum*	*ad remissionem peccatorum*
et vitam æternam.	præparat ad vitam æternam.	et vitam æternam.	et vit. novam, quæ est in æt.
Similiter etiam ET	Similiter ET	Similiter ET	Similiter autem ET
super		*accipiens*	* *accepit*
CALICEM	CALICEM	CALICEM	CALICEM
		postquam cœnaverunt,	
	quem miscuerat vino et aqua.	vino et aqua mod. et ord. m.,	
gratias egit,		*gratias egit,*	
benedixit,	*benedixit.*	*benedixit,*	*et benedixit,*
sanctificavit,	sanctificavit,	sanctificavit,	
deditque	*et dedit*	*et dedit*	*deditque* .
discipulis [illegible] Apostolis sanctis	iisdem *discipulis* sanctis	iisdem *discipulis suis*, Apost. s.,	*discipulis suis*.
DICENS:	ET DIXIT	DICENS:	ET DIXIT.
Accipite	*Accipite*	*Accipite,*	*Accipite,*
bibite	*bibite*	*Bibite*	*bibite,*
ex eo VOS *omnes*	*ex eo* VOS *omnes*.	*ex eo* VOS *omnes*	*ex eo* VOS *omnes*
HIC EST	HIC EST	HIC enim EST	HIC EST
SANGUIS MEUS	SANGUIS MEUS	SANGUIS MEUS vere,	SANGUIS MEUS
TESTAMENTI NOVI,			
QUI PRO		ipse QUI PRO	QUI PRO
VOBIS	v[illegible]	vobis	vobis
et *pro multis*	et omnes suscip. eum fideles,	et *pro multis*	
		EFFUNDITUR,	EFFUNDITUR
datur,		et datur	
ad expiationem delictorum,			ad expiationem delictorum,
et *remissionem peccatorum*		*in remissionem peccatorum.*	*remissionem peccatorum,* .
et vitam æternam	præparat ad vitam æternam	et vitam æternam	et vit. novam, quæ est in æt.
			Priusque præcepit eis, dicens:
		Hoc facite	
		in meam memoriam.	
qtseq. enim myst. hoc celebr.	Sed et quando myst. istud c.	qtscq. enim mand. p. h. et c. h. b.	qtseq. myst. hoc læt. celebr..
commemorationem mortis [illegible]	agite memoriam mortis meæ,	mortem meam [illegible]	mortis
et resurrect. meæ perficietis.			et resurr. meæ memor. agetis,
donec veniam	donec veniam.	donec veniam	donec veniam. .

Lit. Syr. Marutæ (R. 203)	Lit. Syr. S. Cyrilli (R. 277)	Lit. Syr. Dioscori Alex. (R. 283.)	Lit. Syr. Philoxenis Ia (R. 302.)
57	58	59	60
PANEM * ACCEPIT	ACCEPIT PANEM	ACCEPIT PANEM	ACCEPIT PANEM
fermentatum			
	....	vitæ	
in manus suas puras,	in manus suas sanctas, ...	in manus suas puras et immaculatas,	in manus suas sanctas,
et Patri			et elevavit oculos suos ad te Deum Patrem.
gratias agens,			gratias egit,
benedixit,	et benedixit,	benedictione benedixit,	benedixit,
sanctificavit,		et sanctificavit eum,	sanctificavit
FREGIT	ET FREGIT,	FREGIT,	FREGIT,
DIVIDITQUE	TRADIDITQUE in manus	ET TRADIDIT	ET TRADIDIT
DISCIPULIS	DISCIPULORUM SUORUM,	societati apostolicæ	ordini Apostolorum sanctor.,
ET DIXIT :	ET DIXIT	DIXIT	ET DIXIT
ACCIPITE, MANDUCATE		ACCIPITE, MANDUCATE .	
credite, et c. e., a. i. p. e. d. q.			
CORPUS MEUM HOC EST,	HOC EST CORPUS MEUM,	Vere HOC EST CORPUS MEUM ..	HOC EST CORPUS MEUM
quod	quod pro vobis * vos autem,	quod	quod pro vobis
* et illis q. comed. ill. et c i m	et multos fideles	* illud suscipientibus,	et pro multis
pro salute mundi		pro mundi vita	
frangitur	frangitur	frangitur	frangitur,
dat		et dividitur,	et dividitur
expiationem peccatorum, ...			
		in remissionem peccatorum,	in remissionem peccatorum
et vitam æternam	præparat ad vitam æternam,		et vitam æternam
Similiter prosequendo, ETIAM	* ETIAM	Similiter ET	Similiter ET
accepit		super	
	* CALICEM vitæ,	CALICEM vitæ,	CALICEM
vinum, et illud j. p., c. m. aq.	Miscuit * ex vino et aqua	postquam illum v. et a. t. m.	vino et aqua miscuit. ....
			gratias egit,
benedixit,	et benedixit eum,		benedixit,
sanctificavit,	sanctificavit eum,	et sanctitate sua cons. perf.	sanctificavit,
deditque illum	et dedit eum,	et tradidit	et dedit
iisdem discipulis	turbæ discipulorum suorum, ..	Apostolis sanctis	turmæ Apostolorum sanctor.,
DICENS :	ET DIXIT,	DIXIT :	ET DIXIT :
Accipite,		Accipite,	Accipite
bibite		bibite	bibite
ex eo vos o et c.,c.e.a.i.p e.d q.		ex eo vos omnes :	ex eo vos omnes
HIC EST	HIC EST	Vere enim HIC EST	HIC EST
SANGUIS MEUS,	SANGUIS MEUS,	SANGUIS MEUS	SANGUIS MEUS,
	qui obs. TESTAMENTUM m. m.		
QUI PRO salute mundi		QUI PRO mundi vita	QUI PRO
	vos autem		vobis
* et credunt in me,	et multos fideles		et pro multis
EFFUNDITUR :		EFFUNDITUR	EFFUNDITUR
* dat		et dividitur,	
* iis qui bibunt illum			
expiationem			
peccatorum,		in remissionem peccatorum, ...	in remissionem peccatorum,
et vitam æternam.	præparat ad vitam æternam.	et vitam æternam.	et vitam æternam,
I.e.c.e.s.s.p.f.d.d.e.d.q.m.etc.	C. a. e. s. et r. p. b c... etc.	H. s. i. s. p. et v. s... etc.	Hoc etiam præc., et adm. eos :
Ita facite et docete			
ad c. n. o. d. m. e. a. s. v. v.		ut mem. ag. s. o. h. d. q. a. :	
	cum pani, et calici huic commun.,	quoties myst. istis sanctis comm.	qtscq. mysteria hæc celebr., ..
	memores estote.	memoriam mei facietis,	
	et mem. cel. mortis meæ, e. c. f.	et passionem, mortem	ad mortem
resurr. quoque m. credite,		et resurr. meam annuntiabitis,	et resurr. meam comm. fac.,
et in me s. s. a. m. u. ad f. exp.			
	donec veniam	donec veniam.	donec veniam

Lit. Syr. Philoxenis IIa (R. 312)	Lit. Syr. Severi (R. 323)	Lit. Syr. Jac. Baradati (R. 335)	Lit. Syr. Matthæi Past. (R. 348)
61	62	63	64
ACCEPIT PANEM	ACCEPIT PANEM	ACCEPIT PANEM	PANEM ACCEPIT
		communem	fermentatum,
			in quo myst. vitæ tegebatur,
in manus suas puras, sanctas, immaculatas et impollutas,	in manus suas,	in manus suas sanctas.	
elevans oculos in cœlum, aspexit ad te Deus Pater,	et extendens eas in cœlum,		et oculis intentis adspiciens ad te Pater,
et gratias egit,		et gratias agens	gratias egit,
benedixit,	*benedixit,*	*benedixit,*	*benedixit,*
sanctificavit,	sanctificavit	sanctificavit,	sanctificavit,
FREGIT,	FREGIT,	ET FREGIT,	FREGIT,
DEDITQUE	DEDITQUE	DEDITQUE	[illegible]
DISCIPULIS SUIS sanctis	DISCIPULIS SUIS Apostolis	turbæ SUÆ Apostolicæ,	discumbentibus in cœna sua
DICENS	DICENS:	ET DIXIT ad eos	DICENS.
ACCIPITE, COMEDITE	ACCIPITE, EDITE.	* ACCIPITE ET MANDUCATE	ACCIPITE, VESCIMINI.
ex eo	*ex eo*	*ex eo*	
	quia		
HOC EST CORPUS MEUM,	HOC EST CORPUS MEUM	* HOC EST CORPUS MEUM,	HOC EST CARO MEA,
quod vos	quod pro vobis	quia absque dubio illud * vobis	quæ pro
et multos fideles	et pro multis	* et omnibus in me credent,	omnibus fidelibus, mihi adh.
		* pro mundi vita	
	frangitur,	frangitur	
	et datur	eritque	dividitur, ut comedatur
		ad propitiationem delictorum,	ad expiationem delictorum.
		in remissionem peccatorum	*remissionem peccatorum*
præparat ad vitam æternam.	ad vitam æternam	et vitam æternam.	et vitam æternam.
Similiter [illegible]	Similiter ET	[illegible]	Similiter ET
accepit	* *accepit*	*accepit*	*accepit*
CALICEM	CALICEM	[illegible]	CALICEM vitæ quem
		* in manus suas puras,	
	postquam cœnaverunt	postquam cœnavissent,	
vino et aqua temperatum,	miscensque vino et aqua,	mistum vino et aqua,	temp. misc. gen. vitis et aqua,
et *gratias egit*	*gratias egit*	et *gratias agens,*	et *gratias egit,*
benedixit		*benedixit,*	*benedixit,*
sanctificavit,	et sanctificavit,	sanctificavit,	sanctificavit,
et dedit	*et divisit*	*et dedit*	*deditque* etiam illum
iisd. *disc.* Apost. *suis* sanctis	*discipulis suis* Apostolis	[illegible]	mysterio suo *initiatis,*
DICENS	DICENS	DIXITQUE AD EOS:	COMMENDAVITQUE ILLIS
Accipite,	*Accipite*	*Accipite*	
bibite	*bibite*	*bibite*	* *communicarent*
ex eo VOS *omnes:*	*ex eo* VOS *omnes*	* *ex eo* VOS *omnes:*	ut *ex eo omnes*
HIC EST	HIC EST	HIC EST	
SANGUIS MEUS	SANGUIS MEUS,	SANGUIS MEUS	
TESTAMENTI NOVI	TESTAMENTI NOVI	TESTAMENTI NOVI,	
			quodque in eo salus
[illegible]	[illegible]	absque d. e. ille * PRO m. vita	
VOS	[illegible]	[illegible]	
et *multos* fideles	et *pro multis*	et omnibus in me cr. sunt,	bibentibus illum esse declar.
	[illegible]	[illegible]	
	et datur,	eritque	
			cum eo uter. in consc. pura,
		ad propitiationem delictorum,	ad expiationem delictorum.
	in remissionem peccatorum,	*in remissionem peccatorum*	*remissionem peccatorum,*
præparat ad vitam æternam.		et vitam æternam.	et vitam æternam
			Adj. quoque adm. et decl. dic.:
Semper autem *ita facite*	Hoc facite		
[illegible] mortis meæ,	in meam memoriam		
qtscq. enim p. h. m. et c. h. b.	qtscq. enim manducatis p. h. et c. h. b.	qtscq. ig. mand. p. h. et c. h. b.,	qtscq. myst. participes eritis,
mortis meæ memoriam facietis,	mortem meam annuntiabitis	mortem	memoriam mortis
et resurr. meam adnuntiab.,		et resurr. meam commemor.	et resurr. meæ celebrabitis,
donec veniam		donec veniam.	donec veniam.

Lit. Syr. Jac. Botnæ (R. 359) 65	Lit. Syr. Jac. Edesseni (R. 373.) 66	Lit. Syr. Mosis B. Cephæ (R. 392.) 67	Lit. Syr. Philox. Bagdad. (R. 401.) 68
ACCIPIENS PANEM	PANEM ACCEPIT	tum ACCEPIT PANEM	ACCEPIT PANEM
in manus suas sanctas,	in manus suas sanctas, et expertes omnis maculæ,	in manus suas sanctas,	super manus suas puras, immaculatas, et illibatas,
aspexit ad te, Deus Pater,	et elevans oculos in cœlum ad Patrem,	et aspexit ad te, Deus Pater,	et aspexit ad te Deus Pater,
gratias egit,	gratias egit,	gratias agens,	et gratias agens
benedixit,	*benedixit,*	*benedixit*	*benedixit,*
		et sanctificavit	sanctificavit,
FREGIT,	FREGIT,	ET FREGIT,	FREGIT,
	edit		
DEDITQUE	DEDITQUE	DEDITQUE	DEDITQUE
congregationi DISCIP. SUORUM,	DISCIPULIS SUIS	DISCIPULIS SUIS sanctis,	DISCIP. SUIS et Apost. sanctis
ET DIXIT EIS :	DICENS,	DICENS :	DICENS.
ACCIPITE, MANDUCATE	ACCIPITE, EDITE,	ACCIPITE, EDITE :	ACCIPITE, MANDUCATE
ex eo	*ex eo,*	*ex eo,*	*ex eo*
HOC EST CORPUS MEUM	HOC EST CORPUS MEUM,	HOC EST CORPUS MEUM	HOC EST CORPUS MEUM
quod pro vobis	quod pro	quod pro	ipsum quod pro vobis
et pro multis		omnibus in me credentibus	* suscipientibus illud.
	vita creaturarum		
frangitur	frangitur	frangitur	frangitur
et datur	et dividitur	et dividitur,	et datur,
		in expiationem delictorum,	in expiationem delictorum,
ad remissionem peccatorum	*ad remissionem peccatorum*	*remissionem peccatorum,*	*remissionem peccatorum*
et vitam æternam.	et vitam æternam.	et vitam æternam.	et vitam æternam.
Similiter ETIAM	Similiter ETIAM	Similiter ET	Similiter ET
		* *accepit*	
* CALICEM quoque vitæ,	* CALICEM	CALICEM	CALICEM
postquam cœnaverunt,	* postquam c. c. disc. s. in m. m.		postquam cœnaverunt,
miscuit ex vino et aqua,	miscuit. temp... ex v. et aqua	mistum temper. aqua et vino,	miscens vino et aqua,
	gratias egit super eum	et *gratias agens,*	et *gratias agens,*
	benedixit,	*benedixit,*	*benedixit,*
et sanctificavit,	sanctificavit,	et sanctificavit	sanctificavit,
deditque	*et porrexit*	*deditque*	*deditque*
congregat. *discipulorum suorum*	Apostolis sanctis,	*discipulis* et Apostolis omnibus,	iisdem *discipulis suis* et Ap. s.
ET DIXIT EIS :	ET DIXIT	DICENS :	DICENS.
Accipite		*Accipite,*	*Accipite,*
bibite,		*bibite*	*bibite,*
ex eo VOS *omn.*		*ex eo omnes,*	*ex eo* VOS *omnes :*
HIC EST	HIC EST	HIC EST	HIC EST
calix			
* IN MEO SANGUINE,	SANGUIS MEUS.	SANGUIS MEUS,	SANGUIS MEUS
NOVI TESTAMENTI,			TESTAMENTI NOVI,
QUI PRO	QUEM * pro mundi vita,	QUI PRO	ipse QUI PRO
vobis,		vobis	vobis
et *pro multis*	et eis qui credunt in me,	et pro illis qui in me credunt,	et *pro multis*
EFFUNDITUR,	EFFUNDO	EFFUNDITUR,	EFFUNDITUR
et datur		et datur,	et datur,
		omnes illum suscip. præpar.,	* suscipientibus.
			in expiationem delictorum
in remissionem peccatorum			*remissionem peccatorum,*
et vitam æternam.	præparat vitam æternam.	ad vitam æternam.	et vitam æternam.
	Ita perficite		Hoc facite
			in meam commemorationem;
qtscq. enim mand. p. h. et h. c. b.	qtscq. mand. c. h. et b. h. cal.,	qtscq. ... c. m. ed. et sang. m. b.	qtscq. enim p. h. mand. et c. i. b.
mortem	memoriam agite mortis meæ,	mortisque, sepulturæ	mortem meam annunciabitis,
et resurr. meam annunciab.		et resurr. meæ memor. agite,	
donec veniam.	donec veniam.	donec veniam	donec veniam.

Lit. Syr. Doctor. Sanctorum R. 411. 69	Lit. Syr. Joan. Bassorens. R. 425. 70	Lit. Syr. Michaelis Antioch. (R. 440.) 71	Lit. Syr. Dion. Bar Salibi R. [illegible] 72
ACCEPIT PANEM	ACCEPIT PANEM .	ACCIPIENS PANEM	PANEM etiam quem ACCEPIT
in manus suas sanctas,	in manus suas sanctas,	in manus suas sanctas,	
et aspexit ad te Deum et Patrem,			
	et velut P. et A. c. n. p. n. g. r.		
et gratias agens,	[illegible]		
benedixit	[illegible]	[illegible] eum,	*benedixit* ....
sanctificavit,	sanctificavit,	sanctificavit eum,	sanctificavit,
FREGIT	[illegible]	[illegible]	FREGIT, ...
DISCIPULIS SUIS et Ap. sanctis,	[illegible]	Apostolis [illegible]	
	....	et per eorum manus u. E. s.,	
ACCIPITE [illegible]	ACCIPITE, EDITE .		
HOC EST CORPUS MEUM, ...	[illegible]	[illegible]	ET CORPUS SUUM sanctum v. e. ,
et pro multis.	et pro multis		* illis qui illud accipierent.
frangitur,	frangitur		
et datur,	[illegible]		
	ad expiationem delictorum, ..	ad expiationem delictorum,	
[illegible]			
et vitam æternam.	et vitam æternam. . . .	et vitam novam venturam.	in vitam æternam
[illegible]	[illegible]	[illegible] cum pane,	
CALICEM	CALICEM .	[illegible]	CALICEM
[illegible] miscuerat,			
miscens ex vino et aqua,	vino et aqua cum miscuisset,	prius vino et aqua temperatum	quem miscuerat vino, et aqua,
[illegible]			
benedixit, ...			
sanctificavit	sanctificavit,	sanctificavit eum,	
et dedit	*et divisit* ..		illa [illegible]
discipulis suis et Apost. sanctis,	[illegible]	* per manus Apostolorum ..	
....		et commendavit... Eccl. suæ,	
[illegible]			
[illegible]	VOS [illegible]		
SANGUIS MEUS	SANGUIS MEUS ...	[illegible]	et SANGUINEM SUUM pr. perf.,
QUI PRO ...			
[illegible]		vobis ...	
et [illegible]	et [illegible]		
et datur	et datur	datur,	
		....	illis qui illud accipiunt.
		ad expiationem delictorum, ..	....
in remissionem peccatorum, ...			
et vitam æternam.	et vitam æternam	et vitam novam venturam. ..	in vitam æternam. ......
S. v. e. c. s. s. i. c. p. a. p. e.	secund. divin. illud præcept. t. .		* præcepit eis dicens
....	Hoc facite, inquit, ...		[illegible]
	[illegible] Ego enim etc		[illegible] memoriam
cum illis communicabitis,	[illegible]	perpetuo	
mementote		commemorationem hanc	
	et resurr. meam confitebimini	et Resurrect. meæ facietis.	

Lit. Syr. Greg. Bar. Hebr. R. 450. 73	Lit. Syr. Joan. Acoemet. (R. 476.) 74	Lit. Syr. Diosc. Gardaeorum. R. 405 75	Lit. Syr. Joan. Maadni R. 514. 76
PANEM scilicet * ACCEPIT.	ACCEPIT PANEM	PANEM ACCEPIT p. p. P. m	ACCEPIT PANEM
qui factus erat corpus s. s.,			
manibus sanctis ..	super manus suas sanctas et	et super manus suas sanctas	in manus suas sanctas, quæ
* a. o. t. d. s. p	immaculatas,	[i. c. t. et s. d. s.] posuit,	mundum creaverunt,
et oculis in cœlum elevatis	aspexitque ad te, Deus Pater,	tibi Deus Pater	et levavit vultum placidum,
aspiciens, et te Deus Pater			ad excelsa cœlorum ad Pa-
intuens, tibi			trem,
gratias egit,	et gratias agens,	gratias egit,	gratias agens,
benedixit,	*benedixit,*	*benedixit,*	*benedixit,*
sanctificavit.	sanctificavit, ..	sanctificavit,	sanctificavit,
FREGIT,	FREGIT, ..	FREGIT,	FREGIT
et cum edisset.	..	* postquam ipse communicavit	comedit,
DEDIT	DEDITQUE	DEDITQUE	DEDITQUE
DISCIPULIS SUIS sanctis	DISCIPULIS SUIS	turbæ duodecim CORUM,	cœtui Apostolorum sanctorum
......	et mysterio suo initiandis,		
ET DIXIT	DICENS . ..	ET DIXIT .	ET DIXIT,
ACCIPITE, EDITE .	ACCIPITE, MANDUCATE	ACCIPITE, EDITE	ACCIPITE, EDITE
ex eo	*ex eo*	*ex eo,*	*ex eo*
HOC EST CORPUS MEUM,	HOC EST CORPUS MEUM,	HOC EST CORPUS MEUM	HOC EST CORPUS MEUM verum
ipsum quod pro vobis .	quod pro vobis	quod pro	quod pro .
et pro multis in me credentibus	et pro multis .		
.. ...		vita mundi	vita et salute totius hum. gen.
frangitur	frangitur,	frangitur	frangitur
et dividitur	et datur	et datur,	et datur
ad expiationem delictorum,	ad expiationem delictorum,	ad expiationem delictorum	ad expiationem delictorum,
et remissionem peccatorum	*remissionem peccatorum*	*et remissionem peccatorum,*	
vitamque novam in æternum.	et vitam æternam.		et vitam æternam.
ET	ITA ETIAM ET	Similiter	Ita ETIAM
		* *a. c. t*	
vinum, q. p. e. s. e. propitiat.	CALICEM	CALICEM vitæ	CALICEM
post cœnam illam mysticam,		* postquam cœnaverunt,	* postquam refecit eos in m. v.;
cum aqua temperate misc.	quem miscuerat ex vino et a..	vino et aqua temperate misc.,	miscuit vino et aqua mystice.
gratias egit,	*gratias agens,*	*gratias egit,*	*gratias egit,*
benedixit	*benedixit,*	*benedixit,*	*benedixit,* .....
sanctificavit.	sanctificavit,	sanctificavit eum,	sanctificavit,
deditque	*deditque*	et rursus * *tradidit*	*et dedit*
turbæ Apostol. sanctorum,	*discipulis* .. sanctis,	eidem turbæ Apost. sanct.	turmæ Apostolorum sanctor.
ET DIXIT .	ET DIXIT :	DICENS,	ET DIXIT :
Accipite,	* *Accipite*	*Accipite,*	*Accipite,* ..
bibite ..	*et bibite*	*bibite*	*bibite*
ex eo VOS *omnes*	*ex eo* VOS *omnes*	*ex eo* VOS *omnes :*	*ex eo* VOS *omnes*
HIC EST	HIC EST	HIC EST	HIC EST
SANGUIS MEUS	SANGUIS MEUS :	SANGUIS MEUS	SANGUIS MEUS vivus,
		NOVI TESTAMENTI .	TESTAMENTI NOVI, ..
QUI PRO	Hic * PRO mundi vita,	QUI PRO	QUI * PRO salute totius mundi,
vobis		vobis * vosque et multos cr	et eos qui credunt in me, ...
et *pro multis* in me credent.			
EFFUNDITUR,	EFFUNDITUR	EFFUNDITUR	EFFUNDITUR
et datur.			
ad expiationem delictorum,	ad expiationem delictorum,	* ad expiationem delictorum	
remissionem peccatorum,	*remissionem peccatorum,*	*et remissionem peccatorum,*	
et vitam novam in sæc. sæc.	et vitam æternam.	* præparat ad vitam æternam.	præparat ad vitam æternam,
e. c. m. h. t. c. d. s. a. e. p. e. d			Et iterum admonuit eos dicens:
mysterium hoc * perficite : .	e. q. m. h. m., s. d. m. p. etc.	* Cum vero m. h. v. et s. c....	
			* et renovabitis
perpetuo	...		neque in obliv. abire sinetis,
q. c. p. h. m. et mist. q. i. c. c. b	panemque h. mand., et cal. h. b.,	c. e. c. e., quod ex corp. m. etc.	quisq. cong., et Euch. h. trang..
		et hæc omn. perficientes mem.	
memoriam mortis facietis,	mortem meam annuntiabitis,	et commem. facit. mortis sepult.	commem. mortis meæ voluntariæ,
et resurrectionis meæ .	et resurrectionem confiteb.	et resurrectionis meæ, ...	et resurrectionis agetis, ...
donec veniam	donec veniam	donec veniam.	donec veniam.

Lit. Syr. Jos. Vahib. (R. 530.) 77	Lit. Syr. S. Basilii (R. 552.) 78	Lit. Syr. Cyriaci (Or. chr.) 79	Lit. Syr. Gregorii (Assem. 188.) 80
[illegible]	ACCEPIT PANEM	ET CUM PANEM ACCEPISSET	ACCEPIT PANEM
perfectum,			
in manus suas plenas benedictionibus, ex quo c. f. c. e. s., in V. t. m. e. c. f. s.	in sanctas, incontaminatas, puras et illibatas manus suas,	super manus suas puras, sanctas, illibatas, immaculatas	in sanctas manus suas,
....		tibique, Deus Pater,	et tibi Deus Pater
gratias agens	gratias egit,	confessus est	gratias agens
[illegible]	benedixit,	benedixit	benedixit
sanctificavit,	sanctificavit,	sanctificavit	sanctificavit ....
ET FREGIT illum,	FREGIT	FREGIT	FREGIT
d. e. i. p. [illegible]	ET DEDIT	[illegible]	ET DISTRIBUENS
duodecim [illegible] sociis,	[illegible] et Ap. suis sanctis,	[illegible] Apostolis,	[illegible] Apostolis,
[illegible]	DICENS:	DICENS	DICENS:
[illegible]	ACCIPITE, COMEDITE	[illegible] MANDUCATE	ACCIPITE, MANDUCATE
[illegible]	[illegible] CORPUS MEUM,	[illegible] CORPUS MEUM	[illegible] enim EST CORPUS MEUM,
[illegible]	quod pro vobis,	quod pro vobis	quod pro vobis,
et pro multis vestri similibus,	et pro multis	et pro multis	et pro multis
frangitur, sanctificatur,	frangitur	frangitur	frangitur, ..
et datur,	et dividitur	et datur	et traditur
	in expiationem culparum		
[illegible]	[illegible]	[illegible]	in remissionem peccatorum,
et vitam æternam.	ac in vitam sempiternam.	et in vitam sæculi sæculorum.	et in vitam sæculi sæculorum.
Similiter [illegible]	Similiter autem [illegible]	Similiter ET	Similiter autem [illegible]
[illegible]	[illegible]	super	super
CALICEM vitæ,	CALICEM	CALICEM,	CALICEM
[illegible] ex sacram.,	[illegible]	cum [illegible] mysticam	postquam ipse [illegible]
q. m. v. ex uva, et a. n. s. m	vini nati e vite, et...misc. aq.,	cum vino et aqua mod. temp.,	et de gen. vitis, et aqua t. m.
v.s.e.s.v.u.s.P.s.et S.s.etc.			
gratias egit,	gratias egit,	confessus est,	gratias egit,
[illegible]	[illegible]	[illegible]	benedixit
sanctificavit,	sanctificavit,	sanctificavit	et sanctificavit
	ac gustavit,		
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
eisdem f. s.	[illegible] et Apost. sanctis,	[illegible] Apostolis,	[illegible] Apostolis,
[illegible]	DICENS:	DICENS:	DICENS:
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible] ex manu alterius.	[illegible] vos omnes	[illegible] vos omnes	[illegible] omnes.
quia [illegible]	[illegible]	HIC EST	HIC EST
[illegible] vivus,	[illegible] ille,	SANGUIS	SANGUIS MEUS
	[illegible]	NOVÆ διαθήκης,	NOVI TESTAMENTI
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
* pro humano gen. in me cr	[illegible]	vobis	vobis,
	et pro multis	et pro multis	et pro multis
[illegible]	[illegible]	EFFUNDITUR	EFFUNDITUR
	et spargitur,	et datur	et traditur
	in expiationem culparum		
ad abolitionem insipientiarum, ..	et remissionem peccatorum,	in remissionem peccatorum	in remissionem peccatorum,
et vitam æternam	atque in vitam æternam	et in vitam sæculi sæculorum	et in vitam sæculi sæculorum
C. h. i. p. s. i. c. i. i. p. d.			Vos autem sic facietis
			commemorationem mortis meæ
[illegible]	quotiescumque enim hoc f. [illegible]	qtscq. enim mand. p. h. et c. b. ..	et cum de p. h. com. et de c. b.
			meam memoriam facietis,
[illegible]	mortem meam annuntiatis,	mortem [illegible]	et mortem meam annuntietis
resurr. m. salut. com. facite.	ac mem. sepult. resurr. m. c.,	et resurrectionem m. annunt.	
et adventum m. u. ad r. exp.			
	donec ego veniam	donec [illegible]	donec veniam

Les quatre textes scripturaires sont empruntés à la Vulgate latine. Sous cette forme ils nous fournissent un point de comparaison sommaire très suffisant pour ce que nous avons en vue. L'original grec, on peut le voir à l'Appendice, ne modifierait guère nos observations qu'à la ligne 21 (col. 4 ACCIPITE ET MANDUCATE).

Après les *Statuts* viennent les *Constitutions Apostoliques*, puis les cinq textes latins. Aux latins succèdent les textes des Liturgies grecques de S. Jacques, de S. Basile, de S. Jean Chrysostôme et la Liturgie arménienne. Aussitôt après, nous introduisons les Liturgies Égyptiennes (grecques et coptes), auxquelles succèdent les éthiopiennes, et enfin le groupe des Liturgies syriaques et chaldéennes dépendant d'Antioche et de Séleucie-Ctésiphon (Églises chaldéo-nestorienne, jacobite et maronite).

Nous adoptons, pour désigner les textes scripturaires, trois sortes de caractères : la petite capitale, pour les portions communes soit aux quatre auteurs sacrés, soit à trois d'entre eux; le romain du même corps, pour les textes du groupe S. Luc-S. Paul; l'italique correspondante pour les textes du groupe S. Matthieu-S. Marc; une italique plus faible pour les textes scripturaires doubles ou transposés, comme je vais l'expliquer tout à l'heure; enfin les textes extra-scripturaires sont distingués par un caractère de fantaisie. Parfois ces textes ne figurent que par la lettre initiale des mots. Les nécessités de la confrontation modifient aussi, çà et là, la construction. Mais on trouvera le tout exactement rétabli dans l'Appendice.

A s'en tenir aux parties communes aux quatre textes scripturaires, la formule se réduirait aux termes suivants :

1 ACCEPIT PANEM
14 FREGIT
16 DEDITQUE
17 DISCIPULIS SUIS (EIS)
19 ET DIXIT
24 HOC EST CORPUS MEUM
44 et 46 ET CALICEM
50 DICENS
54 et 56 HIC EST SANGUIS MEUS
57 (NOVI) TESTAMENTI

A côté de cela nous avons les portions communes :

1° à S. Matthieu, à S. Marc et à S. Luc :

59 QUI PRO
62 EFFUNDITUR

2° à S. Matthieu, à S. Marc et à S. Paul :

21 ACCIPITE ET MANDUCATE[1]

3° à S. Matthieu et à S. Marc :

12 *et benedixit*[2]
15 *accipiens*

---

[1] Le second verbe est cependant absent dans S. Marc, et les mss. sont loin d'être unanimes à en reconnaître aucun dans S. Paul.

[2] εὐλογήσας (BDLZ) εὐχαριστήσας (AΓΔΠ).

41 *gratias egit*
46 *et dedit*
47 *illis*
61 *multis*

4° à S. Luc et à S. Paul :

11 gratias egit (*ou* agens)
2[illegible] quod pro vobis da
2[illegible] datur (tradetur)
[illegible] Hoc facite in meam commemorationem.
[illegible] Similiter
[illegible] postquam cenavit
[illegible] calix

et enfin les parties propres à chacun d'eux; ce sont les mots suivants :

1° dans S. Matthieu :

52 *Bibite*
[illegible] *ex hoc omnes*
[illegible] *in remissionem peccatorum*

2° dans S. Marc :

4[illegible] *et biberunt ex illo omnes*

Ceci n'est évidemment que l'équivalent du *Bibite ex hoc omnes* de S. Matthieu. Il n'en faut pas moins distinguer les deux formes au point de vue philologique de la critique textuelle.

3° dans S. Luc :

60 vobis

4° dans S. Paul, (ligne 28) le mot κλώμενον

que des manuscrits de premier ordre nous donnent au lieu du tradetur de la ligne 29, et toute la finale, ligne 69 à 78.

[illegible] Hoc facite
[illegible] quotiescumque bibetis
71 in meam commemorationem
7[illegible] quotiescumque enim manducabitis panem hunc et calicem bibetis
7[illegible] mortem Domini annuntiabitis
78 donec veniat

C'est une chose bien remarquable que la façon dont se comportent les Liturgies vis-à-vis de ces textes. D'abord, il n'y en a pas une seule qui s'en tienne à l'une de ces quatre formules scripturaires à l'exclusion des trois autres, c'est-à-dire sans la mélanger d'emprunts faits à quelqu'une, ou à plusieurs d'entre elles.

Cependant la diversité de ce mélange et des points où il s'opère, fournirait déjà matière à certains groupements traditionnels, suivant les affinités que révèle, à cet égard, la comparaison des formules de toutes les Eglises.

Ajoutons qu'il n'est pas une seule Liturgie non plus qui, dans ces emprunts, s'attache systématiquement à l'un des deux groupes que forment entre eux, d'abord S. Matthieu et S. Marc, et puis S. Luc et S. Paul, à l'exclusion de l'autre. Partout il y a quelque emprunt d'un groupe à l'autre. Partout, dis-je, sauf une seule exception.

mais une exception tellement significative qu'on peut se demander si nous ne sommes pas en présence d'une formule à ranger, comme telle, parmi les ἄγραφα (dans un sens large), comme troisième membre du groupe de S. Luc et S. Paul, réserve faite de la question de l'ACCIPITE ET MANDUCATE (ligne 21). On devine sans doute qu'il s'agit des *Statuts Apostoliques*. Nous allons y revenir.

Ensuite il arrive presque régulièrement que tel détail originellement propre soit à la consécration de l'Hostie, soit à celle du Calice, passe, par assimilation et par surcroît, de l'une à l'autre.

Ainsi l'incise, propre à S. Matthieu, de la ligne 66 : *in remissionem peccatorum* conclura désormais la consécration de l'Hostie, comme elle concluait déjà celle du Calice :

62 EFFUNDETUR	28 frangitur
66 *in remissionem peccatorum*	[illegible] *peccatorum*

Ainsi encore les mots *ex hoc omnes* ligne 53, ne s'appliquent encore qu'au mot *Bibite* chez le même évangéliste, à qui, de même, ils sont propres : ils vont passer maintenant à la ligne 22, pour être joints symétriquement aux mots ACCIPITE ET MANDUCATE de la ligne 21.

Autre remarque. Les emprunts faits soit d'un individu, soit d'un groupe, à l'autre, n'ont pas toujours pour effet de combler un vide; il arrive non moins régulièrement que le résultat n'offre plus qu'une accumulation d'équivalences ou de termes diversement précisés.

Ainsi le 1er gratias egit ou agens du groupe paulinien s'additionnera du *benedixit* ou *benedicens* du groupe de S. Matthieu, bien qu'un certain nombre de bons manuscrits pourraient être invoqués pour faire prévaloir εὐχαριστήσας sur εὐλογήσας et ramener ainsi les deux termes à une tradition commune aux deux groupes. Quoi qu'il en soit nous aurons donc très souvent l'accumulation :

gratias egit
benedixit, etc.

De même, à la fin, ligne 61, le *pro multis* de S. Marc et de S. Matthieu s'additionnera du vobis de S. Luc, de sorte qu'on aura donc la nouvelle accumulation :

[illegible]
60 vobis
61 *et pro multis*
62 EFFUNDETUR

De nouveau, bien entendu, les portions mixtes une fois agglutinées sur un point de la formule, sont reprises par analogie, sur l'autre point, je veux dire que, l'emploi s'en étend de l'une à l'autre partie de la Consécration.

Il n'y a pas lieu de se demander si nous ne devrions pas reconnaître ici, du moins en principe, plutôt qu'une combinaison postérieure, quelque nouvelle tradition extra canonique parallèle à celle que nous venons d'entrevoir dans nos *Statuts* et, par conséquent, également parallèle aux textes sacrés. Le procédé tient de trop près à celui du Diatessaron, des centonisations, des Harmonies, dont la faveur fut si

grande au second et au troisième siècles, pour qu'il soit besoin d'imaginer une semblable hypothèse.

Aussi bien les formules en question, n'offrent pas seulement leurs combinaisons scripturaires, elles sont encore augmentées d'éléments absolument étrangers aux trois évangélistes et à l'apôtre S. Paul. Je parle d'éléments communs à un grand nombre de formules, pour ne pas dire à presque toutes, et non pas des éléments qui sont demeurés propres, soit à une Liturgie, soit à un groupe spécial de Liturgies. Précisons. Pour ne prendre que les additions les plus génerales, voici quatre incises sur lesquelles les évangiles synoptiques et l'apôtre S. Paul, quand ils nous livrent la formule des origines apostoliques, demeurent absolument muets :

4 in manus suas sanctas (etc.)...
7 elevatisque oculis ad te Deum Patrem suum omnipotentem .
13 sanctificavit (*ou* sanctificans
39 miscuit (*ou* miscens) vino et aqua...

Si de pareils textes avaient été dès lors dans la pratique d'où devait sortir l'universalité traditionnelle qui nous frappe, il est difficile de croire que les quatre écrivains sacrés — les connaissant dans cette hypothèse — les auraient passés sous silence d'un commun accord.

Qu'on soit d'ailleurs extrêmement frappé d'une telle uniformité, rien de plus naturel. Il est toujours impressionnant de voir l'unité de l'Église, de ses traditions les plus graves, et de son autorité s'affirmer à ce point, de si bonne heure et si universellement, dans le fait le plus indiscutable et le plus patent, le plus vivant qui se puisse imaginer.

D'autant plus, encore une fois, que rien n'autorise à placer à l'époque même des écrivains sacrés, pas plus le fait des combinaisons scripturaires, que celui des additions extra scripturaires. L'argument du silence des quatre auteurs inspirés vaut dans les deux cas. Voici, pour le second, et par surcroît, un argument tiré du silence non moins éloquent des plus anciennes Liturgies.

On remarquera donc qu'en fait :

ni la Liturgie de Sérapion,
ni la Liturgie nestorienne de Théodore de Mopsueste,
ni la Liturgie des Homélies de Narsai,
ni la Liturgie éthiopienne dite des 318 Pères de Nicée,
ni la forme archaïque de la Liturgie mozarabe,

ne connaissent encore aucune des incises extra scripturaires qui viennent d'être signalées, non plus d'ailleurs qu'aucune autre.

Bref, je crois qu'on pourrait, sans invraisemblance et sans témérité, systématiser le processus historique du développement, en y distinguant trois périodes : 1° la période scripturaire pure; 2° la période des combinaisons scripturaires, correspondant peut-être à l'état d'esprit qui donna naissance au diatessaron; 3° la période des

additions extra-scripturaires. Que les choses se soient ou non passées de cette manière, c'est au moins ainsi qu'elles nous apparaissent dans les documents. C'est dans ces conditions que se présentent à nous les *Statuts* et les *Constitutions Apostoliques* et nous y revenons enfin, puisque c'est leur question qui domine en ce moment toute cette enquête.

Or, en deux mots, voici le résultat en ce qui les concerne : La formule des *Statuts* est purement scripturaire, tandis que celle des *Constitutions Apostoliques*, non seulement admet les combinaisons de textes sacrés, mais de plus est déjà munie des quatre additions encore étrangères, nous venons de le remarquer, en Égypte, à l'Anaphore dite de Sérapion; chez les Nestoriens, à l'Anaphore dite de Théodore de Mopsueste et à celle des Homélies de Narsai; chez les Éthiopiens, à la Liturgie dite des 318 Pères de Nicée; en Espagne, à la formule archaïque conservée dans les livres mozarabes, à titre de curiosité.

Entrons dans le détail et comparons la formule des *Statuts* et celle des *Constitutions* au triple point de vue :

a) de leurs affinités avec l'un des deux groupes géminés de S. Paul, ou de S. Matthieu;

b) des combinaisons scripturaires;

c) des additions scripturaires.

a) D'accord avec S. Luc et S. Paul, la formule des *Statuts* nous fait lire, après ACCIPIENS PANEM les mots gratias egit. Les *Constitutions* passent ces mots sous silence, sans donner davantage le *benedixit* de S. Matthieu.

En revanche, à l'inverse de la formule des *Statuts*, qui reste fidèle au groupe paulinien, celle des *Constitutions* se range, pour tout le reste, du côté de S. Matthieu, non seulement en empruntant à son groupe le *multis* de la consécration du Calice qu'elle applique en outre à la consécration de l'Hostie, mais en adoptant les caractéristiques entièrement propres à S. Matthieu : *Bibite ex hoc omnes*, et l'incise *in remissionem peccatorum*, réitérée de même à la consécration de l'Hostie, bien qu'elle ne soit point dans l'Évangéliste à cet endroit.

Pendant ce temps les *Statuts* demeurent fidèles, au groupe paulinien, sans admettre quoi que ce soit de l'autre groupe. Toutefois ils omettent le verbe ET FREGIT auquel ils font cependant une part, en se mettant ensuite d'accord avec le *κλώμενον* de S. Paul, de même qu'ils seront d'accord avec l'Apôtre pour la finale quando hoc facitis meam commemorationem facitis, d'accord avec S. Luc pour le vobis au lieu du *multis* de S. Marc et de S. Matthieu, d'accord enfin avec l'un et l'autre pour le Similiter.

b) Les *Constitutions*, elles, sont éclectiques, je viens de l'annoncer; c'est mon second point de vue. Non contentes d'avoir adopté toutes les caractéristiques du groupe de S. Matthieu, nous les voyons se tourner maintenant du côté du groupe paulinien, s'incorporer le quod frangitur et le similiter de ce groupe et jusqu'à la finale de S. Paul, plus complètement même que les *Statuts*.

Mais, pas plus qu'eux, elle ne reproduit au milieu de la Consécration la phrase : Hoc facite in meam commemorationem du groupe paulinien, non plus que son postquam cenavit et son calix. Il y a plus : le NOVI TESTAMENTI ne figure ni dans les uns ni dans les autres. Il est vrai que cela ne leur est pas spécial et qu'un certain nombre d'autres Liturgies sont dans le même cas. Il faut en dire autant du postquam cenavit et du calix qui ne se trouvent pas non plus dans toutes les Liturgies, même au milieu des combinaisons scripturaires les plus complexes. Quant à la phrase Hoc facite in meam commemorationem, chose curieuse, la vieille formule d'Espagne, et les liturgies égyptiennes, sauf celle de Sérapion, sont seules avec T, LS et la Liturgie éthiopienne de S. Basile à l'avoir conservée dans cet endroit (ligne 33).

Les combinaisons scripturaires des *Constitutions*, comme on le voit, n'empêchent pas que la formule de la Liturgie clémentine ne dépende beaucoup plus de S. Matthieu que de S. Luc et de S. Paul, à l'inverse des *Statuts*, qui demeurent exclusivement attachés au groupe paulinien.

De cette double constatation retenons seulement que la formule des *Statuts* en est encore aux origines, tandis que celle des *Constitutions*, dans la forme composite que lui donnent ses combinaisons de textes sacrés, accuse un premier développement.

c) Les *Constitutions* ne s'en tiennent pas là. Ce sont maintenant les quatre additions extra scripturaires relevées plus haut dont la présence chez elles achève de les distancer — et combien! — des *Statuts*. Nous les y trouvons en effet toutes quatre :

lignes 4 et 5 sanctis et ab omni labe puris manibus suis
7 et 8 sustulissetque oculos ad te Deum suum ac Patrem
39 postquam miscuit vino et aqua
44 et sanctificavit

Bien entendu les *Statuts* sont absolument muets sur tout cela. Les *Constitutions* ont même une addition qui leur est entièrement propre au moment de la consécration de l'Hostie :

ligne 20 Hoc est mysterium Novi Testamenti

Je dis entièrement propre, du moins à cette place et sous cette forme, car il est permis de reconnaitre ici l'union de deux éléments que l'on rencontre ailleurs, mais dissociés, et à d'autres endroits de la formule, c'est-à-dire le mysterium fidei de Rome et de Milan, et le NOVI TESTAMENTI que les Liturgies où il se trouve, associent toutes à la consécration du Calice, ainsi du reste que font Rome et Milan de leur mysterium fidei

Qu'au surplus ces combinaisons de textes sacrés et ces additions extra scripturaires se soient répandues de très bonne heure, je le crois sans peine, et si les Liturgies des Églises placées aux frontières de l'Empire romain, celles d'Éthiopie, de Chaldée, d'Espagne, ou recueillies, telles quelles, de temps plus anciens, comme celle de Sérapion, peut-être aussi comme celles-là, ne sont pas encore à jour sous ce rapport, il faudrait bien se garder d'en conclure que la date où ces témoignages d'archaïsme apparaissent pour la première fois sous forme monumentale, jalonne aussi la chronologie du développement.

Simplement nous nous en tenons au résultat que j'annonçais plus haut, et ce résultat, si nous ne pouvons le circonscrire entre des dates à peu près fixes, n'est point à dédaigner pour autant, on le pense bien. Je le répète donc : étant donné que nous voyons la formule de consécration passer par trois phases, dont il reste à préciser les dates, mais dont l'existence est, en tout cas, reconnue, c'est-à-dire : **a**) la période, à tout le moins apostolique, où la formule n'est autre que celle du texte sacré pur, et tel que nous l'offrent soit l'accord, soit l'un des deux groupements primitifs des quatre écrivains inspirés; **b**) la période de combinaisons, d'accumulations, et d'adaptions nouvelles des mêmes textes sacrés mis en commun, période dont j'ai suggéré que le *Diatessaron* était peut-être une manifestation symptomatique; enfin **c**) la période des additions extra scripturaires; étant donné,dis-je, ce triple aspect de la question, nous sommes bien forcés de conclure que les *Constitutions Apostoliques* en sont arrivées à la troisième et dernière période; tandis que les *Statuts* demeurent à la première. Et cette conclusion s'accorde fort harmonieusement, il faut en convenir, avec toutes les autres données dégagées de l'étude analytique de ce précieux document.

Une autre conclusion me paraît être, en même temps, suggérée par l'ensemble des résultats auxquels viennent aboutir nos comparaisons. C'est qu'ils favorisent, en la limitant, l'hypothèse de la pluralité de traditions parallèles d'un **Ap** primordial concerté par les Apôtres, mais légèrement différencié dans sa transmission par chacun d'eux, ou par les premiers organes investis de leur autorité. Je dis qu'ils favorisent cette hypothèse, parce qu'en fait ils nous en offrent un spécimen dans le parallélisme et les différenciations qui existent entre les quatre formules de consécration des trois évangélistes et de l'Apôtre S. Paul.

On se représenterait assez bien, d'après cela, les **Ap** de ces quatre formules continuant de se ressembler et de se différencier d'une manière analogue. Par exemple l'**Ap** de S. Luc et de S. Paul appartiendrait — mais toujours,bien entendu,parallèlement — à la tradition que représentent nos cinq témoins synoptiques, tandis que l'**Ap** de S. Marc et de S. Matthieu correspondrait plutôt — et dans les mêmes conditions — à l'**Ap** des *Constitutions Apostoliques*, avant que leur formule de consécration se compliquât de ses combinaisons scripturaires et de ses additions. En d'autres termes, les rapports entre les divers **Ap** plus ou moins conservés, qui se trouvent, nous le verrons, à la base de toutes nos Liturgies, ces rapports, dis-je, seraient analogues à ceux que nous venons d'observer entre les quatre formules du texte sacré.

Nous n'avions pas, je le répète, à faire une étude exhaustive des 80 formules de consécration contenues dans notre tableau. Ce que nous demandions à cette comparaison synoptique c'était de nous représenter le milieu traditionnel dans lequel se présentent les formules des *Constitutions* et des *Statuts*, c'était surtout de nous renseigner, par là même, sur leur antiquité relative à cet égard. Pour le surplus, c'est un objet que nous réservons. L'occasion d'y revenir ne nous manquera pas.

VIII.

L' « EUCHARISTIA » PRIMITIVE ET LA Διδαχή.

C'EST pour mémoire seulement que nous touchons ici la question de l'Eucharistie dans la Διδαχή. Toutes les conclusions qu'on peut prendre à ce sujet ont été prises. Les formules et les prescriptions contenues aux chapitres IX et X de ce document ont reçu toutes les explications imaginables, suivant qu'on y trouve, ou qu'on n'y trouve pas, une contribution quelconque à l'histoire du Canon de la Messe. Et, somme toute, pour un motif ou pour un autre, tout le monde est à peu près d'accord, maintenant, sur le point qui nous intéresse le plus, à savoir que la *Doctrine des Apôtres*, ne nous a point livré la formule des Saints Mystères dans sa teneur sacramentelle.

Réduite à des termes si simples, cette constatation nous inviterait presque à ne pas aller plus loin. Mais il y a façon d'arriver à la conclusion commune énoncée dans ces termes généraux, et c'est précisément dans la mesure où notre prise de possession de l' « Eucharistia » primitive contredirait l'un ou l'autre des systèmes basés sur la constatation dont il s'agit, qu'il nous faut pourtant voir ce qu'il en est, sans entrer autrement, du reste, dans la discussion.

On connait les pièces du débat. En voici la traduction latine d'après Funk :

IX. Quod ad gratiarum actionem attinet, sic gratias agite : 2. primum de calice : Gratias tibi agimus, pater noster, pro sancta vite David pueri tui, quam indicasti nobis per Iesum puerum tuum: gloria tibi in saecula. 3. De pane fracto autem : Gratias tibi agimus, pater noster, pro vita et scientia, quam indicasti nobis per Iesum puerum tuum : gloria tibi in saecula. 4. Sicut hic panis fractus dispersus erat supra montes et collectus factus est unus, ita colligatur ecclesia tua a finibus terrae in regnum tuum: quoniam tua est gloria et virtus per Iesum Christum in saecula. 5. Nemo autem edat neque bibat de vestra gratiarum actione, nisi qui baptizati sunt in nomine Iesu : de hoc etenim dicit Dominus : *Ne date sanctum canibus.*

X. — Postquam autem impleti estis, sic gratias agite : 2. Gratias tibi agimus, pater sancte, pro sancto nomine tuo, quod fecisti ut habitet in cordibus nostris, et pro scientia et fide et immortalitate, quam indicasti nobis per Iesum puerum tuum: gloria tibi in saecula. 3. Tu, Domine omnipotens, creasti omnia propter nomen tuum et cibum potumque dedisti hominibus ad fruendum, ut tibi gratias agant, nobis autem largitus es spiritualem cibum et potum et vitam aeternam per puerum tuum. 4. Ante omnia gratias tibi agimus, quod potens es; gloria tibi in saecula. 5. Recordare, Domine, ecclesiae tuae, ut eam liberes ab omni malo eamque perficias in caritate tua, *et collige* eam *a quattuor ventis* sanctificatam in regnum tuum, quod ei parasti, quoniam tua est virtus et gloria in saecula. 6. Adveniat gratia et praetereat mundus hic. *Hosanna filio David.* Si quis sanctus est, accedat; si quis non est, paenitentiam agat. Maranatha, Amen. 7. Prophetis vero permittite gratias agere, quantas volunt.

. . . .

XIV. Die dominica autem convenientes frangite panem et gratias agite, postquam delicta vestra confessi estis, ut sit mundum sacrificium (θυσία) vestrum. Omnis vero, cui est controversia cum amico suo ne conveniat vobiscum, donec reconciliati sunt, ne inquinetur sacrificium vestrum. 3. Hoc enim est dictum a Domino : *In omni loco* et tempore *offeratur mihi sacrificium mundum quoniam rex magnus sum, dicit Dominus, et nomen meum mirabile in gentibus.*

XV. Constituite IGITUR vobis episcopos et diaconos dignos Domino...

§ I.

INTERPRÉTATIONS EUCHARISTIQUES DES CHAPITRES IX ET X DE LA Διδαχή.

C'est naturellement autour de la valeur eucharistique des chapitres IX et X que la critique a trouvé matière à s'exercer davantage, et que se sont produites les interprétations les plus divergentes. Mais, en définitive, ces divergences se ramènent à deux positions générales très simples. Il y a, d'un côté, les opinions de ceux qui croient reconnaitre l'Eucharistie soit dans l'une ou l'autre des formules des chapitres IX et X, soit dans l'ensemble de ces formules, et, de l'autre côté, les opinions plus variées encore, de ceux qui n'y peuvent voir que le « Benedicite » liturgique et les Grâces d'un repas commun, liturgique ou non.

Ceux qui tiennent pour la valeur eucharistique des formules s'en expliquent à leur tour de diverses façons :

les uns l'entendant d'un formulaire officiel de la Messe, duquel on aurait omis de reproduire les textes scripturaires de la Consécration, soit en conformité de la loi de l'arcane, soit en raison du caractère extra-sacerdotal de la Διδαχή, soit pour divers autres motifs ;

les autres n'y voyant qu'une œuvre privée dont l'auteur n'aurait d'ailleurs aucunement eu pour intention d'être l'écho fidèle de la Liturgie de son temps ;

d'autres, revenant au caractère officiel et public des formules, mais pour les rapporter aux seuls actes immédiats avant et après la Communion;

tandis que d'autres encore, d'accord avec ceux-ci pour restreindre à la Communion la portée des formules, proposent en revanche de la limiter encore à la seule Communion domestique, avant le repas, à domicile.

Il faut ajouter que dans tous ces cas on tient compte de la tradition chrétienne telle qu'elle apparaît dès la première Épître aux Corinthiens.

Mais d'autres, sans aucun égard à cette tradition, n'hésitent pas à prononcer que nous avons ici le formulaire correspondant exactement à la conception que l'on avait alors de l'Eucharistie. A vrai dire, cette opinion serait plutôt une variété des systèmes évolutionistes, suivant lesquels les chapitres IX et X n'ont trait qu'à un repas commun ; je dis qu'elle en serait une variété si, cependant, elle ne s'en distinguait en persistant à considérer ce repas comme étant tout de même, à ce moment, toute l'Eucharistie de l'époque, et cela, bien entendu, jusque dans la pensée de ceux qui la célébraient ainsi.

Quoi qu'il en soit, jusqu'à présent notre « Eucharistia » primitive n'étant intéressée dans aucune des opinions qui viennent d'être rappelées, si ce n'est dans la dernière, nous n'avons donc pas à nous préoccuper du point de vue qu'on y prend. Quant à la dernière, puisqu'elle rentre, par son esprit, dans la catégorie des systèmes évolutionistes, nous verrons, à leur propos, à la fin de ce chapitre, ce qu'il en faut penser.

§ 2.

INTERPRÉTATIONS NON EUCHARISTIQUES.

L' « Eucharistia » n'est pas intéressée davantage, je dirai même qu'elle l'est moins encore, dans les systèmes suivant lesquels nous n'avons affaire, aux chapitres IX et X de la Διδαχή, qu'à un repas, et à un repas non eucharistique. Dans l'opinion des écrivains catholiques qui embrassent ce parti, c'est en toute hypothèse que la donnée traditionnelle est sauve. En effet, qu'on ait en vue le repas des Agapes, soit indépendamment, soit en dépendance du Sacrifice eucharistique, ou bien qu'on se prononce pour les repas communs tels qu'étaient ceux de la communauté primitive à Jérusalem, et dont la coutume se serait diversement étendue, plus ou moins perpétuée même, en entrant dans les mœurs sous la forme de nos Grâces et de notre *Benedicite* conventuels ou domestiques, il est bien clair, ici encore, que nul conflit ne saurait s'élever de ce qui n'est pas eucharistique à ce qu'est essentiellement, au contraire, notre « Eucharistia ».

Or, tout compte fait, c'est bien cette position qui paraît la meilleure, et l'on peut même la rendre encore plus solide.

La façon dont les textes en litige se sont présentés tout à l'heure, c'est-à-dire dont ils se trouvent réunis artificiellement, de sorte que le chapitre XIV a l'air de suivre immédiatement les chapitres IX et X, fait bénéficier ceux-ci de l'impression nettement eucharistique que laisse celui-là. Mais c'est une illusion, que leur éloignement dans le contexte, et leur situation dans l'ordonnance des matières doivent dissiper. Peut-être cette illusion n'est-elle pas étrangère, avec le prestige de deux ou trois mots, à la fortune de certaines interprétations. Dans tous les cas, la suite des idées qui amènent les chapitres IX et X est loin d'être indifférente à la solution du problème. C'est pourquoi j'y voudrais insister. Mon observation pouvant devenir une pièce utile au dossier de la question eucharistique dans la Διδαχή, je la livre, à tout hasard, pour ce qu'elle vaut.

A. L'interprétation eucharistique exclue par l'ordonnance même de la Διδαχή.

a) L'ASSOCIATION DES IDÉES DES CHAPITRES VII A X N'EST PAS EUCHARISTIQUE.

On remarquera donc que les derniers mots du chapitre VII, où l'on s'était occupé du baptême, ont trait au jeûne préparatoire tant à l'administration qu'à la réception

de ce sacrement. Ainsi amorcée, la question du jeûne, par une association d'idées toute naturelle, devient un sujet qu'on épuise, après celui du Baptême, et l'on spécifie les jours qu'il y faut consacrer, on insiste sur l'esprit de prière et de sincérité dans lequel on doit le pratiquer. C'est l'objet du chapitre VIII. Or, n'est-ce pas par une association d'idées toute semblable qu'on est amené, dans les deux chapitres suivants, à s'occuper non moins naturellement, de ce qui est la solution du jeûne, le repas, non pas le repas eucharistique, mais un repas véritable, le repas des Agapes, si l'on veut, bref, un repas après lequel on pourra dire, au moment des *Grâces : Postquam autem impleti estis* (μετὰ δὲ τὸ ἐμπλησθῆναι). Après cela, pour s'étonner du caractère spirituel donné, dans les formules des chapitres IX et X, à la sanctification du repas, il faut oublier, comme on l'a fort bien dit, notre propre bénédiction de la table, notre *mensæ cœlestis participes faciat nos Rex æternæ gloriæ*, ou bien *Ad cœnam vitæ æternæ perducat nos Rex æternæ gloriæ*, et nos Grâces [1], il faut surtout ne pas prendre garde à ce qu'étaient les repas communs dans l'antiquité chrétienne, l'institution véritablement liturgique et régulière qu'ils constituaient et dont rien aujourd'hui ne saurait nous représenter la physionomie.

Ainsi nous sommes insensiblement passés du Baptême au jeûne, du jeûne à sa solution : le repas — l'Agape sans doute —, qui suivait le Baptême, de l'Agape aux prophètes dont le charisme était libre de s'exercer dans ces réunions, et qui pouvaient particulièrement y développer l'Action de Grâces. Ainsi amorcée par les chapitres du repas, comme le jeûne l'avait été par le chapitre du Baptême, la question des prophètes va remplir les chapitres XI, XII et XIII, et c'est seulement alors qu'on finit par arriver à la réunion dominicale.

B, LE CHAPITRE XIV, INDÉPENDANT DE CE GROUPE, EST EUCHARISTIQUE.

a) La θυσία dominicale et le Sacrificium de Malachie.

Celle-ci, pour le coup, est formellement eucharistique. L'identification sur laquelle on s'y arrête, du *Sacrificium* (θυσία) dominical avec le *Sacrificium* de Malachie, véritable lieu commun des traditions eucharistiques dans toutes les Eglises et dans tous les temps, de même encore, par le fait, l'identification de cette θυσία dominicale avec les sacrifices de l'Ancien Testament, ce dont il n'est aucunement question dans les chapitres IX et X, ne laissent aucun doute sur la concordance du chapitre XIV avec l'Eucharistie dominicale, apostolique, universelle.

[1] P. LADEUZE : *L'Eucharistie et les repas communs des fidèles dans la Didachè*. (*Revue de l'Orient chrétien*, 1902, n° 3, page 350). Cf. VON DER GOLTZ : *Tischgebete und Abendmahlsgebete in d. altchristlichen und in der griechischen Kirche*, Leipzig, 1905, (T. U. Neue Folge, XIV, 2 b.)

b) L'absence d'Anaphore dans le Chapitre XIV expliquée par des faits analogues.

Il n'y a, j'en conviens, aucune Anaphore dans ce chapitre. Mais l'absence de formule n'autorise pas du tout à penser qu'il n'y en avait pas d'autre que les prières des chapitres IX et X. Pourquoi la Διδαχή n'en donne-t-elle pas le texte? C'est une autre question. Mais ce n'est pas le moins du monde extraordinaire. Après tout, c'était apparemment l'affaire de ceux qui avaient à s'en servir, les prêtres, d'en confier à leur mémoire la teneur, si simple et si facile à retenir, que nous connaissons maintenant, et dont, peut-etre, à raison de son caractère, une tradition verbale avait suffi d'abord à maintenir le thème consacré, sans qu'il fût encore nécessaire ni opportun de le fixer par écrit *ne varietur.*

Précisément une abstention semblable nous a déjà privés de quatre témoignages qui, sans nul doute, se seraient joints aux cinq textes synoptiques de notre « Eucharistia » primitive, quand nous en avons dressé le tableau parallèle.

Je veux parler des versions arabe et saïdique des *Statuts des Apôtres* publiés par Horner, de leur version copte publiée par Tattam, en dernier lieu mis en latin par Funk, et des Canons d'Hippolyte. Ces quatre documents sont trop absolument conformes au texte congénère qu'ils suivent parallèlement jusque là, pour qu'on ne soit

Version copte trad. gr. de Lagarde. Bunsen, *Anal. Antenic.*, II, 462	Version saïdique Horner, Statutes of the Apostles, p. 3[illegible]	Version latine de Vérone Hauler, V
1.	2	3.
Et postquam ordinatus fuerit	Postquam autem factus fuerit Episco-	Qui cumque factus fuerit episcopus
	salutantes eum [pus	salutantes eum
omnes	singuli	omnes
osculentur eum	dent ei pacem ore suo	os offerant pacis
		quia dignus effectus est
[tionem	[nem	[tionem
et unus diaconorum afferat obla-	Diaconi autem afferant ei oblatio-	Illi vero offerant diacones obla-
in manus ejus	Imposita autem manu sua	quique inponens manus
	super oblationem	in eam
cum presbyteris	cum presbyteris	cum omni presbyterio
salutet qui factus est episcopus	dicat ille gratias agens	dicat gratiam agens
Dominus vobiscum omnibus.	Kyrios meta pantōn humōn	Dominus vobiscum
Et omnes respondeant :	Et omnis populus dicit	et omnes dicant
et cum spiritu tuo	meta to pñatos sou	Et cum spiritu tuo
Dicat :	Et ille dicat	
Sursum corda vestra	anō humōn tas Kardias	Susum corda
populus dicat	Et populus dicit	
Habemus ad Dominum	eukhõmen pros ton Kñ	Habemus ad Dominum
Rursus dicat	Et ille rursus dicit :	
Gratias agamus Domino	eukaristesômen ton Kñ	Gratias agamus Domino
omnis populus dicat	Et omnis populus	
Dignum et justum.	axion kai dikaion	Dignum et iustum est.
Et sic oret	Et similiter sic oret	Et sic jam prosequatur :
Dicat ea quae his succedunt	et dicat ea quæ his succedunt	
in ordine	secundum consuetudinem	
sanctae Oblationis	sanctae Oblationis	
		Voir le texte en entier, ci-dessus, dans le tableau de la page 140

pas autorisé suffisamment à croire que c'est bien notre « Eucharistia » qu'ils visent implicitement au moment où, renonçant à suivre nos synoptiques dans la transcription de la formule, ils se bornent à la mentionner, voici comment :

Statuts des Apôtres : 1° *Version copte* traduite en grec par Tattam :

Et sic orat dicens ea quae his succedunt in ordine sanctae Oblationis.

2° *Version saïdique.*

Et similiter sic oret et dicat ea quae his succedunt secundum consuetudinem sanctae Oblationis.

3° *Version arabe.*

Et dicat ea quae his succedunt in Regula oblationis (Kiddâs).

Canons d'Hippolyte :

Postea autem dicat orationem et perficiat missam.

Le tableau ci-dessous permettra de constater à la fois l'identité des documents jusqu'à l'Anaphore et la différence du parti que prennent les uns et les autres quant à sa transcription :

Version éthiopienne (LUDOLF=E) 4.	Version arabe (HORNER, [illegible] p. 245) 5.	Canons d'Hippolyte (ACHELIS, T. U., t. VI, 4. p. 47. sq.) 6.
Posteaquam constitutus est episco-	Et cum factus fuerit episcopus	19. Post hæc
gratulantur ei [pus	salutent eum	convertant se ad eum
omnes et singuli	singuli	omnes
ore osculantes eum	et osculentur os suum	osculantes eum in pace
qui factus est episcopus		quia ille hoc meretur
et cui contigerit istud munus		[tiones
diaconus praebeat illi eucharistiam	et Diaconi afferant illi oblationes	20. Diaconus autem afferat obla-
Ad haec ponens manum suam	tunc imposita manu sua	et imponat manum suam
super panem eucharisticum	super oblationem	super oblationibus
cum omnibus presbyteris [modo	cum omnibus presbyteris	una cum presbyteris
gratias agit Domino dicens hoc	ille dicat et gratias agat sic :	ille qui factus est episcopus, dicens
Dominus vobiscum omnibus	Dominus vobiscum	21. ὁ κύριος μετὰ πάντων
Respondet populus : totus	et omnis populus dicat	22. Respondeat populus :
cum spiritu tuo sit	Et sit cum spiritu tuo	Et cum spiritu tuo.
Dicit Episcopus :	Et ille dicat :	23. Dicat :
Elevate [sursum] corda	Ubi sunt corda vestra?	ἄνω ὑμῶν τὰς καρδίας
Respondet omnis populus	Et omnis populus dicat :	24. Respondeat populus :
Sunt apud Dominum Deum nostrum	Sunt apud Dominum	ἔχομεν πρὸς τὸν κύριον
Dicit episcopus	Et ille dicet	
Gratias agamus Domino	Gratias agatis Domino	25. Εὐχαριστήσωμεν τῷ Κυρίῳ.
Populus :	Et populus dicat	26. Et respondeat :
Rectus et justus est.	Ita dignum et justum est	ἄξιον καὶ δίκαιον, [quod significat :
		Dignum est.]
	Et dicat ea quæ his succedunt	Postea autem dicat orationem
	in Regula	
	Oblationis (Kiddâs)	
Voir le texte en entier, ci-dessus,		et perficiat missam
dans le tableau de la page 149		

Peut-être n'est-il pas indifférent de noter que l'*Oratio* des Canons d'Hippolyte est la *coutume* dans la version saïdique des Statuts, la *Règle* dans leur version arabe, la τάξις dans la version copte.

L'absence de transcription, dans aucun de ces cas, n'équivaut donc à l'inexistence d'un texte, et d'un texte traditionnel (*secundum consuetudinem*), officiel (τάξις, Regula), bref d'une *Oratio* suffisamment connue déjà par ailleurs à l'époque des Canons d'Hippolyte, pour qu'on ait pu se dispenser de l'y transcrire.

c) Corrélation traditionnelle entre les Canons relatifs à l'Épiscopat et les Canons relatifs au saint Sacrifice.

Les moindres détails ont ici leur importance. Il faut donc encore noter la place donnée dans tous ces documents à la question du Sacrifice eucharistique, ce qui équivaut à la faire dépendre de la question de l'Episcopat. On y passe de plain-pied de l'ordination de l'Evêque à la Messe. Or c'est à l'Episcopat également qu'est associé le chapitre eucharistique de la Διδαχή, le XIV[e]. Et même il s'y rattache par une connexion tellement intentionnelle, et d'une manière qui souligne si formellement leur corrélation, qu'il est impossible de ne pas voir que les deux chapitres sont intimement conditionnés l'un par l'autre : « *Chaque dimanche vous devez vous réunir pour la fraction du pain* .. DONC *établissez-vous des évêques et des diacres* ». Comment comprendre cette conclusion, dit Mgr. Ladeuze, si l'on n'admet pas que ce sont ces évêques et ces diacres qui doivent faire la fraction du pain, but de la réunion, que cette fraction par conséquent est chose réservée à ces ministres ? Or, une action qui est constamment appelée θυσία et qui en même temps est ainsi réservée à des ministres particuliers et requiert par conséquent l'activité sacerdotale, que peut-elle être autre chose qu'un sacrifice proprement dit. »

Ici la pensée ne se reporte-t-elle pas d'elle-même à ces lignes de notre « Eucharistia » : *Memores igitur mortis et resurrectionis ejus offerimus tibi panem et calicem gratias tibi agentes, quia nos dignos habuisti adstare coram te et tibi ministrare*[1] ?

C'est ce que Funk avait très justement observé dans les notes de son édition de la Διδαχή, sur le οὖν initial du chapitre XV, succédant immédiatement à l'*offeratur mihi sacrificium mundum* de Malachie :

Episcopi, dit il, et diaconi eligendi sunt ecclesiarum singularum praepositi et ministri. Quibus, ut vox οὖν capite ineunte indicat, praesertim cura liturgiae administrandae incumbit. Cum enim particula illa hoc caput arctissime cum praecedente coniunctum sit, sequitur, ministris de quorum electione hic sermo est, praecipue munus capite illo commemoratum esse, scilicet liturgiam eucharisticam. Doctrina igitur episcopis et diaconis idem munus attribuit, quod

[1] Voir ci-dessus le tableau synoptique du *Canon de la Messe Apostolique et de ses premières interpolations*, lignes 116 à 124.

Clemens Romanus, qui I Cor. c. 42-44 eorum munus cum munere sacerdotum Veteris Testamenti comparat, atque 44, 4 eos dona offerre (προσενεγκόντας τὰ δῶρα) distincte dicit [1].

Ainsi l'observation d'un détail en apparence aussi simple qu'est le fait, commun à tous nos documents, de la juxtaposition du texte relatif à l'Episcopat et de celui qui parle de l'Eucharistie nous conduit premièrement à identifier l'Eucharistie de ces documents au *Sacrificium* de la Διδαχή, puis, finalement, à trouver celle-ci comme ceux-là, dès l'origine, en pleine possession de la notion traditionnelle du Sacrifice de la Messe.

B. L'interprétation eucharistique exclue par le parallélisme et la nature des matières traitées dans les documents disciplinaires primitifs et dans la Διδαχή.

1° *Les Statuts apostoliques et la* Διδαχή. *Identité de l'Agape des Statuts, et de la « Gratiarum actio » de la* Διδαχή.

A) ACCORD DES STATUTS ET DE LA Διδαχή DANS L'ORDRE ET LA NATURE DES MATIÈRES TRAITÉES.

α) Ordre des matières.

Mais c'est surtout de l'identification qu'il nous faut prendre acte en ce moment, parce que la même observation qui nous la procure va précisément nous faire découvrir que les chapitres IX et X de la Διδαχή sont à leur tour dans la même ligne que des passages analogues des écrits précédents, que cette ligne n'est décidément pas du tout eucharistique, et que leur vrai caractère se dégage d'un autre ordre d'idées qui leur est commun.

Nous avons arrêté notre attention tout à l'heure sur l'enchaînement logique, mais nullement nécessaire, qui, dans la Διδαχή, nous conduit du Baptême au jeûne et du jeûne au repas. Eh bien, c'est exactement sous cette forme et dans l'ordre de cette trilogie que se développent, et le VIIe livre des *Constitutions apostoliques*, et les *Statuts* coptes de Tattam, et les Statuts éthiopiens, aussi bien que les arabes et les saïdiques. Nous disons donc : Baptême, jeûne, repas. Je le répète, c'est exactement dans cet ordre, nullement nécessaire encore une fois, par conséquent où les coïncidences ont tout de suite une cause intentionnelle, ou traditionnelle, que se succèdent les matières dans les documents en question. Si nous représentons les textes de chacun d'eux par les numéros d'ordre de leurs canons, ou de leurs membres nous obtenons en effet le schema suivant :

Διδαχή	Const. Apost. l. VIII	Statuts Apostoliques Coptes: Tattam	Statuts Apostoliques Coptes: Horner saïd.	Canons d'Hippolyte [2]	Statuts Apostoliques: Éthiopiens	Statuts Apostoliques: Arabes
VII. Baptême.	22. Baptême.	42-46. Baptême.	42-46. Baptême.	91-154. Bapt.	31-35. Baptême.	30-34. Baptême.
VIII. Jeûne.	23-24. Jeûne.	47. Jeûne.	47. Jeûne.	155-159. Jeûne.	36. Jeûne.	35. Jeûne.
IX-X. Repas.	25 26. Repas.	48-53. Repas.	48-53. Repas.	160-185. Repas.	37-40. Repas.	36-39. Repas.

[1] *Opera Patrum Apostolicorum*, p. CLXXXII.

[2] Comme nous aurons tout à l'heure à invoquer leur témoignage, j'ajoute au schema les *Canons d'Hippolyte* d'après l'ordre que leur donne M. Achelis, et qui n'est pas celui de l'original.

Voilà, certes, une symétrie d'association d'idées bien inexplicable si, d'aventure, on refuse d'admettre qu'elle soit le résultat d'une commune tradition conservée de part et d'autre. Sans doute la transition du jeûne au repas pouvait se présenter naturellement à tout le monde, mais c'est à la condition qu'il s'agisse bien d'un véritable repas, solution du jeûne, et c'est précisément la considération que nous avons déjà fait valoir pour fixer à priori le sens de la Διδαχή. Mais le passage du Baptême au jeûne, en revanche, n'est pas tellement indiqué par la nature des choses, qu'il n'ait dû se présenter à la suite du Baptême tout autre sujet disciplinaire ou liturgique à traiter. Si donc tout le monde est d'accord — et c'est le cas pour associer le sujet du jeûne à celui

Fragments de Vérone. (Hauler, 113)	Statuts Coptes [illegible]	Statuts Coptes (Saïdiques) (Horner, 320).
	XVII (XLVII). De jejunio	47. De jejunio.
	1. Viduæ et virgines sæpe ieiunent et in ecclesia orent.	Viduæ et virgines sæpe jejunent et orent in ecclesia.
	2. Presbyteri similiter et laici ieiunent, quando volunt.	Similiter presbyteri et laici jejunent quandocumque voluerint.
	3. Episcopo autem impossibile est ieiunare nisi eo die quo cunctus populus ieiunabit.	Episcopus vero jejunare nequit nisi eadem ipsa die qua omnis populus jejunabit.
	4. Fiet enim ut quispiam aliquid in ecclesia sumere velit, eique impossibile est recusare. Quod si panem frangit, panem omnino gustabit.	Eveniet enim ut aliquis aliquid (cibi) in ecclesiam afferre voluerit, nec rejici potest : qui postquam fregerit panem omnino gustare et manducare debet
	5. Cum autem edit et alii fideles cum ipso, e manu episcopi particulam accipiant, priusquam unusquisque panem suum frangit.	cum aliis fidelibus hic adstantibus. Singuli igitur accipiant de manu episcopi fragmentum panis priusquam frangat suum quisque panem.
	Namque hæc benedictio est, neque vero Eucharistia sicut corpus Domini	Hoc enim est benedictio non autem gratiarum actio (Eucharistia) sicut corpus Domini
	XVIII (XLVIII). De hora edendi.	48. De tempore comedendi.
qui præsentes estis, et ita [illegible]	1. Omnes priusquam bibant, calicem sumant et gratias super eum agant, et edant ac bibant, hoc modo purificati.	Omnes autem antequam bibant debent calicem accipere et gratias agere super eum et bibere et edere quippe qui sic purificantur.

du Baptême, ce ne peut être, cette fois, qu'en vertu d'une tradition commune. Et la fidélité même de tous les documents à conserver le contact traditionnel, en un point d'importance aussi secondaire, après tout, que l'ordre de succession des choses, invite à rechercher ce que sont les choses elles-mêmes dans cette tradition. De la part de témoins si soucieux de ne point innover, même en matière aussi facultative, les textes doivent évidemment s'éclairer l'un par l'autre. C'est ce qu'il s'agit d'examiner.

β) Nature du repas des *Statuts*. L'agape.

1. *Les six textes congénères. — Réflexions sur leurs particularités et leur groupement.*

Voici, disposés synoptiquement, les documents à confronter :

Canons d'Hippolyte (ACHELIS, p. 103).	**Statuts éthiopiens.** (HORNER, 157)	**Statuts Arabes** (HORNER, 257).
157.	36. De viduis et virginibus et quando episcopus jejunare debeat	35. De viduis et virginibus et quando episcopus jejunare debeat.
Virginum et viduarum est, ut sæpe jejunent et orent in ecclesia.	Faciant igitur ut jam sæpe diximus, jejunent et orent in ecclesia viduæ et virgines.	(Hoc) faciant sicut jam sæpius diximus, et orent in ecclesia.
Clericis libera sit facultas voluntarie jejunandi.	Presbyteri diaconique jejunent quandocumque voluerint. Et similiter populus jejunet.	Presbyteri diaconique jejunent quandocumque voluerint.
Episcopus autem jejunio non se obstringat, nisi clerus cum ipso jejunet.	Nam episcopus jejunare non debet nisi cum populus jejunat et ipse.	Sed episcopus jejunare non debet nisi cum omnis populus jejunat :
	quippe qui afferre possit quod in ecclesiam rite afferunt quin ullus rejici valeat ; tunc enim afferens (homo) postquam proprium fregerit panem gustabit	erit enim quum quilibet in ecclesia aliquid afferre voluerit, nec enim rejici potest : tunc (episcopus) postquam panem fregerit et ipse gustabit
	et manducabit cum aliis fidelibus secum adstantibus; de manu autem ipsius episcopi accipere debent oblationis fragmentum priusquam participent.	manducabitque cum aliis fidelibus secum adstantibus qui de manu episcopi fragmentum panis accipient, priusquam frangat unusquisque panem quem ante se habet.
	Namque hic panis panis est benedictionis, non autem Oblatio sicut corpus Domini nostri Jesu Christi	Hoc enim est benedictio non autem gratiarum actio (Eucharistia) sicut corpus Domini.
	37. De tempore quo decet edere.	36. De tempore quo decet edere.
	Non congruit catechumenis edere cum fidelibus.	Et non decet catechumenos edere cum fidelibus.
	Priusquam gustent et bibant aliquid quodvis, oportet illos accipere calicem et gratias agere super eum et bibere et manducare, mundati enim sunt.	Antequam aliquid bibant decet unumquemque calicem accipere et gratias agere super eum, et bibere et manducare, quia sic puri sunt.

Catecuminis vero panis exorcizatus detur et calicem singuli offerant.	2. Catechumenis detur panis exorcismi et calix.	Dentque Catechumenis panem exorcismi et calicem.
	XIX (XLIX). Quod dedecet catechumenos cum fidelibus edere.	49. De eo quod non decet catechumenos cum fidelibus edere.
Catecuminus in cena dominica non concumbat.	1. Catechumenos in cena Domini ne sinas cum fidelibus sedere.	Cathecumeni non sedeant cum fidelibus ad cœnam dominicam
Per omnem vero oblationem memor sit qui offert ejus, qui illum uocavit; propterea enim depræcatus est, ut ingrediatur sub tecto ejus	2. Qui edit, eius memor sit, qui eum invitavit, quoties edit. Ideo enim eos oravit, ut sub tectum suum intrent.	Is autem qui edit memor sit ejus qui eum invitavit, quoties edit. Propterea enim vocavit eos ut venirent sub tectum suum.
	XX (L). Quod decet prudenter ac modice edere.	50. De eo quod decet ut edant cum discretione et temperantia.
Edentes uero et bibentes cum honestate id agite et non ad ebrietatem et non, ut aliquis irrideat, aut tristetur, qui uocat uos, in uestra inquietudine, sed ut oret, ut dignus efficiatur, ut ingrediantur sancti ad eum. Uos enim, inquit, estis sal terræ.	1. Edatis ac bibatis cum modestia ; ne bibatis ut ebriemini, ne quis vos irrideat et is, qui vos invitavit, tristetur de vestra intemperantia ; sed ut oret, ut sancti ad eum intrent ; namque dixit : Vos estis sal terræ.	Quando vero decenter editis et bibitis nolite bibere ad ebrietatem, ne vos irrideant homines et ne gravetur de vestra licentia ille qui vos invitavit, sed potius oret ut sancti apud eum ingrediantur quia Ipse dixit : Vos estis sal terræ.
Si communiter uero omnibus oblatum fuerit, quod dicitur graece apoforetum, accipite ab eo ;	2. Si omnes vestræ portiones simul vobis dantur, tuam tantum portionem sumes.	Si vobis universis datæ fuerint portiones in unum, tunc adsumes tantum tuam portionem.
Si autem, ut omnes gustent, sufficienter gustate, ut et superet et quibuscumque uoluerit, qui uocauit uos, mittat tamquam de reliquiis sanctorum et gaudeat in fiducia.	3. Sin ad edendum invitamini, modo edatis, usque dum satiamini, ut is, qui vos invitavit, ea, quæ reliquistis, eis mittat, quibus vult, quoniam reliquiæ sanctorum sunt, atque gaudeat vos ad ipsum venisse.	Si autem etiam invitati fueritis ad edendum, comedetis tantummodo quod sufficit, ut ille qui te invitavit mittat ea quæ remanserint illis quibus voluerit, tanquam de reliquiis sanctorum, et ut gaudeat de introitu vestro apud se.

	Catechumenis dentur panis benedictionis et calix.	Catechumenis detur panis benedictionis et calix.
172.	Præceptum de eo quod non decet catechumenos edere cum fidelibus, et catechumenos cum fidelibus ad mensam Domini sedere.	De eo quod non decet catechumenos edere cum fidelibus.
Non sedeat cum eis aliquis catechumenus in agapis. κυριακαῖς		Catechumeni non sedeant ad prandium dominicum.
	Et æquum est eum qui comedit esse memorem ejus qui eum invitavit et dedit ei omnem cibum, quoties comedit. Propter hoc vocavit eos ut veniant in domum suam.	Et ille qui edit memor sit illius qui vocavit eum quoties edit. Propter hoc enim rogavit eum ut veniret sub tectum suum.
	Itaque decet eos manducare cum verecundia et sobrietate quod satis sit, et non inebriari.	De eo quod decet edere cum moderatione et temperantia et non inebriari.
173. Edant bibantque ad satietatem, neque vero ad ebrietatem ; sed in divina præsentia cum laude Dei. 174. Ne quis multum loquatur neve clamet, ne forte vos irrideant, neve sint scandalo hominibus ; ita ut in contumeliam vertatur qui vos invitavit, cum appareat, vos a bono ordine aberrare. 175. Sed potius invitent eum constanter et totam familiam ejus et videat (ur) modestia uniuscujusque nostrum et obtineatur magna dignitas exemplis illis quæ in nobis conspiciuntur. 176. Oret autem quisque, ut sancti introeant sub tectum ejus; dicit enim salvator noster : Vos estis sal terræ.	Et manducent et bibant juxta normam non autem bibant ad ebrietatem, ut eos non irrideant homines, et ille qui eos invitavit non contristetur de lascivia eorum. Sed potius orent ut sancti introeant in domum quia dixit : Vos estis sal terræ.	Manducate et bibite decenter et ne bibatis et ebriemini, ne vos irrideant homines et eum qui vos invitavit luxuriæ vestræ pæniteat, sed potius oret ut sancti ingrediantur in domum suam. Dixit : Vos estis sal terræ.
	Ecce dedit vobis omnia ad unum cum eo, ut accipiatis ab eo portionem vestram;	Si vobis omnes portiones simul dederit, adsumes tantum portionem tuam;
	sed comedite cum temperantia et bibite cum temperantia ut sit aliquid quod supersit; et ut quod reliquistis ab eo qui vos invitavit mittatur cui voluerit ; et dicat quod cibus ille et potus ille reliquiæ sunt sanctorum. Et gaudeant vos ad eos venisse, et comedant quod reliquistis et dicat : est ille	Et si invitati fueritis ad edendum, comedite cum moderatione, non aliter, ut ille qui te invitavit reliquias tuas mittat ei cui voluerit. Nonne reliquiæ sunt sanctorum ? et gaudeat vos in domum venisse.

Gustantes autem cum silentio percipiant, qui uocati sunt, non contendentes uerbis, sed quae hortatus fuerit episcopus et, si interrogauerit aliquit, respondeatur illi ; et cum dixerit episcopus uerbum, omnis cum modestia laudans eum taceat, quandiu iterum interroget.	4. Cum edunt invitati, edant in tranquillitate, neque in lite. 5. Quodsi episcopus aliquem iubet verbum quærere, respondeat ei ; et episcopo loquente omnes sileant in modestia, donec rursus interrogat.	Et qui fuerint invitati comedant in pace, non contentiose. Sed si episcopus alicui permiserit rogare aliquid, respondeat. Et cum episcopus loquitur omnes taceant in modestia, donec iterum interroget eos.
Etiamsi absque episcopo in cena adfuerint fideles, praesente presbytero aut diacono similiter honeste percipiant. Festinet autem omnis siue a presbytero siue a diacono accipere benedictionem de manu.	6. Si episcopus non adest, sed fideles tantum in cena sunt, a presbytero benedictionem accipiant, si adest ; si non adest, a diacono eam accipiant.	Si vero episcopus absit, sed fideles tantummodo in cena, accipiant Eulogiam de manu presbyteri, si adsit, si vero non (adsit) accipiant de manu diaconi.
Similiter et catechuminus exorcizatum id ipsut accipiat.	7. Similiter catechumenus panem exorcismi accipiat.	Similiter catechumeni sumant panem exorcismi.
Si laici fuerint in unum, cum moderatione agant. Laicus	8. Si laici simul sunt sine clericis, prudenter edant ; be-	Laici vero si sint inter se absque clero, modeste come-

	cibus quod sancti reliquerunt. Et gaudeant vos venisse quando reficiunt :	Et qui edit memor sit illius qui eum invitavit quoties edit. Hac de causa rogavit eum ut intraret sub tectum domus suæ.
[174. Ne quis multum loquatur neque clamet].	Et præterea qui sunt invitati edant absque sermonibus :	Et invitati hospites edant seorsum et sine tristitia.
177. Quando autem episcopus sermocinatur sedens, ceteri lucrum habebunt neque ipse sine lucro erit.	*sed si episcopus permiserit, loquantur et interrogent quod fuerit opportunum et respondebunt. Et cum finem (quis) fecerit ea omnia dicere opportuna quæ rogare intendebat, tunc iterum modeste sileant donec episcopus eos interroget in cœna.* 38 *a*. Et si episcopus loquitur unusquisque taceat. Et si Episcopus absit accipiant panem benedictionis a presbytero vel a diacono. Et si episcopus loquitur omnes taceant, nemo respondeat alteri verbum, nam episcopus eos interrogabit.	Si vero Episcopus permiserit aliquem sciscitari aliquid, tunc ille loquetur. 37. Quando loquitur Episcopus unusquisque taceat,
178. Si autem absente episcopo presbyter adest, omnes ad eum convertantur, quia ipse superior est ceteris in Deo, honorentque eum sicut honoratur episcopus, neve contumaciter illi adversentur. 179. Ipse vero distribuat panem ἐξορκισμοῦ, antequam consideant, ut Deus agapen eorum præservet a timore inimici utque surgant salvi in pace. 180. Diaconus in agape absente presbytero vicem gerat presbyteri, quantum pertinet ad orationem et fractionem panis, quem invitatis distribuat.	*Si fideles in cena sine episcopo fuerint, a presbytero aut diacono Eulogiam accipiant in manu.* 38 *b*. Et si (non) Episcopus sed tantummodo fideles adsint ad convivium, accipient Eulogiam de manu presbyteri, si adsit, et si presbyter non adsit, accipient de manu diaconi ;	et si Episcopus absit, a presbytero aut diacono benedictio sumatur. Dixit : Si loquitur Episcopus singuli taceant usque ad interrogationem, et si Episcopus absit, sed fideles nec quisquam alius ad prandium, tunc accipiant Eulogiam id est Benedictionem a presbytero si adsit, aut si absit, a diacono.
[171. Catechumenis autem curante episcopo mittatur panis oratione purgatus, ut ecclesiæ associentur.]	*Et similiter catechumeni accipiant fragmentum panis mystici.* 38 *c* et catechumeni portionem etiam suam accipiant panis mystici.	Et catechumeni recipient etiam panem exorcismi.
181. Laico autem non convenit, ut signet panem, sed	*Et si forte fuerint inter se laici, reficiant silentio, et*	Et si fuerint ibi laici, comedant inter se quieti ; et non

enim benedictionem facere non potes.

Unusquisque in nomine domini edat. Hoc enim Deo placet, ut aemulatores etiam aput gentes simus, omnes similes et sobrii.

nedicere autem laicus non potest.

XXI (LI). Quod decet cum gratiarum actione edere.

Unusquisque cum gratiarum actione in nomine Dei edat: hoc enim decet servitium Dei, ut omnes vigilemus et gentiles nobis invideant.

dant. Laici autem non possunt Eulogiam dare.

51. De eo quod decet edere cum gratiarum actione.

Præterea unusquisque cum gratiarum actione comedat in nomine Dei. Hoc enim decet pietatem ut omnes sobrii simus et Gentes possint æmulatores nostri esse.

tantummodo frangat, nihil præterea faciat.
182. Si clericus omnino non adest, quilibet suam partem comedat

laicis Eulogiam facere non licet.
38 *d.* Et si sint laici tantum, edant tranquille : et laicos non decet Eulogiam facere.

decet laicum Eulogiam facere.

cum gratiarum actione, ut videant Gentes mores vestros cum invidia.

Et postquam gratias egerint, unusquisque comedat in nomine Domini et bibat temperate postquam nomen Domini invocaverit. Sic enim Deo debetur ut simus inter Gentes zelo fervidi, nos omnes æquanimes, et quieti, et puri, et sine macula. Nam Deus Pater gaudet in opere suo, et, si puri sumus, opus suum nos utique.

159. Si quis autem oblationem facere intendit, quo tempore presbyter in Ecclesia non adest, diaconus loco ejus fungatur in omnibus rebus, cum exceptione solius portandi sacrificii magni et orationis.
160. Si distribuitur oblatio, distribuatur etiam eleemosyna pauperibus; hæc autem dispertiatur pauperibus ante occasum solis a populo. 161. Si quid de necessario reliquum est, distribuant postero mane; et si iterum quid restat, tertio die. 162. Ab eo autem in cujus domo asservatur nihil computetur ex iis rebus ; sola misericordia eaque tota afferat ei, qui eam exhibet computatam mercedem. 163. Qui distribuit, nihil obtineat ; nam panis pauperum diutius moratur in domo ejus per negligentiam.

De largitione infirmis [facienda]. Diaconus in tempore tribulationis diligenter infirmum obsignabit. Si nullus adsit presbyter qui dat id quod distributum erat quantum oportet accipere (diaconus) gratias agat et ibi rationem habeat eorum qui distribuunt, ut diligenter ministerio fungantur et dent Eulogiam. Si quis sit qui distribuat hoc deferant viduis et infirmis.

164. Si agape fit vel cœna ab aliquo pauperibus paratur κυριακῇ tempore accensus lucernæ, præsente episcopo surgat diaconus ad accendendum. 165. Episcopus autem oret super eos et eum, qui invitavit illos. 166. Et necessaria est pauperibus

De afferendis lampadibus in cœna ecclesiæ. Primo vespere et præsente episcopo, lampadem afferet diaconus, et stans inter omnes fideles ut gratias agat, episcopus primum his verbis salutabit : Dominus vobiscum. Et populus similiter dicet : Et cum spiritu

εὐχαριστία, quæ est in initio missæ.

167. Missos autem faciat eos ut separatim recedant antequam tenebræ oboriantur.
168. Psalmos recitent, antequam recedant.

tuo. Deinde dicet episcopus : Gratias agamus Domino. Et populus dicet : Dignum et justum est ; utrumque ei debetur ut magnificetur et exaltetur simulque glorificetur. NON AUTEM DICENT : SURSUM CORDA ; HOC ENIM DICETUR TEMPORE OBLATIONIS. *Sic ergo orat : Gratias agimus tibi per Filium tuum Jesum Christum Dominum nostrum quod nos illustrasti, incorruptibile lumen revelando. Quia igitur, peracto die, jam in noctem advenimus et quia satiasti nos luce diei quam creasti ut desiderio nostro satisfaceres, nec nobis nunc, per gratiam tuam deest lumen vesperæ, sanctificamus et glorificamus te per Filium tuum unicum Dominum nostrum Jesum Christum, per quem et cum quo tibi gloria et potestas et honor cum Sancto Spiritu nunc etc. Et dicent omnes : Amen. Cum autem cœna facta surrexerint post orationem a pueris et virginibus factam, psalmos dicent. Diaconus igitur tenens in manibus mixtum calicem oblationis* (Presfora) *psalmos incipiet ab illo cui inscribitur : Alleluia, postquam sacerdos ita jusserit ; similiter et ex his psalmis. Et oblato calice ab episcopo juxta ritum calicis, psalmum dicet Alleluia. Et dum psalmum recitat, omnes dicent Alleluia, quod est : Eum laudamus qui est Deus altissimus ; glorificatus atque laudatus est, qui mundum universum uno verbo creavit. Similiter finito psalmo gratias aget super calicem et de fragmentis dabit cunctis fidelibus, qui fideles, cum cœnam suam sumant, de manu episcopi frustum panis accipient antequam de proprio pane participes fiant. Eulogia enim est, non Eucharistia sicut Domini nostri.*

Viduas si quando quis uult, ut aepulentur, iam maturas aetate dimittat eas ante vesperam.	XXII. De cena viduarum. 1. Si quis quando viduas invitare vult, omnes ætate provectas nutriat atque dimittat, priusquam vesperascit.	52. De cœna viduarum. Si quis aliquando cupit invitare viduas, quæ sint [utique] seniores faciat eas edere et dimittat eas ante vesperam.
Si autem non potest propter clerum, quem sortitus est, escas et uinum dans eis dimittat illas et aput semetipsas, quomodo illis placet, de re sumescant.	2. Si propter clerum, quem sortitæ sunt, impossibile est, det eis vinum et aliquid ad edendum, et domi edant, sicut volunt.	Et si non possunt venire propter clerum quem sortitæ sunt, tunc det illis vinum et aliquid ad manducandum, et comedant in domo sua quomodo voluerint.

I. La façon dont les Statuts éthiopiens débordent parfois tous les autres suffit à les distinguer des compilations similaires. Et comme il est inadmissible que l'auteur de cette compilation ne se soit pas aperçu du double emploi que font ses additions avec les canons qu'il numérote, et dont les chiffres suivent la même progression numérique que ceux de la compilation arabe, aux mêmes endroits, il faut en conclure qu'il est donc préoccupé de ne rien perdre et de colliger tout ce qui peut être sauvé de l'oubli, tout ce qui peut aussi procurer un supplément de lumière ou de précision, sur un point donné. Ces additions étant imprimées en italiques il est facile de voir que, pour tout le reste, l'arabe et l'éthiopien concordent assez parfaitement pour former groupe.

II. La partie des fragments latins de Vérone qui correspond à l'endroit dont nous nous occupons est tellement parallèle aux deux traditions coptes, celle de Tattam, et celle de Horner (saïdique), que je n'hésite pas à donner place à côté d'elles, pour former un autre groupe, à la tradition latine. Celle ci, d'ailleurs, n'en est pas moins, avec elles, au point de vue de la parenté, simplement en ligne collatérale ; et cette réserve se justifie non seulement par l'absence de distinction numérique des canons

169. Si fit ἀνάμνησις (fiunt ἀναμνήσεις) pro iis qui defuncti sunt, primum antequam consideant mysteria sumant ; neque tamen die prima. 170. Post oblationem distribuatur eis panis ἐξορκισμοῦ, antequam consideant. [171. Catechumenis autem curante episcopo mittatur panis oratione purgatus, ut ecclesiæ associentur].		
183. Si quis viduis cœnam parare vult, curet ut habeant cœnam et ut dimittantur, antequam sol occidat. 184. Si vero sunt multæ caveatur, ne fiat confusio neve impediantur quominus ante vesperam dimittantur. 185. Unicuique autem earum tribuatur suffi ciens cibus potusque sed abeant, antequam nox advesperascat.	39. De prandio viduarum. Et si forte quis cupit aliquando vocare viduas et has quæ sint seniores satiet eas et dimittet eas antequam sit sero.	38. De prandio viduarum. Si quis aliquando voluerit invitare viduas tunc invitet omnes has seniores satiet eas, et dimittat eas priusquam nox adveniat.
	Et si non est possibile propter clerum qui fuit invitatus, det illis escam et vinum et his datis tunc mittet eis immediate ut unaquæque faciat sicut voluerit in domo sua.	Et si sit impossibile propter sortem quem habuerint det eis vinum et escam quam comedant in domo sua quomodo voluerint.

dans le texte de Vérone (col. 1), mais surtout par la façon dont le traducteur y interprète et représente l'original commun. Entre autres particularités qui lui sont propres on peut noter celle-ci, qui n'est pas la moins intéressante : *quod dicitur græce apoforetum*, à côté du verset 2 du Canon chiffré XX dans les Statuts coptes (2e colonne).

III. Quant aux Canons d'Hippolyte, bien qu'ils demeurent généralement en rapport assez exact avec ces deux groupes, il est évident que leurs rapports sont cependant trop libres et mêlés de trop de particularités propres, ou de différences, pour qu'on puisse équiparer la situation des synoptiques et la leur, eu égard à la ligne traditionnelle. Il y a certainement, d'un côté ou de l'autre, quelqu'un, ne disons pas précisément qui dévie, mais dont la fidélité, moins scrupuleuse, aurait pris avec l'original assez de libertés. Et, sous réserve de la question de priorité générale d'un document sur l'autre, on conviendra sans peine, j'imagine, qu'au moins dans l'endroit où nous sommes, l'avantage ne reste pas aux Canons d'Hippolyte.

Leur tenue littéraire trahit un amplificateur, et les développements qui constituent toute la différence — je parle des endroits parallèles — n'ajoutent, d'ailleurs,

au texte qu'on surcharge, rien d'essentiel, ou n'ajoutent que des explications peu nécessaires, quand ce ne sont pas de pures redondances. Lisons par exemple ce qui concerne la recommandation d'éviter l'ivresse. Les *Statuts* disaient très suffisamment tout ce qu'il y avait à dire, en deux mots, dans le style laconique qui convient au genre. Ce qu'ajoutent les *Canons d'Hippolyte*, si l'on excepte l'argument de la présence de Dieu, n'est vraiment plus qu'une affaire de rhétorique diffuse. Comparons :

Texte des Statuts	Texte des Canons d'Hippolyte
XX. Edatis ac bibatis cum modestia,	Edant bibantque ad satietatem
ne bibatis ut ebriemini,	neque vero ad ebrietatem,
	sed in divina præsentia cum laude Dei ne quis multum loquatur neve clamet,
ne quis vos irrideat	ne forte vos irrideant
	neve sint scandalo hominibus,
et is qui vos invitavit tristetur de vestra intemperantia	ita ut in contumeliam vertatur qui vos invitavit, cum appareat vos a bono ordine aberrare, sed potius invitent eum constanter et totam familiam ejus et videat(ur) modestia unius cujusque nostrum et obtineatur magna dignitas exemplis illis quæ in nobis conspiciuntur.
sed ut oret, ut sancti ad eum intrent :	Oret autem quisque ut sancti introeant sub tectum ejus ;
namque dixit : Vos estis sal terræ.	dicit enim Salvator noster : Vos estis sal terræ.

Tout autre est le caractère des additions éthiopiennes que le tableau nous met sous les yeux. Là, je le répète, ce sont des rédactions diverses que l'on recueille, et il n'y a pas moyen de s'y tromper, quand on voit certains textes en doublet ne se différencier parfois que par des variantes grammaticales, ou lorsqu'il s'agit de circonstances négligées par les autres documents.

Au reste tout ceci ne nous intéresse que pour apprécier la situation relative de nos six documents vis-à-vis de l'original commun. Mais il suffit, en l'occurrence, que leur témoignage soit absolument unanime — et il l'est — sur le fond de la question. Cette question, ne l'oublions pas, se présente chez eux suivant le même enchainement logique que dans la Διδαχή, c'est-à-dire après la question du jeûne, laquelle à son tour, succède aussi partout à celle du Baptême.

2. *Le δεῖπνον de l'Agape formellement distingué de l'Eucharistie dans les* Statuts.

Aussi rien n'est-il plus légitime et plus indiqué que de demander à nos *Statuts* ce qu'ils entendent par le repas dont ils traitent, plus compendieusement sans doute, mais, encore un coup, dans les mêmes conditions objectives et logiques que la Διδαχή, parle du sien.

Or, il est impossible de s'y méprendre, non seulement on n'y voit aucune ordonnance relative au sacrifice, mais c'est formellement et en toutes lettres qu'est spécifié le caractère non eucharistique de la cérémonie :

C. XVII, 5. Namque hæc Benedictio est, neque vero Eucharistia sicut corpus Domini.

S. 47. Hoc enim est Benedictio non autem Gratiarum actio (Eucharistia) sicut corpus Domini.

E. 36. Namque hic panis panis est Benedictionis, non autem (Oblatio) sicut corpus Domini nostri Jesu Christi.

A. 35. Hoc enim est Benedictio, non autem Gratiarum actio (Eucharistia) sicut corpus Domini.

Cette *fractio panis*, liturgique, et cependant distincte de l'Oblation proprement eucharistique, sa distribution publique par l'Évêque à tous les fidèles, et enfin ces divers rites s'accomplissant préalablement au repas commun, tout cela ne nous transporte-t-il pas dans un monde d'idées et d'institutions qui nous sont aujourd'hui parfaitement inconnues? Mais aussi peut-on rien imaginer qui ressemble davantage au περὶ τοῦ κλάσματος des chapitres IX et X de la Διδαχή? La distinction même qu'on fait ici de l'*Oblatio sicut corpus Domini*, d'une part, et du *panis Benedictionis*, d'autre part, n'est-elle pas exactement le pendant de celle que nous devons faire entre la θυσία du chapitre XIV et le περὶ τοῦ κλάσματος de la Διδαχή?

3. *Souvenirs lointains de l'antique Agape.*

Peut-être, en cherchant bien, trouverait-on, dans certaines Eglises isolées depuis des siècles, quelque institution se rapportant à celle que nous rencontrons ici, décrite à propos du Baptême, et, pourrait-on dire, décrite à ce propos précisément parce que c'était aussi, dès lors, le complément d'usage de la célébration du Baptême.

Les Coptes, écrivait Vansleb en 1762, « ont encore la coutume de faire des *Agapes* ou des *repas de charité*, après les Batêmes, et les enterremens, pour tous ceux qui veulent s'y trouver ; donnant à un chacun un plat de bouillie, avec un morceau de viande dedans, et du pain autant qu'il en peut manger : et ces repas se font ou dans l'Eglise même ou sur le toit de l'Eglise, qui est, selon la coûtume des Levantins, toujours plat, et capable de contenir un grand nombre d'hommes »[1].

Et ailleurs: « Les *Euloges* sont des pains-bénits, et non consacrez, qu'ils distribuent au peuple après la Messe. ILS ONT LA MÊME FIGURE ET LA MÊME FORME QUE LES CORBANS (*pains destinés à la Consécration*), excepté qu'ils sont plus petits[2] », etc. Faut-il voir dans tout cela des restes dégénérés des repas semi-liturgiques en question? Ne pourrait-on même pas rapprocher de ces repas de Baptême et de ces « Euloges » ou pains-bénits, tels de nos usages, infiniment réduits d'ailleurs, qu'évoquent assez naturellement ces souvenirs orientaux?

---

[1] *Histoire de l'Eglise d'Alexandrie*, (IIe partie, page 112 et s.)
[2] *Ibid.*, p. 100.

Vansleb, on vient de le voir, parle aussi d'un repas public des funérailles. Or, les numéros 169 et 170 des Canons d'Hippolyte règlent une question tout à fait analogue :

C. XXXIII, I. 169. Si fit ἀνάμνησις (fiunt ἀναμνήσεις) pro iis, qui defuncti sunt, primum antequam consideant mysteria sumant ; neque tamen die prima. 170. Post oblationem distribuatur eis panis ἐξορκισμοῦ, antequam consideant.

4. *Le pain de l'Agape et le pain commun, soit avant, soit après l'Eucharistie.*

Le passage est même très intéressant, car on y distingue nettement : 1° la communion eucharistique (*mysteria sumant*), 2° la distribution du *panis exorcismi* qu'on prenait debout avant le repas (*post oblationem distribuatur eis panis* ἐξορκισμοῦ), 3° le repas proprement dit, impliqué dans les mots *antequam consideant*, et qu'on prenait assis, le tout séance tenante et sans aucune séparation de l'Agape et de l'Eucharistie.

C'est du reste ce qui ressort mieux encore des textes des Statuts qui précèdent immédiatement ceux où l'on distingue si nettement du pain de Bénédiction le pain de l'Eucharistie. En effet le pain de Bénédiction s'y distingue par surcroit d'une troisième espèce de pain, celui que chacun rompra lui-même et qu'il a devant soi. Si donc il restait quelque doute sur la portée de l'*antequam consideant*, nos textes enlèveraient toute hésitation. Relisons :

C. XVII... e manu episcopi particulam accipiant, priusquam unusquisque panem suum frangit.

S. 47... accipiant de manu episcopi fragmentum panis, priusquam frangat suum quisque panem.

E. 36... de manu autem ipsius episcopi accipere debent oblationis fragmentum priusquam participent.

A. 35.. de manu episcopi fragmentum panis accipiant, priusquam frangat unusquisque panem quem ante se habet...

La communion eucharistique, il est vrai, n'obtient aucune mention dans le passage, où nous lisons ces quatre textes, mais, ne l'oublions pas, ce n'en est pas moins après la communion eucharistique, par laquelle ils viennent de couronner le Baptême, que nos Statuts abordent, par l'intermédiaire du jeûne (loi baptismale dans la Διδαχή), la question du repas. C'est donc un *processus* qui s'harmonise à celui du repas des funérailles. Et nous vérifions une fois de plus, par ces deux faits, ce qu'on savait déjà de la discipline ancienne — abandonnée de très bonne heure — en vertu de laquelle on ne célébrait les Saints Mystères avant le repas que dans les circonstances où l'on était astreint au jeûne. Autrement le repas, disons l'Agape, nous allons le voir aussitôt, précédait cette célébration.

5. *L'Agape du Lucernaire.*
Le « Sursum Corda » *propre à l'Eucharistie, prohibé dans l'Agape.*

Je veux parler de la longue description du Lucernaire que les Statuts éthiopiens ajoutent à la fin de leur Canon 37, sous le titre : *De afferendis lampadibus in cena Ecclesiae* (*Act.* XX, 7 à 11). Bien qu'isolé, c'est-à-dire propre aux seuls *Statuts* éthiopiens, ce texte demeure entièrement dans la ligne du reste du canon pour tout ce qu'il a de commun avec les textes parallèles. Il est aussi dans la ligne d'ensemble des autres canons, tellement qu'il achève plutôt de nous livrer la pensée traditionnelle et, par conséquent, la clef de l'interprétation des cérémonies analogues.

C'est bien d'analogie qu'il faut parler, en effet, plutôt que de similitude de circonstances. Mais l'essentiel est que d'une façon ou d'une autre, et quelle que soit la circonstance, c'est de l'Agape qu'il est question.

Supposons donc que le rédacteur du Statut 37 se soit contenté de nous dire ce qui était à faire, sans ajouter ce qui ne l'était pas ; en d'autres termes, supposons qu'il n'ait pas eu la précaution d'écrire : *Non autem dicent Sursum corda, hoc enim dicetur tempore oblationis*, et, en finissant : *Eulogia enim est, non Eucharistia sicut Eucharistia Domini* : n'est-il pas vrai qu'aussitôt nous voilà devant un texte exposé aux mêmes vicissitudes d'interprétation, pour ne pas dire à plus d'équivoques, que celui de la Διδαχή? Peut-être même le *Hallel* qui accompagne la bénédiction de la Coupe deviendrait-il d'emblée, pour la fameuse thèse de « Mess und Pascha », l'argument topique. L'heureuse prolixité du Statut 37 éthiopien vient au contraire à peu près tout bouleverser, en même temps qu'elle éclaire d'un jour véritablement décisif, cette fois, le texte de la Διδαχή.

Je viens de parler de Bénédiction de la Coupe. Nos textes ne laissent subsister aucun doute sur son caractère rituel et cependant non eucharistique. Les catéchumènes y participent, mais à part des fidèles.

C. XVIII. Omnes priusquam bibunt, calicem sumant et gratias super eum agant, et edant ac bibant, hoc modo purificati. Catechumenis detur panis exorcismi et calix.

S. 48. Omnes autem antequam bibant debent calicem accipere et gratias agere super eum et bibere et edere quippe sic purificantur. Dentque catechumenis panem exorcismi et calicem.

E. 37. Priusquam gustent et bibant aliquid quodvis, oportet illos accipere calicem et gratias agere super eum, et bibere et edere, mundati enim sunt. Catechumenis dentur panis benedictionis et calix.

A. 36. Antequam aliquid bibant decet unumquemque calicem accipere et gratias agere super eum, et bibere et edere, quia sic puri sunt. Catechumenis detur panis benedictionis et calix.

B) ACCORD DES STATUTS ET DE LA Διδαχή DANS L'ORDO DE LEUR REPAS.

BÉNÉDICTION PRÉALABLE DE LA COUPE.

La priorité même de la Bénédiction de la Coupe sur la distribution de la *fractio*, qu'on expliquait si péniblement au chapitre IX de la *Doctrine*, se retrouve ici fort à

point pour accuser la similitude des cérémonies décrites aussi bien dans nos *Statuts* que dans la Διδαχή.

Hic ordo nusquam alias invenitur, observait Funk [1]. Neque Lucas eum habet ; nam calicem quidem paschalem (22, 17 seq.) ante epulas eucharisticas commemorat, calicem autem eucharisticum distincte post panem eucharisticum ponit (22,19 seq.).Similiter Paulus I Cor.XI,23 sqq., ubi institutionem sacramenti altaris exponit, ordinem communem servat... Hoc loco Doctrina ipsa prodit se non formulam liturgicam proprie dictam universamque exhibere velle. Alias ordo eucharistiæ communis servatus esset.

La nouvelle notation de priorité donnée à la Bénédiction de la Coupe, notamment dans la partie surnuméraire des *Statuts*, nous oblige à y regarder de plus près. C'est expéditif, mais ce n'est vraiment pas résoudre la difficulté que d'imputer à la fantaisie du rédacteur de la *Doctrine*, ce qui peut gêner l'hypothèse eucharistique. Or, il ne s'agit ici pas plus de fantaisie que d'inadvertance. Nous sommes en face d'un *processus* systématique, qui se retrouve identique à lui-même dans une pièce et dans une circonstance autres que celles de la Διδαχή. Nous sommes en face d'un *Ordo*. C'est l'ordre qu'on observait dans la célébration liturgique, non pas de l'Eucharistie, mais de ces étranges repas communs. Et toutefois le cérémonial et la sanctification de ces repas pouvaient donc, en apparence, offrir assez de rapports avec le formulaire eucharistique et le cérémonial du *Sacrificium* ou de la θυσία, pour que des esprits inattentifs, ou bien insuffisamment avertis, mais à coup sûr, moins excusables que nous ne le sommes après dix-neuf siècles, eussent pu s'y tromper sans le *nota bene* des *Statuts*.

C. ACCORD DES STATUTS ET DE LA Διδαχή DANS L'EXCLUSION DES CATÉCHUMÈNES AU TEMPS DE L'AGAPE.

α) *L'exclusion des Catéchumènes.*

Une fois le repas de la *Doctrine* identifié avec l'Agape par cette particularité rituelle de la Coupe et par la parfaite symétrie des questions qu'elle traite parallèlement aux *Statuts*, nos documents nous aident encore à rendre raison de la recommandation finale du chapitre IX de la Διδαχή.

Nemo autem edat neque bibat a vestra gratiarum actione, nisi qui baptizati sunt in nomine Iesu ; de hoc etenim dixit Dominus : *Ne date sanctum canibus.*

On devine sans peine quel argument invincible semblait être cette partie du texte en particulier, dans les systèmes qui mettent le chapitre IX au compte de l'Eucharistie.

Déjà les *Διατάξεις περὶ τῆς μυστικῆς λατρείας* (XVIII, 12) nous avaient appris que

[1] Patr. Apost. Edit. V, p. CLIX.

l'exclusion des Catéchumènes était poussée jusqu'à l'interdiction de participer aux prières que les fidèles faisaient à domicile.

Fidelis ne domi quidem precetur cum catechumeno.

Et la raison qu'on en donne est exprimée d'une manière équivalente au *ne date sanctum canibus :*

Non enim æquum est initiatum cum nondum initiato coinquinari [1].

Or, nos six documents en disent tout autant de l'Agape :

H. 172. Non sedeat cum eis (fidelibus) aliquis catechumenus in agapis κυριακαῖς.

V. Catecuminus in cena Dominica non concumbat.

S. 49. Catechumenus non sedeat cum fidelibus ad cenam dominicam.

E. 37. Præceptum de eo quod non decet catechumenos edere cum fidelibus et catechumenos cum fidelibus ad mensam sedere.

A. 36. Catechumeni non sedeant ad prandium dominicum.

Qu'il s'agisse toujours de l'Agape dans cette exclusion, ce n'est pas à démontrer : les Canons d'Hippolyte le disent en toutes lettres : *in agapis κυριακαῖς*. Et puis c'est à la suite de cette prohibition que viennent les recommandations d'éviter l'ivresse pendant le repas. Nous venons de lire ces recommandations en comparant le texte prolixe des Canons d'Hippolyte à celui des Statuts, qui nous reportent si naturellement aux objurgations de l'Apôtre : *Unusquisque enim suam cenam præsumit ad manducandum. Et alius quidem esurit, alius ebrius est* (I Cor. XI, 21).

Eclaircissements que certains usages et certaines expressions reçoivent de nos textes.

Aussi n'est-il pas vrai, pour le dire en passant, qu'en réunissant toutes ces données, ce ne sont plus seulement les chapitres IX et X de la Διδαχή, c'est encore le verset de la première Coupe dans S. Luc (XXII, 17), — c'est la synaxe des Vigiles de Troade, à la lumière des lampes, que S. Paul termine par la *fractio*, ce sont les désordres réprimés par S. Paul encore, à Corinthe, ce sont les discours spirituels qui se tenaient dans ces réunions, et dont il est question dans nos documents tout de suite après l'exhortation à la tempérance, comme en parle à la fin du repas la Διδαχή (X, 7), à propos des prophètes, comme en parle également S. Paul, à propos aussi des charismes, bref ce sont tous ces passages parallèles des textes sacrés qui trouvent ici, pour ainsi dire, en même temps que la Διδαχή, leur commentaire en action.

Qu'il reste après cela, dans les formules de la Διδαχή, des expressions d'apparence eucharistique irréductibles au caractère de ces repas semi-liturgiques, c'est presque

[1] PITRA. *Juris ecclesiastici græcorum Historia et Monumenta.* Tom. I, *De mystico ministerio*, XVIII, 12. — F. X. FUNK. *Didascalia et Constitutiones Apostolicæ*, Tom. I, *Const. Ap.* lib. VIII, XXXIV, 11, p. 543.

tout naturel. Il n'y a plus lieu de s'en préoccuper, dès l'instant que nous nous trouvons devant des données aussi constantes que sont les éléments d'identification contenus dans nos textes. Et ces données, comme on le voit, nous montrent jusqu'où l'on pouvait pousser l'assimilation de toutes ces communions symboliques à la communion réelle des saints Mystères, sans jamais arriver à l'identification dans aucun cas. Une fois reconnu qu'il ne s'agit pas ici de la synaxe eucharistique par excellence — et c'est le cas — les expressions employées dans les formules de prières de ces repas ont beau se présenter avec les apparences eucharistiques les plus précises et les plus impressionnantes, s'il est entendu que ni la Coupe — la première Coupe —, ni la fraction qui l'accompagne, n'y sont ordonnées aux saints Mystères, ou du moins ne le sont que symboliquement, il est bien clair qu'elles n'en suivent pas moins la condition de l'acte auquel elles sont associées, sans jamais pouvoir le dépasser. Accordons aux expressions usitées en pareil cas tout ce que l'on voudra dans l'ordre des Sacramentaux, à la bonne heure. Mais rien de plus. Et cela peut laisser encore une assez belle marge, surtout quand on réfléchit soit à la hiérarchie qui distinguait peut-être tous ces genres de communions, soit aux diverses circonstances de leur célébration, soit même aux diverses catégories de personnes auxquelles elles étaient exclusivement réservées suivant l'occurrence.

Variations dans la discipline d'exclusion des Catéchumènes.

Peut-être aussi — certainement même — faut-il tenir compte de l'état de la discipline aux différents âges de son développement, ou de son abandon progressif. Ainsi nous venons de voir que les Διατάξεις excluent les catéchumènes de la prière domestique. Bientôt les *Canons d'Hippolyte* et les *Statuts* ne parlent déjà plus que de les exclure de la table des fidèles dans les Agapes. Et voici que le VIIIe livre des *Constitutions Apostoliques* nous les montre assistant à la première partie de la synaxe eucharistique, donc priant avec les fidèles, et même publiquement, officiellement, jusqu'au moment du renvoi. Ce n'était pas le dernier mot. De même pour la Coupe et le pain de Bénédiction. La Διδαχή s'oppose à ce qu'on y fasse participer quiconque n'a pas reçu le baptême. De nouveau les *Statuts* se relâchent, ou du moins semblent se relâcher de cette rigueur et l'on a pu constater qu'on n'y répugne plus à les associer à la communauté des fidèles, *ut associentur ecclesiæ*, c'est dit en toutes lettres dans les Canons d'Hippolyte (171), si bien qu'ils auront leur part de la Coupe et du pain de Bénédiction. Ce sera, j'en conviens, en dehors de l'assemblée des fidèles, et ce n'est pas, comme eux, de la main de l'evêque qu'ils les recevront. Mais c'est tout de même l'Evêque qui les leur envoie.

5. *Le* panis Benedictionis *des fidèles et le* panis exorcismi *des Catéchumènes.*

Maintenant est-il bien certain que c'était à la Coupe et au pain des fidèles, je veux dire absolument à la même économie liturgique que participaient les Catechumènes ?

Il y a plutôt lieu d'en douter quand on observe de près la façon dont s'exprime, le cas échéant, le premier groupe de nos documents. Les *Statuts* latins de Hauler, et les coptes de Tattam et de Horner sont bel et bien d'accord à donner au pain qu'on distribuait aux uns et aux autres un nom différent. Dans la discipline de leur temps c'est la *Benedictio*, par antonomase, c'est-à-dire le *panis Benedictionis* qu'on donnait aux fidèles, et c'est le *panis exorcismi* que recevaient les Catéchumènes. Dans les textes que relève notre tableau l'occasion de parler de ce rite se présente deux fois. Chaque fois on observe dans les trois documents cette vigilante distinction.

C. 17... et alii fideles cum ipso, e manu episcopi particulam accipiant priusquam unusquisque panem suum frangit. Namque hæc BENEDICTIO est neque vero Eucharistia sicut corpus Domini.

C. 18. Catechumenis detur PANIS EXORCIZATUS et calix.

S. 47... Singuli igitur accipiant de manu episcopi fragmentum panis priusquam frangat suum quisque panem. Hoc enim est BENEDICTIO, non autem gratiarum actio sicut corpus Domini.

S. 48. Dentque catechumenis PANEM EXORCISMI et calicem.

V....

Catecuminis vero panis EXORCIZATUS detur et calicem singuli offerant.

C. XX. 6. Si episcopus non adest, sed fideles tantum in cena sunt, a presbytero BENEDICTIONEM accipiant, si adest; si non adest, a diacono eam accipiant.

7. Similiter catechumenus PANEM EXORCISMI accipiat.

S. 50. Si vero episcopus absit, sed fideles tantummodo in cena, accipiant EULOGIAM de manu presbyteri, si adsit, si vero non [adsit] accipiant de manu diaconi.

Similiter catechumeni sumant PANEM EXORCISMI.

V. Etiam si absque episcopo adfuerint fideles, præsente presbytero aut diacono similiter honeste percipiant. Festinet autem omnis sive a presbytero sive a diacono accipere BENEDICTIONEM de manu.

Similiter et catecuminus EXORCIZATUM id ipsut accipiat.

Dans tous ces passages c'est bien systématiquement, on n'en saurait douter, qu'on oppose avec tant de soin le *panis Benedictionis*, la *Benedictio*, l'*Eulogia* des fidèles au *panis exorcismi* des catéchumènes. Une telle insistance chaque fois que l'occasion se présente, — et, chaque fois, c'est à une simple ligne de distance qu'on change les mots pour passer des fidèles aux catéchumènes — démontre clairement que ce changement de termes est intentionnel, parce que précisément il doit correspondre à une distinction réelle et corrélative dans le fond des choses. De fait, la Bénediction n'est décidément pas l'exorcisme, et l'on conçoit très bien ici l'harmonie des institutions et de la condition des personnes. On pouvait très bien dire *Ne date sanctum canibus* en parlant du *panis Benedictionis*, dès lors qu'il s'agissait d'une catégorie de personnes qui, n'ayant pas encore franchi la zone des exorcismes, s'acheminaient seulement vers la zone des Bénédictions que devait leur ouvrir le Baptême, et ne pouvaient dès lors

communier mystiquement qu'au degré correspondant à leur condition d'exorcisés, sous le symbole du *panis exorcismi.*

Désuétude de cette distinction.

Par contre, les trois autres documents semblent n'avoir plus souci de cette distinction. Les *Canons d'Hippolyte* désignent sous le nom de *panis exorcismi* (qui était tout à l'heure le pain des catéchumènes) la distribution qui se faisait aux fidèles dans les anniversaires des défunts. Ceci pourrait être, il est vrai, le fait d'une discipline spéciale aux circonstances de cette sorte.

En revanche, dans un premier cas, les Statuts éthiopiens et les arabes donnent aux catéchumènes le *panis Benedictionis* des fidèles, tandis que dans un autre cas les Statuts arabes reviennent pour les catéchumènes au *panis exorcismi* qu'ils opposent alors à l' « Eulogia » des fidèles « id est Benedictio », ce que les Statuts éthiopiens représentent, à l'endroit correspondant, par l'opposition du *panis mysticus* des catéchumènes à l'*Eulogia* des fidèles.

Peut-être ces confusions et ces inconséquences ne font-elles que trahir, après tout, la confusion qui régnait dans les idées par suite du relâchement de la discipline, et correspondraient-elles par conséquent à un état de choses devenu moins exclusif dans la condition des candidats au Baptême.

D QUESTIONS QUE SOULÈVENT NOS TEXTES ; QUESTIONS QU'ILS TRANCHENT.

Nous sommes avertis par là, définitivement, que si les Statuts Apostoliques finissent par éclairer singulièrement la question de l'Agape, les mêmes éléments, dès qu'on compare les textes, ou qu'on en serre de plus près la critique et l'étude, nous révèlent tour à tour, ou tous ensemble, bon nombre de pratiques et de directions liturgiques qui soulèvent autant de questions insoupçonnées. L'expérience en peut être aisément faite en rapprochant les éléments fournis par les Statuts sur cette question de l'Agape, de ceux que nous livrent, plus ou moins directement, avec plus ou moins d'abondance et de précision, de leur côté, la Διδαχή, la Didascalie, les Διατάξεις, les Canons des Apôtres, les Canons d'Hippolyte, le Testament du Seigneur et les *Constitutions Apostoliques*, sans négliger non plus les témoignages patrologiques et autres mis en circulation depuis longtemps.

Sans même sortir de nos *Statuts*, combien de questions viennent de surgir pêle mêle, desquelles il reste à dégager des solutions méthodiques ? Tantôt c'est avant, tantôt c'est après le Sacrifice, quand elle n'en est pas indépendante, que nous voyons décrite ou mentionnée la prélibation de la coupe et du pain, sur lesquels on a prononcé quelque action de grâces spéciale. Ce sont autant de variétés pour lesquelles on voudrait déjà plus de précision. Jusqu'à quel point aussi ces différences sont-elles liées à la diversité des circonstances ? Nous avons les repas qui suivent le Baptême, nous avons les repas d'anniversaires de défunts, les repas du Lucernaire, les repas

d'invitation, l'Agape des pauvres, le δεῖπνον κυριακόν, les distributions aux veuves et aux infirmes. Et partout la Coupe et la *fractio*. Sans aller jusqu'à nous imaginer que chacune de ces circonstances détermine autant de communions symboliques ayant leur caractère propre, on peut vraiment se demander, nous venons de le voir, s'il n'y a pas, du moins s'il n'y a pas eu quelque chose de spécial, à un moment donné, dans la distinction faite entre la Coupe et le pain d'exorcisme, et la Coupe et le pain d'Eulogie. Nous avons vu que les fidèles communiaient au pain d'exorcisme dans les anniversaires d'après les Canons d'Hippolyte, qui, tout de suite après, changeant d'expression pour les catéchumènes leur font envoyer un pain *oratione purgatus*. Dans la description de l'Agape du Lucernaire, les *Statuts* éthiopiens ne font pas même mention des catéchumènes. S'agit-il d'une exclusion totale, et doit-on croire qu'il y avait, même dans l'admission des catéchumènes à des participations spéciales, des cas réservés ? Je ne reviens pas sur la distinction du pain d'exorcisme des catéchumènes et du pain de Bénédiction des fidèles dans plusieurs autres cas. Mais ce sont autant de données qui ont besoin d'être tirées au clair ; et la difficulté s'accroît si l'on prend garde en outre qu'il faut savoir aussi distinguer, déterminer les époques différentes auxquelles appartiennent ces données. — On voudrait également savoir à quel degré de l'échelle sacramentelle les formules qui accompagnaient les exorcismes et sanctifications élevaient les éléments qui leur étaient soumis. Quelle pouvait bien être de son côté la portée sanctificatrice de la Coupe et de l'Eulogie des fidèles, de la Coupe et du pain d'exorcisme des Catéchumènes, sur les fidèles et les Catéchumènes qui y communiaient? Dans quel rapport surtout concevait-on ces communions symboliques vis à vis de l'Eucharistie véritable ? Ces institutions sont tellement loin de nous, et sont si étrangères à nos usages, que nous nous faisons difficilement une idée de leur contenu réel et de leur valeur sacramentelle.

Deux choses, en attendant, sont bien certaines, et ressortent à l'évidence de tous les documents : c'est que partout il s'agit d'Agape et non pas d'Eucharistie, « sicut corpus Domini », mais qu'en même temps il y avait dès lors, à côté de l'Agape et bien différente de l'Agape, la θυσία, le Sacrificium, l'Oblatio, la προσφορά, bref l'Eucharistie proprement dite, à laquelle il fallait donc aussi sa formule, et nous la connaissons. Rien dans la Διδαχή ne lui fait ombrage. C'est ce qu'il s'agissait d'établir.

2° *Le livre VII des Constitutions Apostoliques et la* Διδαχή.

A) ORIENTATION EUCHARISTIQUE QU'ON Y DONNE SYSTÉMATIQUEMENT À LA COMMUNION DE L'AGAPE.

Dans tout ce qui précède il n'a pas été question du livre VII des *Constitutions Apostoliques*, bien que nous l'ayons fait figurer au schema des matières traitées parallèlement par les Statuts, par ce VII[e] livre et par la Διδαχή. Peut-être s'est-on demandé pourquoi nous n'avons pas utilisé son témoignage comme nous avons utilisé les autres. La raison en est bien simple. Ce témoignage n'est concordant que pour

l'ordre des matières. C'est déjà quelque chose, sans doute. Mais pour le reste c'est un témoignage qu'on pourrait appeler schismatique. Et c'est encore mieux, je le dis sans paradoxe. Car c'est précisément parce qu'il est tout l'opposé des autres, et comme tel, qu'il va nous fournir une dernière preuve du caractère extra-eucharistique des chapitres IX et X de la Διδαχή. Ce témoignage, il nous le fournit par le mode et la nature même des changements qu'il fait subir au texte de la Διδαχή, pour le rendre eucharistique. Chose curieuse, en effet, c'est le fond même de ce texte que maintient le VII[e] livre des *Constitutions* dans ses chapitres XXII à XXVI où, je le répète, il devient, à ce qu'il semble, eucharistique. Or il ne devient tel qu'à la condition de recevoir des additions et modifications qui changent naturellement du tout au tout son caractère. Examinons les pièces et voyons ce qu'on leur enlève, ce qu'on leur ajoute et le changement de disposition qu'on leur fait subir.

Διδαχή (IX et X)	Const. Apost. Lib. VII.
	Estote igitur semper in gratiis agendis, tamquam fideles et bonæ frugi famuli. Ac pro eucharistia, verba in hunc modum sint :
Quod ad gratiarum actionem attinet, sic gratias agite : primum de calice : Gratias tibi agimus, pater noster, pro sancta vite David pueri tui, quam indicasti nobis per Iesum puerum tuum ; gloria tibi in saecula.	
De pane fracto autem : Gratias tibi agimus, pater noster, pro vita et scientia quam indicasti (ἐγνώρισας) nobis per Iesum puerum tuum; gloria tibi in saecula.	Gratias agimus tibi, pater noster, pro vita quam manifestasti (ἐγνώρισας) nobis per Iesum Filium tuum, per quem et cuncta creasti, et omnibus provides, quem misisti ut propter salutem nostram homo fieret, quem etiam pati et mori permisisti et suscitatum voluisti glorificare, et sedere ad dexteras tuas fecisti, per quem nobis promisisti resurrectionem mortuorum. Tu, Domine omnipotens, Deus aeterne,
Sicut hic panis fractus dispersus erat supra montes et collectus factus est unus ita colligatur ecclesia tua a finibus terrae in regnum tuum.	quemadmodum hoc dispersum erat, coactum vero factum est unus panis, ita congrega Ecclesiam tuam a finibus terrae in regnum tuum.
	Gratias adhuc agimus, Pater noster, pro pretioso sanguine Jesu Christi qui pro nobis effusus est, et pro pretioso corpore, cuius et illa antitypa perficimus, ipso nobis praecipiente nunciare mortem suam, per quem
Quoniam tua est gloria et virtus per Iesum Christum in saecula.	tibi gloria in saecula. Amen.
Nemo autem edat neque bibat a vestra gratiarum actione, nisi qui baptizati sunt in nomine Jesu ; de hoc etenim dixit Dominus : Ne date sanctum canibus	Nullus vero nondum inter initiatos factus, ex iis comedat ; sed tantum qui baptizati sunt in Domini mortem. Si quis autem haud initiatus se occultans, participaverit, iudicium aeternum comedet, quod fidei Christi expers sumpsit quae fas non erat, in supplicium suum. Si quis per ignorantiam per-

	ceperit, tunc subito institutum, initiate, ne contemptor exeat.
Postquam autem impleti estis, sic gratias agite :	Post communionem vero sic gratias agite :
Gratias tibi agimus pater sancte pro sancto nomini tuo quod fecisti ut habitet (κατεσκήνωσας) in cordibus nostris,	Gratias agimus tibi, Deus et Pater Jesu Salvatoris nostri pro Sancto, cui tabernaculum (κατεσκήνωσας) in nobis fecisti,
et pro scientia et fide et immortalitate, quam indicasti nobis per Iesum puerum tuum ; gloria tibi in saecula.	et pro agnitione, fide, charitate et immortalitate quam dedisti nobis per Iesum Filium tuum.
Tu Domine omnipotens creasti omnia propter nomen tuum	Tu Domine, omnipotens, Deus universorum, creasti mundum et quæ in eo sunt, per ipsum; et legem insevisti animabus nostris,
et cibum potumque dedisti hominibus ad fruendum, ut tibi gratias agant, nobis autem largitus es spiritualem cibum et potum et vitam aeternam per puerum tuum. Ante omnia gratias tibi agimus, quod potens es ; gloria tibi in saecula	et victum praeparasti hominibus,
	Deus sanctorum et innocentium patrum nostrorum Abraham et Isaac et Iacob fidelium servorum tuorum; Deus fortis, fidelis, verus, neque in promissis mendax ; qui misisti in terram Iesum Christum tuum, qui cum hominibus conversaretur ut homo, cum sit Deus Verbum et homo, erroremque radicitus evelleret : tu ergo nunc quoque per ipsum memento hujus Ecclesiae sanctae tuae quam acquisivisti pretioso sanguine Christi tui, et libera eam ab omni malo, et perfice eam in dilectione tua et veritate tua, et congrega nos omnes in regno tuo quod praeparasti.
Recordare, Domine, Ecclesiae tuae, ut eam liberes ab omni malo, eamque perficias in caritate tua et collige eam a 4 ventis sanctificatam in regnum tuum quod ei parasti quoniam tua est virtus et gloria in saecula.	
Adveniat gratia et praetereat mundus hic. Hosanna filio David.	Maranatha. Hosanna filio David. Benedictus qui venit in nomine Domini. Deus Dominus qui apparuit nobis in carne.
Si quis sanctus est, accedat ; si quis non est paenitentiam agat. Maranatha. Amen.	Si quis sanctus, accedat. Si quis non sanctus, fiat per paenitentiam.
Prophetis vero permittite gratias agere, quantas volunt.	Committite autem et presbyteris vestris gratias agere.

En face des discordances systématiques que ce tableau fait apparaître, la première réflexion qui vient à l'esprit, c'est, à tout le moins, qu'aux yeux du reviseur, le caractère eucharistique des formules de la Διδαχή n'était pas, à beaucoup près, aussi clairement exprimé que se le figurent ceux qui l'y trouvent aujourd'hui, puisqu'il y faut tant de façons pour l'accuser dans les *Constitutions*.

En regardant de plus près, on ne tarde pas à s'apercevoir que les remaniements n'ont pas seulement pour résultat d'orienter la pensée vers l'Eucharistie, mais qu'ils écartent et suppriment radicalement tout ce qui pouvait s'appliquer à l'Agape. C'est une démonstration en partie double, et chacune de ses parties conduit à la même conclusion.

La discordance qui s'offre la première résulte précisément d'une double suppression, qui paraîtra sans doute on ne peut plus suspecte, après ce que nous avons reconnu de l'*Ordo* rituel caractéristique de l'Agape. Nous savons en effet que la priorité de la Bénédiction sur la Coupe en est l'élément primordial dans les *Statuts*, etc. et que le processus de la *Doctrine* est conforme à cet *Ordo : Primum de calice : Gratias tibi agimus, pater noster pro sancta vite David pueri tui quam indicasti nobis per Iesum puerum tuum*. Que va devenir dans les *Constitutions* cette Bénédiction de la Coupe et cette priorité qui marque son rôle, sacramentel en quelque sorte, dans l'Agape ? Il n'en reste rien : rien de la priorité, rien de la Bénédiction de la Coupe. Ou bien si l'on veut en reconnaitre quelque chose dans la deuxième partie de l'unique formule que les *Constitutions* substituent aux deux formules distinctes de la Διδαχή, tout au moins faudra-t-il reconnaitre, premièrement, qu'il n'y est pas plus question de Coupe que de priorité ; — deuxièmement, que la « sainte vigne de David », sur laquelle on a tant insisté, n'avait donc pas, aux yeux du reviseur, l'importance eucharistique qu'on a voulu lui donner [1], puisqu'il n'en est plus question non plus dans le passage correspondant.

De même, après ce que nous savons des distributions du pain rompu — ce que la Διδαχή nomme περὶ τοῦ κλάσματος — et bénit préalablement au repas, n'est-il pas encore significatif que les *Constitutions* n'en tiennent pas plus compte que du ποτήριον, et nous laissent la responsabilité de leur identification gratuite avec le corps et le sang du Seigneur ? C'est donc que la « sainte vigne de David » et le pain rompu n'étaient pas nécessairement eucharistiques. Autrement, pourquoi les *Constitutions* n'auraient-elles pas conservé des expressions qui auraient été si traditionnelles, consacrées, sacramentelles, au lieu de leur substituer le *pretiosus sanguis* et le *pretiosum corpus* de leur formule remaniée, transposée, méconnaissable à force de modifications?

Poursuivons notre parallèle. Nous voici maintenant devant la prohibition d'admettre les profanes à la participation de la Coupe et du pain rompu. Nous nous sommes suffisamment expliqués là-dessus tout à l'heure, et nous avons retrouvé, dans l'ancienne discipline et dans nos documents synoptiques, cette exclusion des catéchumènes, cette défense qui leur était signifiée de se mêler aux fidèles. Il n'y a qu'à comparer ici le texte des *Constitutions* à celui de la Διδαχή pour voir à quel point tout s'est aggravé sous le nouveau régime, et combien devient différente de la participation que mentionne la *Doctrine*, une communion dont les suites sont de telle conséquence. Les *Constitutions* sont d'accord avec elles-mêmes.

Elles le sont encore en substituant leur mystique *post communionem* au plantureux *postquam autem impleti sunt* de la Διδαχή.

[1] Mgr Ladeuze avait déjà fait sur ce point toute la lumière désirable dans l'excellente discussion qu'en donne son article cité plus haut (*L'Eucharistie et les Repas communs des fidèles dans la Didachè*, page 345 de la *Revue de l'Orient chrétien*, de 1902.

Elles le sont jusque dans la dévolution finale de l'Action de Grâces non plus aux prophètes comme dans la Διδαχή, mais aux prêtres. Aux bénédictions du repas de la Διδαχή le caractère sacerdotal n'était pas plus nécessaire qu'il ne l'était à l'Agape des *Statuts.* Il l'est à l'Eucharistie des *Constitutions.*

Malgré tout, la vigilance du reviseur n'est-elle pas cependant en défaut dans cette finale ? Ce n'est pas en effet après la Communion qu'il y avait lieu de dire encore : *Si quis sanctus accedat. Si quis non sanctus, fiat per pœnitentiam.* Le moment n'était-il point passé de pareils avis ? Ce n'est pas non plus aux prêtres — qui venaient apparemment de célébrer les saints Mystères — que pouvait s'adresser cette invitation.

Mais alors pourquoi n'avoir pas laissé ce texte à la Διδαχή comme les autres ? Dans la Διδαχή, les choses une fois remises au point de vue de l'Agape, tout cela se justifie le mieux du monde. On a béni la première Coupe, on a distribué l'Eulogie, puis on s'est mis à table, et finalement on a rendu grâces, le tout avant la synaxe proprement liturgique, quand elle doit suivre l'Agape. C'est maintenant à l'Eucharistie qu'on va passer : *Si quis sanctus accedat. Si quis non sanctus, fiat per pœnitentiam.* C'est dans l'ordre, et je dirai même qu'en dehors de ce *processus* l'invitation n'aurait pas plus de raison d'être dans la Διδαχή que dans les *Constitutions*[1].

[1] Le fait est qu'ici nous n'avons guère le choix qu'entre deux explications : ou bien la présence, à cet endroit, de *Si quis sanctus accedat...* provient d'un oubli du reviseur, ou bien c'est que, malgré tant de remaniements, et en dépit des apparences eucharistiques données systématiquement aux formules, celles-ci demeurent encore, à titre représentatif, sous l'ancien régime, par conséquent se placent antérieurement à l'Eucharistie proprement dite. Après tout, le mot μετάληψις n'éveille pas si nécessairement l'idée de communion, même alors qu'il écarte l'ἐμπλησθῆναι, qu'on ne puisse l'entendre de la simple réception d'une Eulogie simplifiée, je veux dire non suivie du repas, préparatoire à l'Eucharistie, comme dans la Διδαχή, mais à titre de souvenir liturgique ? Pourquoi non ?

Les institutions de ce genre ne disparaissent pas brusquement ni tout entières d'un seul coup. Leur désuétude est préparée graduellement par une série de dégradations, de réductions, de métamorphoses diverses. Pourquoi, dans les *Constitutions*, les formules de la Διδαχή ne se représenteraient-elles pas à l'une de ces phases intermédiaires ? En prenant ce point de vue, certaines expressions singulièrement précises, telles que celles-ci : *cujus et illa antitypa perficimus* (ἐπιτελοῦμεν) ne pourraient-elles s'entendre en ce sens que la célébration des Mystères était commencée, que l'une des premières cérémonies intégrantes en était la distribution préalable d'une Eulogie commémorative d'une institution qui se transforme, et dont les bénéficiaires pouvaient fort bien entendre, après sa réception (μετα τὴν μετάληψιν), l'avertissement *Si quis accedat* etc ?

De même le *iudicium æternum* et le *supplicium* dont il est parlé dans le cas d'intrusion d'un profane *(sumpsit quæ fas non erat)*, même l'initiation réparatrice prescrite d'urgence en pareil cas, ne peuvent-elles viser qu'un sacrilège — auquel il faut bien dire, au surplus, que l'initiation postérieure ne pouvait plus remédier — ? Ne pourrait-ce pas être le fait d'une désobéissance en matière religieuse moins grave, bien qu'impliquant encore une certaine profanation, bref une situation désordonnée que pouvait seule régulariser l'initiation ? Ce ne serait donc plus, définitivement, un sacrilège qu'on efface, ce serait un empiètement scandaleux qu'on légalise après coup. C'est à la situation juridique des personnes qu'on pourvoit en même temps qu'à l'extinction d'un scandale : ce ne peut pas être à la réhabilitation d'un sacrement profané.

La recrudescence de sévérité qu'on observe ici, loin d'être inconciliable avec la désuétude de la

B) SIMPLICITÉ DU FORMULAIRE DE LA COMMUNION EUCHARISTIQUE DANS LES STATUTS.

D'autre part, un formulaire aussi développé que serait celui du VII[e] livre des *Constitutions* considéré comme réglant les prières avant et après la réception du Corps et du Sang du Seigneur, s'il n'était pas tout à fait, à l'époque de ce livre, une sorte d'anachronisme, ne serait-il pas tout au moins un peu prématuré ? Voici, par exemple, à l'époque où l'on formait le recueil des *Statuts Apostoliques*, à quoi se réduisait encore le cérémonial de la Communion. Même il en faudrait retrancher ce qui, dans le cas présent, est spécial au Baptême :

Frangens autem panem singulas partes porrigens dicat : « Panis caelestis in Christo Iesu ». Qui autem accipit, respondeat : « Amen ». Praesbyteri vero si non fuerint sufficientes, teneant calices et diacones et cum honestate adstent et cum moderatione : primus, qui tenet aquam, secundus, qui lac, tertius, qui uinum. Et gustent, qui percipient, de singulis ter dicente eo, qui dat : « In Deo patre omnipotenti ». Dicat autem, qui accipit : « Amen ». « Et Domino Iesu Christo et Spiritu Sancto et sancta ecclesia ». Et dicat : « Amen ». Ita singulis fiat. Cum uero haec fuerint, festinet unusquisque operam bonam facere.

Je cite la traduction latine de Vérone[1]. Et, ici encore, l'éthiopienne, la copte de Tattam, la saïdique de Horner, et l'Arabe, enfin les Canons d'Hippolyte s'expriment de la même façon ; chez tous on constate l'absence de formule différente de celle-là, chez tous c'est la sainte vie qui sera l'Action de Grâces. Seulement les Statuts éthiopiens, dans un autre endroit, après la Consécration de l'Évêque, fidèles à leur habitude de tout recueillir, nous offrent, pour la Communion, de véritables prières d'Action de grâces et de préparation, qui ne sont dans aucun des autres documents parallèles.

Mais il faut réserver cette question de la Communion. Ce ne sera pas trop d'y consacrer une étude spéciale, à laquelle devra contribuer non plus tel ou tel texte isolé comme ici, mais l'ensemble comparé des documents liturgiques et autres qui appartiennent au sujet et en font l'histoire. A vrai dire, on ne voit pas, dès à présent, quelle place y reviendrait aux formules remaniées des *Constitutions*.

cérémonie totale et presque distincte, s'expliquerait d'ailleurs fort bien par l'exigence d'une incorporation plus intime dans la synaxe sacrée de ce qui restait encore de l'Agape.

En proposant ces considérations, je ne prétends pas trancher absolument, on le pense bien, la difficulté réelle que présente le texte qui vient de nous arrêter, mais en même temps, j'avoue ne pas comprendre, en dehors de cette explication, ce que pourrait bien signifier, une fois la communion faite, le *si quis est sanctus accedat*... dans le cas où l'on persisterait à rapporter à l'action de grâces après la Communion la formule (μετὰ τὴν μετάληψιν) qui précède cette recommandation.

[1] HAULER, p. 113.

III

INTERPRÉTATIONS ÉVOLUTIONNISTES DES CHAPITRES IX ET X DE LA Διδαχή.

Nous n'avions d'ailleurs pas même à envisager l'hypothèse que ces formules seraient par hasard une Anaphore. Il manquerait à cette bizarre Anaphore l'essentiel, c'est-à-dire l'indispensable insertion des paroles mêmes du Seigneur, qui n'y ont pas de place, et qui se trouvent partout ailleurs — nous l'avons vu dans le chapitre précédent — dès l'origine. En particulier les Liturgies incontestablement voisines de l'âge auquel on rapporte le VII[e] livre des *Constitutions*, telles, par exemple, que celle de Sérapion, les nestoriennes, en sont toutes pourvues.

Ceci nous amène, pour finir, à dire un mot des systèmes protestants qui s'opposeraient à l'apostolicité de notre Anaphore, en exploitant contre nous l'interprétation que nous donnons aux chapitres IX et X de la Διδαχή. Nul conflit ne peut résulter du document (je parle de la Διδαχή) dans la position prise par les théologiens évolutionnistes, du moins à s'en tenir au document lui-même. Dès lors, en effet, qu'il est unanimement entendu de ce côté que les chapitres IX et X ne s'occupent pas d'Eucharistie, puisque c'est également notre avis, toute occasion d'une rencontre entre la *Doctrine* et nous sur ce terrain fait même complètement défaut. Ce n'est pas le document qui pourrait nous heurter, ce sont les hypothèses gratuites qu'on y ajoute et qui le font passer progressivement, et de diverses façons, suivant les systèmes, de la conception d'un repas commun tout simple, d'origine juive ou judéo-chrétienne, peu importe, d'un repas pascal même, à celle du Mémorial de la Cène, purement historique, puis sacramentel, et finalement au Sacrifice.

Est-il besoin d'objecter qu'à toutes ces hypothèses il nous suffit d'opposer la coexistence, dans la Διδαχή même, de l'Agape et de la θυσία, du *Sacrificium*, et l'ensemble du contexte qui donne à cette θυσία dominicale, identifiée dès lors au fameux oracle de Malachie, la note eucharistique traditionnelle? Est-il besoin de rappeler la coexistence de l'Agape et de l'Eucharistie dans les *Statuts Apostoliques*, où nous en avons relevé la distinction, par conséquent la connaissance et la célébration formellement mentionnées par le fait qu'on y est averti de ne pas confondre avec le *pain de Bénédiction* de l'Agape celui de l'Eucharistie ?

N'y a-t-il pas là constamment et dès le principe, deux institutions distinctes et contemporaines l'une de l'autre : l'Agape et l'Eucharistie, chacune d'elles n'a-t-elle pas sa source apostolique propre, marquée par S. Luc, dans son Evangile et dans les Actes ? chacune ayant son courant traditionnel qui se développe parallèlement à l'autre, jusqu'au moment où le premier disparaît pour toujours?

N'est-ce pas la note traditionnelle que donnent, pour l'Eucharistie, la première Epître aux Corinthiens, la lettre de S. Clément et les descriptions de S. Justin, pour ne citer que des témoignages dont la date se dressera toujours, ici, devant les

systèmes évolutionistes, quels qu'ils soient, avec la tranquillité victorieuse, chère à Tertullien, de l'argument de prescription [1] ?

Et n'est-ce pas aussi l'un des premiers anneaux de cette chaîne apostolique que nous venons de retrouver dans nos fouilles ? Nous sommes donc bel et bien premiers occupants, et c'est le moins qu'on puisse dire. Notre possession déjà presque séculaire quand surviennent les formules de la Διδαχή — de quelque façon qu'on les interprète, dans leur propre teneur ou dans leur remaniement — nous permet de récuser à priori toute interprétation qui ne satisfera point aux directions liturgiques données pour toujours par l'apôtre S. Paul, ou les contredira :

Convenientibus ergo vobis in unum, iam non est Dominicam cenam manducare... Ego ENIM accepi a Domino QUOD ET TRADIDI VOBIS, quoniam Dominus Iesus in qua nocte tradebatur, accepit panem, et gratias agens fregit et dixit : Accipite et manducate : hoc est corpus meum quod pro vobis tradetur : HOC FACITE in meam commemorationem (*Cf. Luc. XXII, 19*). Similiter et calicem, postquam cenavit, dicens : Hic calix novum testamentum est in meo sanguine (*Cf. Hebr. IX, 14, sqq.*). Hoc FACITE quotiescumque bibetis in meam commemorationem. Quotiescumque enim manducabitis panem HUNC, et calicem bibetis : mortem Domini annunciabitis donec veniat.

Tant qu'on n'aura pas détruit cette charte constitutionnelle en quelque sorte de notre Eucharistie, j'entends de l'Eucharistie dominicale, apostolique et paulinienne, telle que nous venons de la voir, au chapitre précédent, imperturbablement et universellement affirmée, perpétuée, garantie par toutes les Liturgies, sans exception, de toutes les Eglises et de tous les temps, c'est en vain qu'on essaiera d'imaginer d'autres origines. Il est trop tard, dirons-nous avec Tertullien. L'Eglise était à la source. Elle est héritière. Elle possède. Il y a prescription.

[1] C'est l'argument qu'invoquait implicitement Fr. X. Funk dans les lignes suivantes empruntées aux notes sur la Διδαχή, page CLIX de ses *Pères Apostoliques* : « In his capitibus (IX et X) formulae orationum in sacra cena adhibendae proponuntur, et quidem duae, quae communioni praecedunt, una, quae corpore et sanguine Domini sumto pronuntianda erat. Orationes autem non liturgiam totam efficiebant, sed potius eae solum fuisse videntur, quae in liturgia celebranda ante et post communionem pronuntiabantur. Liturgia tam simplex et sine aliis orationibus atque eis, quae Doctrina traduntur, vix unquam et usquam agebatur. Verba institutionis eucharistiae saltem non praetermissa sunt, cum in omnibus liturgiis veteribus legantur et teste Luca 22, 19 Dominus sacramentum instituens discipulis praecepisset, ut hoc in ipsius commemorationem agerent. Accedit quod teste Justino Apol. I. 65-67 liturgia saeculo II medio longe plura amplexa est, et liturgia quam apologeta describit, nequaquam recens, sed potius vetus est habenda, cum non ad singulas ecclesias, sed ad ecclesiam universam referenda sit ». Et un peu plus loin, à propos de la priorité donnée à la Bénédiction du calice : « Hoc loco Doctrina ipsa prodit, se non formulam liturgicam proprie di tam universamque exhibere velle. Alias ordo eucharistiae communis certe servatus esset.

IX.

Résumé de la Deuxième Partie.

ESSAI DE RESTITUTION DU TEXTE ORIGINAL.

De quelque façon que l'Anaphore des *Statuts* soit mise à l'épreuve, son droit d'aînesse sort intact du conflit. Elle défie toutes les compétitions. On peut l'étudier à n'importe quel point de vue, dans n'importe quelle direction, toujours c'est aux temps apostoliques qu'elle nous ramène obstinément. Que, d'ailleurs, son texte soit strictement apostolique, ou non, peu importe. Il représente en tout cas la tradition toute première, immobilisée dans un type, et ce type nous est garanti sous deux formes non concertées : la forme éthiopienne et la forme latine, en même temps que les Liturgies dérivées qui le retiennent achèvent de le mettre en relief par l'incohérence de leurs interpolations à ses côtés.

Nous n'aurons plus à revenir sur tout cela. Nous avons suffisamment insisté dans cette deuxième partie sur la confrontation du type **Ap** soit avec ses témoins immédiats, soit avec ses compétiteurs.

Peut-être aimerait-on maintenant à considérer ce type en lui-même, et à pénétrer plus avant dans l'étude interne du texte. Mais, qu'on veuille bien y prendre garde, sans avoir précisément abordé cette étude *ex professo*, nous ne l'avons cependant pas tout-à-fait négligée jusqu'ici. Qu'est-ce autre chose, en effet, que l'ensemble des observations qui nous ont permis de dégager :

le caractère purement et exclusivement eucharistique de ce formulaire;

le thème essentiellement et uniquement christologique de son Eucharistie;

sa continuité parfaite depuis le dialogue initial du point de départ (*dignum et justum est*) jusqu'à la Doxologie finale;

la coordination, par conséquent, de l'ensemble au centre eucharistique par excellence, qu'y forment les paroles sacrées de l'Institution;

l'absence du *Sanctus* et des Diptyques ou de toute autre enclave qui viendrait y compliquer cette élémentaire simplicité de la formule;

l'absence surtout d'une Epiclèse qui en déplacerait le centre sacramentel;

l'économie mystérieuse en vertu de laquelle cette Eucharistie, toute en mémorial christologique, est en même temps la rénovation de ce qu'elle signifie, l'application prolongée de ce qu'elle opère, et cela suivant les mêmes phases historiques, depuis l'Incarnation jusqu'à la Pentecôte, en passant par la Cène, le Calvaire et la Résurrection;

l'harmonieuse signification que donne à l'Action du Saint Esprit cette rénovation du mystère, consommée ici encore par son intervention, dans la participation finale

au corps et au sang du Christ, qui, lui-même s'était réuni *per Spiritum Sanctum* à son Père (*qui per Spiritum sanctum semetipsum obtulit immaculatum Deo.* Hebr., IX, 14);

l'absence, au milieu de tout cela, d'une préoccupation doctrinale ambiante, étrangère à l'Action de Grâces;

la spontanéité d'inspiration de cette pièce évidemment tout d'une venue;

le style paulinien du mouvement et des expressions;

le procédé littéraire et traditionnellement caractéristique de ses propositions relatives, enchaînées en séries, se succédant comme les articles d'un symbole;

l'expression grammaticale également traditionnelle, par laquelle cette Eucharistie détaille avec une sorte de complaisance l'économie de la rédemption?

Si quelques-unes de ces considérations ont figuré, par anticipation, dans la première partie, parce qu'elles étaient nécessaires au point d'aboutissement de nos recherches sur l'Anaphore latine originelle[1], on ne doit pas moins les avoir présentes à l'esprit maintenant, pour embrasser le sujet dans son ensemble, et l'on s'assurera que, s'il reste encore beaucoup à dire, l'essentiel est acquis.

Nous ne pousserons donc pas plus loin, pour le moment, l'étude comparée des textes qui nous ont fourni tant de données précieuses et nouvelles. Aussi bien les retrouverons-nous dans la troisième partie, puisque c'est leur influence, souvent même, çà et là leur conservation littérale, et toujours — à partir de l'Anamnèse — leur plan, que nous aurons alors à reconnaître dans toutes les Liturgies.

Peut-on, par surcroît, dégager des traductions qui nous le garantissent, le texte original aujourd'hui perdu? Les sens variés que ces traductions donnent parfois à un même mot peuvent-ils nous aider à retrouver, comme il a été dit plus haut, jusqu'à la matérialité même des expressions ainsi diversement interprétées? Ce n'est pas impossible.

Par exemple, mettons-nous devant la difficulté, plus apparente que réelle, je crois, de concilier les cinq traductions de la ligne 82 :

V ET TERMINUM FIGAT
E ET STATUTA CONDERET
T CONFINEM FIGERET
LS FŒDUS SANCIRET
LA TESTAMENTUM SUUM CONSTITUERET

Il est à noter que le syriaque du *Testamentum* (T) s'accorde avec le palimpseste latin de Vérone (V), dans la lecture et l'interprétation de leur texte. Tous deux ont évidemment eu sous les yeux un mot grec répondant, au moins étymologiquement, à l'idée de limite, qu'ils ont rendu de la même façon, l'un par *terminum* et l'autre par *confinem*, c'est-à-dire en reproduisant la littéralité première de l'expression, comme tous

[1] Cf., en particulier, tout le chapitre III de la 2ᵉ section, pages 119 à 128.

deux le font également, et dans les mêmes termes, pour le verbe qui suit : *terminum figat, confinem figeret.* Fort bien. Mais qu'est-ce que cela peut signifier dans le contexte ? Dans l'énumération dont ces mots sont l'avant-dernier membre, de quoi s'agit-il? Lisons :

QUI CUMQUE TRADERETUR VOLUNTARIAE PASSIONI
UT MORTEM SOLVAT
ET VINCULA DIABOLI DIRUMPAT
ET INFERNUM CALCET
ET JUSTOS ILLUMINET
ET TERMINUM FIGAT
ET RESURRECTIONEM MANIFESTET

C'est le plan de la rédemption qui se développe dans une énumération rapide. On vient de parler du triomphe sur la mort, sur l'empire du diable, sur l'enfer, de l'illumination des justes dans les limbes. L'œuvre est consommée. Quel est donc le fait qu'on a pu vouloir exprimer encore dans la même pensée christologique, avant celui de la résurrection, par les mots *terminum figat?*

Eh bien, précisément, ne serait-ce pas quelque chose comme l'exécution consommée du plan divin ? D'une manière plus ou moins vague, la première et la troisième traductions (latine et syriaque), pourraient déjà nous mettre sur la voie dans cette direction. Mais les *Statuts* éthiopiens nous y font faire un pas décisif. L'emploi qu'ils font des mots *statuta conderet* est on ne peut plus clair en effet. On y reconnait sans peine que la même idée de délimitation, sous un même mot, a dû passer du sens topographique au sens moral de détermination. *Statuta* c'est bien ce qui a été déterminé, arrêté statué.

Mais avec cela nous voilà tout de suite aux décrets divins. Et, tout de suite aussi, nous voilà dans la théologie de S. Paul, dont c'est une véritable caractéristique de rapporter constamment aux volontés divines prédéterminantes, tout ce qui s'est accompli dans le Christ, par le Christ et dans ses membres. A son exemple, et comme lui, S. Luc emploie de même, pour parler des décrets divins, un mot qui, dans tout le nouveau Testament, ne se retrouve plus ailleurs que chez S. Paul, et qui ressemble exactement à celui que nous cherchons : *Et quidem Filius hominis*, dit-il au chapitre XXII, verset 22, de son Evangile, *secundum quod definitum est...* « κατὰ τὸ ὡρισμένον ». Le *definitum est* de la Vulgate présente à la fois comme le grec, le sens du *confinem* syriaque ou du *terminum* latin de notre Anaphore, et celui des *statuta* de l'éthiopien.

C'est beaucoup plus que le *scriptum est* de S. Matthieu, beaucoup plus que la préoccupation de signifier le rapport de l'économie chrétienne aux prophéties, dont elle est l'accomplissement. A ce point de vue, *scriptum est* n'est encore qu'un intermédiaire, et c'est à l'origine même, au centre des déterminations éternelles, que le regard de l'Apôtre, à tout jamais illuminé des clartés du troisième ciel, s'en va chercher, lui, non plus la justification apologétique des choses, mais leur raison d'être transcendante, la racine de leur préexistence essentielle.

Il est positivement intéressant de retrouver ici, dans notre Anaphore, cette expression, par conséquent aussi cette idée tellement familière à l'Apôtre qu'on peut y voir une note personnelle, en quelque sorte, de sa théologie. Ce serait donc un paulinisme de plus qu'il faudrait ajouter à ceux que nous avons remarqués quand s'est présentée pour la première fois, à la fin de la première partie de ce livre, l'*Eucharistia* des *Statuts Apostoliques*. Il est remarquable en effet, je le répète, que les verbes ὁρίζειν, προορίζειν, aux divers temps de leur emploi, ne figurent que dans le dictionnaire de S. Paul et de S. Luc. Sous cette forme on peut même ajouter que l'idée ne se trouve avec toute sa valeur que chez eux. Evidemment les autres auteurs sacrés du Nouveau Testament parlent de la Βουλή, du θέλημα τοῦ θεοῦ, mais, outre que S. Paul et son évangéliste en parlent aussi plus souvent, il y a de plus dans l'insistance habituelle avec laquelle cette volonté se présente chez eux comme déterminante, et surtout dans l'expression — toujours la même — par laquelle ils la désignent, quelque chose qui leur est, on peut le dire, jusqu'à un certain point, réellement propre. Quant aux écrivains de l'Ancien Testament, c'est à peine s'il y a lieu de faire deux ou trois réserves pour l'emploi qu'ils font du terme en dehors de son sens géographique.

Je ne pense pas qu'il y ait lieu d'insister davantage. Les textes se présentent d'eux-mêmes à la mémoire. La magnificence du début de l'Epitre aux Romains est précisément toute dans cette pensée fondamentale de l'Apôtre : ... *quod ante promiserat per Prophetas suos in Scripturis sanctis de Filio suo qui factus est ei ex semine David secundum carnem*, QUI PRÆDESTINATUS EST *Filius Dei in virtute secundum spiritum sanctificationis ex resurrectione mortuorum Jesu Christi Domini nostri* τοῦ ὁρισθέντος υἱοῦ θεοῦ ἐν δυνάμει ἐξ ἀναστάσεως νεκρῶν ...

Un peu plus loin dans le même Epitre, où, cette fois, c'est de nous qu'il s'agit, l'expression se renforce même de ce qu'il appelle ailleurs la πρόθεσις τῶν αἰώνων : ...

iis qui SECUNDUM PROPOSITUM *vocati sunt* (τοῖς κατὰ πρόθεσιν κλητοῖς) *sancti. Nam quos præscivit et* PRÆDESTINAVIT (προώρισε) *conformes fieri imaginis Filii sui, ut sit ipse primogenitus in multis fratribus.* QUOS AUTEM PRÆDESTINAVIT (προώρισε), *hos et vocavit*, etc.

S. Paul, on le sait, ne formule cette doctrine nulle part avec plus d'ampleur que dans l'Epitre aux Ephésiens. Contentons-nous des passages suivants empruntés au premier chapitre. Nous y retrouvons véritablement accumulés sa πρόθεσις τῶν αἰώνων, son προορίζειν, son *sacramentum voluntatis*, son *beneplacitum voluntatis :*

Benedictus Deus et Pater Domini nostri Jesu Christi, qui benedixit nos in omni benedictione spirituali *in cælestibus in Christo* sicut elegit nos *in ipso, ante mundi constitutionem* ut essemus sancti et immaculati in conspectu ejus in charitate. Qui *prædestinavit nos* (προορίσας ἡμᾶς) in adoptionem filiorum per Jesum Christum *in ipsum, secundum propositum voluntatis suæ*, (κατὰ τὴν εὐδοκίαν τοῦ θελήματος αὐτοῦ)..., in quo habemus redemptorem per sanguinem ejus... ut notum faceret nobis *sacramentum voluntatis suæ, secundum beneplacitum ejus* (κατὰ τὴν εὐδοκίαν αὐτοῦ) *quod proposuit in eo*, in dispensatione plenitudinis temporum ... *in quo* etiam et nos forte vocati sumus, *prædestinati secundum propositum ejus* qui operatur omnia *secundum consilium*

voluntatis suæ... ἐν ᾧ καὶ ἐκληρώθημεν προορισθέντες κατὰ πρόθεσιν τοῦ τὰ πάντα ἐνεργοῦντος κατὰ τὴν βουλὴν τοῦ θελήματος αὐτοῦ.

Il avait déjà dit dans la première Epître aux Corinthiens (II, 7.) :

Sapientiam autem loquimur inter perfectos... sapientiam non hujus sæculi, neque principum hujus sæculi, qui destruuntur, sed loquimur Dei sapientiam in mysterio, quæ abscondita est, *quam prædestinavit Deus ante sæcula* in gloriam nostram... ἀλλὰ λαλοῦμεν σοφίαν Θεοῦ ἐν μυστηρίῳ τὴν αποκεκρυμμένην, ἣν προώρισεν ὁ Θεός πρὸ τῶν αἰώνων εἰς δόξαν ἡμῶν.

Je remarque même qu'au verset 7e du IVe chapitre de l'Epitre aux Hébreux, où revient une fois de plus notre verbe, à propos de l'éternel *Hodie* des conseils divins, la Vulgate s'est servi du mot *terminat*, exactement comme l'auteur de la Version latine des *Statuts* a traduit *terminum :*

Iterum *terminat* (ὁρίζει) diem quemdam Hodie in David dicendo...

Bien entendu, S. Luc ayant à rapporter le discours de l'Apôtre devant l'Aréopage, ne manque pas de s'exprimer de la même manière :

fecitque ex uno omne genus humanum inhabitare super universam faciem terræ, *definiens* statuta tempora et terminos habitationis eorum (ὁρίσας προστεταγμένους καιροὺς καὶ τὰς ὁροθεσίας τῆς κατοικίας αὐτῶν)... eo quo statuit diem, in quo judicaturus est orbem in æquitate, *in viro*, in quo statuit (ἐν ἀνδρὶ ᾧ ὥρισεν), fidem præbens omnibus, suscitans eum a mortuis (Act. XVII, 26, 31.)

C'est encore ὁρίζειν qu'il emploie dans le discours de S. Pierre, au matin de la Pentecôte.

... hunc *definito consilio et præscientia Dei traditum* (τῇ ὡρισμένῃ βουλῇ καὶ προγνώσει τοῦ Θεοῦ ἔκδοτον) per manus iniquorum affligentes interemistis : quem Deus suscitavit solutis doloribus inferni, *juxta quod impossibile erat* teneri illum ab eo (Act. II, 23.)

De même, dans l'action de grâces de S. Pierre et de S. Jean sortant triomphants du Sanhédrin :

... convenerunt adversus sanctum puerum tuum Iesum, quem unxisti, Herodes et Pontius Pilatus cum Gentibus et populis Israel facere quæ manus tua et *consilium tuum decreverunt* fieri (ποιῆσαι ὅσα ἡ χείρ σου καὶ ἡ βουλή σου προώρισεν γενέσθαι) (Act. IV. 28).

De même enfin, dans le discours de S. Pierre à Césarée :

Et præcepit nobis prædicare populo et testificari quia ipse est qui constitutus est a Deo (ὁ ὡρισμένος ὑπὸ τοῦ Θεοῦ) judex vivorum et mortuorum (Act. X, 42).

Revenons à notre Anaphone. Si l'on prend garde à l'insistance avec laquelle s'y succèdent, dans l'espace de quelques lignes, les rappels de la volonté divine, il me semble que la restitution, que je propose décidément, de l'ὡρισμένον, à l'instar du κατα τὸ ὡρισμένον de S. Luc (XXII, 22), devient toute naturelle et que l'ensemble y prend même une telle physionomie qu'on peut se demander en vérité si je ne continue pas, par hasard, de citer S. Paul :

per dilectum puerum tuum Jesum Christum quem... misisti nobis... angelum voluntatis tuæ (ἄγγελον τῆς βουλῆς σου) ... verbum tuum inseparabilem, per quem omnia fecisti et beneplacitum tibi fuit (E : *voluntate tua*, T : cum in ipso complacueris, LS : in quo beneplacitum est tibi, LA : *per voluntatem tuam*)... qui voluntatem tuam conplens (τεως θέλημά σου πληρώσων) qui cumque traderetur *voluntariæ* passioni (εἰς ἑκούσιον πάθημα) ut mortem solvat et vincula diaboli disrumpat, et infernum calcet, et justos inluminet (E : educeret) et terminum figat (E et statuta conderet = τὸ ὡρισμένον πήξῃ), etc.

Il n'y a rien à dire ici du verbe πήξῃ. Ce n'est pas seulement l'accord des *Statuts*, latins et du *Testamentum* syriaque qui nous suggère cette restitution, car on ne peut encore l'autoriser du verbe *conderet* des *Statuts* éthiopiens. La traduction *conderet* accentue même, d'une certaine façon, l'image énergiquement exprimée, dans la traduction *figeret*. Toutes deux contribuent à nous représenter Notre-Seigneur allant chercher jusqu'au fond de l'abime la solidité du roc sur lequel sont à jamais rivés les décrets éternels.

C'est le même terme qui s'est peut-être présenté, mais sous un autre aspect, dans la Liturgie du Sauveur. Mais on peut croire aussi que les deux verbes ὁρίζειν et πήγνυμι combinés dans leurs dérivations, lui ont fourni l'ensemble *fædus sanciret*, moins littéral et plutôt explicatif, comme est du reste, à son tour, le " testamentum suum constitueret " de la Liturgie des Apôtres.

Voici maintenant l'essai de restitution d'ensemble que je proposerais.

1 GRATIAS TIBI REFERIMUS, DEUS,	Εὐχαριστοῦμέν σοι, Θεέ
5 PER DILECTUM PUERUM TUUM	διὰ τοῦ ἠγαπημένου παιδός σου
6 IESUM CHRISTUM,	Ἰησοῦ Χριστοῦ
7 QUEM IN ULTIMIS TEMPORIBUS	ὃν ἐπ᾽ ἐσχάτου τῶν ἡμερῶν
8 MISISTI NOBIS	ἐξαπέστειλας ἡμῖν
9 SALVATOREM	Σωτῆρα
10 ET REDEMPTOREM	καὶ λυτρωτὴν
11 ET ANGELUM VOLUNTATIS TUAE	καὶ ἄγγελον βουλῆς σου
57 QUI EST VERBUM TUUM INSEPARABILEM,	ὃς τὸν λόγον σου ἀχώριστον
58 PER QUEM OMNIA FECISTI	δι᾽ οὗ τὰ πάντα ἐποίησας
59 ET BENEPLACITUM TIBI FUIT;	εὐδοκῶν ὤν
61 MISISTI DE CAELO IN MATRICEM VIRGINIS,	ἐξ οὐρανοῦ καταπέμψας εἰς τὴν μήτραν παρθένου
62 QUIQUE IN UTERO HABITUS INCARNATUS EST	ὅς τε ἐν γαστρὶ συλληφθεὶς ἐσαρκώθη
63 ET FILIUS TIBI OSTENSUS EST	καὶ σοῦ υἱὸς ἐφανερώθη
64 EX SPIRITU SANCTO	ἐκ Πνεύματος Ἁγίου
66 ET VIRGINE NATUS;	καὶ τῆς Παρθένου γεννηθείς

7. T, LA : DIEBUS. || 57. E : ISTE EST VERBUM QUOD IN TE EST; T : VERBUM TUUM, FILIUM TUAE MENTIS; LS : QUI VERBO [illegible] TUI; LA : QUI ES VERBUM A TE PRODIENS. || 58. LA : ET IN QUO OMNIA FECISTI; LS : FECISTI OMNIA. || 59. E : VOLUNTATE TUA; T : CUM IN IPSO COMPLACUERIS; LS : IN QUO BENEPLACITUM EST TIBI; LA : PER VOLUNTATEM TUAM. || 61. E : ET MISISTI EUM DE CŒLO IN UTERUM VIRGINIS; T : IN UTERUM VIRGINALEM MISISTI; LS : ET MISISTI IPSUM IN UTERUM VIRGINIS; LA : TU QUI MISISTI FILIUM TUUM IN SINUM VIRGINIS. || 62. E : CARO FACTUS EST, ET GESTATUS FUIT IN VENTRE EJUS; T : QUI CUM CONCEPTUS ET INCARNATUS FUIT; LS : CONCEPTUS EST IN VENTRE : CARO FACTUS EST; LA : GESTATUS EST IN UTERO, ET CARO FACTUS EST. || 63. E : ET FILIUS TUUS MANIFESTATUS FUIT; T : APPARUIT FILIUS TUUS; LS : ET NATIVITAS EJUS COGNITA FUIT; LA : FILIUS TUUS, MANIFESTATUSQUE EST. || 64. T. NATUS EX SPIRITU SANCTO; LS : [QUOD ESSET] A SPIRITU SANCTO. || 66. E : Un seul des manuscrits éthiopiens employés par HORNER restitue, dans cet endroit des *Statuts*, le « DE VIRGINE » qui

67 QUI VOLUNTATEM TUAM COMPLENS	ὡς τὸ θέλημά σου πληρώσων
68 ET POPULUM SANCTUM TIBI ADQUIRENS	καὶ λαὸν ἅγιόν σοι περιποιήσων
69 EXTENDIT MANUS, CUM PATERETUR,	ἐξέπετασε τὰς χεῖρας αὐτοῦ ἐπὶ τῷ πάσχειν (*ou* : πέπονθεν
70 UT A PASSIONE LIBERARET	ἵνα πάθους λύσῃ (*ou* : λυτρωσηται ἀπὸ τοῦ πάσχειν
71 EOS, QUI IN TE CREDIDERUNT;	τῶν ἐπ' αὐτῷ πιστευσάντων (*ou* τοὺς ἐπ' αὐτῷ πιστεύσαντες)
72 QUI CUMQUE TRADERETUR VOLUNTARIAE PASSIONI,	ὅς τε μέλλων ἑαυτόν παραδοῦναι εἰς ἑκούσιον πάθημα
76 UT MORTEM SOLVAT	να θανάτον λύσῃ
77 ET VINCULA DIABOLI DIRUMPAT	καὶ δεσμὰ τοῦ διαβόλου ῥήξῃ
79 ET INFERNUM CALCET	καὶ τὸν Ἅδην καταπατήσῃ
81 ET JUSTOS INLUMINET	καὶ τοὺς δικαίους φωτίσῃ
82 ET TERMINUM FIGAT	καὶ τὸ ὡρισμένον πήξῃ
85 ET RESURRECTIONEM MANIFESTET,	καὶ τὴν ἀνάστασιν φανηρώσῃ
87 ACCIPIENS PANEM	λαβὼν ἄρτον
90 GRATIAS TIBI AGENS	εὐχαριστήσας σοὶ
95 DIXIT : ACCIPITE, MANDUCATE :	εἶπεν· Λάβετε φάγετε
97 HOC EST CORPUS MEUM,	τοῦτό ἐστιν τὸ σῶμά μου
98 QUOD PRO VOBIS CONFRINGETUR.	τὸ ὑπὲρ ὑμῶν κλώμενον
102 SIMILITER ET CALICEM	Ὡσαύτως καὶ τὸ ποτήριον
109 DICENS : 111 HIC EST SANGUIS MEUS,	λέγων· τοῦτό ἐστιν τὸ αἷμα μου
112 QUI PRO VOBIS EFFUNDITUR;	τὸ ὑπὲρ ὑμῶν ἐκχυννόμενον
114 QUANDO HOC FACITIS,	ὁσάκις ἂν τοῦτο ποιῆτε
115 MEAM COMMEMORATIONEM FACITIS.	τὴν ἐμὴν ἀνάμνησιν ποιεῖτε
116 MEMORES IGITUR MORTIS	Μεμνημένοι τοίνυν του θανατου = CA, VIII.
117 ET RESURRECTIONIS EJUS	καὶ τῆς αναστάσεως αὐτοῦ = CA, VIII.
119 OFFERIMUS TIBI PANEM ET CALICEM	προσφερομέν σοι τὸν ἄρτον καὶ τὸ ποτήριον CA, VIII.
120 GRATIAS TIBI AGENTES,	εὐχαριστοῦντές σοι — CA, VIII.
122 QUIA NOS DIGNOS HABUISTI	εφ' οἷς κατηξίωσας ἡμᾶς = CA, VIII. (T : ἐφ' ὅσα «literally translated into syriac». Cf. J. COOPER & A.J. MACLEAN: *The Test. of our Lord*, 1902, p. 73).
123 ADSTARE CORAM TE	ἑστάναι ἐνώπιόν σου — CA, VIII.
124 ET TIBI MINISTRARE.	καὶ ἱερατεύειν σοι = CA, VIII.
128 ET PETIMUS,	καὶ ἀξιοῦμέν σε = CA, VIII.

manque dans tous les autres comme dans celui de LUDOLF; LS : DUM NASCERETUR EX VIRGINE; LA : NATUS EST EX VIRGINE. ‖ 67. E : UT IMPLERET VOLUNTATEM TUAM; T : QUI, VOLUNTATEM TUAM ADIMPLENS; LS et LA : UT VOLUNTATEM TUAM PERFICERET. ‖ 68. E : ET POPULUM TIBI EFFICERET; T : ET PRÆPARANS POPULUM SANCTUM; LS et LA : ET POPULUM TIBI CONSTITUERET SANCTUM. ‖ 69. E : EXPANDENDO MANUS SUAS : PASSUS EST; T : EXPANDIT MANUS SUAS AD passionem; LS et LA : EXPANDIT MANUS SUAS AD passionem, PASSUS EST. ‖ 70. E : UT PATIENTES [AFFLICTOS] LIBERARET; T : UT A PASSIONE LIBERARET; LS : UT PATIENTES SALVARET; LA : UT PASSIONES SOLVERET. ‖ 72. LS : *om.* QUI. ‖ 76, 77, 79, 82 et 85. E, T, LS, LA : *imparfait du subjonctif.* ‖ 81. LA : *om.* ‖ 82. E : ET STATUTA CONDERET; T : CONFINEM FIGERET; LS : FŒDUS SANCIRET; LA : TESTAMENTUM SUUM CONSTITUERET. ‖ 85. LS et LA : + SUAM. ‖ 87. E : + ERGO. ‖ 90. E : *om.* TIBI; T : *om.* ‖ 98. E, T, LS, LA : FRANGITUR *ou* CONFRINGITUR. ‖ 102. E : + QUOQUE. ‖ 109. E : ET DIXIT; LA : ET DIXIT ILLIS; T et LS : *om.* ‖ 111. T : SANGUINIS; LS : SANGUINEM *tuum.* ‖ 112. LA : EFFUNDETUR; T : QUI EFFUSUS EST PRO NOBIS; LS : QUI EFFUSUS EST PRO *peccatis nostris.* ‖ 114. LA : ET QUOTIESCUMQUE ID FECERITIS; T et LS : *om.* ‖ 115. E : IN COMMEMORATIONEM MEI ID FACIETIS; LA : MEMORIAM MEI FACIETIS; T et LS : *om.* ‖ 116. E : + EJUS; T : + TUÆ; LS : *Nunc* IGITUR, *o Domine*, MEMORES *sumus*, MORTIS; LA : *Nunc* ETIAM *Domine* MEMORIAM AGENTES MORTIS. ‖ 117. T, LS, LA : ET RESURRECTIONIS TUÆ. ‖ 119. E : + HUNC; LS : + ET; LA : OFFERIMUS TIBI HUNC PANEM ET HUNC CALICEM. ‖ 122. E : QUOD NOS REDDIDISTI DIGNOS; T : QUONIAM NOS DIGNOS EFFECISTI; LS : QUONIAM TU JUSSISTI NOS; LA : QUOD PER EA DIGNOS FECISTI NOS. ‖ 124. E : ET SACERDOTIO TIBI FUNGAMUR; T : ET TIBI SACERDOTIO FUNGEREMUR; LS : ET TIBI INSTAR SACERDOTUM MINISTREMUS; LA : TIBIQUE SACERDOTALE MINISTERIUM EXHIBENDI. ‖ 128. E : *Suppliciter* ORAMUS TE; T : *om.*; LS : ROGAMUS TE *Domine. Et supplicamus tibi;* LA : ROGAMUS TE *Domine et deprecamur te.*

129 UT MITTAS SPIRITUM TUUM SANCTUM	ὅπως καταπέμψῃς τὸ Ἅγιόν σου Πνεῦμα = CA, VIII.
130 IN OBLATIONEM SANCTAE ECCLESIAE;	ἐπὶ τὴν προσφορὰν τῆς ἁγίας ἐκκλησίας
180 IN UNUM CONGREGANS DES OMNIBUS,	ὡς εἰς ἓν συνάξων δῷς πᾶσιν
181 QUI PERCIPIUNT, SANCTIS	μετεχομένοις εἰς ἁγιότητα
182 IN REPLETIONEM SPIRITUS SANCTI	εἰς πνεύματος ἁγίου πλησμονήν
183 AD CONFIRMATIONEM FIDEI IN VERITATE,	εἰς βεβαίωσιν πίστεως ἐν ἀληθείᾳ
184 UT TE LAUDEMUS ET GLORIFICEMUS	ἵνα σε αἰνῶμεν καὶ δοξάζωμεν
185 PER PUERUM TUUM JESUM CHRISTUM,	διὰ τοῦ παιδός σου Ἰησοῦ Χριστοῦ
186 PER QUEM TIBI GLORIA ET HONOR,	δι' οὗ σοὶ δόξα καὶ τιμή
187 PATRI ET FILIO CUM SANCTO SPIRITU,	τῷ Πατρὶ καὶ τῷ Υἱῷ σὺν τῷ Ἁγίῳ Πνεύματι
188 IN SANCTA ECCLESIA TUA	ἐν τῇ ἁγίᾳ ἐκκλησίᾳ
189 ET NUNC ET IN SAECULA SAECULORUM. AMEN.	καὶ νῦν καὶ εἰς τοὺς αἰῶνας τῶν αἰώνων. Ἀμήν.

129. T. : *om*; LS et LA : *om.* TUUM. 130. E : SUPER OBLATIONES HUJUS ECCLESIÆ; T: *om.*; LS et LA : **et virtutem super hunc panem et super hunc calicem.** 180. E : PARITERQUE LARGIARIS OMNIBUS; T : DA *deinde*, Deus, UT TIBI UNIANTUR OMNES; LS : Domine DA NOBIS OMNIBUS CONJUNCTIONEM ANIMORUM; LA : DA UT OMNIBUS. 181. E : QUI SUMUNT DE IIS [UT PROSINT EIS AD] SANCTITATEM; T : QUI PARTICIPANDO ACCIPIUNT EX SACRIS [MYSTERIIS] TUIS; LS : QUI ACCIPIMUS SACRA TUA; LA : ILLA SUMENTIBUS fiant ad SANCTIFICATIONEM. 182. E et T : UT REPLEANTUR SPIRITU SANCTO; LS : SATIEMUR SPIRITU SANCTO; LA : ET PLENITUDINEM SPIRITUS SANCTI. ‖ 183. E : + ET; LS : ET ROBORE FIDEI VERÆ; LA : ET AD ROBORATIONEM FIDEI. ‖ 184. E : UT TE CELEBRENT ET LAUDENT; T : UT TRIBUANT TIBI semper DOXOLOGIAM; LS : UT in perpetuum TIBI GRATIAS AGAMUS; LA ; UT TE SANCTIFICENT. 185. E : IN FILIO TUO JESU CHRISTO; T : ET FILIO TUO dilecto JESU CHRISTO; LS : ET dilecto FILIO TUO JESU CHRISTO; LA : PER Dominum et Salvatorem nostrum JESUM CHRISTUM. 186. E : IN QUO TIBI [SIT] LAUS ET POTENTIA; T : PER QUEM TIBI GLORIA ET IMPERIUM; LS : QUIA TUUS EST HONOR ET GLORIA; LA : *om.* 187. E : *om.* T : CUM SPIRITU TUO SANCTO (*om.* PATRI ET FILIO); LS : *om.*; LA : *om.* PATRI ET FILIO. 188. E : *om.* TUA; T, LS, LA : *om.* 189. E : + ET SEMPER; T, LS, LA : *om.* ET NUNC.

Dans cet essai de restitution, j'ai considéré l'accord entre la traduction éthiopienne des *Statuts*, et leur traduction latine de Vérone comme devant l'emporter, le cas échéant, sur le témoignage des autres traductions, puisque leurs interpolations rendent celles-ci suspectes d'infidélité. Les deux versions ainsi privilégiées se contrôlant d'ailleurs l'une par l'autre — puisqu'elles sont mutuellement indépendantes — leur accord demeurerait en tout état de cause une incomparable garantie. Du moins il m'a paru que des rencontres aussi peu concertées sont la preuve du soin scrupuleux apporté de part et d'autre à calquer le modèle jusqu'à la servilité. Devant cet accord les variantes des autres documents ne pouvaient fournir une utile contribution qu'autant qu'elles sont explicatives. Il fallait n'en tenir aucun compte, au contraire, quand les libertés qu'elles prennent ne sont plus autorisées par un accord quelconque des deux autres.

La ligne 59 nous met devant une de ces divergences qui rendra mon observation particulièrement sensible. Voici d'abord les textes :

V	ET BENEPLACITUM TIBI FUIT
E	VOLUNTATE TUA
T	CUM IN IPSO COMPLACUERIS
LS	IN QUO BENEPLACITUM EST TIBI
LA	PER VOLUNTATEM TUAM

A s'en tenir à la première impression d'ensemble que laisse l'accord de V, de T et de LS sur le *beneplacitum tibi fuit* succédant d'assez près au *dilectum puerum tuum* du début, on serait tenté de ne pas tenir compte de LA ni même de E, dont

le témoignage, pourtant, est généralement si grave et si conforme à V. Mais en y regardant de plus près on s'aperçoit bientot qu'il faut rabattre de l'impression d'ensemble, ou du moins que l'accord apparent de V, T, LS ne résiste pas à l'analyse des éléments complexes qui y concourent. Ce que dit V n'est pas tellement identique à T et à LS. Ceux-ci compliquent en effet les choses, ou plutôt les modifient du tout au tout, en nous faisant lire, non plus seulement le *et beneplacitum tibi fuit* de V, mais :

avec T : CUM IN IPSO COMPLACUERIS
avec LS : IN QUO BENEPLACITUM EST TIBI

Or, les mots IN IPSO et IN QUO sont ajoutés par les deux textes interpolés. Il faut par conséquent en faire abstraction pour déterminer l'intention du *beneplacitum* de V. Cette traduction de V, par suite, doit recevoir de préférence sa signification de celle des *Statuts* E et de la Liturgie des Apôtres LA, qui ne connaissent point l'IN IPSO (IN QUO) de T et LS. Dès lors ce n'est plus du tout l'*hic est Filius meus dilectus in quo mihi bene complacui*, comme l'insinueraient T et LS, qu'il convient de se rappeler ici. Κατὰ (ou Διὰ) τὸ θέλημά σου serait peut-être autorisé par la Liturgie des Apôtres. Mais l'insistance avec laquelle nous voyons s'affirmer le *beneplacitum*, aussi bien dans la traduction latine que dans la syriaque et dans la Liturgie du Sauveur, ne permet pas non plus de négliger l'idée de bienveillance ou de bonté créatrice par quoi devait être nuancée celle de simple volonté dans le texte original. D'un autre côté, κατὰ ou διὰ n'est suggéré que par la Liturgie des Apôtres : PER *voluntatem tuam*, et non seulement le *Testamentum* et la Liturgie du Sauveur, à part l'addition qui leur est propre, indiquent une construction différente, mais cette construction même est celle de Vérone. Elle n'est pas non plus contredite par les *Statuts* éthiopiens de Ludolf. Elle l'est si peu que tous les manuscrits utilisés par Horner, sauf un, qui, d'ailleurs, est plus d'une fois influencé par la Liturgie des Apôtres, lui fournissent un texte qu'il traduit ainsi : « This is the word who is from the, by whom thou, *being willing*, madest all things » Le « being willing » correspond bien à la locution grecque εὐδόκων ὤν et celle-ci parait satisfaire d'aussi près que possible au *beneplacitum tibi fuit* de V, comme au *beneplacitum est tibi* de LS et au *cum complacueris* de T. Nous ne devons donc pas être loin de l'original en traduisant εὐδόκων ὤν, et l'acte créateur est ainsi rapporté silencieusement, mais intentionnellement, suivant l'usage de l'antiquité chrétienne, aux trois personnes divines : le Fils ou le Verbe, *per quem*, le Père, à qui l'on s'adresse, *omnia fecisti*, le Saint Esprit, εὐδόκων ὤν ou *voluntate tua*.

On voit par cet exemple complexe comment il a fallu, tour à tour : d'abord écarter T, LS et LA pour déterminer les éléments premiers de l'incise, et puis les utiliser pour éclairer et nuancer celle-ci. On voit en même temps comment, en fin de compte, c'est toujours à V, E qu'il faut en revenir et qu'on y trouve le plus fidèlement calqué, l'original.

Même il y a dans la traduction latine de Vérone des particularités qui révelent un traducteur encore plus esclave de la littéralité materielle que le traducteur éthiopien.

Par exemple ce sera le *qui cumque*... de la ligne 72, au lieu de *quique cum*.. L'assemblage est assez maladroit pour que l'on doive croire à un pur décalque, dont la bizarrerie laisse assez clairement apercevoir l'impossibilité où s'est trouvé le traducteur de faire passer littéralement en latin l'auxiliaire *μέλλων*, tout en continuant de traduire pas à pas, mot à mot. Et c'est précisément la façon dont il se tire d'embarras qui nous sert, je crois, à retrouver le texte. L'éthiopien, généralement un peu plus libre, coupe court et supprime la difficulté dans ce passage. Ainsi averti par l'expérience, j'ai cru devoir demeurer esclave, à mon tour, des indications transparentes du traducteur de Vérone.

Il n'est pas impossible du reste, que, plus d'une fois encore, la difficulté de concilier les deux syntaxes, grecque et latine, peut-être même de bien comprendre certaines locutions grecques, en tout cas la seule façon différente de les représenter dans nos cinq synoptiques, aient pu donner autant de physionomies propres, à chacune de leurs traductions. Ceci me parait particulièrement vrai de certains cas où, visiblement, le jeu si caractéristique en grec, des propositions infinitives, avec ou sans article, a dû désorienter nos littérateurs éthiopiens, syriaque et latin. Ainsi tout le groupe des verbes accumulés depuis la ligne 62, tantôt en dépendance complémentaire, et cela soit sous forme de participe présent, soit sous celle de subjonctif imparfait (*voluntatem tuam complens* (67), *ut impleret voluntatem tuam*) soit encore sous celle de subjonctif présent (*ut mortem solvat* (76), *ut mortem dissolveret*), tantôt en série purement successive, n'offre peut-être, en partie que pour ce motif, après tout, suivant les traductions, quelques-unes des variantes où nous avons cru voir, dans le chapitre III ci-dessus, autant d'indices caractéristiques d'exemplaires grecs différents. — N'oublions pas d'ailleurs qu'à côté de tout cela, des formes paléographiques plus ou moins équivoques, ou plus ou moins mal lues, peuvent encore s'être trouvées à l'origine de certaines déviations.

Il en résulte malheureusement qu'il est plus facile de pressentir, au milieu de tout cela, le rythme original que de le restituer. Au premier abord, à partir de la ligne 62, on croirait volontiers qu'il n'y a rien de plus à faire qu'à se rapprocher du style des symboles, et de lire :

62. συλληφθέντα
    σαρκωθέντα
63. καὶ υἱὸν τοῦ ὁρισθέντα (Rom. I, 4.)
64. ἐκ πνεύματος ἁγίου 66. καὶ ἐξ παρθένου γεννηθέντα
67. καὶ τὸ θέλημα σοῦ ποιήσαντα
68. καὶ ἔθνος ἅγιον σοι περιποιήσαντα (cf. Hebr. X, 36, 39 ; XIII, 21 etc.)
69. καὶ παθόντα etc.

Mais, outre que la suite ne se prête guère à ce que l'on continue sur le même ton, rien n'empêche que, tout en reconnaissant ici l'air de famille que nous avons remarqué plusieurs fois entre notre Anaphore et les symboles, on soit plutôt attiré du côté de

réminiscences plus hymnologiques, telles que la fameuse péricope liturgique de la 1re épître à Timothée (III, 16) :

καὶ ὁμολογουμένως μέγα ἐστὶ τὸ τῆς εὐσεβείας μυστήριον
Θεὸς ἐφανερώθη ἐν σαρκὶ
ἐδικαιώθη ἐν πνεύματι
ὤφθη ἀγγέλοις
ἐκηρύχθη ἐν ἔθνεσιν
ἐπιστεύθη ἐν κόσμῳ
ἀνελήφθη ἐν δόξῃ.

Pour offrir une succession symétrique plus simple, n'est-ce pas une sorte de balancement tout à fait analogue que conserve, même dans les traductions, le groupe des lignes 76 à 83 de notre Anaphore? Dans les *Constitutions Apostoliques*, ce rythme devient méconnaissable, mais il y reste assez d'expressions probablement primitives, pour qu'en utilisant leur concordance avec ce que suggèrent les nôtres, et conformément au mouvement de nos synoptiques, on puisse se représenter assez vraisemblablement l'original. Qu'on en juge :

76. ἵνα θάνατον λύσῃ
77. καὶ δεσμὰ τοῦ διαβόλου ῥήξῃ
79. καὶ τὸν ᾅδην καταπατήσῃ
81. καὶ τοὺς δικαίους φωτίσῃ
82. καὶ τὸ ὡρισμένον πήξῃ
85. καὶ τὴν ἀνάστασιν φανερώσῃ...

Au surplus, est-il besoin que nous nous limitions aux rythmes du Symbole ou de l'hymne paulinienne? Ne suffit-il pas de reconnaître de part et d'autre le même genre de périodes alertes, composées de phrases volantes et pressées, dans lesquelles la pensée passe rapidement, vive et dense, chaque verbe ajoutant d'un seul mot tout un trait à celui qui le précède, mais sans s'y arrêter, les compléments s'accumulant eux aussi les uns sur les autres, bref ne suffit-il pas de reconnaître — une fois de plus — le style vivant et spontané dont l'apôtre S. Paul nous a laissé le type?

Quant à retrouver littéralement les expressions, et très exactement les formes, c'est une autre affaire, et l'on doit avouer que si l'on peut être assuré dans certains cas, d'avoir à peu près rejoint l'original, il n'en est plus de même dès qu'on arrive devant la difficulté d'accorder des passages comme celui-ci, dans lequel les cinq traducteurs semblent bien avoir défiguré le mouvement. Car on pressent bien en dépit de leur désarroi que l'élément premier est ou tout l'un ou tout l'autre de ceux que chaque traduction combine aujourd'hui confusément :

128. ET PETIMUS
129. UT MITTAS SPIRITUM TUUM SANCTUM
130. IN OBLATIONEM SANCTÆ ECCLESIÆ

180. IN UNUM CONGREGANS DES OMNIBUS (E : PARITERQUE LARGIARIS OMNIBUS HORNER: «THAT IN JOINING [THEM] TOGETHER THOU MAYEST GRANT TO ALL OF THEM»; T : DA UT TIBI UNIANTUR OMNES; LS : DA NOBIS OMNIBUS CONJUNCTIONEM ANIMORUM; LA : DA UT OMNIBUS)

181. QUI PERCIPIUNT, SANCTIS (E : QUI SUMUNT DE IIS [UT PROSINT EIS AD] SANCTITATEM; T : QUI PARTICIPANDO ACCIPIUNT EX SACRIS [MYSTERIS] TUIS; LS : QUI ACCIPIMUS SACRA TUA; LA : ILLA SUMENTIBUS [FIANT AD] SANCTIFICATIONEM).

182. IN REPLETIONEM SPIRITUS SANCTI

183. AD CONFIRMATIONEM FIDEI IN VERITATE...

On devine bien qu'il y a sous tout cet ensemble quelque chose comme ceci :

128. καὶ ἀξιοῦμέν σε
129. καταπέμψαι τὸ ἅγιόν σου Πνεῦμα
130. ἐπὶ τὴν προσφορὰν τῆς ἁγίας ἐκκλησίας
180. ὡς εἰς ἓν συνάξων (Joh. XI, 52.)
δοῦναι πᾶσι 181. μετεχόμενοις
εἰς ἁγιοτήτα
182. εἰς Πνεύματος ἁγίου πλησμονήν
183. εἰς βεβαίωσιν πίστεως ἐν ἀληθείᾳ.

C'est pourquoi l'essai de restitution que je viens de proposer n'est-il, en somme, qu'un schema provisoire et plutôt fait pour donner l'occasion d'approfondir encore un texte auquel il semble qu'on n'ait pas pris garde, mais qui, certes, mériterait encore, presque au même titre que les livres canoniques, un large commentaire.

De fait on s'arrêterait à chaque mot, rien que si l'on voulait souligner les traits de parenté de notre Anaphore avec maints passages du Nouveau Testament, surtout de S. Paul, qui viennent d'eux-mêmes à la pensée. Dès le début, les lignes 7 et 8 : *quem ultimis diebus misisti nobis* nous reportent au début de l'Epitre aux Hébreux : *Multifariam.., novissime diebus istis locutus est nobis in Filio.* Aussitôt après c'est le discours de S. Etienne (Act. VII, 35) : τοῦτον (Moyses) ὁ θεὸς ἄρχοντα καὶ λυτρωτὴν ἀπέστειλεν, qui vient se placer à côté de notre ἐξαπέστειλας ἡμῖν Σωτῆρα καὶ λυτρωτὴν (lignes 8-10) etc. Comment ne pas songer également, ligne 69 : ἐξεπέτασε τὰς χεῖρας αὐτοῦ ἐπὶ τῷ πάσχειν, à l'application que fait S. Paul d'un mot d'Isaie, dans l'Epitre aux Romains, X, 11 : Ὅλην τὴν ἡμέραν ἐξεπέτασα τὰς χεῖράς μου? De même, à la ligne 69-70 : ἵνα πάθους λύσῃ, le dernier verset du chapitre II de l'Epitre aux Hébreux ne s'impose-t-il pas à son tour? ἐν ᾧ γὰρ πέπονθεν αὐτὸς πειρασθείς, δύναται τοῖς πειραζομένοις βοηθῆσαι. Même ici nous n'avons que l'embarras du choix entre diverses pensées ou expressions analogues : Τοῦ δόντος ἑαυτὸν ὑπὲρ τῶν ἁμαρτιῶν ἡμῶν ὅπως ἐξέληται ἡμᾶς ἐκ τοῦ ἐνεστῶτος (Gal. I, 4); ἵνα λύτρωσιν ποιήσῃ τοῖς πειραζομένοις (Luc, I, 68). Il en irait de même si nous ne nous arrêtions qu'à certaines associations d'expressions caractéristiques comme l'ὡς θέλημά σου πληρῶσων de la ligne 67, que j'aurais bien été tenté de conformer au verset 36 du chapitre X de l'Epitre aux Hébreux : ἵνα τὸ θέλημα τοῦ θεοῦ ποιήσαντες, suivi peu après d'une nou-

velle concordance : εἰς περιποίησιν ἔθνους ἁγίου (ligne 68 : καὶ λαὸν ἅγιον σοι περιποιῆσαι), si l'accord de V, E, T à traduire *conplens*, *impleret*, *adimplens* ne m'avait imposé le πληρῶσων auquel je me suis arrêté.

Ce n'était pas exagérer de dire, on le voit, que toutes ces assimilations s'attachent en quelque sorte à chaque mot, tellement le document est dans le même courant de formes littéraires et de pensées apostoliques. Le lecteur n'aura pas de peine à me compléter.

X.

La Doxologie finale de l'Eucharistia.

Il s'en faut donc, chacun s'en aperçoit, que le sujet soit épuisé.

Par exemple, on trouvera peut-être que nous aurions eu d'excellentes raisons de nous arrêter à la Bénédiction de l'huile, des laitages, des olives, qui prend immédiatement place après la Doxologie de l'Anaphore dans l'une et l'autre traduction, latine et éhiopienne, des *Statuts*. Rien n'est plus provocant, en effet, au point où nous sommes, que l'union de ces deux rites, étant donné que les Liturgies latines — et elles seules — ont si bien conservé le souvenir et de la chose et de son association à l'Anaphore, qu'elles ont fait passer la Bénédiction des fruits nouveaux jusque dans l'intérieur même de l'« Eucharistia ». Tout à la fin, je le veux bien, c'est-à-dire immédiatement avant la Doxologie dans le Canon romain, parfois entièrement fondue avec elle dans le Canon mozarabe. Mais enfin ceci ne ferait que donner au témoignage une actualité plus grande au point de vue de nos recherches de continuité, surtout si l'on observe qu'il y a ici plus qu'un archaïsme, et que l'usage de bénir les fruits nouveaux, au moins une fois l'an, le 6 Août, avant le *Per quem haec omnia semper bona creas* etc.[1], persévère aujourd'hui même dans plusieurs églises. Et qu'est-ce autre chose encore, si ce n'est un témoignage semblable, que la Bénédiction des Saintes Huiles continuant toujours de se faire avant ce même *Per quem haec omnia semper bona creas*, le Jeudi-Saint?

Eh bien, oui, certainement, ce droit de cité donné dans l'Anaphore à la Bénédiction des fruits de la terre (et peu importe que ce soit tout à la fin), justifierait aisément l'attention qu'on aurait pu lui donner ici. Il n'en est pas moins vrai, premièrement, qu'à l'origine, si voisine qu'elle soit de l'« Eucharistia », cette Bénédiction s'en distingue nettement autant par sa position que par son économie liturgique, et cette distinction même est si réelle, qu'il aurait fallu, dans la première partie de ce travail, ranger le *Per quem haec omnia semper bona creas* (à l'exclusion de la Doxologie proprement dite qui la termine) parmi les éliminations nécessaires à la restitution de la continuité toute première de l'Anaphore. Mais la justification qu'eût nécessitée cette opération n'eût-elle pas risqué de devenir un élément de confusion, gratuitement jeté dans une matière assez compliquée sans cela? Gratuitement, dis-je, car, à tout prendre, utilisé comme il l'est maintenant, et surtout interprété comme il l'est par le P. Lesley, le *Per quem haec omnia semper bona creas* n'est même plus un élément de discontinuité dont il soit tellement nécessaire de pratiquer l'élimination pour y voir clair.

[1] Voir ci-dessus, page 57.

A cette raison d'indépendance de l'Anaphore, qui place la Bénédiction dont il s'agit en dehors de notre sujet, s'en ajoute une autre qui vaudrait en tout état de cause. La question paraît trop étendue pour être embrassée comme il faut qu'elle le soit, et comme elle ne peut l'être, à titre purement accidentel, au milieu d'études ayant un autre objet. Nous n'y toucherons pas plus que nous ne toucherons aux Diptyques incorporés eux aussi dans l'Anaphore. A chaque jour suffit sa peine. Le tour viendra des Diptyques, des Bénédictions, de la Communion, des Oblations. Pour le momeut c'est d'Anaphore eucharistique uniquement qu'il s'agit.

Nous ne pouvons mieux en prendre congé qu'en disant un mot, pour finir, de sa Doxologie. Je me borne à la signaler. Mais elle doit certainement intéresser encore l'histoire de notre Anaphore primitive dans ces temps reculés.

Non content de confesser bien distinctement les trois Personnes divines, voici comment V s'exprime, et comment s'expriment à côte de lui E, T, et LS. La doxologie de LA n'étant qu'indiquée par les premiers mots ne peut entrer en ligne de compte.

V	E	T	LS
UT TE LAUDEMUS ET GLORIFICEMUS	UT TE CELEBRENT ET LAUDENT	UT TRIBUANT TIBI semper DOXOLOGIAM	UT in perpetuum TIBI GRATIAS AGAMUS,
PER PUERUM TUUM JESUM CHRISTUM,	IN FILIO TUO JESU CHRISTO,	ET FILIO TUO dilecto JESU CHRISTO,	ET dilecto FILIO TUO JESU CHRISTO,
PER QUEM TIBI GLORIA ET HONOR,	IN QUO TIBI [SIT] LAUS ET POTENTIA	PER QUEM TIBI GLORIA ET IMPERIUM	QUIA TUUS EST HONOR ET GLORIA
PATRI ET FILIO CUM SANCTO SPIRITU,		CUM SPIRITU TUO SANCTO	
IN SANCTA ECCLESIA TUA	IN SANCTA ECCLESIA,		
ET NUNC ET IN SAECULA SAECULORUM. AMEN.	ET NUNC ET SEMPER ET IN SECULA SECULORUM. AM.	IN SECULA SECULORUM.	IN SECULA SECULORUM.

Je n'ai pas besoin de dire en quoi la Doxologie de V, E mérite à ce point l'attention. Le nom de l'Eglise : IN SANCTA ECCLESIA, réuni dans une même louange soit à celui des trois Personnes divines (V), soit à celui de Notre-Seigneur Jésus-Christ (E), n'apparaît nulle part, en dehors de là, dans aucune Liturgie, sans excepter celle des *Constitutions Apostoliques*, et l'avantage qu'obtient en ce point encore l'« Eucharistia » des *Statuts* doit être bien noté.

Du reste, cette forme doxologique est exceptionnellement rare. En dehors de nos *Statuts*, je n'en ai même relevé, dans l'ancienne littérature chrétienne, que trois autres cas semblables :

premièrement, celui de l'*Oratio I* de l'*Appendix* de S. Cyprien (éd. HARTEL, n° X, p. 144);

deuxièmement, celui du *Martyrium* latin de S. Ignace, coté 4255 dans la *Bibliographia hagiographica latina* des Bollandistes. C'est à dessein que je spécifie ce texte : en effet, la caractéristique *in Sancta ecclesia* lui est propre, et ne se retrouve dans aucun de ses congénères, c'est-à-dire : ni dans le grec BHG.[2] 813, ni

dans le syriaque BHO.452, ni dans l'arménien BHO.453, ni dans la rédaction mixte des *Acta Sanctorum* BHL.4256, ni dans celle de Métaphraste[1]. Cette circonstance, jointe à d'autres particularités propres au texte d'Usher n'est pas pour diminuer, tant s'en faut, l'intérêt qu'il présentait déjà comme témoin plus directement en contact avec les sources; [2]

troisièmement enfin, cette finale du *Liber contra hæresim Noeti*, de S. Hippolyte :

Ipsi gloria et imperium cum Patre et sancto Spiritu in SANCTA ECCLESIA, et nunc et semper et in sæcula sæculorum. Amen (MIGNE, P. G. X, 830).

et cette circonstance ne peut manquer de piquer fortement la curiosité, si l'on songe que l'IN SANCTA ECCLESIA ne figure dans aucune des Doxologies contenues dans ce qu'on nomme les *Canons d'Hippolyte*.

La presence de cette mention de l'Église dans la Doxologie latine de V, aussi bien que dans l'éthiopienne de E, montre bien qu'il ne s'agit pas d'un accident fortuit de rédaction — qu'on ne s'expliquerait d'ailleurs pas — mais d'un fait véritablement liturgique et voulu. Ce qui le confirme, c'est que j'en trouve quatre autres exemples dans les palimpsestes de Vérone et deux dans la partie des Statuts éthiopiens publiés in extenso par Ludolf. Peut-être y en avait-il davantage?

La première de celles que nous ont conservées les Statuts Ethiopiens se lit à la fin de la prière d'ordination d'un Evêque :

Per Filium tuum Jesum Christum in quo tibi [sit] laus et potentia. Gloria Patri et Filio et Spiritui Sancto IN SANCTA ECCLESIA nunc et semper, et in secula seculorum. Amen (LUDOLF, p. 324).

Dans les palimpsestes de Vérone, la Doxologie qui termine cette même prière ne fait pas mention de l'Eglise, non plus que le texte grec (Cf. ACHELIS, 46-47).

Per puerum tuum Jesum Christum per quem tibi gloria et potentia et honor patri et filio cum Spiritu sancto et nunc et in sæcula sæculorum. Amen.

Les fragments de Vérone se dédommagent dans la Bénédiction des laitages et des olives, il faudrait plutot dire *à propos* de cette Bénédiction, car ce n'est plus d'un cas particulier, mais d'une règle générale, qu'il s'agit dans la recommandation « In OMNI vero benedictione dicatur » qui précède la formule :

Tibi gloria, patri et filio cum sancto spiritu IN SANCTA ECCLESIA et nunc et semper et in omnia sæcula sæculorum (p. 108).

[1] Ni dans la traduction latine qu'en donne au XIe siècle le Codex VIII B 4, de la Bibliothèque Nationale de Naples, récemment signalé par le regretté P. Poncelet (*Anal. Bolland.*, XXX, (1911), fasc. II-III p. 158), ainsi que M. Martini, Préfet de cette Bibliothèque, a bien voulu m'en donner, très obligeamment, l'assurance.

[2] Cf. Lightfoot, *The Apostolic Fathers* (1885), Part. II, vol. I, p. 76, vol. II, pp. 382, 571, 580, 613.

La même Doxologie se retrouve dans l'un et l'autre documents à la fin de l'ordination du prêtre :

Per puerum tuum Christum Jesum per quem tibi gloria et virtus, patri et Filio cum spiritu sancto IN SANCTA ECCLESIA et nunc et in sæcula sæculorum. Amen. (p. 109.)

Per Filium tuum Jesum Christum, in quo tibi sit laus, et potentia Patri et Filio et Spiritui Sancto IN SANCTA ECCLESIA tua, et nunc et semper, et in sæcula sæculorum. Amen. (LUDOLF, p. 328.)

De même après le Baptême, mais dans le document de Vérone seulement (p. 111), et dans l'édition des Statuts Ethiopiens donnée par HORNER (p. 154, l. 27 à 29) :

Quoniam tibi est gloria, patri et Filio cum spiritu sancto IN SANCTA ECCLESIA et nunc et in sæcula sæculorum. Amen.

Et enfin, dans l'administration de la Communion, concluant le petit cérémonial que j'ai rapporté tout à l'heure, cet équivalent de Doxologie, dont les Statuts de Vérone sont encore les seuls témoins :

In Deo Patre omnipotenti (Amen) et Domino Jesu Christo et Spiritu sancto et SANCTA ECCLESIA (Amen).

Il est bon d'ajouter que ce ne sont pas là toutes les Doxologies que nous ont conservées ces documents. Et peut-être, pour le dire en passant, y aurait-il dans cette différence de Doxologie d'une pièce à l'autre le critère ou l'indice chronologique du régime liturgique sous lequel elles auraient pris naissance. Je ne puis, encore une fois, que soulever la question, qui présente, on le voit, plusieurs aspects fort intéressants.

Somme toute, jusqu'à plus ample informé, S. Hippolyte paraît bien être le dernier témoin connu d'une formule réunissant le chef et les membres du Christ dans une même Doxologie que ne désavouerait certainement pas S. Paul. Qu'est-ce autre chose en effet que cette pénétration de l'Eglise dans la Doxologie trinitaire ou dans la Doxologie christologique, sinon l'écho de la doctrine mystique de l'Epître aux Ephésiens? N'est-ce pas, pratiquement, à cette doctrine que vient aboutir l'Eucharistia tout entière comme à son intention suprême et à son épanouissement dernier, quand elle demande au Saint-Esprit de nous réunir tous *εἰς ἕν, εἰς ἁγιότητα, εἰς Πνεύματος ἁγίου πλησμονήν, εἰς βεβαίωσιν πίστεως ἐν ἀληθείᾳ*, tout cela, je le répète, afin de réaliser l'Action de grâces éternelle du Christ et de son Eglise, AFIN de glorifier le Seigneur *ἵνα σε αἰνῶμεν καὶ δοξάζωμεν* PER CHRISTUM IN SANCTA ECCLESIA IN SAECULA SAECULORUM? Et, définitivement n'est-ce pas en propres termes que l'Apôtre s'écrie dans cette Epître :

IPSI GLORIA

IN ECCLESIA ET IN CHRISTO JESU

IN OMNES GENERATIONES SAECULI SAECULORUM.

Ephes. III, 21

APPENDICE

1. — Matth. XXVI, 26-28

1 Accepit iesus panem 12 et benedixit 14 ac fregit 16 deditque 17 discipulis suis 19 et ait 21 accipite et comedite 24 hoc est corpus meum. 34 Et 35 accipiens 36 calicem 41 gratias egit 46 et dedit 47 illis 50 dicens 52 bibite 53 ex hoc omnes 54 hic est enim 56 sanguis meus 57 novi testamenti 59 qui pro 61 multis 62 effunditur 66 in remissionem peccatorum. (*Nov. Test. D.N.J.C. latine sec. ed. S. Hieronymi. Ad Codd. mss. fidem recensuit* I. WORDSWORTH. Oxonii, 1889.)

2. — Marc. XIV, 22-24

1 Accepit iesus panem 12 et benedicens 14 fregit 16 et dedit 17 eis 19 et ait 21 sumite 24 hoc est corpus meum. 34 Et 35 accepto 36 calice 41 gratias agens 46 dedit 47 eis 49 et biberunt ex illo omnes 50 et ait illis 54 hic est 56 sanguis meus 57 novi testamenti 59 qui pro 61 multis 62 effunditur. (*Nov. Test. latine* I. WORDSWORTH.)

3. — Luc. XXII, 19-20.

1 Et accepto pane 11 gratias egit 14 et fregit 16 et dedit 17 eis 19 dicens 24 hoc est corpus meum 25 quod pro vobis 29 datur 33 hoc facite in meam commemorationem. 34 Similiter et 36 calicem 38 postquam cenauit 50 dicens 54 hic est 55 calix 57 nouum testamentum 56 in sanguine meo 59 qui pro 60 uobis 62 funditur. (*Nov. Test. latine* I. WORDSWORTH.)

4. — Epistola I B. Pauli ad Corinthios, XI, 23

1 Accepit panem, 11 et gratias agens 14 fregit, 19 et dixit : 21 Accipite, et manducate : 24 hoc est corpus meum, 25 quod pro vobis 29 tradetur : 33 hoc facite in meam commemorationem. 34 Similiter et 36 calicem, 38 postquam coenavit, 50 dicens : 54 Hic 55 calix 57 novum testamentum 54 est 56 in meo sanguine. 69 hoc facite 70 quotiescumque bibetis, 71 in meam commemorationem. 72 Quotiescumque enim manducabitis panem hunc, et calicem bibetis : 74 mortem Domini annunciabitis 78 donec veniat.

5. — Statuts apostoliques de Vérone.

1 Accipiens panem 11 gratias tibi agens 19 dixit : 21 Accipite, manducate : 24 hoc est corpus meum. 25 quod pro uobis 28 confringetur. 34 Similiter et 36 calicem 50 dicens : 54 hic est 56 sanguis meus, 59 qui pro 60 uobis 62 effunditur; 70 quando hoc facitis, 71 meam commemorationem facitis.

6. — Statuts apostoliques éthiopiens.

1 Accipiens ergo panem 11 gratias egit, 19 et dixit : 21 Accipite, comedite, 24 Hoc est corpus meum, 25 quod pro vobis 28 frangitur. 34 Et similiter 36 calicem quoque 50 et dixit : 54 Hic est 56 sanguis meus, 59 qui pro 60 vobis 62 effunditur, 70 cum facitis hoc, 71 in commemorationem mei id facietis. (LUDOLF, p. 324.)

7. — Testamentum Domini.

1 Accipiens panem 16 dedit 17 discipulis suis 19 dicens : 21 Accipite manducate 24 Hoc meum est corpus, 25 quod pro vobis 28 confringitur 31 in remissionem peccatorum. 33 Quotiescumque hoc facietis resurrectionem meam facietis. 34 Similiter 36 calicem 39 vini quod miscuit 46 dedit 54 in typum 56 sanguinis 59 qui 62 effusus est 59 pro 60 nobis.

8. — Liturgie Clémentine (Const. Ap. VIII).

1 Cum accepisset panem 4-5 sanctis, et ab omni labe puris manibus suis, 7-8 substulissetque oculos ad te Deum suum, ac patrem 14 ac fregisset, 16 dedit 17 discipulis suis 19 dicens. 20 Hoc est mysterium novi Testamenti : 21 accipite 22 ex eo, 21 comedite. 24 Hoc est

---

1. — S. Mathieu, XXVI, 26

1 λαβὼν ὁ Ἰησοῦς ἄρτον 12 καὶ εὐλογήσας 14 ἔκλασεν 16 καὶ δοὺς 17 τοῖς μαθηταῖς 19 εἶπεν 21 λάβετε φάγετε 24 τοῦτό ἐστιν τὸ σῶμά μου 34 καὶ 35 λαβὼν 36 ποτήριον 41 καὶ εὐχαριστήσας 46 ἔδωκεν 47 αὐτοῖς 50 λέγων 52 πίετε 53 ἐξ αὐτοῦ πάντες 54 τοῦτο γάρ ἐστιν 56 τὸ αἷμά μου 57 τῆς διαθήκης 59 τὸ περὶ 61 πολλῶν 62 ἐκχυννόμενον 66 εἰς ἄφεσιν ἁμαρτιῶν.

2. — S. Marc, XIV, 22.

1 λαβὼν ἄρτον 12 εὐλογήσας 14 ἔκλασεν 16 καὶ ἔδωκεν 17 αὐτοῖς 19 καὶ εἶπεν 21 λάβετε 24 τοῦτό ἐστιν τὸ σῶμά μου 34 καὶ 35 λαβὼν 36 ποτήριον 41 εὐχαριστήσας 46 ἔδωκεν 47 αὐτοῖς 49 καὶ ἔπιον ἐξ αὐτοῦ πάντες 50 καὶ εἶπεν αὐτοῖς 54 τοῦτό ἐστιν 56 τὸ αἷμά μου 57 τῆς διαθήκης 58 τὸ 62 ἐκχυννόμενον 59 ὑπὲρ 61 πολλῶν.

3. — S. Luc, XXII, 19.

1 καὶ λαβὼν ἄρτον 11 εὐχαριστήσας 14 ἔκλασεν 16 καὶ ἔδωκεν 17 αὐτοῖς 19 λέγων 24 τοῦτό ἐστιν τὸ σῶμά μου 25 τὸ ὑπὲρ ὑμῶν 29 διδόμενον 33 τοῦτο ποιεῖτε εἰς τὴν ἐμὴν ἀνάμνησιν 34 καὶ 36 τὸ ποτήριον 34 (ὡσαύτως) 38 μετὰ τὸ δειπνῆσαι 50 λέγων 54 τοῦτο 55 τὸ ποτήριον 57 ἡ καινὴ διαθήκη 56 ἐν τῷ αἵματί μου 59 τὸ ὑπὲρ ὑμῶν 62 ἐκχυννόμενον.

4. — S. Paul, I Cor. XI, 23.

1 ἔλαβεν ἄρτον 11 καὶ εὐχαριστήσας 14 ἔκλασεν 19 καὶ εἶπεν 24 τοῦτό μού ἐστιν τὸ σῶμα 25 τὸ ὑπὲρ ὑμῶν 28 (κλώμενον) 33 τοῦτο ποιεῖτε εἰς τὴν ἐμὴν ἀνάμνησιν 34 ὡσαύτως καὶ 36 τὸ ποτήριον 38 μετὰ τὸ δειπνῆσαι, 50 λέγων 54 τοῦτο 55 τὸ ποτήριον 57 ἡ καινὴ διαθήκη 54 ἐστὶν 56 ἐν τῷ ἐμῷ αἵματι 69 τοῦτο ποιεῖτε 70 ὁσάκις ἐὰν πίνητε, 71 εἰς τὴν ἐμὴν ἀνάμνησιν. 72 Ὁσάκις γὰρ ἐὰν ἐσθίητε τὸν ἄρτον τοῦτον καὶ τὸ ποτήριον πίνητε 74 τὸν θάνατον τοῦ Κυρίου καταγγέλλετε 78 ἄχρι οὗ ἔλθῃ.

4. — I Cor. XI, 23-27.

1 Accepit panem 11 et gratias agens 14 fregit 19 et dixit 24 Hoc est corpus meum, 25 pro vobis 29 tradetur : 33 hoc facite in meam commemorationem. 34 Similiter et 36 calicem, 38 postquam cenavit, 50 dicens 54 Hic 55 calix 57 novum testamentum 54 est 56 in meo sanguine : 69 hoc facite 70 quotiescumque bibitis, 71 in meam commemorationem. 72 Quotienscumque enim manducabitis panem hunc et calicem bibetis, 74 mortem Domini adnuntiatis 78 donec veniat. (*Codex Amiatinus*, ed. TISCHENDORF, Lipsiae, 1854, p. 274.)

corpus meum, 25 quod pro 26 multis 28 frangitur 31 in remissionem peccatorum. 34 Similiter et 36 calicem 39 postquam miscuit ex vino, et aqua, 44 et sanctificavit, 46 dedit 47 eisdem 50 dicens, 52 Bibite 53 ex eo [illegible]. 54 Hic est sanguis meus, 59 qui pro 61 multis 62 effunditur 66 in remissionem peccatorum. 69 Hoc facite 71 in meam commemorationem : 72 quotiescumque enim manducabitis panem hunc, et biberitis calicem hunc, 74 mortem meam annunciabitis, 78 donec veniam (dans Η ΘΕΙΑ ΛΕΙΤΟΥΡΓΙΑ ΤΟΥ ΑΓΙΟΥ ΑΠΟστολου και εὐαγγελιστοῦ Μαρκου μαθητοῦ τοῦ ἁγίου Πετρου [illegible] *Liturgia sancti Apostoli et Evangelistae Marci, discipuli S. Petri*, [illegible] Parisiis, Apud Ambrosium Drouard 1583 page [illegible].

9 Liturgie Mozarabe.

1 accepit panem 11 et gratias agens 12 benedixit 14 ac fregit : 16 deditque 17 discipulis suis 19 dicens : 21 Accipite et manducate. 24 Hoc est corpus meum, 25 quod pro vobis 29 tradetur [illegible] 33 Quotiescumque manducaveritis : hoc facite in meam † commemorationem. 34 Similiter et 36 calicem 38 postquam cenavit 50 dicens [illegible] 54 Hic est 55 calix 57 novi testamenti 56 in meo sanguine 59 qui pro 60 vobis 61 et pro multis 62 effundetur 66 in remissionem peccatorum [illegible] *filiola*, 70 Quotiescumque biberitis : 69 hoc facite 71 in meam † commemorationem [illegible] 71 In meam commemorationem [illegible] 79 In claritatem de celis [illegible] *deat Chorus*. Amen. 72 Quotiescumque manducaveritis panem hunc et calicem istum biberitis : 74 mortem Domini annunciabitis : 78 donec veniat. 79 In claritatem † de celis. ℟. Amen,

(*Missale mixtum* [illegible] Romae 1755 page [illegible].)

10 Canon du *De Sacramentis*

4 in sanctis manibus suis 1 accepit panem, 7-8 respexit in caelum ad te, sancte Pater omnipotens, æterne Deus, 11 gratias agens, 12 benedixit, 14 fregit, fractumque 17 apostolis suis et discipulis suis 16 tradidit, 19 dicens : 21 « Accipite et edite 22 ex hoc omnes 24 hoc est enim corpus meum, 25 quod pro 26 multis 28 confringetur. » 34 Similiter etiam 36 calicem, 38 postquam coenatum est, pridie quam pateretur, 35 accepit, 40 respexit in caelum ad te, sancte Pater omnipotens, aeterne Deus, 41 gratias agens, 42 benedixit, 47 apostolis suis et discipulis suis 46 tradidit, 50 dicens : 51 « Accipite 52 et bibite 53 ex hoc omnes : 54 hic est enim 56 sanguis meus. » (*De Sacramentis*, IV, 5. *Patr. lat.*, tom. XVI, col. 443.)

11. — Liturgie Ambrosienne.

1 et accipiens panem, 7-9 elevavit oculos ad cælos ad te Deum Patrem suum omnipotentem, tibi 11 gratias agens, 12 benedixit, 14 fregit, 16 deditque 17 discipulis suis, 19 dicens ad eos : 21 Accipite, et manducate 22 ex hoc omnes : 24 hoc est enim Corpus meum. 34 Simili modo 38 postea quam cœnatum est, 35 accipiens 36 calicem, 40 elevavit oculos ad cælos ad te Deum Patrem suum omnipotentem, 41 item tibi gratias agens, 42 benedixit, 46 tradidit 47 discipulis suis, 50 dicens ad eos : 51 Accipite, 52 et bibite 53 ex eo omnes : 54 hic est enim 55 Calix 56 Sanguinis mei, 57 novi et æterni testamenti, 58 mysterium fidei. 59 qui pro 60 vobis 61 et pro multis 62 effundetur 66 in remissionem peccatorum. 68 Mandans quoque, et dicens ad eos : 69 Hæc 70 quotiescumque feceritis, 71 in meam commemorationem 69 facietis, 74 mortem meam prædicabitis, 75 resurrectionem meam adnuntiabitis, 77 adventum meum sperabitis, 78 donec iterum 79 de cælis 78 veniam ad vos. (A. Ceriani, *Notitia liturgiae* [illegible] Mediolani, 1895, p. 9.)

12 Missel de Stowe.

1 Accipit panem 4-5 in sanctas ac venerabiles manus suas 7-9 Elevatis oculis suis ad cælum ad te deum patrem suum omnipotentem tibi 11 gratias egit 12 Benedixit, 14 fregit 16 Dedit 17 discipulis suis 19 diciens 21 Accipite et manducate 22 ex hoc omnes 24 Hoc est enim corpus meum 34 Simili modo 38 posteaquam cenatum 35 Accipit 36 et hunc preclarum calicem 37 in sanctas ac venerabiles manus suas 41 Item tibi gratias agiens, 42 Benedixit, 46 dedit 47 discipulis suis, 50 dicens, 51 Accipite 52 et bibite 53 ex hoc omnes 54 hic est enim 55 calix 56 sancti sanguinis mei 57 novi et æterni testamenti, 58 mysterium fidei. 59 Qui pro 60 vobis 61 et pro multis 62 effundetur 66 in rimissionem peccatorum. 69 Hæc 70 quotienscumque feceritis 71 in mei [memoriam 69 faciatis 74 passionem meam predicabitis, 75 resurrectionem meam adnuntiabitis 77 adventum meum sperabitis 78 donec iterum veniam ad vos 79 de cælis].

Liturgie Mozarabe

Accepit panem et benedixit, et gratias egit [illegible] Accipite et manducate [illegible] Hoc facite in meam [illegible] postquam cenavit [illegible] mortem Domini [illegible]

Liturgie Mozarabe

Accepit panem, et gratias agens fregit et dixit : Accipite et manducate [illegible] postquam cenauit, accepit et gratias egit, et dedit illis, dicens : [illegible] et pro multis effundetur in remissionem peccatorum. Cumque [illegible] Quotienscumque panem istum manducaberitis et calicem biberitis, mortem Domini adnunciabitis, donec veniat. In claritatem e [illegible]

13. Missale Romanum.

1 Accepit panem 4-5 in sanctas ac venerabiles manus suas 7-9 et elevatis oculis in cælum ad te Deum Patrem suum omnipotentem tibi 11 gratias agens 12 benedixit 14 fregit 16 deditque 17 discipulis suis 19 dicens 21 Accipite et manducate 22 ex hoc omnes 24 Hoc est enim corpus meum 34 Simili modo 38 postquam cœnatum est 35 accipiens 36 et hunc præclarum calicem 37 in sanctas, ac venerabiles manus suas : 41 item tibi gratias agens, 42 benedixit 46 deditque 47 discipulis suis, 50 dicens : 51 Accipite, 52 et bibite 53 ex eo omnes 54 Hic est enim 55 calix 56 sanguinis mei, 57 novi et acterni testamenti : 58 mysterium fidei 59 qui pro 60 vobis 61 et pro multis 62 effundetur 66 in remissionem peccatorum. 69 Haec 70 quotiescumque feceritis 71 in mei memoriam 69 facietis.

14. Liturgie grecque de St Jacques.

1 Accipiens panem 4-6 in sanctas, immaculatas, inculpabiles et immortales manus suas, 7-8 in cælum suspiciens, ac tibi Deo, et patri ostendens, 11 gratias agens, 13 sanctificans, 14 frangens, 16 dedit 17 nobis discipulis suis, et Apostolis, 19 dicens : *Diaconi dicunt :* In remissionem peccatorum, et in vitam æternam. *Deinde exclamat :* 21 Accipite, comedite : 24 Hoc est corpus meum, 25 quod pro vobis 28 frangitur, 29 et datur 31 in remissionem peccatorum. *P.* Amen. *Deinde accipit calicem, et dicit :* 34 Similiter 38 postquam cœnavit, 35 accipiens 36 calicem, 39 et permiscens ex vino et aqua, 40 et aspiciens in cælum, [illegible] tibi Deo, et patri, 41 gratias agens, 44 sanctificans, 42 benedicens, 44 implens spiritu sancto, 46 dedit 47 nobis discipulis suis, 50 dicens : 52 Bibite 53 ex hoc omnes. 54 Hic est 56 sanguis meus, 57 novi testamenti, 59 qui pro 60 vobis 61 et multis 62 effunditur, 63 et datur 66 in remissionem peccatorum. *Pop.* Amen. *Sacerdos.* 69 Hoc facite 71 in meam commemorationem . 72 quotiescumque enim comederitis panem hunc, et hunc calicem biberitis, 74 mortem filii hominis annunciatis, 75 et resurrectionem eius confitemini, 78 donec veniat. *Dicunt Diaconi :* Credimus, et confitemur. (traduction de CLAUDE DE SAINCTES dans *Liturgiae sive Missae Sanctorum Patrum*. Antverpiae [illegible])

15. Liturgie grecque de St Basile.

1 Accipiens panem 4-5 in sanctis suis, et immaculatis manibus, 7-8 et ostendens tibi Deo et patri, 11 gratias agens, 12 benedicens, 13 sanctificans, 14 frangens : 16 Dedit 17 sanctis suis Discipulis, et Apostolis, 19 dicens : *Et voce alta :* 21 Accipite, et manducate. 24 Hoc est corpus meum, 25 quod pro vobis 28 frangitur 30 in remissionem peccatorum. *Pop. respondet.* Amen. *Iterum secrete :* 34 Similiter et 36 calicem, 39 de genimine vitis, 34 accipiens, 39 miscens, 41 gratias agens, 42 benedicens, 44 sanctificans, 46 dedit 47 sanctis suis Discipulis, et Apostolis, 50 dicens : *Et alta voce :* 52 Bibite 53 ex hoc omnes : 54 Hic est 56 sanguis meus 57 novi Testamenti, 59 qui pro 60 vobis, 61 et pro multis 62 effundetur 66 in remissionem peccatorum. *Pop.* Amen. *Secrete iterum.* 69 Hoc facite 71 in meam commemorationem. 72 Quoties enim comeditis panem hunc, et calicem istum bibitis, 74 meam mortem annuntiate, 75 meam resurrectionem confitemini. (« Vetusta translatio » dans *Liturgiae sive Missae Sanctorum Patrum*. Antwerpiae, [illegible])

16. Liturgie grecque de St Jean Chrysostome

1 Panem accipiens 4-5 cum sanctis suis, et immaculatis, et impollutis manibus, 11 cum gratias egisset, 12 benedixit, 13 sanctificans : 14 et frangens, 17 sanctis suis Discipulis, et Apostolis 16 tribuit, 19 dicens : *Exaltat vocem.* 21 Accipite, et comedite : 24 Hoc est corpus meum, 25 quod pro vobis 29 tradetur 31 in remissionem peccatorum. *Clerus et pop.* Amen. *Sacerdos.* 34 Similiter

10. — Missel de Bobbio.

Accepit panem in sanctas ac venerabiles manus suas, elevatis oculis in cælum ad te Deum Patrem suum omnipotentem, gratias agens, benedixit, fregit, dedit discipulis suis, dicens, Accipite et manducate ex hoc omnes. Hoc est enim corpus meum. Simile modo posteaquam cenatum est accepit et hunc præclarum calicem in sanctas ac venerabiles manus suas, item tibi gratias agens, benedixit, dedit discipulis suis, dicens, Accipite, et bibite ex eo omnes. Hic est enim calix (sancti) sanguinis mei, novi et æterni Testamenti, mysterium fidei, qui pro vobis et pro multis effunditur in remissionem peccatorum. Hæc quotienscumque feceritis, in mei memoriam facietis. (MABILLON, *Museum italicum*, II. ad eundem.)

11. — Missale Francorum.

Accipit panem in sanctas ac venerabiles manus suas; elevatis oculis suis ad cælum ad te Deum Patrem suum omnipotentem, tibi gratias egit; benedixit, fregit, dedit discipulis suis, dicens : Accipite et manducate : Hoc est enim Corpus meum. Simili modo postquam cœnatum est accipit et hunc præclarum Calicem in sanctas et venerabiles manus suas; item tibi gratias agens, benedixit, dedit Discipulis suis, dicens : Accipite et bibite ex hoc omnes. Hic est enim Calix Sanguinis mei, novi et æterni Testamenti, mysterium fidei, qui pro vobis et pro multis effundetur in remissionem peccatorum. Hæc quotiescumque feceritis in Mei memoriam facietis.

12. — Liturgie romaine (Sacram. Gelasien.)

Accepit panem in sanctas ac venerabiles manus suas, elevatis oculis in cælum ad te Deum Patrem suum omnipotentem, tibi gratias agens, benedixit, fregit, dedit discipulis suis, dicens : Accipite et manducate ex hoc omnes. Hoc est enim corpus meum. Simili modo, posteaquam coenatum est, accipiens et hunc praeclarum calicem in sanctas ac venerabiles manus suas, item tibi gratias agens, benedixit, dedit discipulis suis, dicens, Accipite et bibite ex eo omnes : hic est enim calix sanguinis mei novi et æterni Testamenti, mysterium fidei, qui pro vobis et pro multis effundetur in remissionem peccatorum. Hæc quotiescumque feceritis in mei memoriam facietis. (éd. WILSON, p. 235.)

13. — Liturgie romaine (Sacram. Grégorien.)

Accepit panem in sanctas ac venerabiles manus suas, elevatis oculis in cælum ad te Deum Patrem suum omnipotentem tibi gratias agens, benedixit, fregit, dedit Discipulis suis, dicens : Accipite et manducate ex hoc omnes. Hoc est Corpus meum. Simili modo posteaquam cœnatum est, accipiens et hunc præclarum Calicem in sanctas ac venerabiles manus suas, item tibi gratias agens, benedixit, dedit Discipulis suis, dicens : Accipite et bibite ex eo omnes. Hic est enim Calix Sanguinis mei, novi et æterni Testamenti, mysterium Fidei, qui pro vobis et pro multis effundetur in remissionem peccatorum. Hæc quotiescumque feceritis, in mei memoriam facietis. (MURATORI, *Lit. Rom. Vetus*, II. 3 et 4.)

autem et 36 calicem 38 postquam cœnavit, 50 dicens : *Exaltat* [illegible] 52 Bibite 53 ex hoc omnes 54 Hic est enim 56 sanguis meus 57 novi Testamenti, 59 qui pro 60 vobis, 61 et pluribus 62 effundetur 66 in remissionem peccatorum. *Chorus et p. p.* Amen. (trad. Leon. Thuscus, dans *Liturgiæ* [illegible] *Missæ Sanctorum Patrum*. Antwerpiæ, 1560, p. 62.)

17. — Liturgie Arménienne.

1 Accipiens panem 4-6 in sanctas, divinas, immortales, immaculatas et creatrices manus suas, 12 benedixit, 11 gratias egit, 14 fregit 16 et dedit 17 suis electis sanctis et recumbentibus Discipulis, 19 dicens. *Diaconus :* Benedic Domine. *Sacerdos alta voce :* 21 Accipite, comedite 22 ex hoc omnes : 24 Hoc est corpus meum 25 quod pro vobis 29 distribuitur 30 in expiationem 31 peccatorum. *Diaconus :* Amen. Benedic Domine. *Sacerdos submissa voce* 34 Similiter et 36 calicem 35 accipiens, 42 benedixit, 41 gratias egit, 45 bibit, 46 dedit 47 suis electis, sanctis et recumbentibus discipulis, 50 dicens (*alta voce*) : 51 Accipite 52 et bibite ex hoc omnes : 54 Hic est (*vel* hoc est) 56 sanguis meus 57 novi testamenti 59 qui pro 60 vobis 61 et multis 62 effunditur 65 in expiationem 66 et remissionem peccatorum *Diaconus.* Amen, Amen. *Chorus.* Pater cœlestis qui Filium tuum dedisti in mortem pro nobis debitorem debitorum nostrorum, te rogamus per effusionem sanguinis illius, miserere tui rationalis [illegible] *semi extensis brachiis :* 68 Et beneficus Filius tuus unigenitus mandatum tradidit nobis 69 hoc semper facere 71 in sui commemorationem etc. (Lebrun, *Explication de la Messe*, tome V, Paris, 1778, p. [illegible])

18. — Anaphore de Sérapion.

1 Accepit panem 14 ac fregit 16 deditque 17 discipulis suis 19 dicens : 21 Accipite et manducate, 24 hoc est corpus meum 25 quod pro vobis 28 [illegible] 31 [illegible] 35 [illegible] 36 [illegible] 38 [illegible] cenavit, 50 et dixit 47 discipulis suis : 51 Accipite, 52 bibite 54 [illegible] 57 [illegible] 56 [illegible] sanguis meus, 59 qui pro 60 vobis 62 effundetur 66 in remissionem [illegible]

19. — Liturgie alexandrine de S. Marc.

1 Accepit panem 4-5 in sanctas, et immaculatas, et inculpatas manus suas, 7-9 suspiciens in coelum ad te Patrem suum, Deumque nostrum et Deum universorum, 11 gratias egit, 12 benedixit, 13 sanctificavit, 14 fregit, 16 deditque 17 sanctis et beatis discipulis et Apostolis, dicens, 21 Accipite, comedite. *Diaconus.* Extendite. *S.* 24 Hoc enim est corpus meum, 25 quod pro vobis 28 frangitur 29 et distribuitur 31 in remissionem peccatorum. *P.* Amen. *S.* 34 Similiter et 36 Calicem 38 postquam cœnavit 35 accepit 39 miscuitque vino et aqua 40 suspiciens in coelum ad te Patrem suum, Deumque nostrum, et Deum universorum, 41 gratias egit, 42 benedixit, 44 sanctificavit, implevit Spiritu Sancto, 46 et tradidit 47 sanctis et beatis discipulis suis et Apostolis, 50 dicens : 52 Bibite 53 ex eo omnes. *Diaconus.* Denuo impensius orate. *Sacerdos.* 54 Hic enim est 56 sanguis meus 57 novi Testamenti, 59 qui pro 60 vobis 61 et multis 62 effunditur, 63 et distribuitur 66 in remissionem peccatorum. *P.* Amen. *S.* 69 Hoc facite 71 in meam commemorationem. 72 Quotiescumque enim manducabitis panem hunc, et calicem bibetis, 74 mortem meam annuntiabitis, 75 et resurrectionem meam, 76 et ascensionem confitebimini, 78 donec veniam. (Renaudot, *Liturgiarum Orientalium Collectio*, tomus I, Paris, 1716, p. 155-156.)

20. — Liturgie alexandrine de S. Basile.

1 Accepit panem 4-5 in sanctas, immaculatas, et beatas suas manus, 7-9 cumque aspexisset in excelsa cœlorum ad te patrem suum, Deum nostrum et Deum universorum, 11 Et cum gratias egisset. *P.* Amen. 12 Benedixit. *P.* Amen. 13 Sanctificavit. *P.* Amen. 14 Fregit, 16 dedit 17 sanctis suis discipulis et Apostolis 19 dicens : 21 Accipite, manducate : 24 Hoc est corpus meum 25 quod pro vobis 26 et multis 28 frangitur 29 et datur 31 in remissionem peccatorum. 33 Hoc facite in meam commemorationem. 34 Similiter et 36 calicem 38 postquam cœnassent, 39 cum miscuisset ex vino et aqua, 41 gratias egit. *P.* Amen. 42 Benedixit. *P.* Amen. 44 Sanctificavit. *P.* Amen. 45 Gustavit, 46 et postea dedit 47 sanctis suis discipulis et Apostolis 50 dicens, 51 Accipite, 52 bibite 53 ex eo omnes. 54 Hic est sanguis meus 57 Novi Testamenti 59 qui pro 60 vobis 61 et multis 62 effunditur 66 in remissionem peccatorum. 69 Hoc facite 71 in meam commemorationem. 72 Quotiescumque enim manducaveritis panem hunc, et calicem hunc bibetis, 74 mortem meam annunciabitis 75 et resurrectionem, 76 ascensionemque meam confitebimini, 78 donec veniam. (*Ibid.*, p. [illegible])

21. — Liturgie alexandrine de S. Grégoire.

1 Accipiens panem 4-6 in sanctas, immaculatas, et intaminatas manus tuas 7-9 innuisti sursum ad proprium tuum Patrem, Deum nostrum et Deum omnium. 11 Gratias egisti, 12 benedixisti, 13 sanctificasti, 14 fregisti, 16 dedisti 17 sanctis tuis discipulis, et Apostolis, 19 dicens : 21 Accipite, edite 24 hoc est corpus meum 25 quod pro vobis 26 et pro multis 28 frangitur, 29 et datur 31 in remissionem peccatorum, 33 hoc facite in meam commemorationem. 34 Similiter 38 postquam cœnatum est, 35 accepisti 36 calicem, 39 et miscuisti illum ex genimine vitis et aqua, 41 gratias egisti, 42 benedixisti, 44 sanctificasti, 46 dedisti 47 sanctis tuis discipulis, et Apostolis 50 et dixisti : 52 bibite 53 ex eo omnes : 54 Hic est 56 sanguis meus 57 Novi Testamenti, 59 qui pro 60 vobis 61 et pro multis 62 effunditur 66 in remissionem peccatorum : 69 hoc facite 71 in meam commemorationem. 72 Quotiescumque enim manducabitis panem hunc, et calicem istum bibetis, 74 mortem meam annunciabitis, 75 et resurrectionem 76 ascensionemque meam confitebimini 78 donec veniam. (*ibid.*, p. 104-105.)

22. — Liturgie copte de S. Cyrille.

1 Accepit panem 4-6 in manus suas sanctas, immaculatas, puras, beatas, et vivificantes, 7-9 et suspexit in cœlum ad te Deum Patrem suum, et omnium Dominum, 11 et gratias egit. *P.* Amen. *S.* 12 Et benedixit illum.

P. Amen. *S.* 13 Et sanctificavit illum. *P.* Amen. *S.* 14 Et fregit illum, 16 et dedit illum 17 suis discipulis sanctis, et Apostolis puris 19 dicens : 21 Accipite, manducate 22 ex eo vos omnes, 24 Hoc est corpus meum, 25 quod pro vobis 28 frangitur, 26 et pro multis 29 tradetur 31 in remissionem peccatorum, 33 hoc facite in meam commemorationem. *P.* Amen. *S.* 34 Similiter et 36 calicem 38 post cœnam, 39 miscuit vino et aqua, 41 et gratias egit. *P.* Amen. *S.* 42 Et benedixit eum. *P.* Amen. *S.* 44 Et sanctificavit eum. *P.* Amen. *S.* 45 Et gustavit, 46 deditque eum 47 suis, præclaris, sanctis discipulis, et Apostolis 50 dicens : 51 Accipite, 52 bibite 53 ex eo vos omnes : 54 Hic est 56 sanguis meus 57 novi testamenti, 59 qui pro 60 vobis 62 effunditur 61 et pro multis 63 dabitur 66 in remissionem peccatorum : 69 Hoc facite 71 in meam commemorationem. *P.* Amen. *S.* 72 Quotiescumque enim manducabitis ex hoc pane, et bibetis ex hoc calice, 74 annunciate mortem meam, 76 et confitemini resurrectionem meam, 73 et memoriam mei agite, 78 donec veniam. (*ibid.*, p. 45-47.)

23. — Liturgie copte de S. Basile.

1 Accepit panem 4-6 in manus suas sanctas, puras et immaculatas, beatas et vivificantes, 7-9 et aspexit in cœlum, ad te, o Deus, Patrem suum et omnium Dominum. *Populus.* Amen. *Sacerdos.* 11 Et gratias egit. *P.* Amen. *S.* 12 Et benedixit eum. *P.* Amen. *S.* 13 Et sanctificavit eum. *P.* Amen. *S.* 14 Et fregit eum, 16 deditque 17 sanctis discipulis et Apostolis suis, 19 dicens : 21 Accipite, manducate 22 ex hoc omnes. 24 Hoc est enim corpus meum 25 quod pro vobis 28 frangitur, 26 et pro multis 29 datur 31 in remissionem peccatorum, 33 hoc facite in mei memoriam. *P.* Amen. *S.* 34 Similiter etiam 36 calicem 38 post cœnam, 39 aqua et vino miscuit. 41 Gratias egit. *P.* Amen. *S.* 42 Benedixit eum. *P.* Amen. *S.* 44 Sanctificavit eum. *P.* Amen. *S.* 45 Gustavit, 46 et dedit 47 discipulis suis et Apostolis sanctis 50 dicens, 51 Accipite 52 bibite 53 ex eo omnes, 54 Hic est enim 56 sanguis meus 57 novi Testamenti 59 qui 62 effunditur 59 pro 60 vobis 61 et pro multis 66 in remissionem peccatorum; 69 hoc facite 71 in mei memoriam. *P.* Amen, hoc ita est. *S.* 72 Quotiescumque manducabitis ex hoc pane, et bibetis ex hoc calice, 74 mortem meam annunciabitis 75 et resurrectionem meam confitebimini, 73 meique memores eritis 78 donec veniam. (*ibid.*, p. 14-15.)

24. — Liturgie copte de S. Grégoire.

1 Accepisti panem 4-6 in manus tuas sanctas, puras, immaculatas, beatas et vivificantes. *P.* Credimus ita esse. *S.* 7-9 Et suspexisti in cœlum ad Patrem tuum Deum, ac Dominum omnium, 11 et gratias egisti. *P.* Amen. *S.* 12 Et benedixisti illum. *P.* Amen. *S.* 13 Et sanctificasti illum. *P.* Amen. *S.* 14 Et fregisti illum, 16 et dedisti illum 17 tuis gloriosis discipulis sanctis, et Apostolis puris 19 dicens : 21 Accipite, manducate, 22 ex eo omnes. 24 Hoc est enim corpus meum 25 quod 28 frangitur 25 pro vobis, 26 et pro multis 29 dabitur, 31 in remissionem peccatorum : 33 hoc facite in meam commemorationem. *P.* Ita est in rei veritate. Amen. *S.* 34 Similiter 38 postquam comederunt, 35 accepisti calicem, 39 et miscuisti eum ex fructu vitis et aqua; 41 et gratias egisti. *P.* Amen. *S.* 42 Et benedixisti illum. *P.* Amen. *S.* 44 Et sanctificasti illum. *P.* Amen. *S.* 45 Et gustasti, 46 et dedisti illum 47 tuis gloriosis discipulis sanctis, et Apostolis puris 50 dicens : 51 Accipite : 52 bibite 53 ex eo omnes. 54 Hic est enim 56 sanguis meus 57 novi Testamenti, 59 qui 62 effunditur 59 pro 60 vobis, 61 et pro multis 63 datur 66 in remissionem peccatorum : 69 hoc facite 71 in meam commemorationem. *P.* Ita quoque est in rei veritate. *S.* 72 Quotiescumque enim manducaveritis ex hoc pane, et biberitis ex hoc calice, 74 annunciabitis mortem meam 76 et confitebimini resurrectionem meam, 73 et mei memoriam facietis, 78 donec veniam. (*ibid.*, p. 30-31.)

25. — Liturgie éthiopienne du Sauveur.

1 Accepit panem 4-5 in manus suas sanctas et beatas et immaculatas 11 gratias egit 12 benedixit 14 fregit 16 et dedit 17 discipulis suis 19 (narrans) dicendo : 21 Accipite, comedite, 24 Hic panis corpus meum est 25 quod pro vobis 28 frangitur 31 in remissionem peccatorum 33 et cum hoc feceritis commemorationem meam facitote. 34 Similiter quoque 36 calicem 39 vini 38 postquam cœnati essent 39 miscens 41 gratias agens 42 benedicens 44 et sanctificans 46 dedisti 47 illis 54 verum 56 sanguinem tuum 59 qui 62 effusus est 59 pro 60 peccatis nostris. (LUDOLF, l. c.)

26. — Liturgie éthiopienne des Apôtres.

1 Accepit panem 4-5 in manus suas sanctas, beatas et immaculatas 7-8 aspexit in cœlum, ad te Patrem suum, 11 gratias egit, 12 benedixit, 13 sanctificavit, 16 et dedit 17 discipulis suis 19 dicens : 21 Accipite, manducate 22 ex eo vos omnes : 24 Hic panis est corpus meum, 25 quod pro vobis 28 frangitur 31 in remissionem peccatorum. Amen. 34 Similiter 36 calicem 41 gratiarum actionis 42 benedixit 44 et sanctificavit 50 et dixit illis : 51 Accipite, 52 bibite 53 ex eo vos omnes. 54 Hic est 55 calix 56 sanguinis mei 59 qui pro 60 vobis 62 effun-

25. — Liturgie éthiopienne du Sauveur.

Accepit (Iesus) panem in manus suas sanctas et beatas sine macula; gratias agens, benedixit, fregit deditque discipulis suis dicens : Accipite, manducate *hic panis est corpus meum* quod pro vobis frangitur in remissionem peccatorum, quotiescumque hoc feceritis, commemorationem meam facietis. Similiter postquam vino calicem miscuisti, gratias egisti, benedixisti et sanctificasti, dedisti eis (Apostolis) verum hunc sanguinem tuum qui pro peccatis nostris effusus est. (Traduction du P. MARIUS CHAINE dans le *Bessarione* (Gennaio-Marzo 1910, anno XIV, p. 2-7.)

26. — Liturgie éthiopienne des Apôtres.

Accepit (Iesus) panem in manus suas sanctas, beatas et puras sine macula; elevavit oculos in coelum ad te Patrem suum, gratias agens, benedixit, fregit deditque discipulis suis dicens : « Accipite, manducate, *hic panis est corpus meum* quod pro vobis frangitur in remissionem peccatorum. » Similiter calicem, gratias agens, benedixit, sanctificavit deditque discipulis suis dicens : « Accipite, bibite, *hic calix sanguis meus est*, qui pro vobis effunditur in remissionem peccatorum; et cum hoc feceritis, facite in meam commemorationem. » (*Bessarione* l. c., p. 12.)

detur. 66 pro redemptione multorum. Amen 70 Et quotiescumque id feceritis 71 memoriam mei facietis. (RENAUDOT, l. c.)

27. — Liturgie éthiopienne de S. Jean

1 Accepit (Iesus) panem 4 in manus suas sanctas et benedictas, 3 dos sponsæ tuæ et libellus divortii synagogæ quam repudiasti; 11 gratias agens, 12 benedixit, 14 fregit 16 deditque 17 discipulis suis 19 dicens : 24 « *Hic est corpus meum*, 32 cibus vitæ verus, quicumque manducaverit ex eo non morietur et quicumque hoc acceperit non peribit. 21 Manducate 22 ex eo omnes. » 34 Similiter, 41 gratias agens, 35 super 36 calicem 50 dixit : 54 « *Hic est* 55 *calix* 56 *sanguinis mei* 57 novi Testamenti. 51 sumite, 52 bibite 53 ex eo omnes. 58 Admirabile prodigium 59 pro 61 omnibus, qui hoc adorabunt in circuitu et pro crucifixoribus, quod cum sanguine eius scriptum est et per crucem eius signatum est et per occisionem eius sigillum habuit 67 in vitam æternam 66 et in remissionem peccatorum. 69 Sic facite 71 meam commemorationem, 70 cum conveneritis. » (Traduction du P. MARIUS CHAÎNE dans le *Bessarione*, Gennaio-Marzo 1910, anno XIV, p. [illegible].)

28. — Liturgie éthiopienne de S. Basile

1 Accepit (Iesus) panem 4-6 in manus suas sanctas [illegible] 7-9 et elevavit oculos in coelum ad te Patrem suum Dominum omnipotentem et superexaltatum; 11 gratias agens, 12 benedixit, 14 fregit, 15 gustavit 16 deditque 17 discipulis suis sanctis et Apostolis puris, 19 dicens : 21 « Accipite, manducate 22 ex eo omnes 24 *hic panis est corpus meum* 25 quod pro vobis 28 frangitur 31 in remissionem peccatorum, 33 sic facite meam commemorationem. » 34 Similiter, 38 postquam coenaverunt, 39 miscuit vinum et aquam 41 et gratias agens, 42 benedixit, 44 sanctificavit, 45 gustavit 46 deditque 47 discipulis suis sanctis et Apostolis puris 50 dicens : 51 « Accipite, 52 bibite 53 ex eo omnes 54 *hic* 55 *calix* 54 *est* 56 *sanguis meus* 59 qui pro 60 vobis 62 effunditur 66 in remissionem peccatorum, 69 sic facite 71 meam commemorationem. 72 Quamdiu manducaveritis panem hunc vel biberitis hunc calicem, 74 mortem meam annuntiate 75 et in resurrectionem meam sperate; 73 et facite meam commemorationem 78 usquedum redeam. » (*Bessarione*, l. c. p. 191.)

29. — Liturgie éthiopienne de S. Athanase

1 Accepisti panem coram eis, 11 gratias agens 12 benedixisti, 14 fregisti 16 et dedisti 17 eis (Apostolis) 19 dicens : 21 « Accipite, manducate, 24 *hic panis est corpus meum* de quo nihil separatum est » 34 Similiter 36 calicem 39 miscuisti aqua et vino, 41 gratias agens, 42 benedixisti 44 et sanctificasti 50 dicens : 51 « Accipite 52 bibite 54 *hic* 55 *calix* 54 *est* 56 *sanguis meus* de quo nihil segregatum est. 72 Quamdiu manducabitis panem hunc vel bibetis hunc calicem, 74 mortem meam 75 et resurrectionem meam annuntiate 76 et ascensionem meam in coelis 77 et secundum adventum in gloria, 78 sperantes expectate. » (*Bessarione*, l. c. p. 193.)

30. — Liturgie éthiopienne « Beatæ Mariæ Virginis. »

1 Accepit panem 4-6 in manus suas sanctas, benedictas et puras sine macula, 7-9 et elevavit oculos in coelum ad Patrem suum, misericordiam petiit pro matre súa et (Patri suo) Apostolos suos commendavit ut servaret eos ab omni malo; 12 benedixit Ille benedictus 14 et fregit Ille sanctus 16 deditque 17 discipulis suis 19 dicens : 21 « Accipite, manducate, 24 *hic panis est corpus meum*, 25 quod pro vobis 29 traditur 26 et pro redemptione totius mundi. » 34 Similiter, 35 respiciens 36 calicem 38 postquam caenaverunt, 50 dixit : 51 « Accipite, 52 bibite, 54 *hic* 55 *calix* 54 *est* 56 *sanguis meus*, 59 quem pro 60 vobis 62 effundet lancea 70 et cum 69 hoc feceritis, 74 commemorationem mortis meæ facietis 75 et commemorationem resurrectionis meæ annuntiabitis. » (*Bessarione*, l. c. p. 195.)

31. — Liturgie éthiopienne de S. Grégoire d'Arménie.

3 Istud sacrificium 16 quod dedisti 17 discipulis tuis 19 dicens : 21 « Accipite, manducate : 24 *hic panis est corpus meum* 25 quod pro vobis 28 frangitur 29 et datur 31 in remissionem peccatorum 32 et in vitam aeternam. » 34 Similiter, 35 super 36 calicem 50 locutus es eis (discipulis) dicens : 51 « Accipite, 52 bibite : 54 *hic* 55 *calix* 54 *est* 56 *sanguis meus*, 59 qui pro 60 vobis 62 effunditur 63 et datur 66 in remissionem peccatorum 67 et in vitam aeternam; 69 sic facite 71 commemorationem meam. » 68 Dixisti eis : 72 « Quamdiu manducaveritis panem hunc vel biberitis hunc calicem, 75 mortem meam annuntiantes 75 et sperantes resurrectionem meam, dum (ex eo) sumpseritis, 69 facite 71 commemorationem meam in laudibus et in hymnis, in gratiarum actione et in exsultatione. » (*Bessarione*, l. c., p. 195.)

32. — Liturgie éthiopienne de Dioscore.

1 Accepit (Iesus) panem 4-5 in manus suas sanctas et puras sine macula; 7-8 et elevavit oculos in coelum ad te Patrem suum, 11 gratias agens, 12 benedixit, 14 fregit 16 deditque 17 discipulis suis sanctis et Apostolis suis puris, 19 dicens : 21 « Accipite, manducate, 24 *hic panis est corpus meum*, 25 quod pro vobis 28 frangitur 31 in remissionem peccatorum. » 34 Similiter, 38 postquam coenaverunt, 32 miscuit aquam et vinum 41 et gratias agens, 42 benedixit, 44 sanctificavit 46 deditque 47 discipulis suis sanctis et Apostolis suis puris, 50 dicens : 51 « Accipite, 52 bibite, 54 *hic* 55 *calix* 54 *est* 56 *sanguis meus*, 59 qui pro 60 vobis 62 effunditur 61 in redemptionem multorum. » (*Bessarione*, l. c., p. 197.)

33. — Liturgie éthiopienne de S. Jean Chrysostome.

1 Accepit (Iesus) panem 4-6 in manus suas sanctas, benedictas et puras sine macula 7-9 et elevavit oculos in coelum ad Te Patrem suum, Dominum omnipotentem et superexaltatum, 11 gratias agens, 12 benedixit, 14 fregit 16 deditque 17 discipulis suis 19 dicens : 24 « *Hoc est corpus meum* 32 cibus vitae verus. Quicumque ex hoc manducaverit, vitam aeternam habebit. 21 Accipite, manducate 22 ex eo omnes. » 34 Similiter 36 calicem 39 miscuit aqua et vino, 41 gratias agens, 42 benedixit 44 et sanctificavit 46 deditque 47 discipulis suis 50 di-

cens : 54 « *Hic est* 56 *sanguis meus*, 58 potus vitae verus, 64 quicumque ex eo biberit, 67 vitam aeternam habebit. 51 Accipite, 52 bibite 53 ex eo omnes. » 59 Signum est pro 60 vobis 61 et posteris vestris, 69 ita facite 71 meam commemorationem 78 donec veniam, 72 et cum conveneritis in nomine meo, 74 mortem meam 75 et resurrectionem meam 76 et ascensionem meam in coelis annuntiate. (*Bessarione*, l. c., p. 198.)

34. — Liturgie éthiopienne de S. Cyrille.

1 Accepit (Iesus) panem 4-5 in manus suas sanctas et puras sine macula; 7-8 elevavit oculos suos in coelum ad Te Patrem suum, 11 gratias agens, 12 benedixit, 14 fregit 19 et dixit : 21 « Accipite, manducate, 24 *hic panis est corpus meum*, 25 quod pro vobis 28 frangitur 29 et tradetur 26 in redemptionem totius mundi, 31 ut remittentur peccata. » 34 Similiter, 38 postquam coenaverunt, 35 accepit 36 calicem, 41 gratias agens, 42 benedixit, 44 sanctificavit 50 et dixit 47 discipulis suis : 51 « Accipite, 52 bibite, 54 *hic* 55 *calix* 54 *est* 56 *sanguis meus* 57 novi Testamenti 59 qui pro 60 vobis 62 effunditur 59 in redemptionem totius mundi, 66 ut remittentur peccata. » (*Bessarione*, l. c., p. 200.)

35. — Liturgie éthiopienne de Grégoire d'Alexandrie.

1 Accepit (Iesus) panem 4-5 in manus suas, quae clavis confossæ sunt et cum quibus plasmatus est Adam pater noster, immaculatus sine peccato, purus sine fraude. 11 Gratias agens, 12 benedixit, 14 fregit 16 deditque 17 (discipulis) suis 19 dicens : 24 « Hoc est corpus meum, 32 cibus iustitiae verus, qui manducaverit quoque (ex eo) vivet in saecula saeculorum. » 34 Similiter, 35 respexit super 36 hunc calicem 39 aquam vitæ cum vino; 41 gratias agens, 42 benedixit, 46 deditque 47 discipulis suis 50 dicens : 54 « Hic est 56 sanguis meus, 58 potus vitae verus; 64 qui ex eo biberit 67 vitam æternam habebit. 52 Bibite 53 ex eo omnes, 60 sit vobis 59 in vitam et redemptionem. » (*Bessarione*, l. c., p. 202.)

36. — Liturgie éthiopienne des 318 Pères de Nicée.

1 Accepit panem in conspectu eorum 12 et benedixit 19 dicens : 21 « Accipite, manducate, 24 *hic panis est corpus meum*, 25 qui pro vobis 28 frangitur 31 in remissionem peccatorum. » 34 Similiter, 42 benedixit 36 calicem 50 dicens : 51 « Accipite, 52 bibite, 54 *hic* 55 *calix* 54 *est* 56 *sanguis meus*, 59 qui pro 60 vobis 63 traditur 66 in remissionem peccatorum. » (*Bessarione*, l. c., p. 203.)

37. — Liturgie éthiopienne de S. Epiphane.

1 Accepit 4 in manus suas 2-3 panem frumenti infermentatum, ex eo quem attulerunt ei pro coena. 11 Gratias agens, 12 benedixit, 14 fregit 16 deditque 17 discipulis suis 19 dicens : 21 « Accipite, manducate, 24 *hic panis est particeps corporis mei*, 25 qui pro vobis 28 frangitur. » 34 Similiter, 39 miscuit 36 calicem 39 vino et aqua; 41 gratias egit, 42 benedixit, 44 sanctificavit 46 deditque 47 discipulis suis 50 dicens : 51 « Accipite, 52 bibite, 54 *hic* 55 *calix* 54 *est* 56 *sanguis meus*, 59 qui pro 60 vobis 62 effunditur. 69 Haec institutio sit pro vobis 74 in commemorationem mortis meae 75 et resurrectionis meae. » (*Bessarione*, l. c., p. 205.)

38. — Liturgie éthiopienne de Jacques de Sarug.

1 Accepit [illegible] panem in 4 [illegible] 16 ut dares 17 apostolis tuis sanctis. 11 Tu qui tunc, cum gratiarum actione, 12 benedixisti, benedic nunc hunc panem; 14 Tu qui tunc, cum benedictione fregisti, frange nunc hunc panem. 34 Similiter, 36 calicem 39 vino et aqua miscuisti 46 ut dares 47 apostolis tuis puris. 44 Tu qui tunc sanctificasti, sanctifica nunc hunc calicem; Tu qui tunc praebuisti, praebe nunc hunc calicem; Tu qui tunc coniunxisti, coniunge nunc hunc panem cum hoc calice, (24) sint corpus (56) et sanguis tuus. (*Bessarione*, l. c., p. 208.)

39. — Homélies de Narsai.

1 Accepit panem 12 et benedixit 14 et fregit 16 et dedit 17 discipulis suis 19 et dixit : 24 Hoc est corpus meum in veritate, sine dubio. 34 Et 35 accepit 36 calicem 41 et gratias egit, 42 et benedixit, 46 et dedit 47 suis Apostolis, 50 et dixit : 54 Hoc est 56 sanguis meus verus 59 qui est pro 60 vobis. 68 Et mandavit illis 51 accipere 52 et bibere 53 ex hoc omnes 65 ut possit esse piaculum 66 pro eorum peccatis 67 in saecula. (*The Liturgical Homilies of Narsai* by DOM R. H. CONNOLLY M. A. dans *Texts and Studies*, vol. VIII, n. 1, p. [illegible])

40. — Liturgie de Théodore de Mopsueste.

1 Accipiens panem 12 benedixit 14 et fregit, 16 deditque 17 discipulis suis 19 et dixit. 24 Hoc est corpus meum 25 quod pro vobis 28 frangitur, 31 in remissionem peccatorum. 34 Similiter et 36 calicem : 41 Gratias egit, 46 et dedit 47 illis 50 dixitque. 54 Hic est 56 sanguis meus 57 Novi Testamenti, 59 qui pro 61 multis 62 effunditur 66 in remissionem peccatorum. 21 Accipite igitur 22 vos omnes, 21 edite 22 ex hoc pane, 52 et bibite 53 hoc calice, 69 et ita facite 70 quotiescumque congregabimini 71 in mei memoriam. (RENAUDOT, II, p. 619.)

41. — Liturgie de Nestorius.

1 Accepit panem 4-5 in manus suas sanctas, immaculatas et impollutas, 12 benedixit 14 et fregit, 15 et comedit, 16 deditque 17 discipulis 19 et dixit, 21 Accipite, edite, 22 ex eo vos omnes. 24 Hoc est corpus meum 25 quod pro vobis 28 frangitur 31 in remissionem peccatorum. 34 Simili modo et 36 calicem 39 miscuit vino et aqua, 42 et benedixit, 45 et bibit, 46 deditque 47 discipulis suis 50 et dixit. 52 Bibite 53 ex eo vos omnes : 54 Hic est 56 sanguis meus 57 Testamenti Novi, 59 qui pro 61 multis 62 effunditur 66 in remissionem peccatorum, 69 atque ita facite 71 in mei memoriam 78 donec veniam. 72 Quotiescumque enim manducaveritis ex hoc pane, et biberitis ex hoc calice, 74 mortem meam annunciabitis 77 usque ad adventum meum. Itaque quicumque cum fide vera accedet et participabit ex illis, sint ei Domine in veniam delictorum, et remissionem peccatorum, spemque magnam resurrectionis a mortuis, et ad vitam novam in regno coelorum. (*ibid.*, p. 629.)

42. — Liturgie syriaque de S. Jacques.

1 Accepit panem 4-5 in manus suas sanctas, immaculatas, et incontaminatas. 7-8 et levatis oculis in coelum, aspexit ad te Deus Pater, 11 et gratias agens, 12 benedi-

xit, 13 sanctificavit, 14 fregit, 16 et dedit 17 discipulis suis sanctis et Apostolis 19 dicens : 21 Accipite, manducate 22 ex eo vos omnes, 24 Hoc est corpus meum 25 quod pro vobis 26 et pro multis 28 frangitur 29 et datur, 31 in remissionem peccatorum 32 et vitam æternam. 34 Similiter etiam et 36 calicem 38 postquam coenaverunt, 39 miscens vino et aqua, 41 et gratias agens, 42 benedixit, 44 sanctificavit, 46 et dedit 47 iisdem discipulis et Apostolis sanctis 50 dicens : 51 Accipite, 52 bibite 53 ex eo vos omnes. 54 Hic est 56 sanguis meus 57 Testamenti novi, 59 qui pro 60 vobis, 61 et pro multis fidelibus 62 effunditur, 63 et datur 66 in remissionem peccatorum 67 et vitam æternam. *Populus.* Amen. *Sacerdos.* 69 Hoc facite 71 in memoriam mei : 72 quotiescumque enim manducabitis panem hunc et calicem istum bibetis, 74 mortem meam annuntiabitis, 75 et resurrectionem meam confitebimini, 78 donec veniam. (*ibid.*, p. 32.)

43. — Liturgie syriaque minor de S. Jacques.

1 Accepit panem 4 in manus suas sanctas, 11 et gratias agens, 12 benedixit, 13 sanctificavit 14 et fregit, 16 deditque 17 Apostolis suis sanctis, 19 et dixit : 21 Accipite, manducate 22 ex eo 24 Hoc est corpus meum, 25 quod pro vobis 26 et pro multis 28 frangitur, 29 et datur 31 ad remissionem peccatorum, 32 et vitam æternam. *Populus.* Amen. *Sacerdos.* 34 Similiter et 36 calicem 35 accepit, 41 et gratias agens 42 benedixit, 44 sanctificavit, 46 et dedit 47 iisdem Apostolis suis sanctis, 50 et dixit : 51 Accipite, 52 bibite 53 ex eo vos omnes, 54 Hic est 56 sanguis meus 59 qui pro 60 vobis 61 et pro multis 62 effunditur 63 et datur, 66 ad remissionem peccatorum, 67 et vitam æternam. *Populus.* Amen. *Sacerdos.* 69 Hoc facite 71 in meam commemorationem : 72 quando communicabitis huic mysterio, 74 mortem meam 75 et resurrectionem meam commemorate, 78 donec veniam. (*ibid.*, p. 127.)

44. — Liturgie syriaque de S. Sixte.

1 In pane qui ab eo 12 benedictus, 13 sanctificatus, 14 fractus, 16 et distributus fuerat, 17 Apostolis sanctis, 18 corpus suum sanctificans dedit nobis 19 dicens : 21 Accipite et manducate 22 ex eo : 24 Hoc est nempe corpus meum, 25 quod pro vobis 26 et pro multis frangitur 29 et dividitur 30 ad expiationem delictorum 31 et remissionem peccatorum, 32 ad vitam æternam. *Populus.* Amen. *Sacerdos.* 34 Similiter et 35 in 36 calice 42 qui ab eo signatus, 44 sanctificatus, 46 et datus 47 iisdem sanctis Apostolis fuit, 36 sanguinem suum propitiatorium, 50 dicens : 51 Accipite, 52 bibite 53 ex eo vos omnes : 54 Hic nempe est 55 calix 56 sanguinis mei 57 novi Testamenti, 59 qui pro 60 vobis 61 et pro multis 62 effunditur 63 et datur 65 ad expiationem delictorum, 66 et remissionem peccatorum 67 dedit nobis ad vitam æternam. *Populus.* Amen. *Sacerdos.* 68 Adjunxit simul hanc admonitionem dicens : 72 quotiescumque pani huic communicabitis, 74 mortem 75 et resurrectionem meam commemorabitis, 78 donec veniam. (*ibid.*, p. [illegible].)

45. — 1re Liturgie syriaque de S. Pierre.

1 Panem accepit 4-5 super manus suas ab omni macula immunes, 7-9 et elevavit eum, et aspectu visibili, tunc etiam insensibili benedictione dignatus est, 12 et benedixit eum, 13 sanctificavit eum 14 et fregit 16 deditque 17 discipulis Apostolis suis 19 dicens : 20 mysteria hæc viatica vobis sint, 21 et quandocumque comedetis 22 istud ad modum alimenti, 23 credite et certum habete, quod 24 hoc est corpus meum 25 quod pro vobis 26 et pro multis 28 frangitur, 29 et datur 30 ad expiationem delictorum, 31 remissionem peccatorum, 32 et vitam æternam. *Populus.* Amen. *Sacerdos.* 34 Similiter et 36 calicem 38 postquam cœnaverunt, 39 miscuit vino et aqua, 42 et benedixit eum, 44 et sanctificavit, 46 et dedit discipulis suis Apostolis 50 dicens : 51 Accipite, 52 bibite 53 ex eo vos omnes : 54 hic est 56 sanguis meus 57 Novi Testamenti, 59 qui pro 60 vobis 61 et pro multis 62 effunditur 63 et datur, 65 in veniam delictorum 66 remissionem peccatorum, 67 et vitam æternam. *Populus.* Amen. *Sacerdos.* 68 Ut autem fructum suavissimum divinæ illius operationis perciperent, præcepit illis in hunc modum : 70 Quotiescumque simul congregati eritis, 71 memoriam mei 69 facite, 72 et panem hunc propositum edentes, et mistum quod in hoc calice præparatum est bibentes, 74 mortis meæ commemorationem agetis, 75 et resurrectionem meam confitebimini 78 donec veniam. (*ibid.*, p. 146-147.)

46. — 2e Liturgie syriaque de S. Pierre.

1 Accepit panem 4 in manus suas, 12 benedixit, 13 sanctificavit, 14 et fregit, 16 deditque 17 turbæ Apostolorum sanctorum, 19 et dixit : 21 Accipite et manducate. 24 Hoc est corpus meum 25 quod pro vobis 26 et pro multis 28 frangitur 29 et dividitur 30 in expiationem delictorum, 31 remissionem peccatorum 32 et vitam æternam. *Populus.* Amen. *Sacerdos.* 34 Similiter et 36 calicem 39 miscens vino, et aqua, 42 benedixit, 44 sanctificavit, 50 et dixit 47 eis : 51 Accipite, 52 bibite 53 ex eo vos omnes. 54 Hic est 55 calix 56 sanguinis mei 57 Novi Testamenti, 59 qui pro 60 vobis 61 et pro multis 62 effunditur, 65 in expiationem delictorum, 66 remissionem peccatorum 67 et vitam æternam. *Populus.* Amen. *Sacerdos.* 68 Hoc præcepit, et monuit illos, 72 quod quotiescumque mysteria hæc perficietis, 74 mortem, 75 et resurrectionem meam commemorabitis, 78 donec veniam. (*ibid.*, p. 156.)

47. — Liturgie syriaque de S. Jean l'Évangéliste.

1 Panem 4-5 super manus suas sanctas, in oculis turmæ discipulorum suorum 1 accepit : 7 aspexit in cœlum, 11 gratias egit, 12 benedixit, 13 sanctificavit, 14 fregit 16 deditque 17 Apostolis suis sanctis 19 et dixit : 21 Accipite manducate, 22 ex eo. 24 Hoc est corpus meum, 25 quod pro vobis, 26 et pro omnibus in me credentibus 28 frangitur 29 et dividitur, 30 ad expiationem delictorum, 31 remissionem peccatorum 32 et vitam futuram in sæcula. *Populus.* Amen. *Sacerdos.* 34 Et 38 post cœnam suam illam mysticam, 34 etiam 39 ex vino et aqua 35 accepit 36 calicem, 41 gratiasque egit super illum, 42 benedixit, 44 sanctificavit, 46 et dedit 47 turmæ Apostolorum suorum 50 et dixit illis : 54 Hic est 55 calix 56 sanguinis mei, 57 Novi Testamenti, 51 accipite, 52 bibite 53 ex eo omnes : 59 iste 62 effunditur 59 pro vita mundi, 65 ad expiationem delictorum, 66 remissionem peccatorum, 60 omnibus in me credentibus 67 in sæcula sæculorum. *Populus.* Amen. *Sacerdos.* 69 Ita facietis 71 in meam commemorationem : 72 quotiescumque enim manducabitis Sacramentum hoc, et hunc sanguinem bibetis,

74 mortem meam annunciabitis 78 donec veniam (*ibid.*, p. [illegible])

48. — Liturgie syriaque des 12 Apôtres.

1 Accepit panem 4 in manus suas sanctas, 12 benedixit, 13 sanctificavit, 14 fregit 15 et comedit, 16 deditque 17 discipulis suis 19 dicens : 21 Accipite et manducate 22 ex eo : 24 Hoc est corpus meum, 25 quod pro vobis 26 et pro multis 28 frangitur 29 et datur 31 in remissionem peccatorum, 32 et vitam æternam. *Populus*. Amen. *Sacerdos*. 34 Similiter et 36 calicem, 38 postquam cœnaverunt, 39 miscuit ex vino et aqua, 42 benedixit, 44 sanctificavit, 43 et cum gustasset, 46 dedit illum 47 discipulis suis 50 dicens : 51 Accipite, 52 bibite 53 ex eo vos omnes. 54 Hoc est 57 Testamentum Novum 56 in meo sanguine, 59 qui pro 60 vobis, 61 et pro multis 62 effunditur 65 ad expiationem delictorum 67 et vitam æternam. *Populus*. Amen. *Sacerdos*. 72 Quotiescumque manducabitis panem hunc et calicem hunc bibetis, 71 memoriam mei facietis 78 donec veniam. *Populus*. Amen (*ibid.*, p. 171.)

49. — Liturgie syriaque de S. Marc.

1 Accepit panem 4 in manus suas sanctas, 7 et aspexit in cœlum, 11 et gratias egit, 12 et benedixit, 13 et sanctificavit, 14 et fregit, 16 et dixit 17 discipulis suis. 24 Hoc est corpus meum, 21 accipite, manducate 31 ad remissionem peccatorum 25 vestrorum 26 et omnium fidelium verorum, 32 et ad vitam æternam. *Populus*. Amen. *Sacerdos*. 34 Similiter, et 36 calicem 39 vino, et aqua miscens, 42 benedixit 44 et sanctificavit, 46 deditque 47 discipulis suis, 50 et dixit. 54 Hic est 56 sanguis meus 57 Testamenti Novi, 51 accipite, 52 bibite 53 ex eo vos omnes, 66 ad remissionem peccatorum vestrorum, 61 et omnium fidelium verorum 67 ad vitam æternam. *Populus*. Amen. *Sacerdos*. 72 Et cum hæc mea præcepta perfeceritis, 74 mortem 75 et resurrectionem meam annunciabitis, 78 donec veniam. (*ibid.*, p. 177.)

50. — Liturgie syriaque de S. Clément Romain.

1 Panem accepit 4-5 in manus suas puras et sanctas, 11 et gratias agens, 12 benedixit, 13 sanctificavit, 14 fregit, 16 deditque 17 initiatis hoc ejus mysterio, Apostolis sanctis 19 dicens : 21 Accipite, et manducate 22 ex eo, 23 quia 24 Hoc est corpus meum, 25 quod pro vobis 28 frangitur 29 et datur, 26 ad veniam omnium fidelium, plurimorum pro quibus immolatur, et dividitur, 30 ad propitiationem delictorum, 31 remissionem peccatorum, 32 et vitam æternam. *Populus*. Amen. *Sacerdos*. 38 Post cœnam illam mysticam, 39 miscuit 36 calicem vitæ 39 ex vino et aqua : 40 et ad te Deus Pater oculos elevans, 41 gratias egit, 42 benedixit, 44 sanctificavit, 46 et dedit 47 turbæ discipulorum suorum electorum, Apostolorumque sanctorum 50 et dixit : 51 Accipite, 52 bibite 53 ex eo vos omnes : 54 Hic est 56 sanguis meus, 57 qui confirmat testamentum mortis meæ : 58 qui pro 59 vobis 62 effunditur 61 et pro multis 63 datur, et dividitur 65 ad propitiationem delictorum, 66 remissionem peccatorum, 67 et vitam æternam. *Populus*. Amen. *Sacerdos*. 72 Quando autem huic pani communicabitis, et calicem hunc vitæ usurpabitis, 74 commemorationem mortis meæ facietis, 75 memoriamque resurrectionis meæ perficietis 78 donec veniam (*ibid.*, p. [illegible])

51. — Liturgie syriaque de S. Denys.

1 Accepit panem 4-5 in manus suas puras et sanctas, et 7 aspexit ad te Deus Pater, 11 gratias agens 12 benedixit, 13 sanctificavit, 14 fregit, 16 deditque 17 discipulis suis Apostolis sanctis, 19 dicens : 21 Accipite et manducate 22 ex eo 23 et credite quod 24 corpus meum est, illud ipsum 25 quod pro vobis 26 et pro multis 28 frangitur 29 et datur, 30 ad expiationem delictorum, 31 remissionem peccatorum 32 et vitam æternam. *Populus*. Amen. *Sacerdos*. 34 Eodem autem modo et 35 super 36 calicem 39 quem miscuit vino et aqua, 41 gratias egit 42 benedixit, 44 sanctificavit, 46 et dedit 47 iisdem discipulis suis et Apostolis sanctis, 50 dicens : 51 Accipite, 52 bibite 53 ex eo vos omnes, 54 et credite quod hic est 56 sanguis meus 57 Testamenti Novi, 59 qui pro 60 vobis 61 et pro multis 62 effunditur 63 et datur, 65 ad expiationem delictorum, 66 remissionem peccatorum, 67 et vitam æternam. *Populus*. Amen. *Sacerdos*. 68 Ipse etiam præceptum toti cœtui et congregationi fidelium per eosdem Apostolos sanctos dedit, dicens : 69 Hoc facite 71 in mei memoriam, 72 quotiescumque manducabitis panem hunc et mistum quod in hoc calice est bibetis, et hoc convivium celebrabitis, 74 mortis meæ commemorationem agetis 78 donec veniam. (*ibid.*, p. 205).

52. — Liturgie syriaque de S. Ignace.

1 Accepit panem 4 in manus suas sanctas, 13 sanctificavit eum, 14 et fregit 16 deditque 17 discipulis suis Apostolis sanctis, 19 dicens : 21 Accipite, edite 22 ex eo : 24 Hoc est corpus meum 25 quod vos 26 et multos 31 præparat ad remissionem peccatorum 32 et vitam æternam. *Populus*. Amen. *Sacerdos*. 34 Similiter etiam et 36 calicem vitæ, 39 vino et aqua cum miscuisset, 44 sanctificavit eum, 46 et dedit 47 discipulis suis sanctis 50 dicens : 51 Accipite, 52 bibite 53 ex eo vos omnes : 54 Hic est 56 sanguis meus, 59 quem pro vita mundi 63 do ego, 60 vos autem 61 et multos 66 præparat ad remissionem peccatorum, 67 et ad vitam æternam. *Populus*. Amen. *Sacerdos*. 69 Hoc facite 71 in mei memoriam : 72 quotiescumque enim manducabitis panem hunc et calicem hunc bibetis, 74 mortis meæ commemorationem agetis, 75 et resurrectionem meam confitebimini 78 donec veniam. (*ibid.*, p. 217.)

53. — Liturgie syriaque de S. Jules Pape.

1 Accepit panem 4 in manus suas sanctas 12 et benedixit, 14 et fregit 16 deditque 17 discipulis suis sanctis 19 dicens : 21 Accipite manducate 22 ex eo. 24 Hoc est corpus meum ipsum 25 quod pro vobis, 26 et pro multis 29 datur 30 in expiationem delictorum, 31 et remissionem peccatorum 32 et vitam æternam. *Populus*. Amen. *Sacerdos*. 34 Similiter etiam et 35 super 36 calicem 41 gratias egit 42 benedixit, 44 sanctificavit, 46 deditque 47 discipulis suis Apostolis sanctis 50 dicens : 51 Accipite 52 bibite 53 ex eo vos omnes. 54 Hic est 56 sanguis meus 57 Testamenti Novi, 59 qui pro 60 vobis, 61 et pro multis 63 datur, 65 ad expiationem delictorum, 66 et remissionem peccatorum 67 et vitam æternam. *Populus*. Amen. *Sacerdos*. 72 Quotiescumque enim mysterium hoc celebrabitis, 74 commemorationem mortis 75 et resurrectionis meæ perficietis, 78 donec veniam. (*ibid.*, p. 218.)

54 Liturgie syriaque de S. Eustathe d'Antioche.

1 Accepit panem 4 in manus suas sanctas, 11 benedixit, 12 sanctificavit, 14 fregit, 16 deditque 17 discipulis suis sanctis, 19 et dixit : 21 Accipite manducate 22 ex eo : 24 Hoc est corpus meum 25 quod vos 26 et omnes suscipientes illud fideles, 32 præparat ad vitam æternam. *Populus.* Amen. *Sacerdos.* 34 Similiter et 36 calicem 39 quem miscuerat vino et aqua, 42 benedixit, 44 sanctificavit, 46 et dedit 47 iisdem discipulis sanctis 50 et dixit : 51 Accipite, 52 bibite 53 ex eo vos omnes : 54 Hic est 56 sanguis meus 59 qui 60 vos 61 et omnes suscipientes eum fideles 67 præparat ad vitam æternam. *Populus.* Amen. *Sacerdos.* 72 Sed et quando mysterium illud celebrabitis, 74 agite memoriam mortis meæ, 78 donec veniam. (*ibid.*, p. 236.)

55. — Liturgie syriaque de S. Jean Chrysostome.

1 Accepit panem 4 in manus suas sanctas, 7 aspexit ad te, Deus Pater, 11 et gratias egit, 12 benedixit, 13 sanctificavit, 14 et fregit, 16 deditque 17 discipulis suis Apostolis sanctis 19 dicens : 21 Accipite, edite 22 ex eo : 24 Hoc est enim vere corpus meum, 25 quod pro vobis, 26 et pro multis 28 frangitur 29 et datur, 31 in remissionem peccatorum, 32 et vitam æternam. *Sacerdos.* 34 Similiter et 36 calicem 38 postquam cœnaverunt, 35 accipiens 39 vino et aqua moderate et ordinate miscuit, 41 gratias egit, 42 benedixit, 44 sanctificavit, 46 et dedit 47 iisdem discipulis suis, Apostolis sanctis, 50 dicens : 51 Accipite, 52 bibite 53 ex eo vos omnes. 54 Hic enim est 56 sanguis meus vere, 59 ipse qui pro 60 vobis 61 et pro multis 62 effunditur 63 et datur 66 in remissionem peccatorum, 67 et vitam æternam : 69 hoc facite 71 in mei memoriam. 72 Quotiescumque enim manducabitis panem hunc et calicem hunc bibetis, 74 mortem meam annuntiabitis, 78 donec veniam. (*ibid.*, p. [illegible].)

56. — Liturgie syriaque de S. Jean Chrysostome. (Chaldeen)

1 Accepit panem 4 in manus suas sanctas, 12 benedixit, 13 sanctificavit, 14 fregit, 16 deditque 17 discipulis suis 19 dicens : 21 Accipite, comedite : 24 Hoc est corpus meum, 29 quod datur 31 ad remissionem peccatorum, 32 et vitam novam quæ est in æternum. *Sacerdos.* 34 Similiter autem et 36 calicem 35 accepit 42 et benedixit, 46 deditque 47 discipulis suis, 50 et dixit : 51 Accipite, 52 bibite 53 ex eo vos omnes : 54 Hic est 56 sanguis meus, 59 qui pro 60 vobis 62 funditur 65 ad expiationem delictorum, 66 remissionem peccatorum, 67 et vitam novam quæ est in æternum. 68 Priusque præcepit eis, dicens : 72 Quod est quoque mysterium hoc [illegible] celebrabitis, 74 mortis 75 et resurrectionis meæ memoriam agite, 78 donec veniam. (*ibid.*, p. [illegible].)

57. — Liturgie syriaque de Maruta.

1 Panem 2 fermentatum 1 accepit 4 in manus suas puras, 8 et Patri 11 gratias agens, 12 benedixit, 13 sanctificavit, 14 fregit 16 divisitque 17 discipulis 19 et dixit : 21 Accipite, manducate, 23 credite, et certi estote atque ita prædicate et docete : quod 24 corpus meum hoc est, 25 quod 27 pro salute mundi 28 frangitur, 26 et illis qui comedunt illud et credunt in me 29 dat 30 expiationem peccatorum 32 et vitam æternam. *Populus.* Amen. *Sacerdos.* 34 Similiter prosequendo, 35 accepit 34 etiam 39 vinum et illud juxta proportione, cum miscuisset aqua, 42 benedixit, 44 sanctificavit, 46 deditque illum 47 iisdem discipulis, 50 dicens : 51 Accipite, 52 bibite 53 ex eo vos omnes : et credite, certi estote, atque ita prædicate et docete : quod 54 hic est sanguis meus, 59 qui pro salute mundi 62 effunditur : 64 iisque qui bibunt illum 61 et credunt in me, 63 dat 65 expiationem 66 peccatorum, 67 et vitam æternam. *Populus.* Amen. *Sacerdos.* 68 Illos etiam corporis et sanguinis sui sancti, particeps faciens, doctrina divina erudivit dicens; quemadmodum me vidistis fecisse, 69 ita facite et docete 71 ad commemorationem non obliviscendam dispensationis meæ, et ad salutem vitæ vestræ : 75 resurrectionem quoque meam credite, 77 et in me sperate, simulque adventum meum usque ad finem exspectate. (*ibid.*, p. 263.)

58. — Liturgie syriaque de S. Cyrille.

1 Accepit panem 4 in manus suas sanctas, 12 et benedixit, 14 et fregit, 16 tradiditque in manus 17 discipulorum suorum, 19 et dixit : 24 Hoc est corpus meum 25 quod pro vobis 28 frangitur, 25 vos autem 26 et multos fideles 32 præparat ad vitam æternam. *Populus.* Amen. *Sacerdos.* 32 Miscuit 34 etiam 39 ex vino et aqua, 36 calicem vitæ. 42 et benedixit eum, 44 sanctificavit eum, 46 et dedit eum 47 turbæ discipulorum suorum, 50 et dixit, 54 Hic est 56 sanguis meus, 57 qui obsignat Testamentum mortis meæ; 60 vos autem, 61 et multos fideles 67 præparat ad vitam æternam. *Populus.* Amen. *Sacerdos.* 68 Cum autem eos sanctitatis, et remissionis peccatorum beneficio, corporis, et sanguinis sui fecit participes, primum præcepit eis, et injunxit; 72 cum pani, et calici huic communicabitis, 73 memores estote, 74 et memoriam celebrate mortis meæ, ejusque commemorationem facite, 78 donec veniam. (*ibid.*, p. 277-278.)

59. — Liturgie syriaque de Dioscore d'Alexandrie.

1 Accepit panem 3 vitæ 4-5 in manus suas puras et immaculatas, 12 benedictione benedixit, 13 et sanctificavit eum, 14 fregit 16 et tradidit 17 societati Apostolicæ 19 dicens ; 21 Accipite, manducate : 24 Vere hoc est corpus meum, 25 quod 27 pro mundi vita 28 frangitur 29 et dividitur, 31 in remissionem peccatorum, 26 illud suscipientibus. *Populus.* Amen. *Sacerdos.* 34 Similiter et 35 super 36 calicem vitæ, 39 postquam illum vino et aqua temperate miscuit, 44 et sanctitate sua consecravit, perfecitque, 46 et tradidit Apostolis sanctis : 50 dixit : 51 Accipite, 52 bibite 53 ex eo vos omnes : 54 Vere enim hic est 56 sanguis meus 59 qui pro mundi vita 62 effunditur, 63 et dividitur, 66 in remissionem peccatorum, 67 et vitam æternam. *Populus.* Amen. *Sacerdos.* 68 Hanc salutarem institutionem suscipientes, panem et vinum statuimus, et imponimus super altare hoc, juxta præceptum ejus vivificum, 71 ut memoriam agamus secundum oraculum hoc divinum quod ait : 72 quoties mysteriis istis sanctis communicabitis, 73 memoriam mei facietis, 74 et passionem, mortem 75 et resurrectionem meam annuntiabitis, 78 donec veniam. (*ibid.*, p. 288-289.)

60. Liturgie syriaque de Philoxène de Bagdad

1 Accepit panem 4 in manus suas sanctas, 7-8 et elevavit oculos suos ad te Deum Patrem 11 gratias egit, 12 benedixit, 13 sanctificavit 14 fregit 16 et dedit 17 ordini Apostolorum sanctorum, 19 et dixit. 24 Hoc est corpus meum 25 quod pro vobis 26 et pro multis 28 frangitur, 29 et dividitur, 31 in remissionem peccatorum, 32 et vitam æternam. *Populus*. Amen. *Sacerdos*. 34 Similiter et 36 calicem 39 vino et aqua miscuit, 41 gratias egit, 42 benedixit, 44 sanctificavit 46 et dedit 47 turmæ Apostolorum sanctorum, 50 et dixit 51 Accipite, 52 bibite 53 ex eo vos omnes. 54 Hic est 56 sanguis meus, 59 qui pro 60 vobis 61 et pro multis 62 effunditur, 66 in remissionem peccatorum et 67 vitam æternam. *Populus*. Amen. *Sacerdos*. 68 Hoc etiam præcepit, et admonuit eos : 72 Quotiescumque mysteria hæc celebrabitis, 74 ad mortem 75 et resurrectionem meam commemorandam facietis 78 donec veniam. (*ibid.*, p. 302.)

61. Liturgie syriaque de Philoxène d'Hierapolis

1 Accipiens panem 4-5 in manus suas puras, sanctas, immaculatas et impollutas, 7-8 elevans oculos in cœlum, aspexit ad te Deus Pater 11 et gratias egit, 12 benedixit, 13 sanctificavit, 14 fregit, 16 deditque 17 discipulis suis sanctis 19 dicens : 21 Accipite : comedite 22 ex eo : 24 Hoc est corpus meum, 25 quod vos 26 et multos fideles 32 præparat ad vitam æternam. *Populus*. Amen. *Sacerdos*. 34 Similiter etiam et 36 calicem 39 vino et aqua temperatum, 35 accepit 41 et gratias egit, 42 benedixit, 44 sanctificavit, 46 et dedit 47 iisdem discipulis Apostolis suis sanctis : 50 dicens : 51 Accipite, 52 bibite 53 ex eo vos omnes : 54 Hic est 56 sanguis meus 57 Testamenti Novi, 59 quod 60 vos 61 et multos fideles 67 præparat ad vitam æternam. *Populus*. Amen. *Sacerdos*. 69 Semper autem ita facite 71 ad commemorationem mortis meæ : 72 quotiescumque enim panem hunc manducabitis, et calicem hunc bibetis, 74 mortis meæ memoriam facietis, 75 et resurrectionem meam annuntiabitis, 78 donec veniam. (*ibid.*, p. 312.)

62. — Liturgie syriaque de Sévère d'Antioche.

1 Accepit panem 4 in manus suas, 7 et extendens eas in cælum, 12 benedixit, 13 sanctificavit, 14 fregit, 16 divisitque 17 discipulis suis Apostolis 19 dicens : 21 Accipite, edite 22 ex eo, 23 quia 24 Hoc est corpus meum 25 quod pro vobis 26 et pro multis 28 frangitur 29 et datur 32 ad vitam æternam. *Populus*. Amen. *Sacerdos*. 34 Similiter et 36 calicem 35 accepit, 38 postquam cœnaverunt, 39 miscensque vino et aqua, 41 gratias egit, 44 et sanctificavit, 46 et divisit 47 discipulis suis Apostolis 50 dicens : 51 Accipite, 52 bibite 53 ex eo vos omnes : 54 Hic est 56 sanguis meus 57 Testamenti novi, 59 qui pro 60 vobis 61 et pro multis 62 effunditur 63 et datur 66 in remissionem peccatorum. 69 Hoc facite 71 in mei memoriam : 72 quotiescumque enim manducabitis panem hunc, et calicem hunc bibetis, 74 mortem meam annuntiabitis. (*ibid.*, p. 323-324.)

63. Liturgie syriaque de Jacques Baradée.

1 Accepit panem 2 communem 4 in manus suas sanctas, 11 et gratias agens, 12 benedixit, 13 sanctificavit, 14 et fregit, 16 deditque 17 turbæ suæ Apostolicæ, 19 et dixit ad eos. 24 Hoc est corpus meum, 21 accipite et manducate 22 ex eo, 23 quia absque dubio illud 28 frangitur 27 pro mundi vita 29 et datur 25 vobis 26 et omnibus in me credentibus, 30 ad propitiationem delictorum, 31 remissionem peccatorum 32 et vitam æternam. *Populus*. Amen. *Sacerdos*. 34 Et 38 postquam cœnaverunt 35 accepit 36 calicem 39 mistum vino et aqua 37 in manus suas puras, 41 et gratias agens, 42 benedixit, 44 sanctificavit, 46 et dedit 47 discipulis suis, 50 dixitque ad eos : 54 Hic est 56 sanguis meus 57 Testamenti novi, 51 accipite, 52 bibite 53 ex eo vos omnes : 59 absque dubio enim ille 62 effunditur 59 pro mundi vita 63 eritque 60 vobis 61 et omnibus, qui in me credituri sunt, 65 ad propitiationem delictorum, 66 remissionem peccatorum, 67 et vitam æternam. *Populus*. Amen. *Sacerdos*. 72 Quotiescumque igitur manducabitis panem hunc, et calicem hunc bibetis, 74 mortem 75 et resurrectionem meam commemorabitis, 78 donec veniam. (*ibid.*, p. 335.)

64. Liturgie syriaque de Matthieu Pastor.

1 Panem 2 fermentatum, 3 in quo mysterium vitæ tegebatur, 1 accepit, 7-8 et oculis intentis aspiciens ad te Pater, 11 gratias egit, 12 benedixit, 13 sanctificavit, 14 fregit, 16 porrexitque 17 discumbentibus in cœna sua 19 dicens : 21 Accipite, vescimini 22 ex eo. 24 Hoc est caro mea, 25 quæ 26 pro omnibus fidelibus, mihi adhærentibus 29 dividitur, ut comedatur 30 ad expiationem delictorum, 31 remissionem peccatorum, 32 et vitam æternam. *Populus*. Amen. [*Sacerdos*.] 34 Similiter et 36 calicem vitæ quem 39 temperate miscuerat genimine vitis et aqua, 35 accepit, 41 et gratias egit, 42 benedixit, 44 sanctificavit, 46 deditque etiam illum 47 mysterio suo initiatis, 50 commendavitque illis 53 ut ex eo omnes 52 communicarent 58 quodque in eo salus 61 bibentibus illum esset declaravit, 64 cum eo uterentur in conscientia pura, 65 ad expiationem delictorum, 66 remissionem peccatorum, 67 et vitam æternam. *Populus*. Amen. *Sacerdos*. 68 Adjunxit quoque admonitionem, et declarationem dicens : 72 Quotiescumque mysteriorum participes eritis, 74 memoriam mortis 75 et resurrectionis meæ celebrabitis, 78 donec veniam. (*ibid.*, p. 343.)

65. Liturgie syriaque de Jacques de Botna.

1 Accipiens panem 4 in manus suas sanctas 7 aspexit ad te Deus Pater, 11 gratias egit, 12 benedixit, 14 fregit 16 deditque 17 congregationi discipulorum suorum, 19 et dixit eis : 21 Accipite, manducate 22 ex eo : 24 Hoc est corpus meum 25 quod pro vobis 26 et pro multis 28 frangitur, 29 et datur, 31 ad remissionem peccatorum, 32 et vitam æternam. *Populus*. Amen. *Sacerdos*. 34 Similiter etiam 38 postquam cœnaverunt, 36 calicem quoque vitæ 39 miscuit ex vino et aqua, 44 et sanctificavit 46 deditque 47 congregationi Discipulorum suorum, 50 et dixit eis : 51 Accipite, 52 bibite 53 ex eo vos omnes : 54 Hic est 55 calix 57 Novi Testamenti 56 in meo sanguine, 59 qui pro 60 vobis 61 et pro multis 62 effunditur, 63 et datur 66 in remissionem peccatorum, 67 et vitam æternam. *Populus*. Amen. *Sacerdos*. 72 Quotiescumque enim manducabitis panem hunc, et hunc calicem bibetis, 74 mortem 75 et resurrectionem meam annunciabitis 78 donec veniam. (*ibid.*, p. 159.)

66. Liturgie syriaque de Jacques d'Edesse

1 Panem accepit 4-5 in manus suas sanctas, et expertes omnis maculæ 7-8 et elevans oculos in cœlum ad Patrem, 11 gratias egit, 12 benedixit, 14 fregit, 15 edit 16 deditque 17 discipulis suis 19 dicens, 21 accipite, edite 22 ex eo. 24 Hoc est corpus meum, 25 quod pro 27 vita creaturarum 28 frangitur, 29 et dividitur, 31 ad remissionem peccatorum 32 et vitam æternam. *Populus.* Amen. *Sacerd.* 34 Similiter etiam 39 miscuit calicem temperate ex vino et aqua, 41 gratias egit super eum, 38 postquam cœnavit cum discipulis suis in mensa mystica, 42 benedixit, 44 sanctificavit 46 et porrexit 47 Apostolis sanctis, 50 et dixit. 54 Hic est 56 sanguis meus 59 quem 62 effundo 59 pro mundi vita, 61 et eis qui credunt in me 67 præparat vitam æternam. *Populus.* Amen. *Sacerdos.* 69 Ita perficite 72 quotiescumque manducabitis corpus hoc, et bibetis hunc calicem, 74 memoriam agite mortis meæ, 78 donec veniam. (*ibid.*, p. 373.)

67. — Liturgie syriaque de Moïse Bar-Cephas.

1 Accepit panem 4 in manus suas sanctas, 7 et aspexit ad te, Deus Pater, 11 gratias agens, 12 benedixit 13 et sanctificavit 14 et fregit, 16 deditque 17 discipulis suis sanctis, 19 dicens : 21 Accipite, edite 22 ex eo. 24 Hoc est corpus meum 25 quod pro omnibus 26 in me credentibus 28 frangitur, 29 et dividitur, 30 in expiationem delictorum, 31 remissionemque peccatorum, 32 et vitam æternam. *Populus.* Amen. *Sacerdos.* 34 Similiter et 36 calicem 39 mistum temperate aqua et vino, 35 accepit, 41 et [illegible] 42 benedixit 44 et [illegible] 46 deditque 47 discipulis et Apostolis omnibus, 50 dicens : 51 Accipite, 52 bibite 53 ex eo omnes. 54 Hic est 56 sanguis meus, 59 qui pro 60 vobis, 61 et pro illis qui in me credunt, 62 effunditur, 63 et datur, 64 omnes illum suscipientes præparans 67 ad vitam æternam. *Populus.* Amen. *Sacerd.* 72 [illegible] credite et pro certo habete, quod corpus meum editis, et sanguinem meum bibitis, 74 mortisque, sepulturæ 75 et resurrectionis meæ memoriam agite, 78 donec veniam. [illegible]

68. Liturgie syriaque de Philoxène de Bagdad

1 [illegible] panem 4-5 [illegible] culatas, et illibatas, 7 et aspexit ad te Deus Pater; 11 et gratias agens 12 benedixit, 13 sanctificavit, 14 fregit, 16 deditque 17 discipulis suis et Apostolis sanctis 19 dicens : 21 Accipite, manducate 22 ex eo : 24 Hoc est corpus meum, 25 ipsum quod pro vobis 28 frangitur, 29 et datur, 30 in expiationem delictorum, 31 remissionem peccatorum, 32 et vitam æternam 26 suscipientibus [illegible] Amen. [illegible] 34 [illegible] 36 [illegible] cem 38 postquam cœnaverunt, 39 miscens vino et aqua, 41 et gratias agens 42 benedixit, 44 sanctificavit 46 deditque 47 iisdem discipulis suis et Apostolis sanctis 50 [illegible] 51 [illegible] 52 [illegible] 53 [illegible] 54 Hic est 56 sanguis meus 57 Testamenti Novi, 59 ipse qui pro 60 vobis, 61 et pro multis 62 effunditur 63 et datur, 65 in expiationem delictorum; 66 remissionem peccatorum, 67 et vitam æternam, 65 suscipientibus. *Populus.* Amen. *Sacerdos.* 69 Hoc facite 71 in meam commemorationem, 72 quotiescumque enim panem hunc manducabitis, et calicem istum bibetis, 74 mortem meam annuntiabitis, 78 donec veniam. (*ibid.*, p. 401.)

69. Liturgie syriaque des Saints Docteurs.

1 Accepit panem 4 in manus suas sanctas, 7-8 et aspexit ad te Deum et Patrem, 11 et gratias agens 12 benedixit, 13 sanctificavit, 14 fregit, 16 et dedit 17 discipulis suis et Apostolis sanctis, 19 dicens : 21 Accipite, edite 22 ex eo, 24 Hoc est corpus meum 25 quod pro vobis, 26 et pro multis 28 frangitur, 29 et datur, 31 in remissionem peccatorum, 32 et vitam æternam. 34 Similiter etiam, et 36 calicem 38 postquam cœnaverunt, 39 miscens ex vino et aqua, 41 gratias egit, 42 benedixit, 44 sanctificavit 46 et dedit discipulis suis, et Apostolis sanctis, 50 [illegible] 51 Accipite, 52 bibite 53 ex eo omnes 54 Hic est 56 sanguis meus 57 Novi Testamenti, 59 qui pro 60 vobis, 61 et pro multis 62 effunditur, 63 et datur 66 in remissionem peccatorum, 67 et vitam æternam. 68 Sanctitatem vero corporis et sanguinis sui ipsis communicans, prius admonuit, præcepitque eis; 72 cum illis communicabitis, 73 mementote 74 et agite commemorationem mortis meæ, 78 donec veniam. (*ibid.*, p. 411-412.)

70. Liturgie syriaque de Jean de Bassora

1 Accepit panem 4 in manus suas sanctas, 10 et velut Pontifex et Apostolus confessionis nostræ, pro nobis gratias referens, 11 gratias egit, 12 benedixit, 13 sanctificavit, 14 fregit, 16 deditque 17 discipulis suis 19 dicens : 21 Accipite edite 22 ex eo : 24 Hoc est corpus meum, 25 quod pro vobis, 26 et pro multis 28 frangitur 29 et dividitur, 30 ad expiationem delictorum, 32 et vitam æternam. *Populus.* Amen. *Sacerdos.* 34 Similiter et 36 calicem 39 vino et aqua cum miscuisset, 42 benedixit, 44 sanctificavit, 46 et divisit 47 discipulis suis 50 dicens : 51 Accipite 52 bibite 53 ex eo vos omnes : 54 Hic est 56 sanguis meus 57 Novi Testamenti 59 qui pro 60 vobis 61 et pro multis 62 effunditur 63 et datur 66 in remissionem peccatorum, 67 et vitam æternam. *Populus.* Amen. *Sacerdos.* 69 Hoc facite, inquit, 71 in meam commemorationem; ego enim dico vobis quod futurus sum in medio vestri, et sanctitatem illis quæ perficientur dabo; qui enim manducat corpus meum, et bibit meum sanguinem in me manet, et ego in eo : et sicut ego vivo propter Patrem, ita etiam qui manducat me, vivet propter me. Hanc igitur mysticam institutionem suscipientes, secundum legum tuarum dispositionem, o Verbum Deus, panem præparavimus, et calicem miscuimus, prædicantes super hæc totam dispensationem tuam, a prima, et momento atque nictu oculi facta carnis assumtione, usque ad passionem, mortem, crucem, et resurrectionem Deo dignam : corde puro, una voce 68 secundum divinum illud præceptum tuum, 74 mortem meam annuntiabitis 75 et resurrectionem meam confitebimini, 78 usque ad adventum meum. (*ibid.*, p. 425-426.)

71. — Liturgie syriaque de Michel d'Antioche.

1 Accipiens panem 4 in manus suas sanctas, 12 benedixit eum, 13 sanctificavit eum, 14 fregit 16 deditque 17 Apostolis suis, 18 et per eorum manus universæ Ec- [illegible] 19 [illegible] 24 Hoc est corpus meum 25 [illegible] 28 frangitur 29 et datur 30 ad expiationem delictorum, 31 remissionemque peccatorum, 32 et

vitam novam venturam. *Populus.* Amen. 34 Simul etiam cum pane, 36 calicem 39 prius vino et aqua temperatum, 35 accepit, 42 benedixit eum, 44 sanctificavit eum, 48 et commendavit 47 per manus Apostolorum Ecclesiæ suæ, 50 dicens : 54 Hic est 56 sanguis meus 59 qui pro 60 vobis 63 datur, 65 ad expiationem delictorum, 66 remissionem peccatorum, 67 et vitam novam venturam. *Populus.* Amen. *Sacerdos.* 72 Perpetuo 73 commemorationem hanc 74 mortis 75 et resurrectionis meæ facietis, 78 donec veniam (*ibid.*, p. 440-441.)

72. — Liturgie syriaque de Denys Barsalibi.

1 Panem etiam quem accepit, 12 benedixit, 13 sanctificavit, 14 fregit, 24 et corpus suum sanctum vocavit eum, 32 in vitam æternam 26 illis qui illud acciperent. *Populus.* Amen. *Sacerdos.* 34 Et 36 calicem 39 quem miscuerat vino, et aqua, 42 benedixit, 56 et sanguinem suum pretiosum perfecit, 64 illis qui illud accipiunt 67 in vitam æternam. *Populus.* Amen. *Sacerdos.* 47 Et cum discipulis sanctis 46 illa tradidit, 68 præcepit eis dicens : 69 ita facietis 71 in mei memoriam, 78 donec veniam. (*ibid.*, p. 450.)

73. — Liturgie syriaque de Grégoire Bar-Hebræus.

Typum magnum et spem vitæ tradidit nobis, 1 panem scilicet 3 qui factus erat corpus suum sanctum, 4-6 manibus sanctis ante oculos turbæ discipulorum suorum piorum 1 accepit, 7-10 et oculis in cœlum elevatis aspiciens, et te Deus Pater intuens, tibi 11 gratias egit, 12 benedixit, 13 sanctificavit, 14 fregit, 15 et cum edisset, 16 dedit 17 discipulis suis sanctis, 19 et dixit, 21 accipite, edite 22 ex eo. 24 Hoc est corpus meum, 25 ipsum quod pro vobis 26 et pro multis in me credentibus 28 frangitur 29 et dividitur 30 ad expiationem delictorum, 31 et remissionem peccatorum, 32 vitamque novam in æternum. *Populus.* Amen. *Sacerdos.* 34 Et 36 vinum, quod perfectum erat sanguis ejus propitiatorius, 38 post cœnam illam mysticam, 39 cum aqua temperate miscuisset, 41 gratias egit, 42 benedixit, 44 sanctificavit, 46 deditque turbæ 47 Apostolorum sanctorum, 50 et dixit : 51 Accipite, 52 bibite 53 ex eo vos omnes : 54 Hic est 56 sanguis meus 59 qui pro 60 vobis 61 et pro multis in me credentibus 62 effunditur, 63 et datur, 65 ad expiationem delictorum, 66 remissionem peccatorum, 67 et vitam novam in sæcula sæculorum *Populus.* Amen *Sacerdos.* 68 Et cum mysterium hoc tradidisset cœtui discipulorum suorum, admonuit eos, præcepitque eis, dicens : 69 mysterium hoc 71 perpetuo 69 perficite : 72 quia cum panem hunc manducabitis, et mistum quod in hoc calice est bibetis, 74 memoriam mortis 75 et resurrectionis meæ 74 facietis, 78 donec veniam. (*ibid.*, p. 459-460.)

74. — Liturgie syriaque de Jean l'Acémète.

1 Accepit panem 4-6 super manus suas sanctas et immaculatas, 7-10 aspexitque ad te, Deus Pater, 11 et gratias agens, 12 benedixit, 13 sanctificavit, 14 fregit, 16 deditque 17 discipulis suis, 18 et mysterio suo initiandis, 19 dicens : 21 Accipite, manducate 22 ex eo : 24 Hoc est corpus meum, 25 quod pro vobis 26 et pro multis 28 frangitur, 29 et datur 30 ad expiationem delictorum, 31 remissionem peccatorum, 32 et vitam æternam. *Populus.* Amen. *Sacerdos.* 34 Ita etiam et 36 calicem 39 quem miscuerat ex vino et aqua, 41 gratias agens, 42 benedixit, 44 sanctificavit, 46 deditque 47 discipulis suis sanctis, 50 et dixit : 54 Hic est 56 sanguis meus : 51 accipite 52 et bibite 53 ex eo vos omnes : 59 hic 62 effunditur 59 pro mundi vita, 65 ad expiationem delictorum, 66 remissionem peccatorum, 67 et vitam æternam. *Populus.* Amen *Sacerdos.* 69 Et quando mandatum hoc mysticum, secundum doctrinam meam perficietis, ad salutem vitæ vestræ, 72 panemque hunc manducabitis, et calicem hunc bibetis, 74 mortem meam annunciabitis, 75 et resurrectionem meam confitebimini, 78 donec veniam. (*ibid.*, p. 476-477.)

75. — Liturgie syriaque de Dioscore de Kardou.

1 Panem accepit, postquam perfecisset Pascha mosaicum, 4-6 et super manus suas sanctas in conspectu turbæ et societatis discipulorum suorum posuit, 7-10 tibi Deus Pater 11 gratias egit, 12 benedixit, 13 sanctificavit, 14 fregit, 16 deditque 17 turbæ duodecim suorum, 15 postquam ipse communicavit, 19 et dixit : 21 accipite, edite 22 ex eo. 24 Hoc est corpus meum 25 quod pro 26 vita mundi 28 frangitur 29 et datur, 30 ad expiationem delictorum 31 et remissionem peccatorum. *Populus.* Amen. *Sacerdos.* 34 Similiter 38 postquam cœnaverunt, 36 calicem vitæ 35 accepit 39 vino et aqua miscuit temperate, 41 gratias egit, 42 benedixit, 44 sanctificavit eum, 46 et rursus 47 eidem turbæ Apostolorum sanctorum 46 tradidit 50 dicens, 51 accipite 52 bibite 53 ex eo vos omnes : 54 Hic est 56 sanguis meus 57 Novi Testamenti 59 qui pro 60 vobis 62 effunditur, 60 vosque et multos credentes 67 præparat ad vitam æternam. *Populus.* Amen. *Sacerdos.* 69 Cum vero mysterium hoc vivificans et sanctum celebrabitis, 72 credite et certi estote, quod ex corpore meo manducatis et vivitis : et ex sanguine meo bibitis, 65 ad expiationem delictorum 66 et remissionem peccatorum. 73 Et hæc omnia perficientes mementote 74 et commemorationem facite mortis, sepulturæ 75 et resurrectionis meæ, 78 donec veniam. (*ibid.*, p. 495.)

76. — Liturgie syriaque de Mar Jean Maadni.

1 Accepit panem 4-6 in manus suas sanctas, quæ mundum creaverunt, 7-10 et levavit vultum placidum ad excelsa cœlorum ad Patrem, 11 gratias agens, 12 benedixit, 13 sanctificavit, 14 fregit, 15 comedit, 16 deditque 17 cœtui Apostolorum sanctorum et dixit : 21 Accipite, edite 22 ex eo, 24 Hoc est corpus meum verum, 25 quod pro 27 vita et salute totius humani generis, 28 frangitur 29 et datur 30 ad expiationem delictorum, 32 et vitam æternam. *Populus.* Amen. *Sacerdos.* 34 Ita etiam 36 calicem 39 miscuit vino et aqua mystice, 38 postquam refecit eos in mensa vitæ, 41 gratias egit, 42 benedixit, 44 sanctificavit, 46 et dedit 47 turmæ Apostolorum sanctorum, 50 et dixit : 51 Accipite, 52 bibite 53 ex eo vos omnes : 54 Hic est 56 sanguis meus vivus 57 Testamenti Novi, 59 qui 62 effunditur 59 pro salute totius mundi, 60 et eos qui credunt in me 67 præparat ad vitam æternam. *Populus.* Amen. *Sacerdos.* 68 Et iterum admonuit eos dicens : 72 quotiescumque congregabimini, et Eucharistiam hanc frangetis, 74 commemorationem mortis meæ voluntariæ, 75 et resurrectionis agetis 70 et renovabitis, 71 neque in oblivionem abire sinetis, 78 donec veniam. (*ibid.*, p. 514-515.)

77. — Liturgie syriaque d'Ignace Joseph F. Vahib.

1 Accepit panem 3 perfectum, 4-6 in manus suas plenas benedictionibus, ex quo compositum fuit corpus ejus sanctum, in Virgine thori maritalis experte, coram familiaribus suis 11 gratias agens, 12 benedixit, 13 sanctificavit, 14 et fregit illum, 16 divisitque illum in partes, et dedit eum 17 duodecim suis sociis, 19 et dixit : 21 Accipite, manducate : 24 Hæc est caro mea 25 quæ pro vobis, 26 et pro multis vestri similibus 28 frangitur, sanctificatur, 29 et datur, 31 ad abolitionem [illegible], 32 et vitam æternam. *Populus.* Amen. *Sacerdos.* 34 Similiter 40 vultu sursum elevato, significans voluntatem unicam suam, Patris sui et Spiritus sui sancti, velut ad confirmandam veritatem mortis voluntariæ pro salute imaginis suæ, quæ in corruptione jacebat, 34 etiam 36 calicem vitæ, 39 quem miscuerat vino ex uva, et aqua naturali secundum mensuram, 34 accepit, 38 postquam epulati essent ex sacramentis, 41 et gratias egit, 42 benedixit, 44 sanctificavit, 46 et similiter 47 eisdem familiaribus suis 46 porrexit, 50 et dixit : 51 Accipite 52 et bibite 53 singuli ex manu alterius : 54 quia hic est sanguis meus vivus, 59 qui 62 effunditur 60 pro humano genere in me credente, 66 ad abolitionem insipientiarum, 67 et vitam æternam. *Populus.* Amen. *Sacerdos.* 68 Cumque hæc in persona sua ipse complevisset, injunxit illis, præcipiendoque dixit : 72 quotiescumque concordes inter vos, per hæc simul conjungemini, 74 mortis meæ [illegible] 75 [illegible] salutaris commemorationem facite, 77 et adventum meum [illegible] expectate. [illegible]

78. — Liturgie syriaque de S. Basile.

1 Accepto pane 4-6 in sanctas, incontaminatas, puras, et [illegible] manus suas, 11 [illegible], 12 benedixit, 13 sanctificavit, 14 fregit 16 et dedit 17 discipulis suis, et Apostolis suis sanctis, 19 dicens : 21 Accipite, comedite 22 de ipso, 24 Hoc est corpus meum 25 [illegible] 26 et pro multis 28 [illegible] 29 [illegible] 30 in [illegible] 31 [illegible] 32 et in vitam sempiternam. *Populus.* Amen. *Sacerdos.* 34 Similiter autem 36 et calicem 39 vini nati e vite, et 38 postquam [illegible] 35 accepit, 39 [illegible] aquis, 41 gratias egit, 42 benedixit, 44 sanctificavit, 45 ac gustavit, 46 et divisit 47 discipulis suis, et Apostolis sanctis, 50 dicens : 51 Accipite 52 bibite 53 ex eo vos omnes : 54 Iste est 56 sanguis meus ille, 57 Novi Testamenti, 59 qui pro 60 vobis 61 et pro multis 62 effunditur 63 et spargitur, 65 in expiationem culparum, 66 et remissionem peccatorum, 67 atque in vitam æternam. *Populus.* Amen. *Sacerdos.* 72 Quotiescumque enim hoc facitis, 74 mortem meam annunciatis, 75 ac memoriam sepulturæ [illegible] 78 donec venero. (*ibid.*, p. 552-553.)

79. — Liturgie syriaque de Cyriaque d'Antioche.

1 Et cum panem 4-6 super manus suas puras, sanctas, illibatas, immaculatas accepisset, 7-10 tibique, Deus pater, 11 confessus esset, 12 benedixit, 13 sanctificavit, 14 fregit, 16 deditque 17 discipulis suis apostolis, 19 dicens : 21 Accipite, manducate 22 ex eo : 24 Hoc est corpus meum, 25 quod pro vobis 26 et pro multis 28 frangitur 29 et datur 31 in remissionem peccatorum 32 et in vitam sæculi sæculorum. 34 Similiter et 35 super 36 calicem, 38 cum post cœnam mysticam 39 eum vino et aqua modice temperavisset, 41 confessus est, 42 benedixit, 44 sanctificavit, 46 deditque 47 discipulis suis Apostolis, 50 dicens : 51 Accipite, 52 bibite 53 ex eo vos omnes. 54 Hic est 56 sanguis 57 novæ διαθήκης, 59 qui pro 60 vobis 61 et pro multis 62 effunditur 63 et datur 66 in remissionem peccatorum 67 et in vitam (sæculi sæculorum). 72 Quotiescumque enim manducabitis panem hunc et calicem bibetis 74 mortem 75 et resurrectionem meam annuntiabitis, 78 donec veniam. (Kaiser, *Die syrische Liturgie des Kyriakos von Antiochien*, dans *Oriens christianus*, V, Rome et Leipzig, (1905, page 185.)

80. — Liturgie syriaque de S. Grégoire.

1 Accepit panem 4-6 in sanctas manus suas, 7-10 et tibi Deus Pater 11 gratias agens † 12 benedixit † 13 sanctificavit † 14 fregit, 16 et distribuens 17 discipulis suis Apostolis, 19 dixit : 21 Accipite manducate 22 ex eo : 24 hoc enim est corpus meum, 25 quod pro vobis, 26 et pro multis 28 frangitur, 29 et traditur 31 in remissionem peccatorum, 32 et in Vitam sæculi sæculorum. *Populus.* Amen. *Sacerdos.* 34 Similiter autem et 35 super 36 calicem 41 gratias egit, 38 postquam ipse, ac Discipuli ejus mystica mensa fruiti sunt 39 et de genimine vitis, et aqua temperate miscens, 42 eum † benedixit †, 44 et sanctificavit † 46 tradidit 47 eisdem discipulis suis Apostolis 50 dicens. 51 Accipite, 52 bibite 53 ex eo omnes. 54 Hic est 56 sanguis meus 57 Novi Testamenti, 59 qui pro vobis, 61 et pro multis 62 effunditur, 63 et traditur 66 in remissionem peccatorum, 67 et in vitam sæculi sæculorum. *Populus.* Amen. *Sacerdos.* 70 Vos autem, sic 71 commemorationem mortis meæ 70 facietis, 72 ut cum de pane hoc comederetis et de calice isto biberitis, 73 meam memoriam facietis 74 et mortem meam annuncietis 78 donec veniam. (Assemani, *Cod. Lit. Eccl.* [illegible])

Liturgie syriaque de Thomas d'Héraclée. (1)

Accepit panem et vinum, benedixit, sanctificavit, fregit, deditque Apostolis suis dicens : Accipite, utimini, et ita facite. Et cum hoc acceperitis, credite et certi estote, quod corpus meum editis et sanguinem bibitis in memoriam mortis meæ facientes, donec veniam. (Renaudot, [illegible])

---

(1) R[illegible] sur l'intégrité [illegible] l'ensemble de la contraction que cette formule est en dehors de la tradition. On comprend, dès lors, pourquoi j'ai dû l'omettre dans le tableau des concordances.

Note complémentaire.

LE TEXTE ÉTHIOPIEN DU « TESTAMENTUM DOMINI ».

Le temps d'arrêt imprévu que l'impression de ce volume a subi depuis le milieu de l'année dernière, me permet de préciser un peu plus, sinon d'éclaircir entièrement, le « petit mystère » auquel nous nous sommes arrêtés à propos du « mutilus locus » et du « sensus imperfectus » de Ludolf (voir ci-dessus, p. 200). J'avais dû renoncer à pousser plus avant mes recherches, on s'en souvient, en raison de l'insuccès de mes démarches jusqu'au moment où s'imprimaient les pages relatives au passage obscur pour Ludolf de la Liturgie du Sauveur. Profitant des loisirs que l'on me faisait à l'imprimerie, j'ai fait, dans une autre direction, de nouvelles démarches. Celles-ci viennent d'être couronnées d'un succès que je n'espérais plus. Grâce à l'extrême obligeance du Rév. George Horner, à qui M. W. Barclay Squire, du British Museum, a bien voulu faire part de mes desiderata, notamment sur le témoignage que fournissent dans la cause, soit les deux manuscrits éthiopiens du *Testamentum*, soit ceux de la Liturgie du Sauveur conservés dans le fond oriental du British Museum, je puis dire maintenant, que la traduction de Ludolf, à part une légère modification, semble bien représenter une tradition, de signification normale, si l'on veut, mais infidèle à l'original.

Voici d'abord l'ensemble du passage dans les deux manuscrits éthiopiens du *Testamentum* (Brit. Mus. Or. 793 f° 4^{b}, col. 1, lig. 29; Or. 795, f° 6^{a}, col. 3, lig. 12. Ces deux manuscrits sont du XVIIIe siècle). J'en reproduis la traduction anglaise de mon honorable correspondant :

...which was shed for our sin. Now also, O Lord, (we ask of thee *om* 795) remembering thy death and thy resurrection, confessing thee (believing 795) offering (we offer 795) to thee bread and cup, giving thanks to thee, to thee alone who (art) from eternity saviour God. For thou ordereds us to stand before thee, and to thee to minister as priests. Therefore we also are thy servants O Lord — And the people also say thus. Again we offer to thee this thanksgiving, Eternal Trinity, O Lord Father of Jesus Christ, (at) whom every creation and soul trembleth and poureth (is dissolved?) in it : *To thee (is) this gift, not (is) food and drink that which we offer to thy Holiness.* Cause to us that it be not to us for judgement nor reproach of enemy, not destruction, but for healing of our flesh and for strengthening of our spirit.

La portion du texte sur laquelle porte cette observation finale est imprimée en italique, et voici maintenant, pour mémoire, la façon dont Ludolf avait essayé de rendre le passage correspondant de la Liturgie du Sauveur :

139-140. Tibi damus illud donum non cibum nec potum offerimus sanctitati tuæ.

Comme on le voit, il n'y a guère qu'à supprimer le *damus* additionnel de Ludolf, pour identifier avec sa traduction celle que nous donne le Rev. George Horner des

deux manuscrits éthiopiens du *Testamentum*. C'est d'ailleurs exactement le même texte qu'il trouve dans les quatre manuscrits de la Liturgie du Sauveur existant au British Museum, et dont il veut bien donner une fois de plus, avec les références, la traduction :

To thee (is) this gift, not (is) food and drink that which we offered to thy Holiness (Brit. Mus. Or. 545, f° 56^{b}, col. 3, lig. 18; Or. 546, f° 66^{a}, col. 2, lig. 14; Or. 547, f° 90^{a}, col. 1, lig. 2; Or. 80, f° 49^{b}, lig. 11. Aucun de ces manuscrits ne remonte au delà du XVIe ou XVIIe siècle: les deux derniers sont même encore plus récents).

Somme toute, dans ces termes, il n'y a plus de « sensus imperfectus », ni de « locus mutilus ». Ce que nous avons là, c'est, premièrement, une profession presque explicite de la transsubstantiation :

Non cibum neque potum hoc quod offerimus sanctitati tuæ

Nous dirions, en français : Ce n'est *plus* un aliment ni un breuvage que nous offrons à Votre Sainteté.

Deuxièmement l'ensemble de la péricope :

Tibi donum illud non cibum nec potum hoc quod offerimus Sanctitati tuæ

revient à peu près, non seulement à la péricope romaine correspondante :

Offerimus præclaræ Majestati tuæ de tuis donis ac datis Hostiam puram, Hostiam sanctam. . .

mais encore à la formule de plusieurs Liturgies orientales, par exemple à celle de S. Jean Chrysostôme, que j'ai mise en épigraphe, en tête de ce volume :

tua de tuis offerimus (*alias* offerentes)

et qu'on retrouve dans les Liturgies de S. Basile, de S. Grégoire de Nazianze, de S. Marc, etc.

Il n'y aurait donc pas lieu de s'arrêter davantage à la difficulté de Ludolf, si la façon dont notre péricope est traduite dans le syriaque du *Testamentum* et dans l'éthiopien, n'accusait chez les uns et les autres une diversité notable d'interprétations.

Ce n'est plus du tout, en effet, le sens éthiopien que nous avons dans le manuscrit syriaque de Mossoul édité par Mgr Rahmani :

Adfer potum hunc et escam hanc sanctitatis tuæ

tandis que, dans un autre manuscrit syriaque, celui du Musée Borgia, le savant prélat a trouvé cette autre leçon :

Attulimus [1] tibi potum hunc et escam hanc sanctitatis tuæ

[1] La graphie du mot syriaque fait comprendre, de fait, combien facilement on a pu, par mégarde, passer ici de l'impératif *adfer* à cet *attulimus*. (Cf. RAHMANI, p. 42, note 3, et *The Testament of our Lord*, translated into English from the syriac with Introduction and Notes, by JAMES COOPER, D. D., Professor of Ecclesiastical History in the University of Glasgow, and ARTHUR JOHN MACLEAN, M. A., F. R. G. S., sometime Dean of Argyll and the Isles. Edinburgh, T. and T. Clark, 1902, p. 6.)

Ainsi, voilà, d'une part, dans l'un et l'autre texte syriaque, et dans la même phrase, un *adfer* et un *attulimus* qui s'excluent l'un l'autre, car il est évident que tous deux à la fois ne peuvent exprimer exactement l'original, moins encore l'*Adfer* syriaque et l'*Offerimus* éthiopien. — D'autre part, voilà, corrélativement, dans les textes éthiopiens, une négation :

non escam *nec* potum

qu'il n'est pas moins impossible de réduire à l'affirmation des deux manuscrits syriaques :

potum hunc et escam hanc,

pas plus qu'on ne saurait identifier entièrement le datif *Sanctitati tuæ* des éthiopiens avec le génitif *sanctitatis tuæ* des syriaques. Convenons, à la bonne heure, que le génitif des textes syriaques est conséquent avec leur contexte, surtout avec celui de Mossoul (M) :

M. Adfer }
B. Attulimus } M. B. potum hunc et escam hanc Sanctitatis tuæ

comme nous disons, dans le Canon Romain :

Offerimus præclaræ Majestati tuæ... Hostiam puram, *hostiam sanctam*

Convenons de même que le datif des éthiopiens, réciproquement, s'harmonise avec leur *Offerimus* :

Tibi donum illud, non escam nec potum, offerimus Sanctitati tuæ

mais, finalement, il faut choisir, et donner la préférence à l'un ou à l'autre.

Quels sont les titres respectifs des divers manuscrits à mériter notre préférence? J'avais, à tout hasard, demandé si l'interpolation **N** du *Testamentum* syriaque se trouve, au British Museum, dans les deux manuscrits éthiopiens de ce même *Testamentum*. Or, le Rev. George Horner veut bien me répondre qu'elle n'y est pas ; et nous savions déjà qu'elle n'est pas davantage dans la Liturgie éthiopienne du Sauveur. Ce serait donc un sérieux avantage en faveur des éthiopiens.

Allons-nous en conclure que c'est encore le texte demeuré pur de l'interpolation **N** qui doit continuer de l'emporter sur les autres textes, dans l'endroit critique qui nous occupe? Il s'en faut que la question puisse être tranchée si vivement.

N'oublions pas, en effet [1], le bouleversement que l'Épiclèse adventice (Ψ) de LS fait subir au contexte de l'interpolation **M**, précisément en cet endroit critique. Ne va-t-il pas de soi que le syriaque de T, n'ayant pas été soumis à la même contamination, peut et doit être, à priori, considéré comme nous offrant aussi, de ce chef, et du moins en cela, plus de garanties de sa fidélité?

Mais on voit très bien, en revanche, comment l'éthiopien LS, conséquemment à son parti pris, a dû solliciter la portion de **M** qui fait suite immédiatement à son

[1] Voir, pages 202 et suivantes, la démonstration.

Épiclèse, pour faire signifier à cette péricope l'offrande du Corps et du Sang du Seigneur, aussi nettement que l'Épiclèse vient d'en marquer — disons même, à son point de vue, d'en opérer — la transsubstantiation.

L'embarras de Ludolf se conçoit aussi très bien devant l'accumulation d'*Offerimus* que lui présentaient les interpolations redondantes de la Liturgie du Sauveur, aux lignes 119, 135, et 139-140 de notre tableau, surtout lorsqu'il venait de lire, une première fois, avec l'original, à la ligne 119 :

Offerimus tibi panem et calicem

et qu'il se trouvait maintenant, presque en même temps, après l'Épiclèse, ligne 140, devant :

non cibum *nec* potum offerimus Sanctitati tuæ

qu'il lui fallait encore concilier avec la ligne 139 :

tibi damus illud donum.

Mais, à présent, on doit voir, il me semble, comment tout cela devient clair, une fois qu'on se met au point de vue de l'innovation qu'occasionnait l'Épiclèse, dès lors qu'on lui faisait place.

Au contraire T, n'ayant pas d'Épiclèse consécratoire, et n'ayant pas à déplacer l'offrande du sacrifice pour la transporter après l'invocation prétendue consécratoire, laissait toute sa valeur sacerdotale actuelle à l'*Offerimus* de la ligne 119 et de son groupe (119-124); surtout, il pouvait et devait conserver, à la ligne 138, le *Domine Spiritus Sancte* de la demande qu'il fait au Saint-Esprit de nous procurer l'aliment éternel de notre union eucharistique et doxologique dans la divine Sainteté :

Adfer potum hunc et escam hanc sanctitatis tuæ ...ut tibi uniantur omnes...

comme nous l'avons vu pages 206 et 305.

Or, c'est précisément en cela que le *Testamentum* éthiopien perd l'avantage que lui donnait sur le *Testamentum* syriaque la pureté de son texte à l'endroit où celui-ci s'était surchargé de l'interpolation N. Voici qu'à son tour il s'est laissé envahir; tout au moins s'est-il mal défendu contre l'influence du parallélisme qui règne constamment entre la Liturgie du Sauveur et son texte, et, je le répète, du moins ici, sa formule a dévié dans le sens de l'Épiclèse de celle-là, laissant tomber, comme elle, le *Domine Spiritus Sancte* de l'offrande attribué désormais à la formule d'invocation consécratoire de cette Liturgie.

Peut-être arriverait-on même à supputer à peu près le *terminus a quo* de cette déviation, s'il était démontré que l'éthiopien du *Testamentum* n'est autre qu'une traduction de l'arabe lequel, de son côté, procéderait du copte. Celui-ci (le copte) daterait du X[e] siècle (environ 927), autant qu'il est permis de s'en rapporter au traducteur arabisant qui termine ainsi son travail :

Absolutum est Testamentum Domini nostri Jesu Christi, quod oretenus tradidit nobis apostolis post resurrectionem a mortuis ..Vertit illud humillimus Abû Ishaq ben Fadl allah ex

lingua coptica in arabicam ad finem codicis Patris Cosmæ patriarchæ Alexandriæ exarati anno 643 martyrum, qui annus concordat cum anno 313 Hegiræ.

C'est Mgr Rahmani qui nous fait connaitre cette finale, et ce ne peut être que par inadvertance, évidemment, qu'au lieu de faire porter sur le manuscrit copte la date ci-dessus, qu'ils empruntent, comme je le fais, à la page XIV de la Préface du vénérable éditeur *(ex lingua coptica in arabicam, ad finem codicis... exarati anno 643 martyrum)*, les éditeurs anglais du *Testamentum* l'attribuent au travail arabe. Mais n'ai-je pas mauvaise grâce à relever ce lapsus, en insistant sur la page XIV de la dite Préface, ayant moi-même à me faire pardonner d'avoir imprimé, page 211, que l'original du *Testamentum* n'est « probablement » (!) « ni l'un (éthiopien), ni l'autre (syriaque), mais plutôt grec », alors que Mgr Rahmani prend la peine de transcrire en toutes lettres, précisément à cette même page de sa Préface, cette autre finale, des manuscrits syriaques cette fois (de Mossoul et du Musée Borgia) :

« Vertit ex lingua græca in syriacam humilis Jacobus anno græcorum 998 » qui respondit anno Christi 687.

Ce n'est vraiment pas le fait que la date du *Testamentum* copte est inconnue, (comme le texte), non plus que l'existence d'une traduction syriaque indépendante de celle de Mossoul et du Musée Borgia [1], ce n'est pas davantage l'existence d'une très ancienne version latine attestée par le fragment du VIIIe siècle (Cod. Trevirensis no 36) publié par le Dr Montague Rhodes James (T. and Studies II, 3, 1893) — ce ne sont, dis-je, ni ce copte, ni les syriaques indépendants, ni ce latin qui peuvent entrer en concurrence avec le grec traduit par Jacques d'Edesse, pour lui disputer l'honneur — si c'en est un — d'être l'original.

La finale arabe que je viens de transcrire est d'ailleurs tout ce qu'on sait de la traduction copte, mais le manuscrit arabe, qui doit être maintenant à la Bibliothèque Vaticane, était encore au Musée Borgia lorsque Mgr Rahmani l'utilisait pour l'édition (1899) de son *Testamentum* syriaque, en promettant d'en faire ensuite l'objet d'une publication séparée. Cette publication, que je sache, n'a pas encore été faite.

Mais il n'importe en ce moment. Mgr Rahmani nous apprend que le texte de la Liturgie, dans cette traduction « copto-arabica », présente avec le texte syriaque qu'il édite un certain nombre de différences et d'interpolations, bref qu'elle est corrompue. C'est tout ce que nous avons besoin de savoir ici :

Descriptio liturgiæ uti et textus ipsius liturgiæ in versione copto-arab. differunt ab iis, quæ habet documentum nostrum, ibidemque cum antiqua liturgia miscentur multa ex recentiori usu inducta, uti hymnus triumphalis angelorum *epiclesis directa ad Spiritum s.*, diptycha prolixa, oratio dominica ante communionem etc., quæ omnia ostendunt versionem illam copto-arabicam corruptam esse [2].

---

[1] Cf. Rahmani l. c.; Cooper and Maclean, l. c.

[2] Rahmani, *Testamentum Domini nostri Jesu Christi*... Moguntiæ, 1899, pag. 39-38.

Si donc, je le répète, il est exact que le *Testamentum* éthiopien dépend de ce texte corrompu, non seulement nous n'avons aucune raison, mais nous serions inexcusables de lui donner la préférence à l'endroit dont nous critiquons les interprétations divergentes. Encore moins devons-nous nous étonner de le trouver en désaccord avec le syriaque, puisque le copte, d'où procède l'arabe, l'aurait été déjà pour le moins au Xe siècle. Je dis « pour le moins », parce que si la date de 926 ou 927 est celle du manuscrit copte que le traducteur arabe avait sous les yeux, à l'époque indéterminée de son travail, il ne s'ensuit nullement que ce soit aussi la date de la traduction.

J'avoue toutefois que rien ne me parait moins démontré que l'origine arabe de l'éthiopien. Voici pourquoi. Parmi les interpolations dont Mgr Rahmani signale la présence dans la version « copto-arabica », nous trouvons l'*epiclesis directa ad Spiritum s.* Or, on a pu le remarquer tout à l'heure, la traduction du Rev. George Horner n'accuse rien de semblable dans ses deux éthiopiens. D'où il suit que l'éthiopien du British Museum aurait chance de dépendre directement du copte et — ce qu'il y a de plus intéressant — d'un copte antérieur à celui de l'arabe du Musée Borgia, c'est-à-dire à celui qui présentait déjà l'Épiclèse au moins au Xe siècle. Cet inconnu se placerait peut-être avant le grec traduit par Jacques d'Édesse en syriaque au VIIe siècle, puisqu'il n'a pas encore l'interpolation **N**.

Hâtons-nous d'ajouter qu'il n'y gagnerait aucun titre à prévaloir sur le syriaque de Mossoul. J'en donne aussitôt la raison. C'est qu'à l'endroit où l'Anaphore arrive aux paroles de l'Institution, nous trouvons déjà chez lui plusieurs des additions (lignes 88, 90, 91, 93 etc.) étrangères au texte primitif, et parvenues au point où nous les voyons dans la Liturgie du Sauveur. Je mets en parallèle les uns et les autres dans le schéma suivant, qui parle de lui-même, et où l'on saisit en quelque sorte sur le vif le progrès des diverses accessions. C'est, bien entendu, toujours au Rev. George Horner que je suis redevable de la communication qui me permet de donner la leçon des deux manuscrits Or. 793 et 795 du *Testamentum* éthiopien. Je me borne à mettre en latin l'anglais de sa traduction, comme je l'ai fait plusieurs fois, en des cas analogues, au cours de ce volume, sans en prévenir aussi souvent qu'il l'eût fallu.

Les textes se trouvent : pour le manuscrit 795 au f° 6^a^, col. 3, lig. 12 et pour le manuscrit 793 au f° 4^b^, col. 1, lig. 29.

T = Testamentum Domini édition Rahmani.
LS = Liturgie éthiopienne du Sauveur.
795 = Testamentum Domini éthiopien du Brit. Mus.
793 = id.

87
- T accipiens panem
- LS accepit panem
- 795 accepit panem
- 793 accepit panem

88
- T
- LS in manus suas sanctas et beatas ac immaculatas
- 795 in manus suas sanctas et benedictas et sine macula
- 793 in manus suas sanctas et benedictas et sine macula

	T	
90	LS	gratias egit, benedixit
91	795	gratias egit, benedixit et
	793	
	T	
93	LS	fregit
	795	fregit
	793	fregit
	T	dedit discipulis suis
94	LS	et dedit discipulis suis
	795	et tradidit discipulis suis
	793	et tradidit discipulis suis
	T	dicens : accipite, manducate
95	LS	[narrans] dicendo : accipite, comedite
	795	narrans dicendo : accipite, manducate
	793	narrans dicendo : accipite, manducate
	T	Hoc meum est corpus
97	LS	Hic panis corpus meum est
	795	Hoc est corpus meum
	793	Hoc est corpus meum
	T	quod pro vobis confringitur in remissionem peccatorum
98	LS	quod pro vobis frangitur in remissionem peccatorum
99	795	quod pro vobis frangitur in remissionem peccatorum
	793	quod pro vobis frangitur in remissionem peccatorum
	T	
	LS	
	795	
	793	et sit in vitam æternam
	T	quotiescumque hoc facietis
100	LS	et cum hoc feceritis
	795	et cum hoc facitis ,
	793	et cum hoc facitis
	T	resurrectionem meam facietis
101	LS	commemorationem meam facitote
	795	memoriam mei facitis
	793	memoriam mei facitis
	T	Similiter calicem vini
102	LS	Similiter quoque calicem vini
103	795	Et calicem vini
	793	Et calicem vini
	T	
104	LS	postquam cœnati essent
	795	
	793	
	T	quod miscuit
105	LS	miscens
	795	quum miscuisses
	793	quum miscuisses et
	T	
106	LS	gratias agens, benedicens et sanctificans
107	795	
	793	

108	T	dedit in typun
	LS	dedisti illis verum
	795	tu dedisti eis in similitudinem
	793	tu dedisti eis in similitudinem
111 112	T	sanguinis qui effusus est
	LS	sanguinem qui effusus est
	795	sanguinis tui qui effusus est
	793	sanguinis tui illius qui effusus est
112	T	pro nobis
	LS	
	795	pro nobis
	793	
112	T	
	LS	pro peccatis nostris
	795	
	793	pro peccatis nostris

Nous voilà fixés suffisamment sur la valeur relative de tous ces textes, au point de vue du degré d'authenticité de leurs diverses parties. Encore bien que le manuscrit, copte ou autre, sur lequel a été faite la traduction éthiopienne du *Testamentum* n'eût point d'Épiclèse, cette traduction n'a pas laissé dans la suite, que d'être contaminée partiellement, en cela, nous venons de le voir, sous l'influence parallèle soit de la Liturgie du Sauveur, soit d'un *Testamentum* arabe tel que celui du Musée Borgia.

Nous choisissons donc, avec M[gr] Rahmani, sans hésitation, la leçon du manuscrit de Mossoul à l'endroit dont la difficulté de Ludolf nous a conduits à déterminer le sens tant original que corrompu.

***

L'INTERPOLATION ANTITRINITAIRE DU « TESTAMENTUM ».

Les questions de date que nous venons d'agiter me donnent l'occasion d'insister, en finissant, sur le caractère monarchien que donne à l'*Eucharistia* primitive **Ap** l'interpolation **M** du *Testamentum*. Préoccupé de démontrer la continuité de la formule complexe **ApM** formée par l'ensemble de la combinaison du texte original et des interpolations, il me semble que je n'ai pas assez dégagé pour elle-même, et à part, l'erreur antitrinitaire qui est à la base des changements de direction — purement modalistes — des vocatifs. Une fois démontrée la continuité de la pièce totale, il aurait fallu revenir en arrière, et reprendre à ce point de vue chacun des vocatifs et chacune des observations, c'est-à-dire les placer non plus sous l'angle de l'argument de continuité, mais sous celui de l'argument modaliste. Il aurait suffi de souligner au passage l'impossibilité d'expliquer autrement que par l'orientation positivement hétérodoxe de cette théologie, notamment :

1° l'attribution au Père du *per te* rédempteur, (ligne 13);

2° l'attribution patripassienne, au Père encore, des *mortis* TUÆ et *resurrectionis* TUÆ (lignes 116 et 117), modifiant on ne peut plus significativement le *mortis et*

resurrectionis EJUS du texte original, et bientôt suivi, naturellement, de l'*offerimus* TIBI du *gratias agimus* TIBI (*Memores igitur mortis* TUÆ *offerimus* TIBI!!);

3° l'insistance aggravante avec laquelle sur ces entrefaites, on introduit au milieu de tout cela la toute petite, mais perfide, interpolation :

Qui es solus Deus in sæculum et Salvator noster (lig. 121)

qui achève de nous livrer en deux mots, et dans un endroit où rien ne l'appelait, la formule modaliste du Dieu solitaire Père dans l'Eternité: *qui es solus Deus in sæculum*, Fils et Sauveur dans le temps : *Salvator noster;*

4° et enfin l'explication convergente que reçoivent désormais tous les autres changements de vocatifs dès qu'on a pris ce point de vue.

Je ne vois même pas la possibilité de mettre les uns et les autres et surtout ceux que j'ai spécifiés sous les 1°, 2° et 3°, sur le compte d'une autre hérésie que l'hérésie modaliste.

Dès lors on conçoit que je n'avais pas à reculer jusqu'à l'illuminisme des sectateurs attardés de Montan, pour expliquer les charismes du *Testamentum*, dont le caractère, aussi bien, ne se vérifie déjà plus dans le Montanisme, au moins sous chacune des formes qu'accuse le *Testamentum.*

Qu'il soit bien entendu, d'ailleurs, une fois encore, qu'en plaçant l'*Eucharistia* de ce document dans le milieu modaliste de la première heure, c'est uniquement de l'*Eucharistia* qu'il s'agit et nullement du *Testamentum* total. Et même, en la considérant comme ayant été recueillie de sources plus anciennes que la compilation du *Testamentum* prise comme telle et dans son ensemble, je ne fais aucune difficulté d'admettre qu'elle ait pu se charger d'éléments surnuméraires, soit entre la date de son origine et celle de son versement dans la compilation, soit au moment de la formation de cette compilation, soit même encore après. J'y fais d'autant moins de difficulté, qu'en signalant dans la traduction syriaque une interpolation **N** qui n'est pas dans la traduction éthiopienne, je donne tout le premier la preuve qu'il en est ainsi.

Mais quant à la date de la compilation, je ne m'en occupe même pas.

Ces réserves avaient été déjà notées, il y a quatre ans [1], lorsque D. Souben, ayant eu connaissance du présent mémoire, en offrit la primeur aux *Questions ecclésias-*

[1] Cela ne rajeunit pas, il faut en convenir, un travail dont on rendait ainsi compte, par anticipation, dès le mois d'Avril 1909. Faut-il une explication? Je dirai donc que le Mémoire devait même être présenté l'année précédente au Congrès eucharistique de Londres (Septembre 1908). Son étendue ne le permit pas. Ensuite les frais et les difficultés qu'entraînaient les tableaux polychrômes en firent retarder l'impression jusqu'au mois de Mars 1911. Mais s'il « date », il n'a pas vieilli. Du moins les travaux parus dans les dernières années n'ont-ils pas modifié les questions que j'aborde, et ces questions continuent-elles d'exciter chaque jour plus d'intérêt. A preuve l'accueil mérité que l'Université de Cambridge faisait, en Octobre 1910, à la thèse présentée par le Rev. Reginald Maxwell Woolley, pour l'obtention du baccalauréat théologique (*The Liturgy of the primitive Church.* Ici, je suis même agréablement surpris de voir le Rev. bachelor s'orienter vers des

tiques, de l'Université catholique de Lille, sous ce titre : *Le Canon primitif de la Messe* (Avril 1909). Malgré cela, quelques-uns des lecteurs de D. Souben ont pris le change, inattentifs à sa précaution. C'est pourquoi j'insiste.

*
* *

L'APOSTOLICITÉ DE L'EUCHARISTIA.

Enfin, pour écarter toute équivoque, il ne sera peut-être pas inutile de rappeler une dernière fois qu'en qualifiant d'apostolique ou de primitive l'Anaphore ou l'*Eucharistia* fondamentale Ap, c'est moins à la *date* qu'au *type* suggérés par cette expression que je suis attentif. Par conséquent c'est moins, à proprement parler, d'apostolicité que d'archétype primordial qu'il est question. Je ne prétends pas — et toutefois je ne refuse pas non plus d'admettre — que cette formule soit, à très peu de chose près, celle des messes célébrées par les Apôtres. Dans tous les cas, ainsi que je l'établirai dans la troisième partie, l'universalité tant de l'*Ordo* que des éléments de la formule, représente une unité de tradition qu'il faut expliquer, et qui ne s'explique pleinement dans les conditions où elle se produit, que si nous remontons jusqu'aux Apôtres eux-mêmes. D'autre part, étant donné que le précepte du Seigneur : *Hoc facite in meam commemorationem*, ainsi que les circonstances rituelles de l'Institution furent, dès l'abord, religieusement observés dans la pratique, on ne voit vraiment pas, à priori, comment on aurait pu s'y prendre pour serrer d'aussi près possible ce précepte et ces circonstances et s'y conformer, autrement qu'en formulant l'Action de Grâces, la rénovation christologique et le mémorial effectif avec la participation sacramentelle, dans les termes d'un texte comme le nôtre, où tout procède encore exclusivement de ces lignes essentielles.

La théologie de la pièce est d'ailleurs antérieure à toute controverse quelle qu'elle soit, et l'on sait s'il s'en éleva de bonne heure. — La Christologie de son Thème est visiblement dans le même courant doctrinal que l'émission du Symbole primitif. — La plénitude et la spontanéité de son inspiration, les caractéristiques de sa forme sont dans la ligne des Épîtres, et cela si naturellement qu'on croirait y entendre S. Paul. — Les termes dans lesquels est exprimée l'Institution ne sont autres, au

conclusions qu'il ne serait peut-être pas impossible de concilier avec l'une ou l'autre de celles que D. Souben avait livrées au public, dans son article *avant la lettre*. En même temps, l'on commence à battre en brêche, un peu partout, l'autorité — réputée, récemment encore, indiscutable — de feu Fr. X. Funk, en ce qui touche le classement respectif des *Constitutions*, des divers *Statuts Apostoliques* et des *Canons d'Hippolyte*. A proprement parler, ceci ne me regarde pas, puisque j'insiste précisément pour faire remarquer que je ne m'occupe pas de cette question. Mais, toute restreinte qu'elle soit au seul texte de l'Anaphore, ce n'en est pas moins une certaine contribution, peut-être un nouvel élément dont il faille tenir compte, que ma critique de ces documents peut opposer partiellement au système de Funk, de même que la comparaison des *Canons d'Hippolyte* et des *Statuts*, dans le cas de l'Agape, pourrait ajouter une objection nouvelle à celles que soulève déjà le système de M. Achelis.

surplus, que ceux des documents scripturaires, à l'exclusion de toutes autres additions qui figureront de très bonne heure dans toutes les Liturgies et qui, de fait, figurent déjà dans le VIII[e] livre des *Constitutions Apostoliques;* ils semblent même former avec ceux des évangiles synoptiques et de S. Paul une cinquième ligne parallèle. — Rien de ce qui, de très bonne heure encore, est venu compliquer l'euchologie du Saint-Sacrifice : le *Sanctus*, les Diptyques, l'Épiclèse, etc., rien de tout cela n'apparait même en germe dans ce texte vénérable. — On n'imagine rien de plus élementaire, de plus simple, de plus strictement conforme, je le répète, au programme contenu dans l'institution dominicale elle-même. — Et déjà les charismes de **M**, qui sont surajoutés à la pièce originale, placeraient au II[e] siècle la première interpolation connue, puisque nous aurions affaire à l'hérésie de Praxéas. Ainsi de ce côté encore le recul que donne au texte **Ap** cette interpolation, nous ferait donner la main, pour ainsi dire, aux Apôtres. On serait donc excusable de leur attribuer formellement l'Anaphore des *Statuts* et des traditions liturgiques qui se présentent un peu partout précisément sous leur nom. Je ne le fais cependant pas, pour des raisons qui seront mieux expliquées dans la troisième partie. Mais je maintiens absolument le contact.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE.

Des Canons de la Messe latine à l'*Eucharistia* primitive.

PREMIÈRE SECTION.

Restitution de l'*Eucharistia* par la méthode inductive à travers les Canons latins.

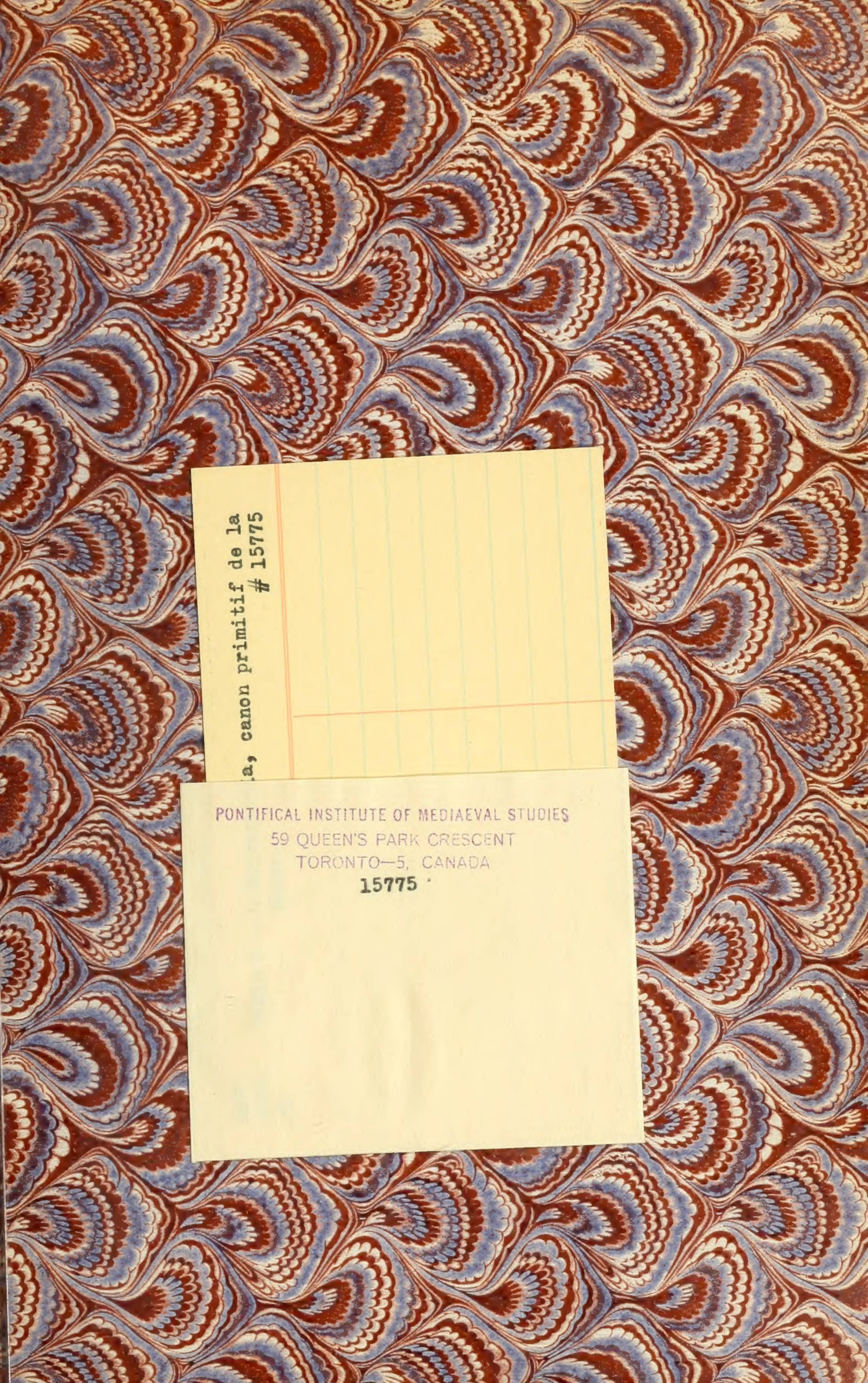
DEUXIÈME SECTION.

Identification de l'*Eucharistia* restituée par la méthode inductive et de l'*Eucharistia* conservée tant à Milan que dans les collections éthiopienne, syriaque et latine des *Statuts apostoliques*.

DEUXIÈME PARTIE.

L'Eucharistia primitive.




a, canon primitif de la
15775
PONTIFICAL INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
59 QUEEN'S PARK CRESCENT
TORONTO—5, CANADA
15775

